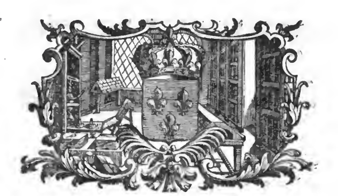
COMMENTAIRE
LITTERAL
SUR TOUS LES LIVRES
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU
TESTAMENT.

Par le R. P. D. AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.*

LES MACCABE'ES.



A PARIS,
Chez PIERRE EMERY, au milieu du Quay des Augustins, prés la ruë Pavée, à l'Ecu de France.

M. DCCXII.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

PERMISSION DE LA DIETE
de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.

NOUS Préfident, Vifiteurs & Supérieurs de la Congrégation de S. Vanne, & de S. Hydulphe, Ordre de S. Benoît, affemblez en la Diéte tenuë dans l'Abbaye de Saint Mihiel; avons permis, & permettons à D. Auguftin Calmet Religieux de nôtre Congrégation, de faire imprimer, aprés les Approbations & Permiffions ordinaires, un Livre qui a pour titre: *Commentaire littéral fur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teftament.* Fait en ladite Diéte le 26. Octobre 1706.

PAR ORDONNANCE DE LA DIE'TE.

D. CHARLES VASSIMON,
Sécrétaire de la Diéte.

APPROBATION DE MONSIEUR PASTEL,
Docteur, & ancien Profeffeur de Sorbonne.

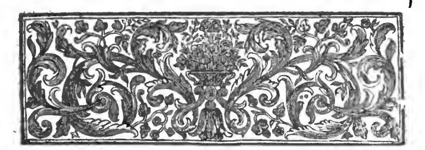
J'AY lû par l'ordre de Monfeigneur le Chancelier, un Manufcrit intitulé, *Commentaire littéral fur les Livres de Job, & des Maccabées*; je n'y ai rien trouvé de contraire à la Foi, & aux bonnes mœurs: & cet Ouvrage me paroît d'autant plus utile, qu'il contient de fçavantes Differtations; les différentes leçons du Texte, & des anciennes Verfions; avec des Explications tirées des Saints Peres, & des meilleurs Interprétes; lefquelles contribuent beaucoup à faire entendre ce qu'il y a de plus difficile, & de plus obfcur dans ces divins Livres. Fait à Paris ce 20. Juin 1712. PASTEL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Confeillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Confeil, Prévoft de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Jufticiers qu'il appartiendra, SALUT. PIERRE EMERY, ancien Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant fait expofer qu'il défireroit faire imprimer un Livre intitulé: *Commentaire littéral fur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teftament, par D. Auguftin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe*, s'il nous plaifoit lui accorder nos Lettres de Privilége fur ce néceffaire: Nous avons permis & permettons par ces Préfentes audit EMERY, de faire imprimer ledit Livre en telle

forme, marge, caractére, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, ou faire vendre par tout notre Royaume pendant le tems de *seize* années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes : Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére dans aucun lieu de notre obéissance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Régistre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles : Que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & en beaux caractéres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant, ou ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour duëment signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles, le sixiéme jour de Février, l'an de grace mil sept cens sept, & de notre regne le soixante-quatriéme. Par le Roy en son Conseil. LE COMTE.

Régistré sur le Régistre, n°. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 165. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris ce 9. Février 1707. Signé, GUERIN, Syndic.



PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES CANONIQUES des Maccabées.



DEPUIS le retour de la captivité de Babylone, le gouvernement des Juifs fut fort différent de ce qu'il avoit été auparavant. Ils demeurérent soûmis, & tributaires aux Rois de Perse, de qui ils avoient reçu la liberté, & furent gouvernez par des Officiers envoyez de leur part. Cyrus leur donna d'abord *Sassabasar*, qui apparemment étoit Perse, & fort différent de Zorobabel. (*a*) Il tint le gouvernement jusqu'à ce qu'Assuérus, autrement *Smerdis*, Mage, défendit aux Juifs de continuer le bâtiment du Temple, & les soûmit aux Gouverneurs de Syrie. (*b*) Esdras vint ensuite avec la permission d'*Artaxercès à la longue main*, en qualité de Gouverneur de Judée; (*c*) mais soit qu'il ait été traversé par les ennemis des Juifs, soit qu'il ait été mal soutenu de la part de la Cour de Perse, occupée alors à la guerre contre l'Egypte, soit enfin qu'il n'ait pû se donner toute l'autorité nécessaire pour son emploi, la petite République des Juifs fut assez agitée sous son gouvernement.

Néhémie informé de la mauvaise situation où étoit sa patrie, obtint du même Artaxercés Roi de Perse, la permission d'aller en Judée avec la qualité de Gouverneur, (*d*) & de rétablir les murs, & les portes de Jérusalem. Il s'acquitta de cette commission avec autant de fermeté, que de sagesse; il gouverna avec beaucoup d'autorité, sans toutefois être à charge au peuple, comme l'avoient été ceux des Perses qui l'avoient précédé dans cet emploi, & qui tiroient par jour quarante sicles pour leur subsistance. (*e*) Il exerçoit son pouvoir même sur les Prêtres, les chassoit, & les châtioit lorsqu'ils s'étoient oubliez de leur devoir. (*f*) Ce qui prouve évidemment que le Gouvernement politique de la nation, n'étoit point alors entre leurs mains, comme l'ont prétendu quelques Ecrivains. Il n'y fut pas même absolument dans la suite. Zacharie VI. 11. 12. 13.

(*a*) Voyez 1. Esdr. 1. 8. 11. & le Comment. sur cet endroit.

(*b*) *Vide* 1. *Esdr.* 14. 6. 7. *& sequ. &* 17. 18. 22. 23. *&* V. 3. *& sequ. &* VI. 13.

(*c*) Voyez 1. *Esdr.* VII. 25.

(*d*) 2. *Esdr.* I. 10. III. 7. 8. VI. 2.

(*e*) 2. *Esdr.* V. 15.

(*f*) 2. *Edr.* XIII. 4. 8. 9. *&* 28.

distingue fort bien le pouvoir du grand-Prêtre, d'avec celui de Zorobabel. L'autorité du premier étoit bornée au gouvernement du peuple, quant à la Loi ; & celle du Chef de la Nation étoit limitée aux affaires du dedans du pays, sous la dépendance du Roi, & des Gouverneurs de la Province. Voyez nôtre Comment. sur Zach. III. 7.

Depuis Néhémie, il y eut encore quelques Gouverneurs payens dans la Judée, qui y commandoient au nom du Roi de Perse; *Bagosès* envoyé par Artaxercés, ne se contenta pas des tributs ordinaires que les Juifs payoient à son Maître, il leur imposa cinquante dragmes par chaque agneau qu'on offroit au Temple, & prétendit même disposer de la souveraine Sacrificature; il la promit à Jésus frere du grand-Prêtre Jean, ou Jonathan. Celui-ci s'étant pris de querelle avec son frere & son Compétiteur, le tua dans le Temple même: (*a*) ce qui servit de prétexte à *Bagosès* de faire de nouvelles entreprises contre ce saint Lieu, & contre la liberté du peuple. Il entra dans la maison du Seigneur, & tint les Juifs dans une espéce de servitude pendant les sept années de son gouvernement, qui s'écoulérent depuis la mort de Jésus.

Artaxercés, surnommé Ochus, aprés avoir dompté la Phénicie, & l'Egypte, emmena un grand nombre de Juifs captifs dans l'Hircanie, sur la mer Caspienne, & même dans Babylone; plusieurs Anciens ont crû que ces Juifs y étoient encore long-tems aprés J. C. & qu'ils en devoient quelque jour revenir. (*b*)

Il semble que pendant ce tems les Hébreux étoient laissez sous la conduite de leur grand-Prêtre, puisqu'Aléxandre le Grand étant venu en Syrie, & ayant sommé le grand Sacrificateur Jaddus de se soûmettre à lui, aux mêmes conditions, & sous les mêmes charges qu'il avoit jusqu'alors obéï à Darius, Jaddus s'en excusa sur le serment de fidélité qu'il avoit fait au Roi de Perse. (*c*) Cependant il obéït ensuite, n'étant point secouru du côté de la Perse, & étant hors d'état de soûtenir avec son peuple, l'effort de l'armée d'Aléxandre. Il fut donc sujet, & tributaire du Macédonien, comme il l'avoit été du Roi de Perse.

Aprés la mort d'Aléxandre, la Judée suivit le sort de la Syrie, dont elle faisoit partie; & comme elle se trouva située entre la Syrie, & l'Egypte, elle se vit par nécessité exposée à toutes les révolutions que causérent l'ambition, & les entreprises des Rois de ces deux grands Etats. Perdiccas, & Antipater en donnérent d'abord le gouvernement à Laomedon de Mystiléne; Ptolémée fils de Lagus Roi d'Egypte, essaya en vain de le gagner par argent; n'y ayant pû réüssir, il envoya contre lui Nicanor un de ses amis, qui fit la conquête de la Syrie, & de la Phénicie. Ptolémée entra lui-même dans la Judée, prit Jérusalem par artifice, en abattit les murailles, & emmena en Egypte prés de cent mille Juifs, dont il choisit environ trente mille, qu'il mit dans ses armées, & à qui il confia la garde de ses principales forteresses. (*d*) Antigone cinq ou six ans aprés se rendit maître de ces Provinces; mais en ayant laissé la garde à Démétrius son fils, celui-ci fut vaincu par Ptolémée. (*e*) Bien-tôt Antigone reprit le dessus, & chassa Ptolémée de la Syrie, & de la Palestine. (*f*) *Séleucus Nicator* se saisit ensuite de la même Province, dont il laissa le gouvernement aux grands-Prêtres des Juifs, sous la charge d'un tribut de trois cens talens. (*g*) Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte, combla de faveurs la nation

(*a*) *Joseph. l. XI. c. 7. Antiq.*

(*b*) *Georg. Syncell. ex Jul. Africano. Oros. l. 3I. c. 7. Vide & Usser. ad an. 3654.*

(*c*) *Joseph. Antiq. l. XI. c. 8.*

(*d*) *Vide Usser. ad an. M. 3684. Diodor. cum Appiano in Syriac. pag. 119. 121. Pausan. in Attic. pag. 5. Joseph. Antiq. l. XII. c. 1. Aristeas de 70. Interpret.*

(*e*) *Vide Diodor. Sicul. Olymp. 117. an. M. 3692. & 3693.*

(*f*) *Vide si placet Usser. ad an. M. 3722.*

(*g*) *Sever. Sulpis. hist. sacr. l. 2.*

Juive. (*a*) Et l'Histoire des Septante insinuë qu'il en étoit Souverain. S. Jérôme le dit positivement sur Ezéch. ch. xxv. Ptolémée Evergétés son fils, conserva les mêmes sentimens de bonté pour les Juifs, que son pere; il fut à Jérusalem, & y consacra divers présens. (*b*) Antiochus le Grand prit la Syrie, la Phénicie, & la Palestine sur Ptolémée Philopator; celui-ci les reprit bien-tôt aprés, ayant gagné une grande victoire sur Antiochus prés de Raphia, sur les frontiéres de l'Egypte. (*c*) Ensuite de cette victoire, Philopator alla à Jérusalem, & y fit offrir des sacrifices; mais ayant voulu entrer dans l'intérieur du Temple, & en ayant été empêché par les Prêtres, il revint en Egypte, & fit éclatter sa colére contre les Juifs de ce pays, ainsi que le troisiéme des Maccabées le raconte. Dieu se déclara pour ses serviteurs, & le Roi changea de résolution, & de sentiment à leur égard.

Antiochus demeura en repos tandis que Philopator vêcut; mais aprés sa mort, il envahit de nouveau les Provinces que les Rois d'Egypte possédoient en Asie. Ayant ensuite porté ses armes ailleurs, Ptolémée Epiphanes envoya *Scopas* à la tête de son armée, qui assujettit de nouveau la Judée, la Phénicie, & la Célésyrie, pendant qu'Antiochus le Grand étoit occupé à la guerre contre Attalus Roi de Pergame. (*d*) Le Roi de Syrie regagna bien-tôt ce que Scopas lui avoit pris, & le grand-Prêtre des Juifs ayant été des premiers à se ranger à l'obéïssance d'Antiochus, & l'ayant reçu dans Jérusalem, ce Prince récompensa ce service par diverses marques de sa reconnoissance.

Il donna sa fille Cléopatre en mariage à Ptolémée Epiphanes Roi d'Egypte, & pour sa dot, il céda à son gendre la Phénicie, la Judée, la Célésyrie, & la Samarie, à condition néanmoins que les tributs de ces Provinces se partageroient également entre les Rois de Syrie, & d'Egypte. (*e*)

Cette disposition s'observa quelque tems, & les Juifs vêcurent en paix, sous Antiochus le Grand, & sous *Séleucus Philopator* son successeur. Seulement sous le regne de ce dernier, Héliodore étant venu à Jérusalem dans le dessein de tirer du Temple de grandes sommes d'argent qui y étoient, en fut si violemment puni par un Ange, que non seulement il s'en retourna sans rien faire, mais le Roi lui ayant demandé qui il pourroit renvoyer à Jérusalem, pour tenter de nouveau cette entreprise; *Renvoyez-y vôtre plus grand ennemi*, lui dit Héliodore. (*f*)

Antiochus Epiphanes, sous lequel arriva la plus grande partie de ce que nous lisons dans les deux Livres Canoniques des Maccabées, succéda à Séleucus Eupator. Il avoit été envoyé en ôtage à Rome par son pere Antiochus le Grand; mais Séleucus son frere Roi de Syrie, ayant conçu le dessein de reprendre ce que leur pere avoit cédé au Roi d'Egypte, obtint du Sénat Romain le retour d'Epiphanes, en envoyant à Rome en sa place, son propre fils Démétrius. Séleucus mourut comme Epiphanes étoit encore en chemin; & celui-ci arriva assez à tems en Syrie pour se mettre en possession du Royaume, & pour arrêter les entreprises des Officiers du Roi d'Egypte, qui vouloient s'en rendre les maîtres. Il les mit bien-tôt dans la nécessité de défendre leur propre pays, au lieu d'attaquer celui d'un autre.

Cependant Jason frere du grand-Prêtre Onias troisiéme, achetta le gouvernement de sa Nation, & la Sacrificature, par une grande somme d'argent qu'il donna à Antiochus Epiphanes. Il bâtit à Jérusalem un gymnase, pour les exercices des Grecs, & inspi-

---

(*a*) *Idem lib.* XII. *c.* 2.
(*b*) *Joseph l.* 2 *contra Appion.*
(*c*) 3 *Macc.* 1. *Polybius l.* 5. *pag.* 422. *& sequ.*
(*d*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 3. *& Vaillant pag.* 109.
(*e*) Voyez *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. 2. *Macc.* III. *Ieron. in Dan.* XI.
(*f*) 2. *Macc.* III. 3. 40.

ra à sa Nation le mépris de leurs loix, & de leurs usages, avec l'amour de la Religion, & des pratiques des étrangers. Antiochus s'affermit dans la résolution qu'il avoit prise de se saisir de l'Egypte, voyant le Royaume entre les mains d'un enfant, & gouverné par des Eunuques: il prétendit qu'en qualité d'oncle du pupile, il devoit avoir la tutelle, & le gouvernement de ses Etats, jusqu'à ce qu'il fût en âge de regner par lui-même. Ceux qui avoient la régence d'Egypte, de leur côté entreprirent de tirer des mains d'Antiochus la Célésyrie, qui avoit été cédée à Ptolémée Epiphanes pere du jeune Roi. Ainsi la guerre s'alluma entre la Syrie, & l'Egypte. Antiochus vint en Phénicie, & s'avança jusqu'à Jérusalem avec son armée, il y fut reçu par Jason avec des honneurs extraordinaires. L'année suivante, il alla attaquer l'armée de Ptolémée jusques dans l'Egypte, & la mit en fuite entre le mont Cassius, & Péluse; il y retourna un an aprés avec des forces bien plus grandes, & il fit la conquête de ce pays.

Pendant qu'il étoit en Egypte, le bruit se répandit qu'il avoit été tué; on lui rapporta que ceux de Jérusalem en avoient témoigné beaucoup de joye; cela lui fournit le prétexte de les attaquer avec son armée, & de piller leur Temple; il en emporta dix-huit cens talens. Peu de tems aprés, il y envoya Apollonius, avec ordre de détruire la ville, de faire périr les habitans, d'obliger la nation de quitter les Loix de Moyse, de soüiller le Temple, & de le consacrer ensuite à Jupiter Olympien. Apollonius n'éxécuta ces ordres que trop ponctuellement, les Juifs souffrirent toutes les violences qu'on peut s'imaginer. Ce fut dans cette occasion que parmi un grand nombre de lâches, & d'impies, qui apostasiérent, & qui quittérent les Loix du Seigneur, on en vit d'autres qui firent paroître des prodiges de fermeté, de constance, & de zéle. Tels furent le vieillard Eléazar, & les sept freres Maccabées, avec leur mere, qui souffrirent si courageusement à Antioche toutes sortes de supplices, pour la défense de leur Religion. Mathathias, avec ses fils, & quelques autres, se retirérent dans les montagnes, & y vécurent quelque tems comme les bêtes, sans oser se montrer.

Mathathias en mourant recommanda à Judas Maccabée son fils, de prendre la conduite, & la défense de sa Nation. Judas trouva bien-tôt occasion de signaler son zéle, & sa valeur. Il parcourut tout le pays, affermissant ceux qui avoient eu le bonheur de conserver le dépôt de la Foi, & mettant à mort les apostats. Son nom, & la terreur de ses armes volérent jusqu'à Antioche, & troublérent Antiochus Epiphanes. Ce Prince ayant épuisé ses trésors, & ses finances par sa profusion, va dans la Perse, & envoye Ptolémée Nicanor, & Gorgias en Judée, avec ordre d'exterminer toute la nation des Juifs: mais ils sont vaincus, ou dissipez par Maccabée. Timothée, & Bacchides ont le même sort: la victoire suit Judas en tout lieu; par-tout il fait paroître une piété, & une sagesse égales à son extraordinaire valeur.

Aprés ces victoires, Judas se rend maître de Jérusalem, & purifie le Temple. Cela arriva précisément trois ans aprés qu'il eut été profané par les payens. Epiphanes ayant appris en Perse tant de fâcheuses nouvelles, entre en fureur, & jure d'exterminer les Juifs, & de faire de leur pays un amas de corps morts; mais Dieu permit qu'aprés avoir inutilement reconnu, & pleuré son crime, il mourut misérablement. Eupator son fils lui succéda, & fut animé contre les Juifs par Lysias Régent du Royaume. Lysias vint en Judée avec des troupes; mais aprés avoir éprouvé la valeur de Judas, il fut contraint de s'en retourner. Quelque tems aprés, étonné des progrés de Judas, il revint dans ce pays: le Roy s'y trouva en personne, avec une formidable armée; mais aprés avoir été quelque tems au siége de Jérusalem, ils firent la paix avec les Juifs, & tournérent leurs armes contre Philippe, qui prétendoit à la Régence du Royaume de Syrie.

En ce même tems, Lysias ayant fait connoître au Roi que le grand-Prêtre Ménélaüs étoit la principale cause de tous les troubles de la Judée, le Roi fit mourir Ménélaüs, & mit en sa place Alcime; celui-ci sollicita Démétrius successeur d'Eupator, avec tant d'instances, qu'il obtint de lui des troupes, qui le ramenérent dans son pays; mais Judas met en fuite, & Bacchides, & Alcime; défait ensuite entiérement Nicanor, qui avoit été envoyé depuis avec de plus grandes forces. Enfin Judas aprés avoir fait alliance avec les Romains, se vit attaqué par toutes les meilleures troupes de Syrie, commandées par Bacchides; il n'avoit alors avec lui que huit cens hommes; cependant avec ce peu de monde, il reçoit l'ennemi, le pousse, le rompt, le poursuit, jusqu'à ce qu'enfin accablé par la foule, qui l'avoit pris par derriére, il meurt en héros, au milieu d'un tas de corps morts, qu'il avoit tuez de sa main.

Aprés sa mort, Jonathas son frere fut choisi Chef, & grand-Prêtre de la Nation. Il se retira au-delà du Jourdain avec ses troupes. Bacchides l'y suivit; Jonathas lui livra bataille sur le bord du Jourdain, & aprés lui avoir tué mille hommes, il repasse ce fleuve à la nage, à la vûë de l'armée de Bacchides, sans qu'elle osât le poursuivre. Le pays joüit de la paix pendant deux ans, aprés la mort d'Alcime, qui arriva vers ce même tems. Mais les ennemis des Maccabées rappellérent Bacchides dans le pays, lui faisant espérer qu'il prendroit Jonathas au dépourvû. Jonathas, & Simon se mirent en campagne, & aprés avoir déconcerté tous les projets de Bacchides, & lui avoir tué bien du monde, ils lui firent des propositions de paix, qu'il accepta.

Cependant la guerre s'alluma en Syrie entre les divers prétendans au Royaume. D'un côté Démétrius Soter; de l'autre Aléxandre Ballés; puis Démétrius Nicator, & Antiochus le Dieu, & enfin Tryphon, causérent dans cet Etat des troubles infinis, qui ne furent funestes qu'à la Syrie; car pendant cet intervalle, les Juifs profitant de l'occasion, se fortifiérent par l'affoiblissement de leurs ennemis, & se rangérent du côté de celui de ces Princes, qui donnoit à leur Nation de plus grands priviléges, & dont ils espéroient de plus réels avantages; enfin ils se mirent entiérement en liberté sous le grand-Prêtre Simon. Ce grand-Prêtre fut mis à mort par Ptolémée son gendre, en l'an du monde 3869. C'est par sa mort que finit le premier volume des Maccabées.

Jean Hircan lui succéda; il attaqua d'abord Ptolémée, qui avoit fait mourir Simon Maccabée son pere, & ses deux freres. La compassion qu'il eut de sa mere, que Ptolémée faisoit amener sur les murailles du Château de *Doc*, lorsqu'Hircan vouloit en approcher, l'empêcha d'y forcer ce perfide. Antiochus Sidétés vint en Judée, & assiégea Hircan dans Jérusalem. La fête des Tabernacles étant arrivée pendant cet intervalle, Hircan demanda à Antiochus une suspension d'armes pour huit jours, afin de pouvoir célébrer la solemnité dans une plus grande tranquillité. Le Roi non seulement l'accorda, mais fournit même les victimes, & les aromates avec une magnificence royale. Cela charma les Juifs; ils firent des propositions de paix, qui furent agréées. Antiochus fit alliance avec Hircan, & celui-ci l'accompagna avec ses troupes dans la guerre contre le Roi de Perse. Antiochus y périt avec son armée; & Hircan profitant de cette conjoncture, se mit en pleine liberté, & ne voulut plus reconnoître les Rois de Syrie, ni dépendre d'eux. Il fit la guerre avec beaucoup de bonheur contre les plus grands ennemis de sa Nation, qui étoient les Samaritains, & les Iduméens; il traita les premiers dans la derniére rigueur, & détruisit de fond en comble leur ville, & leur Temple; il assujettit les Iduméens, & les obligea même à recevoir la circoncision; enfin il mourut aprés un regne de trente-un an. (*a*) Voilà en abrégé ce que contient le quatriéme Livre des Maccabées.

(*a*) *Joseph.* & 4. *Macc.* Mais Usser, Euséb. S. Jérôme ne lui donnent que vingt-neuf ans.

Des quatre Livres que nous avons sous le nom des Maccabées, il n'y en a que les deux premiers de canoniques: le troisiéme, & le quatriéme sont apocryphes. Suivant l'ordre des tems, & des événemens, le troisiéme devroit être le premier de tous. Le second devroit être placé avant le premier, & le quatriéme immédiatement aprés le premier. Ainsi pour les mettre dans leur ordre naturel, il ne faudroit que placer le premier en la place du troisiéme, & le troisiéme en la place du premier. Il faut examiner à présent qui sont les Auteurs des deux Livres Canoniques des Maccabées. L'Ecrivain du premier étoit Hébreu, son stile en est une preuve; Origéne nous rapporte le titre Hébreu qu'on lisoit à la tête de cet ouvrage: (*a*) *Sarbet Sar bane el.* C'est-à-dire, *Sceptre du Prince des enfans de Dieu*; ou, *Sceptre des rebelles du Seigneur*, comme si l'on vouloit marquer le gouvernement, la force, ou le regne des Maccabées, désignez par le nom de Prince des enfans de Dieu; S. Jérôme avoit encore vû cet ouvrage en Hébreu, (*b*) c'est-à-dire en Syriaque, qui est la langue qu'on parloit en Judée du tems des Maccabées. (*c*) Les Juifs ne l'ont plus aujourd'hui en cette langue; il semble que Joseph fils de Gorion, a cité ces Livres sous le nom de *Livres des Assamonéens.* (*d*) Il n'est pas impossible que cet Auteur qui vivoit dans l'onziéme siécle, l'ait vû en Hébreu. Le Grec est à présent considéré comme l'original; & c'est sur lui qu'a été faite l'ancienne Version Latine qui nous en reste. Cette Version est d'une antiquité trés-vénérable, ayant été en usage dans l'Eglise dés avant S. Jérôme. Ce Pere n'a point travaillé à traduire ces Livres, comme il a fait les autres volumes de l'Ecriture.

Nous sommes persuadez que cet Ouvrage fut composé sur les Régistres publics, qu'on dressoit de ce qui arrivoit de plus mémorable dans la République des Hébreux. L'Ecriture rend témoignage à la diligence de Judas Maccabée, (*e*) qui ramassa les monumens de sa Nation, qui avoient été dissipez durant la guerre, & l'Auteur de cet Ecrit cite à la fin de son Livre, (*f*) les Mémoires du Pontificat de Jean Hircan, comme la source où l'on peut s'instruire plus à fond de ce qu'il avance. Il y a quelques Auteurs qui ont crû que Jean Hircan lui même étoit l'Ecrivain de ce premier Livre; mais cette opinion n'a pour fondement que d'assez foibles conjectures. Celui qui a écrit ce premier volume, suivoit dans ses supputations chronologiques l'E're des Grecs, selon la maniére de compter des Hébreux; il la commençoit au mois de Nisan, six mois plûtôt que les Grecs, qui en mettoient le commencement vers le mois d'Octobre.

Ce Livre contient l'histoire de quarante ans, depuis Antiochus Epiphanes, jusqu'à la mort du grand Prêtre Simon; l'Auteur a pû être témoin de presque tout ce qu'il écrit, quoiqu'il ait vêcu aprés le gouvernement de Jean Hircan; (*g*) puisque depuis le commencement de la persécution d'Epiphanes, jusqu'à la mort de Jean Hircan, il n'y a pas plus de soixante quatre ans.

Le second Livre des Maccabées est un abrégé de l'histoire des persécutions d'Epiphanes, & d'Eupator contre les Juifs, (*h*) composée en cinq Livres par un nommé Jason. L'Auteur de l'abrégé, est inconnu, & l'ouvrage entier de Jason est perdu. L'un & l'autre étoit Grec, & suivoit la maniére de compter les années des Séleucides, suivant l'usage des Syriens. L'Abbréviateur ne s'est pas tellement contraint à suivre Ja-

---

(*a*) *Origen. apud Euseb. l. 6. c. ult. hist. Ecclef.* Σαρβὴθ σαρβανὲ ἔλ. שרבית סרבני אל ou bien; שרביט שר בני אל

(*b*) *Ieron. Prolog Galeato. Machabaeorum primum librum, Hebraïcum reperi.*

(*c*) *Ita Druf. Praefat. in Libb. Veter. T. Huet. demonstrat. Evang. propos. 4.*

(*d*) ספר חשמונים *Vide Druf. Praefat. in hos Libb.*

(*e*) 2. *Macc.* II. 14.

(*f*) 1 *Macc* XVI. *ult.*

(*g*) 1. *Macc.* XVI. *ult.*

(*h*) S. Clément d'Aléxandrie strom. l. 5. p. 595. l'appelle τῶν Μακκαβαϊκῶν ἐπιτομή.

ſon, qu'il n'ait rien ajoûté à ſon ouvrage. Il ne promet que (a) l'hiſtoire de Judas Maccabée, & de ſes freres, de la purification du Temple, de la dédicace de l'autel, des combats qu'Antiochus Epiphanes, & ſon fils Eupator livrérent aux Juifs, & des ſignes qui parurent en ce tems-là dans l'air au-deſſus de Jéruſalem; & cependant au Ch. trois, & au commencement du quatriéme, on trouve l'hiſtoire de la punition d'Héliodore, qui arriva ſous Séleucus prédéceſſeur d'Epiphanes. Les deux derniers Chapitres comprennent auſſi des choſes arrivées ſous Démétrius Sôter, ſucceſſeur d'Eupator. Mais comme elles regardent le tems de Judas Maccabée, on ne peut pas dire en rigueur qu'elles ſoient hors du deſſein de Jaſon, & de ſon Abbréviateur; cependant on remarque dans le ſtile de ces deux derniers Chapitres, des variétez pour la narration, & des diverſitez pour le ſtile, qui ſont juger, qu'ils ſont d'un autre Auteur que de Jaſon. (b)

Quoique le ſecond des Maccabées raconte preſque par tout les mêmes choſes, que le premier, il ne paroît pourtant pas qu'ils ſe ſoient vûs, ni copiez l'un l'autre. Ils ſe reſſemblent de telle maniére, qu'on ne peut pas dire qu'ils ayent cherché à ſe ſuivre, ni à s'imiter.

Le Compilateur a mis à la tête de ſon Ouvrage une Préface, (c) dans laquelle il nous avertit qu'ayant conſidéré le grand nombre de Livres qu'on avoit compoſé ſur cette matiére, & la difficulté de s'inſtruire en les conſultant tous ſéparément, il s'eſt chargé du travail d'en donner le précis pour diminuer le travail des lecteurs. Il donne d'abord une lettre écrite aux Juifs d'Aléxandrie par ceux de Jéruſalem, (d) pour les avertir de célébrer la fête de la purification du Temple par Judas Maccabée. On en trouve enſuite une ſeconde, (e) du Sénat de Jéruſalem, & de Judas, à Ariſtobule, précepteur du Roi Ptolémée, qui tend à la même fin. Cette derniére lettre n'a été écrite qu'en l'an du monde 3880. ſous le gouvernement de Jean Hircan, & on croit que le Compilateur ne vivoit pas loin de ce tems-là. Ce ſecond Livre contient l'hiſtoire d'environ quinze ans, depuis l'entrepriſe d'Héliodore ſur le Temple, juſqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicanor.

La beauté du ſtile de cet écrit, l'a fait attribuer par quelques-uns (f) à Philon le Juif, ou à Joſeph; on attribuë à Joſeph un petit ouvrage intitulé, *des Maccabées*, (g) ou de *l'empire de la raiſon*. Mais cet écrit eſt tout différent de celui que nous examinons. Quant à Philon, la reſſemblance de ſon ſtile avec celui de cet ouvrage, eſt ſi peu ſenſible, & d'ailleurs il paroît ſi peu avoir connu ce qui regarde les Maccabées, qu'on ne peut ſans quelque témérité aſſurer qu'il en ſoit l'Auteur. Enfin ni Euſébe, ni S. Jérôme ne parlent pas de cet ouvrage parmi ceux de Philon. Sérarius (h) a prétendu que c'étoit l'ouvrage de Judas l'Eſſénien, connu dans Joſeph par ſes prédictions. Il prétend que c'eſt ce Judas, dont il eſt parlé au ſecond Chapitre en ces termes: (i) *Judas a recueilli tout ce qui avoit été diſſipé pendant la guerre qui nous eſt arrivée, & tout cela eſt entre nos mains.* Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ces paroles regardent Judas Maccabée, mais il eſt certain qu'elles ne prouvent pas, ni que Judas l'Eſſénien ait écrit cette hiſtoi-

(a) 2. *Macc.* II. 20. 21. 22. 23. 24.

(b) *Vide Grot. ad* 2. *Macc. Præfat. & Comment ad* XII. 2. XII. 1. 19. 21. 22. 23. 26. XIV. 22. *Vide & Huet. demonſtrat. Evang. propoſ.* 4.

(c) 2. *Macc.* II. 25. *& ſequ.*

(d) 2. *Macc.* I. 1. *& ſequ. ad* ℣. 10.

(e) 2. *Macc.* 1. ℣. 10. *ad* ℣. 19.

(f) *Honor. Auguſtod. de ſcriptor. Eccl. in Philone.*

(g) Εἰς Μακκαβαίους, ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ.

(h) 2. *Serar. prolog.* 2. *in Macc. & in cap.* 1. *&* 2. *lib.* 2. *Macc. Vide & Rupert. de victoria verbi.*

(i) 2. *Macc.* II.

re, ni que Judas Maccabée en soit l'Auteur. Léon Allatius (*a*) a conjecturé que le grand-Prêtre Simon Maccabée l'avoit écrit, mais ses conjectures n'ont aucun fondement certain.

Quelques-uns (*b*) ont cru que tout ce Livre n'étoit qu'une lettre écrite par le Sénat de Jérusalem aux Juifs d'Egypte, & Monsieur Cotelier cite un ancien précis de ce Livre, où il est dit qu'il a la forme d'une lettre; mais il est aisé de distinguer ce qui fut écrit par le Sénat de Jérusalem, d'avec ce qui est de l'Historien. Celui-ci se fait assez distinguer par sa Préface, & par toute la suite de sa narration.

Ceux qui se sont séparez de l'Eglise Romaine, contestent aux Livres des Maccabées, la qualité de Canoniques. Ils montrent que les anciens Auteurs Ecclésiastiques les ont rangez parmi les apocryphes, & ils prétendent que comme l'Eglise ne peut pas faire qu'un Auteur inspiré ne le soit pas, aussi ne peut-elle pas donner l'inspiration à ceux qui dès le commencement n'ont point eu cet avantage : en un mot, que sa déclaration ne faisant rien au fond de la chose, mais supposant la vérité de ce qu'elle décide, ou de ce qu'elle déclare, ses décisions postérieures ne peuvent donner à un ouvrage, une autorité divine, qu'il n'avoit pas auparavant.

Ce dernier principe est reconnu de tous les Théologiens; il ne s'agit que de distinguer l'équivoque de ces paroles, que les anciens Auteurs Ecclésiastiques ont rangé les Maccabées parmi les livres apocryphes. On avouë que si l'antiquité s'étoit expliquée d'une maniére uniforme, & constante sur ce sujet; si les premiéres, les plus grandes, & les plus nombreuses Eglises avoient déclaré dans leurs assemblées, que ces Livres n'étoit point Canoniques, on ne pourroit aujourd'hui nous les donner pour tels: on doit suivre dans ces matiéres, dit saint Augustin, (*c*) l'autorité du plus grand nombre d'Eglises, ou des Eglises Apostoliques, & de celles qui ont reçû des lettres des Apôtres. Les Ecritures qui sont reçûës de toutes les Eglises Catholiques, doivent être préférées à celles, qui sont rejettées par quelques-unes; & parmi ces derniéres, on doit préférer celles qui sont reçûës par le plus grand nombre, & par les plus considérables, à celles qui n'ont pas ce privilége. Or quoique les Livres des Maccabées ne soient pas mis dans le Catalogue des Livres Canoniques, par Méliton, par le Concile de Laodicée, par saint Athanase dans la Synopse publiée sous son nom, par saint Cyrille de Jérusalem, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Grégoire le Grand, (*d*) par saint Jean de Damas, (*e*) on peut leur opposer un bien plus grand nombre d'Auteurs anciens, & quelques Conciles, qui les ont reconnus pour Canoniques. L'Auteur de l'Epître aux Hébreux, (*f*) fait une allusion visible au supplice du saint Vieillard Eléazar, lorsque parlant des Martyrs de l'ancien Testament, qui ont signalé leur zéle dans la défense de la foi, il dit qu'il y en a qui ont souffert la peine du *tympanum*; supplice que souffrit le saint Vieillard dont nous venons de parler. (*g*) L'Au-

(*a*) *Allat. De Simeonib. p.* 260.

(*b*) *Vide Raban. Genebrard. Chronolog. Medina l.* 6. *de fide c.* 13. *Cotel. not. ad Can. Apostol pag.* 338. ἡ σύνταξις δὲ βίβλος ἐν εἴδει ἐπιστολῆς ἐστι.

(*c*) *Aug. de Doctr. Christ. l.* 2. *c.* 8. *In Canonicis scripturis Ecclesiarum Catholicarum quam plurium autoritatem sequatur; inter quas sanè illa sunt, quæ apostolicas sedes tenere, & epistolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in scripturis Canonicis ut eas quæ ab omnibus accipiuntur Ecclesiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt; in eis verò quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioresque recipiunt, eis quas pauciores, minorisque autoritatis Ecclesiæ tenent.*

(*d*) *Greg. Moral. lib.* 19. *c.* 13.

(*e*) *Damascen. lib.* 4. *de fide orthodoxa c.* 18. Mais le même Pere dans le discours sur les fidéles trépassez, cite le second des Maccabées comme Ecriture divine.

(*f*) *Heb.* XII. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν.

(*g*) 2. *Macc.* VI. 19. Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆγε.

teur

teur des Canons Apostoliques, (a) Tertullien, (b) saint Cyprien, (c) Lucifer de Cagliari, (d) saint Hilaire, (e) saint Ambroise, (f) saint Augustin, (g) Cassiodore, Raban Maur, le Prêtre Bellator, saint Isidore de Séville, & divers autres les ont citez comme Ecritures Canoniques; le Concile de Cartage, (h) & enfin celui de Trente, (i) les ont reconnus pour Livres inspirez, & les ont reçus dans leur Canon. Le Pape Gélase dans les imprimez, ne marque qu'un Livre des Maccabées Canonique; mais on assure qu'il y a de bons manuscrits qui en marquent deux.

Nous avons omis exprés les autoritez d'Origénes, & de S. Jérôme, parce qu'elles ne sont pas tout à-fait uniformes, & qu'il paroît quelque espéce de contradiction dans leurs propres sentimens comparez entr'eux. Origénes dans sa Préface sur les Pseaumes, exclut les deux Livres des Maccabées du nombre des divines Ecritures; mais dans le second Livre des Principes Ch. I. & dans son Comment sur le Ch. 5. de l'Epître aux Romains, il en parle comme d'ouvrages inspirez, & d'une autorité égale aux autres Livres Canoniques. S. Jérôme dans la Préface sur les Livres de Salomon, dit que l'Eglise lit à la vérité les volumes des Maccabées, mais qu'elle ne les reçoit point parmi les ouvrages inspirez. *Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed eos inter canonicas scripturas non recipit.* Mais ailleurs, (k) le même Pere cite ces ouvrages comme Ecriture divine.

Enfin on doit faire attention que la plûpart des Peres qui ont exclus ces Livres du Canon, n'ont parlé que dans le sentiment des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui: d'autres ont été assez peu exacts, & assez peu constans dans ce qu'ils en ont dit; les uns ayant cité comme divins, les mêmes ouvrages qu'ils excluoient du Canon, comme nous le venons de voir de S. Jérôme, & d'Origénes; les autres ayant admis dans le Canon, des ouvrages qui en sont exclus depuis trés-long-tems d'un consentement unanime de toute l'Eglise, comme S. Jean de Damas y reçoit les Canons des Apôtres, composez par S. Clément. Quelques-uns ont omis dans leurs Catalogues des Livres reconnus sans contradiction & des Juifs, & des Chrétiens, comme le Livre d'*Esther*, qui est omis par Méliton, par S. Athanase, ou par l'Auteur de la Synopse, par saint Grégoire de Nazianze, par Léontius, & par Nicéphore de Constantinople.

On ne peut donc pas raisonnablement contester à ces deux Livres leur qualité de Canonique, sur ces diversitez de sentimens, puisque le poids des preuves, & des autoritez qui la leur assurent, est sans doute plus grand, que celui des raisons contraires. On forme aussi diverses difficultez sur ces Livres, par rapport à la Chronologie, dans laquelle on prétend remarquer de la contradiction dans le recit de quelques faits, & de quelques circonstances de l'histoire, qui paroissent contraires à d'autres histoires véritables. Mais comme nous avons tâché de satisfaire à ces objections dans le corps du Commentaire, nous ne nous étendrons pas d'avantage ici sur cela.

(a) *Can. Apostol.* 84. *seu* 85.
(b) *Advers. Jud. c.* 4.
(c) *Cyprian. lib. de exhort. ad martyr. c.* 11 & *lib.* 3. *Testimon. ad Quirin. c.* 15. & *ep.* 55. *ad Cornel. Pap.*
(d) *Lucifer Calarit. lib. de non parcendo in Deum delinquentibus.*
(e) *Hilar. in Psal.* 134. & *lib. contra Constantium Imper.*
(f) *Ambros. l.* 2. *de Jacob.* & *vita beata c.* 10. 11. 12. & *lib.* 1. *de Offic. c.* 40. 41. & *lib* 3. *c.* 29.
(g) *Aug. lib. de cura gerenda pro mortuis c* 1. & *lib.* 2. *de Doctr. Christ.* & *lib.* 18. *de civitat. c.* 36. & *lib.* 1. *contra Gaudent. Donatist. c.* 31.
(h) *Concil. Carthag.* 3. *Can.* 47.
(i) *Innocent.* 1. *ad Exuper*
(k) *Lib.* 5. *Comment. ad Isai. c.* 23. *Item Comment in cap.* VII. & IX. *Eccl* & *in cap.* VIII. *Daniel.*

TABLE CHRONOLOGIQUE, DES QUATRE LIVRES DES MACCABE'ES.

Ans du M.

3668. Commencement du regne d'Aléxandre Roi de Macédoine.

3681. Mort d'Aléxandre le Grand.

3682. Commencement de Ptolémée fils de Lagus en Egypte.

3684. Ptolémée fils de Lagus, s'empare de Jérusalem. Joseph. Antiq. XII. I.

3692. Commencement de l'Ere des Séleucides, ou des Grecs. Elle commence au printems de cette année, selon le premier des Maccabées; ou à l'automne, selon les Arabes, les Edessiniens, les Syriens & l'Auteur du second des Maccabées. Ptolomée les commence au printems de l'an 3693. & les Caldéens à l'automne de la même année.

3700. Mort d'Onias. Simon le juste lui succéde dans le Sacerdoce.

3712. Mort de Simon le juste. Eléazar son frere lui succéde. Joseph. Antiq. XII. 2.

3720. Séleucus Nicator réünit les Royaumes de Syrie & d'Asie. Les Juifs lui payoient 300. talents de tribut. Sulpit. Sever. l. 2. Hist. Sacr. Il semble qu'en même tems ils étoient soumis au Roi d'Egypte, & lui payoient un tribut de vingt talents. Antiquit. l. XII. c. 3.

3721. Mort de Ptolémée fils de Lagus Roi d'Egypte. Philadelphe lui succéde.

3724. Mort de Séleucus Nicator. Antiochus Soter lui succéde, & regne 19. ans.

3727. Ptolémée Philadelphe fait une bibliotéque à Aléxandrie, & procure la traduction des Livres Sacrez des Juifs, d'Hébreu en Grec. Aristée, & Joseph. Antiq. XII. 2.

3743. Mort d'Antiochus Soter; Antiochus second, surnommé le Dieu, lui succéde.

3745. Mort du grand-Prêtre Eléazar. Manassé fils de Judas, lui succéde. Joseph. Antiq. XII. 3.

3754. Séleucus second, surnommé Callinicus, regne en Syrie.

3758. Mort de Ptolémée Philadelphe. Prolémée Evergetés lui succéde.
Evergetés vient à Jérusalem, dont il étoit maître, comme de toute la Syrie. Joseph. l. 2. contre Appion.

3771. Mort du grand-Prêtre Manassé. Onias second, fils d'Onias premier, lui succéde. Joseph Antiq. XII. 3. Les Juifs payoient alors vingt talens de tribut aux Rois d'Egypte, Joseph Antiq. XII. 3. 4.

3781. Mort de Séleucus second Roi de Syrie. Antiochus troisiéme, surnommé le Grand, lui succéde.

3785. Mort d'Onias second. Simon second son fils lui succéde. Joseph. Antiq XII. 4.

3787. Guerre entre Antiochus le Grand, & Ptolémée Philopator Roi d'E-

	Ans du M.
gypte ; Antiochus qui s'étoit rendu maître de la Célésyrie & de la Phénicie, est battu prés de Raphia. 3. Maccab. 1. & 2.	
Philopator veut entrer dans le Sanctuaire du Temple de Jérusalem ; Mais il en est empêché par les Prêtres, & par une force divine. Il retourne en Egypte, & persécute les Juifs, comme il est marqué au troisiéme des Maccabées.	
Mort de Ptolémée Philopator. Ptolémée Epiphanes lui succéde : Il n'avoit alors que quatre ans.	3800.
Antiochus le Grand se saisit de la Célésyrie, de la Phénicie, & de la Judée. Polyb. l. 3. Joseph. Antiq. l. x c. 3.	
Mort du grand-Prêtre Simon second. Onias troisiéme lui succéde. Antiq. xii. c. 4.	3805.
Scopas Général du Roi d'Egypte, fait la conquête de la Célésyrie, & de la Judée, pendant qu'Antiochus est occupé à la guerre contre Attalus. Antiq. xii. 3. *Ieron. in Dan.* xi. Polyb. hist. l. 16.	3806.
Antiochus reprend ce que Scopas lui avoit pris. T. Liv. lib. 33. Ce Prince est reçu dans Jérusalem. Antiq. xii. 3.	3806.
Antiochus donna sa fille Cléopatre en mariage à Ptolémée Roi d'Egypte, & lui assigne pour dot, la Célésyrie, la Phénicie, & la Judée. Joseph. Antiq. xii. 3.	3812.
Combat entre Antiochus & les Romains. Antiochus est vaincu & contraint de céder tout ce qu'il avoit au de-là du mont Taurus, & de donner des ôtages, entre lesquels, fut Antiochus Epiphanes son fils.	3815.
Mort d'Antiochus le Grand. Séleucus troisiéme, surnommé Philopator, lui succéde.	3817.
Lettres d'Aréus, Roi de Lacédémone, au grand-Prêtre Onias troisiéme. Joseph. Antiq. xii. 4. & 1. Macc. xii.	3821.
Héliodore est envoyé par Séleucus, pour piller les tresors du Temple. 2. Maccab. iii.	3828.
Mort de Séleucus.	3828.
Antiochus Epiphanes échangé contre Démétrius, fils de son frere Séleucus, qui fut envoyé en ôtage à Rome en sa place, revient en Syrie, & usurpe le Royaume.	3829.
Jason se fait établir grand-Prêtre par Epiphanes, en la place de son frere Onias troisiéme.	3829.
Etablissement d'un Gymnase à Jérusalem. 1. Macc. i. 11. 15. & 2. Macc. iv. 7.	3830.
Antiochus est reçû dans Jérusalem par Jason. 2. Macc. iv. 21.	3831.
Ménélaüs dépouille Jason de la dignité de grand-Prêtre, & s'en fait pourvoir par Epiphanes. 2. Macc. iv. 23. 24. 25.	3832.
Guerre entre Epiphanes Roi de Syrie, & Philométor Roi d'Egypte. Les Généraux d'Epiphanes remportent la victoire prés du mont-Casius, frontiére d'Egypte ; Epiphanes entre en Egypte, & la soumet à son obéissance.	3833.
Ménélaüs est mandé à Antioche ; il laisse en sa place Lysimaque à Jérusalem. Celui-ci dépouille le Temple de plusieurs de ses plus riches ornemens. Le grand-Prêtre Onias troisiéme, déposé depuis quelques années, accuse Ménélaüs de ces sacrileges. Onias est tué par Andronique. 2. Macc. iv. 30. . . . 34. Lysimaque est aussi mis à mort par le peuple,	3834.

Ans du M. à Jérusalem, prés le tresor du Temple. 2. Macc. IV. 37. 42.

3834. Seconde expedition d'Antiochus Epiphanes en Egypte. 2. Macc. V. 1. 4. Le bruit s'étant répandu qu'Epiphanes étoit mort, Jason vint attaquer Jérusalem; mais il en fut repoussé; 2. Macc. V. 10. & quelques-uns de ceux de Jérusalem ayant témoigné de la joïe de cette nouvelle, Antiochus en conçut tant d'indignation, qu'à son retour il assiéga la ville, la prit, la pilla, fit périr plus de quatre-vingt mille hommes, & enleva tout l'or, & les vases les plus prétieux du Temple. 2. Macc. V.

3835. Troisiéme expédition d'Antiochus en Egypte. Il l'assujettit entiérement. *Polyb. Legat. Diodor. Sicul. In exerpt.*

3836. Apollonius est envoyé en Judée; il démolit les maisons & les murs de Jérusalem, & fait main basse sur le peuple. 1. Macc. I. 30. & 2. Macc. V. 24. Il bâtit la citadelle sur la montagne, où étoit située la cité de David.

Judas Maccabée se retire dans le desert, avec neuf des siens. 2. Macc. V. 27.

3837. Edit d'Antiochus Epiphanes, pour contraindre tous les peuples de ses Etats, de suivre la réligion des Grecs. 1. Macc. I. 43.... 52. 53.

Les sacrifices interrompus dans le Temple. La statuë de Jupiter Olympien placée sur l'autel. L'abomination de la désolation. 1. Macc. I. 62.

Martyre du vieillard Eléazar, & des sept freres Maccabées, & de leur mere à Antioche. 2. Macc. VII.

Mathathias & ses sept fils, se retirent dans les montagnes. 1. Macc. II. 15. & suiv. Les Assidéens se joignent à eux.

3838. Mort de Mathathias. Judas Maccabée lui succéde. 1. Macc. II. 49... 70.

Judas défait l'armée d'Apollonius. 1. Macc. III. 10. *& seq.* Il bat ensuite Seron, Gouverneur de la Célésyrie. *ibid.*

3839. Voyage d'Antiochus en Perse. 1. Macc. III. 27... 31.

Nicanor & Gorgias, sont envoyez en Judée, & ensuite Ptolémée, fils de Dorimenes.

Judas assemble son armée à Maspha, & aprés avoir imploré l'assistance du Ciel par le jeûne & par l'oraison, il marche contre Nicanor, & le met en fuite. Gorgias n'ose en venir aux mains avec l'armée des Juifs.

3840. Lysias vient en Judé avec une armée; il est battu, & obligé de s'en retourner à Antioche. 1. Macc. IV. 28... 35.

Judas purifia le Temple, trois ans aprés qu'il eut été soüillé par les Nations 1. Macc. IV. 36. & suiv.

Timothée & Bacchides sont battus par Judas. 2. Macc. VIII.

Mort d'Antiochus Epiphanes dans la Perse. 1. Macc. VI. 1. & suiv. & 2. Macc. IX. Antiochus Eupator lui succéde âgé de neuf ans, sous le gouvernement de Lysias.

Guerre de Judas dans l'Idumée, & au-delà du Jourdain. 1. Macc. V. & 2. Macc. X.

Timothée est vaincu une seconde fois par Judas.

3841. Conspiration des peuples de de-là le Jourdain, & des peuples de la Galilée contre les Juifs: ils sont reprimez par Judas & ses freres. 1. Macc. V.

Lysias vient en Judée une seconde fois, à la tête d'une puissante armée; Mais il est contraint de faire sa paix avec Judas, & de s'en retourner à

Antioche. 2. Macc. XI. Lettres d'Eupator, & des Ambassadeurs des Romains aux Juifs. 2. Macc. XI. 27. & seq. Ans du M. 3841.

Perfidie de ceux de Joppé, & de ceux de Jamnia, contre les Juifs de leurs villes, châtiée par Judas. 2. Macc. XII. 2. 3. 4.

Guerres du même, au delà du Jourdain. 2. Macc. XII. 13. & suiv.

Victoire de Judas, contre Timothée, différent du premier Général de même nom. 2. Macc. XII. 20.

Combat contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée, où quelques soldats Hébreux furent tuez, parce qu'ils avoient caché sous leurs habits, de l'or pris dans un Temple d'Ascalon. 2. Macc. XII. 32. 33. & suiv.

Eupator vient en Judée, avec une trés-puissante armée. Judas va l'attendre à Modin, entre la nuit dans le camp du Roi, & lui tuë quatre mille hommes. L'armée d'Eupator vient assiéger Bethsura ; il se donna diverses escarmouches, Eléazar frere de Judas tuë le plus beau des éléphans du Roi. 1. Macc. VI. 2. Macc. XIII.

Prise de Bethsura. Le Roi vient assiéger Jérusalem. La ville est fort pressée par la faim. ; mais Philippe qui avoit été nommé par Antiochus Epiphanes, pour régent du Royaume, pendant la minorité du jeune Eupator, étant venu à Antioche, Lysias fit traiter de paix avec les Juifs, & s'en retourna avec le Roi & l'armée en Syrie. Mais avant son retour, Eupator contre la parole donnée, fit abbattre le mur, qui mettoit le Temple à couvert des insultes de ceux de la citadelle. 1. Macc. VI. & 2. Macc. XIII.

Mort du grand-Prêtre Ménélaüs ; Alcime lui succede. 2. Macc. XIII. 3842.

Onias fils d'Onias troisiéme, se retire en Egypte, où il bâtit quelque tems aprés un Temple, sur le modele de celui de Jérusalem. Joseph Antiq. XII. 15.

Retour de Démétrius fils de Séleucus, qui avoit été en ôtage à Rome. Polyb. Legat. 1. Macc. VII. 1. 4. & 2. Macc. XIV. 1. 2. Il met à mort Eupator & Lysias, & est reconnu Roi de Syrie.

Alcime demande à Démétrius la confirmation de la dignité de grand-Prêtre, qu'il avoit reçûë d'Eupator. 2. Macc. XIV. Il revient en Judée avec Bacchides, & entre dans Jérusalem. 1. Macc. VII Mais bien-tôt il est 3843.
obligé de recourir de nouveau à Démétrius. Ce Prince lui donne Nicanor avec des troupes, qui le raménent en Judée ; Nicanor s'accommode avec Judas, & vit pendant quelque tems bon ami avec lui ; Alcime en conçoit de la jalousie, & accuse Nicanor de trahir les interêts du Roi. Démétrius écrit à Nicanor de lui amener Judas. Celui-ci s'apperçoit qu'on le veut saisir, se retire, & se met à la tête d'une troupe, avec laquelle il attaque Nicanor, prés de *Caphar-salama*, & lui tuë environ cinq mille hommes. 1. Macc. VII. 27. 32.

Mort de Rhazis, célébre vieillard, qui se tuë lui-même, pour ne pas tomber entre les mains de Nicanor. 2. Macc. XIV.

Second combat de Judas, contre ce Général, dans lequel il remporte une victoire complete ; Nicanor ayant été tué au commencement de la bataille. 1. Macc. VII. 2. Macc. XV.

Bacchides & Alcime sont envoyez de nouveau en Judée. Judas abandonné des siens, & ayant seulement huit cent hommes, livre la bataille, met en fuite l'aîle droite de l'armée ennemie, & les poursuit fort loin.

Ans du M. Mais enfin, enveloppé de toute part par les ennemis, il succombe à
3843. leur grand nombre, & finit sa glorieuse vie. 1. Macc. 17. 5. 22.
Retour des envoyez que Judas avoit députez à Rome, pour faire alliance avec les Romains. 1. Macc. v. 11.
Jonathas Maccabée est choisi pour chef de la nation, & pour grand-Prêtre, en la place de Judas. 1. Macc. IX. 28.
Bacchides poursuivit Jonathas. Celui ci aprés un leger combat, passe le Jourdain à la nage, à la vuë de l'ennemi.
3844. Mort d'Alcime. 1. Macc. IX. 54.
3846. Bacchides assiége Jonathas, & Simon dans Betbasis. ibid. Paix entre Bacchides & Jonathas. Celui-ci fixe sa demeure à Machmas, & juge le peuple.
3851. Aléxandre Ballés vient en Syrie, pour se faire reconnoître Roi.
Démétrius Soter écrit à Jonathas, & lui demande des troupes contre Aléxandre Ballés. 1. Macc. X.
3852. Lettres d'Aléxandre Ballés à Jonathas. *ibid.*
Jonathas fait pour la premiere fois, les fonctions de grand-Prêtre, & demeure à Jérusalem. 1. Macc. X. 21.
Seconde lettre de Démétrius Soter à Jonathas. Ce grand-Prêtre s'attache au parti d'Aléxandre Ballés. *ibid.*
3854. Mort de Démétrius Soter. Aléxandre Ballés est reconnu pour Roi de Syrie.
Onias fils d'Onias troisiéme, bâtit un Temple en Egypte, sur le modele de celui de Jérusalem. Joseph. Antiq. XIII. 6.
3856. Démétrius fils aîné de Démétrius Soter, vient en Cilicie, pour recouvrer le Royaume de ses peres.
Apollonius attaque Jonathas; mais il est repoussé avec beaucoup de perte. 1. Macc. X. 72. & suiv.
3859. Mort d'Aléxandre Ballés; Démétrius, fils de Démétrius Soter, demeure paisible possesseur du Royaume de Syrie. 1. Macc. XI. 19.
Jonathas attaque la citadelle de Jérusalem.
3860. Il envoye du secours à Démétrius Nicator, qui ne paya ses services que d'ingratitude; ce qui obligea Jonathas à se ranger du côté du jeune Antiochus, que Tryphon avoit ramené d'Arabie, pour lui faire prendre le Royaume de Syrie. 1. Macc. X. XI.
Divers combats entre les Généraux de Démétrius & de Jonathas, ou celui-ci eut toûjours l'avantage. 1. Macc. XI. XII.
Il renouvelle l'alliance avec les Romains, & les Lacédémoniens. 1. Macc. XII.
Il est pris en trahison par Tryphon, dans Prolémaïde. 1. Macc. XII 39.... 52.
3861. Mort de Jonathas. Simeon son frere lui succéde. 1. Macc. XIII. 20. & suiv.
Tryphon met à mort Antiochus le Dieu, Roi de Syrie, & se rend maître de son Royaume. 1. Macc. XIII. Liv. l. 55.
Simon reconnoît Démétrius Nicator, contre Tryphon. Démétrius accorde à Simon l'exemption de toute sorte de tributs & de charges, pour la Judée. C'est le commencement du parfait affranchissement des Juifs, du joug des Syriens. 1. Macc. XIII. 35. XIV. 32. & suiv.
3862. Prise de la citadelle de Jérusalem par Simon. 1. Macc. XIII. 49. 53. & XIV. 7. 36. 37.

	Ans du M.
Démétrius Nicator va en Perse avec une armée. Il est pris par le Roi des Parthes. 1. Macc. XIV. 1. 2. 3. &c.	3863.
Assemblée générale du peuple, où Simon est confirmé dans la dignité de Prince du peuple, & de souverain Pontife. 1. Macc. XIV. 26.... 44.	
Antiochus Sidetés, frere de Démétrius Nicator, devient Roi de Syrie. 1. Macc. XV. 1. 2. Il donne à Simon le droit de battre monnoye à son coin, & confirme tous les privileges accordez aux Juifs, par les Rois ses prédécesseurs. 1. Macc. XV. 3. 9.	3864.
Arrivée des Ambassadeurs des Juifs à Rome, pour renouveller l'alliance avec les Romains. 1. Macc. XIV. & XV.	3865.
Antiochus Sidetés manque de parole à Simon, & envoye contre lui Cendébée. 1. Macc. XV.	
Cendébée est battu, par Jean & Judas fils de Simon. 1. Macc. XVI.	3866.
Simon est tué avec ses deux fils, par Ptolémée son gendre. 1. Macc. XVI. 11.	
Hircan succéde à Simon. Fin du second livre des Maccabées.	3869.
Antiochus Sidetés assiége Hircan dans Jérusalem. 4. Maccab. II. & Joseph. XIII. 16.	3869.
Hircan obtient une tréve de huit jours, pour célébrer la fête de la Scénopégie; il fait la paix avec Antiochus, à des conditions assez onéreuses. Joseph Antiq. XIII. 16. & 4. Maccab. II.	3870.
Hircan tire de l'argent du tombeau de David, ou plûtôt des trésors cachez des Rois de Juda. 4. Macc. II. & Joseph Antiq. XIII. 16. & lib. III. 12. & de Bell. l. 1. c. 2.	
Joseph fils d'Oziel, traduit d'Hébreu en Grec le livre de l'Ecclésiastique, composé par Jesus fils de Sirach.	3872.
Hircan accompagne Antiochus Sidetés en Perse. 4. Macc. II. Joseph. Antiq. XIII. 16. Nicol. Damascen. Antiochus est vaincu & mis à mort.	3873.
Aprés la mort d'Antiochus, Hircan secouë absolument le joug des Macédoniens, & ne reconnoît plus de maître. Justin. lib. 36. Strab. 16. Il prend diverses villes. Joseph. Antiq. l. XIII. 17. 4. Macc. II.	3874.
Hircan subjugue les Iduméens, & les oblige à recevoir la circoncision. 4. Macc. II. Joseph. Antiq. XIII. 17.	3875.
Ambassade des Juifs à Rome, pour renouveller l'alliance avec les Romains. Joseph. Antiq. XIII. 17. 4. Macc. III.	3877.
Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Aléxandrie, pour les exhorter à la célébration de la nouvelle dédicace du Temple, par Judas Maccabée 2. Macc. I. 10. & suiv.	3880.
Siége de Samarie entrepris par Hircan, & conduit par Antigone & Aristobule ses fils. Antiq. l. XIII. 18. 4. Macc. IV.	3894.
Victoire d'Aristobule, contre Antiochus de Cizique. Joseph. ibid.	3895.
Prise de Samarie. Hircan fait raser cette ville. la même	
Mort de Hircan, aprés un regne de vingt-neuf ans. Eusеb. 8. démonstr. c. 2. Jeron. in Dan. IX.	3898.

DISSERTATION,

SUR LA PARENTE' DES JUIFS, & des Lacédémoniens.

JAmais peuple n'eut une origine plus illustre, ni plus ancienne, ni mieux suivie, ni plus assurée, que la Nation des Juifs. Ils font remonter leurs Ayeux jusqu'aux premiers hommes; les plus anciens Patriarches, & les plus célébres fondateurs des Nations, sont ou les peres, ou les freres des Auteurs de leur race. Leur histoire, & leurs titres ne sont ni obscurs, ni récens, ni fabuleux; leur possession n'est ni interrompuë, ni frauduleuse. Ils font voir la vérité de leur origine, dans des écritures les plus anciennes, & les plus autentiques qui soient au monde; ce sont leurs Livres sacrez, qui contiennent leur Loi, & leur Religion. Ces Livres ont par-dessus ceux des autres Nations, qui peuvent se vanter d'une antiquité semblable, ou plus grande encore, qu'ils sont parmi les Juifs d'une autorité inviolable, & regardez comme l'ouvrage du Saint-Esprit même; les autres peuples qui ont reçu la vraye Religion, ont aussi pour ces Livres un souverain respect; enfin les Etrangers, qui n'ont aucun engagement de Religion envers ces Ecrits, n'ont pû jusqu'ici y montrer ni fausseté, ni erreur. Tandis que ces divins Ouvrages sont demeurez cachez dans la langue, & dans le pays des Juifs, & inconnus aux autres peuples, toutes les Nations du monde ont été dans une ignorance grossiére de leur propre origine; ils n'ont eu sur cela que des opinions chimériques, & monstrueuses. Mais depuis que ces sacrez monumens sont venus à la connoissance des étrangers, chacun a voulu y chercher son commencement, & y trouver la souche de ses ancêtres.

Les écritures des Hebreux ne commencérent à se répandre parmi les Grecs, que depuis le regne de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte. Ce Prince curieux les fit traduire de l'Hébreu, & les mit dans sa magnifique Bibliotéque d'Aléxandrie. C'est delà qu'elles se sont fait connoître dans tout le monde. Les Grecs toûjours curieux, virent avec étonnement des histoires jusqu'alors inconnuës; ils commencérent à avoir pour les Juifs, une estime qu'ils n'avoient pas euë auparavant; & cette Nation d'ailleurs peu connuë, & peu considérable à leur égard, fut regardée comme un peuple ancien, & d'une origine fort illustre, & fort différente de celle qu'on lui avoit donnée jusqu'alors. C'est au moins le jugement que les plus sensez, & les plus judicieux en portérent; car il étoit impossible d'arracher entiérement les anciennes préventions, que l'on avoit conçûës contre eux.

Les Lacédémoniens, un des plus sérieux, des plus sages, & des plus vaillans peuple de la Gréce, ayant trouvé dans leur tradition, ou dans quelque histoire, qu'ils étoient freres des Juifs, & qu'ils avoient pour pere commun Abraham; cette origine les flatta, & malgré la fierté qui est propre aux Spartiates, encore plus qu'aux autres Grecs, ils comprirent qu'une parenté si ancienne, & si belle, ne pouvoit que leur faire honneur; ils résolurent de cultiver cette liaison, & ils en firent la premiére démarche; Aréus leur Roi

Roi écrivit au grand-Prêtre Onias, qui étoit alors à la tête de la Nation des Juifs, (*a*) qu'ayant appris que les Lacédémoniens étoient freres des Juifs, & de la race d'Abraham, il le prioit de leur mander l'état de leurs affaires; que pour eux, ils leur envoyoient cette lettre, pour les assurer de leur parfaite union, & qu'ils pouvoient disposer en maîtres, de tout ce qui appartenoit aux Lacédémoniens.

Nous ne savons pas qu'elle fut la réponse d'Onias; mais nous voyons par la suite de l'histoire, que ces deux peuples entretinrent de bonne foi cette nouvelle alliance, & qu'ils se considérérent sérieusement dans la suite comme freres. Nous lisons que le grand-Prêtre Jason étant obligé de quitter la Judée sa patrie, & l'Arabie, où il s'étoit retiré, se refugia chez les Lacédémoniens. (*b*) Et plusieurs années aprés la lettre d'Aréus à Onias, le grand-Prêtre Jonathas, frere de Judas Maccabée, écrivit au Sénat, & au Peuple de Lacédémone, pour renouveller l'ancienne alliance qui étoit entr'eux. (*c*) Ainsi cette parenté étoit un article dont on convenoit; les Juifs, aussi-bien que les Lacédémoniens, s'étoient agréablement laissez persuader qu'ils descendoient les uns, & les autres d'Abraham.

Mais ni les monumens qui nous restent aujourd'hui dans les Ecritures saintes des Juifs, ni les Ecrits des Auteurs Grecs, ou étrangers, ne nous fournissent aucunes preuves assez claires, ni assez solides, pour faire sur nous la même impression, ni pour nous convaincre que ces deux peuples soient des branches sorties d'une même souche, & qu'Abraham soit le pere des uns & des autres. Quelques Savans croyent cette parenté toute chimérique, & sans fondement réel. (*d*) D'autres la croyent véritable: & d'autres la mettent au rang des choses douteuses, & incertaines. Mais quelque parti que l'on prenne parmi ces sentimens divers, il est certain au moins que les Hébreux, & les Lacédémoniens l'ont cruë sérieusement, & par conséquent qu'ils avoient de part & d'autre des raisons au moins plausibles, pour s'en persuader.

Nous ne pouvons embrasser sans restriction le sentiment qui met cette parenté au rang des choses indubitables. Si les Juifs, & les Lacédémoniens n'avoient point d'autres motifs pour se croire également descendus d'Abraham, que ce que nous en voyons dans leurs lettres, & ce qui nous en reste dans l'Ecriture, & dans les Auteurs profanes, on peut assûrer hardiment que leur créance étoit assez mal fondée; mais comme ils pouvoient savoir sur cela bien des choses, que nous ignorons aujourd'hui, nous ne pouvons aussi admettre absolument l'opinion qui traite cette origine de fabuleuse, & de chimérique. Il n'est pas permis de porter ses jugemens au-delà de ses connoissances, il est même de l'équité de présumer que ces peuples n'ont point agi en cela sans de bonnes raisons. Ce que nous pouvons dire de plus juste, c'est qu'elles nous sont inconnuës.

Reste donc à examiner les diverses conjectures que l'on propose, sur ce qui a donné lieu aux Lacédémoniens de se croire descendus d'Abraham. Quelques-uns (*e*) ont prétendu que ces peuples ayant lû dans Moyse, (*f*) qu'*Ebal* étoit un des fils de *Jectan*,

---

(*a*) 1. *Macc.* XII. 20. Le texte Latin porte que les Juifs avoient écrit les premiers aux Lacédémoniens, & que ceux-ci leur rendoient réponse; *Benefacitis scribentes nobis de pace vestra; sed & nos rescripsimus vobis, &c.* Mais le texte Grec porte au contraire, que ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers, & qui priérent les Juifs de leur rendre réponse. *Καλῶς ποιήσετε γράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν, καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγράφομεν ὑμῖν.* Joseph est assez différent de la Vulgate. On peut voir le Commentaire 1. Macc. XII. 20.

(*b*) 2. *Macc.* V 9.

(*c*) 2. *Macc.* XII 6.

(*d*) *Joseph. Scalig. Can. Isagog. l. 3 p. 332. Reineccius de Regno Spartan p. 335. Raineld de Libb. apocryph. p. 104. Bochart Canaan l. 1 c. 22.*

(*e*) *Quid. apud. Joseph Scal Can Isagog. l. 3. p. 332. & apud Salian. ad an. 3821.*

(*f*) *Genes.* X. 28.

fils de Phaleg, & petit-fils d'Héber, s'étoient imaginez que cet Ebal étoit le même qu'*Æbalus*, pere de Tyndare, & ayeul de Castor, de Pollux, & d'Héléne. Mais cette opinion paroît insoutenable par plusieurs raisons. Car 1°. Ebal est fils immédiat de Jectan fils d'Héber; & Abraham fils de Tharé, est éloigné d'Héber de six générations. (a) Ainsi il est impossible en ce sens, qu'*Æbalus* descende d'Abraham, puisqu'Æbalus dans cette supposition, étoit petit-fils d'Héber, dont Abraham étoit éloigné de six degrez. 2°. Hébal, & Abraham étoient de deux branches différentes de la famille d'Héber. Ce Patriarche eut Phaleg, & Jectan; Ebal sortoit de Jectan, & Abraham venoit de la souche de Phaleg. 3°. Enfin *Ebal* fils de Jectan, vivoit plusieurs siécles avant Æbalus pere de Tyndare, comme il seroit aisé de le montrer, si la chose pouvoit être contestée.

L'Auteur du Commentaire sur les Maccabées, attribué à saint Thomas, a crû que cette opinion n'étoit fondée que sur le préjugé où l'on étoit que les Spartiates, ou Lacédémoniens, venoient des descendans d'Agar, ou de Céthura, qui avoient été toutes deux femmes d'Abraham, & meres de divers peuples d'Arabie. Ce sentiment est devenu fort commun; mais on ne nous apprend pas de quel peuple en particulier les Lacédémoniens sont issus. Le nom de *Lacédémoniens*, peut dériver de l'Hébreu, (b) *Leummim Kadmonim*, peuples d'Orient; on a pû suivre de part & d'autre, sans beaucoup d'examen, une conjecture populaire, & favorable, qui n'étoit d'aucune conséquence pour le fond. Il y a dans les traditions des peuples, & de plusieurs anciennes familles, cent choses de cette nature, que l'on croit de pere en fils, sans autre preuve, sinon qu'on les a ainsi appris de ses ancêtres, & qu'on a intérêt de les soûtenir, & de les faire croire; c'est ainsi que les Romains se disoient descendus des Troyens, & que nos anciens Rois de France, prétendoient à la même gloire.

Grotius (c) veut que la parenté des Spartiates, & des Juifs, ne soit fondée que sur ce que les Lacédémoniens descendoient des Doriens, & les Doriens des Pélasges; & comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie, ou de l'Arabie, on a avancé au hazard que les Lacédémoniens, & les Juifs, étoient d'une même race, parce que les uns & les autres venoient d'un même pays. Cet Auteur remarque qu'il demeura toûjours dans la Dialecte Dorienne, quantité de termes, dont la racine est dans l'Hébreu, & qui montrent sa premiére origine.

Mais Monsieur Morin (d) remarque contre Grotius, 1°. Que les Pélasges, qui vinrent de l'Arabie dans la Gréce, y passérent avant le mariage d'Abraham avec Céthura, & qu'ainsi ils ne peuvent être descendus de ce Patriarche. 2°. Il soutient que c'est plûtôt des *Edones*, ou Edoniens, peuples de Thrace, qu'est venuë la consanguinité entre les Iduméens, & les Juifs. Ces Edoniens sont, à ce qu'il prétend, une branche des Iduméens, comme leur nom semble le prouver. 3°. Enfin il dit que si l'on veut absolument que les Lacédémoniens tirent leur origine des Pélasges, son sentiment n'en sera pas moins vrai-semblable, puisque les Pélasges ayant passé quelque tems dans la Thrace, avant que d'entrer dans le Péloponése, ils ont pû aisément se joindre aux Edoniens, & ne faire dans la suite qu'un seul peuple avec eux. Ainsi les Lacédémoniens seront en même tems descendus d'Esaü par les Edoniens, & des Pélasges joints aux Edoniens. Eutychius Patriarche d'Aléxandrie, (e) prétend de même que la parenté des Juifs, & des Lacédémoniens, vient du côté d'Esaü, mais il la prend autrement. Il dit qu'Edom

---

(a) *Genes.* XI. 16. 17. *& seq. Phaleg, Reü, Sarug, Nachor, Thare, Abraham.*

(b) לאמים קדמנים

(c) *Grot. in* 1. *Macc.* XII. 20.

(d) Voyez le tom. 1. de la Rép. des Lettres,

(e) *Eutych. Alex. Annal.*

épousa une femme Cananéenne, & quelques autres de Gréce, & que de-là vient l'alliance entre la race d'Abraham, & la nation Gréque.

Mais tout cela est tiré de bien loin. Quelle preuve a-t-on que les Edoniens soient sortis d'Edom, ou d'Esaü ? Quelle preuve, que les Lacédémoniens descendent des Edoniens, ou des Pélasges, & que les uns & les autres soient mêlez ensemble ? On peut voir ce que nous avons dit des Pélasges sur la Génése. (*a*) Enfin quelle apparence qu'Esaü ait été chercher une femme dans la Gréce, comme le voudroit Eutychius ?

Il y en a qui prétendent que les Lacédémoniens se sont dit parens des Juifs, & fils d'Abraham, parceque Cadmus, qui étoit Phénicien, & qui avoit des Arabes en sa compagnie, (*b*) venoit d'un pays occupé presque tout entier par la race d'Abraham. Les Grecs, sans examiner la chose de plus prés, auront pû s'imaginer que Cadmus, & ses gens, étoient Juifs d'origine. On attribuoit à ce Héros la fondation de la ville de Sparte, ou Lacédémone. On tiroit même l'étymologie du nom de *Sparte*, (*c*) de ce que Cadmus y sema, aussi-bien qu'à Thébes, des dents de dragon, d'où l'on vit naître des hommes. Eustathe débite cette opinion dans son Commentaire sur le premier Livre de l'Odyssée.

Apollodore raconte la chose autrement; (*d*) il dit que Cadmus aprés avoir semé les Spartes, & voyant que des hommes tout armez sortoient de la terre, effrayé de ce prodige, il jetta des pierres contr'eux; mais ces hommes ramassant ces pierres, commencérent à se les jetter l'un contre l'autre, & à se battre, jusqu'à se faire tous périr, excepté *Udæus*, & cinq autres. On aura pû prendre cet *Udæus* pour le pere des Juifs, *Judæus*; & les Spartes pour les fondateurs de Lacédémone.

Diodore de Sicile (*e*) fournit encore une autre ouverture pour l'explication de cette prétenduë parenté des Spartiates, & des Hébreux. Une foule d'étrangers, dit-il, s'étoit jettée dans l'Egypte, & commençoit à en altérer les loix, & les coûtumes par de nouveaux cultes, & des cérémonies étrangéres. Les naturels du pays craignant les suites de ce changement, chassérent ces peuples venus d'ailleurs; une partie de ceux-ci, je veux dire ceux qui étoient les plus distinguez, & les plus vaillans, ayant à leur tête Danaüs, & Cadmus, se retirérent dans la Gréce; & l'autre partie sous la conduite de Moyse, s'arrêta dans la Judée, qui étoit alors entiérement déserte. Voilà ce que dit Diodore de Sicile, suivant le bruit qui couroit de l'origine des Juifs; on voit par-là que les Grecs considéroient les peuples venus en Gréce sous la conduite de Cadmus, & de Danaüs, comme étant sortis d'un même pays, & d'une même origine que les Hébreux. Tout cela est fabuleux, on en convient; mais nous ne cherchons ici que des conjectures vraisemblables, qui ayent pû donner lieu à une opinion populaire, avancée d'abord par les Spartiates, & adoptée ensuite par les Juifs.

La fondation de Sparte est attribuée par les uns à un Juif nommé *Sparton*, qui fut compagnon de Bacchus dans ses guerres, & dans ses voyages; & par les autres à *Spartus*, fils de Phoronée, ou d'Inachus, selon quelques-uns, ou d'Amyclas, selon d'autres. Il y en a qui prétendent que le nom de Sparte lui vient d'une fille du Roi Eurotas, qui épousa le Roi Lacédémon. L'examen de tout cela ne regarde point nôtre sujet : seulement, on veut que Sparton compagnon de Bacchus, soit Juif, (*f*) & en même tems

(*a*) *Genes. x. pag. 254. 255.*

(*b*) *Ita Strabo lib. x. Vide si lubet Dikinson, Delphi Phenicizant. c. 12.*

(*c*) Σπάρτη, ἀπὸ τῶν μυθευομένων μετὰ τοῦ Κάδμου Σπαρτῶν ἀνδρῶν, οἳ κατὰ τὴν παλαιὰν ἱστορίαν ἐκεῖ ἱστεῖσαντες σπάρτην ἀφ' ἑαυτῶν τὴν πόλιν ὠνόμασαν. *Eustat. in 1 Odyss.*

(*d*) *Apollodor. ex Pherecyde, lib. 3. Bibl. c. 4.*

(*e*) *Diodor. Eclog. ex lib. 40*

(*f*) *Vide Claud. Idæum, apud Steph. Bizant. verbo* Ἰουδαία. Il lui donne pour fils *Juda*, & *Idumæa*.

fondateur de Lacédémone ; Si cela étoit bien prouvé , il ne feroit pas étrange que le Roi de Lacédémone eût crû que les Juifs , & les Spartiates fussent sortis de la même souche. Mais on peut assurer que ce Sparton n'a eu aucune liaison avec les Juifs , & il est trés-incertain qu'il ait eu part à la fondation de Lacédémone. Les Lacédémoniens eux-mêmes ne le connoissoient pas , comme l'écrit Pausanias. (*a*)

Monsieur Huet(*b*) ancien Evêque d'Avranches , a conjecturé que les Rois de Lacédémone prétendant être descendus des Héraclides , ont pû croire aussi par la même raison , qu'ils venoient originairement des Juifs. Hercules Phénicien étoit trés-célébre ; on le confondoit trés-souvent avec l'Hercules de Thébes ; on ne distinguoit guéres les Phéniciens , d'avec les Juifs , parce que ces deux peuples habitoient la même Province. Pourquoi dans une chose arbitraire , & qui faisoit honneur aux Princes de Lacédémone , n'aura-t-on pas donné dans une opinion peu certaine à la vérité , mais qui n'avoit rien d'impossible , ni de contradictoire ? Il y a certaines choses où l'on veut bien se tromper agréablement , & en sa faveur.

Le même Prélat propose ailleurs (*c*) une conjecture qui nous paroît mieux appuyée. Les anciens ont crû que les Juifs venoient originairement de l'Isle de Créte. Ce sentiment étoit encore commun du tems de Tacite : (*d*) *Judæos Cretâ insulâ profugos , novissima Lybiæ insedisse : argumentum è nomine peti ; inclytum in Creta Idam montem ; accolas Idæos , aucto in barbarum cognomento , Judæos vocitari.* Le mont *Ida* , peu différent du nom de *Juda* ; les peuples *Idæi* , peu différens de *Judæi* ; le fleuve *Jarden* , assez semblable au *Jourdain* de la Palestine ; ces choses pouvoient appuyer la tradition : outre cela les Crétois , & les Juifs étoient gouvernez par des Loix particuliéres , qu'on regardoit comme les premiéres Loix du monde ; Minos en Créte , Moyse en Judée ; en matiére de bruits populaires , souvent de legéres convenances suffisent pour arrêter les esprits des peuples.

Ce Prélat auroit pû ajoûter , que les Septante Interprétes ont crû que les Philistins étoient originaires de Créte. Dans Sophonie , (*e*) où nous lisons dans la Vulgate Philistins , *peuples d'hommes perdus* ; les Septante portent : *peuples venus de Créte* ; & l'Hébreu , *Goi Cherethim.* La plûpart des villes , des montagnes , & des riviéres de cette Isle , portoient des noms d'origine Hébraïque , ou Phénicienne ; & nous avons essaié de faire voir ailleurs , (*f*) que l'Isle de *Caphtor* , d'où Amos (*g*) fait venir les Philistins , est la même que celle de Créte. Les étrangers ne distinguoient guéres les peuple de la Palestine , d'avec les Juifs. On a souvent attribué ce qui n'étoit propre qu'aux Hébreux , aux Phéniciens , & aux Philistins ; & du tems des Maccabées , les Philistins faisoient si peu de figure dans ce pays , qu'il n'est nullement étrange que les Lacédémoniens , qui avoient été en Egypte , (*h*) où ils avoient pû apprendre l'origine des Philistins , ayent confondu ces peuples avec les Hébreux , dont le nom étoit devenu célébre depuis les victoires de Judas Maccabée. Il y avoit autrefois différent entre les Crétois , & les Lacédémoniens , lequel des deux peuples avoit imité les loix de l'autre ; car la ressemblance étoit grande entr'elles. (*i*) Les Lacédémoniens vouloient s'attribuer l'honneur d'avoir les premiers formé leurs loix , & de les avoir communiquées aux

---

(*a*) *Pausan. Corinthiac p.* 58.

(*b*) *Huet. Demonstr. Evangel. proposit.* 4. *de lib. Josue art.* XIV.

(*c*) *Demonstr. Evang. propos.* 4. *cap.* 4. *art.* 10.

(*d*) *Historiar. l.* 5 *initio. Vide si lubet Conon. narrat* 36. & 47.

(*e*) *Sophon.* II. 5. *Gens perditorum Hebr.* גוי כרתים 70. *Πάροικοι Κρητῶν.* Ils ont lû , גרי כרתים

(*f*) Dissertation sur l'origine des Philistins , & sur leurs divinitez , dans le tome des Rois.

(*g*) *Amos* IX. 7.

(*h*) 2. *Macc.* V. 9.

(*i*) *Vide Strabon. l.* X. *p.* 329. 330. 331.

Crétois; (a) mais leur prétention étoit trés-mal fondée; on convient qu'ils les avoient prises de Créte : Lycurge leur Législateur avoit demeuré long-tems dans ce pays, & il en avoit tiré les loix, & la maniére de gouverner. (b) Il est vrai que quelques villes de Créte étoient des colonies de Lacédémone; mais il ne s'ensuit pas que toute cette Isle ait reçu des loix, & des habitans de Lacédémone, puisqu'on sait que Lycurge est beaucoup plus jeune, que les Législateurs des Crétois.

Il nous suffit que les Lacédémoniens ayent été dans cette prétention. C'en étoit assez pour être fondez à dire, suivant leur préjugé, que les Philistins, qui étoient Crétois d'origine, & qu'ils confondoient mal-à-propos avec les Juifs, avoient un pere commun avec eux, & qu'eux tous étoient descendus d'Abraham. Les loix, les coûtumes, & les mœurs des deux peuples, avoient assez de convenance; il n'est donc pas étrange qu'Aréus Roi de Lacédémone se soit laissé aller à ce sentiment, & qu'ayant oüi dire en Créte, où il avoit été, (c) que les Juifs, & les Spartiates, venoient des Crétois, il en ait écrit aux Juifs, ou pour en être mieux informé par leur réponse, ou simplement pour entretenir cette opinion entre les deux nations. On ne voudroit pas assurer que ce Prince lui-même crût fermement ce qu'on en publioit; mais comme dans ces sortes de choses l'on suit toûjours ce qui plaît davantage, & ce qui est le plus favorable, il l'avance sans en apporter d'autre preuve, qu'un certain Ecrit, dont il ne donne ni le titre, ni l'Auteur. (d) Et les Juifs dans les lettres qu'ils écrivirent aux Lacédémoniens, plusieurs années aprés sous le gouvernement de Jonathas, (e) disent simplement que le grand-Prêtre Onias reçut honorablement l'Envoyé des Lacédémoniens, avec les lettres qui marquoient la parenté, & l'union des deux peuples; les Juifs ajoûtent qu'à leur égard, quoiqu'ils qu'ils n'ayent aucun besoin de secours étrangers, ayant en main les Livres sacrez pour leur consolation, ils ne laissent pas de leur envoyer des députez, pour renouveller avec eux l'ancienne amitié.

Joseph (f) a pris ce passage de la lettre de Jonathas, dans un sens fort divers; il lui fait dire, que pour les Juifs, ils n'ont aucun besoin du témoignage des étrangers, pour se persuader que les Juifs, & les Spartiates sont freres, ayant en main les Livres sacrez, qui leur en fournissent les preuves. Cette explication de Joseph est suivie par de fort habiles Interprétes, comme on le montre dans le Commentaire, & il ne doit pas paroître étrange que les Juifs ayent crû remarquer dans les Livres saints, qu'Abraham étoit leur pere, & celui des Spartiates; il ne falloit pour cela que supposer, comme ont fait plusieurs savans Commentateurs, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens, ou des Arabes; il s'ensuivoit de là, selon les saintes Ecritures, que les uns & les autres étoient de la race d'Abraham.

Mais en quelque maniére que Jonathas, & les autres Juifs de leur tems ayent entendu cette parenté des deux peuples, il est certain que les saintes Ecritures qui sont entre nos mains, comme elles étoient alors entre les leurs, ne nous apprennent rien d'exprés, ni de positif sur cela. Pour les Lacédémoniens, nous n'en pouvons pas dire autant, parce que nous n'avons plus un grand nombre d'écrits qu'ils avoient alors; ils devoient savoir leur origine, mieux que personne du monde; dans ces sortes de matiéres, il est juste de s'en rapporter à chaque peuple, à chaque ville, à chaque famille sur ses propres affaires;

(a) *Vide Ephorum apud Strabon. lib. x. p 311.*
(b) *Plato lib. 1 de Legib Aristot. l. 2. politic.*
(c) *Vide Plutarch. in Pyrrho*
(d) *1. Macc. XII. 21. Inventum est in scriptura de Spartiatis, & Iudæis, quoniam sunt fratres, &c. Ioseph. Antiq. l. XII. c. 5.* Εὑρήκαμεν ἐν γραφῇ τινι ἔγγραφον.
(e) *1. Macc XII. 9. Cum nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros, qui sunt in manibus nostris.*
(f) *Antiq. XII. 5* οὐ δεόμενοι τῆς τοιαύτης ἀποδείξεως, διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν πεπεῖσθαι γραμμάτων,

cela est de droit commun : il faut avoir des preuves constantes, & incontestables, pour attaquer la possession, & pour contester les prétentions des autres, sur ce qui regarde leur origine, leur parenté, leurs ancêtres. Ils sont les dépositaires, & les témoins nez de leur histoire, & de leur antiquité.

D'ailleurs on voyoit entre les Lacédémoniens, & les Juifs, tant de ressemblance, qu'il n'étoit pas mal-aisé de faire croire qu'ils étoient freres, & d'en persuader ceux qui ne s'interessoient pas autrement à examiner cette affaire à fond ; chez l'un, & chez l'autre peuple les terres étoient tellement partagées, que chacun avoit sa portion à peu-prés égale, & que personne n'en pouvoit aquérir beaucoup au delà de ce qui lui en étoit échû, ou du moins qu'il ne pouvoit l'aquérir pour long-tems, & sans retour. L'esclavage étoit en quelque sorte banni de chez les Hébreux, puisque personne n'étoit esclave pour toûjours ; les Lacédémoniens, & les Juifs étoient trés-jaloux de leur liberté ; les filles ne donnoient point de dot à Sparte, non plus que dans la Judée. La Nation Juive ne s'appliquoit point au commerce, non plus que les peuples de Lacédémone. La vie frugale, le respect pour les vieillards, le fréquent usage du bain, & des onctions, la constance, & la fermeté des uns, & des autres, leur attachement inviolable à leurs loix, & à leurs pratiques ; tout cela ensemble formoit un puissant préjugé pour faire croire, que des peuples si conformes dans leurs loix, dans leurs coûtumes, & dans leurs mœurs, ne devoient avoir qu'une même origine. Les Juifs sont nommez, (*a*) les Philosophes de la Syrie ; les Lacédémoniens passoient pour les plus sages, & les plus religieux observateurs des loix, qui fussent dans la Gréce. Pour peu que ces peuples eussent d'envie de se croire parens, & de le persuader aux autres, rien n'étoit plus aisé que d'en venir à bout, avec tant de marques extérieures de ressemblance ; ce n'a jamais été apparemment leur intention qu'on approfondît beaucoup cette affaire, & qu'on la prît dans toute la rigueur. Elle ne souffre point un examen profond, & littéral.

Honoré d'Autun, (*b*) a crû que *Cécrops* avoit fondé Lacédémone. Monsieur Huet Evêque d'Avranches, a prétendu que Cécrops étoit souvent confondu dans l'histoire avec Moyse, & qu'on avoit attribué au premier, ce qui ne convenoit qu'au second : mais tout cela est si incertain, qu'il n'est pas capable d'ajoûter le moindre degré de certitude, ni même de probabilité à tout ce que l'on vient de dire ; ainsi nous nous en tenons à la déclaration que nous avons faite, qu'il est trés-incertain que les Juifs, & les Spartiates soient parens, & qu'il ne paroît pas même qu'entr'eux ils en ayent été persuadez, comme d'une vérité fondée en preuves, & d'une conviction qui excluë le doute, & la crainte de se tromper.

(*a*) *Clearchus Philosoph. Aristot. Discipul. apud Joseph. contra Appion. l. 1.* Καλοῦνται, ὥς φασι, οἱ φιλόσοφοι παρὰ μὲν Ἰνδοῖς Καλανοὶ, παρὰ δὲ Σύροις Ἰουδαῖοι.

(*b*) *Honor. Augustod. l. 3. de imagine mundi.*



DISSERTATION,

Où l'on examine si l'Arche d'alliance fut remise dans le Temple, aprés la captivité de Babylone.

Depuis que le Seigneur eut fait alliance avec Israël, & qu'il lui eût donné ses Loix écrites sur la pierre, la réligion des Hébreux n'eut rien de plus saint, ni de plus inviolable, que l'Arche, où se conservoient les tables sacrées, qui renfermoient ces divines ordonnances. C'étoit la preuve la plus sensible de la presence de Dieu parmi son peuple, le gage le plus assuré de sa protection, l'instrument le plus ordinaire de ses merveilles : on regardoit l'Arche de l'Alliance, comme le Symbole de la Divinité même, comme le siége de sa Majesté. On la plaçoit dans le fond du Sanctuaire, dans le lieu le plus sacré, le plus inaccessible du Temple. On ne la voyoit jamais à nud ; le grand-Prêtre seul entroit une fois l'année, dans le lieu où elle étoit. C'est en sa présence que l'on renouvelloit les alliances avec le Seigneur, c'est auprés d'elle qu'on alloit recevoir les Oracles de la Divinité ; avec elle les peuples se croyoient invincibles. Enfin le respect des Israëlites pour l'Arche du Seigneur, ne pouvoit aller plus loin, sans aller jusqu'à l'adoration, & au culte souverain. Dieu irrité des crimes de ses Prêtres, permit sous le gouvernement d'Heli, qu'elle tombât entre les mains des Philistins ; mais elle ne parut jamais plus ce qu'elle étoit, qu'en ce tems là ; les Philistins effrayez des prodiges qu'ils avoient vûs, & sentant la main de Dieu apésantie sur eux, la renvoyérent aux Israëlites ; elle fut long-tems à Cariatiarim ; David la transféra ensuite dans son Palais à Sion. De là, on la transporta dans le Temple bâti pat Salomon.

Ce Prince qui avoit beaucoup enchéri sur la magnificence & sur la grandeur des instrumens du Tabernacle de Moyse, dans ceux qu'il fit faire pour le Temple du Seigneur, n'osa toucher à l'Arche ; il la laissa dans son état premier, comme une chose sacrée, où il n'étoit pas permis de rien innover. Elle fut conservée dans le Temple, avec la décence & le respect convenable, jusqu'au regne des derniers Rois de Juda, (*a*) qui s'abandonnant à la plus horrible impiété, osérent placer des idoles jusques dans le lieu sacré. Alors les Prêtres ne pouvant souffrir la profanation, prirent l'Arche du Seigneur, & la portérent de lieu en lieu, pour la dérober à l'avidité de ces Princes avares & impies. Josias ordonna aux Prêtres, de la remettre dans le Sanctuaire, & leur fit défense de l'en tirer, pour la porter par le païs, comme ils avoient fait auparavant. (*b*)

Enfin, quelque tems avant la captivité de Babylone, le Prophéte Jérémie (*c*) reçut ordre du Seigneur, de transporter le Tabernacle & l'Arche d'Alliance, & de la cacher dans une caverne de la montagne, ou Moyse avoit monté un peu avant sa mort, & d'où il vit l'héritage du Seigneur. (*d*) Jérémie arriva à cette montagne ; & y mit en dépôt l'Arche, le Tabernacle & l'autel du parfum, dans ce lieu qui lui avoit été révelé, & en ferma éxactement l'entrée. Les Prêtres qui l'accompagnoient, ayant voulu remar-

(*a*) Jusqu'au regne d'Achaz, ou de Manassé.

(*b*) 2. *Par.* XXXV. 3. *Ponite arcam in sanctuario Templi, nequaquam enim eam ultra portabitis.*

(*c*) 2. *Macc.* II. 4. . . 9.

(*d*) *Deut.* XXXIV. 1.

quer l'endroit, pour s'en souvenir, ne purent jamais le retrouver : le Prophéte les reprit de leur curiosité ; & leur déclara que le lieu demeureroit inconnu, jusqu'à ce que le Seigneur rassemblât son peuple dispersé, & se réconciliât avec lui.

Les Talmudistes, (*a*) qui ne reçoivent point l'histoire dont nous venons de parler, racontent que Salomon ayant appris de quelques Prophétes, qu'un jour les Assyriens brûleroient le Temple qu'il avoit bâti, fit faire sous terre une cache très secrette, pour y mettre en cas de besoin, les choses les plus prétieuses & les plus sacrées du Temple. Ce fut là que le Roi Josias cacha l'Arche d'Alliance, la verge d'Aaron, le vase de la manne, le Pectoral du grand-Prêtre, & l'huile sainte, qui ne se trouvérent plus dans le second Temple. D'autres assurent que Nabuchodonosor emporta l'Arche à Babylone, & qu'elle étoit comprise parmi les autres vases prétieux qu'il enleva du Temple ; Il y en a qui croyent que Manassés ayant placé des idoles dans le Temple, en ôta l'Arche, qui n'y fut plus placée depuis ce tems. La Gémarre de Jérusalem, (*b*) dit que les cinq choses qui manquoient au second Temple, sont l'Arche, le feu celeste, l'Urim & Tummim, le Saint Esprit, & l'huile sainte. Et dans la Gémarre de Babylone, (*c*) on veut que l'Arche, l'Urim, le feu celeste, la Majesté Divine, & le Saint-Esprit, soient les choses qui n'étoient plus dans le second Temple. Ils se flattent qu'elle paroîtra de nouveau avec le Messie, qu'ils attendent. Voyez le Commentaire d'Abarbanel sur le 9. chap. de Daniel. Parmi cette variété d'opinions, on voit toûjours que suivant les Rabbins, l'Arche d'Alliance ne s'étoit pas retrouvée depuis la captivité de Babylone.

L'Auteur du quatriéme livre d'Esdras, (*d*) fait dire aux Juifs de la captivité, que l'Arche du testament a été prise par les Caldéens, dans le pillage du Temple, en quoi il ne s'accorde, ni avec les Rabbins, ni avec le second des Maccabées. Mais son témoignage n'est nullement pondératif, & nous n'avons pas dessein de nous en rapporter à un tel Auteur, pour décider la question dont il s'agit ici. Nous nous fixons à l'autorité de l'écrivain du second des Maccabées, qui nous apprend que l'Arche fut cachée par Jérémie ; Nous admettons la prédiction de ce Prophéte, qui dit qu'elle ne sera découverte qu'au tems de la délivrance de la captivité d'Israël, & de la réconciliation de Dieu avec son peuple. Il s'agit de sçavoir si cette Prophétie a été accomplie ; & si véritablement on a vû l'Arche dans le second Temple.

Il y a sur cela trois sentimens divers. Les uns croyent que l'Arche d'Alliance cachée par Jérémie, fut retrouvée sous Néhémie, & conservée parmi les Juifs, jusqu'à la ruine du Temple par les Romains. Les autres veulent que cette ancienne Arche, n'ait jamais été découverte, & qu'encore aujourd'hui elle soit inconnuë ; mais qu'on en fit une nouvelle, pour être mise dans le Temple. D'autres soutiennent qu'il n'y eut point d'Arche, ni ancienne, ni nouvelle dans le second Temple. Enfin, il y en a qui ajoûtent que la prophétie que fit Jérémie, de la découverte future de l'Arche, s'est accomplie d'une maniére mystique & relevée, dans la prédication de l'Evangile, & dans la manifestation de J. C. incarné. Il faut éxaminer chacun de ces sentimens en particulier.

Ceux qui croyent que l'Arche du Testament fut découverte au retour de la captivité, (*e*) prétendent que l'Auteur du second des Maccabées, insinuë ce sentiment, lorsqu'a-

(*a*) *Vide Galatin. l. 4. de arcanis c. 9. Genebrad. Chronol. l. 2. &c. Rab. Juda & Abarban. in Daniel. Maimon. alios.*

(*b*) *Gemar. Jerosol. tit. Maccot.* On peut voir une Dissertation de Frischmut, *de non speranda arca fœderis restitut. c. 3.*

(*c*) *Gemar. Babylon. tit. Joma c. 1. & Kimchi in Psal. 85.*

(*d*) *4. Esdr. x. 22.*

(*e*) *Salian. ad an. M. 3609. n. 85. Torniel ad an. 3610. Menoch. hic. Canus lib. 2. de locis c. 11. Ribera in Aggai 1. n. 14.* Ces deux derniers parlent avec doute, & ne sont pas opposez à l'opinion contraire.

prés

prés avoir parlé de la découverte du feu sacré, il rapporte aussi-tôt l'histoire de l'Arche, qui fut cachée par Jérémie. Pourquoi rapporter cet événement en cet endroit, si ce n'est pour montrer que la découverte de l'Arche, & celle du feu sacré, se firent en même tems? Dans quelle autre circonstance peut-on rapporter l'exécution de la promesse de Jérémie? *Tout cela demeurera caché*, dit le Prophéte, *jusqu'au retour du peuple dispersé & captif, & jusqu'à ce que le Seigneur se réconcilie & pardonne à son peuple.* Cela ne désigne-t-il pas évidemment, le retour de la captivité de Babylone? L'Arche d'Alliance ayant toûjours été considérée, comme la chose la plus sacrée du Temple, & de la réligion des Juifs, & en quelque maniére essentielle à leur culte. Est-il croyable que ce peuple si attaché à la lettre & aux cérémonies, ait négligé de rechercher l'Arche cachée par Jérémie, ou que Dieu ne la leur ait pas revélée, dans le même tems qu'il faisoit des miracles si sensibles, pour le renouvellement du feu sacré? Quelle auroit été la gloire & la prérogative du second Temple, comparé au premier, & comment celui-là l'auroit-il emporté sur celui de Salomon, suivant la prophétie d'Aggée, (*a*) si l'Arche du Testament, qui étoit ce qu'il pouvoit y avoir de plus auguste, y eut manqué? Quand le Prophéte Jérémie (*b*) parle du tems du Messie, & de la vocation des Gentils à la foi; Il dit, qu'*alors on ne parlera plus de l'Arche du Seigneur, qu'on n'y pensera plus, qu'on ne s'en souviendra plus.* Et pourquoi nous désigner ce tems par un signe si équivoque, puisque six cens ans avant la venuë du Messie, l'Arche de l'Alliance étoit déja inconnuë, & comme oubliée parmi les Juifs?

Les captifs de Babylone à leur retour, (*c*) se consolent dans l'espérance du rétablissement du Temple; ils employent les mêmes paroles, que l'on employa lorsque Salomon introduisit l'Arche dans le Temple; (*d*) *Levez-vous, Seigneur, allez dans le lieu de vôtre repos, vous & l'Arche de vôtre Sainteté.* L'Auteur du second livre des Paralipoménes, (*e*) qui vivoit constamment aprés la captivité de Babylone, assure que l'Arche de l'Alliance étoit dans le Temple encore de son tems. *Fuit Arca ibi usque in præsentem diem.* Enfin, sous Antiochus Epiphanes, l'autel du parfum, le chandelier d'or, la table des pains de proposition, étoient dans le Temple, comme le témoigne le premier des Maccabées. (*f*) L'Arche d'Alliance y étoit-elle moins nécessaire? & les Juifs purent-ils marquer tant de négligence envers ce sacré dépôt, tandis qu'ils avoient un si grand soin de conserver des choses de moindre importance? Si donc Epiphanes n'enleva pas l'Arche, c'est apparemment que les Prêtres l'avoient déja cachée, pour empêcher que ce Prince ne la profanât; & lorsque Juda s'assembla avec le peuple à Maspha, & qu'il étendit les Livres de la Loy, devant le Seigneur. Le Syriaque dit qu'il les étendit devant le Sanctuaire. Voilà les principales raisons qu'on apporte, pour montrer que l'Arche d'Alliance se voyoit dans le second Temple.

Le passage qu'on a rapporté du second des Paralipoménes, seroit décisif, s'il étoit certain qu'il fût d'Esdras; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il est d'un Auteur, qui vivoit avant la captivité, & avant la déstruction du Temple. Esdras n'est pas tellement Auteur des Paralipoménes, que tout ce qu'on y lit, soit de lui; il suit, & il transcrit les Auteurs anciens & contemporains, autant qu'il peut.

On peut rapporter à l'opinion qui vient d'être exposée, celle qui veut que les Juifs ayent fait une Arche nouvelle, sur le modele de l'ancienne, pour la placer dans le

(*a*) *Agg.* II. 4.
(*b*) *Jerem.* III. 16.
(*c*) *Psal.* CXXXI. 8 Ce Pseaume est un des Graduels, qu'on croit composez au retour de la captivité.
(*d*) 2. *Par.* VI. 41.
(*e*) 2. *Par.* V. 9.
(*f*) 1. *Macc.* I. 23.

Temple. Génébrard (*a*) à crû pouvoir concilier par la l'opinion des Juifs, qui soutiennent que l'Arche de Moyse manquoit au second Temple, avec l'opinion de plusieurs Catholiques, qui soutiennent qu'il y avoit une Arche dans le second Temple, comme dans le premier.

Le sentiment qui est le plus répandu, & le plus commun aujourd'hui, & qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, est que l'Arche ne fut jamais retrouvée, & ne parut pas dans le second Temple. Le passage de Jérémie chap. III. ℣. 16. que l'on a cité, & où ce Prophéte assûre, *qu'on ne parlera plus de l'Arche du Testament, & que l'on ne s'en souviendra plus.* Ce passage s'explique fort naturellement par les Hébreux, par Théodoret, par saint Thomas, par le Cardinal Hugues, & par Sanctius, du tems qui suivit la captivité de Babylone : Il ne fut plus parlé alors de l'Arche du Testament. C'est l'opinion qu'ont suivie le faux Epiphanes, (*b*) Dorothée, (*c*) le fils de Gorion, (*d*) quelques Peres, & plusieurs nouveaux Théologiens, (*e*) & voici les preuves dont ils l'appuyent. Le silence d'Esdras, de Néhémie, des Maccabées, de Joseph, est d'un grand poid dans cette matiere. Ils ne parlent jamais de l'Arche, quoi qu'ils ayent eu vingt occasions d'en parler : ni dans la dédicace du Temple, sous Néhémie ; ni dans sa purification sous Judas Maccabée ; ni dans le rétablissement des sacrifices, au retour de la captivité, ni dans la profanation & le pillage des vases sacrez, sous Antiochus Epiphanes, ni dans l'incendie du Temple sous Tite : en un mot, on n'en dit rien dans le dénombrement de ce que Epiphanes, Pompée, Crassus, & Tite, enlevérent du Temple de Jérusalem ; quoi que ce fût la chose qui auroit mérité le plus d'attention, si elle s'y fût trouvée. Joseph dit même expressément, qu'à la prise de Jérusalem, il n'y avoit rien du tout dans le Sanctuaire. (*f*) Dans la description du triomphe de Vespasien & de Tite, l'Arche ne parut point, quoi-qu'on y eût porté la table d'or, & le chandelier à sept branches, *& la loi des Juifs, qui étoit,* dit Joseph, *la derniere des dépoüilles qui parurent dans cette pompeuse cérémonie.* (*g*) Il veut dire apparemment, le rouleau ou les Livres Saints étoient écrits.

On sçait que quelques écrivains (*h*) ont prétendu que Pompée avoit vu dans le Temple, une Arche & des Chérubins, semblables à ceux que Moyse avoit fait : & que l'on avoit porté l'Arche du Testament au triomphe de Vespasien, (*i*) & qu'on la remarquoit encore aujourd'hui, dans l'arc de Triomphe de Tite, à Rome. (*k*) Mais d'autres Auteurs (*l*) fort exacts, & fort éclairez, & qui ont examiné la chose de leurs yeux, soutiennent qu'on ne voit rien de pareil, dans l'Arc de Triomphe en question. Que ce qu'on prend pour l'Arche d'Alliance, n'est autre chose que la table des pains de proposition ; qu'il est aisé de s'en persuader par la lecture de Joseph, qui dit que la Loi des Juifs fut

---

(*a*) *Genebrard Chronol. l. 2. ad an. 3730. Vide & Hegesipp l. 1. c. 17. Ubi dicit Arcam, & Cherubinos prioribus similes, à Pompeio visos in Templo.*

(*b*) *Epiphan. de vita Prophet. vita Jerem.*

(*c*) *Doroth. Synops. vita Prophet.*

(*d*) *Gorionid. l. 1. c. 17.*

(*e*) *Serar in 2. Macc. 11. qu. 17. 18. Villalp. tom. 2. p. 2. l. 5. c. 70. à Castro in Jerem. III. n. 20. Porchet. 1. parte victoria contra Heb. c. 7. Galat. l. 7. c. 4. Tost. in Exod. q. 2. & 14. & in Deut. X. q 2. & alibi. Lyr. Richard. à sancto Vict. Rupert. Carthusian. Mariana, Tirin. & alii non pauci.*

(*f*) *Joseph. de bello l. 5. c. 14. in Græco, lib. 6. c. 6. in Latino.* Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐτῷ.

(*g*) *Joseph. de bello l. 7. c. 17. in Græco.* χρυσῆν τε τράπεζαν, τὴν ὁλκὴν πολυτάλαντον, καὶ λυχνίαν χρυσῆν μὲν ὁμοίως πεποιημένην, . . . ὅ τε νόμος τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τούτοις ἐφέρετο τῶν λαφύρων τελευταῖος.

(*h*) *Hegesipp. l. 1. c 17.*

(*i*) *Petr. Comestor histor. Judith. c. 3.*

(*k*) *Marliag. de arcu Titi, l. 3. c. 6. Vide Bartholocci Bibl. Rabin. c. 3. p. 157. Torniel. annal. ad an. 3285.*

(*l*) *Ribera in Aggai, 1. Villalpand. alii plures.*

portée la derniere. Or ce qu'on prend pour l'Arche, ressemble à la verité assez à un coffre ; mais il y a toute sorte d apparence, que c'est la table des pains de proposition, ou l'autel du parfum, parce qu'il est placé dans la marche, avant le chandelier d'or. On ne s'arrête point à ce que rapportent quelques Auteurs, que l'on conserve encore aujourd'hui à Rome l'Arche d'Alliance, comme une précieuse relique. On a pour les sacrées reliques, tout le respect que la réligion demande ; mais il est permis de ne pas recevoir sans examen, ce qu'on avance sans preuve.

A ces raisons, on peut ajoûter l'autorité des anciens, qui enseignent, que l'Arche d'Alliance ne fut point dans le second Temple. S. Epiphane (*a*) raconte que Jérémie prévoyant la destruction prochaine du Temple, porta, comme on l'a déja dit, l'Arche du Testament dans une caverne, & obtint par ses prieres, que l'Arche fût absorbée, & enfoncée dans le rocher, en sorte qu'elle ne parut plus. Alors Jérémie dit aux Prêtres & aux anciens, qui étoient présens ; le Seigneur est monté de Sion dans les Cieux, « d'où il doit descendre un jour avec son armée Celeste, & le signe de sa venuë sera, « quand toutes les nations adoreront le bois. Il ajoûta : Personne ne pourra découvrir « cette Arche, que Moyse le Prophéte du Seigneur, & nul Prêtre, ni nul Prophéte, « n'ouvrira les Tables qui y sont renfermées, si ce n'est Aaron l'élu de Dieu. Et dans la « premiére résurrection, cette Arche s'élevera, & sortira du rocher, & sera mise sur la « montagne de Sina, & tous les Saints s'assembleront autour d'elle, en attendant le retour du Seigneur, & pour se mettre à couvert de l'ennemi, qui la voudra prendre. Et « ce Prophéte scélla la pierre, en écrivant avec ses doigts, sur la place, le nom de Dieu, « qui demeura gravé sur la pierre, de même que si l'on l'eût taillé avec le fer. Dés ce « moment, une nuée ténébreuse parut sur le nom de Dieu, & l'a tenu caché jusqu'ici : de « maniére que personne n'a pû ni découvrir l'endroit, ni lire ce nom Divin ; on voit « encore toutes les nuits, cette nuée toute lumineuse sur cette caverne, comme pour « montrer que la gloire du Seigneur ne quitte point sa Loi. Le rocher est entre les deux « montagnes, ou moururent Moyse & Aaron. «

Dorothée qui à écrit l'abbregé de la vie des Prophétes, à copié saint Epiphane, & fait dire à Jérémie les mêmes choses, que l'on vient de rapporter. L'Auteur du Commentaire sur les Maccabées, publié sous le nom de S. Thomas, & Richard de S. Victor, (*b*) sont aussi entrez dans les mêmes sentimens.

On reconnoît de bonne foi, que tout ce recit n'est point d'une fort grande autorité, & que divers Auteurs ont fait voir qu'il étoit mal-aisé de le soutenir dans un examen rigoureux ; Mais on ne peut gueres refuser de le reconnoître comme une opinion assez ancienne, & comme une tradition des Juifs convertis au christianisme. Joseph fils de Gorion auteur Juif, (*c*) qui avoit lû l'histoire des Maccabées, rapporte que Jérémie ayant caché l'Arche & les rideaux du Tabernacle de Moyse, dit aux Prêtres qui l'avoient suivi, & qui vouloient savoir l'endroit de la cache ; *Le Seigneur à juré qu'aucun homme ne connoîtroit ce lieu, & ne le découvriroit, jusqu'à ce que le Prophéte Isaïe & moi, revenions au monde ; alors nous replacerons l'Arche dans le Sanctuaire, & sous les aîles des Chérubins.* Enfin quoi-que la tradition des Hébreux ne soit pas tout-à-fait uniforme, sur cet article, comme on l'a pû remarquer ci-devant, où nous avons parlé des cinq choses,

(*a*) *Vita Ierem. Proph.* οὗτος ὁ Προφήτης πρὸ τῆς ἁλώσεως τοῦ ναοῦ ἥρπασε τὴν κιβωτὸν τοῦ νόμου, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα, καὶ ἐποίησεν αὐτὰ καταποθῆναι ἐν πέτρᾳ, καὶ εἶπε τοῖς ἱερεῦσι τοῦ λαοῦ, καὶ τοῖς πρεσβυτέροις παρεστῶσι, Ἀπεδήμησε κύριος, &c. καὶ ἐσφράγισε τὴν πέτραν ἐν τῷ δακτύλῳ τὸ ὄνομα κυρίου, καὶ γέγονεν ὁ τύπος ὡς γλυφὴ σιδήρου, &c.

(*b*) *Richard l. 4. except. c. 11.*

(*c*) *Ben Gorion. lib. 1. c. 17.*

qui manquoient dans le second Temple. Il faut avoüer pourtant, qu'ils s'accordent à dire, que l'Arche d'Alliance ne parut plus depuis la captivité de Babylone : ils veulent qu'on ait mis en sa place, dans le Sanctuaire, *la pierre du fondement*, qu'on croyoit être le milieu de la montagne sainte.

Saint Ambroise (*a*) aprés avoir exposé l'histoire de l'Arche cachée par Jérémie, & la prophétie qu'il prononça alors, ajoûte ces paroles, qui font voir qu'il croyoit que l'éxécution s'en étoit vûë au tems de la venuë du Messie. *Nous voyons*, dit-il, *le peuple qui étoit auparavant dispersé, rassemblé aujourd'hui dans l'Eglise, nous ressentons la miséricorde du Seigneur nôtre Dieu, & le pardon que le Sauveur nous a procuré dans sa passion ; enfin nous ne pouvons plus ignorer le feu sacré, depuis que nous avons lû que le Seigneur baptise par le feu, & par le Saint-Esprit.* L'Abbé Rupert (*b*) suit l'explication de saint Ambroise ; il dit que les Juifs charnels attendent en vain l'accomplissement de la promesse de Jérémie, par le retour d'une captivité, qui se doit faire dans un certain tems, & par le rétablissement d'un Temple matériel dans la ville de Jérusalem. Pour nous, nous expérimentons la vérité de la prédiction de Jérémie, en ce que nous apprenons de S. Jean, (*c*) que le Fils de Dieu est mort *pour rassembler tous les enfans de Dieu, qui étoient dispersez* ; nous avons vû la gloire du Sauveur ressuscité. Jusqu'alors, dit Jérémie, le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel demeureront cachez, & inconnus.

Saint Jean dans l'Apocalypse, (*d*) dit qu'il a vû dans le Temple de Dieu, qui est dans le Ciel, l'Arche du Testament ; & qu'aussi-tôt que ce Temple fut ouvert, on vit des foudres, des tonnerres, de la grêle, & un grand tremblement de terre. Cet Arche du Testament, qui paroît dans le Temple du Ciel, marque apparemment Jesus-Christ, qui est le Médiateur, & le Garant de l'ancienne, comme de la nouvelle Alliance, & qui renferme toute la justice, toute la vérité, & toute la perfection de la Loi, & de l'Evangile. Les Juifs attendoient la découverte d'une Arche materielle, qui renfermât les tables de pierre données autrefois à Moyse ; c'est ainsi qu'ils avoient pris la promesse qui leur avoit été faite par Jérémie, que l'Arche ne seroit découverte, que lorsque le Seigneur seroit appaisé, & que le peuple seroit réüni, & rassemblé. Ceux qui revinrent de la captivité, se flattoient de cette espérance ; mais ce n'étoit point-là le sens du Prophéte. Ni Aggée, ni Zacharie, ni Malachie, ne leur découvrirent point l'Arche de Moyse, qui avoit été mise dans le rocher par Jérémie ; mais ils leur annoncérent la venuë prochaine de *l'Ange de l'Alliance, & du Dominateur qu'ils attendoient.* (*e*) J. C. vint au tems préordonné ; il tira la Loi du fond du rocher, & de l'obscurité qui la couvroit ; il en développa les sens cachez, il en découvrit les mystéres, il en accomplit les figures ; au lieu d'une Loi de pierre enfermée dans du bois, il leur publia une Loi d'amour, qu'il venoit graver dans les cœurs ; c'est ce que les Juifs ne comprirent pas. Toûjours attachez aux figures, & à la lettre, ils ne pûrent s'imaginer que ce fût-là la véritable découverte de l'Arche prédite par Jérémie ; la réalité, & la chose signifiée, ne les contentérent pas, ils auroient voulu voir la figure, & le signe.

Si l'on pouvoit faire quelque fond sur des relations modernes, qui nous assurent qu'on a découvert le tombeau de Moyse, on pourroit se flatter de voir aussi quelque

(*a*) *Ambros. l.* 3. *Offic. c.* 17. 18. *nov. edit.*
(*b*) *Rupert. l.* x. *de victoria Verbi Dei c.* 21.
(*c*) *Ioan* xi. 51. 52.
(*d*) *Apocalyps.* xi. 19.

(*e*) *Malach.* iii. 1. *Statim veniet ad Templum sanctum suum dominator quem vos quaritis, & Angelus testamenti, quem vos vultis.*

pour l'Arche de l'alliance, qui fut cachée dans la même caverne du mont Nébo. Hornius (*a*) raconte qu'en 1655. quelques chévres, qui s'étoient séparées du troupeau, allérent paître dans un endroit de cette montagne, & en revinrent si odoriférantes, que les bergers soupçonnant qu'il y avoit du prodige, en avertirent *Mataxat* Patriarche des Maronites, lequel y envoya deux Religieux du mont Liban. Ils découvrirent un tombeau sur lequel on lisoit ces mots: *Moyse serviteur du Seigneur.* Le bruit s'en étant répandu, les Juifs prétendirent que ce Tombeau leur appartenoit; les Mahométans voulurent s'en rendre les maîtres, & les Chrétiens aprés bien des démarches pour l'obtenir, l'ouvrirent enfin, & le trouvérent vuide.

Mais ceux qui ont examiné l'histoire de plus prés, y remarquent diverses circonstances, qui la rendent absolument suspecte de fausseté. Bartolocci (*b*) fait voir que le Patriarche des Maronites, qui vivoit en 1655. ne s'appelloit pas *Mataxat*, mais Jean; auquel succéda George Betbéhel, élu le premier de Janvier 1657 & qui agit dans cette découverte. Si le corps de Moyse eût été dans un tombeau si aisé à découvrir, par l'inscription qui le désignoit, & par l'odeur qui en exhaloit, seroit-il demeuré inconnu jusqu'aujourd'hui, & les Juifs, qui ont toûjours eu une vénération si profonde pour ce Législateur, auroient-ils tellement négligé son sépulchre, qu'il eût fallu que des Chrétiens le leur eussent découvert, plus de trois mille ans aprés sa mort. Mais revenons à nôtre sujet.

On peut conclurre aprés tout ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que jamais l'Arche d'Alliance ne fut découverte depuis la captivité de Babylone; ni les Prophétes qui ont vêcu depuis cette captivité, ni Esdras, ni Néhémie, ni les Maccabées, ni Joseph n'en ayant rien dit. La tradition des Juifs conspire en ce point avec celle des Chrétiens. Au fond la présence de l'Arche d'Alliance, n'étoit pas nécessaire au Temple, ni pour fixer le culte des Juifs, ni pour les instruire de leurs obligations. L'essentiel consistoit à connoître, & à pratiquer les Loix du Seigneur; c'est ce qui se pouvoit aisément sans les tables de pierres. Comme ils étoient d'un scrupule qui alloit jusqu'à la superstion; il n'est pas fort croyable que sans une révélation particuliére, ils ayent osé fabriquer une nouvelle Arche, ni de nouvelles tables de pierres. Dieu vouloit petit à petit accoûtumer ce peuple grossier à se passer de figures, & le disposer à desirer avec plus d'ardeur celui, qui devoit apporter la Loi d'amour, & de feu, & établir une alliance nouvelle, qui sans détruire l'ancienne, lui devoit donner son accomplissement, & sa perfection. Zorobabel semble insinuer que dans le second Temple, & au retour de la captivité, le grand-Prêtre ne portoit plus l'Urim & Thummim, qui étoient cependant regardez comme les plus essentiels, & les plus précieux ornemens de sa dignité; il ne permit pas à ceux qui se prétendoient sortis de la race des Prêtres, mais qui ne purent produire des registres autentiques de leur généalogie, il ne leur permit pas de goûter des viandes sanctifiées (*c*) *jusqu'à ce qu'il s'élevât un Prêtre, qui portât l'Urim & Thummim.* Jésus, ou Josué étoit alors grand-Prêtre; il y a donc toute apparence qu'il ne portoit point l'Urim & Thummim: & si l'on a pû se passer de ces ornemens dans le second Temple, pourquoi n'auroit-on pû s'y passer aussi de l'Arche d'Alliance?

(*a*) *Hornii hist. Eccles.* Voyez Basnage hist. des Juifs l. 3. l. 4. c. 17 art. 13.
(*b*) *Bibl. Rabinic t. 3 p. 930.*
(*c*) 1. *Esdr. II. 63. Vide si lubet, Spencer. de Urim, & Thummim c. 7.*

LES DEUX LIVRES CANONIQUES
DES MACCABÉES,
LES TROISIÈME ET QUATRIÈME
DES MACCABEES APOCRYPHES,
ET LE LIVRE DE JOSEPH,
INTITULÉ,
DES MACCABÉES,
OU
DE L'EMPIRE DE LA RAISON.
TRADUIT SUR LE GREC.



COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LE PREMIER LIVRE
DES MACCABÉES.

CHAPITRE PREMIER.

Victoires d'Aléxandre le Grand. Sa mort. Partage de ses Etats. Anthiochus Epiphanes vient à Jérusalem, & y commet plusieurs actions impies, & cruelles.

℣. 1. *Et factum est, postquam percussit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia, egressus de terra Cethim, Darium Regem Persarum & Medorum:*

℣. 1. Aprés qu'Aléxandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Gréce, * fut sorti du pays de Céthim, & qu'il eut vaincu Darius Roi des Perses, & des Médes, *

* An du M. 3668.

* An du M. 3674.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ET FACTUM EST POSTQUAM PERCUSSIT ALEXANDER PHILIPPI MACEDO, QUI PRIMUS REGNAVIT IN GRÆCIA. *Et aprés qu'Aléxandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Gréce, &c.* La conjonction *Et*, se met souvent au commencement des Livres historiques des Hébreux, comme on l'a remarqué plusieurs fois; (*a*) c'est une des

(*a*) Voyez les Commencemens de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué, de Judith, de Baruc, &c.

2. *Constituit prælia multa, & obtinuit omnium munitiones, & interfecit Reges terræ.*

2. Il donna plusieurs batailles ; il prit les villes les plus fortes de toutes les nations ; il tua les rois de la terre.

COMMENTAIRE.

propriétez de leur langue. Aléxandre, dont il est parlé ici, est Aléxandre le Grand, fils de Philippe Roi de Macédoine, connu & renommé dans toutes les Histoires. *Il régna premiérement dans la Gréce*, il succéda au Royaume de son pere Philippe, & l'augmenta par ses conquêtes dans la Gréce. Le texte semble dire qu'Aléxandre est le premier Roi qu'on ait vû dans la Gréce. (*a*) *Qui primus regnavit in Græcia* ; mais tout le monde sait qu'avant Aléxandre il y avoit eu plusieurs Rois, non seulement dans la Macédoine, mais aussi dans Athénes, à Thébes, à Argos, à Lacédémone, & ailleurs. Grotius sous le nom de Gréce, entend ici, *la Syrie, & l'Egypte*, qu'on appelloit du nom (*b*) *de Royaume de Javan*, ou des Grecs, lorsque l'Auteur de cet Ouvrage écrivoit ; Mais l'Historien sacré a voulu marquer sans doute le lieu d'où Aléxandre étoit sorti, & où il avoit regné, avant qu'il eût vaincu Darius ; & par conséquent on ne peut l'entendre que de la Gréce proprement dite.

EGRESSUS DE TERRA CETHIM. *Etant sorti de la terre de Céthim.* De la Macédoine. Voyez ce qu'on a dit sur la Génése, x. 4. & ci-aprés ℣. 5. Ch. 8.

PERCUSSIT DARIUM REGEM PERSARUM. *Et qu'il eût vaincu Darius Roi des Perses.* C'est *Darius Condomanus* dernier Roi des Perses, vaincu dans plusieurs combats par Aléxandre, & enfin mis à mort par Bessus, à qui il avoit donné l'Intendance de la Bactriane.

℣. 2. CONSTITUIT PRÆLIA MULTA. *Il donna plusieurs batailles* ; sans compter les combats qu'il livra dans la Gréce, & où il fut toûjours heureux, il eut si souvent à combattre contre les Généraux de Darius, & contre ce Prince lui-même, contre d'autres Princes, & contre les Rois des Indes, qu'il seroit assez mal-aisé de faire le dénombrement de ses combats. Toutes ces conquêtes se firent avec une rapidité surprenante, & il fut toûjours accompagné d'un bonheur si constant, qu'on ne peut pas dire qu'il ait perdu aucune bataille considérable. Daniel (*c*) le dépeint comme un bouc, qui vient avec tant de promptitude, qu'il semble ne pas toucher la terre.

OBTINUIT OMNIUM MUNITIONES. *Il prit les places les plus fortes de toutes les nations.* Il n'attaqua aucun ennemi, qu'il ne l'ait

(*a*) Ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ πρότερος ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα. *Mſ. A ex. Πρότερος. Ita & Syr.*

(*b*) מלכות יון

(*c*) *Dan.* VIII. 5. & 21. *Hircus caprarum, Rex Græcorum eſt.*

3. *Et pertransiit usque ad fines terræ: & accepit spolia multitudinis Gentium: & siluit terra in conspectu ejus.*

4. *Et congregavit virtutem, & exercitum fortem nimis: & exaltatum est, & elevatum cor ejus:*

5. *Et obtinuit regiones Gentium, & tyrannos: & facti sunt illi in tributum.*

6. *Et post hæc decidit in lectum, & cognovit quia moreretur.*

3. Il passa jusques à l'extrémité du monde; il s'enrichit des dépoüilles des nations, & *toute* la terre se tut devant lui.

4. Il assembla de grandes troupes, & fit une a. ..ce trés-forte: son cœur s'éleva, & s'enfla.

5. Il se rendit maître des peuples, & des Rois, & il se les rendit tributaires.

6. Aprés cela il tomba malade, & il reconnut qu'il devoit bien-tôt mourir. An du M. 3681.

COMMENTAIRE.

vaincu, il n'assiégea aucune ville qu'il ne l'ait prise, il ne combattit aucune nation, qu'il ne l'ait terrassée. (*a*) *Cum nullo hostium unquam congressus est, quem non vicerit; nullam urbem obsedit, quam non expugnaverit; nullam gentem adiit, quam non calcaverit.*

ỹ. 3. USQUE AD FINES TERRÆ. *Jusques à l'extrémité du monde.* Jusqu'aux Indes. Les Anciens ne connoissoient rien au-delà, (*b*) & encore aujourd'hui nous parlons des Indes, comme de l'extrémité de la terre.

SILUIT TERRA IN CONSPECTU EJUS. *Toute la terre se tût devant lui.* Tout lui obéit, tout céda, tout plia sous son autorité, & sous la force de ses armes. Cette expression marque dans Isaïe, un pays désolé, abandonné, vaincu. (*c*) Habacuc: (*d*) *Que la terre se taise en présence du Seigneur.*

ỹ. 4. EXALTATUM EST, ET ELEVATUM COR EJUS. *Son cœur s'éleva, & s'enfla.* Les prospéritez gâtérent Aléxandre; il voulut se faire passer pour un Dieu, il voulut qu'on le qualifiât Roi de tous les pays, & de tout le monde. (*e*) *Regem se terrarum omnium ac mundi appellari jussit.*

ỹ. 6. DECIDIT IN LECTUM, ET COGNOVIT QUIA MORERETUR. *Il tomba malade, & il reconnut qu'il devoit bien-tôt mourir.* Les uns croyent que ce fut le poisson, (*f*) d'autres veulent que ce fut l'excez du vin, qui lui causérent sa derniére maladie.

Un ancien Auteur, qui a écrit un Livre exprés de la mort, & de la sépulture d'Aléxandre, & d'Ephestion, (*g*) raconte que ce Prince, aprés avoir soupé avec ses amis, & aprés avoir demeuré à table jusques bien avant

(*a*) *Justin. l. XII. ad finem.*
(*b*) *Virg. ultra Garamantas & Indos.*
(*c*) *Isai XIV. 7. Conquievit & siluit omnis terra.*
(*d*) *Habac. II. 20. Sileat à facie ejus omnis terra.*
(*e*) *Justin. l. 12..*
(*f*) *Diodor. l. 17 p. 625. & Justin. l. XII. Ad finem. Victus ad postremum, non virtute hostili, sed insidiis suorum & fraude civili. Ieronim. ep. ad Latam. Oros. l. 3. c. 20.*
(*g*) *Ephipp. Olynth. apud Athen. l. X. c. 11. Vide & Diodor. Sicul. l. 17. p. 625.*

7. *Et vocavit pueros suos nobiles, qui secum erant nutriti à juventute : & divisit illis regnum suum, dum adhuc viveret.*

7. Et il appella les Grands de sa Cour, qui avoient été nourris avec lui dés leur jeunesse, & il leur partagea son Royaume, lorsqu'il vivoit encore.

COMMENTAIRE.

dans la nuit, comme il se retiroit, un de ses amis nommé *Médius*, Thessalien, l'invita à boire, & ceux qui étoient avec lui. Ils se remirent à table au nombre de vingt conviez; & aprés avoir bien bû, Aléxandre demanda la coupe d'Hercules : c'est ainsi qu'ils appelloient un grand vase à boire, qui tenoit deux conges (c'est-à-dire douze sétiers Romains, ou environ deux pots.) Il la bût, & porta la santé à Protée Macédonien; celui-ci fit raison au Roi, & peu de tems aprés ayant demandé de nouveau la même coupe, il la bût encore, & la présenta au Roi; Aléxandre prit la coupe, & la vuida, mais il ne la put porter; il laissa aller de ses mains sur la table le vase, & se jetta sur son coussin; alors comme s'il eût été frappé d'un coup mortel, il poussa un grand soupir, & se plaignit à haute voix. Ses amis le prirent donc, & l'emmenérent hors de la sale; tel fut le commencement de la maladie, qui l'enleva dans peu de jours. Et telle fut la fin du Vainqueur de l'Asie, de cet homme, qui ne se contentant pas des honneurs ordinaires des mortels, affecta les honneurs qui ne sont dûs qu'à Dieu seul, de ce Conquérant, à qui un monde seul ne suffisoit pas.

ỷ. 7. VOCAVIT PUEROS SUOS NOBILES, QUI SECUM ERANT NUTRITI A JUVENTUTE. *Il appella les Grands de sa Cour, qui avoient été nourris avec lui dés leur jeunesse.* L'Histoire (*a*) nous apprend que le neuviéme jour de sa maladie, & celui qui précéda sa mort, les soldats d'Aléxandre contraignirent par leurs cris, & par leurs menaces les amis de ce Prince, de les laisser entrer, pour le voir, & pour le saluër. Ils entroient par une porte de sa chambre, & sortoient par l'autre; Aléxandre tout accablé qu'il étoit par la fiévre, se tint assis sur son lit, & présenta sa main à quiconque voulut la baiser, jusqu'à ce que toute l'armée, depuis le premier, jusqu'au dernier soldat, fut passé prés de son lit. (*b* Aprés qu'ils furent sortis, le Roi demanda à ses amis, s'il leur sembloit qu'ils dûssent trouver aprés sa mort un semblable Roi. Comme tout le monde demeuroit dans le silence; je sai bien au moins, ajoûta-

(*a*) Voyez les Journaux de la derniére maladie d'Aléxandre dans Plutarque. Voyez aussi *Lucian. Pseudomant. Valer. Max. l. 5. c. 1. Q. Curt lib. x. c. 7.*

(*b*) *Iustin. l. 12. Dimissis militibus, amicos circonstantes percunctatur, videantur ne similem sibi reperturi Regem. Tacentibus cunctis, tunc ipse, ut hoc nesciat, ita, illud scire, vaticinarique se, ac penè oculis cernere dixit, quantum sit in hoc certamine sanguinis fusura Macedonia, quantis cædibus, quo cruore, mortuo sibi parentatura.... Cum deficere eum amici viderent, quærunt quem Imperii faciat hæredem; respondit, dignissimum. Diodor. l. 17. Histor.* Τίνι τὴν βασιλείαν ἀπολείπεις; εἶπε, τῷ κρατίστῳ. *Et initio lib. 18.* Τῷ ἀρίστῳ

t'il, je prédis, & je vois, pout ainsi dire, de mes yeux, combien de sang on répandra pour cette cause, & par combien de morts, & de carnages on expiera mes manes. Il ordonna ensuire qu'on l'enrerrât dans le Temple d'Ammon; & ses amis lui ayant demandé à qui il laissoit le Royaume : *Au plus digne*, répondit-il, ou *au plus vaillant*. Il tira ensuite l'anneau de son doigt, & le donna à Perdiccas, ce qu'on interpréta, comme s'il lui eût voulu confier la garde, & la régence du Royaume, jusqu'à ce que ses vérirables héritiers en prissent eux-mêmes le gouvernement. Perdiccas iui ayanr demandé quand il souhaitoit qu'on lui tendit les honneurs divins, il répondit: *Quand vous serez heureux*. Ce fut la derniére parole d'Aléxandre; (*a*) ainsi il abandonna ses Etats à l'ambition de ses Généraux. Lucain.

. . . . . Nullóque hærede relicto,
Totius fati lacerandas præbuit urbes.

Ce qu'on vienr de dire paroît assez contraire à l'Auteur sacré, qui enseigne qu'Aléxandre partagea son Empire entre les Grands de sa Cour, avant sa mort. Il y en a qui veulent, (*b*) que cet Ecrivain air parlé en cela plûtôt, suivant l'opinion vulgaire, que selon l'exacte vérité. D'aurres (*c*) disent qu'Aléxandte parragea ses Etars, c'est-à-dire, qu'il les laissa à partager à ses Officiers; il les leur laissa, comme un pere qui laisse son héritage à ses enfans, sans se déclarer en faveut d'aucun d'enrr'eux, & sans avantager l'un au-dessus de l'autre; alors il est censé leur donner à tous, & en quelque sorte leur partager une égale portion. Mais ne peut-on pas dire dans l'exacte vérité, qu'il en fit lui-même le partage pendant sa vie, puisqu'il leur avoir donné les Gouvernemens des Provinces avant sa mort, & qu'on conserva presque par tout la disposition dont il étoit auteur, par déférence à son choix, & à sa volonté? Ce ne fut qu'aprés sa mort que les Gouverneurs qu'il avoit érablis voulurent se rendre absolus dans les Provinces.

Mais quand la contradiction entre l'Histoire sactée, & la profane, seroit entiére, l'autoriré de l'Ecriture étant infiniment au-dessus de celle de tous les Historiens profanes ensemble, nous ne balancerions point à teconnoître qu'Aléxandre a partagé ses Etats entre ses Généraux avant sa mort. Quinte-Curce avouë que ce sentiment avoit été suivi par quelques anciens Historiens; (*d*) *Credidêre quidam testamento Alexandri distributas esse Provincias: sed famam ejus rei, quamquam ab autoribus tradita est, vanam fuisse comperimus*. Diodore de Sicile nous apprend aussi, que ce Prince avoit fait un testament pour le partage de tous ses Etats, & qu'il l'avoit déposé dans la ville de Rhodes, par préfence à toutes les autres villes. (*e*) Alé-

(*a*) *Quint. Curt. lib. x. cap. 7.*
(*b*) *Vide Drus. hic. & Usser. ad an. 3681. & alios.*
(*c*) *Raban. D. Thom. alii. Vide Alberic. Gentil. disput. in 1. Macc. cap. 2.*
(*d*) *Quint. Curt. lib. x.*
(*e*) *Diodor. l. xx. p. 774.* Ἀλέξανδρον προτιμήσαντ' αὐτὴν μάλιστα τῶν πόλεων, καὶ τὴν ὑπὲρ ὅλης τῆς βασιλείας διαθήκην ἐκεῖ θέσθαι.

8. *Et regnavit Alexander annis duodecim, & mortuus est.*

9. *Et obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo:*

8. Aléxandre regna donc douze ans, & il mourut.

9. Et les Grands de sa Cour se firent Rois, chacun dans son gouvernement.

COMMENTAIRE.

xandre ayant désigné Perdiccas pour son successeur, en lui donnant son anneau, il est censé avoir aussi par avance ratifié, & approuvé tout ce qui se fit aprés sa mort au sujet de sa succession, en conséquence de cette déclaration tacite qu'il avoit faite de sa derniére volonté, en faveur de ce Capitaine. Enfin la Chronique d'Aléxandrie porte expressément, qu'Aléxandre ordonna par son testament, que l'on partageât les Provinces de son Empire entre ses Généraux, de la maniére que l'exécuta Perdiccas.

Aprés la mort d'Aléxandre, l'armée, & les Généraux déférérent l'Empire à Aridée frere de ce Prince, & comme Roxane épouse d'Aléxandre, étoit grosse de six, ou de huit mois, on devoit aussi donner pour associé à Aridée, le Prince qui en devoit naître. Perdiccas à qui Aléxandre avoit remis son anneau un peu avant sa mort, fut reconnu Régent du Royaume, ou plûtôt il fut véritablement revêtu de la Royauté, puisqu'Aridée, dont on a parlé, étoit imbécile, & incapable de gouverner. Le reste des Charges de l'Empire fut ensuite distribué de cette sorte. Méléagre eut le soin du camp, & de l'armée; Séleucus, fut déclaré Général de toute la cavalerie; Cratérus fut fait Trésorier général. Tout cela sous la dépendance de Perdiccas. (*a*) Mais cette disposition ne dura pas long-tems, comme nous le verrons sur le ℣. 10.

℣. 8. REGNAVIT ALEXANDER ANNIS DUODECIM. *Aléxandre regna douze ans.* Les Historiens ne conviennent pas précisément de la durée de son regne, mais ils ne s'éloignent pas beaucoup de ce nombre de douze ans. Jules Africain, & Eusébe (*b*) lui donne douze ans & demi de regne; Diodore de Sicile, (*c*) douze ans & sept mois; Aulu Gelle (*d*) onze ans; Tite-Live, (*e*) & Emilius Probus (*f*) treize; Arrian (*g*) douze ans & huit mois. Mais Eratosthénes cité dans Clément d'Aléxandrie, (*h*) Tertullien, (*i*) l'Empereur Julien, (*k*) Porphyre, (*l*) Joseph, (*m*) Orose, (*n*) S. Jérôme, Théodoret, (*o*) & d'autres, ne lui en donnent que douze justes. Le Pere Hardoüin (*p*) veut que ces douze ans

(*a*) Voyez *Q. Curt. l.* x. *Diodor. l.* 18. *Justin. l.* 13. *Plutarch. in Alex. Usser. ad an. mundi* 3681.
(*b*) *Euseb. in Chronic. ex Jul. African.*
(*c*) *Diodor. l.* 17. *ad fin.*
(*d*) *A. Gell. l.* 17. *c.* 21.
(*e*) *Liv. l.* IX *&* XLV.
(*f*) *Æmil. Prob. in Eumene.*
(*g*) *Arian. lib.* 7.
(*g*) *Clem. Alex. l.* 1. *strom.*
(*h*) *Tertull. contra jud. c.* 8.
(*i*) *Julian. in Cæsar.*
(*k*) *Porphyr. in Græc. Euseb. Scalig. p.* 124.
(*l*) *Joseph. Antiq. l.* 12. *c.* 2.
(*m*) *Orol. l.* 3. *c.* 23.
(*n*) *Ieron. & Theodoret in Dan.* XI.
(*o*) *Harduin. Chron. V. T. pag.* 162 164.

10. *Et imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, & filii eorum post eos annis multis, & multiplicata sunt mala in terra.*

11. *Et exiit ex eis radix peccatrix, Antiochus illustris, filius Antiochi Regis, qui fuerat Romæ obses: & regnavit in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum.*

10. Ils prirent tous le diadême aprés sa mort, & leurs enfans aprés eux pendant plusieurs années; & les maux se multipliérent sur la terre.

11. C'est de-là que sortit cette racine de péché, Antiochus, surnommé l'Illustre, fils du Roi Antiochus; il avoit été envoyé en ôtage à Rome, & il regna la cent trente-septiéme année du regne des Grecs.

COMMENTAIRE.

se prennent du seul tems qu'il a regné en Asie, depuis la victoire d'Arbéle remportée sur Darius; il en avoit déja regné douze, à ce qu'il prétend, dans la Gréce, en sorte qu'en tout il auroit regné vingt-quatre ans entiers; & au lieu que la plûpart des Chronologistes mettent un intervalle d'environ douze ans entre la mort d'Aléxandre, & le regne fixe & déterminé des Princes ses successeurs; cet Auteur croit que Séleucus, que Ptolomée, & les autres, prirent le Diadême aussi-tôt aprés la mort de ce Prince.

Quant à l'âge naturel d'Aléxandre, on n'est pas moins partagé sur cet article, que sur le précédent. Justin (*a*) lui donne trente-trois ans & un mois; Cicéron (*b*) trente-trois justes; Philostrate, (*c*) Eusébe, (*d*) S. Jérôme, (*e*) & quelques autres, trente-deux; Arrian, (*f*) trente-deux & huit mois.

ỳ. 10. IMPOSUERUNT OMNES SIBI DIADEMATA POST MORTEM EJUS. *Ils prirent tous le Diadême aprés sa mort.* Perdiccas ayant été déclaré Régent, comme on l'a dit, assembla les Généraux de l'armée d'Aléxandre, & leur distribua les Provinces. (*g*) Il seroit trop long d'en faire ici le dénombrement, il suffit de savoir que tous ces Gouverneurs aprés s'être détruit l'un l'autre pour la plûpart, par leurs guerres mutuelles, furent réduits à un petit nombre, qui prirent le Diadême en même tems, (*h*) c'est-à-dire, vers la douziéme année aprés la mort d'Aléxandre. Ptolomée fils de Lagus regna en Egypte, Séleucus Nicator en Syrie, Cassander en Macédoine, & Lysimaque dans la Thrace, & dans les Provinces voisines. Ils s'abstinrent du nom de Roi, & de la Couronne royale, tant qu'il y eut des enfans, ou d'autres légitimes héritiers d'Aléxandre; mais & la mere, & les sœurs, & les deux fils de ce Prince, tant celui qui étoit né de Roxane, que celui de Barsane, ayant été tuez, ils crurent pouvoir user de leur bonne fortune. (*i*).

(*a*) *Justin. l.* XII. *in fine.*
(*b*) *Tull. Philippic.* 5.
(*c*) *De vitis Sophist. l.* 2.
(*d*) *Euseb. Chron.*
(*e*) *Ieron. in Dan.* VIII. *&* IX.
(*f*) *Arian. l.* 7. *p.* 167.
(*g*) *Justin. l.* XIII. *initio.*
(*h*) *Idem lib.* 15.
(*i*) *Idem ibid. Diodor. l.* XX. *Olymp.* 118. *an. primo. Usser. ad an.* 3696. *item ad an* 3698.

℣. 11. EXIIT EX EIS RADIX PECCATRIX, ANTIOCHUS ILLUSTRIS, FILIUS ANTIOCHI REGIS, QUI FUERAT ROMÆ OBSES. *C'est de-là que sortit cette racine de péché, Antiochus, surnommé l'Illustre, fils du Roi Antiochus, & qui avoit été en ôtage à Rome.* Séleucus *Nicanor*, ou plûtôt *Nicator*, c'est-à-dire, le Vainqueur, fut la souche de la race des Séleucides, qui regnérent en Syrie; c'est de sa race que sortit *Antiochus l'Illustre*, dont l'Ecriture fait ici le portrait, en l'appellant, *racine de péché*; il est bon de donner ici un précis de ce que l'Histoire nous apprend de ce Prince. Il fut fils d'Antiochus le Grand, Roi de Syrie, qui ayant été vaincu par les Romains, (a) fut obligé de leur donner vingt personnes en ôtage, du nombre desquelles étoit Antiochus son second fils, qui depuis fut surnommé Epiphanes. Il demeura à Rome pendant environ quatorze ans; son frere Séleucus quatriéme, surnommé *Philopator*, donna son propre fils Démétrius pour ôtage en la place de son frere, (b) & ainsi Antiochus revint en Syrie. Avant son arrivée dans ce pays, Séleucus mourut, & Antiochus se rendit maître du Royaume, à l'exclusion du jeune Démétrius son neveu, qui étoit demeuré en ôtage à Rome en sa place. Le Roi d'Egypte avoit voulu se saisir de la Syrie, mais le retour d'Antiochus, appuïé des forces des Rois Eumenés, & Attalus, déconcerta les Egyptiens, & les obligea de se retirer. C'est ce qui fit donner à ce Roi de Syrie le nom d'*Antiochus Dieu Epiphanes*, c'est-à-dire, Dieu qui apparoît, qui se manifeste aux hommes; parce qu'on regarda son arrivée si à propos, comme l'apparition d'une divinité favorable au bonheur de la Syrie. On lui donne pour l'ordinaire le simple nom d'*Epiphanes*, qu'on traduit par *Illustre*; mais les Antiquaires (c) remarquent, qu'on ne trouve jamais sur ses médailles, qui sont fort communes, le nom d'*Epiphanes*, sans celui de Dieu, qui lui est toûjours joint. Il prit ce nom principalement depuis que les Samaritains le lui eurent déféré dans une députation flatteuse, & impie, qu'ils lui firent, pour se rédimer de la persécution que ce Prince faisoit aux Juifs. (d)

Pour se faire une idée du mauvais caractére de l'esprit, & du cœur de ce Prince, il suffit de lire ce que les Profanes en ont écrit. (e) Souvent il sortoit secrétement la nuit du Palais, & s'écartant dans les ruës éloignées, accompagné d'un, ou de deux serviteurs, il alloit ainsi par la ville. Quelquefois il marchoit seul dans les ruës, portant une couronne de roses sur sa tête, & vêtu d'une robbe brochée d'or, ayant sous son bras des pierres, qu'il jettoit à ses gens; on l'a vû dans quelques occasions jetter ce

(a) *An. 123. Seleucid. mundi 2815. & 3816. anno 3. Olymp. 147.*

(b) *Polyb. l. 35 Appian. Syriac.*

(c) *Vaillant Hist. Reg. Syr. p. 194.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ.

(d) *Joseph l. XII. an. 145. Seleucid. Vaillant ibid & p. 196.*

(e) *Vide Athen. l. v. c. 4. & x. c. 12. & excepta Diodori à Vales. Ieron. in Dan. &c.*

qu'il

qu'il avoit d'or, d'argent sur lui dans le chemin, en criant : Attrape qui pourra. Il se faisoit une espèce d'honneur de converser, & de boire avec des personnes de la plus vile condition, avec des inconnus, & des étrangers. Il aimoit le vin avec excés, s'enyvroit souvent, & ne traitoit gueres des affaires les plus sérieuses, qu'aprés avoir bû ; il donnoit au sommeil le jour qui suivoit ses débauches, & s'eveillant le soir, il recommençoit à boire de nouveau. S'il savoit quelque lieu où il y eût des jeunes gens qui se divertissent, il y alloit avec des bouteilles, menant aussi la symphonie, & troubloit souvent la fête par sa présence. On l'a vû dans les boutiques des orfévres, parler de ce qui regardoit ce métier, avec les maîtres, & faire avec eux une vaine parade de son savoir. Il alloit aux bains publics avec les derniers du peuple, & se faisoit frotter, & parfumer devant tout le monde. Il n'avoit point de honte des saletez les plus honteuses, & commettoit en public, avec des femmes débauchées, des actions que la pudeur ne permet ni de penser, ni d'exprimer. Toute sa conduite marquoit l'inconstance, & la vanité de son esprit ; on ne savoit à qui le comparer, tant il y avoit de haut, de bas, & d'inégalité dans ce qu'il faisoit. Quelquefois il quittoit les habits royaux, & imitant la maniére pleine de bassesse dont les Romains briguoient les Charges de la République, il prenoit un habit blanc, salüoit, & caressoit tout le monde, & les prenant par la main, leur demandoit leurs suffrages ; de-là il se faisoit mettre une chaise d'yvoire, comme à un Ædile, écoûtoit les plaintes, prononçoit les sentences, & entroit dans les derniers détails des petites affaires de police. Il faisoit ses libéralitez sans choix, sans jugement, sans esprit ; tantôt il donnoit de l'or, tantôt des os de moutons, ou de chevreüils, tantôt des dattes de palmiers. Tout cela joint à la cruauté qu'il fit éclatter dans la suite, lui fit donner le nom d'*Epimanés*, qui signifie un fou, un furieux, au lieu d'*Epiphanés*. (*a*) Voilà quel étoit le Persécuteur du peuple de Dieu, cette racine d'iniquité.

REGNAVIT IN ANNO CENTESIMO TRIGESIMO SEPTIMO REGNI GRÆCORUM. *Il commença à regner la cent trente-septiéme année du regne des Grecs ;* il mourut *la cent quarante-neuviéme année* du même regne des Grecs, ou des Séleucides, comme on le voit ci-aprés ; (*b*) ainsi il regna onze ans & quelques mois. (*c*) L'année des Grecs, dont on parle ici, est l'E're des Séleucides, qui commence en l'an du monde 3692. la premiére année de la 117. Olympiade, 312. ans avant J. C. (*d*) Mais il est à remarquer que Joseph, les Juifs, & l'Auteur du pre-

(*a*) *Polyb. l. 26 hist. pud Athen. l. x.* Καλεῖ αὐτὸν ἐπιμανῆ, καὶ οὐκ ἐπιφανῆ, διὰ τὰς πράξεις.
(*b*) *1. Macc. vi. 16.*
(*c*) *Usser. ad an. 3829.*
(*d*) *Usser. ad 3692. Vaillant hist. Reg. Syr. p. 10 Harduin. Chronolog. Vet. Test. p. 264. Vide Euseb. Chronic. & Scalig. in eund.*

12. *In diebus illis exierunt ex Israel filii iniqui, & suaserunt multis, dicentes: Eamus & disponamus testamentum cum Gentibus, quæ circa nos sunt; quia ex quo recessimus ab eis, invenerunt nos multa mala.*

13. *Et bonus visus est sermo in oculis eorum.*

14. *Et destinaverunt aliqui de populo, & abierunt ad Regem: & dedit illis potestatem ut facerent justitiam Gentium.*

12. En ce tems-là il sortit d'Israël des enfans d'iniquité, qui donnérent ce conseil à plusieurs : Allons, & faisons alliance avec les nations qui nous environnent ; parce que depuis que nous nous sommes retirez d'avec elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.

13. Et ce conseil leur parut bon.

14. Quelques-uns du peuple furent donc députez pour aller trouver le Roi, & il leur donna pouvoir de vivre selon les coûtumes des Gentils.

COMMENTAIRE.

mier Livre des Maccabées, commencent ces années, ou cette E're, au mois de *Nisan*, qui est le premier de l'année sainte, & qui répond à nos mois de Mars, & d'Avril; au lieu que l'Auteur du second Livre des Maccabées en prend le commencement du mois de *Tizri*, qui répond à Septembre, & Octobre ; ce qui est la maniére ordinaire dont les Grecs, & les Arabes ont accoûtumé de les compter : mais les Caldéens la prennent du Printems de l'année suivante 3693. & c'est cette derniére époque que Ptolomée a suivie. De cette sorte, les Juifs anticipent de six mois l'E're des Séleucides, prise suivant l'usage des Grecs, & les Caldéens la reculent de six mois.

ỷ. 12. IN DIEBUS ILLIS EXIERUNT EX ISRAEL VIRI INIQUI. *En ce tems-là il sortit d'Israël des enfans d'iniquité.* Pour entrer dans la pensée de l'Historien, il est bon de remarquer ici, que sous le Pontificat d'Onias troisiéme, Jésus, ou Jason son frere, qui mouroit d'envie de lui succéder, alla trouver Antiochus Epiphanes, (*a*) lui offrit trois cens soixante talens, avec promesse de lui en donner encore quatre-vingt pour d'autres revenus, & cent cinquante autres talens dans la suite, s'il vouloit lui donner le Gouvernement de Jérusalem, & lui permettre d'établir une Académie, ou un lieu d'exercices, suivant la maniére des Grecs, & s'il vouloit accorder aux habitans de Jérusalem le droit de citoyens d'Antioche. (*b*) Epiphanes reçut volontiers cet argent, & accorda à Jason tout ce qu'il voulut ; mais le principal dessein de Jason n'étoit pas celui qu'il exprimoit dans ses demandes ; il avoit en vûë de dépoüiller son frere Onias de la souveraine Sacrificature : il commença donc par-là, & prenant le Gouvernement de la ville, il en changea les anciens usages, & y introduisit les coûtumes des Grecs, toutes contraires à celles des Juifs.

(*a*) *Usser. ad an. mundi 3829. Vaillant an. 138. Seleucid. 2. Epiphan.*

(*b*) *2. Macc. IV. 7. 11. & Joseph. Antiq. l. XII. c. 6.*

15. *Et ædificaverunt gymnasium in Jerosolymis secundùm leges Nationum :*

15. Et ils bâtirent dans Jérusalem un lieu destiné pour les exercices, suivant la coûtume des Gentils.

COMMENTAIRE.

Onias étant mort vers le même tems, Antiochus lui substitua Jason, moyennant une somme de trois mille six cens soixante talens, qu'il lui devoit rendre chaque année. (*a*) Ce nouveau Pontife signala son impiété par l'érection d'un gymnase, ou d'un lieu public pour les jeux, & les exercices ; en sorte que les Prêtres eux-mêmes au lieu de vaquer aux fonctions de leurs charges, s'occupoient aux exercices de la lutte, & du palet, & passoient les jours dans des spectacles, auparavant inconnus aux Juifs ; ils tombérent insensiblement dans le mépris des coûtumes, & des loix de leurs nations, & conçurent une estime excessive de tout ce qui étoit en honneur chez les Grecs.

Jason fut dépossédé trois ans aprés par son frere Ménélaüs, qui sçut gagner les bonnes graces d'Epiphanes, & qui lui offrit trois cens talens de plus que Jason ne lui en avoit donné ; mais ne s'étant pas mis en peine de payer la somme qu'il avoit promise, il fut cité à Antioche ; il laissa à Jérusalem en sa place Lysimaque, qui ne se rendit pas moins odieux que lui, par ses crimes, & ses sacriléges ; il dépoüilla le Temple de Jérusalem de ses plus grandes richesses, pour les distribuer à ceux qu'il croyoit propres à l'appuyer de leur crédit ; mais il reçut la juste peine de ses crimes, ayant été mis à mort dans le Temple même qu'il avoit profané. (*b*) Nous verrons toutes ces choses au long dans le second Livre des Maccabées ; il suffit d'avoir mis le Lecteur au fait.

Ex quo recessimus ab eis invenerunt nos multa mala. *Depuis que nous nous sommes retirez d'avec elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.* Faux prétexte du changement de Religion. C'est ainsi que parloient les Hébreux du tems de Jérémie ; (*c*) c'est ainsi qu'on parloit au commencement du Christianisme ; on accusoit cette nouvelle Religion d'être la cause de tous les malheurs qui arrivoient dans l'Empire, (*d*) au lieu de les attribuer à leur véritable origine, qui sont les crimes des hommes impies, & idolâtres.

℣. 15. Ædificaverunt gymnasium. *Ils bâtirent un lieu public d'exercices*, un gymnase, une académie ; ces lieux étoient destinez pour les exercices des Atletes, qui s'exerçoient à la course, à la lutte, à sauter, à tirer de l'arc, au palet ; exercice pour lesquels les Grecs étoient

(*a*) *Vide Joseph libel. de Macc. c. 2.*
(*b*) *2. Macc. IV. 42.*
(*c*) *Jerem. XLIV. 18.*
(*d*) *Vide Tertull. Apolog. Aug. totis libris de civitate Dei. Item retract. l. 2. c. 43.*

16. *Et fecerunt sibi præputia, & recesserunt à testamento sancto, & juncti sunt Nationibus, & venumdati sunt ut facerent malum.*

16. Ils ôtérent de dessus eux les marques de la circoncision : ils se séparérent de l'alliance sainte, & se joignirent aux nations, & ils se vendirent pour faire le mal.

COMMENTAIRE.

passionnez, & dont ils inspirérent l'estime, & l'amour au peuple de leur Empire. Quelques-uns (*a*) ont cru qu'on enseignoit dans ce Gymnase les Loix, & les Lettres profanes des Payens.

ỳ. 16. FECERUNT SIBI PRÆPUTIA. *Ils ôtérent de dessus eux les marques de la circoncision.* A la lettre : (*b*) *Ils se firent de nouveaux prépuces.* Joseph : (*c*) *Ils couvrirent* les marques *de leur circoncision, afin qu'ils ne fussent pas differens des Grecs, lorsqu'ils paroissoient nuds dans leur Gymnase.* Voilà jusqu'où les porta l'envie d'imiter les peuples Gentils en toutes choses. Ils effacent, autant qu'il est en eux, la marque de l'alliance d'Abraham avec le Seigneur, ils renoncent en quelque sorte par-là, à leurs plus glorieux priviléges, bien éloignez de la piété, & du zéle de leurs Ancêtres, qui ne croyoient pas pouvoir désigner leurs ennemis d'une maniere plus insultante, & plus pleine de mépris, qu'en les appellant, *Incirconcis.* La maniére dont ils déguisoient leur circoncision, n'étoit pas inconnuë aux anciens ; les Rabbins prétendent qu'elle doit son origine à Esaü, (*d*) qui la mit, disent-ils, le premier en pratique, pour abandonner la Religion d'Abraham, & de Jacob. Quelques-uns d'entre eux soûtiennent, que les Israëlites dans le désert avoient aussi caché la marque de leur circoncision, ce qui obligea Josué à les circoncire une seconde fois ; (*e*) *Circumcide secundò.* Les Juifs attachez à Tobie, & à Ménélaüs, les imitérent dans leur Gymnase de Jérusalem, dont il est parlé ici ; enfin plusieurs Israëlites eurent la même foiblesse aprés la ruine du Temple par Tite : pour se mettre à couvert de la persécution, & des maux qui les suivoient par tout, ils s'avisérent de faire revenir le prépuce, afin qu'on ne pût plus les reconnoître pour Juifs ; mais Barcosib les fit tous circoncire de nouveau. Les Samaritains ne recevoient aucun Prosélyte de cette nation dans leur société, qu'il n'eût non seulement abjuré le Judaïsme, mais encore aboli autant qu'il se pouvoit, sa premiére circoncision, pour se disposer à en recevoir une nouvelle de leurs mains. Les Juifs en usoient de même envers les Samaritains ; ce qu'on auroit de la peine à croire, si S. Epiphane (*f*) ne

(*a*) *Autor Comment. in 1. Macc. sub nomine D. Thom. Lyran. Gemb.*

(*b*) ἐποίησαν ἑαυτοῖς ἀκροβυστίας.

(*c*) *Joseph. l. XII. c. 6. Antiq.* τὴν τῶν αἰδοίων περιτομὴν ἐπικαλύψαι, ὡς ἂν εἶεν καὶ τὰ περὶ τὴν ἀπόδυσιν Ἕλληνες.

(*d*) *Epiph. de Ponderib. n. 16.*

(*e*) *Josue v. 2 vide Mas. in hunc loc.*

(*f*) *Epiphan. lib. de Mensur & Ponderib. n. 16.* ὅσοι γὰρ ἀπὸ Ἰουδαίων Σαμαρείταις προσφεύγουσι, ἀντιπεριτέμνονται δευτέρως· καὶ οἱ ἀπὸ Σαμαρειτῶν πρὸς Ἰουδαίους ἐρχόμενοι, τὸ δὲ ἔτι τούτων χαλεπώτερον, ὅτι καὶ ἀπὸ περιτομῆς ἀκρόβυστοι γίνονται.

nous en assûroit expressément, & s'il ne citoit l'exemple du célébre Symmaque, traducteur des saintes Ecritures, qui fut obligé de subir cette loi, étant retourné chez les Samaritains, dont il étoit sorti auparavant pour se faire Juif. Il semble que S. Paul craignoit quelque semblable abus dans le Christianisme, lorsqu'il veut que ceux qui se convertissent du Judaïsme à la Religion Chrétienne, ne couvrent pas les marques de leur circoncision. (*a*)

S. Jérôme, (*b*) & quelques autres aprés lui, ont crû la circoncision une marque permanente, & tellement ineffaçable, que ni l'étude, ni l'addresse des Médecins n'étoit pas capable de supprimer ce signe, imprimé sur la chair des Circoncis. *Neque enim potestatis nostræ est præputium adducere post circoncisionem, juxta eos qui in Macchabæorum libro dicuntur sibi fecisse præputia.* Ils soûtiennent que le passage des Maccabées ne signifie que la malice, ou la négligence des peres, qui ne donnérent pas la circoncision à leurs enfans aprés leur naissance. *Quod de nascentibus filiis, non de patribus dicitur.* Origéne (*c*) soûtient de même qu'il est impossible de faire renaître la pellicule, qui est une fois coupée dans la circoncision; mais ailleurs (*d*) il reconnoît que plusieurs, pour cacher la difformité qu'ils trouvoient dans la marque de la circoncision, se mettoient entre les mains des Médecins pour retirer la peau; S. Epiphane (*e*) parle de l'instrument qu'on emploioit à cette opération, & des moyens dont on se servoit pour faire réprendre la pellicule qui avoit été rompuë; Théophylacte insinuë la même chose; (*f*) Cornélius Celsus a fait un Chapitre touchant cette opération. (*g*) Enfin les Hébreux, (*h*) & les plus habiles Commentateurs, (*i*) ne doutent pas que ce ne soit la véritable explication de cet endroit des Maccabées. Bartolin dans son Ouvrage des maladies de la Bible art. 26. cite Ægineta, & Fallopius, qui ont enseigné le secret de couvrir les marques de la circoncision. Galien en parle à peu-prés de même que Celse. Buxtorf le fils dans une lettre à Bartolin, citée dans l'Ouvrage dont nous venons de parler, cite un grand nombre de témoignages des Hébreux, qui parlent de cette pratique comme usitée parmi les apostats de leur Religion.

RECESSERUNT A TESTAMENTO SANCTO. *Ils se sé-*

(*a*) 1 *Cor* VII. 18. περιτετμημένος τις ἐκλήθη; μὴ ἐπισπάσθω.

(*b*) *Ieron. in Isai.* LII. *& in Iovinian. l.* 1. *& Liran. hic & Rupert l.* 9. *de victoria c.* 18. *& Haimo in* 1. *Cor* VII. 18.

(*c*) *Lib.* 4. περὶ ἀρχῶν. *c.* 2.

(*d*) *Philocalia c.* 1. τίς ἐρεῖ ἀδικεῖν τὸν εἰ δυνατὸν διὰ τὴν παρ᾽ αὐτοῖς πολλοῖς νομιζομένην ἀσχημοσύνην ἐπὶ τῷ περιτετμῆσθαι, ἐπιδιδόντα ἑαυτὸν τῷ ἐπισπᾶσθαι.

(*e*) *Epiphan. de Ponderib & Mensur.* τέχνῃ τινὶ ἰατρικῇ διὰ τοῦ καλουμένου σπαθιστῆρος τὴν τῶν μελῶν ἀποδερματίδα ὑποσπασθέντες ἐφάνησαν, καὶ μηχανικοῖς περιοδευθέντες, ἀκροβυστίαν, ἐὰν αὖθις αὐτὴν ἀπολάβωσι.

(*f*) *Theophilact. in* 1. *Cor.* VII. 18.

(*g*) *Cornel. Cels. l* 7. *c* 25

(*h*) *Lexic. Aruch. Vide Ioh. Buxtorf. ep. ad Bartol. art.* 26. *de morb Bibl.*

(*i*) *Vide Sixt. sen. l.* 4. *Bibl. Serar. Fuller. Grot. Drus. hic & in* 1. *Cor.* VII. 18 *Menoch. Tir. Vershorst. Capell. in* 1. *Cor.* VII. 18 *& alii.*

An du M. 3854.

17. *Et paratum est regnum in conspectu Antiochi, & cœpit regnare in terra Ægypti ut regnaret super duo regna.*

17. Et Antiochus s'étant établi dans son Royaume de Syrie, commença à vouloir regner aussi dans l'Egypte, pour se rendre Roi de ces deux Royaumes.

COMMENTAIRE.

parérent de l'alliance sainte, en supprimant la circoncision, qui en étoit le sceau; ils quittérent entiérement la Religion Juive, & apostasiérent hautement; ce qui paroît clairement dans Joseph, (*a*) & dans le second Livre des Maccabées. (*b*)

VENUNDATI UT FACERENT MALUM. *Ils se vendirent pour faire le mal.* Ils devinrent comme les esclaves du péché, & les instrumens du Démon pour détruire la Religion de leurs peres. Cette expression est familiére aux Hébreux. (*c*)

ỳ. 17. PARATUM EST REGNUM IN CONSPECTU ANTIOCHI. *Antiochus s'étant établi dans son Royaume de Syrie*, voulut aussi se rendre maître de l'Egypte. C'étoit le premier dessein d'Antiochus le Grand, pere d'Epiphanes, en donnant sa fille Cléopatre en mariage à Ptolomée Roi d'Egypte, & de Séleucus quatriéme, en rappellant Antiochus Epiphanes son frere, de Rome. (*d*) Quoiqu'Antiochus Epiphanes, tel que nous l'avons représenté ci-devant, ne fut nullement propre pour conduire une entreprise de cette conséquence, il ne laissa pas de la tenter, & d'y réüssir. Ptolomée Philopator, & sa femme Cléopatre, sœur d'Antiochus Epiphanes, par leur mort, avoient laissé le Royaume à Ptolomée Philométor, qui n'étoit qu'un enfant; Eulæus, & Lénæus, qui gouvernoient en son nom, répétérent la Célésyrie, qui avoit été donnée en mariage à la mere du pupile, & qu'Antiochus le Grand avoit reprise; Antiochus Epiphanes n'avoit nulle envie de la rendre, & il prétendoit de plus, que le gouvernement du Royaume d'Egypte lui étoit dû, comme étant oncle, & tuteur du jeune Roi. Il s'avança jusqu'à Tyr, vint à Joppé, & de là à Jérusalem, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. (*e*) Cela arriva la quatriéme année de son regne; mais il n'alla pas pour cette fois plus avant vers l'Egypte; il s'en retourna avec son armée en Phénicie. Cependant les Gouverneurs de l'Egypte se préparoient à la guerre, pour l'obliger à rendre la Célésyrie. Antiochus voyant la lenteur des Officiers du Roi d'Egypte, alla lui-même les attaquer. Le combat se donna entre Péluse, & le mont Casius, & Epiphanes remporta la victoire. (*f*)

(*a*) *Joseph Antiq. l.* XII. *c.* 6. *& lib. de Macc. c* 4.
(*b*) 2. *Macc.* IV. 19. V. 15.
(*c*) *Vide* 3. *Reg.* XXI. 25. *Rom.* VII. 14. *Judith* VII 14. *&c.*
(*d*) *Vaillant hist. Reg. Syr. p.* 157. *&* 165.
(*e*) 2. *Macc.* IV. 21 22.
(*f*) *Usser. ad an.* 3833. *Polyb. l.* 71. *Valesii excerpta Diodori, &c.*

18. *Et intravit in Egyptum in multitudine gravi, in curribus, & elephantis, & equitibus, & copiosa navium multitudine:*

19. *Et constituit bellum adversùs Ptolemaum Regem Ægypti, & veritus est Ptolomeus à facie ejus, & fugit, & ceciderunt vulnerati multi.*

20. *Et comprehendit civitates munitas in terra Ægypti: & accepit spolia terra Ægypti.*

21. *Et convertit Antiochus, postquam percussit Ægyptum in centesimo & quadragesimo tertio anno: & ascendit ad Israel.*

22. *Et ascendit Jerosolymam in multitudine gravi.*

18. C'est pourquoi il entra dans l'Egypte avec une puissante armée, avec des chariots, des éléphans, de la cavalerie, & un grand nombre de vaisseaux.

19. Il fit la guerre à Ptolomée Roi d'Egypte, & Ptolomée eut peur devant lui; & il s'enfuit avec perte de beaucoup des siens.

20. Et Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, & s'enrichit de ses dépoüilles.

21. Et aprés avoir ravagé l'Egypte en la cent quarante-troisiéme année, il revint, & marcha contre Israël, An du M. 3834.

22. & s'avança vers Jérusalem avec une puissante armée.

COMMENTAIRE.

Comme cette bataille fut plûtôt une déroute qu'une véritable défaite, Antiochus ne tira pas de grands avantages de sa victoire; mais étant retourné en Egypte l'année suivante, & l'ayant attaquée par mer, & par terre, il en fit aisément la conquête, & se rendit maître de tout le pays, sans presque trouver de résistance. (*a*) Pendant qu'il étoit occupé au siége d'Alexandrie, il se répandit un faux bruit de sa mort, ce qui causa une joie universelle dans Jérusalem. Ce Prince en ayant été informé, en fut horriblement irrité; il vint mettre le siége devant la ville, & l'ayant emportée, il fit main-basse sur tout les habitans, (*b*) il en fut tué quatre mille, & il y en eut autant de vendus. C'est de la deuxiéme expédition contre l'Egypte, dont il est parlé aux ℣. 17. 18. 19. & 20. de ce Chap. & dans le Ch. v. du deuxiéme des Maccabées. Son entreprise contre Jérusalem est marquée ici depuis le ℣. 21. jusqu'au 30. Nous avons rapporté ces événemens tout de suite, pour éviter les redites.

COEPIT REGNARE IN TERRA ÆGYPTI. *Commença à vouloir regner dans l'Egypte.* Le Grec à la lettre: (*c*) *Il conçut le dessein de regner en Egypte.*

℣. 22. IN MULTITUDINE GRAVI. *Il vint à Jérusalem avec une puissante armée.* Il amena contre cette ville son armée victorieuse, avec laquelle il avoit assujetti l'Egypte. Joseph dit ici, qu'Antiochus prit

(*a*) *Ieron. in Dan. XI excerpta Diodor. p. 310.*
(*b*) *2. Macc. v. 10. Ioseph. lib. de Maccab. & lib. 1. de Bello Iud. vide Usser ad an. 3834.*
(*c*) Ὑπέλαβε βασιλεῦσαι τῆς Αἰγύπτου.

23. *Et intravit in sanctificationem cum superbia, & accepit altare aureum, & candelabrum luminis, & universa vasa ejus, & mensam propositionis, & libatoria, & phialas, & mortariola aurea, & velum, & coronas, & ornamentum aureum, quod in facie templi erat: & comminuit omnia.*

23. Il entra plein d'orgueil dans le lieu saint: il prit l'autel d'or, le chandelier où étoient les lampes avec tous ses vases, la table où les pains étoient exposez, les bassins, les coupes, les encensoirs d'or, le voile, les couronnes, & l'ornement d'or qui étoit devant le temple, & il brisa tout.

COMMENTAIRE.

la ville sans résistance, (*a*) ceux de son parti lui en ayant ouvert les portas. Mais ailleurs, (*b*) il est tout conforme à ce que l'Ecriture nous en dit dans le deuxiéme des Maccabées, (*c*) *Civitatem armis cœpit.*

℣. 23. INTRAVIT IN SANCTIFICATIONEM CUM SUPERBIA. *Il entra plein d'orgueil dans le lieu saint: il y fut conduit par Ménélaus, traître à son Dieu, & à sa patrie. Menelao ductore, qui legum & patriæ fuit proditor*, comme dit le deuxiéme des Maccabées. (*d*) Les Auteurs profanes (*e*) parlent de cette entreprise injuste, & sacrilége d'Antiochus, qui sans aucun sujet légitime, prit de force une ville alliée, & soumise, y exerça d'horribles cruautez, & pilla le Temple qu'il trouva rempli de richesses. On lit dans Diodore de Sicile, (*f*) que ce Prin- » ce étant entré dans le lieu le plus sacré du Temple, où il n'y avoit que » le grand-Prêtre qui pût entrer, y trouva une statuë de pierre d'un hom- » me avec une barbe, tenant un livre en main, & monté sur un âne; il » crut que c'étoit Moyse, auteur des loix, & fondateur de la nation des » Juifs, & de la ville de Jérusalem. Antiochus voulant ôter la cause de la » haine universelle que toutes les nations ont contre les Juifs, entreprit de » détruire leurs loix; c'est pourquoi il sacrifia à la statuë du Législateur » une grande truye, sur l'autel qui est à découvert. Il y fit répandre du » sang, & fit soüiller & effacer leurs Livres sacrez avec du jus où l'on avoit » fait cuire de la chair de cette victime; il fit manger de cette viande au » grand-Prêtre, & aux autres Juifs, & éteignit la lampe perpétuelle qu'ils » tenoient toûjours ardente dans le Temple. Mais ni l'Ecriture, ni les autres Historiens, ne disent rien de cette circonstance; on la doit mettre au rang des fables publiées par les Payens, pour colorer leur haine contre les Juifs. On sait seulement qu'il pilla le Temple, qu'il sacrifia des pourceaux sur l'autel, qu'il répandit de leur sang dans le Temple, (*g*) & qu'il entre-

(*a*) *Antiq. l.* XII *c.* 7. Ἀμαχητὶ λαμβάνει τὴν πόλιν, ἀνοιξάντων αὐτῷ τὰς πύλας, ὅσοι τῆς ἐκείνου προαιρέσεως ἦσαν.
(*b*) *Joseph. de Bello Jud. l.* 1. *c.* 1 *& l.* 6.
(*c*) 2. *Macc.* v. 11.
(*d*) *Ibid* ℣. 15.
(*e*) *Vide Polyb. Strab. Nicol. Damasc. Timagen. Castor, Apollodor. apud Joseph. lib.* 2. *contra Appion.*
(*f*) *Diodor. l* 34 *& Photii Bibl. cod.* 244.
(*g*) *Joseph. l.* XII. 7. *&* XIII. 16.

prit

24. Et accepit argentum, & aurum, & vasa concupiscibilia: & accepit thesauros occultos, quos invenit: & sublatis omnibus abiit in terram suam.

24. Il prit l'argent, l'or, & tous les vaisseaux précieux, & les trésors cachez qu'il trouva; & ayant tout enlevé, il retourna en son païs.

25. Et fecit cædem hominum, & locutus est in superbia magna.

25. Il fit un grand carnage d'hommes, & il parla avec grand orgueil.

26. Et factus est planctus magnus in Israël, & in omni loco eorum.

26. Alors il y eut un grand deüil parmi le peuple d'Israël, & dans tout leur pays.

27. Et ingemuerunt principes, & seniores: virgines, & juvenes infirmati sunt: & speciositas mulierum immutata est.

27. Les Princes, & les anciens furent dans les gémissemens: les vierges, & les jeunes hommes dans l'abattement; & la beauté des femmes fut toute changée.

28. Omnis maritus sumpsit lamentum: & quæ sedebant in toro maritali, lugebant:

28. Tous les maris s'abandonnérent aux pleurs, & les femmes assises sur leur lit nuptial, fondoient en larmes.

COMMENTAIRE.

prit de changer les loix des Hébreux. Tout le reste n'est que fable. Joseph dit en quelque endroit, (*a*) que les Rois de Syrie, successeurs d'Antiochus, rendirent aux Juifs d'Antioche les vases d'airain, qu'Epiphanes avoit emportez du Temple, & qu'ils furent mis en dépôt dans la Synagogue de cette ville, où ils étoient encore du tems de Tite.

CORONAS ET ORNAMENTUM AUREUM, QUOD IN FACIE TEMPLI ERAT. *Il prit les couronnes, & l'ornement d'or, qui étoit devant le Temple.* On ornoit les façades du Temple de couronnes d'or, de boucliers, & d'autres ornemens précieux, que les Princes, ou d'autres personnes riches & pieuses, y offroient pour monument de leur piété, & de leur libéralité. (*b*)

COMMINUIT OMNIA. *Il brisa tout.* Le texte: (*c*) *Il dépoüilla tout.* Il enleva les lames d'or & d'argent qui couvroient les lambris, & les portes. En un mot, il prit non seulement les vases qui étoient d'or massif, mais aussi il arracha les lames précieuses qui couvroient les différens ouvrages du Temple.

℣. 24. THESAUROS OCCULTOS QUOS INVENIT. *Les trésors cachez qu'il trouva.* Les dépôts, les richesses qui étoient dans les lieux les plus secrets, distinguez des vases qui étoient en vûë, & dans l'usage ordinaire du Temple.

℣. 28. OMNIS MARITUS SUMPSIT LAMENTUM. *Tous les maris s'abandonnérent aux pleurs.* Le Grec: (*d*) *Les nouveaux mariez se mirent à faire le deüil*, à chanter des chants lugubres.

(*a*) *Joseph. de Bello l. 7. c. 21.*
(*b*) Voyez ci-aprés Ch. IV. 57.
(*c*) *Ἐλέπισε πάντα.*
(*d*) *πᾶς νυμφίος ἀνέλαβε θρῆνον.*

29. *Et commota est terra super habitantes in ea, & universa domus Jacob induit confusionem.*

29. La terre fut toute émûë de la désolation de ses habitans, & toute la maison de Jacob fut couverte de confusion.

An du M. 3836.

30. *Et post duos annos dierum, misit Rex princ pem tributorum in civitates Juda, & venit Jerusalem cum turba magna.*

30. Deux ans aprés, le Roi envoya dans les villes de Juda un Sur-intendant des tributs, qui vint à Jérusalem avec une grande suite.

31. *Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo: & crediderunt ei.*

31. Il leur parla d'abord avec une douceur feinte, comme s'il fût venu dans un esprit de paix: & ils le crurent.

32. *Et irruit super civitatem repentè, & percussit eam plagâ magnâ, & perdidit populum multum ex Israël.*

32. Mais il se jetta tout d'un coup sur la ville, y fit un grand carnage, & tua un fort grand nombre du peuple d'Israël.

33. *Et accepit spolia civitatis: & succendit eam igni, & destruxit domos ejus, & muros ejus in circuitu:*

33. Il prit les dépoüilles de la ville, & la brûla: il en détruisit les maisons, & les murs qui l'environnoient.

34. *Et captivas duxerunt mulieres: & natos & pecora possederunt.*

34. Ils emmenérent les femmes captives, & ils se rendirent maîtres de leurs enfans, & de leurs troupeaux.

35. *Et ædificaverunt civitatem David muro magno & firmo, & turribus firmis, & facta est illis in arcem:*

35. Et ils fortifiérent la ville de David avec une muraille grande & forte, & de bonnes tours, & ils en firent leur forteresse.

COMMENTAIRE.

ỷ. 30. MISIT PRINCIPEM TRIBUTORUM. *Il envoya un Surintendant des tributs.* C'est apparemment Apollonius, qui fut envoyé par Antiochus à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes, avec ordre de passer au fil de l'épée tous les hommes d'un âge parfait, & de vendre pour esclaves les femmes, & les enfans. (a) Etant venu à Jérusalem, il feignit de vouloir demeurer en paix, & attendit sans rien dire jusqu'au jour du Sabbat. Alors la ville étant remplie de personnes qui y étoient venuës par dévotion, & le peuple ne pensant à rien moins qu'à se défendre, Apollonius donna le signal à ses troupes, & leur commanda de faire main-basse par tout; la ville fut brûlée, & pillée, & aprés avoir fait un carnage horrible des habitans, il prit dix mille personnes qu'il emmena. C'est ce que nous apprenons du second Livre des Maccabées.

ỷ. 33. SUCCENDIT EAM. *Il la brûla.* Il en brûla la plus belle partie, (b) & démolit tout ce qu'il n'enferma pas dans l'enceinte de la muraille, qu'il y fit bâtir pour servir de forteresse.

ỷ. 35. ÆDIFICAVERUNT CIVITATEM DAVID MURO MAGNO. *Ils fortifiérent la ville de David avec une muraille grande &*

(a) *Vide* 2. *Macc.* V. 24. 25. 26. & *Joseph. Antiq.* l. XII. c. 7. & 1. *Macc.* III. 10.

(b) *Joseph. ibid.* Ἐνέπρησεν αὐτῆς τὰ κάλλιστα.

36. *Et posuerunt illic gentem peccatricem, viros iniquos, & convaluerunt in ea, & posuerunt arma, & escas, & congregaverunt spolia Jerusalem:*

37. *Et reposuerunt illic: & facti sunt in laqueum magnum.*

38. *Et factum est hoc ad insidias sanctificationi, & diabolum malum in Israël:*

39. *Et effuderunt sanguinem innocentem per circuitum sanctificationis, & contaminaverunt sanctificationem.*

40. *Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos, & facta est habitatio exterorum, & facta est extera semini suo, & nati ejus reliquerunt eam.*

36. Ils y mirent une race de péché, des hommes corrompus, qui s'y établirent puissamment: ils y apportérent des armes, & des vivres: ils assemblérent, & y mirent en réserve les dépoüilles de Jérusalem. An du M. 3836.

37. Et ils devinrent un filet trés-dangereux *pour prendre les hommes.*

38. Ce fut un piége pour le lieu saint, & ils furent comme le mauvais démon d'Israël.

39. Ils répandirent le sang innocent devant le lieu saint, & ils soüillérent le Sanctuaire.

40. Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent à cause d'eux: elle devint la demeure des étrangers, & étrangere à ses citoyens; & ses propres enfans l'abandonnérent.

COMMENTAIRE.

forte. Ils bâtirent la citadelle de Jérusalem, dont il sera souvent parlé dans la suite, ou plûtôt ils en augmentérent les fortifications, & lui donnérent une plus grande étenduë; car il est certain par le second des Maccabées, que dés avant la premiére expédition d'Antiochus contre l'Egypte, il y avoit déja une citadelle dans Jérusalem entre les mains des Syriens. Voyez 2. Macc. IV. 27. & V. 5.

ỷ. 38. FACTUM EST HOC AD INSIDIAS SANCTIFICATIONI, ET IN DIABOLUM MALUM IN ISRAEL. *Ce fut un piége pour le Temple, & ils furent comme le mauvais Démon d'Israël.* Les troupes qui étoient en garnison dans la Cité de David, étoient comme une ambuscade contre tous ceux qui vouloient aller au Temple; quiconque entreprenoit d'y monter, s'exposoit nécessairement à être volé, ou tué par ces soldats. *Sanctificatio*, dans ce livre, signifie ordinairement le Temple, le lieu Saint. *Diabolus malus*, signifie un calomniateur, ou un ennemi, ou le Diable, l'ennemi du genre humain, *qui rode autour de nous comme un lion rugissant, pour nous devorer.*

ỷ. 40. FUGERUNT HABITATORES JERUSALEM. *Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent.* Le peu de Juifs qui étoient restez dans la ville, furent obligez de l'abandonner: & ceux qui s'étoient sauvez auparavant, n'osérent y revenir; de ce nombre furent Judas Maccabées, & les autres dont on parlera ci-aprés. (*a*) Joseph (*b*) nous apprend

(*a*) *Vide 2. Macc. v. ult.*

(*b*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 7.*

41. *Sanctificatio ejus desolata est sicut*
An du M. 3836. *solitudo, dies festi ejus conversi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.*

42. *Secundùm gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus: & sublimitas ejus conversa est in luctum.*

43. *Et scripsit Rex Antiochus omni regno suo: ut esset omnis populus unus: & relinqueret unusquisque legem suam.*

44. *Et consenserunt omnes Gentes secundùm verbum regis Antiochi:*

45. *Et multi ex Israël consenserunt servituti ejus, & sacrificaverunt idolis, & coinquinaverunt sabbatum.*

An du M. 3837. 46. *Et misit Rex libros per manus nuntiorum in Jerusalem, & in omnes civitates Juda, ut sequerentur leges Gentium terræ.*

41. Son temple saint fut tout désolé, & devint une solitude; ses jours de fêtes se changérent en des jours de pleurs, ses jours de sabbat furent en opprobre, & tous ses honneurs furent anéantis.

42. Le comble de son ignominie a égalé celui de sa gloire, & sa haute élévation a été changée en deüil, & en larmes.

43. Alors le Roi Antiochus écrivit des lettres à tout son Royaume, afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un, & que chaque *peuple* abandonnât sa loi particuliére.

44. Toutes les nations consentirent à cette ordonnance du Roi Antiochus.

45. Et plusieurs des Israëlites embrassérent cette servitude qu'il leur imposoit: ils sacrifiérent aux idoles, & ils violérent le sabbat.

46. Et le Roi envoya des lettres par des messagers à Jérusalem, & à toutes les villes de Juda, afin qu'ils eussent à suivre les loix des nations de la terre;

COMMENTAIRE.

que les Samaritains voyant la persécution qu'Antiochus faisoit aux Juifs, & craignant de se voir enveloppez dans leur disgrace, publiérent qu'ils étoient Sidoniens d'origine, & écrivirent à Antiochus, qu'ils qualifient *Dieu manifesté*, ou qui apparoît aux hommes; ils lui exposérent que leurs ancêtres ayant bâti un Temple sur le Garizim, sans le dédier à aucune divinité particuliére, ils souhaitoient de le dédier à Jupiter le Grec, & le prioient d'ordonner à Apollonius, & à Nicanor ses Gouverneurs, de ne les point troubler, & de ne les confondre pas avec les Juifs.

℣. 43. UT ESSET OMNIS POPULUS UNUS. *Afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un.* Qu'ils suivissent les mêmes loix, & les mêmes usages. *Demere superstitionem, & mores Græcorum dare adnixus*, dit Tacite. (a) Il envoya en Judée un Vieillard, ou un Sénateur d'Antioche, (b) pour soüiller le Temple de Jérusalem, pour y faire cesser les sacrifices, & pour ensuite le dédier à Jupiter Olympien. On publia les ordres du Roi à Jérusalem, & dans les autres villes de la Province.

℣. 45. MULTI EX ISRAEL CONSENSERUNT SERVITUTI EJUS. *Plusieurs d'entre les Israëlites embrassérent cette servitude.* J'aimerois mieux traduire, (c) *embrassérent ce culte*, ou adhérérent à sa fausse religion.

(a) *Tacit. hist. lib. 5.*
(b) 2. *Macc.* VI. 1. *& sequ.*
(c) Εὐδόκησαν τῇ λατρείᾳ αὐτοῦ. עבודה signifie souvent le culte du Seigneur, son service.

47. *Et prohiberent holocausta, & sacrificia, & placationes fieri in templo Dei.*

48. *Et prohiberent celebrari sabbatum, & dies sollemnes:*

49. *Et jussit coinquinari sancta, & sanctum populum Israël.*

50. *Et jussit ædificari aras, & templa, & idola, & immolari carnes suillas, & pecora communia.*

51. *Et relinquere filios suos incircumcisos, & coinquinari animas eorum in omnibus immundis, & abominationibus, ita ut obliviscerentur legem, & immutarent omnes justificationes Dei.*

52. *Et quicumque non fecissent secundùm verbum regis Antiochi, morerentur.*

53. *Secundum omnia verba hæc scripsit omni regno suo: & præposuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.*

54. *Et jusserunt civitatibus Juda sacrificare.*

55. *Et congregati sunt multi de populo, ad eos qui dereliquerant legem Domini: & fecerunt mala super terram:*

56. *Et effugaverunt populum Israël in abditis, & in absconditis fugitivorum locis.*

47. Qu'ils empêchassent qu'on n'offrît dans le temple de Dieu des holocaustes, des sacrifices, & des oblations pour l'expiation du péché. An du M. 3837.

48. Et qu'on ne célébrât le sabbat, & les fêtes solemnelles:

49. Et il commanda qu'on foüillât les lieux saints, & le saint peuple d'Israël;

50. Qu'on bâtit des autels, & des temples; qu'on dressât des idoles; qu'on sacrifiât de la chair de pourceau, & d'autres bêtes immondes;

51. Qu'on laissât les enfans mâles incirconcis, & qu'ils foüillassent leurs ames par toutes sortes de viandes impures, & d'abominations, ensorte qu'ils oubliassent la loi de Dieu, & qu'ils renversassent toutes ses ordonnances;

52. Et que si quelqu'un n'obéïssoit pas à cet ordre du Roi Antiochus, il fût aussi tôt puni de mort.

53. Il écrivit de cette sorte dans tout son Royaume, il établit des officiers pour contraindre le peuple d'obéïr à cet édit.

54. Ils commandérent donc aux villes de Juda de sacrifier:

55. Et plusieurs du peuple vinrent se joindre à ceux qui avoient abandonné la loi du Seigneur, & ils firent beaucoup de maux dans le païs.

56. Il contraignirent le peuple d'Israël de s'enfuir dans des lieux écartez, & de chercher des retraites, où ils pussent se cacher dans leur fuite.

COMMENTAIRE.

℣. 49. JUSSIT COINQUINARI SANCTA, ET SANCTUM POPULUM ISRAEL. *Il commanda qu'on foüillât les lieux saints, & le saint peuple d'Israël.* Qu'on offrît des sacrifices d'animaux impurs dans le Temple; qu'on répandit du sang foüillé dans le lieu saint, & qu'on contraignît ceux des Israëlites qui résistoient encore, & les Prêtres, à manger des viandes défenduës.

℣. 50. ARAS ET TEMPLA, ET IDOLA. *Qu'on bâtit des autels, & des temples, & qu'on dressât des Idoles.* Le texte porte: (a) *Qu'on*

(a) Οἰκοδομῆσαι βωμοὺς, καὶ τεμένη, καὶ εἰδωλεῖα.

An du M. 3837.

57. *Die quinta decima mensis Casleu: quinto, & quadragesimo & centesimo anno, ædificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei, & per universas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras:*

58. *Et ante januas domorum, & in plateis incendebant thura, & sacrificabant:*

57. Le quinziéme jour du mois de Casleu, en la cent quarante-cinquiéme année, le Roi Antiochus dressa l'abominable idole de la désolation sur l'autel de Dieu : on bâtit des autels de tous côtez dans toutes les villes de Juda,

58. & ils offroient de l'encens, & sacrifioient devant les portes des maisons, & dans les places.

COMMENTAIRE.

bâtit des autels, qu'on plantât *des bois sacrez, & qu'on fist des temples aux Idoles.*

℣. 57. Die decima quinta mensis Casleu. *Le quinzieme jour du mois de Casleu*, qui répond à nos mois de Novembre, & Decembre, la cent quarante-cinquiéme année de l'Ere des Séleucides, du monde 3837. Dans toute la suite de ces livres, on lit le vingt-cinquiéme jour de Casleu, (a) comme celui de la profanation du Temple ; ce qui pourroit faire conjecturer qu'il y a faute en cet endroit, & qu'il y faudroit lire le vingt-cinquiéme, au lieu du quinziéme.

Ædificavit Rex Antiochus abominandum idolum desolationis, super altare Dei. *Le Roi Antiochus dressa l'abominable Idole de la désolation sur l'autel de Dieu.* On attribuë avec raison à ce Prince tout ce que firent ses Officiers en suivant ses ordres. L'Idole abominable qui fut placée dans le Temple désolé, & soüillé, n'est autre que la statuë de Jupiter Olympien, (b) qu'Antiochus y fit mettre. Daniel (d) avoit prédit cette profanation long-tems auparavant qu'elle arrivât, & Nôtre Seigneur dans l'Evangile, (c) prédit une pareille abomination, qui arriva aprés que les Romains eurent pris la ville, & brûlé le Temple ; abomination qui n'étoit pourtant que la figure d'une autre plus grande, qu'on doit voir dans l'Eglise avant la fin du monde sous les persécutions de l'Ante-Christ.

℣. 58. Ante januas domorum, et in plateis incendebant thura. *Ils offroient de l'encens devant les portes des maisons, & dans les places.* On portoit apparemment des autels portatifs, ou des trépieds, ou des encensoirs, & des réchaux devant chaque maison, afin d'obliger chaque famille d'offrir de l'encens aux fausses divinitez ; ou si l'on veut, l'on érigea devant chaque maison un autel avec pied'estal à *Trivia* qui étoit la Déesse qui présidoit aux portes. Le culte

(a) *Vide 1. Macc. 1. 52. 1v. 52. & 59. & 2. Macc. 1. 18. & x. 5.*

(b) *2. Macc. VI. 2. Contaminare quod in Ierosolymis erat templum, & cognominare Jovis Olympii.*

(c) *Dan. XI. 31.*

(d) *Matt. XXIV. 15. Marc. XIII. 14.*

59. Et libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos :

60. Et apud quemcumque inveniebantur libri testamenti Domini, & quicumque observabat legem Domini, secundum edictum regis trucidabant eum.

61. In virtute sua faciebant hæc populo Israël, qui inveniebatur in omni mense & mense in civitatibus.

62. Et quinta & vigesima die mensis sacrificabant super aram, quæ erat contra altare.

59. Ils déchirérent les livres de la loi de Dieu, & les jettérent au feu.

An du M. 3837.

60. Et si l'on trouvoit chez quelqu'un les livres de l'alliance du Seigneur, & s'il observoit la loi du Seigneur, il étoit tué aussitôt selon l'Edit du Roi.

61. C'est ainsi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Israël, qui se trouvoit chaque mois dans toutes les villes.

62. Et le vingt-cinquiéme du mois ils sacrifioient sur l'autel, qui étoit vis-à-vis l'autel de Dieu.

COMMENTAIRE.

de cette fausse divinité n'étoit pas inconnu aux Hebreux. Isaïe le leur reprochoit long-tems avant la captivité. (*a*) Les Grecs avoient des niches & des statuës d'Hecatés, presque à toutes leurs portes. (*b*) Ils les appelloient *Hecatæum*. (*c*) Ils avoient aussi leurs Jupiter, Apollon, Mercure, qui presidoient aux ruës. (*d*)

℣. 59. LIBROS LEGIS COMBUSSERUNT IGNI. *Ils jetterent au feu les livres de la Loi de Dieu.* Joseph dit qu'on brula & qu'on déchira & la Loi, & tout ce qu'on trouva de livres sacrés, (*e*) & Sulpice Severe (*f*) assure qu'on brûla les livres saints de la Loi, & des Prophetes. Les Juifs eurent grand soin de sauver tout ce qu'ils pûrent de leurs sacrez monumens. Et nous verrons cy-aprés, (*g*) que Judas en avoit conservé des exemplaires, & qu'il travailla à ramasser tout ce qui étoit échappé à la fureur des persecuteurs. (*h*)

℣. 61. QUI INVENIEBANTUR IN OMNI MENSE IN CIVITATIBUS. *Qui se trouvoient tous les mois dans toutes les Villes.* L'on est partagé sur ce passage. Les uns veulent que chaque mois on renouvellât la dédicace de la statuë de Jupiter Olympien. D'autres, (*i*) qu'à chaque mois, on representoit aux Officiers du Roi le catalogue de ceux qui avoient été mis à mort. Mais nous croyons que chaque mois on celebroit la fête de la naissance du Roi, ainsi qu'il est dit dans le second des Maccabées, (*k*) & que ce jour-là, on obligeoit tous ceux qui étoient

(*a*) *Vide ad Isai. LVII. 8. & Macrob. l. 1. Saturnal. c. 9.*

(*b*) *Vide Aristophan. in Vespis. Æschil. Castellan. de festis Græc. in* Εκατήσια.

(*c*) *Hesych.* Εκαταῖα, τὰ πρὸ θυρῶν ἑκάτης ἀγάλματα.

(*d*) ζεὺς κὶ ἑρμῆς ἀγυρτῖοι. Ἀπόλλων ἀγυιεὺς ζεὺς ἑρκεῖος.

(*e*) *Antiq. l. XII. c. 7.* ἠφανίζετο ὑπὸ βίβλος εὑρεθεῖν ἱερα, κὶ νόμος.

(*f*) *Sulpit. Sever. hist. sacr. l. 2.*

(*g*) *1. Macc. III. 48.*

(*h*) *2. Macc. II. 14.*

(*i*) *Grot. hic.*

(*k*) *2. Macc. VI. 7.*

63. *Et mulieres, quæ circumcidebant filios suos, trucidabantur, secundum jussum regis Antiochi.*

An du M. 3837.

64. *Et suspendebant pueros à cervicibus per universas domos eorum: & eos, qui circumciderant illos, trucidabant.*

63. Les femmes qui avoient circoncis leurs enfans, étoient tuées, selon le commandement du Roi Antiochus.

64. Ils pendoient les enfans au cou de leurs meres, dans toutes les maisons où ils les avoient trouvez, & ils tuoient ceux qui les avoient circoncis.

COMMENTAIRE.

dans toutes les villes, à participer aux sacrifices qui s'y faisoient, pour la santé du Prince.

ỳ. 62. QUINTA ET VIGESIMA DIE MENSIS, SACRIFICABANT SUPER ARAM. *Le vingt-cinquiéme du mois, ils sacrifioient sur l'autel.* Il semble qu'à chaque mois, on avoit accoutumé de sacrifier à Jupiter Olympien le 25. jour du mois; mais pourquoi ce jour-là plûtôt qu'un autre? C'est que l'on avoit commencé à sacrifier sur l'autel le 25. jour de Casleu, comme on le voit par le Chapitre IV. ỳ. 52. 54. de ce livre, (*a*) où il est dit que Judas Maccabée, & les siens sanctifiérent l'autel le 25. de Casleu, au même jour & au même tems que les Gentils l'avoient profané. C'est ce qui est aussi remarqué au second des Maccabées chap. X. ỳ. 5. *Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis.* L'idole avoit été placée sur l'autel dés le dix-huitiéme jour du mois; (*b*) mais on ne lui offrit des sacrifices que dix jours aprés, & on continua de le faire dans la suite, au même jour de chaque mois.

SUPER ARAM QUÆ ERAT CONTRA ALTARE. *Sur l'autel qui étoit vis-à-vis l'autel du Seigneur.*, ou plûtôt selon le Grec; (*c*) sur l'autel qu'on avoit dressé dessus l'autel du Seigneur. L'autel du Seigneur étoit fort vaste, & en cela fort different des autels des Gentils, qui n'étoient pas à beaucoup si prés, si grands, ni si larges. On bâtit donc sur le grand autel des holocaustes, un moindre autel pour les sacrifices de Jupiter Olympien.

ỳ. 64. SUSPENDEBANT PUEROS A CERVICIBUS. *Ils pendoient les enfans au col de leurs meres.* On pendoit les meres avec leurs enfans au col. (*d*) Dans le second des Maccabées, (*e*) il est remarqué qu'on prit deux femmes, qui avoient circoncis leurs enfans, qu'on les mena publiquement par toute la ville, ayant leurs enfans à leurs mammelles, & qu'ensuite on les précipita du haut des murailles.

(*a*) 1. *Macc.* IV. 52 *Quintâ & vigesimâ die mensis noni* (53.) *obtulerunt sacrificium secundum legem,... 54. secundum tempus & secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes.*

(*b*) Ci-devant ỳ. 57.

(*c*) Ἐπὶ τὸν βωμὸν ὃς ἦν ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου.

(*d*) *Vide Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 7.

(*e*) 2. *Macc.* VI. 10.

ỳ. 65.

65. *Et multi de populo Israël definierunt apud se, ut non manducarent immunda: & elegerunt magis mori, quàm cibis coinquinari immundis.*

66. *Et noluerunt infringere legem Dei sanctam, & trucidati sunt:*

67. *Et facta est ira magna super populum valdè.*

65. Alors plusieurs du peuple d'Israël résolurent en eux-mêmes de ne rien manger de ce qui seroit impur, & ils aimérent mieux mourir, que de se soüiller par des viandes impures.

66. Ils ne voulurent point violer la loi sainte de Dieu, & ils furent tuez;

67. Et une grande colére tomba alors sur le peuple.

COMMENTAIRE.

℣. 65. MULTI DE POPULO DEFINIERUNT APUD SE, UT NON MANDUCARENT IMMUNDA. *Plusieurs du peuple résolurent alors de ne rien manger de ce qui seroit impur.* Tels furent les saints vieillards Eleazar, (*a*) & les sept freres, avec leurs meres, dont on lit l'histoire, & le martyre dans le second livre des Maccabées, & dans Joseph. (*b*)

℣. 67. FACTA EST IRA MAGNA SUPER POPULUM. *Une grande colere tomba sur le peuple.* Le peuple ressentit alors les plus terribles effets de la colere de Dieu; ou il se vit exposé aux plus grands maux. Souvent on appelle les châtimens du Seigneur, *sa colere.* (*c*) la cause est mise pour l'effet; ou bien la colere de Dieu est prise pour les instrumens de sa colere, pour les persécuteurs.

(*a*) 2. *Macc.* VI. 18. *& sequ.*
(*b*) 2. *Macc.* VII. *Joseph. lib. de Maccabais.*
(*c*) *Grot. hic. vide Eccli.* XXV. 28. *Isai.* XXXVII. 3. 1. *Thessal. c.* 10.

CHAPITRE II.

Mathathias & les siens résistent aux ordres d'Antiochus; ils se retirent dans les montagnes. Mort de Mathathias; il laisse son fils Judas à la tête du peuple demeuré fidelle.

An du M. 3837.

ỳ. 1. *In diebus illis surrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis, sacerdos ex filiis Joarib ab Jerusalem, & consedit in monte Modin.*

ỳ. 1. En ce tems-là Mathathias fils de Jean, fils de Simon, Prêtre d'entre les enfans de Joarib, sortit de Jérusalem, & se retira sur la montagne de Modin.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. SURREXIT MATHATHIAS SACERDOS EX FILIIS JOARIB AB JERUSALEM, ET CONSEDIT IN MONTE MODIN. *Mathathias Prêtre d'entre les enfans de Joarib, sortit de Jerusalem, & se retira sur la montagne de Modin.* Nous croyons avec la plûpart des interpretes, que Mathathias étoit de la race d'Eleazar, (*a*) & de Phinée, (*b*) & d'une des premieres familles Sacerdotales. S'étant trouvé à Jerusalem, où apparemment il étoit de service, lors qu'Apollonius y arriva, avec les ordres cruels & impies d'Antiochus; il se retira à Modin sa patrie, où étoient les sepulcres de ses ancêtres, & sa famille, & y demeura, en attendant que cette tempête fut passée, ou que Dieu lui offrît quelque occasion de signaler le zéle, dont il brûloit pour son service. Le bourg de *Modin* étoit prés de Diospolis, si l'on en croit Eusebe, & S. Jerôme; on n'en trouve rien dans les autres livres de l'Ecriture, écrite avant les Maccabées. Grotius veut que le nom de Modin, vienne d'une fausse divinité appellée Mozin, ou Maozin, (*c*) le Dieu de la force, ou de la guerre, qu'il suppose y avoir été adorée autrefois. Mais c'est beaucoup donner à une conjecture assés peu vrai-semblable.

Plusieurs (*d*) ont prétendu que Mathathias avoit été choisi grand Prêtre de sa nation, & Prince du peuple; depuis qu'il s'étoit retiré de Modin dans les montagnes. On appuie ce sentiment, sur ce qu'il décide sur une

(*a*) *Vide 1. Par. XXIV. 7.*
(*b*) *Vide infra ỳ. 54.*
(*c*) אלהי מעזים, *Deus Belli. Syriacè,* מעדין *Modin. Vide si placet Dan. XI. 38.*

(*d*) *Abulens. Torniel. Salian. Serar. Fullon. Genib. Verhost. Tirin Mar. Drus. & Rabb. Kimchi. Abenezra, Joseph Gorion. Rituale & Chronic. Hebr.*

matiere qui sembloit n'être que du ressort du grand-Prêtre, c'est-à dire, sur l'observation du Sabbat; & qu'il est permis de deffendre sa vie ce jour là. Mais nous avons de la peine à nous rendre à l'autorité, & aux preuves de ces Auteurs. On ne peut montrer en aucun endroit, que Mathathias ait jamais exercé la souveraine Sacrificature; s'il eût été reconnu pour grand-Prêtre, sa dignité seroit passée à ses successeurs par le droit de la naissance, & le peuple ne l'auroit pas déféré à Judas Maccabée. Joseph dit expressément que l'assemblée de la nation l'offrit à ce dernier: & ailleurs, que Jonathas en fit les fonctions, aprés sept ans de vacance, (*a*) qui se comptent depuis la mort d'Alcime, dernier grand-Prêtre de la race de Josué fils de Josedech. Quant à la déclaration, ou à la dispense d'observer le Sabbat, lorsqu'on est attaqué, & en danger de sa vie, c'est un cas extraordinaire, que tout autre que Mathathias auroit pû décider comme lui, quand même il n'auroit pas été de la race Sacerdotale, s'il se fût vû dans les mêmes circonstances, & à la tête du peuple, comme il y étoit alors.

D'autres (*b*) ont avancé, que les Maccabées étoient de la race de Juda par leurs meres, comme ils étoient de celle d'Aaron par leurs peres; ils ont crû cela nécessaire, pour montrer l'accomplissement de la prophétie de Jacob, qui prédit à Juda, que le sceptre, & la souveraine puissance ne sortiront point de sa race jusqu'à la venuë de *Silo*, ou du Messie; (*c*) mais cette opinion n'étant appuiée d'aucune preuve directe, & positive, & d'ailleurs la prophétie pouvant aisément s'expliquer sans recourir à ce dénouëment, nous ne croyons pas devoir y adhérer; sans toutefois manquer au respect qui est dû aux Peres, qui s'en sont déclarez les défenseurs.

On donne communément le nom d'*Asmonéens*, ou *Assamonéens*, aux descendans de Mathathias. Kimchi soûtient que ce nom lui fut donné par honneur, & qu'il passa à ses successeurs. *Chaschamanim* en Hébreu, signifie, *des Princes*, (*d*) des grands Seigneurs. Mais Joseph nous apprend que Mathathias étoit fils de Jean, & petit-fils de Simon, & arriére petit-fils d'*Assamonée*. (*e*) Quelques-uns (*f*) font venir Mathathias immédiatement d'*Assamonée*; d'autres le font *fils de Jean, & petit-fils de Hismaï*. (*g*) Le nom d'Asmonéen peut venir de quelque Prêtre célébre, prédécesseur de Mathathias, ou du Bourg d'Asamon; (*h*) dont cette famille pourroit être originaire. Le nom d'Asmonéen est devenu illustre depuis Juda Maccabée,

(*a*) *Antiq. l. xx. c.* 8. Voyez nôtre Differt. sur les grands-Prêtres Hébreux.

(*b*) *Iron. in cap* 3 *Osée, & in cap* 1 *Sophon. Aug l* 1. *contra Faust. c.* 72. *Liran Abul. Serar. Tullon. alii.*

(*c*) *Genes.* XLIX. 10.

(*d*) *Vide Kimchi ad Psal.* LXVII. 32. יאתיו חשמנים מני מצרים *Venient magni Principes* (*Chaschamanim*) *ex Ægypto. vulg. venient legati ex Ægypto.* 70. πρέσβεις.

(*e*) *Antiq* XII. *c.* 8 υἱὸς ἰωάννου, τοῦ συμεῶνος, τοῦ Ἀσαμωναίου.

(*f*) *Joseph de Bello l.* 1. *c.* 1. *Euseb. Chronic. minor seder olam Hebr.*

(*g*) *Ita vers. Arab. lib.* 2. *Macc. in cap.* 6.

(*h*) *Iosue* XV. 27. *Vide Drus. Praef. in hos lib.*

An du M. 3837.

2. *Et habebat filios quinque, Joannem, qui cognominabatur Gaddis :*

3. *Et Simonem, qui cognominabatur Thasi :*

4. *Et Judam, qui vocabatur Machabeus :*

2. Il avoit cinq fils ; Jean, surnommé Gaddis ;

3. Simon, surnommé Thasi ;

4. Judas, appellé Machabée ;

COMMENTAIRE.

& la République des Juifs doit à cette famille, aprés Dieu, la conservation de sa Religion, & de ses loix, & le rétablissement de sa liberté. Elle posséda la souveraine autorité dans sa nation depuis Mathathias, jusqu'au regne du grand Hérode, pendant l'espace d'environ cent vingt-huit ans.

℣. 2. JOANNEM, QUI COGNOMINABATUR GADDIS. *Jean, surnommé Gaddis.* Quelques exemplaires Grecs lisent *Kaddis ;* d'autres *Jaddis ;* Joseph lit, *Gaddes.* Ce dernier signifie, ou *la bonne fortune*, (*a*) de même que le nom de Gad ; ou ***un monceau de froment***, ou ***un chevreau***, ou même *une troupe.*

℣. 3. SIMON-THASI. *Simon, surnommé Thasi.* En Syriaque ce nom (*b*) signifie *ardent*, ou *foible.* (*c*) C'est peut-être le même que *thais*, un bouc.

℣. 4. JUDAS QUI VOCABATUR MACCHABÆUS. *Judas, appellé Maccabée.* Les uns dérivent ce nom d'une racine Hébraïque, qui signifie *éteindre,* (*d*) comme qui diroit, le destructeur, ou le vainqueur des ennemis de Dieu. D'autres interprétent le mot de Maccabées, par, *la playe de Dieu est en moi*, (*e*) Dieu m'a frappé, & humilié ; ou dans un sens opposé, *la playe est causée par moi ;* j'ai battu, j'ai vaincu ; j'ai terrassé les ennemis de mon peuple ; on pourroit, en suivant la même ouverture, le traduire par, (*f*) *le vainqueur dans le Seigneur*, ou par le Seigneur. C'est un nom qui convient fort bien à Juda ; il est équivalent à *Nicator*, ou *Nicanor*, que l'on donna au premier Séleucus, qui regna en Syrie ; le double *c* qui se lit dans *Maccabée*, favorise encore cette explication. Il y a assez d'apparence que Judas porta ce nom, avant qu'il parvint au gouvernement de son peuple ; son pere dit de lui ci-aprés ℣. *66. Judas Maccabée a été fort vaillant dés sa jeunesse.* Cette étymologie nous paroît la plus naturelle de toutes celles qu'on propose.

D'autres tirent ce nom d'une racine qui signifie *caché ;* (*g*) on donna peut-être d'abord ce nom par mocquerie à Mathathias, & à ses fils, qui se cachérent dans les montagnes ; mais ensuite ils s'en firent honneur, & don-

(*a*) גר *Turma*, ou *fortuna*, גדי *Hœdus*, *γάδδυς. Frugum congerio, Cald. Arab. Heb. Græc. hic.*
(*b*) תסי Ebulliens. תיש *Hircus.*
(*c*) תשי *Debilis Drus.*
(*d*) מכבי *de* כבה *extinguo. Drus.*
(*e*) מכה בי *plaga*, ou *percussio in me*, ou *per me.*
(*f*) מכה ביה *Makke-Baiah. Percutiens*, ou *vincens in Domino.*
(*g*) מחבה *Absconditus. Vide* 1. *Reg.* XIV. 11.

An du M. 3837.

5. *Et Eleazarum, qui cognominabatur Abaron, & Jonathan, qui cognominabatur Apphus.*

6. *Hi viderunt mala, quæ fiebant in populo Juda, & in Jerusalem.*

7. *Et dixit Mathathias: Væ mihi, ut quid natus sum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis sanctæ, & sedere illic, cùm datur in manibus inimicorum?*

5. Eléazar, surnommé Abaron; & Jonathas, surnommé Apphus.

6. Ils considérerent les maux que l'on faisoit au peuple de Juda, & dans Jérusalem:

7. Et Mathathias dit ces paroles: Malheur à moi! faut-il que je sois né pour voir l'affliction de mon peuple, & le renversement de la ville sainte, & pour y demeurer pendant qu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis?

COMMENTAIRE.

nérent ce titre à leur plus illustre Général; dans cette supposition, il est aisé de rendre raison pourquoi le nom de Maccabée, n'est pas particulier à Judas, mais qu'il se donne à tous ses freres, & aux Martyrs qui souffrirent alors pour la defense de la Loi.

L'opinion la plus commune, & la plus universelle, (a) est que Judas fit mettre sur ses étendards les cinq lettres Hébraïques équivalentes à celles-ci: (b) M. C. B. E. I. qui marquent en racourci cette Sentence de l'Exode, (c) *qui est semblable à vous parmi les Dieux?* Les Hébreux ont depuis long-tems cet usage de certains termes abrégez, dont chaque lettre signifie un mot: par exemple, *Ralbag*, désigne le *Rabbin Lévi Ben Gerson. Rambam* se met pour le *Rabbin Moyse fils de Maimom*, & ainsi des autres. C'est par une semblable abréviation que les Romains portoient dans leurs enseignes S. P. Q. R. *Senatus populusque Romanus;* mais ce qui peut faire contre cette derniere exposition, c'est que Judas portoit le surnom de Maccabée, avant qu'il eût des troupes, & avant qu'il eût fait paroître des étendards.

Sérarius veut que les quatre lettres M. C. B. I. signifient, (d) *la force de la guerre est en Juda.* Il suppose avec ceux dont on vient de parler, que les anciens Hébreux avoient accoûtumé d'user d'abrégé dans leurs écritures, & dans leurs inscriptions; ce dont on n'a point de preuves. Les anciens Peres ne paroissent pas avoir connu ces subtilitez sur le nom de *Maccabée*.

ỳ. 5. ELEAZARUM QUI COGNOMINABATUR ABARON. *Eléazar, surnommé Abaron.* Le terme d'Avaron, ou Abaron, peut signifier, (e) celui qui passe, qui s'expose au danger avec intrépidité, qui passe par tout. Ci-aprés au Chap. VI. ỳ. 43 Eléazar est nommé, *fils de Saura;* c'est apparemment une faute qui est venuë des Grecs (f), qui ont lû *Avara*,

(a) *Rab. Isaac. Ben. Sebola, Sixt. Sen. Geneb. Jun. Grot. alii passim.*

(b) מכבאי

(c) יהוה כמוך באלים *Exod. XII. 11. mi camoca Béélim Iehovah.*

(d) מ כ בי מלהמה כיח ביהודה

(e) עברון *Transiens. Grot. hic. Αὐαρὰν. Ioseph. αὐρὰν.*

(f) *Græc. Ἐλεάζαρ ὁ Σαυαρὰν. Ita Rom. edit, sed Basile. ἀυαρὰν.*

An du M 3837.

8. *Sancta in manu extraneorum facta sunt : templum ejus sicut homo ignobilis.*

8. Son Sanctuaire est entre les mains des étrangers, son temple est traité comme un homme infâme.

9. *Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt: trucidati sunt senes ejus in plateis, & juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.*

9. Les vases les plus beaux, & les plus précieux, ont été enlevez, & emportez dans une terre étrangére ; ses vieillards ont été assassinez dans les ruës, & ses jeunes hommes sont tombez morts sous l'épée de leurs ennemis.

10. *Quæ gens non hereditavit regnum ejus, & non obtinuit spolia ejus?*

10. Quelle nation n'a point partagé son Royaume, & ne s'est point enrichie de ses dépoüilles ?

11. *Omnis compositio ejus ablata est. Quæ erat libera, est ancilla.*

11. Toute sa magnificence lui a été enlevée : de libre qu'elle étoit, elle est devenuë esclave.

12. *Et ecce sancta nostra, & pulchritudo nostra, & claritas nostra desolata est, & coinquinaverunt ea Gentes.*

12. Tout ce que nous avions de saint, de beau, & d'éclatant, a été désolé, & profané par les nations.

13. *Quò ergo nobis adhuc vivere?*

13. Pourquoi donc vivons-nous encore ?

14. *Et scidit vestimenta sua Mathathias, & filii ejus : & operuerunt se ciliciis, & planxerunt valdè.*

14. Alors Mathathias, & ses fils déchirérent leurs vêtemens ; ils se couvrirent de cilices, & ils firent un grand deüil.

15. *Et venerunt illuc qui missi erant à Rege Antiocho, ut cogerent eos, qui confugerant in civitatem Modin, immolare, & accendere thura, & à lege Dei discedere.*

15. En même tems ceux que le Roi Antiochus avoit envoyez, vinrent pour contraindre ceux qui s'étoient retirez dans la ville de Modin, de sacrifier, & de brûler de l'encens, & d'abandonner la loi de Dieu.

COMMENTAIRE.

ou *Savara*, au lieu d'*Abaron* ; ils portent à la lettre en cet endroit, *Eléazar Savara ;* c'est le même *qu'Eléazar Abaron.*

JONATHAN... APPHUS. *Jonathas, surnommé Apphus.* Ce dernier terme (*a*) peut signifier celui qui succombe, qui finit, qui tombe en défaillance. On peut aussi le dériver d'un verbe qui signifie, (*b*) *abonder*, ou d'un autre qui marque, (*c*) *disp[er]per.*

℣. 8. TEMPLUM EJUS SICUT HOMO IGNOBILIS. *Son Temple est traité comme un homme infâme.* Il est réduit à la confusion, comme un homme autrefois riche, illustre, & glorieux, & ensuite accablé sous sa mauvaise fortune. Si on lisoit : (*d*) *Son peuple est comme un homme dans l'ignominie ;* le sens paroîtroit meilleur.

℣. 15. VENERUNT ILLUC QUI MISSI ERANT A REGE AN-

(*a*) אפסים *Deficiens.*
(*b*) פוש *Abundare.*
(*c*) פזר *Spargere.*

(*d*) Ὁ λαὸς αὐτῆς, ὡς ἀνὴρ ἄδοξος. *Au lieu de* ὁ Ναὸς αὐτῆς, ὡς ἀνὴρ ἄδοξος. *Drus.*

An du M. 3837.

16. *Et multi de populo Israël consentientes accesserunt ad eos : sed Mathathias, & filii ejus constanter steterunt.*

17. *Et respondentes qui missi erant ab Antiocho, dixerunt Mathathiæ : Princeps & clarissimus & magnus es in hac civitate, & ornatus filiis & fratribus.*

18. *Ergo accede prior, & fac jussum Regis, sicut fecerunt omnes Gentes, & viri Juda, & qui remanserunt in Jerusalem : & eris tu, & filii tui, inter amicos Regis, & amplificatus auro & argento, & muneribus multis.*

19. *Et respondit Mathathias, & dixit magna voce : Et si omnes Gentes Regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque à servitute legis patrum suorum, & consentiat mandatis ejus :*

20. *Ego, & filii mei, & fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum.*

21. *Propitius sit nobis Deus : non est nobis utile relinquere legem, & justitias Dei.*

22. *Non audiemus verba Regis Antiochi, nec sacrificabimus transgredientes legis nostræ mandata, ut eamus alterâ viâ.*

23. *Et ut cessavit loqui verba hæc, accessit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis super aram in civitate Modin, secundùm jussum Regis:*

24. *Et vidit Mathathias, & doluit, & contremuerunt renes ejus, & accensus est furor ejus secundùm judicium legis, & insiliens trucidavit eum super aram :*

16. Plusieurs du peuple d'Israël y consentirent, & se joignirent à eux : mais Mathathias, & ses fils demeurérent fermes.

17. Et ceux qu'Antiochus avoit envoyez, dirent à Mathathias : Vous êtes le premier, le plus grand, & le plus considéré de cette ville ; & vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils, & de vos freres.

18. Venez donc le premier exécuter le commandement du Roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, & ceux qui sont demeurez dans Jérusalem : & vous serez vous, & vos fils au rang des amis du Roi, comblez d'or, & d'argent, & de grands présens.

19. Mathathias lui répondit en haussant la voix : Quand toutes les nations obéïroient au Roi Antiochus, & que tous ceux d'Israël abandonneroient la loi de leurs peres pour se soumettre à ses ordonnances ;

20. Nous obéïrons *toûjours* néanmoins mes enfans, mes freres, & moi à la loi de nos peres.

21. A Dieu ne plaise que nous en usions autrement ! Il ne nous est pas utile d'abandonner la loi, & les ordonnances de Dieu, qui sont pleines de justice.

22. Nous n'obéïrons point au commandement du Roi Antiochus, ni ne nous écarterons point de nos anciennes voies, pour sacrifier, en violant les ordonnances de nôtre loi.

23. Comme il cessoit de parler, un certain Juif s'avança pour sacrifier aux idoles devant tout le monde, sur l'autel qu'on avoit dressé dans la ville de Modin, selon le commandement du Roi.

24. Mathathias le vit, & fut saisi de douleur ; ses entrailles en furent émuës, & troublées ; & sa fureur s'étant allumée selon l'esprit de la loi, il se jetta sur cet homme, & le tua sur l'autel.

COMMENTAIRE.

TIOCHO. *Ceux que le Roi Antiochus avoit envoyés, vinrent.* Joseph (*a*) nomme *Apellés* celui qui fut envoyé à Modin ; Rufin lui donne le nom d'Apollonius, & les Hébreux (*b*) celui de Philippe.

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 8.*

(*b*) *In Chronico apud Drus.*

25. *Sed & virum, quem rex Antiochus miserat, qui cogebat immolare, occidit in ipso tempore, & aram destruxit,*

25. Il tua aussi en même temps, l'officier que le Roi Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs de sacrifier : & il renversa l'autel,

26. *Et zelatus est legem, sicut fecit Phinées Zamri filio Salomi.*

26. Etant transporté du zele de la loi, comme le fut Phinée lorsqu'il tua Zamri fils de Salomi.

27. *Et exclamavit Mathathias voce magna in civitate, dicens: Omnis, qui zelum habet legis statuens testamentum, exeat post me.*

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville : Quiconque est zelé pour la loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive.

28. *Et fugit ipse, & filii ejus in montes, & reliquerunt quæcumque habebant in civitate.*

28. Et il s'enfuit avec ses fils sur les montagnes ; & ils abandonnérent tout ce qu'ils avoient dans la ville.

29. *Tunc descenderunt multi quærentes judicium, & justitiam, in desertum.*

29. Alors plusieurs qui cherchoient à vivre selon la loi & la justice, s'en allérent dans le desert,

30. *Et sederunt ibi ipsi, & filii eorum, & mulieres eorum, & pecora eorum: quoniam inundaverunt super eos mala.*

30. Et ils y demeurérent avec leurs fils, & leurs femmes, & leurs troupeaux ; parce qu'ils se voyoient accablés de maux de tous côtez.

31. *Et renunciatum est viris Regis, & exercitui, qui erat in Jerusalem civitate David, quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum Regis, in loca occulta in deserto, & abiissent post illos multi.*

31. Les officiers du Roi, & l'armée qui étoient à Jerusalem dans la ville de David, furent avertis que quelques gens qui avoient foulé aux pieds l'édit du Roi, s'étoient retirez dans les lieux deserts, & que plusieurs les avoient suivis.

32. *Et statim perrexerunt ad eos, & constituerunt adversùs eos prælium in die sabbatorum.*

32. Ils marchérent aussi-tôt à eux, & se préparérent à les attaquer le jour du sabbat.

COMMENTAIRE.

℣. 24. ACCENSUS EST FUROR EJUS SECUNDUM JUDICIUM LEGIS. *Sa fureur s'étant allumée selon l'esprit de la Loi.* Moyse ordonnoit (*a*) qu'on mît à mort aussi-tôt, & sans forme de procés, celui qui étoit convaincu de vouloir séduire le peuple, & l'induire à abandonner le Seigneur, & à suivre les Dieux étrangers.

℣. 29. QUÆRENTES JUDICIUM ET JUSTITIAM. *Ceux qui cherchoient à vivre selon la loi, & la justice.* Ou selon les cérémonies de la loi, & les préceptes moraux. *Judicium*, marque les coûtumes, ou la loi cérémonielle ; *Justitia*, la loi morale.

℣. 31. IN JERUSALEM CIVITATE DAVID. *A Jérusalem*

(*a*) *Deut.* XIII. 9.

dans

An du M. 3837.

33. *Et dixerunt ad eos : resistitis & nunc adhuc ? exite, & facite secundùm verbum Regis Antiochi, & vivetis.*

34. *Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum Regis, ut polluamus diem sabbatorum.*

35. *Et concitaverunt adversùs eos prælium.*

36. *Et non responderunt eis, nec lapidem miserunt in eos, nec oppilaverunt loca occulta.*

37. *Dicentes ; moriamur omnes in simplicitate nostra : & testes erunt super nos cœlum & terra, quòd injustè perditis nos.*

38. *Et intulerunt illis bellum sabbatis : & mortui sunt ipsi, & uxores eorum, & filii eorum, & pecora eorum, usque ad mille animas hominum.*

39. *Et cognovit Mathathias, & amici ejus, & luctum habuerunt super eos valde.*

40. *Et dixit vir proximo suo : si omnes fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, & non pugnaverimus adversùs gentes pro animabus nostris, & justificationibus nostris, nunc citiùs disperdent nos à terra.*

33. Et ils leur dirent : Resisterez-vous encore à présent ? Sortez, & obeïssez à l'édit du Roi Antiochus, afin que vous viviez.

34. Ils leur répondirent : Nous ne sortirons point, & nous ne violerons point le jour du sabbat, pour obeïr au Roi Antiochus.

35. Ces gens les attaquérent donc.

36. Les Juifs ne leur répondirent rien : ils ne jettérent pas une seule pierre contr'eux ; & ils ne boûcherent point les cavernes où ils étoient,

37. Mais ils dirent : Mourons tous dans la simplicité de nôtre cœur, & le ciel & la terre seront témoins que vous nous faites mourir injustement.

38. Les ennemis les attaquérent donc le jour du sabbat, & ils furent tuez, eux, leurs femmes & leurs enfans avec leurs bestiaux ; & il périt jusqu'à mille personnes.

39. Mathathias & ses amis en reçûrent la nouvelle, & ils firent un grand deuïl de leur perte.

40. Alors ils se dirent les uns aux autres : Si nous faisons tous comme nos freres ont fait, & que nous ne combattions point contre les nations pour nôtre vie & pour nôtre loi, ils nous extermineront en peu de temps de dessus la terre.

COMMENTAIRE.

dans la ville de David. Dans la partie supérieure de la ville, où ils s'étoient fortifiez ; (*a*) car tout le reste étoit abattu, & abandonné.

ỷ. 36. LOCA OCCULTA. *Les trous des cavernes.* A la lettre : (*b*) *Les lieux cachez.* Joseph : Ils ne fermérent point les issuës des lieux où ils s'étoient retirez.

ỷ. 37. MORIAMUR OMNES IN SIMPLICITATE NOSTRA. *Mourons tous dans la simplicité de nôtre cœur.* La simplicité est mise ici pour l'innocence, l'intégrité, la piété, la perfection, & pour l'attachement fidele à la loi de Dieu. Le zéle & la fermeté de ces Juifs, qui ne veulent pas se défendre le jour du Sabbat, sont sans doute fort loüables ; mais il faut avoüer que leur conduite n'a pas été tout à fait éclairée, ni

(*a*) Voyez Ch. I. ỷ. 35.
(*b*) Οὐδὲ ἐνέφραξαν τοὺς κρύφους. *Joseph.* Οὐδὲ τὰς εἰσόδους ἐμφράξαντας.

An du M. 3837.

41. *Et cogitaverunt in die illa, dicentes : omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum : & non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.*

41 Ils prirent donc ce jour-là cette résolution : Qui que ce soit, dirent-ils, qui nous attaque le jour du sabbat, ne faisons point de difficulté de combattre contre lui ; & ainsi nous ne mourrons point tous, comme nos freres sont morts dans les lieux cachez *du désert*.

COMMENTAIRE.

réglée selon la science. Les loix cérémonielles sont faites pour l'homme, & non pas contre lui. La conservation de la vie est d'une obligation plus indispensable, que l'observation de ces sortes de loix, qui ne sont que de droit positif, & sujet au changement ; à moins que d'autres circonstances n'en rendent l'observation indispensable, comme si le Tyran en vouloit à toute la loi, ou si le scandale, & la chûte des foibles, étoient inévitables.

℣. 41. QUICUMQUE VENERIT AD NOS IN BELLO DIE SABBATORUM, PUGNEMUS ADVERSUS EUM. *Qui que ce soit qui nous attaque le jour du Sabbat, ne faisons point de difficulté de combattre contre lui.* La Loi de Moyse qui ordonne le repos au jour du Sabbat, a toûjours été sujette aux limitations légitimes, & aux explications, de même que toutes les autres loix cérémonielles ; on en a quelquefois porté l'observance à un point de rigueur qui paroissoit excessif, & d'autres fois on s'en est beaucoup relâché ; les Samaritains, par exemple, se sont crû obligez à demeurer ce jour-là dans une inaction bien plus grande, (*a*) que les Juifs ; ceux-ci peuvent fuir la persécution, & faire une certaine quantité de chemin ; les Samaritains ne se remuënt pas de leur place, suivant cette expression littérale de la Loi. (*b*) *Nullus egrediatur de loco suo.* Du tems de J.C. les Juifs se permettoient de retirer un animal d'une fosse, ou d'un puits ; (*c*) mais les Talmudistes ont révoqué cette permission. Ils reprochoient à J. C. qu'il violoit le Sabbat, en guérissant les malades le jour du Sabbat ; & aujourd'hui ils appliquent des remédes, & guérissent leurs malades ce jour-là. Les Maccabées étoient instruits par plusieurs expériences, que l'observation trop scrupuleuse du Sabbat, avoit souvent exposé leur nation à de trés-grands maux. Ptolomée fils de Lagus, le premier des Rois d'Egypte de ce nom, ayant remarqué que les Juifs ne faisoient aucune œuvre profane le jour du Sabbat, profita de la circonstance de ce jour pour attaquer Jérusalem, & pour s'en rendre maître. (*d*) Ils voyoient de leurs yeux la mort toute récente de leurs freres, pour n'a-

(*a*) *Ep. 2. Samarit. ad Scalig.*
(*b*) *Exod. XVI. 29.*
(*c*) *Luc. XIV. 5.*
(*d*) *Ioseph Antiq. l. XII c. 1. & Agatharcid. apud eund. ibid. & lib. 1. contra Appion.*

42. *Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum fortis viribus ex Israel: omnis voluntarius in lege,*

43. *Et omnes qui fugiebant à malis additi sunt ad eos, & facti sunt illis ad firmamentum.*

42. Alors les Assidéens qui étoient des plus vaillans d'Israël s'assemblerent tous, & se joignirent à eux: tous ceux qui s'étoient attachez volontairement à la loi; An du M. 3837.

43. Et tous les autres qui fuyoient les maux dont ils étoient menacez, vinrent s'unir à eux, & fortifiérent leurs troupes.

COMMENTAIRE.

voir osé se défendre au jour du Sabbat. Il résolurent donc de se défendre, au cas qu'on les attaquât, quelque jour que ce fût.

Mais ils ne décidérent point s'il étoit permis d'attaquer: & l'on a des exemples qui prouvent qu'ils se contentoient de repousser la force par la force. Pompée assiégeant Jérusalem, remarqua que les Juifs se contentoient ce jour-là de se défendre, si on les attaquoit, mais que de leur part ils ne faisoient aucune entreprise; il les laissa donc en repos pendant le Sabbat, profitant de ce tems pour avancer, & perfectionner ses ouvrages, ses terrasses, & ses machines, bien assuré de le faire sans trouble de la part des assiégez. (*a*) Antiochus le pieux ayant formé le siége de Jérusalem, Hyrcan, & les autres Juifs, le priérent de leur accorder une tréve de sept jours, afin qu'ils pûssent célébrer la fête des Tabernacles, qui se rencontra pendant ce tems-là. Le Prince non seulement accorda ce qu'on lui demandoit, il envoya même libéralement des victimes, des aromates, & des vases précieux au Temple; ce qui lui gagna l'estime, & l'affection du peuple, qui le reçut dans la ville. (*b*) Du tems de Joseph, la superstition du Sabbat avoit repris le dessus; ils ne croioient pas pouvoir prendre les armes ce jour-là, pour quelque cause que ce fût. Il dit dans le livre de sa vie, qu'il ne voulut pas assembler des troupes le jour du Sabbat, qui est, dit-il, (*c*) un jour auquel les loix des Juifs ne permettent pas de combattre, même dans les occasions les plus pressantes. Frontin assure que Vespasien défit les Juifs un jour de Sabbat; (*d*) *Judæos Saturni die, quo eis nefas est quidquam seriæ rei agere, adortus superavit.*

℣. 42. Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum. *Alors les Assidéens s'assemblérent tous, & se joignirent à eux.* Le nom d'Assidéens semble venir de l'Hébreu, (*e*) *Chasidim*, pieux, saints, pleins de compassion, & de miséricorde: leur nom se trouve encore ci-aprés au Ch. 7. ℣. 13. & au Ch. XIV. 7. du second des Maccabées, & enfin au Pseaume 78. ℣. 2. L'Auteur de l'Ecclésiastique CXLIV.

(*a*) *Antiq. l. XIV. c. 8. & de Bello l. 1. c. 5.*
(*b*) *Antiq l. XIII. c 16.*
(*c*) *Joseph l. de vita sua.*
(*d*) *Frontin. Stratagem.*
(*e*) חסידים *De* חסד *Pietas, misericordia.*

An du M. 3837.

44. *Et collegerunt exercitum, & percusserunt peccatores in ira sua, & viros iniquos in indignatione sua: & cateri fugerunt ad nationes, ut evaderent.*

44. Ils firent donc un corps d'armée; & ils se jettérent sur les prévaricateurs dans leur colére, & sur les méchans dans leur indignation, & les tuérent. Et tout le reste s'enfuit vers les nations, pour y trouver leur sûreté.

COMMENTAIRE.

10. faisant l'éloge des plus grands hommes de la nation Juive, depuis Moyse, jusqu'au grand-Prêtre Simon fils d'Onias, leur donne le nom d'*hommes de miséricorde*, qui est équivalent à celui d'Assidéens; *Isti viri misericordia sunt, quorum pietates non defuerunt.* Plusieurs savans Commentateurs, (*a*) soûtiennent que ces Assidéens sont les mêmes que les Esséniens, si célébres dans les Ecrits de Joseph, & de Philon, par leur belle maniére de vie, qui a été admirée même des Payens, & dont quelques-uns onr voulu faire honneur au Christianisme. D'autres se sont imaginez que les *Assidéens* furent dans la suite nommez *Zadikim*, ou Saducéens, c'est-à-dire, Justes; & *Pharisiens*, c'est-à-dire, séparez, & distinguez des autres. (*b*) D'autres veulent que les Cinéens descendus de Jétro, & les Récabites, prirent enfin le nom d'Assidéens, ou d'Esséniens: que ces trois sectes n'en composoient qu'une; ces trois noms sont pris de *Cinéus* leur fondateur, de *Réchab* leur réformateur, & enfin de leur forme de vie toute occupée à la piété. Ils étoient comme les Religieux de l'ancienne Loi. (*c*) Scaliger a prétendu que les Assidéens étoient une espéce de confrérie de gens qui s'étoient associez principalement pour honorer le Temple, & pour entretenir ses bâtimens, c'étoit-là le principal objet de leur dévotion; c'est par-là qu'ils se distinguoient du reste du peuple. Ils ne se contentoient pas de payer le tribut ordinaire destiné aux réparations de ce somptueux Edifice, ils s'en imposoient volontairement d'autres. *Ils juroient par le Temple, & par le don qui étoit sur l'autel;* (*d*) & ce serment ayant passé d'eux aux Pharisiens, leur attira la censure de J. C. (*e*) Ils offroient tous les jours, hors le onziéme du mois de Tizri, un agneau en sacrifice, qui étoit appellé l'oblation des Assidéens pour le péché. C'est de cette secte que sortirent les Pharisiens, qui produisirent les Esséniens. Voilà ce que pense Scaliger des Assidéens. L'Ecriture les représente toûjours comme les plus forts, & les plus vaillans d'Israël, & les plus zélez pour la Loi; *Fortis viribus ex Israël, omnis voluntarius in lege.* Tout cela nous donne l'idée d'une secte nombreuse, & puissante dans Israël. Quelques anciens Exemplaires Latins portent, *Synagoga Ju-*

(*a*) *Serar. ad cap.* VII. ℣. 13. *huj. libri. Menoch. Tir. Mar. Gorionid Munst. Verborst. Grot. alii.*
(*b*) *Vide Grot. hic & Drus. quæst.*
(*c*) Voyez Simon Diction. de la Bible.
(*d*) *Scalig. Elench. Triberes. c.* 22.
(*e*) *Matt.* XXIII. 6.

45. Et circuivit Mathathias, & amici ejus, & destruxerunt aras:

45. Et Mathathias alla par-tout avec ses amis: & ils détruisirent les autels, An du M. 3837.

46. Et circumciderunt pueros incircumcisos, quotquot invenerunt in finibus Israël: & in fortitudine.

46. *Ils* circoncirent tous les enfans incirconcis, qu'ils trouvérent dans tout le païs d'Israël; & *ils agirent* avec grand courage.

47. Et persecuti sunt filios superbiæ, & prosperatum est opus in manibus eorum.

47. Ils poursuivirent les enfans d'orgueil, & ils réüssirent dans toutes leurs entreprises.

48. Et obtinuerunt legem de manibus gentium, & de manibus Regum: & non dederunt cornu peccatori.

48. Ils délivrérent la loi de l'asservissement des nations, & de la puissance des Rois; & ils ne permirent point au pécheur d'abuser impunément de son pouvoir.

49. Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, & dixit filiis suis: nunc confortata est superbia, castigatio, & tempus eversionis, & ira indignationis.

49. Aprés cela le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ses fils: Le regne de l'orgueil s'est affermi: voici un temps de châtiment, & de ruine, d'indignation, & de colere.

50. Nunc ergo, ô filii, æmulatores estote legis, & date animas vestras pro testamento patrum vestrorum.

50. Soyez donc maintenant, mes enfans, de vrais zelateurs de la loi, & donnez vos vies pour l'alliance de vos peres.

51. Et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis: & accipietis gloriam magnam, & nomen æternum.

51. Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leurs temps; & vous recevrez une grande gloire & un nom éternel.

52. Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis: & reputatum est ei ad justitiam?

52. Abraham n'a-t'il pas été trouvé fidelle dans la tentation; & ne lui a-t'il pas été imputé à justice?

53. Joseph in tempore angustiæ suæ custodivit mandatum, & factus est Dominus Ægypti.

53. Joseph a gardé les commandemens de Dieu pendant le temps de son affliction, & il est devenu le Seigneur de toute l'Egypte.

COMMENTAIRE.

dæorum, au lieu de *Synagoga Assidæorum*; mais les meilleurs Livres sont semblables au Grec, qui porte *Asidæorum*. Nous croions que les *Hasdanim* marquez dans le quatriéme des Maccabées, (*a*) sont les mêmes que les Assidéens de cet endroit.

℣. 44. PERCUSSERUNT PECCATORES. *Ils se jettérent sur les prévaricateurs*, sur ceux des Juifs qui avoient abandonné la loi du Seigneur. La suite demande ce sens.

℣. 46. ET IN FORTITUDINE. *Et ils agirent avec grand courage*. Il n'y a point de conjonction dans le Grec; il porte: (*b*) *Ils circonci-*

(*a*) 4. *Macc.* VI.

(*b*) Περιέτεμον τὰ παιδάρια.... ὅσα εὗρον ἐν ὁρίοις Ἰσραὴλ ἐν ἰσχύϊ.

An du M. 3837.

54. *Phinees pater noster, zelando zelum Dei, accepit testamentum Sacerdotii æterni.*

55. *Jesus dum implevit verbum, factus est dux in Israël.*

56. *Caleb, dum testificatur in Ecclesia, accepit hereditatem.*

57. *David in sua misericordia, consecutus est sedem regni in sæcula.*

58. *Elias dum zelat zelum legis, receptus est in cœlum.*

59. *Ananias & Azarias & Misaël credentes, liberati sunt de flamma.*

60. *Daniel in simplicitate liberatus est de ore leonum.*

61. *Et ita cogitate per generationem & generationem: quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur.*

54. Phinée nôtre pere en brûlant de zele pour la loi de Dieu, a reçû la promesse d'un sacerdoce éternel.

55. Josué accomplissant la parole du Seigneur, est devenu le chef d'Israël.

56. Caleb en rendant témoignage dans l'assemblée de son peuple, a reçû un heritage dans la terre promise.

57. David par sa douceur s'est acquis pour jamais le Trône Royal.

58. Elie étant embrasé de zele pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

59. Ananias, Azarias & Misaël croyant fermement *en Dieu*, ont été sauvez des flammes.

60. Daniel dans la simplicité de son cœur a été délivré de la gueule des lions.

61. Ainsi considerez tout ce qui s'est passé de race en race; & vous trouverez que tous ceux qui esperent en Dieu, ne s'affoiblissent point.

COMMENTAIRE.

rent généreusement, (sans rien craindre de la part des Officiers du Roi,) *tout ce qu'ils trouvérent d'enfans qui n'étoient pas circoncis dans l'étenduë de la terre d'Israël.*

ỷ. 53. FACTUS EST DOMINUS ÆGYPTI. *Il est devenu le Seigneur de toute l'Egypte.* Il en est devenu comme le pere, & le maître, le gouverneur, le Sauveur. Aprés le Roi, Joseph étoit le premier, & le plus puissant de l'Egypte. (*a*)

ỷ. 54. TESTAMENTUM SACERDOTII ÆTERNI. *La promesse d'un Sacerdoce éternel*, ou l'alliance d'un Sacerdoce perpétuel dans sa famille. Voyez Nombres XXV. 12. Ce Sacerdoce a été éternel dans le sens de ce terme, pour les promesses qui se bornoient à l'ancien Testament: elles ne s'étendoient qu'au tems de la Loi.

ỷ. 56. CALEB DUM TESTIFICATUR IN ECCLESIA. *Caleb rendant témoignage dans l'assemblée.* Lors qu'aprés le retour des envoyez qui avoient consideré la terre promise, il rendit témoignage à la vérité, & soûtint contre le rapport de ses associez, que le peuple pourroit aisément, avec le secours de Dieu, faire la conquête de cet excellent pays. (*b*).

(*a*) Genes. XLI. 40. 41. 42.

(*b*) Num. XIV. 7. 8.

62. Et à verbis viri peccatoris ne timueritis : quia gloria ejus, stercus & vermis est.

63. Hodie extollitur, & cras non invenietur : quia conversus est in terram suam, & cogitatio ejus periit.

64. Vos ergo Filii confortamini, & viriliter agite in lege : quia in ipsa gloriosi eritis.

65. Et ecce Simon frater vester, scio quod vir consilii est : ipsum audite semper, & ipse erit vobis pater.

66. Et Judas Machabæus fortis viribus à juventute sua, sit vobis Princeps militiæ, & ipse aget bellum populi.

67. Et adducetis ad vos omnes factores legis : & vindicate vindictam populi vestri,

68. Retribuite retributionem Gentibus, & intendite in præceptum legis.

69. Et benedixit eos, & appositus est ad patres suos.

62. Ne craignez donc point les paroles de l'homme pécheur ; parce que toute sa gloire n'est que de l'ordure, & que la pâture des vers. An du M. 3837.

63. Il s'éleve aujourd'hui, & il disparoîtra demain, parce qu'il sera retourné dans la terre d'où il est venu, & que toutes ses pensées se seront évanoüies.

64. Vous donc, mes enfans, armez-vous de courage, & agissez vaillamment pour la défense de la loi, parce que c'est elle qui vous comblera de gloire.

65. Vous voyez ici Simon vôtre frere : je sçai qu'il est homme de conseil ; écoutez-le toûjours, & il vous tiendra lieu de pere.

66. Judas Machabée a été fort & vaillant dés sa jeunesse. Qu'il soit le General de vos troupes ; & il conduira vôtre peuple dans la guerre.

67. Joignez à vous tous les observateurs de la loi, & vangez vôtre peuple de ses ennemis.

68. Rendez aux nations le mal qu'elles vous ont fait, & soyez toûjours attentifs aux préceptes de la loi.

69. Aprés cela il les benit, & il fut rêüni à ses peres.

COMMENTAIRE.

ỳ. 57. DAVID IN SUA MISERICORDIA. *David par sa douceur*, par sa bonté, par sa clemence. Il semble que c'étoit le veritable caractére de ce Prince que la miséricorde & la clemence ; il en a donné des marques en vingt occasions envers Saül, envers Absalon, envers Semeï, envers Nabal, envers Joab, &c.

ỳ. 60. DANIEL IN SUA SIMPLICITATE. *Daniel dans la simplicité de son cœur.* Ce Prophete aima mieux s'exposer aux dernieres extrémitez, que de violer la Loy de son Dieu. Le terme Hébreu (*a*) que les Grecs ont souvent rendu par simplicité, signifie aussi la perfection, l'intégrité, la pureté de mœurs, l'exemption de défauts, d'imperfections, de soüillures.

ỳ. 67. VINDICATE VINDICTAM POPULI VESTRI. *Vengez vôtre Peuple de ses ennemis*, défendez-le contre ceux qui l'oppri-

(a) תם Ἀπλότης. *Vide Genes.* VI. 9. *Psal.* XVII. *Job.* I. *Genes.* XX. 5. 6. *Psal.* CXVIII. 1.

An du M. 3838.

70. *Et defunctus est anno centesimo & quadragesimo sexto : & sepultus est à filiis suis in sepulchris patrum suorum in Modin, & planxerunt eum omnis Israël planctu magno.*

70. Il mourut en la cent quarante-sixiéme année, & fut enseveli à Modin par ses enfans dans le sepulcre de ses peres : & tout Israël le pleura & fit un grand deüil à sa mort.

COMMENTAIRE.

ment injustement, & qui veulent l'obliger à quitter la Loy du Seigneur. Vengez l'injure faite à Dieu, & rétablissez par la force la pratique de ses Lois. *Mathathias* parle en Prince & en Chef de sa nation à ses fils, qui devoient lui succéder dans le même employ.

℣. 70. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO SEXTO. *La cent quarante sixiéme année* de l'E're des Séleucides, ou de l'année des Grecs : du monde 3838. aprés avoir été un an à la teste du Peuple désolé & dispersé.

CHAPITRE III.

Victoires de Judas Maccabée sur Apollonius, sur Seron, sur Lysanias. Antiochus passe l'Euphrate & va dans l'Arménie

* An du M. 3838.
* An du M. 3668.

℣. 1. *ET surrexit Judas, qui vocabatur Machabaus, filius ejus pro eo :*

2. *Et adjuvabant eum omnes fratres ejus, & universi qui se conjuxerant patri ejus, & praliabantur pralium Israël cum latitia.*

℣. 1. ALors Judas son fils, surnommé Machabée, prit sa place.

2. Il étoit assisté par tous ses freres, & par tous ceux qui s'étoient joints à son pere : & ils combattoient avec joie pour la défense d'Israël.

COMMENTAIRE.

℣. 1. SURREXIT JUDAS PRO EO. *Judas prit sa place.* Il succéda à Mathathias dans le gouvernement du peuple. La disposition des affaires de la Nation demandoit un homme sage, intrépide, zélé ; Judas étoit l'aîné des enfans de Mathathias, comme le remarque Joseph, (*a*) mais sans cela, il méritoit d'être choisi, & préféré aux autres, à cause de son insigne valeur.

(*a*) *Joseph. de Bello l. 1. c. 1.*

℣. 3.

An du M. 3838.

3. *Et dilatavit gloriam populo suo, & induit se loricam sicut gigas, & succinxit se arma bellica sua in præliis, & protegebat castra gladio suo.*	3. Ce fut lui qui accrut la gloire de son peuple : il se revêtit de la cuirasse comme un géant ; il se couvroit de ses armes dans les combats, & son épée étoit la protection de tout le camp.
4. *Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut catulus leonis rugiens in venatione.*	4. Il devint semblable à un lion dans ses grandes actions, & à un lionceau qui rugit en voyant sa proïe.
5. *Et persecutus est iniquos perscrutans eos : & qui conturbabant populum suum, eos succidit flammis.*	5. Il poursuivit les méchans en les cherchant de tous côtez, & il brûla ceux qui troubloient son peuple.
6. *Et repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus, & omnes operarii iniquitatis conturbati sunt : & directa est salus in manu ejus.*	6. La terreur de son nom fit fuir ses ennemis devant lui ; tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble, & son bras procura le salut du peuple.
7. *Et exacerbabat Reges multos, & lætificabat Jacob in operibus suis, & in sæculum memoria ejus in benedictione.*	7. Ses grandes actions irritérent plusieurs Rois, & furent en même-temps la joïe de Jacob ; & sa mémoire sera éternellement en bénédiction.
8. *Et perambulavit civitates Juda, & perdidit impios ex eis, & avertit iram ab Israël.*	8. Il parcourut les Villes de Juda ; il en chassa les impies, & il détourna la colére de dessus Israël.

COMMENTAIRE.

ỳ. 3. PROTEGEBAT CASTRA GLADIO SUO. *Son épée étoit la protection de tout le camp*, ou plûtôt de toute l'armée. L'Auteur de ce Livre, & en général les Hébreux, mettent souvent *le camp* pour les troupes qui composent l'armée. (*a*)

ỳ. 7. EXACERBABAT REGES MULTOS. *Ses grandes actions irritérent plusieurs Rois.* Judas Maccabée gouverna sous trois Rois de Syrie, savoir Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, & Démétrius. Il remporta sur eux, & sur leurs Généraux, de trés-grands avantages ; & ils eurent la mortification de le voir rétablir les affaires de sa nation, sans pouvoir l'en empêcher. Le nom de Rois se prend quelquefois pour des Princes, & des Gouverneurs de villes, & de provinces ; on peut encore l'entendre ici en ce sens, si l'on veut.

ỳ. 8. AVERTIT IRAM AB ISRAEL. *Il détourna la colere de dessus Israël.* Il fit cesser la persécution, en mettant les ennemis dans la nécessité de songer à leur propre défense ; il détourna ainsi les effets de la colére de Dieu, & en arrêta la cause, empêchant le cours du désordre, & de l'exercice de l'idolâtrie dans le Temple, & dans le pays.

(*a*) Voyez ci-après ỳ. 15. & 57. *Genes.* XLIX. 9. *Num* XXIII. 24. *Deut.* XXXIII. 22.

An du M. 3838.

9. *Et nominatus est usque ad novissimum terræ, & congregavit pereuntes.*

10. *Et congregavit Apollonius Gentes, & à Samaria virtutem multam & magnam, ad bellandum contra Israël.*

11. *Et cognovit Judas, & exiit obviam illi: & percussit, & occidit illum: & ceciderunt vulnerati multi, & reliqui fugerunt.*

12. *Et accepit spolia eorum: & gladium Apollonii abstulit Judas, & erat pugnans in eo omnibus diebus.*

13. *Et audivit Seron Princeps exercitûs Syriæ, quòd congregavit Judas congregationem fidelium & Ecclesiam secum:*

9. Son nom devint célébre jusqu'aux extrémitez du monde, & il rassembla ceux qui étoient prêts de périr.

10. Alors Apollonius assembla les nations, & leva de Samarie une grande & puissante armée, pour combattre contre Israël;

11. Et Judas en ayant été averti, marcha contre lui, le défit & le tua; & un grand nombre des ennemis fut taillé en piéces, & le reste mis en fuite.

12. Il en rapporta les dépoüilles, & il prit l'épée d'Apollonius, & s'en servit dans les combats toute sa vie.

13. Seron Général de l'armée de Syrie ayant appris que Judas avoit rassemblé auprés de lui une grande troupe de ceux qui étoient fidelles à sa loi,

COMMENTAIRE.

℣. 9. CONGREGAVIT PEREUNTES. *Il rassembla ceux qui étoient prêts de périr.* Les peuples persécutez, dispersez, & malheureux. Les Hébreux appellent un homme dans la disgrace, & dans la captivité, *un périssant.* (*a*)

℣. 10. CONGREGAVIT APOLLONIUS GENTES. *Apollonius assembla les nations.* Apollonius est le Gouverneur envoyé auparavant par Antiochus, (*b*) pour placer à Jérusalem la statuë de Jupiter Olympien, & pour contraindre les Juifs à quitter leurs loix. C'est aussi apparemment le même qui fut envoyé en Egypte au commencement du regne de ce Prince, (*c*) pour tâcher d'obtenir le gouvernement de ce Royaume, & la tutelle du jeune Roi Ptolomée Philométor. Apollonius se trouvoit à Samarie, lorsqu'il eut nouvelle que Judas paroissoit à la tête d'une armée de six mille hommes; (*d*) car ce Chef du peuple de Dieu profitant de l'absence d'Apollonius, étoit sorti des montagnes, & parcourant les bourgades, & les villages, avoit ramassé tout ce qu'il avoit trouvé de Juifs zélez pour la Loi, & qui n'avoient point renoncé à leur Religion. Avec sa troupe, il faisoit le ravage dans les campagnes, & portoit la désolation par tout, brûlant les villes, & les villages, & taillant en piéces tous les ennemis qui tomboient entre ses mains.

℣. 13. SERON PRINCEPS EXERCITUS SYRIÆ. *Seron Général de l'armée de Syrie.* C'est-à-dire, de *la Célésyrie*, dit Joseph.

(*a*) אבד *Deut.* xxvi. 4. 5. ארמי אובד אבי *Syrus periens pater meus. Vulg. Syrus persequebatur patrem meum. Prov.* xxxi. *Job.* xix. 13. xxxi. 19.

(*b*) 2. *Macc.* v. 24. 25. 26.

(*c*) 2. *Macc.* iv.

(*d*) 2. *Macc.* viii. & *Joseph. Antiq.* l. xii. c. 9.

14. *Et ait : Faciam mihi nomen, & glorificabor in regno, & debellabo Judam, & eos qui cum ipso sunt, qui spernebant verbum Regis.*

15. *Et praparavit se : & ascenderunt cum eo castra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Israël.*

16. *Et appropinquaverunt usque ad Bethoron: & exivit Judas obviàm illi cum paucis.*

17. *Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviàm, dixerunt Judæ: Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, & tam fortem, & nos fatigati sumus jejunio hodie ?*

18. *Et ait Judas : Facile est concludi multos in manus paucorum : & non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis, & in paucis :*

19. *Quoniam non in multitudine exercitûs victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.*

20. *Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci & superbia, ut disperdant nos, & uxores nostras, & filios nostros, & ut spolient nos.*

21. *Nos verò pugnabimus pro animabus nostris, & legibus nostris :*

22. *Et ipse Dominus conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis eos.*

14. Dit en lui-même : Je m'acquerrai de la réputation & de la gloire dans tout le Royaume, par la défaite de Judas & de tous ceux qui sont avec lui, qui méprisent les ordres du Roi. An du M. 3838.

15. Il se prépara donc pour le combattre ; & l'armée des impies le suivit avec un puissant secours, pour se vanger des enfans d'Israël.

16. Ils s'avancérent jusqu'à Béthoron, & Judas vint au-devant d'eux avec peu de gens.

17. Mais ceux-ci ayant vû marcher contre eux l'armée ennemie, ils lui dirent : Comment pourrons-nous combattre contre une armée si grande & si forte, nous qui sommes en si petit nombre, & fatiguez du jeûne d'aujourd'hui ?

18. Judas leur dit : Il est aisé que peu de gens en battent beaucoup ; & quand le Dieu du Ciel veut sauver, il n'y a point de différence à son égard, entre un grand, & un petit nombre.

19. Car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées ; mais c'est du ciel que nous vient toute la force.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens superbes & insolens, pour nous perdre tous, avec nos femmes & nos enfans, & pour s'enrichir de nos dépoüilles.

21. Mais pour nous, nous combattrons pour nôtre vie & pour nôtre loi.

22. Et le Seigneur brisera lui-même tous leurs efforts devant nous : c'est pourquoi ne les craignez point.

COMMENTAIRE.

✝. 15. CASTRA IMPIORUM. *L'armée des impies.* Ceux des Juifs qui avoient apostasié.

✝. 16. USQUE AD BETHORON. *Jusqu'à Béthoron.* Cette ville étoit environ à sept lieuës au septentrion de Jérusalem.

✝. 17. FATIGATI SUMUS JEJUNIO HODIE. *Fatiguez du jeûne d'aujourd'hui.* Juda s'étoit préparé au combat par la priére, & par le jeûne. C'étoit sa loüable coûtume. (*a*)

(*a*) Voyez ci-aprés le ✝. 46. 47.

An du M. 3838.

23. *Ut cessavit autem loqui, insiluit in eos subito: & contritus est Seron, & exercitus ejus in conspectu ipsius:*

23. Quand il eut cessé de parler, il se jetta aussi-tôt sur eux; & Seron fut renversé devant lui avec toute son armée.

24. *Et persecutus est eum in descensu Bethoron usque in campum, & ceciderunt ex eis octingenti viri, reliqui autem fugerunt in terram Philistiim.*

24. Judas le poursuivit à la descente de Béthoron jusqu'à la plaine; & huit cens hommes des ennemis fûrent tuez: mais le reste s'enfuit au païs des Philistins.

25. *Et cecidit timor Judæ, ac fratrum ejus, & formido super omnes gentes in circuitu eorum.*

25. Alors la terreur de Judas & de ses freres se répandit de tous côtez parmi les nations voisines.

26. *Et pervenit ad Regem nomen ejus, & de præliis Judæ narrabant omnes gentes.*

26. Son nom fut connu du Roi même, & tous les peuples parloient des combats & des victoires de Judas.

27. *Ut audivit autem Rex Antiochus sermones istos, iratus est animo: & misit, & congregavit exercitum universi regni sui castra fortia valdè:*

27. Lors donc que le Roi Antiochus eut reçû ces nouvelles, il entra dans une grande colére; & il envoya dans tout son Royaume lever des troupes, dont il fit une puissante armée.

28. *Et aperuit ærarium suum, & dedit stipendia exercitui in annum: & mandavit illis ut essent parati ad omnia.*

28. Il ouvrit son trésor, il paya ses gens pour un an, & il leur commanda d'être prêts à tout.

29. *Et vidit quòd defecit pecunia de thesauris suis, & tributa regionis modica propter dissensionem, & plagam, quam fecit in terra ut tolleret legitima: quæ erant à primis diebus.*

29. Mais ayant vû que l'argent de ses trésors avoit manqué, & qu'il retiroit peu de tributs du païs *de Judée*, à cause des troubles qu'il y avoit excitez, & des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la Loi qu'ils avoient gardée de tout temps;

COMMENTAIRE.

ŷ. 25. CECIDIT TIMOR JUDÆ... SUPER OMNES GENTES IN CIRCUITU. *La terreur de Juda se répandit de tous côtez.* Nous lisons dans le second des Maccabées, (*a*) que Philippe, qui avoit été établi par Antiochus à Jérusalem pour maltraiter les Juifs, (*b*) voyant qu'Apollonius, & Seron avoient été défaits par Judas, écrivit à Ptolomée, qui commandoit dans la Célésyrie, d'envoyer du secours dans la Judée pour fortifier le parti du Roi. Ptolomée y envoya aussi-tôt Nicanor, & Gorgias, avec vingt mille hommes de bonnes troupes. Nicanor avec de si grandes forces doutoit si peu d'exterminer toute la nation des Juifs, qu'il fit venir des marchands de la Célésyrie, pour acheter les esclaves qu'il prétendoit faire, & avec lesquels il se flattoit de pouvoir payer les deux mille talens de tribut, qu'Antiochus devoit aux Romains. Mais il en arriva tout autrement, comme on le verra en son lieu. (*c*)

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 8. *Joseph. Antiq.* XII.
(*b*) 2. *Macc.* V. 22.
(*c*) 2. *Macc.* VIII.

30. *Et timuit ne non haberet ut semel & bis, in sumptus & donaria, quæ dederat antè larga manu : & abundaverat super Reges, qui ante eum fuerant.*

30. Il eut peur de n'avoir pas dequoi fournir, comme auparavant, aux frais de la guerre, & aux grandes liberalitez qu'il avoit accoûtumé de faire avec une largesse extraordinaire, ayant été magnifique plus que tous les Rois qui l'avoient précédé.

An du M. 3839.

31. *Et consternatus erat animo valdè, & cogitavit ire in Persidem, & accipere tributa regionum, & congregare argentum multum.*

31. Dans cette grande consternation où il se trouvoit, il résolut d'aller en Perse pour y lever les tributs des peuples, & y amasser beaucoup d'argent.

COMMENTAIRE.

℣. 29. TRIBUTA REGIONIS MODICA. *Qu'il tiroit peu de tributs de la Judée.* Sulpice Sévére dit qu'avant la persécution, il en tiroit trois cens talens. (*a*) Mais depuis qu'il eut déclaré la guerre à Dieu, & à son peuple, non seulement il n'en tiroit plus rien ; mais même il étoit obligé de faire de grandes dépenses pour y entretenir des troupes.

℣. 30. TIMUIT NE NON HABERET UT SEMEL ET BIS, IN SUMPTUS ET DONARIA. *Il eut peur de n'avoir pas comme auparavant, dequoi fournir au frais de la guerre, & aux grandes libéralitez qu'il avoit faites.* Antiochus étoit l'homme du monde le plus bizarre, & le plus inégal à lui-même dans les divers projets qu'il formoit, & dans les entreprises ausquelles il s'engageoit. Ses desseins étoient tantôt les plus grands, & les plus beaux, & tantôt les plus bas, & les plus extravagans qu'un homme pût former. L'Ecriture nous parle ici en général de ses profusions, & de ses dépenses inconsidérées, & indiscrétes, qui le réduisirent à la nécessité d'aller, pour ainsi dire, faire le bandit, & piller lui-même les provinces, & les temples de ses propres Etats ; mais l'histoire profane nous dépeint ses folles dépenses d'une maniére qui mérite d'être remarquée, pour donner une juste idée du personnage.

Antiochus ayant appris que Paul Emile avoit fait représenter des Jeux magnifiques à Amphipolis en Macédoine, il lui prit envie de l'imiter, & de le surpasser même en magnificence, & en sumptuosité. (*b*) Il fit publier ces Jeux, & y invita toute la Gréce ; le Fauxbourg de Daphné prés d'Antioche, fut choisi pour les y représenter, & il s'y trouva une trés-grande quantité de spectateurs de toutes les parties du monde. La pompe fut des plus belles. On vit d'abord marcher mille hommes bienfaits, & à la fleur de leur âge, armez à la Romaine ; aprés cela mille autres hommes de Mysie, puis trois mille Ciliciens, armez à la legére, avec des couronnes d'or ; puis un pareil nombre de Thraciens, & cinq mille Galates, ou Gaulois,

(*a*) *Sulpit. Sever. l. 2. hist. sacr.*
(*b*) *Vide Diodor. Sicul. in excerpt. Vales. p. 322. & Polyb. apud Athen. l. 5. c. 4. & lib. x. c. 12.*

& quelques autres avec des boucliers d'argent. Deux cens quarante paires de Gladiateurs suivoient, & mille Cavaliers montez sur des plus beaux chevaux des campagnes Nisées, & trois mille montez sur des chevaux ordinaires; la plûpart avec des couronnes d'or, & le harnois de même. Les autres avec des couronnes d'argent, & les ornemens des chevaux de même; aprés ceux-là, on voyoit encore trois Escadrons de mille chevaux richement ornez; la marche de la cavalerie étoit fermée par quinze cens chevaux caparaçonnez, avec leurs cavaliers armez de toutes piéces.

Les Chariots paroissoient ensuite: il y en avoit cent à six chevaux, quarante à quatre chevaux, puis un Chariot tiré par quatre éléphans, & un autre de deux éléphans; ensuite on voyoit trente-six de ces animaux qui conduisoient séparément huit cens jeunes hommes avec des couronnes d'or, environ mille bœufs gras, trois cens tables d'argent pour les sacrifices, huit cens dents d'éléphans: & les figures de tous les Dieux, & de tout ce qu'on connoît de Divinitez, & de Démons, suivoient ce long cortége. Aprés cela étoient mille jeunes hommes, qui portoient chacun un vase d'argent qui pesoit au moins mille dragmes; puis six cens autres qui portoient des vases d'or; & aprés eux des femmes au nombre de deux cens, qui répandoient du parfum qu'elles portoient dans des vases d'or, sur les spectateurs; ces femmes étoient suivies de quatre-vingt autres femmes, que l'on portoit dans des chaises, dont les pieds étoient d'or; puis cinq cens autres dans des chaises à pieds d'argent. Les jeux, & les spectacles durérent un mois entier, & l'on n'y épargna ni les parfums, ni les huiles de senteur les plus précieuses. Il donna à manger pendant ce tems, quelquefois à mille, & quelquefois à quinze cens tables, toûjours avec une somptuosité, & une magnificence royale.

Ce qui se faisoit le plus remarquer dans cette superbe cérémonie, & ce qui en rendoit le spectacle plus divertissant, étoit la fonction que le Roi y avoit choisie; il paroissoit à cheval, courant par les rangs, faisant hâter, avancer, ou arrêter chacun, selon que l'ordre de la marche lui sembloit le demander, & cela avec si peu de décence, & de majesté, que si on lui eût ôté le diadême, il n'y eût personne qui ne l'eût pris pour le dernier des Officiers. Dans les festins qui accompagnérent cette fête, Antiochus étoit à la porte des sales, faisant le métier d'introducteur, laissant entrer, & plaçant sur les lits, ou rebutant ceux qu'il jugeoit à propos. Pendant le repas, il conduisoit les Officiers qui apportoient les services; tantôt il s'asseoit à table, tantôt il se mettoit à terre; puis tout à coup laissant ce qu'il mangeoit, ou posant sa coupe sur la table, il se levoit, & couroit par les rangs, prenant les coupes qu'on lui présentoit, recevant les santez qu'on lui portoit, & bûvant ainsi à la hâte, & tout droit; il se mêloit aux farceurs, & aux joüeurs qui divertissoient la compagnie, dansant, & faisant mille singeries, qui causérent tant d'étonnement, & de honte aux

An du M. 3839.

32. *Et reliquit Lysiam hominem nobilem de genere regali, super negotia regia, à flumine Euphrate usque ad flumen Ægypti :*

33. *Et ut nutriret Antiochum filium suum, donec rediret :*

34. *Et tradidit ei medium exercitum, & elephantos, & mandavit ei de omnibus quæ volebat, & de inhabitantibus Judæam & Jerusalem.*

35. *Et ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam & extirpandam virtutem Israël, & reliquias Jerusalem, & auferendam memoriam eorum de loco.*

36. *Et ut constitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, & sorte distribueret terram eorum :*

32. Il laissa donc Lysias, Prince de la maison royale, pour avoir soin des affaires du Royaume, & commander depuis le Fleuve d'Euphrate jusqu'au Fleuve de l'Egypte ;

33. Et pour avoir soin de l'éducation de son fils Antiochus, jusqu'à ce qu'il fût de retour.

34. Il lui laissa la moitié de l'armée, & des élephans, & il lui donna ses ordres pour tout ce qu'il vouloit faire ; & pour ce qui regardoit aussi les peuples de la Judée, & les habitans de Jerusalem ;

35. Lui commandant d'y envoyer une armée, pour perdre & exterminer entiérement toutes les troupes d'Israël, & les restes de Jérusalem, & pour effacer de ce lieu tout ce qui en pourroit renouveller la mémoire ;

36. D'établir des étrangers dans tout leur païs pour l'habiter, & de distribuer au sort toutes les terres.

COMMENTAIRE.

assistans, que la plûpart sortirent confus de cet indigne conduite.

Il laissa des marques de sa profusion, & de sa magnificence dans plusieurs des villes de la Grece. Il consacra dans les unes des statuës, dans d'autres des boucliers, & des vases d'or ; il fournit à la plus grande partie des frais pour enfermer de murailles la ville de Mégalopolis en Arcadie, il fit à Tégée un théatre de marbre trés-magnifique, il combla de biens la ville de Rhodes, il augmenta de la quatriéme partie la ville d'Antioche de Syrie, & embellit la ville d'Emath, à qui il donna le nom d'Epiphanie. (*a*) Il bâtit à Antioche un Temple somptueux à Jupiter Olympien, dont tout le dedans, tant les plafonds, que les murs, étoient couverts de lames d'or. (*b*) On convient qu'il fut le plus libéral, & le plus magnifique de tous les Rois de Syrie, comme l'Ecriture lui en rend témoignage en cet endroit. Tant de frais, & de dépenses mal réglées, le réduisirent en l'état que l'Ecriture nous décrit ici. Les Jeux dont on a parlé furent représentez à Antioche l'année même qu'Apollonius fut défait par Judas Maccabée. (*c*) L'Arabe (*d*) nous apprend une circonstance, qui seroit fort considérable si elle étoit mieux appuyée, c'est que le Roi de Perse ayant appris les beaux faits de Juda, voulut suivre son exemple, & se soûleva contre Antiochus Epiphanes. Ce fut pour le réduire à son devoir, qu'Antiochus passa l'Euphrate, comme nous l'allons voir.

ỷ. 32. RELIQUIT LYSIAM, HOMINEM NOBILEM,

(*a*) Voyez Vaillant, *hist. Reg. Syr. ad finem Antiochi* 4.
(*b*) *Liv. lib.* 41.
(*c*) *Usser. ad an.* 3838 *Vaillant. hist. Reg. Syr.*
(*d*) *Arab. in Polygl. Paris.* 2. *Macc. c.* 7.

An du M. 3839.

37. *Et Rex assumpsit partem exercitûs residui, & exivit ab Antiochia civitate regni sui, anno centesimo & quadragesimo septimo: & transfretavit Euphraten flumen, & perambulabat superiores regiones.*

37. Le Roi prit la moitié de l'armée qui lui restoit, partit d'Antioche capitale de son Royaume en la cent quarante-septiéme année, passa l'Euphrate, & traversa les Provinces superieures.

38. *Et elegit Lysias Ptolomæum filium Dorymini, & Nicanorem, & Gorgiam: viros potentes ex amicis Regis:*

38. Et Lysias choisit Ptolomée fils de Dorymini, Nicanor, & Gorgias, qui étoient des hommes puissans entre les amis du Roi;

39. *Et misit cum eis quadraginta millia virorum, & septem millia equitum, ut venirent in terram Juda, & disperderent eam secundùm verbum Regis.*

39. Et envoya avec eux quarante mille hommes de pied & sept mille chevaux: il leur donna ordre d'aller dans le païs de Juda, & de ruiner tout, selon que le Roi l'avoit commandé.

40. *Et processerunt cum universa virtute sua, & venerunt, & applicuerunt Emmaüm in terra campestri.*

40. Ils s'avancérent donc avec toutes leurs troupes, & vinrent camper prés d'Emmaüs dans la plaine.

COMMENTAIRE.

DE GENERE REGALI. *Il laissa Lysias, qui étoit Prince de la maison Royale.* Lysias étoit un des premiers de la Cour, & des Etats d'Antiochus. Ce Prince lui confia l'éducation de son fils Antiochus Eupator, & lui donna le Gouvernement de la Syrie, de la Phénicie, de la Samarie, de la Palestine, & de la Judée; en un mot, de toutes les Provinces qui sont entre l'Euphrate, & le Nil.

ỷ. 37. PERAMBULABAT SUPERIORES REGIONES. *Il parcourut les provinces supérieures.* Il entra dans l'Arménie, & défit Artaxias Roi du pays, il le prit, & mit son armée en fuite. (*a*)

ỷ. 38. PTOLOMÆUM FILIUM DORYMINI. *Ptolomée fils de Dorymini*, fort connu dans l'histoire de ce regne. Il avoit d'abord eu le gouvernement de l'Isle de Chypre de la part de Ptolomée Philométor Roi d'Egypte. Pendant la minorité de ce Prince, il n'envoya aucun subside des revenus de son Gouvernement aux Régens du Royaume, mais aussitôt que le Roi eut commencé à gouverner par lui-même, il lui rendit compte de tout ce qu'il avoit tiré de l'Isle qu'il gouvernoit. (*b*) Ayant dans la suite reçu quelque mécontentement de la part de la Cour d'Egypte, il livra l'Isle de Chypre au Roi Antiochus Epiphanes. (*c*)

ỷ. 40. APPLICUERUNT EMMAUM IN TERRA CAMPESTRI. *Ils vinrent camper prés d'Emmaüs, dans la plaine.* Emmaüs est environ à deux lieuës de Jérusalem vers l'occident, dans une plaine.

(*a*) *Appian. Syriac. Porphyr. apud Ieron. in Dan.* XI.
(*b*) *Polyb. l.* 27. *in excerptis Valef.*
(*c*) *Vide* 2. *Macc.* VIII. 8. X. 12.

41. *Et audierunt mercatores regionum nomen eorum : & acceperunt argentum & aurum multum valdè, & pueros : & venerunt in castra, ut acciperent filios Israël in servos : & additi sunt ad eos exercitus Syriæ, & terræ alienigenarum.*

42. *Et vidit Judas, & fratres ejus, quia multiplicata sunt mala, & exercitus applicabant ad fines eorum : & cognoverunt verba Regis, quæ mandavit populo facere in interitum & consummationem :*

43. *Et dixerunt unusquisque ad proximum suum : erigamus dejectionem populi nostri, & pugnemus pro populo nostro, & sanctis nostris.*

44. *Et congregatus est conventus ut essent parati in prælium ; & ut orarent, & peterent misericordiam & miserationes.*

45. *Et Jerusalem non habitabatur, sed erat sicut desertum : non erat qui ingrederetur, & egrederetur de natis ejus : & sanctum conculcabatur : & filii alienigenarum erant in arce, ibi erat habitatio Gentium : & ablata est voluptas à Jacob, & defecit ibi tibia & cithara.*

46. *Et congregati sunt, & venerunt in Maspha contra Jerusalem : quia locus orationis erat in Masphatè in Israël.*

41. Les marchands des Païs voisins ayant sçu leur arrivée, pritent beaucoup d'or & d'argent, & des serviteurs, & vinrent au camp ; afin d'acheter les enfans d'Israël que l'on devoit faire esclaves : & l'armée de Syrie se joignit à eux, avec celle du païs des étrangers. An du M. 3839.

42. Judas & ses freres reconnurent alors que leurs maux s'étoient multipliez, & que l'armée ennemie s'approchoit de leur païs. Il sçut l'ordre que le Roi avoit donné de perdre leur peuple, & de le détruire entiérement.

43. Et ils se dirent les uns aux autres : Relevons les ruines de nôtre nation, & combattons pour nôtre peuple, & pour les choses saintes de nôtre Religion.

44. Ils s'assemblérent donc pour se préparer à combattre, & pour prier le Seigneur, & implorer sa bonté & ses miséricordes.

45. Jérusalem n'étoit point alors habitée, mais paroissoit comme un désert : on ne voyoit plus aucun de ses enfans y entrer ou en sortir : son Sanctuaire étoit foulé aux pieds : les étrangers demeuroient dans la forteresse, qui étoit devenuë la retraite des nations : toute la joye de Jacob en étoit bannie, & on n'y entendoit plus le son de la flûte ni de la harpe.

46. Ils s'assemblérent donc, & vinrent à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'il y avoit eu autrefois à Maspha un lieu de priére dans Israël.

COMMENTAIRE.

℣. 41. AUDIERUNT MERCATORES REGIONUM. *Les marchans des pays voisins ayant sçû leur arrivée.* Joseph dit (*a*) que les marchands dans l'espérance d'achetter un grand nombre de captifs Juifs, qu'on devoit leur donner à vil prix, avoient déja fait provision de liens pour les mener enchaînez dans leur pays, & de l'or, & de l'argent pour les payer ; tout cela servit contre eux-mêmes : ils furent surpris par les troupes de Juda, & liez de leurs propres liens. Nicanor avoit promis à ces marchands

(*a*) *Antiq. l.* XII. *c.* 11. Πέδας μὲν κομίζοντες αἷς δήσουσι τοὺς ληφθησόμενος, ἀργυρόν τε καὶ χρυσὸν τιμὴν αὐτῶν καταθησόμενοι. *Ita & Syr.*

An du M. 5839.

47. *Et jejunaverunt illa die, & induerunt se ciliciis, & cinerem imposuerunt capiti suo, & disciderunt vestimenta sua:*

48. *Et expanderunt libros legis, de quibus scrutabantur Gentes similitudinem simulachrorum suorum:*

47. Ils jeûnérent ce jour-là, ils se revêtirent de cilices, ils se mirent de la cendre sur la tête, ils déchirérent leurs vêtemens.

48. Ils étendirent les livres de la Loi, où les Gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport avec leurs idoles.

COMMENTAIRE.

de leur donner quatre-vingt-dix Juifs pour un talent. (*a*)

ỳ. 46. LOCUS ORATIONIS ERAT IN MASPHA ANTE IN ISRAEL. *Il y avoit eu autrefois à Maspha un lieu de priéres, avant que le Temple fût bâti.* C'est à Maspha que les Tribus s'assemblérent pour résoudre la guerre contre Benjamin, à l'occasion de l'outrage fait à la femme du Levite. (*b*) On s'y assembla aussi sous Samuël, (*c*) & pour l'élection de Saül pour Roi. (*d*) Les Juifs sous Judas Maccabée ne pouvant aller au Temple, qui étoit profané, & soüillé par les nations, se rendoient à Maspha pour y prier le Seigneur, & pour y faire comme ils pouvoient les exercices de leur Religion.

ỳ. 48. EXPANDERUNT LIBROS LEGIS, DE QUIBUS SCRUTABANTUR GENTES SIMILITUDINEM SIMULACHRORUM SUORUM. *Ils étendirent les livres de la Loi, où les Gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport à leurs Idoles.* (*e*) Ce texte est assez obscur. Il y en a (*f*) qui croyent que les Gentils ayant en main les Livres de Moyse, y cherchoient dequoi appuyer leur superstition, en prenant dans un sens contraire quelque point de la Loi, & quelque histoire de l'Ecriture; voulant, par exemple, prouver l'adoration des statuës par l'exemple des Chérubins, ou l'histoire de Bacchus par celle de Noé. D'autres lisent ainsi le texte Grec: (*g*) *Ils étendirent les Livres de la Loi, sur lesquels les Gentils cherchoient à peindre des figures de leurs Dieux.* C'est-à-dire, les Gentils profanoient les Livres saints qui tomboient entre leurs mains, en y dépeignant les figures des faux Dieux, en y écrivant les noms de ces vaines Déïtez. (*h*) Le Syriaque: *Ils étendirent le Livre de la Loi devant le Sanctuaire, à cause des Gentils, qui les vouloient obliger d'imiter leur idolâtrie.* J'ai peine à croire que le texte Grec soit exempt de faute; la construction est visiblement fautive. *Ils*

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 10. 11. & *seq.*
(*b*) *Judic.* XX. 1. XXI. 5. 8.
(*c*) 1 *Reg.* VII. 5.
(*d*) *Ibid.* X. 17.
(*e*) Ἐξεπέτασαν τὸ βιβλίον τοῦ νόμου, περὶ ὧν ἐξηρεύνων τὰ ἔθνη τὰ ὁμοιώματα τῶν εἰδώλων αὐτῶν. Je voudrois lire: περὶ ὃν καιρὸν ἐξηρεύνων.
(*f*) *Lyran. Serar. Salian Fab. Tirin. alii.*
(*g*) *Edit. Complut.* Περὶ ὧν ἐξηρεύνων τὰ ἔθνη τοῦ ἐπιγράφειν ἐπ' αὐτῶν τὰ ὁμοιώματα τῶν εἰδώλων αὐτῶν.
(*h*) *Ita Grot. Sa. Mar. & Badvel.*

An du M. 3839.

49. *Et attulerunt ornamenta sacerdotalia, & primitias, & decimas : & suscitaverunt Nazaræos, qui impleverant dies :*

50. *Et clamaverunt voce magna in cœlum, dicentes : Quid faciemus istis, & quò eos ducemus ?*

51. *Et sancta tua conculcata sunt, & contaminata sunt, & Sacerdotes tui facti sunt in luctum, & in humilitatem.*

52. *Et ecce nationes convenerunt adversùm nos, ut nos disperdant : tu scis quæ cogitant in nos.*

53. *Quomodo poterimus subsistere ante faciem eorum, nisi tu Deus adjuves nos ?*

54. *Et tubis exclamaverunt voce magna.*

49. Ils apportérent les ornemens Sacerdotaux ; les prémices, & les décimes ; & ils firent venir les Nazaréens qui avoient accompli leurs jours.

50. Et élevant leurs voix, ils poussérent leurs cris jusqu'au ciel en disant : Que ferons-nous à ceux ci, & où les ménerons-nous ?

51. Vôtre Sanctuaire a été soüillé & foulé aux piés : vos Prêtres sont dans les larmes, & dans l'humiliation.

52. Vous voyez que ces nations se sont assemblées pour nous perdre : vous sçavez les desseins qu'elles ont formé contre nous.

53. Comment pourrons-nous subsister devant eux, si vous-même, ô Dieu, ne nous assistez ?

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit.

COMMENTAIRE.

étendirent le Livre de la Loi, sur lesquels, &c. Il faudroit dire, *sur lequel* ; ou lire, *les Livres sur lesquels &c.* Voici donc comme je le voudrois traduire : *Ils étendirent le Livre de la Loi, dans le même tems que les Gentils consultoient les simulacres de leurs Idoles.* Ce sens est assez clair, & ne demande que peu, ou point de changement dans le texte.

ỳ. 49. ATTULERUNT ORNAMENTA SACERDOTALIA. *Ils apportérent les ornemens Sacerdotaux*, qu'ils avoient sauvez du Temple, lorsqu'Antiochus, & ensuite Apollonius, le profanérent. Il semble même qu'ils y avoient dressé un Tabernacle, & qu'ils avoient avec eux quelque ornement du Saint, ou du Sanctuaire, puisqu'ils étendirent les Livres sacrez *devant le Sanctuaire*, suivant le Syriaque, ou devant le Seigneur.

SUSCITAVERUNT NAZARÆOS, QUI IMPLEVERANT DIES. *Ils firent venir les Nazaréens, qui avoient accompli leurs jours.* On peut voir Nombres VI. 1. & suivans, les réglemens des Nazaréens. Aprés le tems de leurs vœux, ils devoient se présenter au Temple, & offrir des hosties : mais dans l'état où étoient réduits les Juifs, tout ce qu'ils pouvoient faire, étoit de se présenter aux Prêtres, & de prier le Seigneur de les mettre en état d'éxécuter plus parfaitement ses cérémonies, en leur rendant l'usage de son Temple ; c'est la priére qu'ils lui font ici en commun. *Quid faciemus istis, & quo eos ducemus ?* Que ferons-nous à ceux-ci, & où les ménerons-nous ?

ỳ. 54. TUBIS EXCLAMAVERUNT VOCE MAGNA. *Ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit.* Les Prêtres étoient chargez de sonner les trompettes dans la guerre, & Dieu avoit comme attaché la promesse de son secours, & de sa protection, au son de cet instru-

An du M. 3839.

55. *Et post hæc, constituit Judas Duces populi, Tribunos, & Centuriones, & Pentacontarchos, & Decuriones.*

55. Aprés cela, Judas établit des Officiers pour commander l'armée, des Tribuns, des Capitaines de cent hommes, & des Officiers de cinquante, & de dix.

56. *Et dixit his, qui ædificabant domos, & sponsabant uxores, & plantabant vineas, & formidolosis, ut redirent unusquisque in domum suam secundùm legem.*

56. Et il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, d'épouser des femmes, & de planter des vignes, & à tous ceux qui étoient timides, de retourner chacun en leur maison, selon la loi.

57. *Et moverunt castra, & collocaverunt ad Austrum Emmaum.*

57. Alors l'armée marcha, & vint camper prés d'Emmaüs, du côté du midi.

Et ait Judas: Accingimini, & estote filii potentes, & estote parati in mane, ut pugnetis adversùs nationes has, quæ convenerunt adversùs nos, disperdere nos & sancta nostra:

58. Et Judas leur dit: prenez vos armes, & remplissez-vous de courage: tenez-vous prêts pour demain au matin, afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous pour nous perdre, & pour renverser nôtre sainte Religion.

59. *Quoniam melius est nos mori in bello, quàm videre mala gentis nostræ, & sanctorum.*

59. Car il nous est meilleur de mourir dans le combat, que de voir les maux de nôtre peuple, & la destruction de toutes les choses saintes.

60. *Sicut autem fuerit voluntas in cœlo, sic fiat.*

60. Mais que ce qui est ordonné par la volonté de Dieu dans le Ciel, s'accomplisse.

COMMENTAIRE.

ment. (*a*) *Si exieritis ad bellum... clangetis ululantibus tubis, & erit recordatio vestri coram Domino... ut eruamini de manibus inimicorum vestrorum.*

ỳ. 56. DIXIT HIS QUI ÆDIFICABANT DOMOS. *Il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, &c.* Il exécuta ce qui est porté par la loi du Deutéronome Ch. XX. ỳ. 5. & suiv.

(*a*) *Num. x. 9.*



CHAPITRE IV.

Judas Maccabée attaque séparément Nicanor, & Gorgias, & les met en déroute ; il combat ensuite l'armée envoyée par Lysias, & remporte encore la victoire. Il va à Jérusalem, & fait la dédicace du Temple.

℣. 1. *ET assumpsit Gorgias quinque millia virorum, & mille equites electos, & moverunt castra nocte,*

2. Ut applicarent ad castra Judaeorum, & percuterent eos subitò : & filii, qui erant ex arce, erant illis Duces.

3. Et audivit Judas, & surrexit ipse, & potentes, percutere virtutem exercituum Regis, qui erant in Emmaüm.

4. Adhuc enim dispersus erat exercitus à castris.

℣. 1. ALors Gorgias prit cinq mille hommes de pied, & mille chevaux choisis, & décampa la nuit, An du M. 3839.

2. Pour venir attaquer le camp des Juifs, & les accabler tout-d'un-coup sans qu'ils y pensassent : & ceux de la forteresse leur servoient de guide.

3. Mais Judas en fut averti, & il marcha aussi-tôt avec les plus vaillans de ses troupes, pour aller attaquer le gros de l'armée du Roi qui étoit à Emmaüs ;

4. Car une partie de cette armée étoit encore dispersée hors du camp.

COMMENTAIRE.

℣. 3. FILII QUI ERANT EX ARCE, ERANT ILLIS DUCES. *Ceux de la forteresse leur servoient de guides.* Il y avoit parmi eux plusieurs Juifs apostats, (*a*) qui savoient mieux le pays que les Grecs, & qui conduisirent l'ennemi au camp où étoit Juda ; il paroît par le Chapitre précédent, (*b*) que Juda, & ses troupes, étoient à Maspha, ou prés de là.

℣. 4. ADHUC ENIM DISPERSUS ERAT EXERCITUS A CASTRIS. *Une partie de cette armée étoit encore dispersée hors du camp.* Gorgias en avoit pris un détachement de cinq mille hommes de pieds, & de mille chevaux ; il y avoit outre cela un grand nombre de troupes débandées, & répanduës dans le pays pour fourager, n'ayant aucune défiance des Juifs, dont ils méprisoient le petit nombre, & qu'ils croyoient dans leur camp, ou aux mains avec Gorgias.

(*a*) 1. *Macc.* VI. 18.

(*b*) *Sup. c.* III. ℣. 46.

11. *Et scient omnes gentes, quia est qui redimat & liberet Israel.*

11. Et toutes les nations reconnoîtront qu'il y a un rédempteur & un libérateur d'Israël. An du M. 3839.

12. *Et elevaverunt alienigenæ oculos suos, & viderunt eos venientes ex adverso.*

12. Alors les étrangers levant les yeux, apperçûrent les gens de Judas qui marchoient contr'eux.

13. *Et exierunt de castris in prælium, & tubâ cecinerunt hi qui erant cum Juda.*

13. En même temps ils sortirent de leur camp pour les combattre, & ceux qui étoient avec Judas sonnérent de la trompette,

14. *Et congressi sunt: & contritæ sunt Gentes, & fugerunt in campum.*

14. Et les chargérent; & les troupes des nations furent battuës, & s'enfuirent dans la plaine.

15. *Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio, & persecuti sunt eos usque Gezeron, & usque in campos Idumææ, & Azoti, & Jamniæ, & ceciderunt ex illis usque ad tria millia virorum.*

15. Les derniers furent tous taillez en piéces; & Judas avec ses gens les poursuivit jusqu'à Gézeron, & jusqu'aux campagnes d'Idumée, d'Azot, & de Jamnias; & il en demeura sur la place jusqu'à trois mille.

COMMENTAIRE.

alors absolument sans armes; & n'est-il pas dit expressément ci-aprés au ỷ. 15. qu'ils passérent au fil de l'épée tous ceux de l'armée de Nicanor, qui ne purent pas se sauver par la fuite? *Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio.* On pourroit même expliquer le texte dans un sens tout différent de celui qu'on lui donne, en disant, *que Judas parut dans la plaine avec trois mille hommes,* (*a*) *n'ayant pas pris ceux qui n'avoient ni épées, ni boucliers, comme ils auroient voulu.* Joseph (*b*) dit qu'ils étoient mal armez, à cause de leur pauvreté; & le Syriaque, qu'ils n'avoient que leurs boucliers, & leurs épées, comme ils l'avoient voulu. (*c*) Zacharie semble dire qu'ils n'avoient que des frondes, Zach. IX. 15. Quelques Manuscrits Latins: *Quia non habebant tegumenta, &c.* aulieu de, *qui non habebant.* Il ne prit que trois mille hommes, n'ayant pas dequoi en armer un plus grand nombre.

ỷ. 13. CECINERUNT TUBA HI QUI ERANT CUM JUDA. *Ceux qui étoient avec Juda sonnérent de la trompette.* Cet office étoit réservé aux Prêtres. (*d*) Il y en avoit grand nombre dans l'armée de Juda; lui-même étoit de leur ordre.

ỷ. 15. PERSECUTI SUNT EOS USQUE GEZERON, ET USQUE IN CAMPOS IDUMÆÆ. *Il les poursuivit jusqu'à Gezeron, & jusqu'aux campagnes d'Idumée.* On ne connoît point de ville de Gezeron dans l'ancienne Géographie de la Terre sainte; mais on trouve

(*a*) Comme s'il y avoit πλὴν ὧν, οἱ καλύμματα, καὶ μαχαίρας οὐκ εἶχον. comme s'il y avoit en Hébreu מלבד אשר מגנים לא להם

(*b*) *Joseph. Antiq.* XII. φαύλως ὡπλισμένων διὰ πενίαν.

(*c*) *Syr. & quad. Græca.* πλὴν καλυμμάτων καὶ μαχαιρῶν.

(*d*) *Num.* X. 9.

An du M. 3839.

16. *Et reversus est Judas, & exercitus ejus, sequens eum.*

17. *Dixitque ad populum: Non concupiscatis spolia: quia bellum contra nos est,*

18. *Et Gorgias & exercitus ejus prope nos in monte: sed state nunc contra inimicos nostros, & expugnate eos, & sumetis postea spolia securi.*

19. *Et adhuc loquente Juda hac, ecce apparuit pars quadam prospiciens de monte.*

20. *Et vidit Gorgias quod in fugam conversi sunt sui, & succenderunt castra: fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum est.*

21. *Quibus illi conspectis timuerunt valdè, aspicientes simul & Judam, & exercitum in campo paratum ad prælium.*

16. Judas retourna avec son armée qui le suivoit.

17. Et il dit à ses gens : Ne vous laissez point emporter au désir du butin, parce que nous avons encore des ennemis à combattre,

18. Et que Gorgias avec son armée est prés de nous sur la montagne : mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, & achevez de les défaire ; & aprés cela vous emporterez leurs dépoüilles en sûreté.

19. Lorsque Judas parloit encore, on vid paroître quelques troupes qui regardoient de dessus montagne.

20. Gorgias vid que ses gens avoient été mis en fuite, & son camp brûlé ; car la fumée qui paroissoit, lui faisoit voir ce qui étoit arrivé :

21. Ce qu'ayant apperçû, & voyant Judas avec son armée dans la plaine tout prêt à combattre, ils eurent grande frayeur,

COMMENTAIRE.

Gazera, ou Gazer dans la tribu d'Ephraïm : il étoit naturel que les fuiards se jettassent du côté de Samarie, qui étoit à eux. D'autres se sauvérent du côté de l'Idumée, voulant apparemment aller joindre Gorgias, ou ceux de Jérusalem ; mais ayant été vivement poursuivis, ils ne trouvérent de salut que dans les montagnes d'Idumée, dans la partie méridionale de la tribu de Juda ; enfin d'autres fuiards prirent la route de Jamnia, & d'Azot vers le pays des Philistins. Chacun alla où il pût, comme il arrive dans les déroutes.

Joseph au lieu de *Gezeron*, lit *Gadara* ; quelques Exemplaires Grecs (a) lisent *Gazeron*, & d'autres, (b) *Azaramoth* ; ce dernier se pourroit traduire par, *le parvis de la mort*, ou le parvis d'*Emath*, ou d'*Amath*, suivant les diverses maniéres de lire. Si on l'entend de Gadara au-delà du Jourdain, & d'Emat dans le passage du Liban ; ces lieux sont bien éloignez d'Emmaüs. Je ne doute pas que *Gezeron* ne soit la même que Gezer. 2. Reg. v. 25 nommée *Gazera* 1. Par. XIV. 16. & Gazer Josué XVI. 3 de même que ci-aprés 1. Macc. v. 8. Elle n'étoit pas loin d'Emmaüs. Quant à *Asaramoth*, il paroît par Jérémie (c) que c'étoit un lieu au voisinage de Jérusalem. Au lieu des campagnes d'Idumée, le Manuscrit Aléxandrin lit, *de Judée* ; ce qui semble plus probable, & nous éloigne moins d'Emmaüs.

(a) *Edit. Rom. & Ms Alex.*
(b) *Edit. Complut.* Ἀσαρωμώθ.
(c) *Jerem.* XXXI. 40.

Le

An du M. 3839.

21. *Et fugerunt omnes in campum alienigenarum.*

23. *Et Judas reversus est ad spolia castrorum, & acceperunt aurum multum, & argentum, & hyacinthum, & purpuram marinam, & opes magnas.*

24. *Et conversi, hymnum canebant, & benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus est, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

22. Et ils s'enfuirent tous dans la plaine des Philistins.

23. Ainsi Judas retourna pour enlever le butin du camp; & ils emportérent beaucoup d'or & d'argent, de l'hyacinthe, de la pourpre marine, & de grandes richesses.

24. Et en revenant ils chantoient des hymnes, & benissoient Dieu hautement, *en disant:* Qu'il est bon, & que sa misericorde s'étend dans tous les siécles.

COMMENTAIRE.

Le texte dit ici qu'il fut tué trois mille hommes des ennemis: mais dans le second des Maccabées, on en lit neuf mille de mis à mort, ce qu'on peut concilier, en disant qu'il y en eut trois mille de tuez sur la place, & six mille dans la fuite.

℣. 22. Fugerunt in campum alienigenarum. *Ils s'enfuirent dans la plaine des Etrangers.* Dans ces livres, *Alienigenæ* se prend ordinairement pour les Philistins, ou en général pour les peuples étrangers aux Juifs; ainsi l'armée de Gorgias put se retirer ou dans la Phénicie, ou dans la Samarie, ou dans le pays des Philistins.

℣. 23. Acceperunt aurum multum... et purpuram marinam, et opes multas. *Ils emportérent beaucoup d'or, & d'argent... de la pourpre marine, & de grandes richesses.* Ils profitérent non seulement des dépoüilles des Généraux, & des soldats, mais aussi de celles des marchands qui étoient venus pour achetter des esclaves Juifs. C'est ce que nous apprend l'Auteur du second des Maccabées; (*a*) il remarque aussi qu'ils ne pûrent achever de les poursuivre, & de piller leur camp, parce que le combat se donna la veille du Sabbat. Enfin nous lisons au même Livre, (*b*) que les Juifs tuérent dans diverses rencontres plus de vingt mille hommes à Timothée, & à Bacchides; qu'ils se rendirent maîtres de diverses places fortes, amassérent quantité d'armes, & de butin, qu'ils mirent en réserve dans des lieux sûrs, & d une assiette avantageuse; Philarque, & Callisthénes furent mis à mort, & Nicanor obligé de se sauver déguisé à Antioche, par des chemins écartez.

L'Auteur sacré distingue ici *la pourpre marine*, c'est-à-dire, celle qui est teinte avec le sang du poisson nommé *purpura*, d'avec l'autre espéce de pourpre qui se teignoit avec des herbes; la premiére étoit infiniment plus estimée que la seconde; nous n'avons plus le secret de la pourpre marine, mais on a conservé, & perfectionné la pourpre de l'autre espéce.

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 25. *Pecuniis eorum qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, &c.*

(*b*) *Ibid.* ℣. 30. & *sequent.*

An du M. 3839.

25. *Et facta est salus magna in Israël in die illa.*

26. *Quicumque autem alienigenarum evaserunt, venerunt, & nunciaverunt Lysiæ universa quæ acciderant.*

27. *Quibus ille auditis, consternatus animo deficiebat: quòd non qualia voluit, talia contigerunt in Israël, & qualia mandavit Rex.*

28. *Et sequenti anno congregavit Lysias virorum electorum sexaginta millia, & equitum quinque millia, ut debellaret eos.*

29. *Et venerunt in Judæam, & castra posuerunt in Bethoron, & occurrit illis Judas cum decem millibus viris.*

30. *Et viderunt exercitum fortem, & oravit, & dixit: Benedictus es, Salvator Israël, qui contrivisti impetum potentis in manu servi tui David, & tradidisti castra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saül, & armigeri ejus.*

25. Et en ce jour-là, Israël remporta une grande victoire, qui fut son salut.

26. Ceux des étrangers qui échappérent, en vinrent porter la nouvelle à Lysias, & lui dirent tout ce qui étoit arrivé.

27. Ce qu'ayant appris, il en fut tout consterné, & pensa mourir de douleur, à cause qu'il n'avoit pu réüssir dans ses desseins contre Israël, ni dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçûs du Roi.

28. L'année suivante, Lysias leva une armée de soixante mille hommes choisis, & de cinq mille chevaux, pour exterminer les Juifs.

29. Cette armée marcha en Judée, & campa prés de Béthoron: & Judas vint audevant d'eux avec dix mille hommes.

30. Ils reconnurent que l'armée ennemie étoit forte, & Judas fit sa priére, & dit: Soyez beni, Sauveur d'Israël, vous qui brisâtes la force d'un geant par la main de vôtre serviteur David, & qui livrâtes le camp des étrangers entre les mains de Jonathas fils de Saül, & de son écuyer.

COMMENTAIRE.

ỳ. 24. QUONIAM IN SÆCULUM MISERICORDIA EJUS. *Sa misericorde s'étend dans tous les siécles.* C'est le refrein d'un Cantique de victoire, qu'ils chantérent en cette occasion. Ils prirent apparemment le Pseaume 135. où ces paroles se lisent en chaque ỳ.

ỳ. 26. NUNCIAVERUNT LYSIÆ UNIVERSA QUÆ ACCIDERANT. *Ils dirent à Lysias tout ce qui étoit arrivé.* Ils lui rapportérent les défaites de Nicanor, de Gorgias, de Timothée, & de Bacchides, & tout ce que Judas, & les siens, faisoient dans le pays.

ỳ. 29. VENERUNT IN JUDÆAM. *Cette armée marcha en Judée.* Le Grec lit: *Dans l'Idumée*, mais c'est une faute; Joseph porte comme la Vulgate.

CASTRA POSUERUNT IN BETHORON. *Elle campa prés de Béthoron.* Le Grec, & Joseph lisent *Betsure*, au lieu de *Béthoron.* Je pense que c'est une suite du nom d'Idumée qu'on a vû plus haut ỳ. 29. au lieu de Judée. Si on lit *l'Idumée*, il faut conserver *Betsur*; mais si l'on reçoit *la Judée*, il vaut mieux mettre Béthoron. Celle-ci étoit au septentrion, & assez prés de Jérusalem; *Betsur* étoit au midi de la même ville, & frontiére de ce qu'on appelloit alors *l'Idumée*, comme on le voit ci-aprés ỳ. 67.

31. *Conclude exercitum istum in manu populi tui Israël, & confundantur in exercitu suo & equitibus.*

31. Livrez *de même* maintenant cette armée de nos ennemis entre les mains de vôtre peuple d'Israël, & qu'ils soient couverts de confusion avec toutes leurs troupes, & leur cavalerie. An du M. 3839.

32. *Da illis formidinem, & tabefac audaciam virtutis eorum, & commoveantur contritione sua.*

32. Frappez-les de crainte ; faites-les sécher de frayeur, en abattant cette audace que leur inspirent leurs forces ; qu'ils soient brisez par eux-mêmes en vôtre présence.

33. *Dejice illos gladio diligentium te : & collaudent te omnes, qui noverunt nomen tuum, in hymnis.*

33. Détruisez-les par l'épée de ceux qui vous aiment ; afin que tous ceux qui connoissent vôtre nom, publient vos loüanges dans leurs cantiques.

34. *Et commiserunt prælium, & ceciderunt de exercitu Lysiæ quinque millia virorum.*

34. Le combat fut donné en même tems, & cinq mille hommes de l'armée de Lysias furent taillez en piéces.

35. *Videns autem Lysias fugam suorum, & Judæorum audaciam, & quòd parati sunt aut vivere, aut mori fortiter, abiit Antiochiam, & elegit milites, ut multiplicati rursus venirent in Judæam.*

35. Lysias voyant la fuite des siens, & le courage des Juifs, & cette disposition où ils étoient de vivre *avec honneur*, ou de mourir généreusement, s'en alla à Antioche, & y leva de nouveaux soldats, pour revenir en Judée avec plus de troupes qu'auparavant.

36. *Dixit autem Judas, & fratres ejus: Ecce contriti sunt inimici nostri : ascendamus nunc mundare sancta, & renovare.*

36. Alors Judas, & ses freres, dirent : Voilà nos ennemis défaits ; allons maintenant purifier, & renouveller le temple.

37. *Et congregatus est omnis exercitus, & ascenderunt in montem Sion.*

37. Aussi-tôt toute l'armée s'assembla, & ils montérent à la montagne de Sion. An du M. 3840.

38. *Et viderunt sanctificationem desertam, & altare profanatum, & portas exustas, & in atriis virgulta nata sicut in saltu, vel in montibus, & pastophoria diruta.*

38. Ils virent les lieux saints tout déserts, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli d'épines, & d'arbrisseaux, comme on en voit dans un bois, & sur les montagnes ; & les chambres joignant le temple toutes détruites.

COMMENTAIRE.

ỷ. 32. COMMOVEANTUR CONTRITIONE SUA. *Qu'ils soient brisez par eux-mêmes.* Qu'ils tournent leurs armes contre eux-mêmes ; que le mal qu'ils méditent contre nous, retombe sur eux-mêmes ; ou enfin, qu'ils périssent d'une perte entiére, qu'ils soient exterminez sans ressource. (*a*)

ỷ. 38. VIDERUNT PORTAS EXUSTAS. *Ils virent les portes*

(*a*) σαλευθήτωσαν τῇ συντριβῇ αὐτῶν.

An du M. 3840.

39. Et sciderunt vestimenta sua, & planxerunt planctu magno, & imposuerunt cinerem super caput suum.

40. Et ceciderunt in faciem super terram, & exclamaverunt tubis signorum, & clamaverunt in cœlum.

41. Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversùs eos qui erant in arce, donec emundarent sancta.

39. Ils déchirérent leurs vêtemens, firent un grand deüil, & se mirent la cendre sur la tête.

40. Ils se prosternérent le visage contre terre, firent retentir les trompettes dont on donnoit le signal, & poussérent leurs cris jusqu'au ciel.

41. Alors Judas commanda des gens, pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse, jusqu'à ce qu'ils eussent purifié les lieux saints :

COMMENTAIRE.

brûlées. Elles avoient été brûlées par l'impie Callisthénes, qui fut lui-même brûlé par les Juifs dans une maison où il s'étoit sauvé. (*a*)

PASTOPHORIA DIRUTA. *Les chambres joignant le Temple toutes détruites.* Les septante Interprétes ont souvent employé le nom de *pastophoria* dans leurs Versions. (*b*) S. Jérôme se sert plus volontiers de *Gazophylacium*, qui est pris d'*Aquila*; ou de *Thalami*, à l'imitation de Symmaque. Tous ces termes ne signifient autre chose que les chambres, ou les appartemens qui étoient joignant les Temples. Les Payens, les Juifs, & les Chrétiens, ont eu leurs *pastophoria*. Rufin parle de ceux du Temple de Sérapis. (*c*) L'Ecriture décrit en plusieurs endroits ceux du Temple de Jérusalem, & les Constitutions Apostoliques font mention de ceux de nos anciennes Eglises. (*d*) Le nom de *Pastophorion*, vient à ce qu'on croit des *Pastophores*, qui étoient d'anciens Officiers des Temples des faux Dieux. On appelloit ainsi en Egypte ceux qui étoient à la porte des Temples, & qui étoient les gardiens des voiles qui les fermoient; car pour l'ordinaire le Temple intérieur n'étoit fermé que d'un voile précieux, & de diverses couleurs. S. Clément d'Aléxandrie (*e*) décrivant les Temples des Egyptiens, dit qu'aprés avoir passé des cours magnifiques, on vous conduit au Temple, & qu'un Pastophore léve gravement le voile de la porte pour vous faire voir la divinité, qui n'est qu'un chien, un chat, ou un autre animal. On donnoit le même nom de *Pastophore*, à ceux qui portoient les divinitez payennes dans des niches, ou sous des tentes; tels étoient ceux qui portoient la Déesse de Syrie, (*f*) & le Dieu Moloc, dont parle Amos, (*g*) & aprés lui S. Etienne. (*h*) *Pastophoria* dans la rigueur semble n'avoir

(*a*) 2. *Macc.* VIII. 33.
(*b*) *Vide Ezech.* XL. 17 & 38. 1. *Par.* IX. 2. & XXXIII. 23.
(*c*) *Rufin. l.* 2. *c.* 23. *hist. Eccles.*
(*d*) *Constit. Apost. l.* 2. *c.* 57.
(*e*) *Clem. Alex. Pædagog. l.* 3 *c.* 2.
(*f*) *Vide Apuleium lib.* X *c.* 11. *asini aurei.*
(*g*) *Amos.* V. 25.
(*h*) *Act.* VII. 43.

41. *Et elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei:*

43. *Et mundaverunt sancta, & tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.*

44. *Et cogitavit de altari holocaustorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.*

42. Et il choisit des Prêtres san. he, religieux observateurs de la loi de Dieu.

43. Ils purifiérent les lieux saints, & ils emportérent en un lieu impur les pierres profanes.

44 Et Judas délibéra de ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes, qui avoit été profané.

An du M. 3839.

COMMENTAIRE.

signifié d'abord que les chambres de ces Prêtres, ou de ces portiers du Temple; mais ensuite on l'étendit à tous les appartemens, & à toutes les demeures de ces Officiers.

ỷ. 41. PUGNARENT ADVERSUS EOS QUI ERANT IN ARCE. *Pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse;* ou plûtôt pour leur tenir tête, au cas qu'ils sortissent pour troubler la cérémonie. Ces troupes étoient logées dans la citadelle de la ville haute de Jérusalem, tout prés du Temple. (*a*)

ỷ. 42. SACERDOTES SINE MACULA. *Des Prêtres sans tache.* Exempts non seulement des défauts de corps, & de naissance, qui excluoient du Sacerdoce; (*b*) mais aussi qui fussent d'une vie, & d'une conduite sans reproche, & qui n'ait donné aucun soupçon de sa fidélité dans la derniére persécution.

43. LAPIDES CONTAMINATIONIS. *Les pierres profanes*, qui avoient servi de base à l'idole de Jupiter Olympien, ou de matiére à l'autel sacrilége, qui avoit été dressé sur l'autel des holocaustes. (*c*) On jetta ces pierres *dans un lieu soüillé*, c'est-à-dire, dans la vallée de Tophet, ou dans la voirie, sur le torrent de Cédron. (*d*) On démolit en même tems les autres autels, qui avoient été dressez dans les places publiques, & aux portes des maisons. (*e*)

ỷ. 44. COGITAVIT DE ALTARI HOLOCAUSTORUM, QUOD PROFANATUM ERAT, QUID DE EO FACERET. *Judas délibéra de ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes, qui avoit été profané.* Antiochus avoit fait immoler sur cet autel des porcs, qui sont des animaux impurs, & défendus par la Loy; il avoit aussi fait ériger au-dessus un autel profane à son Idole; enfin ses Officiers avoient affecté de soüiller tout le Temple, en y répandant du jus impur, où l'on avoit fait cuire des viandes impures. Voyez ce que nous avons rapporté sur le Chap. premier de ce Livre ỷ. 23.

(*a*) 1 *Macc.* 1 35.
(*b*) *Levit.* XXI. 7. 17. & *sequ.*
(*c*) 1. *Macc.* 1. 57.
(*d*) *Vide* 2. *Par.* XXIX. 16. & 4 *Reg* XXIII. 6. 10.
(*e*) 2. *Macc.* X. 1.

An du M. 3840.

45. *Incidit illis consilium bonum ut destruerent illud: ne fortè illis esset in opprobrium, quia contaminaverunt illud Gentes, & demoliti sunt illud.*

46. *Et reposuerunt lapides in monte domûs in loco apto, quoadúsque veniret Propheta, & responderet de eis.*

47. *Et acceperunt lapides integros secundùm legem: & ædificaverunt altare novum, secundùm illud quod fuit priùs:*

48. *Et ædificaverunt sancta, & quæ intra domum erant intrinsecùs: & ædem, & atria sanctificaverunt.*

45. Et ils prirent un bon conseil, qui fut de le détruire, de peur qu'il ne leur devînt un sujet d'opprobre, ayant été soüillé par les nations. Ainsi ils le démolirent,

46. Et ils en mirent les pierres sur la montagne du temple, dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un Prophéte qui déclarât ce qu'on en feroit.

47. Et ils prirent des pierres entiéres, selon l'ordonnance de la loi; & en bâtirent un autel nouveau semblable au premier.

48. Ils rebâtirent le Sanctuaire, & ce qui étoit au-dedans du Temple, & sanctifiérent le Temple, & le parvis.

COMMENTAIRE.

℣. 46. REPOSUERUNT LAPIDES IN MONTE DOMUS IN LOCO APTO, DONEC VENIRET PROPHETA. *Ils en mirent les pierres sur la montagne du Temple, dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un Prophéte.* L'autel des holocaustes étoit de cuivre par dehors, mais le dedans étoit de pierres brutes. Voyez nôtre Commentaire sur l'Exode Ch. XX. ℣. 25. Je ne sai pas même si l'autel que l'on bâtit depuis la captivité, étoit revêtu de cuivre; mais il est incontestable qu'il étoit de pierres brutes, & que celui que Salomon érigea, étoit de bronze. (*a*) On mit les pierres de cet autel dans un lieu propre, sur la montagne où le Temple étoit bâti, en attendant que Dieu suscitât un Prophéte, qui déclarât ce qu'on en devoit faire. Depuis Zacharie, & Malachie, les Hébreux n'avoient point vû de Prophétes reconnus, & autorisez. Dieu par ce silence les disposoit à entendre la voix de celui qui avoit été désigné par tous les Prophétes, & dont la venuë n'étoit pas bien éloignée.

℣. 47. LAPIDES INTEGROS SECUNDUM LEGEM. *Des pierres entiéres, selon l'ordonnance de la Loi*; ou des pierres brutes, des pierres non-taillées. La Loi n'ordonnoit rien expressément touchant la matiére, ni la forme de l'autel du Temple. L'autel dont on se servoit dans le désert, étoit de bois, revêtu de lames de bronze. Celui, ou ceux que Moyse érigea au pied du mont Sinaï, pour la cérémonie de la ratification de l'alliance, étoient de pierres brutes, ou de gazon. (*b*) L'autel qu'on devoit ériger sur le mont Hébal, devoit aussi être de pierres brutes. (*c*) Les Juifs ont conclu de ces endroits, qu'il n'étoit pas permis d'en faire de pierres taillées.

℣. 48. ÆDIFICAVERUNT SANCTA. *Ils rebâtirent le Sanctuai-*

(*a*) 3. *Reg.* VIII. 64. 2. *Par.* IV. 1.
(*b*) *Exod.* XX. 24. 25.
(*c*) *Deut.* XXVII. 5.

An du M. 3840.

49. *Et fecerunt vasa sancta nova, & intulerunt candelabrum, & altare incensorum, & mensam in templum.*

50. *Et incensum posuerunt super altare, & accenderunt lucernas, quæ super candelabrum erant, & lucebant in templo.*

51. *Et posuerunt super mensam panes, & appenderunt vela, & consummaverunt omnia opera quæ fecerant.*

52. *Et ante matutinum surrexerunt quintâ & vigesimâ die mensis noni, (hic est mensis Casleu,) centesimi quadragesimi octavi anni.*

53. *Et obtulerunt sacrificium secundùm legem, super altare holocaustorum novum quod fecerunt.*

49. Ils firent de nouveaux vases sacrez, & placérent dans le Temple le chandelier, l'autel des parfums, & la table.

50. Ils mirent l'encens sur l'autel, allumérent les lampes qui étoient sur le chandelier, & qui éclairoient dans le Temple.

51. Ils posérent les pains sur la table, suspendirent les voiles, & enfin achevérent tout ce qu'ils avoient commencé.

52. Le vingt-cinquiéme du neuviéme mois nommé Casleu, la cent quarante-huitiéme année, ils se levérent avant le point du jour :

53. Et ils offrirent le sacrifice selon la loi, sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avoient bâti.

COMMENTAIRE.

re, ou plûtôt ils réparérent ce qu'il y avoit de démoli du Temple, dans le Saint, dans le Sanctuaire, & dans les chambres joignantes.

℣. 51. APPENDERUNT VELA. *Ils suspendirent les voiles*, qui étoient à l'entrée du Saint, & du Sanctuaire.

℣. 52. QUINTA ET VIGESIMA DIE MENSIS NONI... CENTESIMI QUADRAGESIMI OCTAVI ANNI. *La vingt-cinquiéme du neuviéme mois ... la cent quarante-huitiéme année* du regne des Séleucides, du monde 3840. Ils rétablirent les sacrifices interrompus depuis trois ans, & dédiérent le Temple, que les Officiers d'Antiochus avoient soüillé. Dieu permit qu'il fut consacré, & dédié de nouveau au même jour, & au même mois, trois ans aprés qu'il avoit été profané, *secundum tempus & secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes.*

Il y a quelque difficulté sur l'année de cette dédicace. Car dans le second des Maccabées, il est remarqué positivement, qu'elle se fit *post biennium*, deux ans aprés. (*a*) Et ici (*b*) l'on exprime la cent quarante-huitiéme année de l'E're des Grecs pour le tems de la dédicace, & la cent quarante-cinquiéme pour la profanation, & par conséquent trois ans complets. Quelques uns (*c*) reconnoissent deux dédicaces faites en deux années consécutives ; mais la maniére la plus simple, & la plus aisée, est de dire qu'il se passa trois ans entre la profanation, (*d*) & la dédicace, & seule-

(*a*) 2. *Macc.* x. 3.
(*b*) 1. *Macc.* I. 57. & 62. & IV. 52.
(*c*) *Sixt. Sen. l.* 8. *Bibl.*
(*d*) *Ita D. Thom. seu alius in Maccab. Usser. ad an.* 3840. *Menoc. Tir. alii passim.*

An du M. 3840.

54. *Secundùm tempus & secundùm diem, in qua contaminaverunt illud Gentes, in ipsa renovatum est in canticis, & citharis, & cinyris, & in cymbalis.*

55. *Et cecidit omnis populus in faciem, & adoraverunt, & benedixerunt in cœlum eum, qui prosperavit eis.*

56. *Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, & obtulerunt holocausta cum lætitia, & sacrificium salutaris & laudis.*

57. *Et ornaverunt faciem templi coronis aureis, & scutulis: & dedicaverunt portas, & pastophoria, & imposuerunt eis januas.*

58. *Et facta est lætitia in populo magna valdè, & aversum est opprobrium Gentium.*

54. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres, & des tymbales, dans le même tems, & le même jour qu'il avoit été soüillé par les nations.

55. Tout le peuple se prosterna le visage contre terre, ils adorérent Dieu, & poussérent jusques au ciel les benédictions qu'ils donnoient à celui qui les avoit fait réussir si heureusement dans leur entreprise.

56. Ils célébrérent la dédicace de l'autel pendant huit jours; ils offrirent des holocaustes avec joye, & un sacrifice d'actions de graces, & de loüanges.

57. Ils parérent le devant du Temple avec des couronnes d'or, & de petits écussons; ils renouvellérent les entrées du Temple, & les chambres des côtez, & y mirent des portes.

58. Tout le peuple fut comblé de joye, & l'opprobre des nations fut banni du milieu d'eux.

COMMENTAIRE.

ment deux ans depuis que Juda Maccabée fut établi Prince, & Chef de la nation, jusqu'à cet événement.

ỳ. 54. In cytharis, et cinyris, et cymbalis. *Des harpes, des lyres, & des cymbales.* On peut consulter nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux. Le second des Maccabées (a) ajoûte, que dans cette cérémonie les Juifs en mémoire de ce qu'ils avoient passé les trois années précédentes dans les montagnes, & dans les lieux déserts, imitérent ce qui se pratiquoit dans la fête des Tabernacles; ils vinrent au Temple portant des branches d'arbres touffus, & des palmes, pour reconnoître le secours qu'ils avoient reçu du Seigneur; & afin de perpétuer le souvenir d'un si grand bienfait, ils ordonnérent qu'on célébreroit tous les ans cette dédicace, qu'ils appellent dans leur lettre à ceux d'Egypte, (b) *la fête des Tabernacles du mois de Casleu.*

ỳ. 57. Ornaverunt faciem Templi coronis aureis, et scutulis. *Ils parérent le devant du Temple, avec des couronnes d'or, & de petits écussons.* Ils rétablirent autant qu'ils purent la façade du Temple, & y remirent des ornemens pareils à ceux qu'Antiochus en avoit enlevez. (c) Les riches dépoüilles qu'ils avoient prises sur leurs ennemis dans les diverses victoires qu'ils avoient remportées contre eux, leur

(a) 2. Macc. x. 6. 7.
(b) 2. Macc. 1. 9. 18.
(c) 1. Macc. 1. 23.

en

59. *Et statuit Judas, & fratres ejus, & universa Ecclesia Israël, ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus suis, ab anno in annum, per dies octo, à quinta & vigesima die mensis Casleu, cum lætitia & gaudio.*

59. Alors Judas avec ses freres, & toute l'assemblée d'Israël, ordonna que dans la suite des tems, on célébreroit ce jour-là la dédicace de l'autel, chaque année, pendant huit jours, à commencer le vingt-cinquiéme du mois de Casleu, avec beaucoup de réjoüissance, & d'allégresse. An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

en fournissoit les moyens. Les Anciens ornoient souvent l'entrée de leurs temples de couronnes de fleurs, & de verdure; (a) mais les couronnes dont on parle ici, étoient d'or; c'étoit des monumens des victoires des Hébreux, & des marques de leur reconnoissance envers le Dieu des armées. Les boucliers étoient de même matiére: c'étoit comme des trophées consacrez à la gloire du Seigneur. Démosthéne parle de l'ancienne coûtume des payens de conserver des couronnes dans leurs Temples, avec des insscriptions; (b) Et Plutarque raconte que Cléoménes Roi de Lacédémone, fut chassé d'Argos par les femmes de cette ville, qui prirent des Temples les armes qui y étoient consacrées. (c) Nous verrons ci-aprés, (d) que dans le Temple d'Elymaïs il y avoit des cuirasses, & des boucliers d'or qu'Aléxandre y avoit laissez. On remarque au même endroit, (e) qu'il y avoit des soldats de l'armée d'Antiochus, qui portoient des boucliers d'or. C'est de ces boucliers pris sur l'ennemi, dont on orna la façade du Temple.

ỳ. 59. UT AGATUR DIES DEDICATIONIS ALTARIS IN TEMPORIBUS SUIS. *Ordonna que dans la suite des tems on célébreroit ce jour-là, la dédicace de l'autel.* Cette fête est connuë dans l'Evangile sous le nom d'*Encænia.* (f) JESUS-CHRIST se trouva au Temple ce jour-là, & c'étoit l'hyver. Quelques Anciens (g) ont crû qu'elle regardoit la dédicace du Temple de Zorobabel, ou même de Salomon; (h) mais celle du Temple de Salomon se fit au mois de Tizri, en Automne; (i) celle de Zorobabel, au quinziéme d'Adar, (k) qui répond à Février, & à Mars. Mais celle-ci arriva au vingt-cinquiéme de Casleu, qui répond à Novembre, & Décembre. Les Juifs la célébrent à la lueur des lampes allumées, ce qui lui a fait quelquefois donner le nom de fête des lumiéres. L'usage de ces illuminations est trés-ancien, puisque Joseph en parle, & qu'il en rend la raison, en disant que ces lampes sont un symbole de la joye

(a) *Virgil. Æneid. IV... Fuit in tectis de marmore Templum,*
Velleribus niveis & festâ fronde revinctum.
(b) *Demosth. orat. contra Andestion. ad fin.*
(c) *Plutar. Apophteg. Laconica.*
(d) *1. Macc VI. 2.*
(e) *Ibid. ỳ. 39.*
(f) *Joan. X. 22.*
(g) *Chrysost homil. 61. in Joan. Theophylact. Euthym. Nonnus Panopol.*
(h) *Theodor. Mopsuest.*
(i) *3. Reg. VIII. 2.*
(k) *1. Esdr. VI 15.*

An du M. 3840.

60. *Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion : & per circuitum muros altos, & turres firmas, nequando venirent Gentes, & conculcarent eum sicut antea fecerunt.*

61. *Et collocavit illic exercitum, ut servarent eum, & munivit eum ad custodiendam Bethsuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumeæ.*

60. En ce même tems ils fortifiérent la montagne de Sion, & l'environnérent de hauts murs, & de fortes tours, de peur que les nations ne vinssent la profaner de nouveau, comme ils avoient fait auparavant.

61. Il mit des gens de guerre pour la garder, & la fortifia pour assûrer encore Bethsura, afin que le peuple eût une forteresse contre l'Idumée.

COMMENTAIRE.

dont furent remplis les Hébreux, lorsqu'ils furent délivrez de la persécution d'Antiochus. Alors une nouvelle lumiére parut à leurs yeux, & les remplit de consolation. (*a*) Cette explication a paru trop simple aux Rabbins; il a fallu y chercher du merveilleux, & y supposer des prodiges. Antiochus ayant profané tout ce qui se trouva d'huile dans le Temple, on n'en pût conserver de pure qu'une petite phiole, qui avoit heureusement été scéellée par le grand-Prêtre. A peine cette huile auroit pû suffire pour un jour aux lampes du Saint; mais Dieu la multiplia, & permit qu'elle durât pendant toute l'octave. Pour conserver la mémoire de ce prodige, les Juifs allumoient des lampes sur leurs fenêtres, & y en mettoient d'abord un nombre égal à celui des personnes qui étoient dans la maison; le second jour de la fête, ils doubloient ce nombre, & tous les jours de l'octave de même, en sorte qu'au huitiéme jour, il y avoit huit lampes pour chaque personne. (*b*) Encore aujourd'hui les Hébreux allument certain nombre de luminaires dans la célébration de cette solemnité.

℣. 61. MUNIVIT EUM AD CUSTODIENDAM BETHSURAM, UT HABERET POPULUS MUNITIONEM CONTRA FACIEM IDUMÆÆ. *Il fortifia le mont de Sion, pour assûrer Bethsura, afin que le peuple eût une forteresse contre l'Idumée.* On doit remarquer que pendant la captivité de Babylone, les Iduméens s'étoient avancez dans la Judée, & en avoient occupé toute la partie méridionale, (*c*) qui se trouva à leur bienséance, & alors sans habitans, & sans possesseurs. Aprés le retour de la captivité, ils s'étoient maintenus dans la possession d'une grande partie de ces quartiers-là; & depuis la persécution d'Antiochus, ils avoient continué d'empiéter sur les terres des Hébreux; ensorte que Judas pour arrêter leurs progrés, & pour se mettre à couvert de leurs courses, jugea à propos de fortifier *Bethsura*, dont il s'étoit rendu maître aupara-

(*a*) *Antiq. l.* XII. 11. τὴν ἑορτὴν ἄγομεν καλῦντες αὐτὴν Φῶτα, ἐκ τῦ παρ' ἐλπίδας, οἶμαι, ταύτην ἡμῖν φανῆναι τὴν ἐξουσίαν.

(*b*) *Vide si placet Selden de Synod. l.* 3. *c.* 13. *art.* 9.

(*c*) *Vide infra, c.* V. 65 & XIV. 33.

vant ; il fortifia encore le Mont Sion, afin que ces deux forteresses pussent se soûtenir l'une l'autre. Le Grec peut se prendre dans un sens assez différent de celui de la Vulgate. (a) *Il fit fortifier Bethsura, afin d'avoir une forteresse contre l'Idumée.* Ce sens paroît plus naturel ; (b) *Bethsura* mettoit à couvert Sion du côté de l'Idumée, parce qu'elle étoit entre-deux : mais Sion ne pouvoit tout au plus que soûtenir, & secourir Bethsura attaquée par l'Idumée, parce qu'elle étoit derriére, & au nord de Bethsura.

CHAPITRE V.

Guerres de Judas Maccabée contre l'Idumée, & le pays de Galaad ; Simon son frere va dans la Galilée. Joseph, & Azarias ayant combattu contre les ordres de Judas, sont vaincus. Autres expéditions de Judas contre l'Idumée, la Samarie, & Azot.

℣. 1. *Et factum est, ut audierunt Gentes in circuitu, quia ædificatum est altare & Sanctuarium sicut priùs, iratæ sunt valdè.*

℣. 1. Aussi-tôt que les nations d'alentour eurent appris que l'autel, & le Sanctuaire avoient été rebâtis comme auparavant, elles entrérent dans une grande colere. An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

℣. 1. UT AUDIERUNT GENTES IN CIRCUITU. *Aussi-tôt que les peuples des environs eurent appris* le rétablissement du Temple, & les avantages que les Juifs avoient remportez sur leurs ennemis. Ces peuples sont les Iduméens, les Samaritains, les Ammonites, les Moabites, les Philistins, les Phéniciens. On verra dans la suite de ce Chapitre, (c) la maniére dont ces nations se mirent à persécuter les Juifs, chacun dans leurs pays. On remarque par toute l'histoire, que la nation des Hébreux a toûjours été trés-odieuse aux peuples voisins, & que ceux-ci n'ont jamais manqué d'insulter à leurs malheurs, & de se joindre à leurs ennemis lorsqu'ils en ont trouvé l'occasion, & qu'ils ont crû le pouvoir faire impunément. On en a de fréquens exemples dés le tems des Juges,

(a) *Καὶ ὠχύρωσεν αὐτὸ τηρεῖν τὴν Βαιθσούραν, τοῦ ἔχειν τὸν λαὸν ὀχύρωμα κατὰ πρόσωπον τῆς Ἰδουμαίας.*

(b) *Drus. Grot. Vat.* Comme s'il y avoit, *καὶ ὠχύρωσαν τὴν Βαιθσούραν τηρεῖν αὐτὸ, (ὄρος Σιών.)*

(c) Voyez les ℣. 9. & 26. touchant ceux de Galaad, & les ℣. 14. 15. touchant les persécutions que ceux de la Galilée, de Tyr, & de Sidon, firent aux Juifs de leurs contrées.

An du M. 3840.

2. *Et cogitabant tollere genus Jacob, qui erant inter eos : & cœperunt occidere de populo, & persequi.*

3. *Et debellabat Judas filios Esaü in Idumæa, & eos qui erant in Acrabathane, quia circumsedebant Israëlitas, & percussit eos plagâ magnâ.*

2. Elles résolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui étoient parmi eux, & commencerent à tuer quelques-uns du peuple, & à poursuivre les autres.

3. Cependant Judas étoit occupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, & ceux qui étoient dans l'Acrabaténe, parce qu'ils tenoient toûjours les Israëlites comme investis; & il en fit un grand carnage.

COMMENTAIRE.

& sous les Rois, mais principalement dans la guerre de Nabuchodonosor contre les Juifs; & aprés le retour de la captivité, durant la persécution d'Antiochus, & pendant la derniére guerre des Romains contre eux. Dieu se servoit ainsi de la mauvaise volonté des Nations payennes, ou pour exercer sa vengeance contre son peuple, ou pour mettre sa vertu, & sa force dans une plus grande évidence par la persécution.

℣. 3. DEBELLABAT FILIOS ESAU IN IDUMÆA, ET EOS QUI ERANT IN ACRABATHANE. *Judas étoit occcupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, & ceux qui étoient dans l'Acrabaténe.* Le Grec, (*a*) & le Syriaque lisent : Il combattoit, ou *il faisoit la guerre aux fils d'Esaü dans l'Idumée en l'Acrabaténe ;* ou selon le Manuscrit Aléxandrin : *Dans la Judée, vers l'Acrabaténe.* L'un & l'autre est vrai. La Judée, ou le partage de Juda, comprenoit au moins en partie l'Acrabaténe, & l'Idumée lui étoit limitrophe. De plus, les Iduméens s'étant jettez dans les montagnes de Juda, ou s'en étant mis en possession, (*b*) l'Acrabaténe qui en faisoit partie, étoit aussi en ce sens dans l'Idumée. On place l'Acrabaténe vers l'extrémité méridionale de la mer Morte, frontiére d'Idumée; c'est ce défilé qui est nommé dans Moyse, (*c*) *la Montée des Scorpions. Akrabim*, en Hébreux, signifie des scorpions, qui étoient apparemment communs en ces quartiers. (*d*)

QUIA CIRCUMSEDEBANT ISRAELITAS. *Parce qu'ils tenoient les Israëlites comme investis.* Ils les enveloppoient en quelque sorte, (*e*) & les tenoient comme assiégez dans leur propre pays, les empêchant de s'établir, & de s'étendre dans les quartiers méridionaux de Juda.

(*a*) Καὶ ἐπολέμει Ἰούδας πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἠσαῦ ἐν τῇ Ἰδουμαίᾳ τὴν Ἀκραβαττίνην. *Ms. Alex.* Ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ τὴν Ἀκραβαττίνην. *Joseph. l.* XII *c.* 11. Τοῖς Ἰδουμαίοις κατ' Ἀκραβαττινήν.

(*b*) Voyez le Chap. précédent ℣. 61. & ci-aprés ℣. 65. & le Ch. VI. 48.

(*c*) *Num.* XXXIV. 4. *Vide & Josué* XV. 3. *Judic.* I. 36.

(*d*) *Deut.* VIII. 15.

(*e*) Περιεκάθηντο τὸν Ἰσραήλ. *Syr. cum Israëlitis degebant.*

An du M. 3840.

4. *Et recordatus est malitiam filiorum Bean, qui erant populo in laqueum, & in scandalum, insidiantes ei in via.*

4. Il se souvint aussi de la malice des enfans de Béan, qui étoient comme un piége, & un filet pour prendre le peuple, en lui dressant des embûches dans le chemin.

5. *Et conclusi sunt ab eo in turribus, & applicuit ad eos, & anathematizavit eos, & incendit turres eorum igni, cum omnibus qui in eis erant.*

5. Il les contraignit de se renfermer dans des tours, où il les tint investis; & il les dévoüa à l'anathême, & brûla leurs tours avec tous ceux qui étoient dedans.

6. *Et transivit ad filios Ammon, & invenit manum fortem: & populum copiosum, & Timotheum ducem ipsorum.*

6. Il passa de là aux enfans d'Ammon: où il trouva de fortes troupes, & un peuple fort nombreux, & Timothée qui en étoit le chef.

7. *Et commisit cum eis prælia multa, & contriti sunt in conspectu eorum, & percussit eos.*

7. Il donna contre eux divers combats, & il les défit, & les tailla en piéces.

COMMENTAIRE.

℣. 4. RECORDATUS EST MALITIAM FILIORUM BEAN. *Il se souvint de la malice des enfans de Béan.* On ne sait pas qui étoient les enfans de Béan; les uns croyent que *Béan* étoit un ancien Roi, ou un Patriarche, dont les descendans tendoient des piéges aux Israëlites, & en faisoient périr plusieurs dans leurs embuscades. D'autres veulent que *Béan* soit le nom d'une ville de ce pays. On connoît dans les environs de la Mer Morte la ville de *Béon*, (*a*) qui pourroit bien être celle dont il s'agit ici. D'autres (*b*) prennent *Béan* pour la *Bathanée*, Province de delà le Jourdain.

℣. 5. ANATHEMATIZAVIT EOS. *Il les dévoüa à l'anathême.* Il résolut de les exterminer entiérement, & de n'en rien réserver. Il y avoit plus d'une maniére d'anathême. Voyez nôtre Commentaire sur le Lévit. XXVII. 28. Quelquefois on dévoüoit généralement tout ce qui se rencontroit dans le pays ennemi, depuis les hommes jusqu'aux animaux: d'autres fois on mettoit quelque limitation à ce dévoüement; on le restraignoit aux champs, aux maisons, aux biens meubles, & aux animaux. (*c*) Ce qui étoit exprimé dans le vœu, étoit dévoüé, & rien autre chose. Il y a quelques circonstances de cette guerre qu'on ne lit pas ici, & qu'on trouvera 2. Macc. X. 16... 23.

℣. 6. TRANSIVIT AD FILIOS AMMON, ET INVENIT... TIMOTHEUM DUCEM IPSORUM. *Il passa de-là aux enfans d'Ammon, & il trouva Timothée qui étoit leur Chef*, qui étoit à la tête de leurs troupes. Ce Timothée est fort different d'un autre de même nom,

(*a*) Num. XXXII. 3. *Ita Tirin. & alii.*
(*b*) *Vide Serar. & Fullen.*
(*c*) Num. XXI. 2. Deut. VII. 26 XIII. 17. *Josué* VI. 17.

An du M. 3841.

8. *Et cæpit Gazer civitatem & filias ejus, & reversus est in Judæam.*

9. *Et congregatæ sunt gentes quæ sunt in Galaad, adversùs Israëlitas, qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos: & fugerunt in Datheman munitionem.*

10. *Et miserunt litteras ad Judam & fratres ejus, dicentes: Congregatæ sunt adversùm nos gentes per circuitum, ut nos auferant,*

8. Et il prit la ville de Gazer avec les villes qui en dépendoient, aprés quoi il revint en Judée.

9. Et les nations qui étoient en Galaad, s'assemblérent pour exterminer les Israëlites, qui étoient dans leur pays : mais ils s'enfuirent dans la forteresse de Datheman.

10. Et ils envoyérent des lettres à Judas, & à ses freres, pour leur dire : Les nations se sont assemblées de tous côtez pour nous perdre,

COMMENTAIRE.

dont on parlera ci-aprés au ỳ. 11. Judas attaqua les Ammonites avec tant de vigueur, qu'il les défit, & les dissipa entiérement.

ỳ. 8. ET CÆPIT GAZER... ET REVERSUS EST IN JUDÆAM. *Il prit la ville de Gazer, & revint aprés en Judée.* Le Grec dans les meilleurs Exemplaires, (*a*) lit *Jazer.* Cette ville est célébre au-delà du Jourdain. (*b*) Elle est à la source d'une petite riviére nommée Jazer, qui tombe dans le Jourdain. Aprés le retour de Judas dans la Judée, arriva la guerre dont il est parlé 2. Macc. x. 24... 38. où Timothée fut mis à mort. Voyez cet endroit.

ỳ. 9. CONGREGATÆ SUNT GENTES QUÆ ERANT IN GALAAD ADVERSUS ISRAELITAS. *Les nations qui étoient en Galaad s'assemblérent pour exterminer les Israëlites.* Dés avant la captivité de Babylone, & sur le déclin de la Monarchie des Royaumes de Juda, & d'Israël, les Ammonites, & les Moabites s'étoient emparez de presque toutes les terres des Israëlites de delà le Jourdain. Cela paroît par divers passages des Prophétes. (*c*) Depuis le retour de la captivité, il est fort croyable que plusieurs Israëlites des dix Tribus profitérent de la liberté accordée à Juda, & se rétablirent dans leur ancien pays, & dans l'héritage de leurs ancêtres; ils y vécurent en paix tandis que les Rois du pays leur accordérent quelque protection; mais depuis l'Edit d'Antiochus, qui les obligeoit à quitter leur Religion, tous les peuples leurs voisins, & leurs ennemis, se crurent permis de les opprimer, & de les persécuter; ils se joignirent avec plaisir aux troupes d'Antiochus pour leur faire la guerre.

FUGERUNT IN DATHEMAN MUNITIONEM. *Ils se sauvérent dans la forteresse de Datheman.* On ignore la situation de cette forteresse. Quelques-uns la confondent avec *Rathma*, dont il est parlé dans les

(*a*) Ἰαζὴρ *Ita Edit. Rom. Aldi, Basil. & Ms. Alex. Sola Edit. Complut.* Γαζὴρ.
(*b*) *Num.* XXI. 32 *Josue* XIII. 25.
(*c*) *Ierem.* XLIX. 1. *Ezech.* XXV. 2. *Amos.* I. 13. *&c.*

An du M. 3841.

11. *Et parant venire, & occupare munitionem, in quam confugimus: & Timotheus est dux exercitûs eorum.*

12. *Nunc ergo veni, & eripe nos de manibus eorum, quia cecidit multitudo de nobis.*

13. *Et omnes fratres nostri, qui erant in locis Tubin, interfecti sunt: & captivas duxerunt uxores eorum, & natos, & spolia; & peremerunt illic ferè mille viros.*

14. *Et adhuc epistolæ legebantur, & ecce alii nuntii venerunt de Galilæa conscissis tunicis, nuntiantes secundùm verba hæc;*

15. *Dicentes convenisse adversùm se à Ptolemaida, & Tyro, & Sidone: & repleta est omnis Galilæa alienigenis, ut nos consumant.*

16. *Ut audivit autem Judas, & populus sermones istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, & expugnabantur ab eis.*

17. *Dixitque Judas Simoni fratri suo: Elige tibi viros, & vade, & libera fratres tuos in Galilæa: ego autem & frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.*

11. Elles se préparent pour venir prendre la forteresse où nous nous sommes retirez: & Timothée est le Général de leur armée.

12. Venez donc maintenant pour nous délivrer de leurs mains; parce que nous avons déja perdu plusieurs des nôtres.

13. Ils ont fait mourir tous nos freres qui étoient aux environs de Tubin: ils ont emmené leurs femmes captives avec leurs enfans, ils ont enlevé leurs dépoüilles, & ont tué en ce lieu-là prés de mille hommes.

14. On lisoit encore leurs lettres, lorsqu'il vint d'autres gens envoyez de Galilée, qui avoient leurs habits déchirez, & qui apportoient des nouvelles semblables aux autres;

15. En disant, que ceux de Prolémaïde, de Tyr, & de Sidon s'étoient assemblez contre eux, & que toute la Galilée étoit pleine d'étrangers qui les vouloient perdre.

16. Judas, & tout le peuple, ayant appris ces nouvelles, tinrent une grande assemblée, afin de délibérer de ce qu'ils feroient pour secourir leurs freres, qui étoient dans la derniére affliction, & prêts de périr par la violence de leurs ennemis.

17. Alors Judas dit à son frere Simon: Prenez des gens avec vous, & allez délivrer vos freres qui sont dans la Galilée: pour moi, & mon frere Jonathas, nous irons en Galaad.

COMMENTAIRE.

Nombres. (a) Ne seroit-ce point la ville de *Pétra*, située dans ce pays-là, & qui est quelquefois nommée *Botamanis?* (b)

℣. 11. TIMOTHEUS EST DUX EXERCITUS EORUM. *Timothée est Général de leur armée.* Ce n'est pas celui dont il est parlé au ℣. 6. il avoit été tué avec son frere Cheréas à Gazara, (c) l'année précédente, 3840.

℣. 13. IN LOCIS TUBIN. *Aux environs de Tubin.* C'est la terre de Tob au-delà du Jourdain, au midi de la tribu de Gad. (d)

℣. 15. CONVENISSE ADVERSUM SE A PTOLEMAIDA...

(a) *Num.* XXXIII. 18. 19. *Drus.* רתמה *Rathma.* רחמה *Dathma.* Les lettres sont fort semblables.

(b) *Serapion cap. de Bdellio apud Ortel.*

(c) 2. *Macc.* X. 37.

(d) *Vide Judic.* XI. 3. & 5.

An du M. 3841.

18. *Et reliquit Josephum filium Zachariæ, & Azariam, duces populi, cum residuo exercitu in Judæa ad custodiam.*

18. Il laissa Joseph fils de Zacharie, & Azarias, pour être les chefs du peuple, & pour garder la Judée avec le reste des troupes.

19. *Et præcepit illis, dicens: Præstote populo huic: & nolite bellum committere adversùm gentes, donec revertamur.*

19. Et il leur donna cet ordre: Gouvernez ce peuple, & ne combattez point contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

20. *Et partiti sunt Simoni viri tria millia ut iret in Galilæam: Judæ autem octo millia in Galaaditim.*

20. On donna à Simon trois mille hommes pour aller en Galilée, & Judas en prit huit mille pour aller en Galaad.

21. *Et abiit Simon in Galilæam, & commisit prælia multa cum gentibus: & contritæ sunt gentes à facie ejus, & persecutus est eos usque ad portam Ptolemaïdis.*

21. Simon étant donc allé dans la Galilée, livra plusieurs combats aux nations, qui furent défaites, & s'enfuirent devant lui; & il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolémaïde.

22. *Et ceciderunt de gentibus ferè tria millia virorum, & accepit spolia eorum.*

22. Il y en eut prés de trois mille de tuez, & il emporta leurs dépoüilles.

23. *Et assumpsit eos, qui erant in Galilæa, & in Arbatis, cum uxoribus, & natis, & omnibus quæ erant illis, & adduxit in Judæam cum lætitia magna.*

23. Il prit avec lui les Juifs qui étoient dans la Galilée, & dans Arbates, avec leurs femmes, & leurs enfans, & tout ce qui leur appartenoit, & il les emmena en Judée, dans une grande réjoüissance.

COMMENTAIRE.

ET REPLETA EST OMNIS GALILÆA ALIENIGENIS. *Que ceux de Ptolémaïde s'étoient assemblez contre eux, & que toute la Galilée étoit pleine d'Etrangers qui les vouloient perdre.* Le Grec: (*a*) *Et que toute la Galilée des Etrangers, étoit assemblée contre eux.* Cette Galilée des Etrangers, est la même que la *Galilée des Gentils*, connuë dans l'ancien, & dans le nouveau Testament. (*b*) Elle portoit ce nom, parce qu'elle étoit occupée par les peuples payens, au lieu que le reste du pays appartenoit aux Israëlites. Voyez sur cette persécution ce qui est dit 2. Macc. VI. 8. Elle fut excitée par un Edit du Roi à la sollicitation de ceux de Ptolémaïde.

ỳ. 18. RELIQUIT JOSEPHUM, ET AZARIAM DUCES POPULI. *Il laissa Joseph, & Azarias pour être les Chefs du peuple.* On ne connoît ces deux personnages, que par la mauvaise maniére dont ils s'acquittérent de l'emploi qui leur avoit été confié. Voyez ci-aprés ỳ. 57. & suivans.

ỳ. 23. EOS QUI ERANT IN GALILÆA, ET IN AR-

(*a*) Ἐπισυνῆχθαι ἐπ' αὐτὸν... πάσης Γαλιλαίας ἀλλοφύλων. *Ms. Alex.* Πᾶσαν Γαλιλαίαν.

(*b*) *Isai.* IX. 1. *Matt.* IV. 15.

BATIS

24. *Et Judas Macchabaus, & Jonathas frater ejus transierunt Jordanem, & abierunt viam trium dierum per desertum.*

24. Cependant Judas Maccabée, & Jonathas son frere, ayant passé le Jourdain, marchérent durant trois jours dans le désert. An du M. 3841.

25. *Et occurrerunt eis Nabathai, & susceperunt eos pacificè, & narraverunt eis omnia, quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide.*

25. Et les Nabathéens vinrent au-devant d'eux, & ils les reçûrent avec amitié, & dans un esprit de paix. Ils leur racontérent tout ce qui étoit arrivé à leurs freres en Galaad;

26. *Et quia multi ex eis comprehensi sunt in Barasa, & Bosor, & in Alimis, & in Casphor, & Mageth, & Carnaim: hæ omnes civitates munitæ, & magnæ.*

26. Et comment plusieurs d'entre eux avoient été renfermez dans Barasa, dans Bosor, dans Alimas, dans Casphor, dans Mageth, & dans Carnaïm, qui étoient toutes de grandes, & de fortes villes.

COMMENTAIRE.

BATIS ADDUXIT IN JUDÆAM. *Il amena en Judée ceux qui étoient en Galilée, & à Arbates*, afin de les soustraire à la violence, & à la fureur de leurs ennemis; c'étoit aussi une excellente politique de réünir ainsi leurs forces, & de fortifier leur parti, en ramassant dans la Judée, alors fort déserte, par la fuite, & la désertion des habitans, tout ce qu'il y avoit d'Israëlites aux environs. Judas en usa de même envers ceux qu'il trouva dans le pays de Galaad. (*a*)

On ne connoît en Galilée aucune ville du nom *d'Arbates*. Il y en a qui croyent avec assez de vraisemblance que ce terme est pris de l'Hébreu, *Arboth*, (*b*) qui signifie des lieux incultes, & des plaines, comme les plaines, ou *les Araboths de Moab*, dont il est parlé dans Moyse. (*c*) Il faut aussi mettre le nom d'*Arbates*, au lieu d'*Arbéles*, ci-aprés Ch. 9. ℣. 2. Ces *Arbates* sont, je pense, *le grand Champ*, ou la vallée de Jezraël.

℣. 24. ABIERUNT VIAM TRIUM DIERUM PER DESERTUM. *Ils marchérent durant trois jours dans le désert.* Il y a quelque apparence que Judas passa le Jourdain à Bethsan, au même endroit où il le repassa à son retour. De-là à Bosor, & aux autres villes dont on va parler, il ne faut gueres moins de trois jours de marche, sur tout à des gens qui veulent surprendre leurs ennemis, & cacher leur marche; d'où vient qu'ils ne marchent que dans le désert, conduits apparemment par ceux qui les étoient venus avertir du danger de leurs freres.

℣. 25. NABATHÆI. *Les Nabathéens* descendus de Nabajoth, (*d*) fils aîné d'Ismaël, étoient les Principaux peuples de l'Arabie Déserte; leur

(*a*) Ci-aprés ℣. 45.
(*b*) ערבות *Grot. hic.*
(*c*) *Num.* XXII. 1. XXVI. 63. XXXIII. 48. *Deut.* 1. 1. *&c.*
(*d*) *Genes.* XXV. 13.

An du M. 3841.

27. *Sed & in cæteris civitatibus Galaaditidis tenentur comprehensi, & in crastinum constituerunt admovere exercitum civitatibus his, & comprehendere, & tollere eos in una die.*

27. Ils ajoûtérent, qu'on les tenoit encore renfermez dans les autres villes de Galaad; & que leurs ennemis avoient résolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes, afin de les prendre, & de les perdre tous en un même jour.

28. *Et convertit Judas, & exercitus ejus, viam in desertum Bosor repentè, & occupavit civitatem: & occidit omnem masculum in ore gladii, & accepit omnia spolia eorum, & succendit eam igni.*

28. Judas marcha aussi tôt avec son armée vers le désert de Bosor, & surprit la ville tout d'un coup: il fit passer tous les mâles au fil de l'épée, & enleva tout le butin qu'il trouva, & brûla la ville.

COMMENTAIRE.

Capitale étoit Pétra; la maniére dont ils parlent à Judas, & aux siens, fait voir qu'ils étoient amis, & alliez des Israëlites, que les Ammonites, & les Moabites persécutoient.

℣. 26. MULTI COMPREHENSI SUNT IN BARASA. *Plusieurs avoient été enfermez dans Barasa.* On les tenoit enfermez dans les villes où ils se trouvoient, & on étoit résolu de les y exterminer, sans les en laisser sortir. *Barasa*, ou Bosorra selon le Grec, & Joseph, est apparemment la même que *Bozra*, ville de Moab, dont parle Jérémie,(*a*) qu'on croit différente d'une autre *Bozra* dans l'Idumée. (*b*)

ET BOSOR, ET IN ALIMIS. *Dans Bosor, dans Alimas.* Bosor vint d'une racine Hébraïque,(*c*) qui signifie fortifier, défendre, munir contre les voleries; ainsi il ne doit pas paroître étonnant que dans l'Arabie on trouve plus d'une ville de ce nom. *Alimas* est apparemment la même qu'*Elim* dans le pays de Moab, dont parle Isaïe. (*d*) Le Grec se peut prendre en cet autre sens: (*e*) *Dans Bozor qui est prés d'Alem*; si ce n'est qu'il faille lire, *à Béer prés d'Alem.*

CASPHOR. On croit avec raison qu'il faut lire ici comme au ℣. 36. *Casbon*, au lieu de *Casphor*; on ne connoît aucune ville du nom de cette derniére, mais Casbon, ou *Chesbon*, ou plûtôt *Hésébon*, est fort connuë dans l'Ecriture; elle étoit autrefois au Roi Séhon; (*f*) elle fut ensuite donnée à la tribu de Ruben, (*g*) & enfin elle retourna aux Moabites, qui en avoient été les premiers possesseurs. (*h*)

MAGETH, ou comme porte le Grec, *Maked*; peut-être la même que *Machati*, dont il est parlé dans Moyse,(*i*) & dans Josué. (*k*) C'est la pensée

(*a*) *Jerem.* XLVIII. 24.
(*b*) *Genes.* XXXVI. 33. 1. *Par.* 1. 44.
(*c*) בצור de בצר *Bizer.*
(*d*) *Isai.* XV. 8. *usque ad puteum Elim Clamor ejus*, ou *usque ad Beer Elim Clamor ejus.*
(*e*) καὶ Βο... ἐν Ἀλέμοις.
(*f*) *Num.* XXI. 26. *& suiv. Deut.* 1. 4. II. 24 *&c.*
(*g*) *Num.* XXXII 37.
(*h*) Voyez *Isai.* XV. 4. XVI. 8. *Jerem.* XLVII. 2. *&c.*
(*i*) *Deut.* III. 14.
(*k*) *Josue* XII. 15.

29. *Et surrexerunt inde nocte, & ibant usque ad munitionem.*

29. Ils en sortirent pendant la nuit, & marchérent jusqu'à la forteresse. An du M. 3841.

30. *Et factum est diluculò, cùm elevassent oculos suos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes scalas & machinas, ut comprehenderent munitionem, & expugnarent eos.*

30. Et au point du jour levant les yeux, ils apperçûrent une troupe innombrable de gens qui portoient des échelles, & des machines pour se saisir de cette forteresse, & prendre ceux de dedans.

31. *Et vidit Judas quia cœpit bellum, & clamor belli ascendit ad cœlum sicut tuba, & clamor magnus de civitate.*

31. Judas vit donc que l'attaque étoit déja commencée, & que le bruit des combattans montoit jusqu'au ciel, comme le son *éclattant* d'une trompette; & qu'il s'élevoit aussi un grand cri de la ville.

32. *Et dixit exercitui suo: Pugnate hodie pro fratribus vestris.*

32. Alors il dit à son armée: Combattez aujourd'hui pour vos freres.

33. *Et venit tribus ordinibus post eos, & exclamaverunt tubis, & clamaverunt in oratione.*

33. Et il marcha en trois corps derriére les ennemis: ils firent en même tems retentir les trompettes, & poussérent des cris vers Dieu dans leur priére.

34. *Et cognoverunt castra Timothei quia Macchabæus est, & refugerunt à facie ejus: & percusserunt eos plagâ magnâ, & ceciderunt ex eis in die illa ferè octo millia virorum.*

34. Les gens de Timothée reconnurent aussi-tôt que c'étoit Maccabée, & ils fuirent devant lui. Judas en fit un fort grand carnage, & il en demeura ce jour-là prés de huit mille sur la place.

35. *Et divertit Judas in Maspha, & expugnavit, & cepit eam: & occidit omnem masculum ejus, & sumpsit spolia ejus, & succendit eam igni.*

35. Judas alla de là à Maspha; il la força, & la prit, tua tous les mâles, en remporta les dépouilles, & brûla la ville.

COMMENTAIRE.

de Grotius, & je ne vois rien de contraire à cette conjecture, que l'éloignement de Machati, qui étoit vers l'extrémité du partage de Manassé au-delà du Jourdain.

CARNAIM, ou *Astaroth-Carnaïm*, (*a*) elle est nommée *Carnion* dans le second des Maccabées. (*b*) Les profanes l'ont connuë sous le nom de *Carna*. (*c*) Elle est située au pays de Galaad, & on croit qu'elle tire son nom d'Astarte, ou de la Lune, qui étoit adorée avec des cornes; c'est ce que signifie *Carnaim*.

ỳ. 29. IBANT USQUE AD MUNITIONEM. *Ils marchérent jusqu'à la forteresse* de Datheman, où la plûpart des Juifs s'étoient retirez. (*d*)

ỳ. 35. IN MASPHA. *A Maspha*, ville située vers le milieu de la longueur du septentrion au midi des montagnes de Galaad. (*e*)

(*a*) *Genes.* XIV. 5.
(*b*) 2. *Macc.* XII. 26.
(*c*) *Ptolem. Strabo.*
(*d*) Ci-devant ỳ. 9.
(*e*) *Vide ad Judic.* XI. 29. &c.

An du M. 3841.

36. Inde perrexit, & cœpit Casbon, & Mageth, & Bosor, & reliquas civitates Galaaditidis.

36. Il se rendit maître ensuite de Casbon, de Mageth, de Bosor, & des autres villes de Galaad.

37. Post hæc autem verba congregavit Timotheus exercitum alium, & castra posuit contra Raphon trans torrentem.

37. Aprés cela, Timothée assembla une autre armée, & se campa vis-à-vis de Raphon au-delà du torrent.

38. Et misit Judas speculari exercitum: & renuntiaverunt ei, dicentes: Quia convenerunt ad eum omnes gentes, quæ in circuitu nostro sunt, exercitus multus nimis.

38. Judas envoya reconnoître cette armée; & ses gens revinrent lui dire: Toutes les nations qui nous environnent se sont assemblées prés de Timothée; & l'armée qu'elles composent est extraordinairement grande.

39. Et Arabas conduxerunt in auxilium sibi, & castra posuerunt trans torrentem, parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.

39. Ils ont fait venir les Arabes à leur secours; ils sont campez au-delà du torrent; & ils se préparent pour vous venir attaquer. Judas marcha aussi tôt contre eux.

40. Et ait Timotheus principibus exercitûs sui: Cùm appropinquaverit Judas, & exercitus ejus ad torrentem aquæ: si transierit ad nos prior, non poterimus sustinere eum: quia potens poterit adversum nos.

40. Alors Timothée dit aux principaux officiers de son armée: Lorsque Judas sera venu avec ses gens prés du torrent, s'il passe vers nous le premier, nous n'en pourrons soûtenir le choc; parce qu'il aura tout l'avantage sur nous.

COMMENTAIRE.

ỳ. 36. BOSOR. Il l'avoit déja prise au ỳ. 28. ceci est donc mis par récapitulation; ou plûtôt *Bosor*, est mise ici pour *Bosra*, ou *Barasa* du ỳ. 26.

ỳ. 37. POST HÆC VERBA CONGREGAVIT TIMOTHEUS EXERCITUM ALIUM. *Aprés cela Timothée assembla une autre armée.* Entre la premiére bataille contre Timothée, dont il est parlé aux ỳ. précédens, & la seconde guerre qu'il fit aux Juifs, & dont il est parlé ici, il se passa plusieurs affaires importantes dans la Judée; Lysias y vint avec une armée de quatre-vingt mille hommes de pied, & de toute la cavalerie du Roi, & de quatre-vingt éléphans; il ne laissa pas d'être mis en déroute par Maccabée, qui en tua un trés-grand nombre; mais il faut voir ce détail 2. Macc. XI. 1. & suivans.

CASTRA POSUIT CONTRA RAPHON. *Il se campa vis-à-vis de Raphon.* Cette ville n'est connuë dans l'Ecriture que par cet endroit. Elle étoit apparemment sur la rive occidentale du torrent d'Arnon, puisque Timothée devoit être campé sur le bord occidental du même fleuve. Grotius croit que Raphon est la même que *Raphana*, (*a*) ou *Raphanéïa*, ville de Syrie tirant vers l'Arabie; mais elle étoit trop éloignée.

ỳ. 40. SI TRANSIERIT AD NOS PRIOR, NON PO-

(*a*) *Plin. l. v. 18. Ptolom. Steph. Ortel.*

41. *Si verò timuerit transire, & posuerit castra extra flumen, transfretemus ad eos, & poterimus adversùs illum.*

42. *Ut autem appropinquavit Judas ad torrentem aquæ, statuit scribas populi secus torrentem, & mandavit eis dicens: Neminem hominum reliqueritis: sed veniant omnes in prælium.*

43. *Et transfretavit ad illos prior, & omnis populus post eum, & contritæ sunt omnes gentes à facie eorum, & projecerunt arma sua, & fugerunt ad fanum, quod erat in Carnaïm.*

41. Mais s'il craint de passer, & qu'il se campe au-delà du fleuve, passons à eux, & nous le battrons. An du M. 3841.

42. Judas étant arrivé au bord du torrent, mit le long de l'eau les Scribes du peuple, & leur dit: Ne laissez demeurer ici aucun homme: mais que tous viennent combattre.

43. En même tems il passa l'eau le premier, & toute l'armée le suivit. Et les ennemis furent tous défaits par eux; ils jettérent leurs armes, & s'enfuirent dans le temple de Carnaïm.

COMMENTAIRE.

TERIMUS SUSTINERE EUM. *S'il passe vers nous le premier, nous n'en pourrons soûtenir le choc.* Remarque superstitieuse à peu-prés semblable à celle dont il est parlé au premier des Rois: (*a*) avec cette différence néanmoins, que Jonathas demandoit à Dieu qu'il lui fit connoître le succés de son entreprise, par un moyen qu'il sembloit lui prescrire, au lieu que Timothée ne parle ici que par son esprit, & veut simplement tirer un présage de sa victoire, ou de sa défaite future, par un mouvement libre de ses ennemis; ce qui est la chose du monde la plus incertaine, & la plus superstitieuse. Il faut pourtant reconnoître qu'il demande pour présage de sa victoire, une chose, qui devoit marquer une espéce de timidité dans les troupes de Juda. *S'il passe le torrent*, dit-il, *nous serons battus; mais s'il craint de le passer, nous le battrons.*

℣. 42. STATUIT SCRIBAS POPULI TRANS TORRENTEM, ET MANDAVIT EIS DICENS: NEMINEM HOMINUM RELIQUERITIS. *Il mit les Scribes du peuple le long de l'eau, & leur dit: Ne laissez demeurer ici aucun homme.* Ces Scribes, ou Ecrivains de l'armée, étoient chargez de faire la revûë des troupes, d'en tenir les registres, de les assembler, de les ranger; ils avoient plus d'autorité que nos Maréchaux de Camp. Voyez la Differt. sur les Officiers des Rois des Juifs.

℣. 43. PROJECERUNT ARMA, ET FUGERUNT AD FANUM QUOD ERAT IN CARNAIM. *Ils jettérent leurs armes, & s'enfuirent dans le Temple de Carnaïm.* Dans le second des Maccabées, (*b*) il est remarqué que Judas en tua trente mille, & qu'ensuite il prit Carnaïm, où il tua encore vingt-cinq mille hommes. Il ajoûte que Timo-

(*a*) 1. *Reg.* XIV. 9.

(*b*) 2. *Macc.* XII. 20. & *sequ.*

An du M. 3841.

44. *Et occupavit ipsam civitatem, & fanum succendit igni, cum omnibus qui erant in ipso: & oppressa est Carnaïm, & non potuit sustinere contra faciem Judæ.*

44. Judas prit la ville, & brûla le temple, avec tous ceux qui étoient dedans. Et Carnaïm fut réduite à la dernière humiliation; & elle ne pût soûtenir devant Judas.

45. *Et congregavit Judas universos Israelitas, qui erant in Galaaditide à minimo usque ad maximum, & uxores eorum, & natos, & exercitum magnum valdè, ut venirent in terram Juda.*

45. Alors Judas assembla tous les Israëlites, qui étoient en Galaad, depuis le plus grand, jusqu'au plus petit, avec leurs femmes, & leurs enfans; & il composa une fort grande armée, pour les emmener dans le païs de Juda.

46. *Et venerunt usque Ephron: & hæc civitas magna in egressu posita, munita valdè, & non erat declinare ab ea dexterâ vel sinistrâ, sed per mediam iter erat.*

46. Etant arrivez à Ephron, ils trouvérent que cette ville, qui est située à l'entrée du païs, étoit grande, & extrémement forte; & qu'on ne pouvoit se détourner ni à droit, ni à gauche; mais qu'il falloit nécessairement passer par le milieu.

47. *Et incluserunt se qui erant in civitate, & obstruxerunt portas lapidibus: & misit ad eos Judas verbis pacificis.*

47. Ceux qui étoient dans la ville s'y renfermérent, & en bouchérent les portes avec des pierres. Judas leur envoya porter d'abord des paroles de paix,

48. *Dicens: Transeamus per terram vestram, ut eamus in terram nostram: & nemo vobis nocebit: tantùm pedibus transibimus. Et nolebant eis aperire.*

48. Et leur fit dire: Trouvez bon que nous passions par vôtre païs pour aller au nôtre. Nul ne vous fera aucun tort. Nous passerons sans nous arrêter. Mais ils ne voulurent point lui ouvrir.

49. *Et præcepit Judas prædicare in castris, ut applicarent unusquisque in quo erat loco.*

49. Alors Judas fit publier dans le camp, que chacun attaquât la ville par l'endroit où il étoit.

COMMENTAIRE.

thée étant tombé entre les mains de Dosithée, & de Sosipatre, les conjura de lui donner la vie, ce qui lui fut accordé, parce qu'il avoit pris plusieurs Juifs, à qui il rendit la liberté, à condition qu'on le laisseroit aller.

ỳ. 44. FANUM SUCCENDIT. *Il brûla le Temple*, dédié à Atergata, ou Astarte. (*a*)

ỳ. 45. CONGREGAVIT UNIVERSOS ISRAELITAS, QUI ERANT IN GALAADITIDE... UT VENIRENT IN TERRAM JUDA. *Il assembla tous les Israëlites qui étoient en Galaad pour les amener dans le pays de Juda.* Il fit à l'égard des peuples de Galaad, ce que Simon son frere avoit fait envers ceux de Galilée. (*b*)

ỳ. 46. VENERUNT USQUE EPHRON. *Etant arrivez à Ephron.*

(*a*) 2. *Macc.* XII. 26.

(*b*) Ci-devant ỳ. 23.

An du M. 3841.

50. *Et applicuerunt se viri virtutis: & oppugnavit civitatem illam tota die, & tota nocte, & tradita est civitas in manu ejus.*

51. *Et peremerunt omnem masculum in ore gladii, & eradicavit eam, & accepit spolia ejus, & transivit per totam civitatem super interfectos.*

52. *Et transgressi sunt Jordanem in campo magno, contra faciem Bethsan.*

53. *Et erat Judas congregans extremos, & exhortabatur populum, per totam viam, donec venirent in terram Juda.*

54. *Et ascenderunt in montem Sion cum lætitia & gaudio, & obtulerunt holocausta, quòd nemo ex eis cecidisset, donec reverterentur in pace.*

55. *Et in diebus quibus erat Judas, & Jonathas in terra Galaad, & Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaidis,*

56. *Audivit Josephus Zachariæ filius, & Azarias Princeps virtutis, res benè gestas, & prælia quæ facta sunt:*

50. Les plus vaillans hommes s'attachérent donc aux murailles. Il donna l'assaut à la ville pendant tout le jour, & toute la nuit; & elle fut livrée entre ses mains.

51. Ils firent passer tous les mâles au fil de l'épée; il détruisit la ville jusqu'aux fondemens, en emporta tout le butin qui s'y trouva, & passa tout au travers sur les corps morts.

52. Ils passérent ensuite le Jourdain dans la grande plaine, qui est vis à-vis de Bethsan.

53. Et Judas étoit à l'arriére-garde, ralliant les derniers, & encourageant le peuple dans tout le chemin, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez au païs de Juda.

54. Ils montérent sur la montagne de Sion dans une grande réjoüissance, & ils offrirent des holocaustes en action de graces, de ce qu'ils étoient revenus en paix, sans qu'aucun d'eux eût été tué.

55. Pendant que Judas avec Jonathas étoit au païs de Galaad, & Simon son frere dans la Galilée devant Ptolémaïde,

56. Joseph fils de Zacharie, & Azarias Général des Juifs, apprirent les heureux succez *des autres*, & les combats qu'ils avoient donnez;

COMMENTAIRE.

L'Ecriture ne parle de cette ville d'Ephron, située au-delà du Jourdain, qu'en ce seul endroit. On n'en sait pas précisément la situation. Quant à la question de droit, savoir si Judas a pû traiter ainsi cette ville pour lui avoir seulement refusé le passage, on peut voir ce que nous avons dit sur les Nombres XX. 18. & sur les Juges, VIII. 5. & suivans.

℣. 52. IN CAMPO MAGNO CONTRA FACIEM BETHSAN. *Dans la grande plaine, qui est vis-à-vis de Bethsan.* Cette grande plaine s'étend d'orient en occident, depuis Bethsan en *Scythopolis*, jusqu'au-dessous de Jezraël; on lui donne aussi le nom de vallée de Jezraël.

℣. 53. ERAT JUDAS CONGREGANS EXTREMOS. *Judas étoit à l'arriére-garde*, qui est la place la plus périlleuse dans les retraites.

℣. 56. JOSEPHUS, ET AZARIAS PRINCEPS VIRTUTIS. *Joseph, & Azarias Généraux des Juifs, &c.* Voyez ci-devant ℣. 18. 19. Leur désobéïssance, & leur témérité furent justement punies, le succés des

An du M. 3841.

57. Et dixit: Faciamus & ipsi nobis nomen, & eamus pugnare adversùs gentes, quæ in circuitu nostro sunt.

58. Et præcepit his qui erant in exercitu suo, & abierunt Jamniam.

59. Et exivit Gorgias de civitate, & viri ejus obviam illis in pugnam.

60. Et fugati sunt Josephus, & Azarias usque in fines Judææ: & ceciderunt illo die de populo Israël ad duo millia viri, & facta est fuga magna in populo.

61. Quia non audierunt Judam, & fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.

62. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israël.

63. Et viri Juda magnificati sunt valdè in conspectu omnis Israël, & gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.

64. Et convenerunt ad eos fausta acclamantes.

57. Et ils dirent: Rendons aussi nous-mêmes nôtre nom celebre, & allons combattre contre les nations qui nous environnent.

58. Il donna donc ses ordres à ses troupes; & elles marchérent contre Jamnia.

59. Gorgias sortit de la ville avec ses gens, & marcha contre eux pour les combattre.

60. Et Joseph, & Azarias furent battus, & s'enfuirent jusqu'à la frontiére de Judée. Il demeura sur la place environ deux mille hommes des Israëlites; & la déroute du peuple fut grande;

61. Parce qu'ils n'avoient pas suivi les ordres de Judas, & de ses freres, s'imaginant qu'ils signaleroient leur courage.

62. Mais ils n'étoient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a sauvé Israël.

63. Or les troupes de Juda furent en grand honneur dans tout Israël, & parmi tous les peuples où l'on entendit parler de leur nom.

64. Et tout le monde vint au devant d'eux avec de grandes acclamations de joie.

COMMENTAIRE.

guerres saintes ne dépend ni de la valeur, ni du nombre des soldats; Dieu seul en est l'Auteur; il ne peut approuver les dispositions criminelles de ceux qui se portent même aux choses de Religion, par des motifs de vanité. Voyez les ỷ. 60. 61.

ỷ. 58. ABIERUNT JAMNIAM. *Ils marchérent contre Jamnia*, ville maritime du pays des Philistins, entre Joppé, & Accaron.

ỷ. 59. EXIVIT GORGIAS DE CIVITATE. *Gorgias sortit de la ville.* Le même Gorgias qui avoit manqué son coup, lorsqu'il voulut aller surprendre Judas dans son camp. (*a*) Ce Général étoit un grand Capitaine, & d'une longue expérience dans les choses de la guerre. *Adjurato ei Gorgia, viro militari, & in bellicis rebus experientissimo*, dit le second des Maccabées. (*b*)

ỷ. 63. VIRI JUDA MAGNIFICATI SUNT VALDE. *Or les troupes de Juda furent en grand honneur dans tout Israël.* Le Grec lit: (*c*)

(*a*) Ci-devant Ch. IV. 1. 5.
(*b*) 2. *Macc.* VIII. 9.

(*c*) Καὶ ὁ ἀνὴρ Ἰούδας ϗ οἱ ἀδελφοὶ αὐτῦ ἐδοξάσθησαν σφόδρα ἐναντίον παντὸς Ἰσραήλ.

Et

65. *Et exivit Judas, & fratres ejus, & expugnabant filios Esaü, in terra quæ ad austrum est, & percussit Chebron & filias ejus: & muros ejus & turres succendit igni in circuitu.*

65. Judas marcha ensuite avec ses freres, & alla réduire les enfans d'Esaü, dans le païs qui est vers le midi. Il prit par force Chébron, avec les villes qui en dépendent, & brûla les murs, & les tours qui l'environnoient. An du M. 3841.

66. *Et movit castra ut iret in terram alienigenarum, & perambulabat Samariam.*

66. Aprés cela il décampa pour aller au païs des Etrangers; & il parcourut toute la Samarie.

COMMENTAIRE.

Et Judas, & ses freres furent extrémement glorieux devant tout Israël, &c. Voyez une expression pareille dans l'Exode, (*a*) touchant Moyse; *Vir Moses magnus in terra Ægypti.* Ou selon la Vulgate: *Fuitque Moses vir magnus valdè in terra Ægypti.*

℣. 65. EXPUGNABAT FILIOS ESAU, IN TERRA QUÆ AD AUSTRUM EST, ET PERCUSSIT CHEBRON. *Judas alla réduire les enfans d'Esaü dans le pays du midi, & il prit par force Chébron*, ou *Hébron*, ville célébre, dans la partie méridionale de Juda. Les Iduméens s'étoient emparez de tout ce pays pendant les derniers troubles de la Province. On doit mettre avant cette expédition de Juda, la guerre qu'il entreprit contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée, & dont on verra le détail dans le second des Maccabées. (*b*)

℣. 66. UT IRENT IN TERRAM ALIENIGENARUM. *Pour aller au pays des Etrangers.* Sous ce terme en cet endroit, il faut entendre les Philistins, à qui ce nom est souvent donné dans l'Ecriture; le ℣. 68. prouve ce sentiment.

PERAMBULABAT SAMARIAM. *Il parcourut toute la Samarie.* La Samarie paroît trop éloignée des lieux où Judas étoit alors. Il y en a qui lisent *Saraiam*, au lieu de *Samariam*. Le premier nom se lit dans Josué, (*c*) comme une ville de la tribu de Juda. D'autres lisent *Marésa*, ville sur la frontiére de l'Idumée, & prés d'Hébron. (*d*) Cette correction est appuyée sur le second des Maccabées, où il est dit que Gorgias ayant été mis en fuite par Judas, se retira à *Marésa*; (*e*) Joseph porte aussi *Marissa* en cet endroit, (*f*) au lieu de Samarie. Je pense que c'est la même que *Ressa*, dont il est parlé dans les Nombres, (*g*) & qui est connuë dans les Auteurs profanes.

(*a*) *Exod.* XI. 3. גם האיש משה גדול מאוד בארץ מצרים
(*b*) 2. *Macc.* XII. 32. 33. & *suiv.*
(*c*) *Josue* XV. 36.
(*d*) 1. *Par.* II. 42. & 2. *Par.* XI. 8. & XIV. 9. *Ita Grot. hic.*
(*e*) 2. *Macc.* XII. 35.
(*f*) *Joseph Antiq. l.* XII. *c.* 12. *ad fin.*
(*g*) *Num.* XXXIII. 21.

An du M. 3841.

67. In die illa ceciderunt Sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.

68. Et declinavit Judas in Azotum, in terram alienigenarum, & diruit aras eorum, & sculptilia deorum ipsorum succendit igni: & cepit spolia civitatum, & reversus est in terram Juda.

67. En ce tems-là des Prêtres furent tuez à la guerre, en voulant signaler leur courage, & s'engageant sans ordre dans le combat.

68. Et Judas se détourna pour marcher vers Azot, au païs des Etrangers: il renversa leurs autels, & brûla les statuës de leurs Dieux. Il prit le butin qui se trouva dans leurs villes, & revint dans le païs de Juda.

COMMENTAIRE.

℣. 67. IN DIE ILLA CECIDERUNT SACERDOTES IN BELLO. *En ce tems-là des Prêtres furent tuez à la guerre*, en voulant signaler leur courage, &c. L sens de la Vulgate est fort bon, & tout semblable à l'Edition Romaine: (a) mais dans d'autres Editions Grecques, on lit, que les Prêtres furent tuez, comme Judas vouloit signaler son courage, & attaquer l'ennemi sans conseil. Ou que *les Prêtres des villes furent tuez comme elles vouloient*, ou comme *ils vouloient signaler leur courage*. Le Sacerdoce n'étoit point incompatible avec la profession des armes parmi les Hébreux, & l'Ecriture ne leur reproche ici que trop de bravoure, & de hardiesse. Judas lui-même, & ses freres, étoient de l'ordre des Prêtres, & de la famille d'Aaron.

(a) ἔπεσον ἱερεῖς ἐν πολέμῳ βουλόμενοι ἀνδραγαθῆσαι, &c. Edit. Complut. βουλόμενα αὐτὰ ἀνδραγαθῆσαι. *Ita Ms. Alex. Alia Edit.* οἱ ἱερεῖς τῶν πόλεων βουλομένων αὐτῶν ἀνδραγαθῆσαι.

CHAPITRE VI.

Mort d'Antiochus Epiphanes. Eupator son fils lui succéde. Eupator vient en Judée avec une trés-puissante armée. Prise de Bethsura. Les Juifs sont assiégez dans le Temple. Paix entre Eupator, & les Juifs.

℣. 1. *ET Rex Antiochus perambulabat superiores regiones, & audivit esse civitatem Elymaidem in Perside nobilissimam, & copiosam in argento, & auro.*

2. *Templúmque in ea locuples valdè: & illic velamina aurea, & loricæ, & scuta quæ reliquit Alexander Philippi Rex Macedo, qui regnavit primus in Græcia.*

℣. 1. CEpendant Antiochus parcourant les hautes provinces, apprit qu'Elymaïde étoit une des plus célébres villes de Perse; qu'il y avoit une grande quantité d'or, & d'argent; An du M. 3840.

2. Et un temple trés-riche où étoient les voiles d'or, les cuirasses, & les boucliers qu'y avoit laissez Aléxandre Roi de Macédoine, fils de Philippe, qui regna premiérement dans la Gréce.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTIOCHUS PERAMBULABAT SUPERIORES REGIONES. *Antiochus parcourant les hautes Provinces.* C'est ainsi que les Grecs appelloient les Provinces de delà l'Euphrate. On a vû ci-devant (*a*) les motifs qui obligérent Antiochus d'entreprendre ce voyage des Provinces, qui lui obéïssoient au-delà de l'Euphrate.

AUDIVIT ESSE CIVITATEM ELYMAIDEM IN PERSIDE NOBILISSIMAM, (2) TEMPLUMQUE IN EA LOCUPLES VALDE. *Il apprit qu'Elymaïs étoit une des plus célébres villes de Perse, & qu'il y avoit un Temple trés-riche.* Comme l'envie d'amasser de l'argent pour continuer ses profusions, étoit ce qui l'avoit engagé à venir en Perse, il ne manqua pas de s'informer des lieux où il en pourroit trouver. La ville d'Elymaïs, étoit capitale de l'ancien pays d'Elam; depuis la domination des Perses, cette Province passoit pour partie de la Perse; le Temple d'Elymaïs est célébre par ses immenses richesses, non seulement dans l'Ecriture, mais aussi parmi les Profanes, qui conviennent qu'Antiochus Epiphanes entreprit de le piller. S. Jérôme (*b*) cite Polybe, &

(*a*) 1. *Macc.* III. 30. 37.

(*b*) *Ieron in Dan.* XI.

3. *Et venit, & quærebat capere civitatem, & deprædari eam: & non potuit, quoniam innotuit sermo his qui erant in civitate.*	3. Il marcha donc vers cette ville, & il s'efforça de la prendre, & de la piller. Mais il ne le put, parce que les citoyens furent informez de son dessein.

An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

Diodore de Sicile, qui parlent de cette tentative du Roi de Syrie. Appian dit même qu'il le pilla, (*a*) mais il veut apparemment marquer qu'il se mit en devoir de le faire, sans toutefois y réüssir. On ne voit pas pourquoi l'Auteur du second Livre des Maccabées, (*b*) a mis Persépolis, au lieu d'Elymaïs, puisque ces deux villes sont si éloignées l'une de l'autre; Elymaïs étant sur l'Eulée, & Persépolis sur l'Araxe : d'ailleurs Persépolis étoit tellement ruinée du tems d'Antiochus Epiphanes, qu'elle ne pouvoit gueres contribuer à satisfaire son avidité d'amasser de l'argent. Alexandre le Grand l'avoit brûlée, (*c*) & depuis ce tems elle ne pût se relever. Le Grec de Tobie veut qu'*Elymaïs* soit la même que *Ragés* de Médie. (*d*) Quelques Exemplaires Grecs des Maccabées, lisent ainsi ce passage : (*e*) *Il apprit qu'il y avoit une ville dans le pays d'Elam, dans la Perse.* Ils ne marquent pas ici le nom de cette ville, mais l'Edition Romaine, Joseph, le Syriaque, & les Profanes, donnent le nom d'Elymaïs à la ville où se trouvoit le fameux Temple dont nous parlons.

La Divinité qu'on adoroit dans ce Temple, étoit *Nannée*, comme nous l'apprend l'Auteur du second des Maccabées; (*f*) Strabon (*g*) parle souvent de la Déesse *Anaïs*, ou *Anaïtis*, qui est apparemment la même que *Nannea*. Plusieurs ont crû que c'étoit la même que Diane, ou la Lune. Polybe, Diodore, Joseph, S. Jérôme lui donnent ce nom. Mais Appien soûtient que c'est Venus; Strabon en fournit la preuve, en disant que les filles des meilleures familles se prostituoient en l'honneur de cette Divinité. Pausanias l'appelle *Venus Elyméene*; mais Plutarque (*h*) marque assez qu'Anaïs étoit une Déïté chaste, puisqu'Artaxercés pour ôter à Darius son fils Aspasie qu'il aimoit, la consacra à une virginité perpétuelle au service d'Anaïs d'Ecbatanes, ou comme il l'appelle, *Diane Anis adorée à Ecbatanes.* De plus Antiochus Epiphanes feignit de vouloir épouser la Déesse Nannée, (*i*) la regardant sans doute comme une vierge à marier. Pline assure que la premiére statuë qu'on connoisse d'or massif par dedans, (*k*) est celle du

(*a*) *Appian. Syriac.* τὸ τῆς ἐλυμαΐας ἀφροδίτης ἱερὸν ἐσύλησε.
(*b*) 2. *Macc.* IX 2. *Intraverat in eam, quæ dicitur Persepolis, & tentavit expoliare templum.*
(*c*) *Diodor. Arian. Plut. Curt. l. 5 c. 15.*
(*d*) *Tob.* 13. 11.
(*e*) Ἤκουσεν ὅτι ἐστὶ ἐν ἐλύμαΐς ἐν τῇ περσίδι πόλις, &c. *Ms. Alex. & alia Editiones, præter Roman.*
(*f*) 2. *Macc.* 1. 13. 15.
(*g*) *Strabo. l.* 11. 12. & 15.
(*h*) *Plut. in Artaxarce.*
(*i*) 2. *Macc.* 1. 4.
(*k*) *Plin. l.* XXXII. *c.* 4.

4. *Et insurrexerunt in prælium, & fugit inde, & abiit cum tristitia magna, & reversus est in Babyloniam.*	4. Ils se soûlevérent contre lui, & l'obligérent de s'enfuir, & de se retirer avec une grande tristesse dans la Babylonie.	An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

Temple d'*Anaïtis*. Tacite (*a*) dit que Diane de Perse étoit adorée dans la Lydie, en un Temple consacré par Cyrus; & Pausanias parlant des Temples de cette Déesse dans la Lydie, dit qu'il y en avoit deux, où l'on voyoit des autels chargez de cendres, sur lesquels le Prêtre ayant appliqué du bois, en récitant certains mots barbares, le bois s'allumoit incontinent. Cet Auteur assure avoir été témoin de ce prétendu miracle. (*b*) On dit que Marc-Antoine exécuta long-tems aprés, ce qu'Antiochus n'avoit pû faire, & qu'il pilla le Temple de Nannée, ou de Diane d'Elymaïs. Le nom de Nannée en Persan, signifie, dit-on, (*c*) *la mere;* ce qui a fait croire à quelques-uns que cette Déesse étoit Cibéle, ou la mere des Dieux, ou la terre.

VELAMINA AUREA. *Les voiles d'or*, apparemment pour suspendre devant la niche, ou le lieu le plus sacré du Temple où étoit la statuë. On a vû ci-devant, (*d*) que telle étoit la pratique des Egyptiens. Antiochus Epiphanes consacra un voile précieux de pourpre, & d'un ouvrage d'Assyrie, dans le Temple de Jupiter Olympien. (*e*) Ce Prince impie enleva les voiles précieux du Temple de Jérusalem. (*f*)

LORICÆ, ET SCUTA QUÆ RELIQUIT ALEXANDER. *Les cuirasses, & les boucliers qu'avoit laissez Aléxandre.* Voyez ci-devant Chap. IV. ℣. 57. l'ancienne coûtume de consacrer des armes dans les Temples.

℣. 4. INSURREXERUNT IN PRÆLIUM. *Ils se soûlevérent contre lui.* On ne sait si la ville d'Elymaïs obéïssoit à Antiochus, mais nous voyons ici qu'ayant reçû ce Prince dans son enceinte comme ami, elle s'éleva contre lui aussi-tôt qu'il voulut piller le Temple de Nannéa; elle prit les armes, & l'obligea de sortir de la ville. Strabon nous dépeint cette place comme fort jalouse de sa liberté; (*g*) elle sçut la conserver contre les Rois des Perses, & ensuite contre ceux de Syrie successeurs d'Aléxandre.

REVERSUS EST IN BABYLONIAM. *Il retourna dans la Babylonie.* Nous ne lisons pas qu'il ait été auparavant à Babylone, ni qu'il

(*a*) *Tacit. Annal. l.* 3.
(*b*) *Pausan. in Eliac.* 1.
(*c*) *Grot. hic. ex Aruk & Scoliast. ad Sotam & Jalkut.*
(*d*) 1. *Macc.* IV. 38.
(*e*) *Pausan. l.* 5.
(*f*) 1. *Macc.* 1. 23.
(*g*) *Strabo l.* 16. ὁ βασιλεὺς αὐτῶν δύναμιν κεκτημένος μεγάλην οὐκ ἀξιοῖ τῷ τῶν Παρθυαίων βασιλεῖ παραπλησίως τοῖς ἄλλοις ὑπήκοος εἶναι, ὁμοίως δὲ καὶ πρὸς τοὺς Μακεδόνας ὕστερον τοὺς τῆς Συρίας ἄρχοντας διέκειτο.

An du M. 3840.

5. *Et venit qui nuntiaret ei in Perside, quia fugata sunt castra, quæ erant in terra Juda.*

6. *Et quia abiit Lysias cum virtute forti in primis, & fugatus est à facie Judæorum, & invaluerunt armis, & viribus, & spoliis multis, & quæ ceperunt de castris, quæ exciderunt.*

7. *Et quia diruerunt abominationem, quam ædificaverat super altare, quod erat in Jerusalem, & sanctificationem, sicut prius circumdederunt muris excelsis, sed & Bethsuram civitatem suam.*

8. *Et factum est ut audivit Rex sermones istos, expavit, & commotus est valdè: & decidit in lectum, & incidit in languorem præ tristitia, quia non factum est ei sicut cogitabat.*

5. Lorsqu'il étoit encore en Perse, il reçut la nouvelle que son armée avoit été défaite dans le pays de Judas;

6. Et que Lysias ayant marché contre les Juifs avec une armée trés-forte, avoit été mis en fuite; que les armes, & les dépoüilles qu'ils avoient prises dans son camp aprés la déroute de ses troupes, les avoient rendus encore plus forts.

7. Qu'ils avoient renversé l'idole abominable qu'il avoit fait élever sur l'autel de Jérusalem, & environné leur temple de hautes murailles, comme auparavant, aussi-bien que leur ville de Bethsura.

8. Le Roi ayant appris ces nouvelles, en fut saisi d'étonnement, & tout troublé. Il fut obligé de se mettre au lit, & tomba dans la langueur par l'excés de sa tristesse, voyant qu'il étoit arrivé tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé.

COMMENTAIRE.

y soit retourné depuis; il se mit en chemin pour y aller. On peut paraphraser ainsi cet endroit: *Il s'en retourna*, il se retira d'Elymaïs, pour s'en retourner à Antioche, & il voulut passer *par la Babylonie*, ou même par Babylone, avant que de repasser l'Euphrate. Il mourut dans les montagnes qui séparent la Perse de la Babylonie, comme il étoit en chemin pour y aller.

℣. 5. ET VENIT QUI NUNTIARET EI IN PERSIDE. *Lorsqu'il étoit encore en Perse, il reçût* la nouvelle que son armée avoit été défaite. Il étoit alors à Ecbatanes, suivant l'Auteur du second des Maccabées. (*a*)

℣. 7. BETHSURAM CIVITATEM SUAM. *Leur ville de Bethsura.* Le Grec lit: (*b*) *Sa ville de Bethsura:* la ville d'Antiochus, que Judas avoit prise sur lui.

℣. 8. DECIDIT IN LECTUM. *Il fut obligé de se mettre au lit.* Le genre, & les circonstances de sa maladie nous sont marquées plus particuliérement dans le second des Maccabées. (*c*) On y dit que ce Prince ayant appris la perte de ses armées, & de ses places, fut comme transporté de fureur, & menaça de faire de la Judée un tombeau de corps morts; il n'eût pas plûtôt proferé ces paroles de menaces, qu'il se sentit frappé d'une

(*a*) 2. *Macc.* IX. 3.
(*b*) τὴν Βαιθσούραν τὴν πόλιν αὐτοῦ.
(*c*) 2. *Macc.* IX.

9. *Et erat illic per dies multos: quia renovata est in eo tristitia magna, & arbitratus est se mori.*

10. *Et vocavit omnes amicos suos, & dixit illis: Recessit somnus ab oculis meis, & concidi, & corrui corde præ sollicitudine.*

11. *Et dixi in corde meo: In quantam tribulationem deveni, & in quos fluctus tristitiæ, in qua nunc sum: qui jucundus eram, & dilectus in potestate mea!*

12. *Nunc verò reminiscor malorum, quæ feci in Jerusalem, unde & abstuli omnia spolia aurea, & argentea, quæ erant in ea, & misi auferre habitantes Judæam sine causa.*

13. *Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala ista: & ecce pereo tristitiâ magnâ in terra aliena.*

14. *Et vocavit Philippum, unum de amicis suis, & præposuit eum super universum regnum suum:*

9. Il demeura là pendant plusieurs jours, parce que sa tristesse se renouvelloit, & croissoit de plus en plus : & il crut qu'il alloit mourir. An du M. 3840.

10. Il appella donc tous ses amis, & leur dit : Le sommeil s'est éloigné de mes yeux ; mon cœur est tout abattu, & je me sens défaillir, à cause du grand chagrin dont je suis saisi.

11. J'ai dit au fond de mon cœur : A quelle affliction suis je réduit, & en quel abîme de tristesse me voi-je plongé maintenant, moi qui étois auparavant si content, & si chéri au milieu de la puissance qui m'environnoit !

12. Je me souviens à présent des maux que j'ai faits dans Jérusalem, ayant emporté toutes ses dépoüilles en or, & en argent, & envoyé exterminer sans sujet ceux qui habitoient dans la Judée.

13. Je reconnois donc que c'est pour cela que je suis tombé dans tous ces maux : & l'excés de ma tristesse me fait périr maintenant dans une terre étrangére.

14. Alors il appella Philippe l'un de ses amis, & il l'établit Régent sur tout son Royaume.

COMMENTAIRE.

douleur intérieure des intestins, & ayant ordonné à son cocher de faire diligence, il tomba de son chariot, qui couroit avec impétuosité, & se froissa tous les membres. Cela ne fut pas capable de l'arrêter, il continua son voyage dans une litiére ; mais son corps se corrompit, & tombant en pourriture, rendoit une puanteur insupportable à toute son armée. Il fut enfin obligé de rester à Tabis, ville de Perse, où il mourut, aprés avoir reconnu sa faute, & fait une pénitence inutile ; c'est ce qu'on verra ailleurs plus au long.

℣. 9. ERAT ILLIC PER DIES MULTOS. *Il demeura-là pendant plusieurs jours.* Non pas au même lieu, où il avoit reçu la mauvaise nouvelle qui causa sa maladie, mais à Tabis, ville de Perse, (*a*) où la violence du mal ne lui permettant plus de souffrir la fatigue du voyage, il fut obligé de s'arrêter.

℣. 14. VOCAVIT PHILIPPUM UNUM DE AMICIS SUIS.

(*a*) *Diodor. Excerpta Vales. p.* 144. *& Ieron. in Dan. xi.*

An du M. 3840.

15. *Et dedit ei diadema, & stolam suam, & annulum, ut adduceret Antiochum filium suum, & nutriret eum, & regnaret.*

15. Il lui mit entre les mains son diadême, sa robbe royale, & son anneau, afin qu'il allât quérir son fils Antiochus; qu'il prît le soin de son éducation, & le fit regner.

16. *Et mortuus est illic Antiochus Rex, anno centesimo quadragesimo nono.*

16. Le Roi Antiochus mourut là en l'année cent quarante-neuf.

17. *Et cognovit Lysias, quoniam mortuus est Rex, & constituit regnare Antiochum filium ejus, quem nutrivit adolescentem: & vocavit nomen ejus Eupator.*

17. Lysias ayant appris la mort du Roi, établit Roi en sa place Antiochus son fils qu'il avoit nourri tout jeune; & il l'appella Eupator.

18. *Et hi qui erant in arce, concluserant Israël in circuitu sanctorum: & quærebant eis mala semper, & firmamentum Gentium.*

18. Or ceux qui étoient dans la forteresse tenoient investies, & fermoient à Israël toutes les avenuës autour du temple; & ils ne cherchoient qu'à leur faire du mal, & à fortifier le parti des nations.

19. *Et cogitavit Judas disperdere eos: & convocavit universum populum, ut obsiderent eos.*

19. Judas résolut de les perdre; & il fit assembler tout le peuple pour les assiéger.

An du M. 3841.

20. *Et convenerunt simul, & obsederunt eos, anno centesimo quinquagesimo, & fecerunt balistas & machinas.*

20. Ainsi s'y étant rendus tous ensemble, ils les assiégérent en la cent cinquantiéme année; & ils firent des instrumens pour jetter des pierres, & d'autres machines de guerre.

COMMENTAIRE.

Il appella Philippe l'un de ses amis, ou de ceux qui avoient été nourris avec lui dés la jeunesse, (*a*) & il lui remit son Diadême, son Manteau royal, ou plûtôt sa Robbe de pourpre, & son Anneau, & lui dit de faire venir le jeune Antiochus son fils, qui n'avoit alors que neuf ans, comme le remarque Appien, (*b*) afin de le faire reconnoître par l'armée. Par là ce Prince révoquoit tout le pouvoir qu'il avoit donné à Lysias en partant de Syrie, transportoit à Philippe la qualité de Régent, & de Tuteur du jeune Roi.

Antiochus fils d'Epiphanes, fut surnommé *Eupator* par les Syriens, comme qui diroit, fils d'un bon pere, (*c*) pour marquer qu'étant sorti d'un Prince si glorieux, & si bon, il ne pouvoit manquer d'être lui-même heureux, & grand Prince. Tout cela par flatterie.

℣. 20. FECERUNT BALISTAS ET MACHINAS. *Ils firent des instrumens pour jetter des pierres.* Grotius croit que le Grec (*d*) signifie des machines de bois assez élevées, & à divers étages, où l'on plaçoit les machines à lancer les pierres, & les traits; le Syriaque semble vouloir

(*a*) 2. *Macc.* IX. 29. ὁ σύντροφος αὐτοῦ.
(*b*) *Appian. Syriac.*
(*c*) *Idem. Syr. p.* 117.
(*d*) Βελοστάσεις καὶ μηχανάς.

marquer

An du M. 3841.

21. *Et exierunt quidam ex eis qui obsidebantur, & adjunxerunt se illis aliqui impii ex Israël.*

22. *Et abierunt ad Regem, & dixerunt: Quoúsque non facis judicium, & vindicas fratres nostros?*

23. *Nos decrevimus servire patri tuo, & ambulare in praeceptis ejus, & obsequi edictis ejus.*

24. *Et filii populi nostri propter hoc alienabant se à nobis, & quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, & hereditates nostra diripiebantur.*

25. *Et non ad nos tantùm extenderunt manum, sed & in omnes fines nostros.*

26. *Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jerusalem occupare eam, & munitionem Bethsuram munierunt.*

21. Alors quelques-uns des assiégez sortirent; & quelques impies des enfans d'Israël s'étant joints à eux,

22. Ils allérent trouver le Roi, & lui dirent: Jusqu'à quand différerez-vous à nous faire justice, & à vanger nos freres?

23. Nous nous sommes engagez à servir vôtre pere, à nous conduire selon ses ordres, & à obéïr à ses Edits.

24. Ceux de nôtre peuple nous ont pris en aversion pour ce sujet. Ils ont tué tous ceux d'entre nous qu'ils ont trouvez, & ils ont pillé nos hérirages.

25. Ils ont étendu leurs violences, non seulement sur nous; mais sur tout nôtre pays.

26. Et maintenant ils sont venus attaquer la forteresse de Jérusalem, pour s'en rendre maîtres; & ils ont fortifié Bethsura.

COMMENTAIRE.

marquer la même chose en le traduisant par des tours. Joseph l'entend *des terrasses*, (*a*) qui servoient au même usage. Ceci arriva, dit l'Ecriture, la cent cinquantiéme année des Grecs; mais comment accorder cela avec ce qui est dit dans le second des Maccabées, (*b*) que la cent quarante-huitiéme année des Séleucides, Antiochus Eupator fils d'Epiphanes, & Lysias Régent du Royaume, firent la paix avec Judas Maccabée, quoiqu'Antiochus Epiphanes ne soit mort que la cent quarante-neuviéme année? (*c*)

Pour résoudre cette difficulté, Usserius (*d*) suppose que dans les lettres, & les traitez qui se passoient à la Cour des Rois de Syrie, on ne suivoit pas l'Ere ordinaire des Séleucides, qui commençoit au mois de Septembre, mais celle des Caldéens, qui commençoit six mois plus tard. (*e*) Ainsi Antiochus Epiphanes étant mort au Printems de l'an du monde 3841. on peut dire qu'il est décédé la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, suivant les Juifs, & la cent quarante-huitiéme, selon les Grecs, les Syriens, & les Caldéens. Et que l'Automne de l'an du monde 3841. qui est le commencement de la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, selon les Grecs, n'est encore que la cent quarante-huitiéme des Caldéens. De cette sorte, le Roi Antiochus Eupator a commencé de regner la cent quarante-neuviéme année des Séleucides, qui est celle de la mort de son

(*a*) *Antiq. l.* XII. c. 14. *μηχανήματα καὶ χώματα ἤγειρε.*
(*b*) 2. *Macc.* XI. 21.
(*c*) 1. *Macc.* VI. 16.
(*d*) *Ad an.* 3841.
(*e*) Voyez 1. *Macc.* I. 11.

An du M. 3841.

27. *Et nisi preveneris eos velociùs, majora quàm hæc facient, & non poteris obtinere eos.*

27. Que si vous ne vous hâtez de les prévenir, ils feront encore plus de mal qu'ils n'en ont fait jusqu'à présent; & vous ne pourrez plus les assujettir.

28. *Et iratus est Rex, ut hæc audivit: & convocavit omnes amicos suos, & principes exercitûs sui, & eos qui super equites erant.*

28. Le Roi ayant entendu tout cela, en fut irrité. Il fit venir tous ses amis, les principaux Officiers de son armée, & ceux qui commandoient la cavalerie.

29. *Sed & de regnis aliis, & de insulis maritimis, venerunt ad eum exercitus conductitii.*

29. Des troupes auxiliaires des Royaumes étrangers, & des Isles qu'il entretenoit à ses dépens, vinrent encore se joindre aux siennes.

30. *Et erat numerus exercitûs ejus, centum millia peditum, & viginti millia equitum, & elephanti triginta duo, docti ad prælium.*

30. Ainsi son armée étoit composée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, & de trente-deux éléphans dressez au combat.

31. *Et venerunt per Idumæam, & applicuerunt ad Bethsuram, & pugnaverunt dies multos, & fecerunt machinas; & exierunt, & succenderunt eas igni, & pugnaverunt viriliter.*

31. Ils vinrent par l'Idumée, & assiégérent Bethsura. Ils l'attaquérent durant plusieurs jours, & ils firent pour cela des machines. Mais les assiégez étant sortis, les brûlérent, & combattirent avec grand courage.

COMMENTAIRE.

pere, & en même tems écrire à Judas, pour lui donner la paix la cent quarante-huitiéme année, suivant la datte des Caldéens.

Mais cette réponse n'est point exempte de difficulté; il semble qu'on suppose sans preuve ce qui est en question, que dans les rescrits de la Cour de Syrie, on suivoit l'E're des Caldéens. Quelle apparence que les Rois de Syrie, qui étoient si jaloux de cette E're des Grecs, qu'ils l'avoient fait recevoir dans tous leurs Etats, fussent les premiers à s'en départir, pour prendre une datte de l'E're des Caldéens. D'autres (a) aiment mieux dire que l'Auteur du second des Maccabées a rapporté la lettre d'Antiochus hors de son rang, & l'a mise aprés la guerre entre Lysias, & Judas, au lieu qu'elle devoit être rapportée tout au commencement de son regne, & avant cette guerre. Cette lettre d'Antiochus n'a point de datte.

ỷ. 30. CENTUM MILLIA PEDITUM. *Cent mille hommes de pied.* Le second des Maccabées, (b) & Ben Gorion, (c) n'en mettent que *quatre-vingt mille, & toute la cavalerie.* Mais nous croyons avec Usserius, (d) que l'expédition dont il est parlé dans le second des Maccabées, est différente de celle dont nous parle ici l'Ecriture, & qu'elle arriva quelque tems aprés.

(a) Basnage hist. des Juifs tom. 1. livre 2. c. 1. art. 21. 22.
(b) 2. *Macc.* XI. 2.
(c) *Ben Gorion. hist. F. 39. col. 2. apud Drus.*
(d) *Usser. ad an.* 3841.

31. *Et recessit Judas ab arce, & movit castra ad Bethzacharam contra castra Regis.*

33. *Et surrexit Rex ante lucem, & concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam : & comparaverunt se exercitus in prælium, & tubis cecinerunt.*

34. *Et elephantis ostenderunt sanguinem uvæ & mori, ad acuendos eos in prælium.*

32. Judas qui étoit parti de devant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzachara, vis-à-vis du camp du Roi.

33. Et le Roi s'étant levé avant le jour, fit marcher impétueusement toutes ses troupes sur le chemin de Bethzachara. Les armées se préparérent au combat, & ils sonnérent des trompettes.

34. Ils montrérent aux éléphans du jus de raisin, & de mûres, afin de les animer au combat.

COMMENTAIRE.

ỷ. 31. VENERUNT PER IDUMÆAM, ET APPLICUERUNT AD BETHSURAM. *Ils vinrent par l'Idumée, & assiégérent Bethsura.* Ils ne purent venir directement assiéger Jérusalem, apparemment à cause que les défilez qui y conduisoient du côté du nord, ou de l'occident, étoient occupez par les Juifs; ils furent donc obligez de tourner par la partie méridionale du pays, qui étoit alors occupée pat les Iduméens, ennemis des Juifs. Bethsura étoit au nord de Jérusalem.

ỷ. 32. RECESSIT JUDAS AB ARCE, ET MOVIT CASTRA AD BETHZACHARAM. *Judas qui étoit parti de devant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzacara.* Il quitta le siége de la forteresse de Sion, où étoient les troupes d'Antiochus, & vint se poster à Bethzacara, entre Jérusalem, & Bethsure. Joseph dit que ce poste de *Bethzacara*, étoit un défilé fort étroit. (*a*)

ỷ. 34. ELEPHANTIS OSTENDERUNT SANGUINEM UVÆ ET MORI. *Ils montrérent aux éléphans du jus de raisins, & de mûres.* C'étoit apparemment pour les accoûtumer à voir le sang, car on sait que ce n'est pas la couleur rouge, mais la blanche, qui irrite ces animaux. C'est ce que remarque Plutarque, (*b*) lorsqu'il dit que ceux qui sont vétus de rouge, évitent de se montrer devant les taureaux, comme ceux qui ont des habits blancs, devant les éléphans; parce que ces animaux s'irritent, & s'effarouchent par la vûë de ces couleurs. On enyvre aussi quelquefois les éléphans, comme on le voit dans le troisiéme des Maccabées, (*c*) pour leur ôter le sentiment, pour les mettre en fureur, & pour les rendre insensibles; car autrement cet animal n'est nullement cruel. Pline (*d*) raconte,

(*a*) *Antiq. l. XII. c. 4.* Βάλλεται στρατόπεδον ἐπὶ τῶν στενῶν ἐν τίνι τόπῳ Βεθζαχαρίᾳ λεγομένῳ.

(*b*) *Plut. de fortuna Alex.* Φυλάττονται ταύροις ὀφθῆναι φοινικίδας ἔχοντες, ἐλέφασι δὲ λευκὰς ἐχιτῶνας, ἐρεθίζεται γὰρ ὑπὸ τῶν χρωμάτων τὰ ζῶα ταῦτα, καὶ διαθηριοῦται. *Vide eundem conjugal. precept. & Bochart de animal. sacr. prima parte l. 7. c. 27.*

(*c*) *3 Macc. v. 30.*

(*d*) *Plin. l. 8. c. 5.*

An du M. 3841.

35. Et diviserunt bestias per legiones : & astiterunt singulis elephantis mille viri in loricis concatenatis , galea ærea in capitibus eorum : & quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant.

35. Ils partagérent les bêtes par légions, & mille hommes armez de cottes-de-mailles, & de casques d'airain accompagnoient chaque éléphant ; & cinq cens chevaux choisis avoient ordre de se tenir toûjours prés de chaque bête.

36. Hi ante tempus ubicumque erat bestia, ibi erant : & quocum ibat, ibant, & non discedebant ab ea.

36. Ces gens se hâtoient de prévenir en tous lieux les éléphans. Ils alloient par-tout où chaque éléphant alloit ; & ils ne l'abandonnoient jamais.

COMMENTAIRE.

que le Roi Bocchus ayant voulu irriter trente éléphans contre des criminels qu'il avoit attachez à des poteaux, on ne pût jamais les obliger à déchirer ces malheureux, comme si par un sentiment de compassion ils eussent épargné leur sang. Il est même dangereux de les enyvrer avec du vin, (*a*) puisque cette liqueur leur ôte la force. Elien (*b*) remarque, que lorsqu'on veut les exposer au combat, on leur donne à boire, non pas du vin de la vigne, mais quelque autre vin tiré des grains, ou des roseaux. C'est donc apparemment pour éviter d'un côté l'inconvénient de l'yvresse des éléphans, & de l'autre pour échauffer leur sang, & remuer leurs esprits, qu'on leur montroit du vin, ou du jus de mûres, sans le leur faire boire, avant que d'entrer au combat. Mais lorsqu'il ne s'agissoit que de les effaroucher, & de leur inspirer de la cruauté contre des malheureux, qu'on exposoit à être écrasez sous le poid de leur masse, ou à être froissez, & jettez avec roideur contre terre par la force de leur trompe, alors non seulement on ne feignoit pas de les enyvrer de vin pur, on y ajoûtoit même des drogues pour les étourdir, & leur ôter le sentiment ; on faisoit passer le vin sur des paquets de myrrhe, ou d'encens, afin que l'odeur de la myrrhe leur troublât les sens, pendant que la chaleur du vin les mettroit en fureur. C'est ainsi qu'on en usa envers les éléphans, ausquels Ptolomée Philopator Roi d'Egypte, voulut exposer les Hébreux de ses Etats. (*c*)

ỷ. 36. HI ANTE TEMPUS UBICUMQUE BESTIA, IBI ERANT. *Ces gens se hâtoient en tous lieux de prévenir les éléphans.* Ou plûtôt : (*d*) Ces gens se trouvoient par-tout où alloit l'éléphant, même avant qu'il fût absolument nécessaire qu'ils s'y trouvassent. (*e*) Le Syria-

(*a*) *Ælian. Var. hist. l. 2. c. 40.* πίθηκος καὶ ἐλέφας ἐὰν οἶνον πίνωσι, ὁ μὲν τῆς ἀλκῆς ἐπιλανθάνεται, ὁ δὲ τῆς πανουργίας.

(*b*) *Idem l. 13. c. 8.* ἐλέφαντες εἰς πόλεμον ἀχθέντες οἶνον μὲν, οὐ μὴν ὁ τῶν ἀμπέλων, ἐπεὶ τὸν μὲν ἐξ ὀρύζης χειρουργοῦσι, τὸν δὲ ἐκ καλάμου.

(*c*) *3. Macc. v.* Δαψιλέσι δράκεσι λιβανωτοῦ, καὶ οἴνῳ πλείονι ἀκράτῳ, ἅπαντας τοὺς ἐλέφαντας ποτίσαι... καὶ ἀγριωθέντας τῇ τοῦ πόματος ἀφθόνῳ χορηγίᾳ εἰσαγαγεῖν πρὸς συνάντησιν τοῦ μόρου τῶν Ἰουδαίων.

(*d*) Οὗτοι πρὸ καιροῦ οὗ ἐὰν ᾖ τὸ θηρίον, ἦσαν.

(*e*) *Vide Lyr. Grot. Men.*

37. *Sed & turres ligneæ super eos firmæ protegentes, super singulas bestias: & super eas machinæ: & super singulas viri virtutis triginta duo, qui pugnabant desuper, & Indus magister bestiæ.*

37. Il y avoit aussi sur chaque bête une forte tour de bois, destinée pour la mettre à couvert, & des machines dessus; & dans chaque tour, trente-deux des plus vaillans hommes, qui combattoient d'enhaut, avec un Indien qui conduisoit la bête.

An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

que: Ces gens avoient été choisis avant le combat, & accompagnoient l'éléphant par-tout où il alloit.

℣. 37. SED ET TURRES LIGNEÆ SUPER EOS... ET SUPER EAS MACHINÆ, ET SUPER SINGULAS VIRI VIRTUTIS TRIGINTA DUO. *Il y avoit sur chaque bête un forte tour de bois, & des machines dessus, & dans chaque tour trente-deux des plus vaillans hommes.* On dressoit sur les éléphans de bataille des espéces de tours de bois, arrêtées par deux fortes chaînes, qui passoient en forme de sangles sous le ventre de l'animal, & on plaçoit sur ces tours des combattans, qui lançoient des dards, ou des flêches contre l'ennemi. C'est ce que Juvenal exprime par ces vers.

. . . . . Dorso ferre cohortes
Partem aliquam belli, & euntem in prælia turrem. (*a*)

Quant au nombre de trente-deux combattans montez sur chacune de ces bêtes, Bochart le traite de paradoxe incroyable. (*b*) D'autres ne sont pas si incrédules; (*c*) ils assurent qu'on a vû sur un éléphant jusqu'à trente & quarante archers; mais il faut avoüer qu'il est rare d'y en voir un si grand nombre. Pline (*d*) avance en quelque endroit, qu'on y en a compté jusqu'à soixante. Nos Commentateurs croyent avec raison, que les éléphans d'Antiochus étoient Indiens, & par conséquent beaucoup plus gros, & plus forts que ceux d'Afrique. Ceux-ci, selon Marmole, (*e*) peuvent porter une tour avec douze hommes, mais ceux des Indes en portoient jusqu'à quinze, selon Philostrate. (*f*) Marc Paul Vénitien, (*g*) en met jusqu'à quinze ou vingt sur des éléphans de l'Isle de Zinzibar en Ethiopie. Et qui empêche que sur des éléphans choisis, & d'une grandeur extraordinaire, on n'en mette jusqu'à trente-deux? Mais Bochart regarde tout ce qu'on vient de rapporter, comme autant d'exagétations, & comme des exemples rares, & singuliers, qui ne peuvent faire de régles. Les meilleurs Auteurs ne parlent que de trois, ou quatre, ou six combattans au plus sur cha-

(*a*) *Juvenal. Sat. 12.*
(*b*) *Vide Boch. de animal. sacr. parte 1. l. 2. c. 27.*
(*c*) *Albert. Mag. Autor de nat. rerum. Drus. Grot. Serar. Tyr. Verhorst. Vide Gesner.*
(*d*) *Plin. l. 8. c. 7.*
(*e*) *Marmol de Africa l 1. c.*
(*f*) *Philostrat. Apollon. l 2. c 6.*
(*g*) *M. Paul Venit. l. 3 c. 41.*

An du M. 3841.

38. *Et residuum equitatum hinc, & inde statuit in duas partes, tubis exercitum commovere, & perurgere constipatos in legionibus ejus.*

38. Il rangea le reste de la cavalerie sur les deux aîles, pour exciter son armée par le son des trompettes, & pour animer son infanterie serrée dans ses bataillons.

COMMENTAIRE.

que éléphant. Elien (*a*) dit qu'il porte trois combattans : un de chaque côté, un troisiéme qui combat, & le quatriéme tient la trompe de l'animal, & le conduit par les coups d'une baguette de fer, ou de bois. Héliodore (*b*) y met six archers, & pas davantage. Vettomannus (*c*) en compte sept, trois de chaque côté, dans des espéces de tours, ou de paniers, & l'Indien qui conduit l'animal, assis au milieu, & entre les deux tours. Joseph n'a pas exprimé le nombre des combattans ; il dit simplement qu'il y avoit sur ces animaux des tours, & des archers. (*d*) M. de Grand-Menil (*e*) corrige le texte Grec, & lui fait dire, qu'il y avoit deux ou trois vaillans hommes sur l'éléphant, qui lançoient des traits. Bochart ne se fixe à aucun nombre de combattans ; mais il reconnoît qu'il devoit y en avoir plus de deux ou trois, puisque l'Ecriture parlant de la chûte de l'éléphant tué par Eléazar, dit qu'il tomba, avec la troupe qui étoit dessus. (*f*) Il est sûr qu'un éléphant peut porter jusqu'à cinq, ou six mille pesant ; & trente-deux hommes armez à la legére, comme étoient les archers, ne pésent pas cinq mille livres. En prenant chaque homme sur le pied de cent cinquante livres pesant, les trente-deux ne font que quatre mille huit cens livres. Or nous lisons qu'on a vû un éléphant, porter avec ses dents deux canons de fonte liez ensemble par des cables, l'espace de cinq cens pas. Ces canons étoient du poids chacun de trois milliers. Et qui doute que ces animaux ne puissent porter sur leurs dos un bien plus grand poids ? aussi voyons-nous qu'on s'en sert à la guerre, & qu'ils portent sur leurs dos une piéce de fer d'artillerie de six pieds de long, avec son affut, qui porte un boulet d'une livre.

ET INDUS MAGISTER BESTIÆ. *Avec un Indien qui conduisoit la bête.* Le Grec plus simplement : *Et son Indien.* L'usage a voulu qu'on nommât *Indien*, celui qui conduisoit les éléphans, de quelque nation qu'il fût. On le trouve en ce sens dans les meilleurs Auteurs de l'antiquité. Comme les meilleurs éléphans venoient des Indes, on leur laissoit pour conducteur, un homme de cette nation, comme plus expert que les autres.

(*a*) *Ælian. l. 13. c. 1. Var. hist.*
(*b*) *Heliodor. Æthiop. l. 9.*
(*c*) *Vertoman. Navig. l. 4. c. 10.*
(*d*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 14.* Ἐφέρον δὲ οἱ ἐλέφαντες πυργώματα ὑψηλὰ, καὶ τοξότας.

(*e*) Ἄνδρες δυνάμενοι δύο ἢ τρεῖς, ἀκοντίζοντες πολεμοῦντες ἐπ' αὐτοῖς, au lieu de, ἄνδρες δυνάμεις δύο καὶ τριάκοντα οἱ πολεμοῦντες ἐπ' αὐτοῖς.
(*f*) 1. *Macc.* XII. 15. προσῆλθε τῶν ἐλεφάντων, σὺν τῷ κατ' αὐτὸν ὄχλῳ.

39. *Et ut refulsit sol in clypeos aureos, & æreos, resplenduerunt montes ab eis, & resplenduerunt sicut lampades ignis.*

39. Lorsque le soleil eut frappé de ses rayons les boucliers d'or, & d'airain, il en rejaillit un éclat sur les montagnes d'alentour, qui brillérent comme des lampes ardentes.

An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

℣. 38. EQUITATUM HINC ET INDE STATUIT IN DUAS PARTES, TUBIS EXERCITUM COMMOVERE, ET PERURGERE CONSTIPATOS IN LEGIONIBUS EIUS. *Il rangea la cavalerie sur les deux aîles, pour exciter son armée par le son des trompettes, & pour animer son infanterie serrée dans les bataillons.* Le Grec n'est pas uniforme dans tous les Exemplaires, (*a*) quelques-uns portent, que les Généraux d'Antiochus rangérent *leur cavalerie aux deux côtez de l'infanterie, pour l'encourager, & la tenir serrée dans les défilez.* (*b*) D'autres, *pour l'animer, & pour la serrer dans ses bataillons.* Ce dernier sens nous paroît le plus juste. Il est naturel de placer la cavalerie à côté & autour de l'infanterie, pour la soûtenir, & pour la tenir serrée; mais quelle nécessité, & quel moyen de couvrir & de serrer l'infanterie par le moyen de la cavalerie *dans des défilez?* La Vulgate qui lit, *qu'on rangea la cavalerie à côté de l'infanterie, pour l'exciter par le son des trompettes*, avoit sans doute un texte Grec différent du nôtre en cet endroit. sa maniére de lire ne forme pas un sens fort heureux, à moins qu'on ne dise que les Grecs n'avoient point de trompettes pour l'infanterie, mais seulement pour la cavalerie, & que pour animer l'infanterie au combat, il falloit faire approcher la cavalerie avec ses trompettes. Lipse dans le Chap. 10. du quatriéme Livre de la Milice des Romains, montre fort bien que tant la cavalerie, que l'infanterie de ces peuples, avoient l'usage des trompettes; mais pour les Grecs, la chose n'est pas si claire. Il fait pourtant voir que parmi les Grecs, il y avoit toûjours dans chaque compagnie de cent hommes, cinq de surnuméraires, du nombre desquels étoit le trompette; & il est certain que les Juifs, & leurs voisins, qui mettoient rarement de la cavalerie en campagne, avoient toûjours des trompettes. Ainsi je croirois que dans l'armée d'Antiochus, l'infanterie comme la cavalerie avoient également de ces instrumens; & que par conséquent dans le passage que nous expliquons, on peut s'en tenir au texte Grec ordinaire.

℣. 39. IN CLYPEOS AUREOS, ET ÆREOS. *Les boucliers d'or, & d'airain.* Le Grec de l'Edition Royale ne lit pas *boucliers d'airain;*

(*a*) *Edit. Rom. & alia communiter.* Καὶ τὴν ἐπίλοιπον ἵππον ἔνθεν κὴ ἔνθεν ἔστησαν ἐπὶ τὰ δύο μέρη τῆς παρεμβολῆς, κατασείοντες κὴ καταφρασσόμενοι ἐν ταῖς φάραγξιν. *Ms. Alex.* ἐν ταῖς φάλαγξιν.

(*b*) *Ita Grot.*

An du M. 3841.

40. *Et distincta est pars exercitûs Regis per montes excelsos, & alia, per loca humilia: & ibant cautè & ordinatè.*

41. *Et commovebantur omnes inhabitantes terram, à voce multitudinis, & incessu turbæ, & collisione armorum: erat enim exercitus magnus valdè, & fortis.*

42. *Et appropiavit Judas, & exercitus ejus in prælium: & ceciderunt de exercitu Regis sexcenti viri.*

43. *Et vidit Eleazar filius Saura unam de bestiis loricatam loricis Regis: & erat eminens super cæteras bestias, & visum est ei quod in ea esset Rex.*

40. Une partie de l'armée du Roi alloit le long des hautes montagnes, & l'autre marchoit dans la plaine: & ils marchoient avec précaution, & avec ordre.

41. Tous les habitans des environs étoient épouvantez des cris de cette multitude de soldats, du bruit de leur marche, & du fracas de leurs armes, qui se touchoient, parce que l'armée étoit trés grande, & trés-forte.

42. Et Judas s'avança avec son armée pour combattre les ennemis; & six cens hommes de l'armée du Roi furent taillez en piéces.

43. Alors Eléazar fils de Saura, voyant un des éléphans caparassonné, comme s'il eût porté le Roi, & qui étoit plus grand que tous les autres, crut que le Roi même étoit dessus.

COMMENTAIRE.

mais l'Edition Romaine le porte comme la Vulgate. Les soldats portoient ordinairement des boucliers d'airain, mais les principaux Officiers en pouvoient porter d'or. Dans l'armée d'Aléxandre, les *Argyraspides* étoient ainsi nommez à cause de leurs boucliers d'argent; les Rois de Syrie purent imiter, ou même surpasser en cela la magnificence d'Aléxandre.

* ℣. 42. SEXCENTI VIRI. *Six cens hommes.* Joseph: (*a*) *Mille hommes.* Le second des Maccabées: (*b*) *Onze mille hommes de pied, & six cens chevaux.* Les six cens hommes marquez ici, ne sont que ceux qui tombérent du premier choc, & avant la mort d'Eléazar; Joseph dit que ce ne fut que *des avant-coureurs*, dont il y en eut mille de tuez.

℣. 43. ELEAZAR FILIUS SAURA. *Eléazar fils de Saura.* C'est le même qui est nommé ci-devant, (*c*) *Eléazar Abaron;* il étoit frere de Judas Maccabée. On attribuë ailleurs à Judas, ce qui se lit ici d'Eléazar; (*d*) mais c'est l'ordinaire d'attribuer au Général, ce qui s'est fait de plus remarquable dans le combat; d'ailleurs l'histoire de Ben Gorion (*e*) porte, que ce fut à la sollicitation de Juda, qu'Eléazar s'exposa à cette périlleuse action. L'Arabe dit qu'Eléazar étoit un des domestiques de Judas. On ne sait d'où lui vient le nom de Saura; Caton dit qu'on donna le surnom de *Surus*, à celui des éléphans qui se signala le plus dans la bataille contre les Carthaginois. (*f*)

VIDIT UNAM DE BESTIIS LORICATAM LORICIS RE-

(*a*) *Ioseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 4. τῶν προδρόμων περὶ ἑξακοσίους ἀναιρεῖ.
(*b*) 2. *Macc.* XI. 11.
(*c*) 1. *Macc.* II. 5.
(*d*) 2. *Macc.* XIII. 15.
(*e*) *Ioseph. Ben Gorion. l.* 3. *c.* 20. *Ita & Arab.* 2. *Macc. c.* 15.
(*f*) *Vide Plin. l.* 8. *c.* 5.

44. *Et dedit se ut liberaret populum suum, & acquireret sibi nomen æternum.*

45. *Et cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens à dextris & à sinistris, & cadebant ab eo huc atque illuc.*

44. Et il exposa sa vie pour délivrer son peuple, & pour s'acquérir un nom immortel. An du M. 3841.

45. Car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droit & à gauche, & faisant tomber tout ce qui se présentoit devant lui.

COMMENTAIRE.

ψ. 43. *Il vit un de ces éléphans caparaçonné comme s'il eût porté le Roi.* L'éléphant a le cuir fort dur par-tout, excepté sous le ventre ; cependant pour plus grande sûreté, on les armoit, & on les couvroit d'une espéce de cuirasse de fer. (*a*) Quinte-Curce dit que lorsque les Rois des Indes vont en campagne, ils se font traîner par des éléphants, qui sont tout couverts d'or. (*b*) Et Florus nous dépeint des éléphants qui sont conduits au combat, couverts d'or, d'argent, de pourpre & d'yvoire. (*c*) *Elephantis immensæ magnitudinis auro, argento, purpurâ, & suo ebore fulgentibus aciem utrimque vallaverat.* On leur donnoit des espéces de cuirasses de fer, de même qu'aux chevaux de bataille. (*d*)

Spumantemque agitabat equum, quem pellis ahènis
In plumam squamis auro conserta tegebat.

ψ. 44. DEDIT SE UT LIBERARET POPULUM SUUM. *Il exposa sa vie pour délivrer son peuple, & pour s'aquerir un nom immortel.* L'action heroïque d'Eleazar, qui sacrifie sa vie pour le salut de sa nation, a trouvé des censeurs, même parmi les Peres. Ce qui a fait le plus de tort à cet homme, dont le Paganisme auroit fait un Heros, & dont le Christianisme a peine de justifier la conduite, c'est que l'Ecriture lui donne pour motif de son action, l'envie de s'aquerir une gloire immortelle. *Ut acquireret sibi nomen æternum.* Saint Gregoire le grand, (*e*) dit qu'Eleazar écrasé sous l'éléphant qu'il fait mourir, est la figure de ceux qui semblent surmonter les vices, mais qui y succombent en effet par leur orgueil, en même tems qu'ils paroissent remporter la victoire. *Qui vitia superant, sed sub ista quæ subjiciunt, superbiendo succumbunt.* Raban Maur paroît aussi désaprouver l'action, & l'intention d'Eleazar. (*f*) Il le regarde comme la figure des arrogans & des hypocrites, qui n'ont que l'apparence de la vertu, sans en avoir la réalité, & qui corrompent par les mauvaises dispositions de leur cœur, ce qui paroît de plus loüable aux yeux des hommes ; on dit de plus, que le motif de sauver son peuple, & de procurer le bien pu-

(*a*) *Heliodor. l. 9 Vide Boch. de anim. P. 1. l. 2. c. 27.*
(*b*) *Q. Curt. l. 8.*
(*c*) *Flor. l. 2. c. 8.*
(*d*) *Virgil. Æneid. XI.*
(*e*) *Greg. Mag. Moral. l. 19. c. 13.*
(*f*) *Raban. Maur. in hunc loc.*

An du M. 3841. blic, n'est pas capable de le justifier. Il n'est pas permis de se donner la mort, ou de s'exposer au danger certain de mourir, pour procurer la délivrance des autres. Que l'exemple de Samson, qui fut écrasé sous les ruines du Temple qu'il avoit abbatu, ne fait rien pour la cause d'Eléazar; Samson pria, avant que d'entreprendre cette action : il n'agit que par l'inspiration de l'Esprit Saint. (*a*) Mais nous ne lisons rien de pareil dans l'action d'Eléazar.

La plûpart néanmoins justifient Eléazar,& parlent de son entreprise,comme de l'action la plus belle & la plus glorieuse. Saint Ambroise (*b*) relève sa valeur, son intrépidité, son mépris de la mort. Les Commentateurs distinguent deux choses dans ce dessein si hardi; la premiere intention d'Eléazar, qui étoit de sauver son peuple, de mettre à couvert la liberté & la religion d'Israël, d'empêcher la profanation du Temple & des choses saintes, la désolation & la dispersion du peuple; & la seconde intention, qui étoit de s'aquerir de la réputation. Il est permis, sans doute, dans une juste guerre, de s'exposer au péril, pour la conservation de sa patrie & de sa religion, sur tout lors qu'on agit avec les ordres, ou au moins avec la permission du Général; Il est permis encore de regarder sa réputation, comme un bien naturel, dont tout le monde doit avoir un soin réglé & légitime, subordonné à celui qu'on a de son salut, & des autres biens d'un ordre plus relevé. Or l'Ecriture donne à Eléazar ces deux intentions, & la charité ne nous permet pas de croire, sans en avoir de bonnes raisons, qu'elles ayent été soüillées par des considérations, où par des excés qui auroient pû en altérer le mérite. Nous ne pouvons donc pas sans témerité condamner Eléazar, ni lui refuser une justice,que nous devons à tous ceux dont les actions sont loüables au dehors, qui est de les croire véritablement bonnes, tandis que nous n'avons point de preuve du contraire. Les Peres qui ont regardé son entreprise comme une figure des superbes, qui trouvent leur mort dans leurs meilleures actions, n'ont pas pour cela condamné Eléazar. Il pouvoit representer les méchans & les superbes,sans l'être lui-même. De plus,il n'est nullement croyable qu'Eléazar ait crû certainement que cet animal tomberoit si vîte & si directement sur lui, qu'il n'auroit pas moyen de se sauver; l'éléphant pouvoit survivre quelque tems à sa blessure, ou tomber à côté, sans écraser celui qui l'avoit blessé. Enfin, comme nous n'avons aucune preuve positive qu'Eléazar ait été inspiré pour cette action, aussi n'en avons nous aucune du contraire; ainsi nous devons au moins suspendre nôtre jugement, sur sa bonté ou sur sa malice.

(*a*) *Aug l. 2. contra Epist. Gaudent. c. 23*

(*b*) *Ambros. l. 1 Offic. c.* 40. Voyez aussi Sérar. *in 1. Macc. Est. Tir. Menock, &c.* On peut voir aussi Grot. *de jure Belli & Pac. l. 3. c 4. art. 18. Navarr. Francisc. à victoria.*

An du M. 3841.

46. *Et ivit sub pedes elephantis, & suppofuit fe ei, & occidit eum, & cecidit in terram fuper ipfum, & mortuus eft illic.*

47. *Et videntes virtutem Regis, & impetum exercitûs ejus, diverterunt fe ab eis.*

48. *Caftra autem Regis afcenderunt contra eos in Jerufalem, & applicuerunt caftra Regis ad Judaam & montem Sion.*

49. *Et fecit pacem cum his qui erant in Bethfura: & exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta conclufis, quia fabbata erant terra.*

46. Et étant allé fe mettre fous le ventre de l'éléphant, il le tua, & le fit tomber par terre, & Eléazar fut écrafé fous le poid de cette bête.

47. Mais les Juifs voyant les grandes troupes du Roi, & l'impétuofité de fon armée, fe retirérent du combat.

48. En même tems l'armée du Roi marcha contre eux vers Jérufalem, & elle vint en Judée, & campa prés du mont de Sion.

49. Le Roi écouta les propofitions de paix, que lui firent faire ceux qui étoient dans Bethfura; & ils fortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'étoit l'année du fabbat, & du repos de la terre.

COMMENTAIRE.

ỷ. 46. Ivit sub pedes elephantis. *Il alla fous le ventre,* (à la lettre,) *fous les pieds de l'éléphant.* Un éléphant caparaffonné, & couvert de la maniere dont l'auteur nous dépeint celui-ci, ne pouvoit guére être bleffé que par deffous le ventre, c'eft l'endroit où il a la peau la plus tendre; & lors que le rinoceros attaque cet animal, c'eft ordinairement au ventre qu'il le prend, comme à l'endroit le plus aifé à percer. (a)

ỷ. 48. Applicuerunt castra Regis ad Judæam, et montem Sion. *L'armée du Roi vint en Judée, & campa prés du mont de Sion.* Judas ayant vû qu'il ne pouvoit réfifter à toute l'armée du Roi, s'étoit retiré à Jérufalem, & dans le Temple; le Roi l'y fuivit, & campa prés du mont de Sion; la ville de Jérufalem n'étoit pas en état de défenfe, elle étoit démolie, & ouverte de tous côtez, il n'y avoit de fortifié que le Temple occupé par Judas, & la citadelle de Sion qui tenoit pour le Roi. Il eft à remarquer que l'Ecriture donne ici (b) le nom d'Idumée à tout ce qui eft au midi de *Bethfure*, & le nom de *Judée* à ce qui eft au feptentrion de cette ville, & de Jérufalem; cela fait voir combien la Judée étoit refferrée dans ce tems-là. Le Roi laiffa une partie de fon armée devant Bethfura, pour en continuer le fiége. (c) Il paroît même par la fuite, qu'il ne s'attacha qu'à cette derniére place, fe contentant de tenir le Temple bloqué. ỷ. 51.

ỷ. 49. Fecit pacem cum his qui erant in Bethsura. *Le Roi écouta les propofitions de paix que lui firent ceux de Bethfura.* Ce fiége de Bethfura eft raconté plus en détail dans le fecond des

(a) *Plin. l.* VIII. *c* 10.
(b) Plus haut ỷ. 31. Ch. IV. 61. V. 3, & 65.
(c) *Jofeph. Antiq. l.* XII. 14. *Grot. hic. Vide & Confer.* 2. *Macc.* XIII. 18. 19. *& feq.*

An du M. 3841.

50. *Et comprehendit Rex Bethſuram: & conſtituit illic cuſtodiam, ſervare eam.*

51. *Et convertit caſtra ad locum ſanctificationis dies multos: & ſtatuit illic baliſtas, & machinas, & ignis jacula, & tormenta ad lapides jactandos, & ſpicula & ſcorpios ad mittendas ſagittas, & fundibula.*

52. *Fecerunt autem & ipſi machinas adverſus machinas eorum, & pugnaverunt dies multos.*

50. Ainſi le Roi prit Bethſura, & y mit garniſon pour la garder.

51. Il fit enſuite marcher ſes troupes vers le lieu Saint, où il demeura long-tems: il y dreſſa divers inſtrumens de guerre, & pluſieurs machines pour lancer des feux, pour jetter des pierres, & des dards; des arbalêtes, pour lancer des fléches; & des frondes.

52. Les aſſiégez fitent auſſi des machines contre leurs machines, & ils combattirent durant pluſieurs jours.

COMMENTAIRE.

Maccabées; (*a*) le Roi, & ſon armée y ſouffrirent beaucoup; les Juifs ne ſe rendirent que faute de vivres, parce que c'étoit l'année Sabbatique, dans laquelle on n'avoit rien recüeilli de la terre.

℣. 51. CONVERTIT CASTRA AD LOCUM SANCTIFICATIONIS. *Il fit marcher ſes troupes vers le lieu Saint*, vers le Temple, où Judas s'étoit retiré, & qu'il avoit fait environner de bonnes murailles. (*b*)

BALISTAS. *Des inſtrumens de guerre*, des machines à jetter des pierres, à lancer des dards; ou ſelon le Grec, (*c*) des terraſſes, ou des tours, pour y placer des machines. Voyez cy-devant le ℣. 20.

IGNIS JACULA. *Des machines pour lancer des feux.* (*d*) Les anciens lançoient du feu dans les villes aſſiegées, ou ſur leurs ennemis, en diverſes maniéres. Quelquefois c'étoit de ſimples bois allumez, dont on frappoit l'ennemi. (*e*)

Hi pinu flagrante cient, hi pondere pili.

Quelquefois c'étoit des dards chargez de matiéres enflammées. (*f*)

Spiculaque & multâ crinitum miſſile flammâ.

D'autrefois c'étoit des fagots de geneſt enduits de poix, qu'on jettoit ſur les ennemis, ou ſur leurs machines. (*g*) Tite-Live parle d'une ſorte de javelot aſſez long, qu'on armoit de fer & de feu, & qu'on lançoit par des machines. Ils appelloient ce javelot *falarica.* (*h*) Silius en parle en ces termes: (*i*)

Fulminis hæc ritu ſummis & manibus arcis
Incita ſulcatum tremulâ ſecat aëra flammâ.

L'Ecriture veut marquer apparemment ici les machines dont on tiroit

(*a*) 2. *Macc.* XII 19. &c.
(*b*) *Vide* 1. *Macc.* IV. 60. & *ſeq.* & VI. 62.
(*c*) Βελοστάσεις.
(*d*) Πυρϐόλα.
(*e*) *Silius de pugna Cannenſi.*
(*f*) *Statius l.* 5.
(*g*) *Nonnus Marcell. Malleoli. Vide Lipſ. Poliorcetic. l.* 5. *c.* 5.
(*h*) *Livius lib.* XXI.
(*i*) *Sil. Sagunt. hiſt.*

53. *Esca autem non erant in civitate, eò quòd septimus annus esset, & qui remanserant in Judæa de Gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ reposita fuerant.*

54. *Et remanserunt in Sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames: & dispersi sunt unusquisque in locum suum.*

55. *Et audivit Lysias quòd Philippus, quem constituerat Rex Antiochus, cùm adhuc viveret, ut nutriret Antiochum filium suum, & regnaret,*

56. *Reversus esset à Perside, & Media, & exercitus qui abierat cum ipso, & quia quærebat suscipere regni negotia;*

57. *Festinavit ire, & dicere ad Regem, & Duces exercitûs: Deficimus quotidie, & esca nobis modica est, & locus, quem obsidemus est munitus, & incumbit nobis ordinare de regno.*

53. Mais il n'y avoit point de vivres dans la ville, parce que c'étoit la septiéme année, & que ceux d'entre les nations qui étoient demeurez dans la Judée, avoient consumé les restes de ce qu'on avoit mis en réserve. An du M. 3841.

4. Il ne demeura donc que peu de gens pour la défense des lieux Saints, parce qu'étant pressez par la famine, chacun s'en étoit retourné chez soi.

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avoit été choisi par le Roi Antiochus, lorsqu'il vivoit encore, pour élever Antiochus son fils, & pour le faire regner en sa place,

56. Etoit revenu de Perse, & de la Médie avec l'armée qui l'y avoit accompagné, & qu'il se préparoit à prendre le gouvernement des affaires du Royaume.

57. Il se hâta de s'en retourner, & dit au Roi, & aux Généraux de l'armée: Nous nous consumons ici tous les jours; nous avons trés-peu de vivres; la place que nous assiégeons est bien fortifiée; & nous sommes pressez de mettre ordre aux affaires du Royaume.

COMMENTAIRE.

ces *falariques*, sous le nom de *machines à lancer des feux*.

SCORPIOS AD MITTENDAS SAGITTAS. *Des arbalêtes pour lancer des flèches*. Le latin *scorpius*, signifie une sorte de dard qu'on lançoit avec une machine, & dont la pointe étoit fort mince, & ne laissoit pas de tuer, à peu prés de même que la piqueure du scorpion. Tertullien semble dire qu'elle étoit creuse. (*a*) *Id spiculum & fistula est, patulâ tenuitate in vulnus, & virus, quâ figit, effundit.* On donnoit aussi le nom de scorpion à la machine qui lançoit ce dard; & c'est en ce sei. qu'il se prend ici.

℣. 55. ET AUDIVIT LYSIAS QUOD PHILIPPUS QUEM CONSTITUERAT REX ANTIOCHUS, &c. *Lysias apprit que Philippe qui avoit été choisi par le Roy Antiochus*, pour élever son fils, & pour gouverner son Royaume, pendant sa minorité, étoit arrivé en Syrie. On doit rappeller en cet endroit ce qui a été dit cy-devant, (*b*) de la mort d'Antiochus Epiphanes, qui déclara Philippe Gouverneur du jeune Antiochus Eupator, & Régent du Royaume, en la place de Lysias.

(*a*) *Tertull. initio scorpiac. Vide Lips. Poliorcet. l. 3. dialog. 4.*

(*b*) Voyez 1. *Macc.* VI. 14. *& seq.*

An du M. 3841.

58. *Nunc itaque demus dextras hominibus istis, & faciamus cùm illis pacem, & cum omni genere eorum.*

59. *Et constituamus illis ut ambulent in legitimis suis sicut priùs: propter legitima enim ipsorum, quæ despeximus, irati sunt, & fecerunt omnia hæc.*

60. *Et placuit sermo in conspectu Regis & principum: & misit ad eos pacem facere, & receperunt illam.*

61. *Et juravit illis Rex, & principes: & exierunt de munitione.*

62. *Et intravit Rex montem Sion, & vidit munitionem loci: & rupit citiùs juramentum, quod juravit: & mandavit destruere murum in gyro.*

63. *Et discessit festinanter, & reversus est Antiochiam, & invenit Philippum dominantem civitati: & pugnavit adversùs eum, & occupavit civitatem.*

58. Composons donc avec ces gens-ci; faisons la paix avec eux, & avec toute leur nation.

59. Et permettons-leur de vivre selon leurs loix comme auparavant: car ç'a été le mépris que nous avons fait de leurs loix, qui les a si fort animez, & qui leur a fait faire tout ce qu'ils ont fait jusques à présent.

60. Cette proposition plut au Roi, & à ses principaux Officiers: il envoya aussi-tôt traiter de paix avec les Juifs, qui l'acceptérent.

61. Et le Roi, & ses Officiers l'ayant confirmée avec serment, ceux qui défendoient la forteresse se retirérent.

62. Alors le Roi entra sur la montagne de Sion, & en vit les fortifications; & il viola aussi-tôt le serment qu'il avoit fait; car il commanda qu'on abattît tous les murs qui l'environnoient.

63. Il partit ensuite en grande diligence; & retourna à Antioche, où il trouva que Philippe s'étoit rendu maître de la ville: & aprés avoir combattu contre lui, il la reprit.

COMMENTAIRE.

ỳ. 58. DEMUS DEXTRAS HOMINIBUS ISTIS. *Composons avec ces gens-cy*, à la lettre, *donnons-leur la main droite:* expressions qui se rencontrent souvent dans ces livres. (*a*) Les Perses & la plûpart des Orientaux n'avoient point de marque plus assurée de leurs promesses, que de donner la main droite, cela se voit par plusieurs endroits de Xénophon. (*b*)

ỳ. 59. UT AMBULENT IN LEGITIMIS SUIS, SICUT PRIUS. *De vivre selon leur loy, comme auparavant.* Ils avoient joüi de ce privilége depuis Cyrus, jusqu'à Antiochus Epiphanes; ce privilége leur fut confirmé par Artaxercés, Darius fils d'Hystaspe, Alexandre & autres.

QUÆ DESPEXIMUS. *Le mépris que nous avons fait de leurs loix.* Le Grec, (*c*) *nous avons dissipé leurs loix.* Nous avons voulu les abolir.

ỳ. 63. OCCUPAVIT CIVITATEM. *Il reprit Antioche*, & fit mourir Philippe, qui fut pris dans la ville. (*d*)

(*a*) 1. *Macc.* XI. 50. 62. 66. XIII. 45. 50. 2. *Macc.* IV. 34. XI. 30. XII. 11.
(*b*) *Xenoph. de Expedit. Cyri. Jun. Vide* & *Brisson de Reg. Perf. l.* 1. *p.* 141. & *seq.*
(*c*) Διεσκέδασμεν.
(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 15.

CHAPITRE VII.

Démétrius Soter arrive en Syrie, & fait tuer Antiochus Eupator, & Lysias. Alcime est établi grand-Prêtre des Juifs. Il vient en Judée, avec Bacchides, & y commet plusieurs cruautez. Judas s'oppose à lui, & l'oblige à retourner à Antioche. Nicanor est envoyé contre Judas; il est vaincu, & sa tête suspenduë aux murs de Jérusalem.

ỷ. 1. *ANno centesimo quinquagesimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Roma, & ascendit cum paucis viris in civitatem maritimam, & regnavit illic.*

ỷ. 1. EN la cent cinquante-uniéme année, Démétrius fils de Séleucus, étant sorti de la ville de Rome, vint avec peu de gens dans une ville sur la côte de la mer, & commença à y regner.

An du M. 3842.

COMMENTAIRE.

ỷ. 1. EXIIT DEMETRIUS SELEUCI FILIUS AB URBE ROMA. *Démétrius fils de Seleucus, sortit de la ville de Rome.* On a vû cy-devant (*a*) que Séleucus quatriéme fils du Grand Antiochus avoit envoyé à Rome son fils Démétrius, en la place d'Antiochus Epiphanes son frere, qui y étoit en ôtage depuis quelques années. Antiochus Epiphanes sans se mettre en peine des droits de son neveu Démétrius, s'étoit mis en possession du Royaume, aprés la mort de Seléucus, & avoit laissé en mourant la couronne à son fils Antiochus Eupator, dont on a parlé au chapitre précédent. Le Senat Romain avoit envoyé en Syrie trois Legats pour administrer le Royaume, pendant la minorité du Roy, & pour réduire ses vaisseaux & les éléphans, au nombre préscrit par les articles de la paix concluë avec Antiochus le Grand; Mais il arriva qu'Octavius le chef de cette légation fut mis à mort à Laodicée, par un particulier nommé Leptines. Eupator & Lysias firent ce qu'ils purent pour éloigner d'eux le soupçon d'avoir contribué à cette mort; ils envoyerent des Ambassadeurs à Rome pour se justifier; mais le Senat aprés avoir entendu leurs raisons, les renvoya sans leur donner de réponse fixe.

Cependant Démétrius fils de Seléucus, crût que cette affaire lui ouvroit un chemin pour rentrer en possession de Etats de son pere: il consulta là-des-

(*a*) Voyez le Ch. 1. ỷ. 11.

An du M. 3842.

2. *Et factum est, ut ingressus est domum regni patrum suorum, comprehendit exercitus Antiochum, & Lysiam, ut adducerent eos ad eum.*

2. Et lorsqu'il fut rentré dans son païs, *& dans le siége* du Royaume de ses peres, l'armée se saisit d'Antiochus, & de Lysias, pour les amener à Démétrius.

COMMENTAIRE.

sus Polybe l'Historien, qui étoit alors à Rome, & qui nous apprend tout ce détail, (*a*) & lui demanda s'il devoit traiter avec le Senat de son retour en Syrie. Polybe n'en fut pas d'avis; mais il lui conseilla, sans toutefois s'expliquer trop clairement, de s'en retourner à petit bruit en Syrie, & d'entreprendre quelque chose digne de son rang. Démétrius ne suivit pas cet avis; il pria le Senat de le décharger de la nécessité de demeurer à Rome, puisqu'ils avoient confirmé le Royaume à Eupator, à son exclusion. On n'eut point d'égard à ses remontrances, & il s'apperçut bien-tôt de la faute qu'il avoit faite; il la répara promptement par la résolution qu'il prit de s'enfuir; ses amis lui facilitérent le moyen de s'embarquer: il partit avec peu de monde, & il y avoit quatre jours qu'il étoit sorti de Rome, avant qu'on s'en apperçût. Etant arrivé dans la Syrie, il écrivit au Senat qu'il alloit en Syrie, non pas pour faire la guerre à Eupator son neveu, que le Senat avoit reconnu; mais qu'il marchoit contre Lysias, & pour venger la mort du Legat Octavius. Il se rendit bien-tôt maître de Tripoli, ville maritime de Syrie, & de là, il fut reçû à Apamée; Antiochus Eupator & Lysias n'avoient osé prendre les armes contre lui, parce qu'il se disoit envoyé par les Romains; ils vinrent même au devant de lui avec l'armée; mais les soldats d'Eupator s'étant saisis de ce jeune Prince & de Lysias, & Démétrius ayant déclaré qu'il ne vouloit pas qu'on les lui presentât, on comprit bien qu'il vouloit qu'on les fist mourir, ce qui fut éxécuté aussi-tôt.

ASCENDIT CUM PAUCIS VIRIS IN CIVITATEM MARITIMAM. *Il vint avec peu de gens dans une ville sur la côte de la mer.* Cette ville est *Tripoli*, comme nous l'apprennent le second des Maccabées, (*b*) & Joseph. (*c*) Démétrius n'avoit à sa suite, lorsqu'il se sauva de Rome, & qu'il s'embarqua pour venir en Syrie, que huit compagnons, cinq serviteurs, & trois de ses gens. (*d*)

℣. 2. UT INGRESSUS EST DOMUM REGNI PATRUM SUORUM. *Lorsqu'il fut rentré dans son païs, & dans le siege de ses peres.* Il vint de Tripoli à Apamée, & ayant assemblé des troupes, il marcha droit à Antioche, capitale du Royaume de ses peres; comme il s'avançoit vers la ville, Antiochus Eupator, & Lysias voulurent venir au devant de lui, mais il leur arriva ce que nous avons raconté, & ce qu'on lit dans les ℣. 2. 3. & 4. de ce chapitre.

(*a*) *Polyb. Legat.* 114. 122.
(*b*) 2. *Macc.* XIV. 1.
(*c*) *Joseph.* XII. 16.
(*d*) *Polyb. loco citato.*

3. *Et res ei innotuit, & ait: Nolite mihi ostendere faciem eorum.*

3. Lorsqu'il en fut averti, il leur dit: Ne me faites point voir leur visage. An du M. 3842.

4. *Et occidit eos exercitus: Et sedit Demetrius super sedem regni sui.*

4. Ils furent donc tuez par l'armée, & Démétrius s'assit sur le trône de son Royaume.

5. *Et venerunt ad eum viri iniqui, & impii ex Israël: & Alcimus dux eorum, qui volebat fieri sacerdos.*

5. Alors des hommes d'Israël méchans, & impies, le vinrent trouver, ayant à leur tête Alcime, qui aspiroit à être établi *Grand-Prêtre*;

6. *Et accusaverunt populum apud Regem dicentes: Perdidit Judas, & fratres ejus, omnes amicos tuos, & nos dispersit de terra nostra.*

6. Et ils accusérent le peuple devant le Roi, en lui disant: Judas & ses freres ont fait périr tous vos amis, & il nous a nous-mêmes chassez de nôtre pays.

COMMENTAIRE.

ỳ. 5. Alcimus qui volebat fieri Sacerdos. *Alcime qui aspiroit à être établi grand-Prêtre.* Antiochus Eupator ayant fait là paix avec les Juifs, marcha contre Philippe qui s'étoit emparé d'Antioche, comme gouverneur du Royaume: Il mena avec lui Ménélaus grand-Prêtre des Juifs, qui pour contenter son ambition, avoit jetté son païs dans les extrêmités qu'on a vû dans ce livre. Lysias qui avoit expérimenté combien cet esprit étoit dangereux, & combien la guerre contre les Juifs avoit coûté de sang; inspira à Eupator le dessein de se défaire de Ménélaus, comme de celui qui avoit causé tous les troubles de la Judée. On fit donc mourir ce grand-Prêtre, en le précipitant dans un enclos plein de cendres, dans la ville de Bérée en Syrie. (*a*) Onias qui étoit fils du grand-Prêtre Onias troisiéme, & à qui le Sacerdoce auroit dû appartenir, si l'on eût suivi l'ordre de la succession, effrayé de la mort de son oncle Ménélaus, & craignant pour sa vie, se retira en Egypte; où il bâtit dans la suite un Temple, sur le modele de celui de Jérusalem. (*b*).

Lysias s'étant donc défait de Ménélaus, conseilla au Roy de transporter le Sacerdoce de la fam''e qui l'avoit possédé jusqu'alors, dans une autre moins puissante, & qui devint par là plus attachée à son service, en reconnoissance d'un tel bienfait. (*c*) Ainsi Eupator établit dans cette dignité Alcime ou Jacim, qui étoit Prêtre de la race d'Aaron; (*d*) mais non pas de la famille Sacerdotale, qui jusqu'alors avoit possédé le Sacerdoce. (*e*) Comme Alcime s'étoit soüillé sous la persécution d'Epiphane, en sacrifiant ou-

(*a*) 2. *Macc.* XIII. 4... 8.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. & *de Bello l.* I. *c.* 1.

(*c*) *Idem lib.* XII. *c.* 5. ὑπὸ Λυσίου πεισθεὶς μεταθεῖναι τὴν τιμὴν ἀπὸ ταύτης τῆς οἰκίας εἰς ἕτερον οἶκον.

(*d*) Ci-après ỳ. 14. *Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.*

(*e*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. & *l.* XX. *c.* 8. Καθιστᾶσιν Ἴακιμον ἀρχιερέα, γένους μὲν Ἀαρῶνος, οὐκ ὄντα δὲ τῆς οἰκίας ταύτης.

An du M. 3842.

7. Nunc ergo mitte virum, cui credis, ut eat, & videat exterminium omne quod fecit nobis, & regionibus Regis : & puniat omnes amicos ejus, & adjutores eorum.

7. Envoyez donc maintenant un homme dont vous soyiez assûré, afin qu'il reconnoisse tous les maux qu'il nous a fait souffrir, & aux Provinces qui apparriennent au Roi ; & qu'il punisse tous ses amis, & tous ceux qui le soûtiennent.

8 Et elegit Rex ex amicis suis Bacchidem, qui dominabatur trans flumen magnum in regno, & fidelem Regi : & misit eum ;

8. Et le Roi choisit d'entre ses amis, Bacchide, qui commandoit dans son Royaume au-delà du grand fleuve, & qui lui étoit fidelle.

9. Ut videret exterminium, quod fecit Judas : sed & Alcimum impium constituit in sacerdotium, & mandavit ei facere ultionem in filios Israël.

9. Il l'envoya reconnoître tous les maux qu'avoit faits Judas ; & il établit Grand-Prêtre l'impie Alcime, & lui ordonna de punir les enfans d'Israël.

10. Et surrexerunt, & venerunt cum exercitu magno in terram Juda, & miserunt nuntios, & locuti sunt ad Judam, & ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.

10. Ils vinrent donc en diligence avec une grande armée dans le pays de Juda, & ils députérent vers Judas, & vers ses freres, pour leur faire des propositions de paix, dans le dessein de les surprendre.

11. Et non intenderunt sermonibus eorum : viderunt enim quia venerunt cum exercitu magno.

11. Mais ils n'eurent aucun égard à leurs paroles, voyant qu'ils étoient venus avec une puissante armée.

COMMENTAIRE.

en mangeant des viandes impures, (*a*) il ne pût se faire reconnoître par les Juifs, & se voyant exclus des fonctions de sa dignité, recourut au Roy Démétrius, & accusa Judas & ceux qui lui étoient attachez.

ỷ. 6. PERDIDIT JUDAS OMNES AMICOS TUOS. *Judas a fait perir tous vos amis.* Tous ceux des Juifs qui étoient attachés à vôtre service, & qui avoient obéi aux ordres d'Antiochus vôtre pere, en abandonnant leur réligion. Rien n'étoit plus vrai que cette accusation ; (*b*) elle fait infiniment d'honneur à Judas. On peut voir dans le second des Maccabées, (*c*) la maniére dont s'y prit Alcime, pour venir à bout de son dessein.

ỷ. 8. ELEGIT REX EX AMICIS SUIS BACCHIDEM, QUI DOMINABATUR TRANS FLUMEN. *Le Roy choisit d'entre ses amis Bacchides, qui commandoit au-delà du grand fleuve*, au-dela de l'Euphrate, qui est ordinairement nommé *le fleuve*, ou *le grand fleuve* par excellence. Le Roy Démétrius ayant confirmé Alcime dans la sacrificature ; il l'envoya en Judée avec Bacchides, gouverneur de la Mésopotamie, (*d*) qui avoit apparemment succédé à Heraclides, qu'Antiochus Epiphanes avoit établi

(*a*) 2. *Macc.* XIV. 3.
(*b*) 1. *Macc.* III. 5. 6. 8.
(*c*) 2. *Macc.* XIV. 1. 2. *& sequ.*
(*d*) *Ita Grot. Usser. Joseph. alii.*

An du M. 3842.

12. *Et convenerunt ad Alcimum, & Bacchidem congregatio scribarum, requirere quæ justa sunt.*

13. *Et primi, Assidæi qui erant in filiis Israël, & exquirebant ab eis pacem.*

14. *Dixerunt enim: Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.*

15. *Et locutus est cum eis verba pacifica: & juravit illis, dicens: Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris.*

16. *Et crediderunt ei: Et comprehendit ex eis sexaginta viros, & occidit eos in una die, secundum verbum quod scriptum est:*

12. Cependant la compagnie des Scribes vint trouver Alcime, & Bacchides, pour leur faire des propositions trés-justes.

13. Ceux d'entre les enfans d'Israël appellez Assidéens, étoient les premiers de cette compagnie, & ils leur vouloient demander la paix.

14. Car ils disoient: C'est un Prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous, il ne nous trompera pas.

15. Alcime leur répondit comme un homme qui n'auroit eu que des pensées de paix, & leur dit avec serment: Nous ne vous ferons aucun mal, ni à vos amis.

16. Ils le crurent; mais il en fit arrêter soixante d'entre eux, qu'il fit mourir tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture:

COMMENTAIRE.

trésorier de la Babilonie, & à Timarque son frere, qui avoit été établi Gouverneur de la même province. Ces deux hommes ayant abusé de leur autorité, Démétrius les fit mourir, ce qui lui mérita le surnom de *Soter*, c'est-à-dire, sauveur, que les Babiloniens lui donnerent, & qu'il porta toûjours depuis. (*a*)

ỳ. 12. VENERUNT CONGREGATIO SCRIBARUM REQUIRERE QUÆ JUSTA SUNT. *La compagnie des Scribes vinrent trouver Alcime.* Cette compagnie des Scribes, étoit une des principales de la nation; c'étoit le corps des premiers Officiers d'entre les Juifs, tant pour la guerre, que pour la paix. (*b*) Le Gouvernement du peuple étoit alors assez dérangé; ces Scribes viennent ici pour traiter avec Alcime, & avec Bacchides, au nom de tout le peuple; on conçoit aisément pourquoi Judas ne s'y trouva pas.

ỳ. 13. PRIMI ASSIDÆI... EXQUIREBANT AB EIS PACEM. *Les Assidéens étoient les premiers de cette compagnie, & ils leurs vouloient demander la paix*; ou bien, *les Assidéens vinrent les premiers vers Bacchides, &c.* Il ne paroît pas qu'ils ayent eu aucune charge dans Israël; (*c*) ils n'y étoient distinguez que par leur sainteté, & par leur zele pour le bien public.

ỳ. 16. OCCIDIT EOS IN UNA DIE, SECUNDUM VER-

(*a*) *Appian. Syriac. p.* 118.
(*b*) Voyez la Dissertation sur les Officiers des Rois des Juifs.
(*c*) Voyez ci-devant Ch. II. 42.

An du M. 3842.

17. *Carnes sanctorum tuorum, & sanguinem ipsorum effuderunt in circuitu Jerusalem, & non erat qui sepeliret.*

17. Ils ont fait mourir les corps de vos Saints, & ils ont répandu leur sang autour de Jérusalem ; & il ne s'est trouvé personne qui les ensevelît.

18. *Et incubuit timor & tremor in omnem populum, quia dixerunt : Non est veritas, & judicium in eis : transgressi sunt enim constitutum, & jusjurandum quod juraverunt.*

18. Et tout le peuple fut saisi de crainte, & de frayeur, & ils se disoient les uns aux autres : Il n'y a ni vérité, ni justice parmi eux; car ils ont violé la parole qu'ils avoient donnée, & le serment qu'ils avoient fait.

19. *Et movit Bacchides castra Jerusalem, & applicuit in Bethzecha : & misit, & comprehendit multos ex eis qui à se effugerant, & quosdam de populo mactavit, & in puteum magnum projecit.*

19. Bacchides étant parti de Jérusalem, alla camper prés de Bethzécha, & il envoya prendre plusieurs de ceux qui avoient quitté son parti, & quelques-uns du peuple ; & les ayant tuez, il les fit jetter dans un grand puits.

20. *Et commisit regionem Alcimo, & reliquit cum eo auxilium in adjutorium ipsi. Et abiit Bacchides ad Regem.*

20. Aprés cela il remit toute la Province entre les mains d'Alcime, à qui il laissa des troupes pour le soûtenir ; & il retourna trouver le Roi.

COMMENTAIRE.

BUM QUOD SCRIPTUM EST. *Il les tua tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture.* Il semble que Bacchides fit tuër non seulement les Assidéens, mais encore les Scribes qui l'étoient venus trouver. L'Auteur cite à cette occasion le Pseaume soixante-&-dix-huit, comme ayant été composé alors, ou comme ayant prédit la mort de ces saints personnages. Les termes du Cantique sont une allusion visible au nom d'*Assidéens*; (*a*) & plusieurs Interpretes, tant anciens que nouveaux, (*b*) l'ont expliqué à la lettre, du meurtre commis contr'eux, par Alcime & Bacchides.

℣. 19. MOVIT BACCHIDES CASTRA AB JERUSALEM, ET APPLICUIT IN BETHSECHA. *Bacchides étant parti de Jérusalem, alla camper prés de Bethsecha*, ou plûtôt, *Bethseta*, ou *Beseth*, selon le Grec ; on connoît une ville de Bethsetta dans la Palestine vers le grand Champ ; Bacchides conduisit l'armée jusques-là, dans le dessein de s'en retourner en Syrie. (*c*)

IN PUTEUM MAGNUM PROJECIT. *Il les fit jetter dans un grand puits.* Le texte Grec (*d*) semble indiquer un certain grand puits qui étoit en cet endroit ; *Il les tua dans le grand puits* ; ou *il les tua prés du grand puits.*

(*a*) *Psal.* LXXVIII. *in Vulg.* LXXIX. *in Heb.* ℣. בשר חסידיך לחיתו ארץ

(*b*) *Ita Basil. Euthym. Beda.*

(*c*) *Judic.* VII. 22.

(*d*) Καὶ ἔθυσεν αὐτοὺς εἰς τὸ φρέαρ τὸ μέγα.

An du M. 3842.

21. *Et satis agebat Alcimus pro principatu sacerdotii sui.*

22. *Et convenerunt ad eum omnes, qui perturbabant populum suum, & obtinuerunt terram Juda, & fecerunt plagam magnam in Israël.*

23. *Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, & qui cum eo erant, filiis Israël, multò plus quàm Gentes.*

24. *Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, & fecit vindictam in viros desertores, & cessaverunt ultrà exire in regionem.*

25. *Vidit autem Alcimus quòd prævaluit Judas, & qui cum eo erant: & cognovit quia non potest sustinere eos, & regressus est ad Regem, & accusavit eos multis criminibus.*

21. Cependant Alcime faisoit tous ses efforts pour s'affermir dans la grande Sacrificature.

22. Et tous ceux qui troubloient le peuple s'étant assemblez prés de lui, se rendirent maîtres du pays de Juda, & firent un grand carnage dans Israël.

23. Judas considérant que tous les maux qu'Alcime, & ceux qui étoient avec lui, avoient faits aux enfans d'Israël, étoient beaucoup plus grands, que tout ce que les nations leur avoient fais;

24. Alla de tous côtez dans la Judée, & punit les déserteurs de son parti: & depuis ce tems-là, ils ne firent plus de courses dans le pays.

25. Mais lorsqu'Alcime eut reconnu que Judas, & ses gens étoient les plus forts, & qu'il eut senti qu'il ne pouvoit leur résister, il retourna vers le Roi, & les accusa de plusieurs crimes.

COMMENTAIRE.

ỷ. 22. IN ISRAEL. *Dans Israël.* L'édition Grecque de Complute lit, *dans Jérusalem;* mais l'édition Romaine, & le manuscrit Alex. lisent, *dans Israël.*

ỷ. 25. ALCIMUS REVERSUS EST AD REGEM. *Alcime retourna vers le Roy* Démétrius à Antioche, & lui porta une couronne, une palme & des branches d'or, qu'il avoit apparemment prises au Temple de Jérusalem. (*a*) Il attendit quelque tems sans rien dire; mais ayant ensuite trouvé l'occasion favorable, il se mit à solliciter de nouveau du secours contre ses freres, accusant Judas & les autres Juifs de rebellion.

ỷ. 26. ET MISIT REX NICANOREM. *Le Roy envoya Nicanor.* Nous lisons dans le second des Maccabées, (*b*) que Nicanor étant arrivé en Judée, Judas lui envoya Simon son frere au bourg de Dessaü, pour conferer avec lui. Nicanor voyant la constance des Juifs, & leur ferme résolution de deffendre leur liberté, ne jugea pas à propos de les attaquer; il envoya trois députez à Judas, pour traiter de la paix; elle fut concluë, & Judas,& Nicanor se virent, & vécurent quelque tems ensemble, avec assez de familiarité, & de confiance mutuelle. Mais Alcime à qui cet accommodement ne plaisoit pas; retourna en diligence à An-

(*a*) 2. *Macc.* XIV. 3. 4.

(*b*) 2. *Macc.* XIV. 15. 25. *Vide Usser. ad an.* 3842.

An du M. 3842.

26. *Et misit Rex Nicanorem, unum ex principibus suis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Israël: & mandavit ei evertere populum.*

27. *Et venit Nicanor in Jerusalem cum exercitu magno, & misit ad Judam, & ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,*

28. *Dicens: Non sit pugna inter me & vos: veniam cum viris paucis, ut videam facies vestras cum pace.*

29. *Et venit ad Judam, & salutaverunt se invicem pacificè: & hostes parati erant rapere Judam.*

30. *Et innotuit sermo Judæ, quoniam cum dolo venerant ad eum: & conterritus est ab eo, & ampliùs noluit videre faciem ejus.*

26. Alors le Roi envoya Nicanor, l'un des principaux Seigneurs de sa Cour, qui étoit un des plus grands ennemis d'Israël, & lui commanda de perdre ce peuple.

27. Nicanor vint donc à Jérusalem avec une grande armée, & il députa vers Judas, & ses freres, pour les surprendre, sous prétexte de traiter de paix avec eux.

28. Il leur fit dire: Qu'il n'y ait point de guerre entre vous & moi. Je viendrai avec peu de gens pour vous voir, & pour vous parler de paix.

29. Il vint ensuite trouver Judas; & ils se saluërent comme amis: & les ennemis se préparoient à se saisir de Judas.

30. Mais Judas reconnut qu'il étoit venu à lui pour le surprendre: & il craignit de tomber entre ses mains, & ne voulut plus le voir.

COMMENTAIRE.

tioche, & accusa Nicanor auprés de Démétrius, comme ayant trahi ses intérests dans la Judée. Le Roy envoya des ordres à son Général, de lui envoyer Judas prisonnier. Nicanor, quelque repugnance qu'il eût a éxécuter ce commandement, ne laissoit pas de chercher l'occasion de surprendre Judas, pour l'envoyer au Roy; mais Judas s'en étant apperçu, se retira, & Nicanor étant venu à Jérusalem, on vit arriver ce que nous lisons ici dans les ỷ. 26. 27. 28. & suiv.

Au reste, Joseph (*a*) assure que Nicanor étoit un des plus familiers amis du Roi, & un des principaux de sa Cour, étant du nombre de ceux qui l'avoient accompagné, lorsqu'il s'enfuit de Rome. L'Auteur du second des Maccabées dit, (*b*) *qu'il étoit maître des Eléphans*.

ỷ. 29. SALUTAVERUNT SE INVICEM PACIFICE. *Ils se saluërent comme amis*; Ils se virent à l'ordinaire, quoi-que Judas eut déja de la défiance de Nicanor; mais celui-ci l'ayant voulu saisir, & ayant manqué son coup, Judas ne voulut plus rien risquer, il se sauva, & amassa des troupes. Nicanor ayant ensuite appris qu'il étoit à *Caphar-Salama*, marcha à lui pour l'attaquer; on ignore la situation de *Caphar-Samala*. Ce nom signifie *le champ de la paix*. Quelqu'uns (*c*) ont crû que c'étoit *Antipatride*, nommée *Capharsabe*, avant qu'Hérodes lui eut donné le nom d'Antipatri-

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 17. Νικάνορα τὸν εὐνούστατον αὐτῷ καὶ πιστότατον τῶν φίλων, οὗτος γάρ ἦν καὶ ὁ ἀπὸ τῆς Ῥωμαίων πόλεως αὐτῷ συμφυγών.

(*b*) ἐλεφαντάρχην 2. *Macc.* XIV. 12.

(*c*) *Fullon. Tirin.*

31. *Et cognovit Nicanor quoniam denudatum est consilium ejus : & exivit obviam Juda in pugnam juxta Caphar-salama.*

31. Nicanor voyant que son dessein étoit découvert, marcha contre Judas pour le combattre prés de Caphar-salama. An du M. 3842.

32. *Et ceciderunt de Nicanoris exercitu ferè quinque millia viri, & fugerunt in civitatem David.*

32. Et il y eut prés de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor, qui demeurérent sur la place ; & le reste s'enfuit dans la ville de David.

33. *Et post hæc verba ascendit Nicanor in montem Sion : & exierunt de sacerdotibus populi salutare eum in pace, & demonstrare ei holocautomata, quæ offerebantur pro Rege.*

33. Aprés cela Nicanor monta sur la montagne de Sion, & quelques-uns des Prêtres le vinrent salüer avec un esprit de paix, & lui montrérent les holocaustes qui s'offroient pour le Roi.

COMMENTAIRE.

de. (*a*) Mais cette opinion n'est pas soutenable. *Caphar-Samala* devoit être prés de Jérusalem, puisque Judas s'y retira aprés le premier combat contre Nicanor.

℣. 32. FUGERUNT IN CIVITATEM DAVID. *Ils se retirérent dans la ville de David.* C'est-à-dire, Judas & ses gens ayant tué cinq mille hommes de l'armée de Nicanor, & voyant qu'ils n'étoient point en état de soutenir long tems l'effort de toutes les forces des Syriens, se retirérent dans la ville de David, & dans le Temple, de même qu'ils avoient fait auparavant, aprés la bataille de Bethsura. (*b*) La plûpart croyent que ce fut Nicanor qui s'y retira ; mais la suite n'est pas favorable à cette opinion. Quelques exemplaires Grecs lisent cinq cens hommes, au lieu de cinq mille. Et Grotius voudroit qu'on traduisît ainsi la premiere partie du ℣. 32. *Il en fut tué cinq mille* (des Juifs) *par l'armée de Nicanor*, parce que dit-il, & Joseph, & le second des Maccabées, donnent la victoire à Nicanor ; comme si ce n'étoit pas toûjours gagner la victoire, d'obliger les ennemis à se retirer, & à abandonner le champ de bataille, comme Judas fut obligé de céder à Nicanor, aprés lui avoir tué cinq mille hommes. Judas ne demeura pas long-tems à Jérusalem, il en sortit avec ses troupes, & se retira dans les terres de Samarie ; en sorte que Nicanor étant venu pour le prendre, les Prêtres l'assurérent avec serment, qu'ils ne sçavoient où il étoit. (*c*)

℣. 33. DEMONSTRARE EI HOLOCAUTOMATA, QUÆ OFFEREBANTUR PRO REGE. *Lui montrérent les holocaustes qui s'offroient pour le Roi.* Les Hébreux avoient cette loüable coutume, d'offrir des sacrifices pour le salut & la prospérité des justes entreprises des

(*a*) *Joseph. Antiq. l. 16. c. 9.*
(*b*) *1. Macc. v. 47.*
(*c*) *2. Macc. XIV. 31. 32.*

An du M. 3842.

34. *Et irridens sprevit eos, & polluit: & locutus est superbè.*

35. *Et juravit cum ira, dicens: Nisi traditus fuerit Judas, & exercitus ejus in manus meas, continuò cùm regressus fuero in pace, succendam domum istam. Et exiit cum ira magna.*

36. *Et intraverunt sacerdotes, & steterunt ante faciem altaris & templi; & flentes dixerunt:*

37. *Tu Domine elegisti domum istam ad invocandum nomen tuum in ea, ut esset domus orationis, & obsecrationis populo tuo.*

38. *Fac vindictam in homine isto, & exercitu ejus, & cadant in gladio: memento blasphemias eorum, & ne dederis eis ut permaneant.*

34. Mais il les méprisa en les raillant; il les traita comme des personnes profanes, & leur parla avec grand orgueil.

35. Il leur dit en colere, & en jurant: Si on ne me livre entre les mains Judas avec son armée, aussi-tôt que je serai revenu victorieux, je brûlerai ce Temple. Et il s'en alla plein de fureur.

36. Alors les Prêtres étant entrez se présentérent devant l'autel, & devant le temple; & ils dirent en pleurant:

37. Seigneur, vous avez choisi cette maison, afin que vôtre nom y fût invoqué, & qu'elle fût une maison d'oraison, & de priére pour vôtre peuple.

38. Faites éclater vôtre vengeance contre cet homme, & contre ses troupes; & qu'ils tombent sous le tranchant de l'épée. Souvenez-vous de leurs blasphêmes, & ne permettez pas qu'ils subsistent long-tems sur la terre.

COMMENTAIRE.

Princes, sous lesquels la Providence les avoit mis. Les Juifs captifs à Babilone envoyérent à Jérusalem une somme d'argent, qu'ils avoient recüeillie entr'eux, pour être offerte sur l'autel, en expiation de leur peché, & pour la conservation du Roi Nabuchodonosor, & de son fils Balthazar. (*a*) Le Roi Darius veut que les Juifs de Jérusalem offrent des holocaustes, pour lui & ses enfans. (*b*) Dans les lettres que l'on écrivit aux Spartiates; (*c*) il est dit que l'on offroit tous les jours solemnels des Hosties en leur memoire. Le grand-Prêtre Onias en offrit aussi pour la guérison d'Heliodore, qui avoit été envoyé par Seleucus, pour piller le Temple. (*d*) Enfin nous voyons par Philon & par Joseph, que jusqu'aux derniers tems de la nation Juive, on continua d'offrir des sacrifices pour les Empereurs Romains. L'Eglise Chrêtienne hérita ces pratiques de la Sinagogue; S. Paul (*e*) veut qu'on fasse des prieres, des oraisons, des demandes, des actions de graces pour les Princes, & pour tous ceux qui sont élevez en dignité. *Nous sacrifions pour le salut de l'Empereur*, dit Tertullien; (*f*) *mais à son Dieu & au nôtre.*

℣. 34. IRRIDENS SPREVIT EOS ET POLLUIT. *Il les méprisa.*

(*a*) *Baruc.* I. 10.
(*b*) 1. *Esdr.* VI. 10.
(*c*) 1. *Macc.* XII. 11.
(*d*) 2. *Macc.* III. 32.
(*e*) 1. *Timot.* II. 1.
(*f*) *Tertull. ad Scapul. c.* 2. *Sacrificamus pro salute Imperatoris, sed Deo nostro & ipsius.*

39. *Et exiit Nicanor ab Jerusalem, & castra applicuit ad Bethoron : & occurrit illi exercitus Syriæ.*

40. *Et Judas applicuit in Adarsa cum tribus millibus viris : & oravit Judas, & dixit :*

41. *Qui missi erant à Rege Sennacherib, Domine, quia blasphemaverunt te, exiit Angelus, & percussit ex eis centum octoginta quinque millia.*

42. *Sic contere exercitum istum in conspectu nostro hodie : & sciant ceteri quia malè locutus est super sancta sua : & judica illum secundum malitiam illius.*

43. *Et commiserunt exercitus prælium tertia decima die mensis Adar : & contrita sunt castra Nicanoris, & cecidit ipse primus in prælio.*

39. Nicanor étant parti de Jérusalem, vint camper prés de Béthoron, où l'armée de Syrie le vint joindre. An du M. 3842.

40. Et Judas alla camper prés d'Adarsa avec trois mille hommes, & fit sa priére, en disant :

41. Seigneur, lorsque ceux qui avoient été envoyez par le Roi Sennachérib, vous blasphémérent, un Ange vint, qui leur tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

42. Exterminez de même aujourd'hui cette armée devant nous ; afin que tous les autres sachent que Nicanor a deshonoré par ses blasphêmes vôtre maison sainte ; & jugez-le selon sa malice.

43. La bataille fut donc donnée le treiziéme jour du mois d'Adar : & l'armée de Nicanor fut défaite ; & lui, tué le premier dans le combat.

COMMENTAIRE.

prisa en les raillant, & les traita comme des personnes profanes. A la lettre : (*a*) *il les soüilla ;* Joseph semble dire qu'il soüilla leurs oreilles par ses blasphêmes, (*b*) ou qu'il les outragea par des paroles injurieuses & blasphématoires. Les Juifs se bouchoient les oreilles, en entendant proferer quelques paroles injurieuses à la Divinité, (*c*) comme si elles eussent soüillé ceux qui les entendoient.

℣. 34. Applicuit ad Bethoron, et occurrit illi exercitus Syriæ. *Nicanor vint camper prés de Béthoron, où l'armée de Syrie le vint joindre.* Nicanor sortit de Jérusalem, pour aller chercher Judas, & pour lui livrer la bataille. Il se campa à Béthoron, où il reçut un renfort de troupes de Syrie. Béthoron la basse est environ à quatre lieuës de Jérusalem.

℣. 40. Judas applicuit in Adarsa. *Judas alla camper prés d'Adarsa*, à trente stades de Béthoron, (*d*) c'est-à-dire, environ à quatre milles de cette ville ; *Adarsa*, ou *Adasa* selon le Grec, est apparemment la même qu'*Adazer*, cy-aprés ℣. 45. Elle étoit dans la Tribu d'Ephraïm. (*e*)

℣. 41. Qui missi erant a Rege Sennacherib.

(*a*) Ἐμυκτήρισεν αὐτοὺς καὶ κατεγέλασεν αὐτῶν, καὶ ἐμίανεν αὐτούς.
(*b*) Ὁ δὲ βλασφημήσας αὐτούς. *Antiq. l. XII. c. 17.*
(*c*) *Act.* VII. 56.
(*d*) *Joseph. Antiq.* XII. c. 17.
(*e*) *Ieron. in locis Hebr.*

An du M. 3842.

44. *Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidisset Nicanor, projecerunt arma sua, & fugerunt.*

44. Ses troupes voyant que leur Général étoit mort, jettérent leurs armes, & prirent la fuite.

45. *Et persecuti sunt eos viam unius diei, ab Adazer usquequò veniatur in Gazara, & tubis cecinerunt post eos cum significationibus.*

45. Et les gens de Judas les poursuivirent une journée de chemin, depuis Adazer jusqu'à Gazara; & ils sonnérent des trompettes derriére eux, pour avertir tout le monde *de leur victoire.*

46. *Et exierunt de omnibus castellis Judaeae in circuitu, & ventilabant eos cornibus, & convertebantur iterùm ad eos, & ceciderunt omnes gladio, & non est relictus ex eis nec unus.*

46. Et les peuples de tous les villages de la Judée, qui étoient aux environs, les chargérent avec une grande vigueur; & revenant attaquer de front ceux qui étoient demeurez derriére, ils les taillérent tous en piéces, ensorte qu'il n'en échappa pas un seul.

47. *Et acceperunt spolia eorum in prædam: & caput Nicanoris amputaverunt, & dexteram ejus, quam extenderat superbè, & attulerunt & suspenderunt contra Jerusalem.*

47. Ils s'enrichirent ensuite de leurs dépoüilles; ils coupérent la tête de Nicanor, & sa main droite, qu'il avoit étenduë insolemment contre le Temple, & les ayant apportées, ils les suspendirent à la vûë de Jérusalem.

COMMENTAIRE.

Ceux qui avoient été envoyez par le Roy Sennacherib. Quelques exemplaires omettent le nom de Sennacherib, & portent simplement, *envoyez par le Roy*, ou *par le Roy des Assyriens.*

℣. 45. AB ADAZER, USQUEQUO VENIATUR IN GAZARA. *Depuis Adazer jusqu'à Gazara.* Ces deux lieux étoient éloignés d'une journée de chemin. On vient de parler d'*Adazer*, ou *Adasa*, ℣. 40. & on a dit quelque chose de Gazer où Gazara, cy-devant chap. v. ℣. 8.

TUBIS CECINERUNT POST EOS CUM SIGNIFICATIONIBUS. *Ils sonnérent des trompettes derriere eux, pour avertir tout le monde.* Le Grec à la lettre. (*a*) *Ils sonnérent aprés eux avec les trompettes, dont on donne le signal*; ou avec les trompettes, dont les Prêtres se servoient dans l'armée, pour donner les divers signaux, de camper, de décamper, de donner la bataille, de se retirer.

℣. 46. VENTILABANT EOS CORNIBUS. *Il les chargeoient avec grande vigueur.* A la lettre; (*b*) ils les attaquoient à coups de cornes, où ils les jettoient au vent avec leurs cornes, comme des taureaux irritez, qui jettent au vent tout ce qui se rencontre devant eux. Ou selon Grotius, ils enveloppoient l'ennemi de tous côtés, ils l'enfermoient comme

(*a*) Ἐσάλπισαν ὀπίσω αὐτῶν ταῖς σάλπιγξι τῶν σημασιῶν.

(*b*) Ὑπερεκέρων αὐτούς.

An du M. 3842.

48. *Et lætatus est populus valdè, & egerunt diem illam in lætitia magna.*

49. *Et constituit agi omnibus annis diem istam, tertiâ decimâ die mensis Adar.*

50. *Et siluit terra Juda dies paucos.*

48. Le peuple ressentit une grande joye ; & ils passérent ce jour dans une réjoüissance publique.

49. On ordonna que ce même jour seroit célebré tous les ans comme une fête, au treiziéme du mois d'Adar.

50. Et le pays de Judas demeura en repos pendant peu de jours.

COMMENTAIRE.

une armée, qui étend ses cornes ou ses aîles, & qui enveloppe celle des ennemis. (*a*)

ỳ. 47. SUSPENDERUNT CONTRA JERUSALEM. *Ils les suspendirent à la vûë de Jérusalem*, hors la ville, & vis-à-vis le Temple. (*b*) Le second des Maccabées ajoûte que Judas fit hacher la langue de cet impie, & qu'il la donna à manger aux oiseaux.

ỳ. 49. CONSTITUIT AGI DIEM ISTAM OMNIBUS ANNIS. Il ordonna que ce jour seroit célébré *tous les ans, comme un jour de fête ;* elle se célébra assez long-tems : & du tems de Joseph, elle étoit encore en pratique parmi les Juifs. On l'a négligée, & enfin abandonnée dans la suite. Elle tomboit le jour d'avant la fête des Sorts. (*c*)

(*a*) *Vide Judith.* XV. 6.
(*b*) 2. *Macc.* XV. 33. *Manum autem dementis jussit contra templum suspendi.*
(*c*) *Ibid.* ỳ 37.

An du M. 3842.

CHAPITRE VIII.

Alliance des Juifs avec les Romains.

℣. 1. *ET audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, & acquiescunt ad omnia, quæ postulantur ab eis: & quicúmque accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias, & quia sunt potentes viribus.*

℣. 1. EN ce tems-là la réputation des Romains vint aux oreilles de Judas. Il apprit qu'ils étoient puissans, qu'ils étoient toûjours prêts d'accorder toutes les demandes qu'on leur faisoit, qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui s'étoient venu joindre à eux, & que leur puissance étoit fort grande.

COMMENTAIRE.

℣. 1. QUIA ACQUIESCUNT AD OMNIA, QUÆ POSTULANTUR AB EIS. *Que les Romains étoient toûjours prêts d'accorder ce qu'on leur demandoit.* L'Ecriture nous donne ici la peinture de la Republique Romaine, telle qu'elle étoit dans les plus beaux tems, je veux dire avant la troisiéme guerre Punique. La Providence à permis que les vertus des Romains, toutes inutiles qu'elles étoient pour l'éternité, à cause du défaut de la charité, fussent couchées dans les saintes Ecritures, leur donnant ainsi une recompense temporelle, & proportionnée à leur merite, qui étoit presque toûjours borné à l'estime des hommes, & au siécle présent. On nous dépeint les Romains, tels que la renommée, qui flatte toûjours un peu dans les choses favorables, comme elle outre dans les odieuses, les publioit. La République étoit alors dans sa plus grande beauté, dit Florus, (*a*) elle cultivoit la piété envers les Dieux, la fidélité envers les hommes; elle faisoit paroître de la grandeur & de la magnificence dans elle même, & envers les étrangers; ils étoient comme les protecteurs universels de tous les opprimez, & leur Empire étoit moins une domination, qu'une protection; leur attention & leur soin ne s'étendoient pas moins à sécourir leurs alliez, qu'à deffendre leur propre païs; c'est par ces moyens que leur République est parvenuë à ce point de puissance, que l'Histoire nous fait admirer encore aujourd'hui.

Les Juifs aprés avoir passé successivement sous la domination des Perses & des Grecs, pendant tout le tems qui s'écoula depuis Cyrus jusqu'à Dé-

(*a*) *Flor. Hactenus populus Romanus pulcher, egregius, pius, sanctus atque magnificus. Vide & Salust. & Cicer. &c.*

2. *Et audierunt prælia eorum, & virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos, & duxerunt sub tributum.*

3. *Et quanta fecerunt in regione Hispaniæ: & quod in potestatem redegerunt metalla argenti & auri, quæ illic sunt, & possederunt omnem locum consilio suo, & patientiâ.*

2. Il avoit aussi oüi parler des combats qu'ils avoient donnez, & des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie, * & comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, & les avoient rendus tributaires. An du M. 3816.

3. Il avoit encore appris tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne; de quelle maniére ils avoient réduit en leur puissance les mines d'or, & d'argent qui sont en ce pays-là, & avoient conquis toutes ces Provinces par leur conseil, & leur patience;

COMMENTAIRE.

métrius Soter, commencérent enfin à penser à leur liberté. Ce furent les premiers peuples d'Orient, dit Trogus, (a) qui profitérent de la protection des Romains, pour se délivrer du joug de l'oppression; les Romains étant alors fort libéraux de ce qui ne leur coûtoit rien. *A Demetrio cùm descivissent, amicitiâ Romanorum petitâ, primi omnium ex Orientalibus libertatem receperunt; facilè tunc Romanis de alieno largientibus.*

ỷ. 2. IN GALATIA. *Dans la Galatie.* Le nom de *Galatia* en Grec, se prend également pour la Galatie, & pour la Gaule. On est partagé ici, sçavoir de laquelle des deux on doit l'expliquer. On convient que du tems de Judas Maccabée, la Galatie entiére n'étoit pas encore assujettie aux Romains; mais Antiochus le grand, ayant déclaré la guerre aux Romains, obligea les Galates à se joindre à lui. (b) Aprés la victoire remportée sur ce Prince, par Lucius Cornelius Scipion, le Consul Cneius Manlius Volso, qu'on avoit envoyé l'année suivante en Asie, pour en regler les affaires, attaqua & battit les Galates (c) en deux combats. Il triompha d'eux à son retour à Rome, malgré le plus grand nombre des dix Légat. qui avoient été envoyés en Asie, & qui ne pouvoient approuver la raison qui lui avoit fait déclarer la guerre à ces peuples. Les Historiens ne marquent point expressément qu'alors on ait imposé tribut aux Galates; mais la chose paroît tout-à-fait probable. Grotius explique cet endroit d'une partie de la Galatie, qui fut soumise aux Romains; le Pere Harduin l'entend des Gaulois de la Gaule Narbonnoise, qui étoit alors tributaire à ce même peuple.

ỷ. 3. QUANTA FECERUNT IN REGIONE HISPANIÆ. *Tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne.* Les peuples d'Arragon, & de Castille, *Celtiberi*, avoient été soumis par Marcus Porcius Caton, par Fulvius Flaccus, & par Tiberius Sempronius Gracchus. Ceux de Leon, *Vaccai*, par Lucius Posthumus.

(a) *Justin. l. xxxvi.*
(b) *Apian. pag. 39.*
(c) *Livius l. 38. Flor. l. 2. Polyb. l. 3.*

An du M. 3807.

4. *Locáque quæ longè erant valdè ab eis, & Reges qui supervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, & percusserunt eos plagâ magnâ : ceteri autem dant eis tributum omnibus annis.*

4. Qu'ils s'étoient assujettis des pays trés-éloignez d'eux ; qu'ils avoient vaincu des Rois qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde, & avoient fait un grand carnage de leurs armées ; & que les autres leur payoient tribut tous les ans ;

*3836. *3815.

5. *Et Philippum, & Persen Cetheorum Regem, & cæteros qui adversùm eos arma tulerant, contriverunt in bello, & obtinuerúnt eos.*

5. Qu'ils avoient vaincu Philippe,* & Persés Roi des Céthéens, * & les autres qui avoient pris les armes contre eux ; & qu'ils s'étoient rendus maîtres de leur pays.

6. *Et Antiochum magnum Regem Asiæ, qui eis pugnam intulerat habens centum viginti elephantos, & equitatum, & currus, & exercitum magnum valdè, contritum ab eis.*

6. Qu'Antiochus le Grand, Roi d'Asie, les ayant attaquez avec une puissante armée, avec six vingts éléphans, & beaucoup de cavalerie, & de chariots, ils l'avoient défait entiérement. *

COMMENTAIRE.

IN POTESTATEM REDEGERUNT METALLA ARGENTI ET AURI. *Ils avoient réduit sous leurs puissances, les mines d'or & d'argent*, dont l'Espagne étoit remplie autrefois. *Metallis plumbi, ferri, æris, argenti, auri, tota ferme Hispania scatet*, dit Pline. (*a*) Strabon (*b*) convient qu'on ne connoissoit alors aucun endroit du monde, ou il y eut de si bons métaux, & en si grande quantité. On peut voir Bochart dans ce qu'il dit des Espagnes. (*c*)

ỳ. 4. REGES QUI SUPERVENERANT EIS AB EXTREMIS TERRÆ, CONTRIVERUNT. *Qu'ils avoient vaincus des Rois, qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde.* Les Romains dés-lors avoient vaincu Pyrrhus Roi d'Epire, Scyphax Roi de Numidie, Visidomarus Roi des Gaulois : Ils avoient domptez les Carthaginois, les Rois d'Asie, de Macédoine, &c. (*d*) on sçait que les Hebreux donnoient le nom *d'extrémité de la terre*, ou du bout du monde, aux païs éloignez ; sur tout ceux qui leur étoient les plus inconnus, comme l'Afrique, & ceux où l'on ne pouvoit aller que par mer.

ỳ. 5. PHILIPPUM, ET PERSEN CETHEORUM REGEM. *Philippe, & Persés Roi des Céthéens*, ou des Macédoniens. (*e*) Titus Quintus Flaminius vainquit Philippe Roi de Macédoine, (*f*) un des successeurs d'Aléxandre, qui vouloit opprimer la liberté d'Athénes. Le Prince étoit appuyé du secours d'Attale Roi de Pergame & des Rhodiens ; il fut battu deux fois, deux fois mis en fuitte, & chassé de son camp. La guerre con-

(*a*) *Plin. lib. 3. c. 3.*
(*b*) *Strabo. l. 3. & 4.*
(*c*) *Boch. Canaan l. 1. c. 35.*
(*d*) *Vide Drus. & Grot. & alios Interpp. passim.*
(*e*) Voyez ci-devant Ch. 1. 1. & *Genes.* x.
(*f*) *Flor. l. 2. c. 7. Liv. l. 33. Polyb. leg. 6.*

7. *Et quia ceperunt eum vivum, & statuerunt ei ut daret ipse, & qui regnarent post ipsum, tributum magnum, & daret obsides, & constitutum :*

7. Qu'ils l'avoient pris vif, & l'avoient obligé lui, & les Rois ses successeurs, de payer un grand tribut, & de leur donner des ôtages, & tout ce dont ils étoient convenus : An du M. 3815.

COMMENTAIRE.

tre Persés fut conduite par Paul E'mile; Persés n'y fit rien qui fût digne de la Majesté Royale, & de la haute réputation de ses Ancêtres. (*a*)

ŷ. 6. ANTIOCHUM MAGNUM, REGEM ASIÆ, HABENS CENTUM VIGINTI ELEPHANTOS. *Antiochus le grand, Roy d'Asie, qui les attaqua ayant cent & vingt Eléphants.* Antiochus le grand, Roi de Syrie, ou Roi d'Asie ; car il avoit une grande partie de ses états dans l'Asie mineure, & dans la grande Asie, & étoit le plus puissant Monarque de l'Orient, fit la guerre aux Romains avec des préparatifs extraordinaires, & disposez depuis long-tems ; cependant il fut vaincu par Lucius Scipion l'Asiatique, & obligé de subir des conditions trés dures & trés humiliantes. (*b*) Les Auteurs profanes ne conviennent pas du nombre de cent-vingt éléphants. Tite Live n'en met que cinquante quatre. Florus dit qu'il en avoit bordé toute son armée, *Elephantis aciem utrímque vallaverat* ; Mais ils ne conviennent pas même entr'eux du nombre des troupes d'Antiochus. Florus lui donne trois cent mille hommes de pied, & Appien ne fait son armée forte que de soixante & dix mille hommes.

ŷ. 7. CEPERUNT EUM VIVUM. *Ils l'avoient pris vif.* Antiochus aprés la perte de la bataille, qui se donna prés du fleuve Phrygius, prit la fuite, & se sauva, sans s'arrêter, jusqu'à Sardes, où il arriva au milieu de la nuit, accompagné d'un petit nombre de ses gens. De là il se rendit à Apamée, où il avoit appris que Séleucus, & quelques uns de ses amis s'étoient retirés ; & ensuite il passa en Syrie, d'où il envoya des Ambassadeurs à Scipion, pour recevoir telles conditions de paix qu'il plairoit aux Romains de lui imposer. Voilà ce que nous rapportent les Historiens, qui ne disent point précisément que le Roi soit tombé entre les mains du vainqueur ; mais Polybe (*c*) raconte qu'Antiochus se trouva avec les Legats à Lysimachie aprés la guerre, pour regler l'éxécution des articles du traité de paix conclu auparavant. Et certes ce Prince se soumit au vainqueur, ni plus ni moins que s'il eut été réellement son captif.

STATUERUNT EI TRIBUTUM MAGNUM, ET DARET OBSIDES ET CONSTITUTUM. *Il fut obligé de payer un grand tribut, & de donner des ôtages, & tout ce dont ils étoient convenus.* Le Grec ;

(*a*) *Flor. & Polyb. ibidem. c.* 10.
(*b*) *Vide Polyb. l.* 21. *T. Liv. l.* 37. *Appian. Syriac. Flor. l.* 2. *c.* 8.
(*c*) *Polyb. l.* 17. *Vide Grot. hic. & si placet Alberic. Gentil. Disput. ad* 1. *Macc. c.* 4.

An du M. 3815.

8. *Et Regionem Indorum, & Medos, & Lydos, de optimis regionibus eorum: & acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni Regi.*	8. Savoir, le pays des Indiens, des Médes, & des Lydiens, les plus belles de leurs Provinces, qu'ils avoient ensuite données au Roi Euméne ;.

COMMENTAIRE.

(*a*) *un grand tribut, des ôtages, & le partage.* Voici les conditions de la paix qui fut arrêtée entre Antiochus le Grand, & les Romains ; (*b*) Il lui fallut premierement payer tous les frais de la guerre, c'est-à-dire, quinze mille talens d'Eubée, cinq cens comptant, deux mille cinq cens aprés la ratification de la paix, & les douze mille restans à payer dans l'espace de douze ans, à divers payemens, mille talens par an ; outre cela trois cent cinquante talens au Roi Eumenés, à payer durant le tems de cinq ans, & cent vingt-sept talens pour le froment qu'il étoit obligé de fournir. De plus, il devoit donner vingt ôtages, & les échanger tous les trois ans ; les ôtages ne devoient pas avoir moins de dix-huit, ni plus de quarante cinq ans. On l'obligea d'abandonner tout le païs qu'il avoit en Europe, & tout ce qui étoit au delà du mont-Taurus, jusqu'au fleuve Halys ; c'est ce qui est appellé ici *le partage*, ou la distraction, la séparation. Outre cela, de livrer tous les éléphans qu'il avoit à Apamée, sans avoir la liberté d'en achetter de nouveaux ; de donner tous les vaisseaux de guerre & leurs équipages, de n'en conserver que dix de transport, sans pouvoir en équipper aucun, qui eût plus de trente rames.

REGIONEM INDORUM, ET MEDOS ET LYDOS. *Le païs des Indiens, des Médes & des Lydiens.* Tout le monde convient que du tems de Judas Maccabée, les Romains n'avoient pas porté leurs armes ni dans les Indes, ni dans la Médie. Il ne paroît pas même par l'histoire, qu'ils soient jamais allé jusqu'aux Indes. Quelques Interprétes (*c*) conjectutent, qu'au lieu des *Indiens*, il faudroit lire, *les Ioniens*, & au lieu des *Medes*, *les Mysiens*. Nous lisons dans Tite-Live, (*d*) qu'aprés la paix concluë avec le grand Antiochus, on céda la Mysie, & l'Ionie au Roi Eumenés, à l'exception des villes qui avoient joui auparavant de la liberté. D'autres (*e*) disent que quand il ne seroit pas vrai dans la rigueur, que les Romains eussent assujetti les Indes ; il suffiroit pour la verité de ce récit, que Judas l'eut ainsi appris, & que la renommée l'eut publié. On sçait que le nom d'Inde étoit assez vague chez les anciens, comme il l'est encore aujourd'hui parmi nous. On nommoit Indiens, non seulement les peuples de delà le Gange & l'Indus, mais encore les Ethiopiens, tant au couchant qu'à l'Orient de:

(*a*) Φόρον μέγαν, καὶ διδόναι ὅμηρα, καὶ διαστολήν.
(*b*) *Liv. l. 38.*
(*c*) *Grot, Drus.*
(*d*) *Liv. l. 38.*
(*e*) *Menoc. Serar. alii,*

9. *Et quia qui erant apud Helladam, voluerunt ire, & tollere eos : & innotuit sermo his ;*

10. *Et miserunt ad eos Ducem unum, & pugnaverunt contra illos, & ceciderunt ex eis multi, & captivas duxerunt uxores eorum, & filios, & diripuerunt eos, & terram eorum possederunt, & destruxerunt muros eorum, & in servitutem illos redegerunt usque in hunc diem.*

11. *Et reliqua regna, & insulas, quæ aliquando restiterant illis, exterminaverunt, & in potestatem redegerunt.*

12. *Cum amicis autem suis, & qui in ipsis requiem habebant, conservaverunt amicitiam, & obtinuerunt regna, quæ erant proxima, & quæ erant longè : quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos.*

9. Que ceux de la Gréce ayant voulu marcher contr'eux pour les perdre, ils en furent avertis ; An du M. 3843.

10. Et qu'ils avoient envoyé contr'eux un de leurs Généraux ; qu'ils les combattirent, & en tuérent un grand nombre ; qu'ils emmenérent leurs femmes captives avec leurs enfans, pillétent & assujettirent leur pays, détruisirent les murailles de leurs villes, & les réduisirent en servitude, comme ils sont encore aujourd'hui.

11. Qu'ils avoient ruiné, & soumis à leur empire les autres Royaumes, & toutes les Isles qui leur avoient résisté ;

12. Mais qu'ils conservoient religieusement les alliances qu'ils avoient faites avec leurs amis, & avec ceux qui s'étoient donnez à eux ; que les Royaumes, soit voisins ou éloignez, leur avoient été assujettis, parce qu'ils étoient redoutez de tous ceux, qui entendoient seulement prononcer leur nom ;

COMMENTAIRE.

la mer Rouge, les peuples qui sont au delà de la Mediterranée, ceux qui habitent la Lybie, l'Egypte, l'Arabie, la Palestine, parce qu'on croyoit que ces peuples étoient originaires des Indes. Il n'est donc nullement extraordinaire que les Hebreux ayent donné le nom d'Indiens aux peuples de l'Asie mineure, cedée par Antiochus, ou à ceux que Manlius Volso avoit battus vers la Galatie. Enfin, un sçavant (*a*) soutient que les Ioniens & les Cariens, ont pu trés proprement être appellez Indiens, à cause du fleuve *Indus*, ou *Kalbit*, qui coule dans leur païs. (*b*) On trouve vers les mêmes régions dans la Phrygie *les Midai*, (*c*) apparemment les mêmes que ceux qui sont nommez Medes en cet endroit, à moins qu'on ne l'entende des Medes d'Europe dans la Thrace, & dans la Macédoine. (*d*)

℣. 9. QUI ERANT APUD HELLADAM, VOLUERUNT IRE ET TOLLERE EOS. *Ceux de la Grece ayant voulu marcher contre les Romains*, ceux-ci envoyérent un de leurs Généraux dans ce païs qui les assujettit, comme ils le sont encore aujourd'hui. Les uns (*e*) l'expliquent de la guerre des Romains contre les Etoliens. Ceux-ci s'étant départis de l'alliance des Romains, appellérent à leur secours Antiochus le Grand, & solli-

(*a*) *Harduin. Chronolog. vet. test.*
(*b*) *Plin. l. 5. c. 29.*
(*c*) *Plin. l. 5. p. 295. Edit. Hardui. & nummus Antonii Severi F. Midaïœ.*
(*d*) Voyez nôtre Comment. sur Genêse x. 2.
(*e*) *Salian. Fullon. Verberst Menoc.*

An du M. 3843

13. *Quibus verò vellent auxilio esse ut regnarent, regnabant: quos autem vellent, regno deturbabant: & exaltati sunt valdè.*

14. *Et in omnibus istis nemo portabat diadema, nec induebatur purpurâ, ut magnificaretur in ea.*

15. *Et quia curiam fecerunt sibi, & quotidie consulebant trecentos viginti, consilium agentes semper de multitudine, ut quæ digna sunt gerant.*

13. Qu'ils faisoient regner tous ceux à qui ils vouloient assûrer le Royaume; & qu'au contraire ils le faisoient perdre à ceux qu'ils vouloient: & qu'ainsi ils s'étoient élevez à une trés-grande puissance:

14. Que néanmoins nul d'entr'eux ne portoit le diadême, & ne se revêtoit de la pourpre, pour paroître plus grand que les autres;

15. Mais qu'ils avoient établi un sénat parmi eux, & qu'ils consultoient tous les jours les trois cens vingt sénateurs, tenant toûjours conseil touchant les affaires de la République, afin qu'ils agissent d'une maniére qui fût digne d'eux;

COMMENTAIRE.

citérent Philippe Roi de Macédoine, & Nabides Roi de Lacédémone, à entrer dans leur parti, & dans leurs desseins. Quintus Flaminius s'efforça par ses remontrances, de les rappeller à des sentimens plus sages. Démocrite qui étoit l'auteur de cette entreprise, lui dit qu'il lui rendroit réponse, quand il seroit sur les bords du Tibre. On envoya donc contr'eux Marcus Acilius Glabrio, qui les subjugua. (*a*) Grotius entend ce passage des peuples de la Grece, qui avoient favorisé le parti d'Antiochus, dans la guerre contre les Romains.

℣. 13. QUIBUS VELLENT AUXILIO ESSE UT REGNARET, REGNABANT. *Qu'ils faisoient regner tous ceux à qui ils assûroient le Royaume.* Ils avoient conservé dans la Royauté, les Rois Masinissa, Eumenés, Prusias; ils avoient confirmé le titre de Roi à Antiochus Eupator, contre Démétrius Soter; ils avoient protégé Ptolomée Philometor, contre Antiochus Epiphanes.

℣. 14. NEMO PORTABAT DIADEMA, NEC INDUEBATUR PURPURA. *Nul d'entr'eux ne portoit le Diadême, & ne se revêtoit de la pourpre.* L'état des Romains étoit Aristocratique; ils s'étoient délivrés du joug des Rois, par l'expulsion des Tarquins; l'amour qu'ils avoient pour leur liberté, leur donnoit de l'horreur même pour les marques de la Royauté.

℣. 15. QUOTIDIE CONSULEBANT TRECENTOS VIGINTI. *Ils consultoient tous les jours les trois cens & vingt Senateurs.* Du tems de l'Ecrivain de cette Histoire, le nombre ordinaire des Sénateurs étoit apparemment de trois cens & vingt, ou du moins on le disoit ainsi. Sous Romulus, le nombre n'en étoit que de cent; il y en ajoûta ensuite cent

(*a*) *Vide Liv. l. 38.*

An du M. 3843.

16. *Et committunt uni homini magistratum suum per singulos annos, dominari universæ terræ suæ, & omnes obediunt uni, & non est invidia, neque zelus inter eos.*

16. Et qu'ils confioient chaque année leur souveraine magistrature à un seul homme, pour commander dans tous leurs Etats ; & qu'ainsi tous obéissoient à un seul, sans qu'il y eût d'envie, ni de jalousie parmi eux.

COMMENTAIRE.

autres. Depuis Tarquin l'ancien jusqu'au tems de Sylla, ils furent trois cens ; & de là en avant, le nombre s'augmenta ; en sorte qu'on en a compté jusqu'à mille. (a) Ainsi du tems de Judas Maccabée, le nombre ordinaire devoit être de trois cens Senateurs. Il n'y a que *les vingt* que l'on ajoûte ici, qui causent de la difficulté. Quelques Auteurs (b) ont crû que ce n'étoit point de simples Sénateurs ; mais d'autres personnes, à qui leur emploi donnoit droit d'entrer au Sénat, & qui y avoient un rang particulier ; par exemple, les deux Consuls, deux Préteurs, deux Questeurs, quatre Ediles, & dix Tribuns du peuple, qui font en tout vingt personnes.

℣. 16. COMMITTUNT UNI HOMINI MAGISTRATUM. *Ils confient chaque année leur souveraine Magistrature à un homme.* Tout le monde sait que les Romains créoient chaque année deux Consuls, dont l'un avoit soin des affaires de la guerre au dehors, & l'autre demeuroit dans la ville, à la tête du Senat. L'Auteur avoit peut-être ouï dire, qu'ils créoient tous les ans un Dictateur ; mais c'étoit un faux bruit ; on n'élisoit de Dictateurs que dans des occasions extraordinaires ; ou bien il a parlé du Consul à qui le sort avoit donné le soin de la guerre, comme du seul Consul connu parmi les étrangers, & seul maître du gouvernement du dehors & des armées de la République. Il y en a qui ont prétendu qu'on ne fait ici mention que d'un Consul, parce que leur pouvoir étoit partagé de telle sorte, que l'un commandoit un jour, & l'autre un autre, ou l'un un mois, & l'autre le suivant. On vit un exemple de cette autorité partagée & journaliére des Consuls, dans la fatale bataille de Cannes, où le Consul qui étoit de jour, s'opiniâtra à vouloir donner le combat, malgré son Collégue ; Tite-Live, (c) parlant des Consuls, dit qu'il n'y avoit que le premier qui en portât les marques : *Omnia jura, omnia insignia primi Consules tenuêre.*

NON EST INVIDIA, NEC ZELUS INTER EOS. *Sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie parmi eux.* Cela s'entend pour la plûpart, & pour l'ordinaire : il n'y avoit point de jalousies publiques, qui éclatassent chez les étrangers. Chacun contribuoit au bien de l'Etat, avec un concert & une ardeur merveilleuse. *Romani domi militiæque intenti, festinare, parare, alius*

(a) *Vide Alex. ab Alex. Genial. dier. l. 4. c. 11. & Not. Tiraquel.*
(b) *Vide Manutium lib. de Senatu. Albert. Gentil. disput. in 1. Macc. c. 6.*
(c) *Liv. lib. 2.*

An du M. 3843.

17. *Et elegit Judas Eupolemum, filium Joannis, filii Jacob, & Jasonem, filium Eleazari, & misit eos Romam constituere cum illis amicitiam, & societatem.*

18. *Et ut auferrent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quòd in servitutem premerent regnum Israël.*

19. *Et abierunt Romam viam multam valdè, & introierunt curiam, & dixerunt.*

20. *Judas Macchabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum miserunt nos ad vos, statuere vobiscum societatem & pacem, & conscribere nos socios, & amicos vestros.*

21. *Et placuit sermo in conspectu eorum.*

22. *Et hoc rescriptum est, quod rescripserunt in tabulis æreis, & miserunt in Jerusalem, ut esset apud eos ibi memoriale pacis & societatis.*

23. *Bene sit Romanis, & genti Judæorum, in mari, & in terra in æternum: gladiúsque & hostis procul sit ab eis.*

24. *Quòd si institerit bellum Romanis priùs, aut omnibus sociis eorum in omni dominatione eorum,*

17. Judas choisit *donc* Eupolémus fils de Jean, qui étoit fils de Jacob, & Jason fils d'Eléazar; & il les envoya à Rome, pour faire amitié, & alliance avec eux;

18. Et afin qu'ils les délivrassent du joug des Grecs; parce qu'il vit qu'ils réduisoient en servitude le Royaume d'Israël.

19. Ils partirent donc, & aprés un trés-long chemin, ils arrivérent à Rome; où étant entrez dans le sénat, ils dirent:

20. Judas Maccabée, & ses freres, & le peuple des Juifs nous ont envoyez pour faire alliance avec vous, & pour établir la paix entre nous, afin que vous nous mettiez au nombre de vos alliez, & de vos amis.

21. Cette proposition leur plut.

22. Et voici le rescrit qu'ils firent graver sur des tables d'airain, & qu'ils envoyérent à Jérusalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix, & de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Juifs.

23. Que les Romains, & le peuple Juif soient comblez de biens à jamais sur mer, & sur terre; & que l'épée, & l'ennemi s'écarte loin d'eux.

24. S'il survient une guerre aux Romains, ou à leurs alliez dans toute l'étenduë de leur domination,

COMMENTAIRE.

alium hortari, hostibus obviam ire, libertatem, patriam, parentesque armis tegere, (a) *&c.* Mais cette union fut bien altérée dans la suite, par la jalousie & l'ambition des premiers de la République, qui éclattérent dans les guerres civiles.

℣. 17. Jacob. Le Grec; *Accos.*

℣. 21. Placuit sermo in conspectu eorum. *Cette proposition leur plut.* La politique des Romains trouvoit son compte à ce que les Juifs se séparassent de Démétrius Soter; ce Prince regnoit dans la Syrie, sans leur participation; ils ne doutoient pas qu'ils ne dûssent bientôt entrer en guerre avec lui, aprés le meurtre du Légat Octavius. Il étoit de leur interêt de susciter des ennemis à Démétrius, & de diminuer autant

(a) *Sallust. in hist. Conjur. Catilina.*

25. *Auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno.*

26. *Et prælantibus non dabunt, neque subministrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, sicut placuit Romanis : & custodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.*

27. *Similiter autem, & si genti Judæorum prius acciderit bellum, adjuvabunt Romani ex animo, prout eis tempus permiserit.*

28. *Et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, sicut placuit Romanis ; & custodient mandata eorum absque dolo.*

29. *Secundùm hæc verba constituerunt Romani populo Judæorum.*

30. *Quod si post hæc verba, hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex proposito suo : & quæcumque addiderint, vel dempserint, rata erunt.*

25. Les Juifs les assisteront avec une pleine volonté, selon que le tems le leur permettra ; An du M. 3843.

26. Sans que les Romains donnent & fournissent aux gens de guerre ni bled, ni armes, ni argent, ni vaisseaux : car c'est ainsi qu'il a plû aux Romains ; & *ces soldats Juifs* leur obéïront sans rien recevoir d'eux.

27. Et de même s'il survient une guerre au peuple Juif, les Romains les assisteront de bonne foi, selon que le tems le leur permettra.

28. Et les Juifs ne fourniront point à ceux que l'on envoyera à leur secours, ni bled, ni armes, ni argent, ni vaisseaux : car c'est ainsi qu'il a plû aux Romains ; & ils leur obéïront sincérement.

29. C'est là l'accord que les Romains font avec les Juifs.

30. Que si à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter, ou ajoûter quelque chose à ce qui est écrit ici, ils le pourront faire de concert : & tout ce qui en sera ôté, ou ajoûté, demeurera ferme & stable.

COMMENTAIRE.

qu'ils le pouvoient sa puissance. La valeur de Judas, & le bruit de ses victoires, ne pouvoit être inconnu à Rome.

℣. 26. PRÆLIANTIBUS NON DABUNT TRITICUM, ARMA, &c. *Sans que les Romains fournissent aux gens de guerre, qu'ils leur envoyeront, le bled, les armes & l'argent.* En un mot les Juifs aideront de tout leur pouvoir les Romains, dans les guerres qui leur surviendront, & les troupes qui seront fournies, seront armées, nourries, soudoyées aux frais des Juifs. (*a*) Grotius l'entend autrement. *Les Juifs ne donneront aucun secours d'hommes, d'armes, où d'argent aux ennemis des Romains.* Si on le prend en ce dernier sens en cet endroit ; il faudra expliquer le ℣. 28. de cette sorte ; *Et que les Romains ne fourniront aux ennemis des Juifs, ni hommes, ni armes, ni argent ;* ce qui paroît contraire au texte Grec, (*b*) qui marque à la lettre des amis & des alliez qui nous aident, & non pas des ennemis qui nous attaquent. Mais le Syriaque & l'Arabe (*c*) l'expliquent comme Grotius, & c'est le sens le plus juste & le plus naturel.

(*a*) *Ita Menoch. Tir. alii plerique.*

(*b*) ℣. 26. *καὶ τοῖς πολεμοῦσιν οὐ δώσουσι σῖτον, &c* ℣ 28 *καὶ τοῖς συμμαχοῦσιν οὐ δοθήσεται σῖτος, ὅπλα, &c.* Grot. veut qu'on lise en ce dernier ℣. *καὶ τοῖς πολεμίοις, καὶ τοῖς συμμαχοῦσι.*

(*c*) *Vide 2. Macc. Arabice c. 13. in Polyglott. Parif. & Londinens.*

An du M. 3843.

31. *Sed & de malis, quæ Demetrius Rex fecit in eos, scripsimus ei dicentes: Quare gravasti jugum tuum super amicos nostros, & socios Judæos?*

32. *Si ergo iterùm adierint nos, adversùm te faciemus illis judicium, & pugnabimus tecum mari, terrâque.*

31. Et pour ce qui est des maux que le Roi Démétrius a faits au peuple Juif, nous lui en avons écrit en ces termes : Pourquoi avez-vous accablé d'un joug si pésant les Juifs, qui sont nos amis, & nos alliez ?

32. *Sachez donc, que* s'ils reviennent se plaindre à nous de nouveau, nous leur ferons toute sorte de justice, & nous vous attaquerons par mer, & par terre.

COMMENTAIRE.

℣. 31. QUARE GRAVASTI JUGUM TUUM SUPER AMICOS NOSTROS? *Pourquoi avez vous accablé d'un joug si pesant les Juifs, qui sont nos amis & nos alliez ?* Antiochus Epiphanes, & son fils Eupator, & enfin, Démétrius Soter, avoient sans doute porté les choses à une extrémité outrée à l'égard des Juifs ; Ils abusoient visiblement du pouvoir que Dieu leur avoit donné, en voulant contraindre leurs sujets à renoncer à une Réligion, qui n'a rien de contraire, ni aux bonnes mœurs, ni à la paix de l'Etat, ni à la soumission que les peuples doivent à leurs Souverains. Les Hébreux jusqu'alors avoient vécu en liberté, dans la pratique de leur culte, à l'abri des Loix & des Privileges des Princes prédécesseurs d'Antiochus. Ils ne s'étoient jamais rendus indignes de ces privileges, par aucune action de révolte, ou de désobeïssance ; cependant on les avoit traités en ennemis, on avoit employé contr'eux les plus rigoureux supplices; on les avoit forcés malgré leur conscience, & contre leurs Loix, d'offrir de l'encens aux Idoles, & on en avoit fait mourir un trés grand nombre. Tout cela sembloit devoir les autoriser à prendre les armes, contre leurs persécuteurs, pour la défense de leurs Loix, de leur Religion, & de leur liberté.

Il est pourtant vrai, que s'ils n'avoient point eu d'autre motif que celui-là, nous ne pourrions absolument les justifier. (*a*) C'est une obligation indispensable, fondée sur la justice naturelle, de souffrir la persécution même la plus injuste, de la part de son Souverain, plûtôt que de prendre les armes contre lui. Ce devoir étoit pour l'ancien comme pour le nouveau Testament. Le malheur des guerres civiles est encore plus grand que celui de la persécution ; ils pouvoient mettre leur Religion à couvert, au moins par la fuite. C'étoit pour eux un trés grand bonheur, de donner leur vie pour la foi, & pour la Religion de leurs peres. Il n'y a donc que l'inspiration surnaturelle de Dieu, procurée & manifestée par des miracles évidens, qui ait pu rendre l'action des Maccabées permise & loüable ; le Seigneur

(*a*) L'Abbé Rupert, *lib. x. de victoria verbi Dei c. ult.* & Pierre de Blois, *Canon Episcop. & Ep. 146.* condamne expressément la conduite des Maccabées, d'avoir eu recours à la protection des Romains.

fit paroître en plus d'une rencontre, en faveur de Judas, des Anges sous la figure d'hommes armez, qui marchoient à la tête de son armée, & qui le couvroient de leurs armes. (*a*) Le Prophéte Jérémie lui apparut plein de gloire & de Majesté, & lui mit en main une épée d'or, en lui disant; (*b*) *Recevez comme un present de la part de Dieu cette épée, avec laquelle vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.* Enfin les éloges que le Saint Esprit donne aux Maccabées, & le succez tout miraculeux, & toûjours certain de leurs armes, prouvent visiblement que leur entreprise étoit de Dieu, & non de leur propre esprit.

CHAPITRE IX.

Bacchides & Alcime reviennent en Judée. Judas est tué dans le combat. Jonathas son frere lui succede. Bacchide retourne encore en Judée, & aprés quelques batailles, fait la paix avec Jonathas.

℣. 1. *INtereà ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, & exercitus ejus in prælio, apposuit Bacchidem, & Alcimum rursùm mittere in Judæam, & dextrum cornu cum illis.*

℣. 1. CEpendant Démétrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat, & son armée défaite, envoya de nouveau en Judée Bacchide, & Alcime, avec l'aîle droite de ses troupes. An du M. 3843.

COMMENTAIRE.

℣. 1. DEMETRIUS APPOSUIT BACCHIDEM, ET ALCIMUM RURSUM MITTERE IN JUDÆAM, ET DEXTRUM CORNU CUM ILLIS. *Démétrius envoya de nouveau en Judée Bacchides, & Alcime, avec l'aîle droite de ses troupes.* Joseph dans toute l'Histoire que nous allons voir, se trompe visiblement, en ce qu'il suppose qu'Alcime étoit mort, & que Judas lui avoit succédé dans la souveraine Sacrificature, (*c*) pendant que Simon son frere gouvernoit la nation, & commandoit l'armée; Il est démenti par son propre témoignage, puisqu'ailleurs (*d*) il reconnoît qu'entre Alcime, & Jonathas, il n'y eut

(*a*) 2. *Macc.* x. 29. 30. & xi. 8.
(*b*) 2. *Macc.* xv. 12. 14. 15. 16.
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* xii. *c.* 17. Ἐγράφη τὸ δόγμα... ἐπὶ ἀρχιερέως μὲν τοῦ ἔθνους Ἰούδα, στρατηγοῦ δὲ Σίμωνος τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ.
(*d*) *Idem Antiq. l.* xx. *c.* 8. Ὁ δὲ Ἰάκιμος ἔτη τρία τὴν ἀρχιερωσύνην κατασχὼν ἐτελεύτησε. Διεδέξατο δὲ οὐδεὶς αὐτὸν, ἀλλὰ διετέλεσεν ἡ πόλις ἐνιαυτοὺς ἑπτὰ χωρὶς ἀρχιερέως οὖσα, &c.

An du M. 3843.

2. *Et abierunt viam, quæ ducit in Galgala, & castra posuerunt in Masaloth, quæ est in Arbellis, & occupaverunt eam, & peremerunt animas hominum multas.*

3. *In mense primo anni centesimi & quinquagesimi secundi, applicuerunt exercitum ad Jerusalem.*

4. *Et surrexerunt, & abierunt in Beream viginti millia virorum, & duo millia equitum.*

2. Ils marchérent par le chemin qui méne à Galgala, & campérent à Mazalot, qui est en Arbelles; & ils prirent cette ville, & y tuérent un grand nombre d'hommes.

3. Au premier mois de l'année cent cinquante-deux, ils se rendirent avec toute l'armée prés de Jérusalem.

4. Et de là ils allérent à Bérée, au nombre de vingt-deux mille hommes, & de deux mille chevaux.

COMMENTAIRE.

point de grand-Prêtre; & par l'Ecriture qui dit ici clairement, qu'aprés la mort de Judas, Alcime a vécu, & a même exercé les fonctions Sacerdotales dans le Temple. (*a*)

On a déja parlé de Bacchides ci-devant; (*b*) il fut d'abord envoyé avec Alcime, & aprés lui avoir remis la conduite de la Province, il s'en retourna en Syrie. Le Roi l'envoya cette seconde fois, pour tenir tête à Judas, qui s'étoit rendu redoutable par la victoire qu'il avoit remportée sur Nicanor. Le Roi lui donna *l'aîle droite de son armée*, c'est-à-dire, l'élite de ses troupes; car comme le Prince commandoit ordinairement l'aîle droite en personne, il prenoit toûjours ce qu'il y avoit de plus vaillant & de meilleur parmi ses soldats. L'armée étoit de vingt mille hommes de pied, & de deux mille chevaux; (*c*) Joseph fils de Gorion, la fait forte de trente mille hommes.

℣. 2. ABIERUNT VIAM QUÆ DUCIT IN GALGALA, ET CASTRA POSUERUNT IN MASALOTH QUÆ EST IN ARBELLIS. *Ils marchérent par le chemin qui mene à Galgala, & campérent à Masalot, qui est en Arbéles.* Il y a beaucoup d'apparence que *Galgala* est mis ici pour la Galilée, (*d*) & *Arbeles*, pour *Arabot*, qui signifie les plaines, ou le plat païs; ce terme se rencontre encore au chap. v. 23. *Masalot*, est une ville de la Tribu d'Aser, marquée dans les Paralipomenes, (*e*) & dans Josué, (*f*) sous le nom de *Masal*, ou *Mesal*. Bacchides conduisit son armée de la Syrie dans la Galilée; elle campa & demeura quelque tems dans les plaines de Mesal, ville de cette Province, pour en faire le siége, parce qu'elle étoit occupée par des Juifs du parti de Juda. Saint Jérôme parle d'une ville d'Arbéle à neuf milles de Légion. On trouve encore le nom d'Arbéle dans Osée; (*g*) on peut voir ce que nous avons dit sur ce Prophéte.

℣. 3. APPLICUERUNT EXERCITUM AD JERUSALEM, (4) ET

(*a*) Voyez le ℣. 54. & suiv.
(*b*) Voyez le Ch. VII. 8.
(*c*) Ci-aprés ℣. 4.
(*d*) *Vide Drus. hic, & Joseph. Antiq.* XII. *c.* 18.
(*e*) I. *Par.* VI. 74.
(*f*) *Josue* XVI. 30. & XIX. 26.
(*g*) *Osée* X. 14.

SURRE-

An du M. 3843.

5. *Et Judas posuerat castra in Laïsa, & tria millia viri electi cum eo.*

6. *Et viderunt multitudinem exercitùs quia multi sunt, & timuerunt valdè: & multi subtraxerunt se de castris, & non remanserunt ex eis, nisi octingenti viri.*

7. *Et vidit Judas quòd defluxit exercitus suus, & bellum perurgebat eum, & confractus est corde, quia non habebat tempus congregandi eos, & dissolutus est.*

8. *Et dixit his qui residui erant: Surgamus, & eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversùs eos.*

9. *Et avertebant eum, dicentes: Non poterimus: sed liberemus animas nostras modò, & revertamur ad fratres nostros, & tunc pugnabimus adversùs eos: nos autem pauci sumus.*

10. *Et ait Judas: Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis: & si appropiavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, & non inferamus crimen gloriæ nostræ.*

5. Or Judas s'étoit campé à Laïse avec trois mille hommes choisis.

6. Et ses gens voyant une si grande armée, furent saisis de frayeur. Et plusieurs se retirérent du camp, ensorte qu'il n'en demeura que huit cens.

7. Lorsque Judas vit son armée réduite à ce petit nombre, & la nécessité où il étoit de combattre, il en eut le cœur abattu, parce qu'il n'avoit pas le tems de les rassembler, & il se sentit comme défaillir.

8. Il dit à ceux qui étoient restez: Allons, & marchons à nos ennemis pour les combattre, si nous pouvons.

9. Mais ses gens l'en détournoient, en lui disant: Nous ne le pourrons jamais; mais pensons présentement à assûrer nôtre vie, & retournons à nos freres; & aprés cela nous reviendrons combattre contr'eux: car nous sommes trop peu de gens.

10. Judas leur dit: Dieu nous garde d'en user ainsi, & de fuir devant eux; si nôtre heure est arrivée, mourons courageusement pour nos freres, & ne soüillons point nôtre gloire par aucune tache.

COMMENTAIRE.

SURREXERUNT, ET ABIERUNT IN BEREAM. *Ils se rendirent avec toute leur armée prés de Jérusalem, & de-là ils allérent à Bérée.* Ils vinrent d'abord à Jérusalem, croyant y rencontrer Judas, mais ayant appris qu'il étoit aux environs de Laïsa, ou Lesen, ils y allérent, & se campérent à *Bérée*, ou plûtôt *Béroth*, ville de la tribu de Benjamin, (*a*) qui ne devoit pas être éloignée de *Laïsa*. (*b*) Joseph nomme *Berzeth*, le lieu où Judas étoit campé, mais il ne dit pas le nom du lieu où alla Bacchides.

℣. 5. TRIA MILLIA VIRI ELECTI. *Trois mille hommes choisis.* Joseph n'en met que mille; Rufin son traducteur deux mille; le fils de Gorion, environ trois mille.

℣. 10. NON INFERAMUS CRIMEN GLORIÆ NOSTRÆ. *Ne soüillons point nôtre gloire par aucune tache*, par une action si honteuse, & si criminelle; car il semble par son expression, qu'il auroit crû commettre un crime de se retirer. (*c*) *Ne inferamus crimen gloriæ nostræ.* Il jugea

(*a*) *Josue* XVIII. 25.
(*b*) *Isai.* X. 30.

(*c*) Μὴ καταλίπωμεν αἰτίαν τῇ δόξῃ ἡμῶν.

An du M. 3843.

11. *Et movit exercitus de castris, & steterunt illis obviam: & divisi sunt equites in duas partes, & fundibularii & sagittarii præibant exercitum, & primi certaminis omnes potentes.*

12. *Bacchides autem erat in dextro cornu, & proximavit legio ex duabus partibus, & clamabant tubis.*

13. *Exclamaverunt autem & hi, qui erant ex parte Juda, etiam ipsi, & commota est terra à voce exercituum: & commissum est prælium à manè usque ad vesperam.*

11. L'armée ennemie étant sortie de son camp, vint au devant d'eux, & la cavalerie fut divisée en deux corps; les frondeurs & les archers marchoient devant l'armée; & le premier rang étoit composé de tout ce qu'il y avoit de plus ferme, & de plus vaillant.

12. Bacchides étoit à l'aîle droite; & les bataillons marchérent des deux côtez, & firent retentir le bruit des trompettes.

13. Les gens de Judas sonnérent aussi des trompettes de leur côté; la terre retentit du bruit des armes, & le combat dura depuis le matin, jusqu'au soir.

COMMENTAIRE.

apparemment que Dieu ayant disposé les circonstances de maniére, qu'il ne pouvoit plus se retirer que honteusement, c'étoit une espéce de déclaration de sa volonté, à laquelle il ne devoit pas résister. *Si c'est nôtre heure*, disoit-il à ses gens, *mourons courageusement pour nos freres*; sinon, Dieu saura bien nous donner la victoire, & nous conserver; combien de fois avons-nous éprouvé les effets de sa toute-puissance? La victoire n'est-elle pas toûjours entre ses mains? Il n'y a point de différence à son égard entre un grand, & un petit nombre. Voilà apparemment les raisons qui déterminérent Judas à vouloir soûtenir avec huit cens hommes, les efforts d'une armée de vingt-deux milles hommes. C'est ce qui met son action à couvert du reproche de témérité, & d'avoir voulu tenter Dieu. Saint Ambroise (*a*) reléve son action par les expressions les plus brillantes, & l'Eglise emprunte ses paroles dans son Office. (*b*) Ce Pere représente Judas, & ses freres, comme le modéle du véritable héroïsme; *Habes fortitudinem bellicam, in qua non mediocris honesti ac decori forma est, quod mortem servituti præferat, ac turpitudini.* (*c*)

℣. 12. PROXIMAVIT LEGIO EX DUABUS PARTIBUS. *Les bataillons marchérent des deux côtez.* L'Auteur de la Vulgate traduit ordinairement par *Legio*, le Grec, *Phalanx*, qui est un nom de milice Macédonienne, & qui signifie un bataillon de troupes serrées; (*d*) *Macedones Phalangem vocant, peditum stabile agmen, quando vir viro, arma armis conserta sunt.* Végece dit que la Phalange est ordinairement de huit mille hommes. La Légion n'étoit que de six mille sept cens vingt-six, se-

(*a*) *Ambros. l.* 1. *Offic. c.* 41.
(*b*) *Officium Matutinorum Domin.* 3. *Octob.*
(*c*) Voyez ce que nous avons dit ci-dessus de la mort d'Eléazar; voyez aussi *Serar, Tirin. Est. Verhorst &c.*
(*d*) *Q. Curt.*

An du M. 3843.

14. *Et vidit Judas, quòd firmior est pars exercitûs Bacchidis in dextris, & convenerunt cum ipso omnes constantes corde.*	14. Judas ayant reconnu que l'aîle droite de Bacchides étoit la plus forte, fit un effort avec les plus vaillans de ses troupes.
15. *Et contrita est dextera pars ab eis, & persecutus est eos usque ad montem Azoti.*	15. Ils rompirent cette aîle droite, & les poursuivirent jusqu'à la montagne d'Azot.
16. *Et qui in sinistro cornu erant, viderunt quòd contritum est dextrum cornu, & secuti sunt post Judam, & eos qui cum ipso erant, à tergo.*	16. Mais ceux qui étoient à l'aîle gauche, voyant que l'aîle droite avoit été défaite, suivirent par derriére Judas, & ses gens.
17. *Et ingravatum est prælium, & ceciderunt vulnerati multi ex his, & ex illis.*	17. Et le combat fut long-tems opiniâtré. Plusieurs de part & d'autre furent blessez, & tuez.
18. *Et Judas cecidit, & ceteri fugerunt.*	18. Judas lui-même tomba mort, & tous les autres s'enfuirent.

COMMENTAIRE.

lon le même Végece, ou de six mille six cens soixante-six, selon d'autres. Les bataillons serrez, & soûtenus de la cavalerie rangée aux deux aîles, s'avancérent donc contre Judas, pour l'envelopper.

℣. 15. USQUE AD MONTEM AZOTI. *Jusqu'à la montagne d'Azot.* On ne peut pas l'entendre d'Azot ville des Philistins; elle étoit trop éloignée des lieux où nous avons dit que la bataille se donna; Joseph lit la montagne d'*Asa*. On n'en sait pas la situation.

℣. 18. ET JUDAS CECIDIT. *Et Judas tomba mort.* Ben-Gorion dit que Judas s'étant avancé jusques prés de Bacchides, l'épée à la main, & tout ensanglanté, ce Général ne put soûtenir la vûë de Judas, dont le visage étoit comme celui d'un lion qui tient sa proïe. Il inspiroit à le voir, la frayeur, & la crainte; Bacchides prit la fuite vers Azot; Judas le poursuivit, & tua tout ce qu'il rencontra; il mit par terre quinze mille hommes. Le reste de l'armée de Bacchides suivit Judas, & l'ayant trouvé abattu de travail, & de lassitude, avec ses gens, aussi las & fatiguez, ils l'attaquérent d'un côté, tandis que Bacchides, qui étoit revenu au devant de ses troupes, l'assaillit de l'autre. Le combat fut grand, Judas au milieu de ces deux armées fit des prodiges de valeur, mais enfin accablé par la foule, il fut blessé, & tomba sur un tas de morts qui étoit autour de lui.

Ainsi mourut ce grand Homme, que la Providence avoit suscité dans les derniers tems de la République des Hébreux, pour en faire le soûtien & la colonne de la foi, & de la Religion d'Israël, pour mettre sa nation en liberté, & pour sauver le peuple d'Israël; (*a*) *Qui salvum faciebat populum*

(*a*) Ci-aprés ℣. 21.

An du M. 3843. *Israël.* Il soûtint jusqu'au dernier soupir le caractére de sauveur, ayant préféré la mort, pour le salut de ses freres, à une fuite lâche, & à une retraite honteuse; ainsi sa mort lui est devenuë plus glorieuse, que les triomphes les plus magnifiques, *Gloriosiorem triumphis mortem invenit.* (*a*) A peine dans tout l'ancien Testament trouvéra-t-on un Héros, où l'on remarque plus de ces excellentes qualitez, qui font les saints, & les grands hommes. On voit peu de Guerriers modérez, religieux, maîtres de leurs passions, exempts d'ambition, & de vanité, éloignez du plaisir, & au-dessus de la vaine gloire. Judas avoit toutes les qualitez d'un Héros; le courage, l'intrépidité, la force, le conseil, la sagesse; tout cela sans emportement, sans violence, sans faste. Il avoit outre cela tout ce qui doit distinguer un Prêtre du Seigneur, & un Prince religieux. Le zéle pour la Religion, la pureté des mœurs, l'amour de son peuple; pieux, sans superstition; attaché à ses devoirs, sans bassesse; zélé pour l'observation des Loix, mais d'un zéle réglé par la science, & soûtenu par la charité. Quelle idée ne nous donnent pas de sa profonde connoissance des Loix de Dieu, & des principes de la vraye morale, les discours qu'il tient à ses troupes pour les animer aux combats, pour les soûtenir dans les disgraces, pour les disposer à mépriser les plus grands périls! Quelle est l'ardeur, & la pureté de ses priéres! Avec quelle humilité, & dans quels sentimens de pénitence se prosterne-t-il devant le Tout-puissant, lorsqu'il se prépare au combat! Avec quelle fermeté monte-t-il au Temple tout environné d'ennemis, pour le nettoyer des soüillures des Gentils! Avec quelle vigueur s'oppose-t-il aux impies, & venge-t-il les injures du Seigneur! Enfin quelle est son attention à ménager les intérêts de son peuple, & à procurer sa gloire, & ses avantages, tant pour le spirituel, que pour le temporel; *Dilatavit gloriam populo suo.* (*b*)

Si l'on veut comparer ce grand Homme, avec celui qui a été le modéle, & l'original de tous les Saints, avec Jesus-Christ le Sauveur du Monde, combien de rapports admirables n'y remarque-t-on pas? Judas choisi entre ses freres pour sauver son peuple, & pour être leur Chef, & leur Prince, dans le tems le plus triste de la République des Hébreux, & où il sembloit que la Religion devoit faire naufrage, n'est-il pas une image de Jesus-Christ, qui est venu dans les derniers tems, pour tirer le monde des profondes ténébres où il étoit plongé, pour dissiper la superstition, & l'idolâtrie par l'éclat de sa doctrine, & pour réformer la corruption des mœurs, par la pureté de sa morale toute divine. Quand on envisage Judas aux prises avec tous les ennemis d'Israël, remporter contr'eux des victoires signalées, quoique presque seul, & sans secours humain; quand

(*a*) *Ambrof.* Offic. l. 1. c. 41. (*b*) 1. *Macc.* III. 3.

An du M. 3843.

19. *Et Jonathas, & Simon tulerunt Judam fratrem suum, & sepelierunt eum in sepulchro patrum suorum, in civitate Modin.*

20. *Et fleverunt eum omnis populus Israël planctu magno, & lugebant dies multos.*

21. *Et dixerunt: Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël.*

22. *Et cetera verba bellorum Judæ, & virtutum quas fecit, & magnitudinis ejus, non sunt descripta: multa enim erant valdè.*

23. *Et factum est, post obitum Judæ emerserunt iniqui, in omnibus finibus Israël: & exorti sunt omnes qui operabantur iniquitatem.*

19. Jonathas, & Simon emportérent le corps de Judas leur frere, & le mirent dans le sépulchre de leurs peres, dans la ville de Modin.

20. Tout le peuple d'Israël fit un grand deüil à sa mort, & le pleurérent plusieurs jours;

21. Et ils disoient: Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvoit le peuple d'Israël!

22. Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, & la grandeur de son courage, ne sont pas ici décrites, parce qu'elles sont en trop grand nombre.

23. Aprés la mort de Judas, tout ce qu'il y avoit de méchans parurent de tous côtez dans Israël, & tous les hommes d'iniquité s'élevérent de toutes parts.

COMMENTAIRE.

on le voit presque toûjours persécuté, & errant, & au milieu de la désertion de la plus grande partie d'Israël, contraint de rechercher l'alliance des Etrangers, & des Gentils; quand on le considére occupé à nettoyer le Temple de ses abominations, ériger un autel nouveau, & rétablir l'usage des sacrifices; enfin quand on se le représente dans le dernier combat, qui succombe à la force, & au grand nombre de ses ennemis, qui donne généreusement sa vie pour ses freres dans la vigueur de son âge; peut-on ne pas voir en même tems comme dans un miroir J. C. persécuté dans sa personne, & dans ses membres, non seulement par les étrangers, mais encore plus par les Juifs ses propres freres, disposé à étendre ses mains vers un peuple infidéle, & à recevoir dans son Eglise les Gentils, qui naturellement n'avoient aucun droit à l'héritage des enfans? J. C. dans le Temple, & sur la Croix, dans l'un chassant ceux qui profanoient la sainteté de la Maison, & de son Pere; sur l'autre se livrant pour le salut de son peuple, n'est-il pas encore le parfait Original, dont Maccabée avoit été la vive Copie? Enfin les qualitez de grand-Prêtre, & de Prince des Juifs, qui se rencontrent dans Judas, désignoient encore parfaitement les mêmes prérogatives que J. C. a si divinement réünies dans sa Personne.

℣. 19. SEPELIERUNT EUM IN SEPULCHRO PATRUM SUORUM IN CIVITATE MODIN. *Ils l'enterrérent dans le sépulchre de leurs peres dans la ville de Modin.* On y a vû fort long-tems leurs tombeaux; Eusébe (a) dit qu'on les y voyoit encore de son tems.

(a) *Euséb. in locis.*

An du M. 3843.

24. *In diebus illis facta est fames magna valdè, & tradidit se Bacchidi omnis regio eorum cum ipsis.*

25. *Et elegit Bacchides viros impios, & constituit eos dominos regionis.*

26. *Et exquirebant, & perscrutabantur amicos Juda, & adducebant eos ad Bacchidem, & vindicabat in illos, & illudebat.*

27. *Et facta est tribulatio magna in Israël, qualis non fuit ex die, qua non est visus Propheta in Israël.*

28. *Et congregati sunt omnes amici Judæ, & dixerunt Jonathæ.*

29. *Ex quo frater tuus Judas defunctus est, vir similis ei non est, qui exeat contra inimicos nostros, Bacchidem, & eos qui inimici sunt gentis nostræ.*

24. En ce même tems il survint une fort grande famine; & tout le pays avec ses habitans, se rendit à Bacchides.

25. Bacchides choisit des hommes impies, & leur donna le gouvernement de tout le pays.

26. Ils faisoient une trés-exacte recherche des amis de Judas, & les amenoient à Bacchides, qui exerçoit sa vengeance sur eux, & les traitoit avec insulte.

27. Et Israël fut accablé d'une si grande affliction, qu'on n'en avoit point vû de semblable, depuis le tems qu'il ne paroissoit plus de Prophéte dans Israël.

28. Alors tous les amis de Judas s'assemblérent, & dirent à Jonathas:

29. Depuis que vôtre frere Judas est mort, il ne se trouve point d'homme semblable à lui, pour marcher contre Bacchides, & les autres ennemis de nôtre nation.

COMMENTAIRE.

S. Jérôme (*a*) s'étonne qu'on montre leurs reliques à Antioche. Mais ce n'étoit point les reliques des fils de Mathathias, mais des sept freres Maccabées, qui souffrirent sous Antiochus Epiphanes. (*b*)

ỳ. 24. TRADIDIT SE BACCHIDI OMNIS REGIO EORUM. *Tout le pays avec ses habitans, se rendit à Bacchides.* Joseph (*c*) limite cette expression, en disant que la plus grande partie du pays se soumit à Bacchides; en effet nous allons voir Jonathas à la tête du peuple, s'opposer à Bacchides, & lui faire même la guerre avec succés. On peut donc croire que d'abord aprés la mort de Judas personne ne parut pour conduire le peuple, & que tout le pays sembla soumis; mais bien-tôt Jonathas, & Simon rassemblérent des troupes.

ỳ. 26. VINDICABAT IN ILLOS, ET ILLUDEBAT. *Il exerçoit sa vengeance sur eux, & les traitoit avec insulte.* Il leur faisoit souffrir divers tourmens, & les mettoit à mort aprés les avoir traité avec insulte, dit Joseph. (*d*)

ỳ. 27. EX DIE QUA NON EST VISUS PROPHETA IN ISRAEL. *Depuis le tems qu'il ne paroissoit plus de Prophéte dans Israël.*

(*a*) *Ieron. in locis Heb.*
(*b*) Voyez 2. *Macc.* VII. I.
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. c. 1. ὡς πολλὴν αὐτομολῆσαι πρὸς τοὺς μακεδόνας.
(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. c. 1. ὁ δὲ βασανίζων πρῶτον αὐτοὺς, καὶ πρὸς ἡδονὴν αἰκιζόμενος, οὕτω διέφθειρε.

An du M. 3843.

30. *Nunc itaque te hodie elegimus esse pro eo nobis in Principem, & Ducem ad bellandum bellum nostrum.*

31. *Et suscepit Jonathas tempore illo principatum, & surrexit loco Judæ fratris sui.*

32. *Et cognovit Bacchides, & quærebat eum occidere.*

33. *Et cognovit Jonathas, & Simon frater ejus, & omnes qui cum eo erant: & fugerunt in desertum Thecuæ, & consederunt ad aquam lacûs Asphar.*

34. *Et cognovit Bacchides, & die sabbatorum venit ipse, & omnis exercitus ejus, trans Jordanem.*

35. *Et Jonathas misit fratrem suum ducem populi, & rogavit Nabuthæos amicos suos, ut commodarent illis apparatum suum, qui erat copiosus.*

30. C'est pourquoi nous vous avons aujourd'hui choisi pour être nôtre Prince, & nôtre Chef en sa place, & pour nous conduire dans toutes nos guerres.

31. Jonathas reçut donc alors le commandement, & prit la place de Judas son frere.

32. Bacchides en fut averti, & il cherchoit les moyens de le tuer.

33. Mais Jonathas, & Simon son frere, & tous ceux qui les accompagnoient, l'ayant sçu, ils s'enfuirent dans le désert de Thécua, & s'arrêtérent prés des eaux du lac d'Asphar.

34. Bacchides le sçut, & vint lui-même avec toute son armée le jour du sabbar au-delà du Jourdain.

35. Alors Jonathas envoya son frere qui commandoit le peuple, & pria les Nabuthéens, qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage qui étoit fort grand.

COMMENTAIRE.

Depuis le retour de la captivité, selon Joseph, (*a*) & quelques autres, (*b*) ou depuis la mort d'Aggée, de Zacharie, & de Malachie, qui parurent immédiatement aprés la captivité de Babylone.

ỷ. 33. IN DESERTUM THECUÆ. *Dans le désert de Thécua.* Cette ville étoit prés de Jérusalem, dans la tribu de Juda. Elle n'étoit pas loin du Château d'Hérodion; (*c*) on la met à sept mille de Bethléem, vers le midi. (*d*)

AD AQUAM LACUS ASPHAR. *Prés des eaux du lac d'Asphar.* Il y a assez d'apparence que c'est le *lac Asphaltites*, (*e*) nommé par les Hebreux, la mer de Sodôme; les Grecs lui donnérent le nom de Lac Asphaltites, à cause de l'asphalte, ou du bitume qu'on en tire. La suite de l'histoire n'est pas contraire à cette conjecture; on y voit que Jonathas passa le Jourdain, & que Bacchides l'y suivit; d'ailleurs on ne connoît aucun autre Lac *d'Asphar* dans la Judée; on peut même assûrer qu'il n'y en a aucun aux environs de Thécua, & du Jourdain, sinon le Lac Asphaltites.

ỷ. 35. ROGAVIT NABUTHÆOS AMICOS SUOS, UT COMMODARENT ILLIS APPARATUM SUUM. *Il pria les Nabuthéens, qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage.* Le Grec & le

(*a*) *Joseph. ibid.*
(*b*) *Grot. Menoch.*
(*c*) *Joseph. de Bello, l. 7.*
(*d*) *Ieron. Præf. in Amos.*
(*e*) *Gorionid. Lyran. Menoch.*

An du M. 3843.

36. *Et exierunt filii Jambri ex Madaba, & comprehenderunt Joannem, & omnia quæ habebat, & abierunt habentes ea.*

36. Mais les fils de Jambri étant sortis de Madaba, prirent Jean avec tout ce qu'il avoit, & l'enlevérent avec eux.

37. *Post hæc verba, renuntiatum est Jonathæ, & Simoni fratri ejus, quia filii Jambri faciunt nuptias magnas, & ducunt sponsam ex Madaba, filiam unius de magnis principibus Chanaan, cum ambitione magna.*

37. Aprés cela on vint dire à Jonathas, & à son frere Simon, que les fils de Jambri faisoient un mariage célébre, & qu'ils menoient de Madaba en grande pompe une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers Princes de Chanaan.

38. *Et recordati sunt sanguinis Joannis fratris sui: & ascenderunt, & absconderunt se sub tegumento montis.*

38. Ils se souvinrent alors du sang de Jean leur frere; & ils s'allérent poster derriére une montagne qui les mettoit à couvert.

39. *Et elevaverunt oculos suos, & viderunt: & ecce tumultus, & apparatus multus, & sponsus processit, & amici ejus, & fratres ejus, obviam illis cum tympanis, & musicis & armis multis.*

39. Ayant levé les yeux, ils virent un grand tumulte, & un appareil magnifique. Le nouveau marié parut avec ses amis, & ses parens, & vint au-devant de la fiancée, au son des tambours, & des instrumens de musique, accompagné de beaucoup de gens armez.

COMMENTAIRE.

Syriaque, Vatable, Joseph, & quelques anciens éxemplaires Latins, tant imprimez que manuscrits, lisent; *Il pria les Nabuthéens de recevoir chez eux leurs effets*, où leurs bagages. Jonathas ne jugea pas à propos de garder auprés de soi cet attirail de bagage, qui ne pouvoit que l'embarrasser, & exciter l'avidité de ses ennemis. Il les confia aux Nabathéens, qui étoient ses anciens amis; (*a*) il les mit en dépôt chez eux.

℣. 36. COMPREHENDERUNT JOANNEM ET OMNIA QUÆ HABEBAT. *Ils prirent Jean & tout ce qu'il avoit*. Jean étoit chargé de conduire tout le bagage de l'armée chez les Nabathéens; mais il fut pris en chemin, avec tout ce qu'il conduisoit.

℣. 37. Médaba étoit une ville célébre au délà du Jourdain, dans la terre de Moab. Joseph lit, *Gabatha*, & le Grec *Nabatha*. Et en effet, si les fils de Jambri étoient de Médaba, comme il est dit au ℣. 36. Il n'est pas vraisemblable qu'on leur ménât une épouse de la même ville; Il faudroit dire qu'on la leur amenoit à Médaba, ou suivant le Grec, qu'on la conduisoit de *Nédabat*, au lieu de leur demeure, qui etoit Médaba. La ressemblance de ces deux termes, à fait naître la confusion qui s'est glissée dans la Vulgate.

DE MAGNIS PRINCIPIBUS CHANAAM. *Un des premiérs Princes de Chanaam*. Joseph s'explique avec plus d'éxactitude, (*b*) lorsqu'il dit,

(*a*) *Græc* Παρεκάλεσε τοὺς Ναβαταίους φίλους αὐτοῦ, παραθέσθαι αὐτοῖς τὴν ἀποσκευὴν αὐτῶν τὴν πολλήν. *Plurima Mss. legunt, ut commendarent ipsis, &c. Drus. Menoc. Grot. Badvell. Ita legit Liran. &c. Sixt. V. ut commendarent illi.*

(*b*) Voyez ci-devant Ch. v. 25.

que

An du M. 3843.

40. *Et surrexerunt ad eos ex insidiis & occiderunt eos, & ceciderunt vulnerati multi, & residui fugerunt in montes: & acceperunt omnia spolia eorum:*

41. *Et conversæ sunt nuptiæ in luctum, & vox musicorum ipsorum in lamentum.*

42. *Et vindicaverunt vindictam sanguinis fratris sui: & reversi sunt ad ripam Jordanis.*

43. *Et audivit Bacchides, & venit die sabbatorum usque ad oram Jordanis in virtute magna.*

44. *Et dixit ad suos Jonathas: Surgamus, & pugnemus contra inimicos nostros: non est enim hodie sicut heri, & nudiustertius.*

45. *Ecce enim bellum ex adverso, aqua verò Jordanis hinc & inde, & ripa, & paludes, & saltus: & non est locus divertendi.*

46. *Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum vestrorum. Et commissum est bellum.*

47. *Et extendit Jonathas manum suum percutere Bacchidem, & divertit ab eo retrò:*

48. *Et dissiliit Jonathas, & qui cum eo erant in Jordanem, & transnataverunt ad eos Jordanem.*

40. En même tems ils sortirent de leur embuscade, & fondant sur eux, ils en tuérent un grand nombre: le reste s'enfuit sur les montagnes, & ils emportérent toutes leurs dépoüilles.

41. Ainsi les nôces se changérent en deüil, & les concerts de musique en cris lamentables.

42. Ils vangérent de cette sorte le sang de leur frere, & ils retournérent sur le rivage du Jourdain.

43. Bacchides en fut averti, & il vint avec une puissante armée le jour du sabbat sur le bord du Jourdain.

44. Alors Jonathas dit à ses gens: Allons combattre nos ennemis; car il n'en est pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant.

45. Nous avons les ennemis en tête, & derriére nous l'eau du Jourdain, avec les marais, & le bois à droit, & à gauche; & il ne nous reste aucun moyen d'échapper.

46. C'est pourquoi criez au ciel, afin que vous soyez délivrez des mains de vos ennemis. En même tems il livra la bataille.

47. Et Jonathas étendit la main pour frapper Bacchides: mais Bacchides évita le coup en se retirant en arriére.

48. Enfin Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, se jettérent dans le Jourdain, & le passérent à nage devant eux.

COMMENTAIRE.

que c'étoit un riche Arabe. *Chanaan* est mis ici pour étranger infidéle.

℣. 44. Non est enim hodie sicut heri, et nudius tertius. *Il n'en est pas de ce jour, comme d'hier & avant hier.* Il faut combattre de necessité; il ne nous est plus libre de reculer comme nous avons fait jusqu'ici; la situation des lieux, & la circonstance des tems ne nous laissent point d'autre parti à prendre, que celui de vaincre ou de mourir; voyez le ℣. suiv. On peut aussi l'entendre de cette maniére, Malgré la rencontre du jour du Sabbat, (℣. 34. & 43.) il faut se préparer au combat; la chose n'est plus en nôtre pouvoir comme auparavant; l'ennemi presse, & ne permet pas de differer. On peut voir ci-devant chapitre II. 41 la résolution qui fut prise dés le temps de Mathatias, de combattre les jours de Sabbath, si on les attaquoit.

℣. 48. Dissiliit Jonathas... in Jordanem, et

S

An du M. 3843.

49. *Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri. Et reversi sunt in Jerusalem.*

50. *Et ædificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem, quæ erat in Jericho, & in Ammaum, & in Bethoron, & in Bethel, & Thamnata, & Phara, & Thopo, muris excelsis, & portis, & seris.*

51. *Et posuit custodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Israël.*

52. *Et munivit civitatem Bethsuram, & Gazaram, & arcem, & posuit in eis auxilia, & apparatum escarum:*

53. *Et accepit filios principum regionis obsides, & posuit eos in arce in Jerusalem in custodiam.*

49. Mille hommes de l'armée de Bacchides demeurérent en ce jour-là sur la place; & il retourna avec ses gens à Jérusalem.

50. Ils bâtirent des villes fortes dans la Judée; & fortifiérent de hautes murailles, de portes, & de serrures, les citadelles qui étoient à Jéricho, à Ammaüs, à Béthoron, à Béthel, à Thamnata, à Phara, & à Thopo.

51. Bacchides y mit des garnisons pour faire des courses contre Israël.

52. Il fortifia aussi Bethsura, & Gazara, & la forteresse: & il y mit des gens pour les garder, avec une grande provision de vivres.

53. Il prit pour ôtages les enfans des premiéres personnes du pays, & il les tint prisonniers dans la forteresse de Jérusalem.

COMMENTAIRE.

TRANSNATAVERUNT AD EOS JORDANEM. *Jonathas & ceux qui étoient avec lui, se jetterent dans le Jourdain, & le passérent à la nage devant eux.* Le Grec fait un sens tout different. (*a*) *Jonathas & les siens se jettérent dans le Jourdain, & le passérent à la nage;* & Bacchides & ses gens *ne le passérent pas aprés eux.* Joseph a lû de même; ce texte paroît plus plein, & plus conforme à la suite du discours que le latin. Il ne paroît pas que l'armée de Bacchides se soit hazardée de passer ce fleuve à la nage.

℣. 49. THAMNATA. Dans la Tribu de Dan, frontiére des Philistins.

PHARA. Le Grec la nomme *Pharatoni;* & Joseph Pharato. Elle étoit de la Tribu d'Ephraïm. (*b*)

THOPO. La même que *Taphua* dans la même Tribu.

℣. 52. BETHSURA, entre Jérusalem, & Hebron, sur les frontiéres de l'Idumée.

GAZARA. Voyez ci-devant 1. Macc. VII. 45.

ARCEM. *La forteresse,* située dans la plus haute partie de la ville de Jérusalem. (*c*)

℣. 53. POSUIT EOS IN CUSTODIAM. *Il les tint prisonniers.* ou plûtôt: *Il les fit garder* dans la citadelle. Il les y retint en qualité d'ôtages, sans leur faire d'autre mal.

(*a*) Καὶ ἐνεπήδησεν Ἰωνάθαν, καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ εἰς τὸν Ἰορδάνην, καὶ διεκολύμβησαν εἰς τὸ πέραν, καὶ οὐ διέβησαν ἐπ' αὐτοὺς τὸν Ἰορδάνην.

(*b*) *Judic* XII. *ult.*

(*c*) Ci-devant 1. *Macc.* I. 35.

54. *Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo, præcepit Alcimus destrui muros domûs sanctæ interioris, & destrui opera Prophetarum : & cœpit destruere.*

54. En la cent cinquante-troisiéme année, au second mois, Alcime commanda qu'on An du M. 3844.
abattît les murailles de la partie intérieure du temple, & qu'on détruisist les ouvrages des Prophétes ; & il commença à les faire abattre.

55. *In tempore illo percussus est Alcimus : & impedita sunt opera illius, & occlusum est os ejus, & dissolutus est paralysi, nec ultrà potuit loqui verbum, & mandare de domo sua.*

55. Mais il fut frappé de Dieu en ce même tems, & il ne put achever ce qu'il avoit commencé : sa bouche fut fermée ; il devint perclus par une paralysie, & il ne put plus dire une seule parole, ni mettre aucun ordre à sa maison.

56. *Et mortuus est Alcimus in tempore illo cum tormento magno.*

56. Alcime mourut de la sorte, étant tourmenté de grandes douleurs.

57. *Et vidit Bacchides quoniam mortuus est Alcimus : & reversus est ad Regem, & siluit terra annis duobus.*

57. Bacchides voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le Roi : & le pays demeura en repos pendant deux ans.

58. *Et cogitaverunt omnes iniqui dicentes : Ecce Jonathas, & qui cum eo sunt, in silentio habitant confidenter : nunc ergo adducamus Bacchidem, & comprehendet eos omnes una nocte.*

58. Au bout de ce tems, tous les méchans 3846.
formérent entr'eux ce dessein : Jonathas, dirent-ils, & ceux qui sont avec lui, vivent maintenant en paix, & en assurance. Faisons donc venir Bacchides, & il les surprendra tous en une nuit.

59. *Et abierunt, & consilium ei dederunt.*

59. Ainsi ils allérent le trouver, & lui donnérent ce conseil.

6. *Et surrexit ut veniret cum exercitu multo : & misit occultè epistolas sociis suis, qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathan, & eos qui cum eo erant : sed non potuerunt, quia innotuit eis consilium eorum.*

60. Bacchides se hâta donc de venir avec une grande armée, & il envoya en secret des lettres à ceux qui étoient de son parti dans la Judée, pour les avertir de se saisir de Jonathas, & de ceux qui étoient avec lui : mais ils ne le pûrent, parce que leur entreprise fut découverte.

COMMENTAIRE.

ỳ. 54. PRÆCEPIT ALCIMUS DESTRUI MUROS DOMUS SANCTÆ INTERIORIS. *Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du Temple.* (*a*) On n'est pas d'accord sur cette muraille qu'Alcime fit démolir. Les uns (*b*) croyent que c'est celle qui sépare le Saint d'avec le Sanctuaire ; les autres, (*c*) celle qui séparoit le parvis des Lévites, d'avec celui du peuple, & c'est ce qui nous paroît le plus vrai-semblable. D'autres (*d*) enfin, celle qui séparoit les Gentils d'avec les Juifs, comme s'il eût voulu ôter la distinction du sacré, & du profane, & donner entrée aux Gentils dans le

(*a*) *Græc.* τὸ τεῖχος τῆς αὐλῆς τῶν ἁγίων τῆς ἐσωτέρας.
(*b*) *Joseph.* XII. 17. τὸ τεῖχος τοῦ ἁγίου τὸ παλαιόν. *Druf. Lir.*
(*c*) *Menoch. Salian. Verhorst.* &c.
(*d*) *Grot.*

An du M. 3846

61. Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant militiæ, quinquaginta viros, & occidit eos:

62. Et secessit Jonathas, & Simon, & qui cum eo erant, in Beth bessen, quæ est in deserto: & extruxit diruta ejus, & firmaverunt eam.

63. Et cognovit Bacchides, & congregavit universam multitudinem suam: & his qui de Judæa erant, denuntiavit.

94. Et venit, & castra posuit desuper Beth-bessen: & oppugnavit eam dies multos, & fecit machinas.

65. Et reliquit Jonathas Simonem fratrem suum in civitate, & exiit in regionem, & venit cum numero.

66. Et percussit Odaren, & fratres ejus, & filios Phaseron in tabernaculis ipsorum: & cœpit cædere, & crescere in virtutibus.

67. Simon verò, & qui cum ipso erant, exierunt de civitate, & succenderunt machinas.

68. Et pugnaverunt contra Bacchidem, & contritus est ab eis: & afflixerunt eum valdè, quoniam consilium ejus, & congressus ejus erat inanis.

69. Et iratus contra viros iniquos, qui ei consilium dederant ut veniret in regionem ipsorum, multos ex eis occidit: ipse autem cogitavit cum reliquis abire in regionem suam.

61. Et Jonathas ayant pris cinquante hommes du pays, qui étoient les chefs d'un dessein si malicieux, il les fit mourir.

62. Il se retira ensuite avec son frere Simon, & ceux qui l'accompagnoient, à Beth-bessen, qui est au désert; il en répara les ruines, & en fit une place forte.

63. Bacchides le sut; & ayant assemblé toutes ses troupes, & fait avertir ceux qui étoient en Judée;

64. Il vint camper au-dessus de Beth-bessen; il la tint long-tems assiégée, & fit dresser des machines de guerre.

65. Mais Jonathas ayant laissé dans la ville son frere Simon, sortit à la campagne, marcha avec un assez grand nombre de gens;

66. Défit Odaren, & ses freres, & les enfans de Phaseron dans leurs tentes: & il commença à tailler en piéces *ses ennemis*, & à devenir célébre par ses grandes actions.

67. Cependant Simon sortit de la ville avec ses gens, & ils brûlérent les machines *des ennemis*.

68. Ils attaquérent l'armée de Bacchides, & la défirent: & ils lui causérent une extrême douleur, parce qu'il vit que ses desseins, & toute son entreprise étoient sans effet.

69. C'est pourquoi il entra dans une grande colére contre ces hommes d'iniquité, qui lui avoient conseillé de venir en leur pays; & il en fit mourir plusieurs, & résolut de s'en retourner en son pays avec le reste de son armée.

COMMENTAIRE.

Temple. Les murailles dont on vient de parler, étoient l'ouvrage des Prophétes, puisqu'Aggée & Zacharie avoient été comme les Directeurs, & les Architectes du second Temple, & que rien ne s'y étoit fait sans leur avis.

ỷ. 62. Beth-bessen. Le Grec *Bethbasi.* Joseph: *Bethalaga:* c'est *Bethagla*, (*a*) dans le désert de Jéricho.

ỷ. 66. Percussit Odaren. *Il défit Odaren.* Celui-ci & les autres dénommez au même ỷ. étoient des habitans du païs, alliez de Bacchides, & attachez à son parti. Joseph n'exprime point cette circonstance.

Cœpit cædere, et crescere in virtutibus. *Il*

(*a*) בית עילה

70. *Et cognovit Jonathas, & misit ad eum legatos componere pacem cum ipso, & reddere ei captivitatem.*

70. Jonathas en ayant été averti, lui envoya des Ambassadeurs pour faire la paix avec lui, & lui offrir de lui rendre les prisonniers. An du M. 3846.

71. *Et libenter accepit, & fecit secundùm verba ejus, & juravit se nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus.*

71. Bacchides reçut favorablement cette ouverture. Il consentit à ce qu'il vouloit; & il jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal.

72. *Et reddidit ei captivitatem, quam priùs erat prædatus de terra Juda: & conversus abiit in terram suam, & non apposuit ampliùs venire in fines ejus.*

72. Il lui rendit les prisonniers qu'il avoit pris dans le pays de Juda, & étant retourné en son pays, il ne revint plus depuis en Judée.

73. *Et cessavit gladius ex Israël: & habitavit Jonathas in Machmas, & cœpit Jonathas ibi judicare populum, & exterminavit impios ex Israël.*

73. Ainsi la guerre cessa dans Israël; & Jonathas demeura à Machmas, où il commença à juger le peuple: & il extermina les impies du milieu d'Israël.

COMMENTAIRE.

commença à tailler en pieces ses ennemis, & à devenir célébre par ses grandes actions. On peut traduire ainsi le Grec: (*a*) *Il commença à battre l'ennemi, & à pénétrer dans l'armée de Bacchides.* C'est ainsi que le Syriaque, Joseph. (*b*) Grotius l'entendent. D'autres, *Il commença à battre l'ennemi & à se montrer*, à paroître en campagne *avec des troupes*.

ỷ. 73. HABITAVIT JONATHAS IN MACHMAS, ET COEPIT IBI JUDICARE POPULUM. *Jonathas demeura à Machmas, où il commença à juger le peuple*, & à le conduire avec indépendance, comme avoient fait autrefois les Juges, qui succedérent à Josué. La nation Juive se servit dans la suite avec beaucoup d'avantage, de l'alliance qu'elle avoit faite avec les Romains, & jetta les fondemens de sa liberté, dont elle joüit enfin sous le gouvernement de Simon Maccabée. Machmas est située sur les limites des Tribus d'Ephraïm, & de Benjamin, dans les montagnes de Béthel. (*c*) Il ne fit pas d'abord sa résidence à Jérusalem, parceque les troupes de Démétrius en occupoient encore la citadelle.

(*a*) Ἐξήρξατο τύπτειν, καὶ ἀναβαίνειν ἐν δυνάμει.
(*b*) *Joseph. l.* XIII. *c.* I.
(*c*) 1. *Reg.* XIII. 2.

CHAPITRE X.

Aléxandre Balés, & Démétrius Nicator recherchent l'amitié de Jonathas. Il se déclare pour Aléxandre, qui le comble d'honneurs. Victoire de Jonathas contre Apollonius. Aléxandre lui donne Accaron, & le païs voisin.

An du M. 3851.

℣. 1. *ET anno centesimo sexagesimo ascendit Alexander Antiochi filius, qui cognominatus est Nobilis, & occupavit Ptolemaidam: & receperunt eum, & regnavit illic.*

℣. 1. EN la cent soixantiéme année, Aléxandre fils d'Antiochus surnommé l'Illustre, s'empara de Ptolémaïde, où il fut reçû par les habitans; & il commença à y regner.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ALEXANDER ANTIOCHI FILIUS, QUI COGNOMINATUS EST NOBILIS, OCCUPAVIT PTOLEMAIDAM, ET REGNAVIT ILLIC. *Aléxandre fils d'Antiochus surnommé l'Illustre, s'empara de Ptolemaïde, & commença à y regner.* Antiochus Epiphanes, ou *l'Illustre*, comme l'appelle nôtre Vulgate, laissa deux fils; l'un légitime, qui fut Antiochus Eupator, & qui regna aprés lui; & l'autre, Aléxandre, fils naturel, surnommé *Ballés*, ou Balas, du nom de sa mere *Bala*, concubine d'Epiphanes. C'est cet Aléxandre dont il est parlé ici. Son origine est tout-à-fait obscure, & les Historiens lui contestent la qualité de fils, même naturel, d'Epiphanes. (a) Florus l'appelle *un homme inconnu, & d'une origine incertaine*; Justin (b) dit que les ennemis de Démétrius subornérent un jeune homme de la lie du peuple, *extremæ sortis hominem*, qui se déclara fils, & héritier d'Antiochus, & qui ayant fait la guerre au Roi de Syrie, s'empara de son Royaume. Appien (c) dit nettement, qu'il s'ingéra sans titre dans la famille des Séleucides; & Athenée, (d) qu'il étoit *fils supposé* d'Antiochus Epiphanes. Enfin, Sulpice Sévére, (e) assûre que c'étoit un jeune homme élevé à Rhodes, qui se vanta faussement

(a) *Epitome Livii lib. 52. Homo ignotus, & incertæ stirpis.*

(b) *Justin. l. 35. Subornant Propalum quendam sortis extremæ juvenem, qui Syriæ Regnum velut paternum armis repeteret. Et ne quid contumeliæ deesset, nomen ei Alexandri inditur, genitusque ab Antiocho Rege dicitur.*

(c) *Appian. Syriac. p. 31.* Ψευδόμενος εἶναι τοῦ σελευκείου γένους.

(d) *Athen. l. 5. c. 10.* Ἀντιόχου τοῦ Ἐπιφανοῦς υἱὸς ὑποβληθείς.

(e) *Sever. l. 2. hist. sacr. Adolescens Rhodi educatus, Antiochi se esse filium falsò dictitans.*

2. *Et audivit Demetrius Rex, & congregavit exercitum copiosum valdè, & exivit obviam illi in prælium.*

2. Le Roi Démétrius en ayant été averti, leva une puissante armée, & marcha à lui pour le combattre. An du M. 3851.

COMMENTAIRE.

d'être de la famille des Rois de Syrie, & fils d'Antiochus. Mais quoi qu'il en soit, le Sénat Romain & les Juifs, aussi bien que les Egyptiens, & les Syriens le reconnurent pour fils d'Antiochus Epiphanes. Les uns & les autres avoient interest, que la chose fût ainsi, & ils furent ravis d'avoir trouvé cet homme, pour l'opposer à Démétrius Soter, qui s'étoit rendu suspect aux Romains, odieux aux Juifs, méprisable aux Syriens, & redoutable aux Egyptiens. (*a*)

Aléxandre est surnommé *Balas*, dans Strabon,& *Ballés* dans Joseph,(*b*)ce dernier terme peut signifier en Syrien, un homme de néant; les médailles lui donnent toûjours le surnom de *Deopator Evergetes*, fils d'un Pere Dieu, bien faisant; Par le premier, il marquoit Epiphanes, mis au rang des Dieux, & éloignoit l'idée honteuse de son origine; & par le surnom de *Bien-faisant*, il cherchoit à s'attirer l'amitié, & la faveur des peuples. Voici le commencement de la fortune de ce Prince.

Héraclides de Bizance, (*c*) que Démétrius avoit dépoüillé de la charge de Trésorier des finances de Babilone, conduisit à Rome Aléxandre, dont nous parlons, & *Laodicé* fille d'Antiochus Epiphanes. Il eut l'addresse de s'insinuer,& de gagner plusieurs Sénateurs. Et enfin Aléxandre,& Laodicé, étant un jour venus au Sénat, demanderent qu'on voulût bien les aider à rentrer dans le Royaume de leur pere, usurpé par Démétrius, ou du moins qu'on leur permît de s'en retourner en Syrie, pour y faire valoir leur droit, avec le secours de ceux qui s'offroient de les y aider. Heraclides appuya leur demande, par un long discours, & quoi-que les plus sensez regardassent tout cela comme une fable, & un jeu fait à plaisir; les Sénateurs gagnez par Héraclides, qui étoient en plus grand nombre, l'emportérent, & il fut arrêté sur le champ, qu'Aléxandre & Laodicé fils & fille du Roi Antiochus, pourroient rentrer dans les Etats de leur pere, & que le peuple Romain les appuyroit & leur donneroit son secours pour cela. Aussi tôt Héraclides se mit à lever des troupes, & ayant ramené Aléxandre & Laodicé à Ephese, il se prépara tout de bon, à faire la guerre à Démétrius. Aléxandre passa en Syrie, & d'abord Ptolémaïde qui étoit gardée par des troupes mécontentes de Démétrius, se rendit à lui; c'est là où il commença à regner, & il écrivit à Jonathan, comme nous l'allons voir. Au reste, rien

(*a*) *Vide si placet Usser. & Vaillant. hist. Reg. Syria.*
(*b*) *Strab. l.* 16.
(*c*) *Joseph. l.* XIII. *c.* 3.
(*d*) *Polyb. Legat.* 138.

An du M. 3851.

3. *Et misit Demetrius epistolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.*

4. *Dixit enim : Anticipemus facere pacem cum eo, priusquam faciat cum Alexandro adversùm nos.*

5. *Recordabitur enim omnium malorum, quæ fecimus in eum, & in fratrem ejus, & in gentem ejus.*

6. *Et dedit ei potestatem congregandi exercitum, & fabricare arma, & esse ipsum socium ejus : & obsides, qui erant in arce, jussit tradi ei.*

7. *Et venit Jonathas in Jerusalem, & legit epistolas in auditu omnis populi, & eorum qui in arce erant.*

8. *Et timuerunt timore magno, quoniam audierunt, quòd dedit ei Rex potestatem congregandi exercitum.*

9. *Et traditi sunt Jonathæ obsides, & reddidit eos parentibus suis.*

10. *Et habitavit Jonathas in Jerusalem, & cœpit ædificare, & innovare civitatem.*

3. Il envoya en même tems à Jonathas une lettre qui ne respiroit que la paix, & où il relevoit beaucoup son mérite.

4. Car il disoit *à ses gens* : Hâtons nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Aléxandre contre nous.

5. Car il se souviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, à son frere, & à toute sa nation.

6. Il lui donna donc pouvoir de lever une armée, & de faire faire des armes. Il le déclara son allié, & commanda qu'on lui remît les ôtages qui étoient dans la forteresse.

7. Jonathas étant venu à Jérusalem, lut ses lettres devant tout le peuple, & devant ceux qui étoient dans la forteresse.

8. Et ils furent saisis d'une grande crainte, lorsqu'ils apprirent que le Roi lui avoit donné le pouvoir de mettre une armée sur pied.

9. Les ôtages furent remis entre les mains de Jonathas; & il les rendit à leurs parens.

10. Il demeura dans Jérusalem, & il commença à bâtir, & à renouveller la ville.

COMMENTAIRE.

ne contribua tant au bonheur & à la liberté des Juifs, que les troubles de Syrie, & la division entre Démétrius, & Aléxandre.

ỷ. 3. UT MAGNIFICARET EUM. *Où il relevoit beaucoup son mérite.* Démétrius Soter ayant appris qu'Aléxandre son compétiteur s'étoit rendu maître de Ptolémaïde, qui étoit une bonne place de Phénicie, avec un port de mer, crût devoir se ménager l'amitié des Juifs, & prévénir Aléxandre en écrivant à Jonathas; persuadé que tandis que les Juifs tiendroient pour lui dans la Palestine, Aléxandre ne pourroit y faire beaucoup de progrés, ni tirer qu'avec difficulté du secours du Roi d'Egypte, dont Démétrius avoit raison d'appréhender la puissance. Il écrivit à Jonathas, & lui rélacha tout ce qui lui restoit dans la Judée, & feignit de relever beaucoup son merite, ou plûtôt de vouloir l'élever en pouvoir & en dignité, beaucoup plus qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, *ut magnificaret eum;* Le Grec à la lettre, (*a*) *en sorte qu'il le relevoit beaucoup*, qu'il le combloit de loüanges, & qu'il l'élevoit en dignité, en lui permettant de lever des troupes.

ỷ. 6. OBSIDES QUI ERANT IN ARCE. *Les ôtages qui étoient dans la forteresse.* Voyez ci-devant chap. IX. 53.

(*a*) ὥστε μεγαλῦναι αὐτόν.

11. *Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros, & montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem: & ita fecerunt.*

11. Il commanda à ceux qui y travailloient, de bâtir tout autour de la montagne de Sion des murs de pierres de taille pour la fortifier: & ils le firent comme il leur avoit dit. An du M. 3851.

12. *Et fugerunt alienigenæ, qui erant in munitionibus, quas Bacchides ædificaverat:*

12. Alors les Etrangers qui étoient dans les forteresses que Bacchides avoit bâties, s'enfuirent.

13. *Et reliquit unusquisque locum suum, & abiit in terram suam:*

13. Ils quittérent tous le lieu où ils étoient, & s'en retournérent en leur pays.

14. *Tantùm in Bethsura remanserunt aliqui, ex his qui reliquerant legem, & præcepta Dei; erat enim hæc eis ad refugium.*

14. Il resta seulement dans Bethsura quelques-uns de ceux qui avoient abandonné la Loi, & les ordonnances de Dieu, parce que cette forteresse leur servoit de retraite.

15. *Et audivit Alexander Rex promissa, quæ promisit Demetrius Jonathæ: & narraverunt ei prælia, & virtutes, quas ipse fecit, & fratres ejus, & labores quos laboraverunt.*

15. Cependant le Roi Aléxandre apprit les promesses, que Démétrius avoit faites à Jonathas. On lui raconta aussi les combats que lui, & ses freres avoient donnez, les victoires qu'ils avoient gagnées, & les grands travaux qu'ils avoient soufferts;

16. *Et ait: Numquid inveniemus aliquem virum talem, & nunc faciemus eum amicum, & socium nostrum.*

16. Et il dit: Pourrons-nous trouver un autre homme tel que celui-ci? Songeons donc à le faire aussi nôtre ami, & nôtre allié.

17. *Et scripsit epistolam, & misit ei secundùm hæc verba, dicens:*

17. Ainsi il lui écrivit, & lui envoya une lettre conçûë en ces termes:

18. *Rex Alexander fratri Jonathæ salutem.*

18. Le Roi Aléxandre, à son frere Jonathas, Salut.

COMMENTAIRE.

℣. 11. UT EXTRUERENT MUROS, ET MONTEM SION. *De bâtir autour de la montagne de Sion, des murailles de pierre de taille.* Judas Maccabée avoit bâti des murailles autour de la ville haute, ou du mont de Sion; (*a*) mais les Macédoniens les avoient démolies. (*b*) Jonathas les fit rétablir.

℣. 18. REX ALEXANDER FRATRI JONATHÆ. *Le Roi Aléxandre à son frere Jonathas;* le nom de frere peut marquer ici simplement ami & allié; comme les Eduéens sont appellez freres des Romains. Ou bien Aléxandre reconnoît Jonathas comme souverain & indépendant, fondé sur ce que les Romains avoient fait alliance avec les Juifs, comme avec un peuple libre. La coutume entre les Souverains de s'appeller freres, est trés ancienne; (*c*) enfin le nom de frere se donnoit alors assez souvent aux Gouverneurs des Provinces. (*d*)

(*a*) 1. *Macc.* IV. 60.
(*b*) *Ibid.* VI. 62.
(*c*) Voyez 3. *Reg.* IX. 13. & XX. 33.
(*d*) 1. *Macc.* XI. 1. & 22.

An du M. 3852.

19. *Audivimus de te, quòd vir potens sis viribus, & aptus es ut sis amicus noster.*

20. *Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ, & ut amicus voceris Regis, (& misit ei purpuram, & coronam auream,) & quæ nostra sunt sentias nobiscum, & conserves amicitias ad nos.*

21. *Et induit se Jonathas stolâ sanctâ septimo mense, anno centesimo sexagesimo, in die sollemni scenopegiæ: & congregavit exercitum, & fecit arma copiosa.*

22. *Et audivit Demetrius verba ista, & contristatus est nimis, & ait:*

23. *Quid hoc fecimus quòd præoccupavit nos Alexander apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen sui?*

24. *Scribam & ego illis verba deprecatoria, & dignitates, & dona: ut sint mecum in adjutorium.*

25. *Et scripsit eis in hæc verba: Rex Demetrius genti Judæorum salutem:*

19. Nous avons appris que vous êtes un homme puissant, & digne de devenir nôtre ami.

20. C'est pourquoi nous vous établissons, aujourd'hui grand-Prêtre de vôtre nation; nous voulons que vous portiez la qualité d'ami du Roi, & que vous soyez toûjours attaché à nos intérêts, & que vous conserviez l'amitié avec nous. Il lui envoya en même tems une robbe de pourpre, & une couronne d'or.

21. En l'année cent soixante, au septiéme mois, Jonathas se revêtit de la robbe sainte en la fête solemnelle des Tabernacles. Il leva une armée, & fit faire une grande quantité d'armes.

22. Démétrius l'ayant sçu, en fut extrémement affligé, & il dit:

23. Comment avons-nous permis qu'Aléxandre nous ait prévenus, & que pour fortifier son parti, il ait gagné l'amitié des Juifs?

24. Je veux leur écrire, & leur offrir des dignitez, & des dons, afin de les engager à se joindre à moi pour me secourir.

25. Il leur écrivit donc en ces termes: Le Roi Démétrius, au peuple Juif, Salut.

COMMENTAIRE.

ỳ. 20. MISIT EI PURPURAM ET CORONAM AUREAM. *Il lui envoya une robbe de pourpre, & une couronne d'or.* L'usage de la pourpre étoit réservé aux Rois, & à ceux à qui ils vouloient bien l'accorder. (*a*) La couronne d'or de même.

ỳ. 21. INDUIT SE JONATHAS STOLA SANCTA. *Jonathas se revêtit de la robbe Sainte*, en la fête solemnelle des Tabernacles, de l'an 3852. neuf ans aprés la mort de Judas Maccabée, & sept ans aprés celle d'Alcime, dernier grand-Prêtre. (*b*) Joseph (*c*) ne dit pas bien clairement, si ce fut par le choix du peuple, ou par la concession du Roi Aléxandre *Ballés*, que Jonathas prit la charge, & exerça les fonctions de grand Prêtre; il y a toute sorte d'apparence que ces deux choses y concoururent, & que le peuple pria Jonathas d'accepter la dignité que le Roi lui offroit. Joseph semble dire au livre 20. des Antiquitez c. 7. que les Assamonéens établirent Jonathas grand-Prêtre.

(*a*) Voyez ci-aprés ỳ. 62. Ch. XI. 58. XIV. 44. *Esth.* VIII. 15. *Dan.* V. 29. *Isai.* XXII. 22. *in Græco*, 2. *Macc.* IV. 38.

(*b*) *Joseph. Antiq.* XX. c. 7. & *Usser. ad an.* 3852.

(*c*) *Vide lib.* XX. c. 7. & *lib.* XIII. c. 5.

26. Quoniam servastis ad nos pactum, & mansistis in amicitia nostra, & non accessistis ad inimicos nostros, audivimus & gavisi sumus.

26. Nous avons appris avec joye que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous; que vous êtes demeurez dans nôtre amitié, & que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis. An du M. 3852.

27. Et nunc perseverate adhuc conservare ad nos fidem, & retribuemus vobis bona pro his quæ fecistis nobiscum:

27. Continuez donc maintenant à nous conserver toûjours la même fidélité; & nous vous rendrons avantageusement ce que vous aurez fait pour nous.

28. Et remittemus vobis præstationes multas, & dabimus vobis donationes.

28. Nous vous remettrons beaucoup de choses qui vous avoient été imposées, & nous vous ferons de grands dons.

29. Et nunc absolvo vos, & omnes Judæos à tributis, & pretia salis indulgeo, & coronas remitto, & tertias seminis.

29. Et dés-à-présent je vous remets, & à tous les Juifs, les tributs que vous aviez accoûtumé de payer, les impôts du sel, les couronnes, la troisiéme partie de la semence;

COMMENTAIRE.

ỳ. 26. QUONIAM SERVASTIS AD NOS PACTUM. *Que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous.* Démétrius sçavoit fort bien le contraire: mais il dissimula pour ne pas aigrir les Juifs. Il ne parle point de pardon; aimant mieux, dit un habile homme, (*a*) faire semblant de les avoir trouvez innocens, que de les avoir fait tels, en leur pardonnant; il veut les engager à lui demeurer fidéls, en leur témoignant lui-même beaucoup de confiance.

ỳ. 29. PRETIA SALIS INDULGEO. *Je vous remets les impôts du sel;* ou je vous remets ce que vous donniez à mon épargne pour le sel: j'abandonne la proprieté des salines de Judée, & je permets à chacun de se fournir du sel où il pourra, & comme il voudra. Il y avoit des salines dans ce païs, comme on le voit ci-aprés Chap. XI. ỳ. 35. Il est parlé en quelques endroits de l'Ecriture, de *la vallée des salines;* (*b*) Mais on ne convient pas que ç'ait été de veritables salines; c'étoit plûtôt un vallon situé sur la mer morte, appellée en Hebreu, la Mer du sel, ou du bitume.

CORONAS REMITTO. *Je vous remets les couronnes*, que vous deviez nous donner tous les ans. Le Grand Antiochus avoit déja fait une pareille remise, long-tems auparavant, (*c*) aux anciens, aux Prêtres, ou Scribes, & aux Chantres du Temple; mais l'obligation étoit demeurée sur le reste du peuple. Les Juifs aprés la déstruction du Temple, avoient accoutumé de faire ce present à leurs Patriarches; Mais les Empereurs Ro-

(*a*) *Grot. hic. Prudenter maluit videri innocentes invenisse, quàm fecisse.*

(*b*) 2. *Reg.* VIII. 13. & 1. *Par.* XVIII. 12. & *titul. Psal.* LIX.

(*c*) *Vide Joseph. lib.* XII. *c.* 3. Ἀπολυέσθω δὲ ἡ γερουσία, καὶ ἱερεῖς, καὶ γραμματεῖς τοῦ ἱεροῦ, καὶ ἱεροψάλται, τοῦ στεφανίτου φόρου.

An du M. 3852.

30. *Et dimidiam partem fructûs ligni, quod est portionis meæ, relinquo vobis ex hodierno die, & deinceps, ne accipiatur à terra Juda, & à tribus civitatibus, quæ additæ sunt illi ex Samaria, & Galilæa, ex hodierna die & in totum tempus.*

31. *Et Jerusalem sit sancta, & libera cum finibus suis: & decimæ & tributa ipsius sint.*

30. Et ce que j'avois droit de prendre pour la moitié des fruits des arbres. Je vous quitte toutes ces choses dés-à-présent, & pour l'avenir, ne voulant plus qu'on les léve sur le pays de Juda, ni sur les trois villes qui lui ont été ajoûtées de la Samarie, & de la Galilée; à commencer depuis ce jour, & dans toute la suite.

31. Je veux aussi que Jerusalem soit sainte, & libre avec tout son territoire, & que les dixmes, & les tributs lui appartiennent.

COMMENTAIRE.

mains se l'attirérent, comme on le voit, par leurs Loix, (*a*) où il est nommé *aurum coronarium*.

℣. 30. DIMIDIAM PARTEM FRUCTUS LIGNI. *La moitié des fruits des arbres.* Grotius l'entend du profit que le Roi tiroit de la moitié des forests. Il prétend que Joseph le favorise; (*b*) mais le passage parallèle du Chap. XI. 34. détermine au sens que nous avons exprimé dans la traduction. (*c*)

ET A TRIBUS CIVITATIBUS QUÆ ADDITÆ SUNT ILLI. *Qu'on ne les léve, ni sur le païs de Juda, ni sur les trois villes qui lui ont été ajoûtées.* Le nom de *civitas* en cet endroit ne signifie pas une simple ville: il se prend pour un canton, une petite Province. Le Grec se sert ici du nom de *Nomé*, (*d*) qui est pris des *Nomes*, ou des cantons de l'Egypte. Joseph se sert du terme de *Toparchie*; (*e*) il dit que Démétrius accorde l'éxemption de tribut à tous les Juifs qui habitent la Judée, & les trois Toparchies de la Samarie, de la Galilée, & de la Perée, ou du païs de delà le Jourdain; on avoit démembré trois cantons de ces trois Provinces, pour les joindre à la Judée; & les principales villes des trois cantons réünis, étoient Lidda, Ramatha, & Apherima. (*f*)

℣. 31. JERUSALEM SIT SANCTA ET LIBERA CUM FINIBUS SUIS. *Que Jérusalem soit sainte & libre, avec tout son territoire.* Il accorde à cette ville le droit d'azyle, dit Joseph; (*g*) ou plûtôt, selon le Grec, (*h*) Il la déclare ville sainte & privilegiée, qui se gardera elle-même sans garnison étrangere, comme la ville de Delphes en Grece. On a divers exemples de ces villes qui passoient pour saintes, & qui joüis-

(*a*) *Grot. hic. Vide L. penult. c. de Judais.*
(*b*) Τοῦ ἡμίσεως τοῦ καρποῦ τοῦ ξύλου.
(*c*) *Joseph.* XIII. 5. Τὸ ἥμισυ τοῦ ξυλίνου καρποῦ, τὸ γινόμενον ἐμοὶ μέρος ὑμῖν ἀφίημι.
(*d*) Τριῶν νομῶν.
(*e*) καὶ τῶν τριῶν τοπαρχιῶν. *Joseph. loco cit.*
(*f*) *Vide infra C.* XI. ℣. 34.
(*g*) *Joseph.* ἱερὰν καὶ ἄσυλον εἶναι βούλομαι.
(*h*) *Grot. hic. sic interpretatur Græc.* ἁγία καὶ ἀφειμένη. *Ne ullo præsidio externo oneretur, ad exemplum Delphorum in Græcia.*

32. Remitto etiam potestatem arcis, quæ est in Jerusalem : & do eam summo sacerdoti, ut constituat in ea viros quoscumque ipse elegerit qui custodiant eam.

33. Et omnem animam Judæorum, quæ captiva est à terra Juda in omni Regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes à tributis solvantur, etiam pecorum suorum.

34. Et omnes dies solemnes, & sabbata & neomeniæ, & dies decreti, & tres dies ante diem sollemnem, & tres dies post diem sollemnem, sint omnes immunitatis & remissionis omnibus Judæis, qui sunt in Regno meo :

32. Je remets aussi entre vos mains la forteresse qui est dans Jérusalem ; & je la donne au grand-Prêtre, afin qu'il y établisse pour la garder, les gens que lui-même aura choisis. An du M. 3852.

33. Je donne encore la liberté, sans aucune rançon, à tous les Juifs qui ont été emmenez captifs du pays de Juda, qui se trouvéront en tout mon Royaume ; & je les affranchis tous des tributs, & des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs bestiaux.

34. Je veux aussi que toutes les fêtes solemnelles, les jours de sabbat, les nouvelles lunes, les fêtes instituées, les trois jours de devant un fête solemnelle, & les trois jours d'aprés, soient des jours d'immunité, & de franchise pour tous les Juifs qui sont en mon Royaume.

COMMENTAIRE.

soient du droit d'azyle ; elles avoient grand soin de marquer ce privilége sur leurs médailles, de l'acquerir & de le conserver comme une marque de distinction trés particuliére. La ville de Tyr est quelquefois qualifiée de sainte, & de ville d'azyle, dans les médailles, depuis la 174. année de Séleucides. (*a*)

DECIMÆ ET TRIBUTA IPSIUS SINT. *Que les dixmes & les tributs lui appartiennent.* Que les dixmes & les tributs que le Roi tiroit de son territoire, lui appartiennent : qu'elle en soit exempte, ou qu'elle les convertisse à son usage, à son entretien.

℣. 32. REMITTO POTESTATEM ARCIS QUÆ EST IN JERUSALEM. *Je remets la forteresse qui est dans Jérusalem ;* Il la donne à Jonathas en propre. On a vû ci devant, (*b*) que déja les troupes qui tenoient les forteresses de la campagne, s'étoient sauvées, à l'exception de celles de Bethsura; mais la citadelle de Jérusalem étoit toûjours occupée par les Syriens ; Jonathas ne profita point de l'offre que le Roi lui fait ; nous verrons ci-aprés, (*c*) qu'il fut obligé de faire le siége de cette forteresse, & de la réduire par force.

℣. 33. UT OMNES A TRIBUTIS SOLVANTUR, ETIAM PECORUM SUORUM. *Je les affranchis tous des tributs, & des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs bestiaux.* C'est-à-dire, des corvées, & des

(*a*) Vaillant hist. Reg. Syr. pag. 304. 305. ΤΥΡΟΥ ΙΕΡΑΣ ΑΣΥΛΟΥ.

(*b*) Vers. 12. 13.

(*c*) Ch. XI. 20.

An du M. 3852.

35. *Et nemo habebit potestatem agere aliquid, & movere negotia adversus aliquem illorum, in omni causa.*

35. Et qu'il ne soit permis *alors* à personne d'agir en justice contr'eux, ni de leur faire aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être.

36. *Et ascribantur ex Judæis in exercitu Regis ad triginta millia virorum, & dabuntur illis copia ut oportet omnibus exercitibus Regis, & ex eis ordinabuntur qui sint in munitionibus Regis magni:*

36. J'ordonne de plus, qu'on fera entrer dans les troupes du Roi jusqu'à trente mille Juifs, qui seront entretenus comme le doivent être toutes les troupes des armées du Roi, & qu'on en choisira d'entr'eux pour les mettre dans les forteresses du grand Roi.

37. *Et ex his constituentur super negotia regni, quæ aguntur ex fide, & principes sint ex eis, & ambulent in legibus suis, sicut præcepit Rex in terra Juda.*

37. Que l'on commettra aussi à quelques-uns d'eux les affaires importantes du Royaume, qui demandent le plus de fidélité, & que leurs chefs soient pris d'entr'eux, en vivant toûjours selon leurs loix, comme le Roi l'a ordonné pour le pays de Juda:

COMMENTAIRE.

charges publiques, ausquelles on les obligeoit de fournir leurs animaux de charge & de service. (*a*) Joseph l'explique de cette sorte. (*b*)

℣. 34. TRES DIES ANTE DIEM SOLEMNEM, ET TRES DIES POST DIEM SOLEMNEM. *Que les trois jours d'avant une fête solemnelle, & les trois jours d'aprés, soient des jours d'immunitez*, afin que le peuple puisse en toute sûreté, & en toute liberté, venir au Temple, & s'en retourner. Qu'on n'éxige aucun tribut de tout ce qu'ils pourront porter à Jérusalem, ni pour tout ce qu'ils en pourront rapporter; qu'on ne puisse point les saisir, & les arrêter pendant ces jours-là. Voyez le ℣. suivant. Le texte exprime ici les jours de sabbat, & les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année, & les fêtes ordonnées, *Dies decreti*, comme sont la fête de Judith, la fête des Sorts, la Fête de la dédicace du Temple, &c. Tous ces jours étoient privilegiez.

℣. 36. ASCRIBANTUR EX JUDÆIS IN EXERCITU REGIS AD TRIGINTA MILLIA. *On fera entrer dans les troupes du Roi, jusqu'à trente mille Juifs*. Il ne les oblige pas à s'enrôler dans ses troupes; il le leur permet seulement, pour preuve de sa confiance en eux.

℣. 37. CONSTITUENTUR SUPER NEGOTIA REGNI, QUÆ AGUNTUR EX FIDE. *On commettra à quelques-uns d'eux les affaires importantes du Royaume, qui demandent le plus de fidélité*. Joseph, (*c*)

(*a*) Πάσῃς ἀφιέτωσαν τὰς φόρας, καὶ τῶν κτηνῶν αὐτῶν.
(*b*) *Ioseph.* XIII. 5. Μηδὲ ἀγγαρεύεσθαι τὰ ἰουδαίων ὑποζύγια. *Ita & Grot.*
(*c*) *Antiq.* XIII. 5 τινὰς δὲ καὶ περὶ τὴν φυλακὴν τοῦ σώματος, *Ita & Grot.*

38. *Et tres civitates, quæ additæ sunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa reputentur: ut sint sub uno, & non obediant alii potestati, nisi summi sacerdotis.*

38. Et que les trois villes du pays de Samarie, qui ont été annéxées à la Judée, soient censées être de la Judée, afin qu'elles ne dépendent que d'un chef, sans obeïr à aucune autre puissance, qu'à celle du souverain Prêtre. An du M. 3852.

39. *Ptolemaïda, & confines ejus, quas dedi donum sanctis, qui sunt in Jerusalem, ad necessarios sumptus sanctorum.*

39. Je donne aussi Ptolémaïde, & son territoire, en don au Temple de Jérusalem, pour fournir toute la dépense nécessaire à l'entreténement des choses saintes.

40. *Et ego do singulis annis quindecim millia siclorum argenti de rationibus Regis, quæ me contingunt:*

40. Je donnerai outre cela tous les ans quinze mille sicles d'argent à prendre sur les droits du Roi, & sur les revenus qui m'appartiennent.

41. *Et omne quod reliquum fuerit, quod non reddiderant qui super negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domûs:*

41. J'ordonne aussi que ceux qui gouvernoient mes finances les années passées, payeront pour les ouvrages de la maison *du Seigneur*, tout ce qui reste de ces années qu'ils n'ont point encore payé.

COMMENTAIRE.

l'explique de la garde de la personne du Roi. D'autres l'entendent des affaires de l'Etat, où des finances. (*a*)

PRINCIPES SINT EX EIS. *Que leurs chefs soient pris d'entr'eux.* Que leurs Officiers ne soient point étrangers; qu'ils ne répondent aprés le Roi, qu'à des gens de leur nation. C'étoit la derniére marque de distinction & de confiance.

AMBULENT IN LEGIBUS SUIS. *Qu'ils vivent selon leurs Loix.* Il confirme les anciens privileges de la nation, (*b*) & révoque les ordres injustes d'Antiochus Epiphanes. (*c*)

ỳ. 38. TRES CIVITATES, &c. *Les trois villes.* Voyez cy-devant le ỳ. 30.

ỳ. 39. PTOLEMAIDA... DEDI DONUM SANCTIS. *Je donne Ptolemaïde au Temple de Jérusalem.* Démétrius ne fait pas un grand present en donnant Ptolemaïde, puisque cette ville étoit alors entre les mains d'Aléxandre son compétiteur; mais il tâche d'engager les Juifs à entrer dans son parti, pour lui aider à chasser Aléxandre de cette ville, en vûë de leurs propres interêts.

ỳ. 40. QUINDECIM MILLIA SICLORUM. *Quinze mille sicles.* Joseph met *cent cinquante milles dragmes.* (*d*) Les quinze mille sicles d'argent, font vingt-quatre mille trois cens trente cinq livres, dix-huit sols neuf deniers.

(*a*) *Vide Bidvel. Tir.*
(*b*) *Esth.* XIV. 19. *Joseph. Antiq.* XI. *ult.*
(*c*) 1. *Macc.* I. 46. *& sequ.*
(*d*) *Antiq.* XIII. 5. Κατ᾽ ἔτος μυριάδας ιε.

An du M. 3852.

41. *Et super hæc quinque millia siclorum argenti, quæ accipiebant de sanctorum ratione per singulos annos : & hæc ad sacerdotes pertineant, qui ministerio funguntur.*

42. Pour ce qui est des cinq mille sicles d'argent qui se prenoient sur le compte du Temple chaque année, ils seront remis aux Prêtres, comme appartenant à ceux qui font les fonctions du saint ministére.

43. *Et quicúmque confugerint in templum, quod est Jerosolymis, & in omnibus finibus ejus, obnoxii Regi in omni negotio, dimittantur, & universa quæ sunt eis in Regno meo, libera habeant.*

43. Je veux encore que tous ceux qui étant redevables au Roi pour quelque affaire que ce puisse être, se réfugieront dans le Temple de Jérusalem, & dans tout son territoire, soient en sûreté, & qu'on leur laisse la joüissance libre de tout ce qu'ils ont dans mon Royaume.

44. *Et ad ædificanda vel restauranda opera sanctorum, sumptus dabuntur de ratione Regis.*

44. On donnera aussi de l'épargne du Roi de quoi fournir aux bâtimens, ou aux réparations des lieux saints.

45. *Et ad extruendos muros Jerusalem, & communiendos in circuitu, sumptus dabuntur de ratione Regis, & ad construendos muros in Judæa.*

45. Et on prendra encore des mêmes deniers dequoi bâtir, & fortifier les murailles de Jérusalem, & des autres villes qui sont en Judée.

COMMENTAIRE.

ỳ. 41. OMNE QUOD RELIQUUM FUERIT, &c. *Tout ce qui reste à payer* au Domaine, est abandonné au Temple. Démétrius n'étoit guére alors en état de contraindre à payer les reliquaraires des dettes de son Domaine, puisqu'Aléxandre occupoit une bonne partie du païs. Il est liberal de ce qu'il ne possede point.

ỳ. 42. QUINQUE MILLIA SICLORUM ARGENTI, QUÆ ACCIPIEBANT DE SANCTORUM RATIONE. *Les cinq mille sicles d'argent que l'on prenoit chaque année, sur les comptes du Temple,* sur les revenus des Prêtres, sur leurs dixmes, leurs prémices, leur offrande. Le Grec à la lettre. (a) *Les cinq mille sicles qu'ils prenoient des dettes du Saint, du compte de chaque année.* On lit dans Joseph, (b) que Bagoses Gouverneur de Judée, au nom d'Artaxercés Roi de Perse, éxigeoit cinquante dragmes pour chaque agneau, avant qu'on pût offrir le sacrifice de chaque jour.

ỳ. 43. QUICUMQUE CONFUGERINT IN TEMPLUM. *Tous ceux qui étant redevables au Roi, se réfugieront dans le Temple, & dans tout son territoire, seront en seureté.* Voilà un droit d'azile le plus ample qu'on puisse souhaiter ; non seulement l'intérieur du Temple, mais aussi son contour, tout le terrain des environs, joüit du droit de protection ; & non

(a) *ἃς ἐλάμβανον ἀπὸ τῶν χρειῶν τοῦ ἁγίου, ἀπὸ τοῦ λόγου καθ' ἐνιαυτόν. Grot. legit. τῶν χρεῶν debitorum, pro τῶν χρειῶν Negotiorum Ms. Alex. & editiones Complut. Aldina, Basil. addunt. ὡς ἐν τοῖς πρόσθεν ἔτεσι. ut in prioribus annis. Joseph. Antiq. XIII. 5. τὰς δὲ μυρίας δραχμὰς ἃς ἐλάμβανον ἐκ τοῦ ἱεροῦ οἱ βασιλεῖς, ὑμῖν ἀφίημι.*

(b) *Idem Antiq. l. XI. c. 7. πρὶν ἢ τὰς καθημερινὰς ἐπιφέρειν θυσίας, ὑπὲρ ἀρνοῦ ἑκάστου τελεῖν αὐτοὺς δημοσίᾳ δραχμὰς ν.* Voyez 2. *Macc.* XI. 3.

seulement

46. *Ut audivit autem Jonathas & populus sermones istos, non crediderunt eis, nec receperunt eos: quia recordati sunt malitiæ magnæ, quam fecerat in Israël, & tribulaverat eos valdè.*	46. Jonathas & le peuple ayant entendu ces propositions de Démétrius, ne les crurent point sincéres, & ne les reçûrent point; parce qu'ils se ressouvinrent des grands maux qu'il avoit faits à Israël, & de quelle maniere il les avoit accablés.	An du M. 3852.
47. *Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipse fuerat eis princeps sermonum pacis, & ipsi auxilium ferebant omnibus diebus.*	47. Ils se portérent donc à favoriser plûtôt Aléxandre, parce qu'il leur avoit parlé le premier de paix; & ils l'assistérent toûjours dans la suite.	
48. *Et congregavit Rex Alexander exercitum magnum, & admovit castra contra Demetrium.*	48. Aprés cela le Roi Aléxandre leva une grande armée, & marcha contre Démétrius.	
49. *Et commiserunt prælium duo Reges, & fugit exercitus Demetrii, & insecutus est eum Alexander, & incubuit super eos.*	49. Les deux Rois donnérent bataille, & l'armée de Démétrius s'enfuit; Aléxandre les poursuivit, & fondit sur eux.	An du M. 3853.
50. *Et invaluit prælium nimis donec occidit sol: & cecidit Demetrius die illa.*	50. Le combat fut rude, & opiniâtré, & dura jusqu'au coucher du soleil; & Démétrius y fut tué.	

COMMENTAIRE.

seulement les personnes des débiteurs y sont en sûreté; mais aussi leurs biens & leurs effets sont privilegiez. Les débiteurs des deniers royaux, ne sont point exclus de cette grace; elle est générale pour tous.

℣. 47. COMPLACUIT EIS IN ALEXANDRUM. *Ils se portérent à favoriser plûtôt Aléxandre*, pour plusieurs raisons. 1°. Parce qu'il avoit parlé le premier, & qu'on avoit déja pris des engagemens avec lui. 2°. Parce qu'on ne se fioit point à Démétrius, & qu'on avoit l'expérience de la haine que ses peres & lui, avoient fait éclater contre les Juifs. 3°. Parce qu'Aléxandre étoit allié & ami des Romains, dont les Juifs devoient beaucoup ménager les bonnes graces. Ils n'entrérent point dans l'éxamen du droit des prétendans. Cela ne les regardoit pas directement. Il suffisoit qu'Aléxandre se portât pour fils d'Epiphanes, & qu'il fût reconnu pour tel, par les Romains, & par plusieurs des Syriens.

℣. 49. COMMISERUNT PRÆLIUM DUO REGES: *Les deux Rois donnérent bataille.* Aléxandre Ballés ayant amassé une grande armée, tant des troupes Syriennes, qui désertoient à Démétrius, que de celles qui lui furent fournies par les Rois Attalus, Ariarathes, & Ptolomée Philometor, & par Jonathas Prince des Juifs; livra la bataille à Démétrius l'an du monde 3853. l'aîle gauche de Démétrius mit en fuite les troupes d'Aléxandre, qui lui étoient opposées; Mais l'aîle droite où ce Prince combattoit en personne, fut obligée de reculer. Démétrius résista seul, & tint ferme contre les ennemis, poussant les uns, tuant les autres; Mais s'étant

V.

An du M. 3853.

51. *Et misit Alexander ad Ptolemaeum Regem Ægypti legatos secundùm hac verba, dicens :*

52. *Quoniam regressus sum in regnum meum, & sedi in sede patrum meorum, & obtinui principatum, & contrivi Demetrium, & possedi regionem nostram.*

53. *Et commisi pugnam cum eo, & contritus est ipse, & castra ejus à nobis ; & sedimus in sede regni ejus :*

54. *Et nunc statuamus ad invicem amicitiam : & da mihi filiam tuam uxorem, & ego ero gener tuus, dabo tibi dona, & ipsi, digna te.*

55. *Et respondit Rex Ptolemaeus, dicens : Felix dies in qua reversus es ad terram patrum tuorum, & sedisti in sede Regni eorum.*

56. *Et nunc faciam tibi quod scripsisti : sed occurre mihi Ptolemaïdam, ut videamus invicem nos, & spondeam tibi sicut dixisti.*

An du M. 3854.

57. *Et exivit Ptolemaus de Ægypto, ipse, & Cleopatra filia ejus, & venit Ptolemaïdam, anno centesimo sexagesimo secundo.*

58. *Et occurrit ei Alexander Rex, & dedit Cleopatram filiam suam : & fecit nuptias ejus Ptolemaïda, sicut Reges, in magna gloria.*

51. Aléxandre envoya ensuite des Ambassadeurs à Ptolemée Roi d'Egypte, & lui écrivit en ces termes :

52. Comme je suis rentré dans mon Royaume ; que je suis assis sur le trône de mes peres ; que j'ai recouvré mon empire, & tous les pays qui m'appartenoient, par la défaite de Démétrius,

53. A qui j'ai donné bataille, & que j'ai défait avec toute son armée, étant ainsi remonté sur le siége du Royaume qu'il occupoit ;

54. Faisons maintenant amitié ensemble. Donnez-moi vôtre fille en mariage, & je serai vôtre gendre, & je vous ferai, aussi-bien qu'à elle, des présens dignes de vous.

55. Le Roi Ptolemée lui répondit : Heureux le jour où vous êtes rentré en possession du pays de vos peres, & où vous vous êtes assis sur le trône de leur Royaume !

56. Je suis prêt de vous accorder ce que vous m'avez demandé : mais venez jusqu'à Ptolémaïde, afin que nous nous voyions, & que je vous donne ma fille comme vous le desirez.

57. Ptolemée sortit donc d'Egypte avec sa fille Cléopatre, & vint à Ptolémaïde l'an cent soixante-deux.

58. Le Roi Aléxandre l'y vint trouver ; & Ptolemée lui donna sa fille Cléopatre : & les nôces furent célébrées à Ptolémaïde, avec une grande magnificence, selon la coûtume des Rois.

COMMENTAIRE.

jetté malheureusement dans un bourbier ; il tomba de cheval, & fut percé de fléches, combattant vaillamment, jusqu'au dernier soûpir. Il avoit regné douze ans, & périt par la conspiration des Rois ses voisins, avec qui il n'avoit pas sçu se conserver en bonne intelligence. (a)

℣. 51. Ad Ptolemeum. *A Ptolémée*, c'est *Ptolémée Philometor*, à qui Aléxandre avoit la principale obligation, de la victoire qu'il venoit de remporter.

(a) Voyez *Joseph. Antiq.* XIII. 5. *Justin. lib.* 35. *Appian. Syriac. p.* 131.

An du M. 3854.

59. *Et scripsit Rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam sibi.*

59. Le Roi Aléxandre écrivit aussi à Jonathas, afin qu'il les vînt trouver à Ptolémaïde.

60. *Et abiit cum gloria Ptolemaïdam, & occurrit ibi duobus regibus, & dedit illis argentum multum, & aurum & dona: & invenit gratiam in conspectu eorum.*

60. Jonathas y alla avec grand éclat, & salüa les deux Rois: il leur apporta quantité d'or, & d'argent, & leur fit de grands présens; & il fut fort bien reçû de ces deux Princes.

61. *Et convenerunt adversùs eum viri pestilentes ex Israël, viri iniqui interpellantes adversùs eum: & non intendit ad eos Rex.*

61. Alors quelques gens d'Israël, qui étoient des hommes couverts d'iniquité, & comme des pestes publiques, s'unirent ensemble pour présenter des chefs d'accusation contre lui: mais le Roi ne voulut point les écouter.

62. *Et jussit spoliari Jonathan vestibus suis, & indui eum purpurâ: & ita fecerunt. Et collocavit eum Rex sedere secum.*

62. Il ordonna même qu'on ôtât à Jonathas ses vêtemens, & qu'on le revêtît de pourpre: ce qui fut fait, & le Roi le fit asseoir prés de lui.

63. *Dixitque principibus suis: Exite cum eo in medium civitatis, & prædicate ut nemo adversùs eum interpellet de ullo negotio, nec quisquam ei molestus sit de ulla ratione.*

63. Et il dit aux Grands de sa Cour: Allez avec lui au milieu de la ville, & dites tout haut: Que nul n'entreprenne de former aucune plainte contre lui, & ne lui fasse aucune peine pour quelque affaire que ce puisse être.

64. *Et factum est, ut viderunt qui interpellabant gloriam ejus, quæ prædicabantur, & opertum eum purpurâ, fugerunt omnes.*

64. Ceux donc qui étoient venu pour l'accuser, voyant ce qu'on publioit de lui, l'éclat dans lequel il paroissoit, & la pourpre dont il étoit revêtu, s'enfuirent tous.

65. *Et magnificavit eum Rex: & scripsit eum inter primos amicos & posuit eum ducem, & participem principatûs.*

65. Le Roi l'éleva en grand honneur, le mit au nombre de ses principaux amis, & l'établit Chef, & Prince avec lui.

COMMENTAIRE.

℣. 61. VIRI PESTILENTES. *Des pestes publiques.* Les Hebreux donnent le nom de *Peste*, ou d'*hommes pestiferés*, aux méchans, aux impies; ils se servent souvent de ce terme dans leurs Livres moraux. (*a*).

℣. 65. POSUIT EUM DUCEM AC PARTICIPEM PRINCIPATUS. *Il l'établit chef & Prince aprés lui*, ou avec lui. Le Grec (*b*) peut signifier: il lui donna le commandement de l'armée, & le fit grand Ecuyer, ou grand Maître d'hôtel, qui préside aux services de la table du Roi. Vatable l'entend du Général de l'armée, & du Ministre qui soutient avec le Prince, le poid du gouvernement. D'autres (*c*) limitent cette autorité au seul païs de la Judée.

(*a*) *Psal.* I. 1. *Prov.* XIX. 25. XXI. 24. XXII. 30. XXIV. 9

(*b*) Ἔθετο αὐτὸν στρατηγὸν καὶ μεριδάρχην. Grotius remarque que μερίδες dans Athenée, Plutarque, &c. signifie les mets, *fercula*; ainsi μεριδάρχης, revient assez à *Dapifer*.

(*c*) *Menoch. Sacy.*

An du M. 3856.

66. *Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum pace & lætitia.*

67. *In anno centesimo sexagesimo quinto, venit Demetrius filius Demetrii à Creta in terram patrum suorum.*

68. *Et audivit Alexander Rex, & contristatus est valdè, & reversus est Antiochiam.*

69. *Et constituit Demetrius Rex Apollonium ducem, qui præerat Cœlesyriæ: & congregavit exercitum magnum, & accessit ad Jamniam: & misit ad Jonathan summum sacerdotem,*

70. *Dicens: Tu solus resistis nobis: ego autem factus sum in derisum, & in opprobrium, propterea quia tu potestatem adversùm nos exerces in montibus.*

66. Et Jonathas revint à Jérusalem en paix, & avec joye.

67. En la cent soixante-cinquiéme année, Démétrius fils de Démétrius, vint de Créte au pays de ses peres.

68. Le Roi Aléxandre en ayant été averti, fut extrémement affligé, & retourna à Antioche.

69. Le Roi Démétrius fit Général de ses troupes Apollonius Gouverneur de la Célésyrie, lequel leva une grande armée; & étant venu à Jamnia, il envoya dire à Jonathas grand-Prêtre

70. ces paroles: Vous êtes le seul qui nous résistez, & je suis devenu un sujet de risée & d'opprobre, parce que vous vous prévalez contre nous de l'avantage que vous donnent vos montagnes.

COMMENTAIRE.

℣. 67. VENIT DEMETRIUS FILIUS DEMETRII A CRETA IN TERRAM PATRUM SUORUM. *Démétrius (Nicator,) fils de Démétrius (Soter) vint de Crete, au païs de ses Peres.* Démétrius Soter, au commencement de la guerre, craignant l'incertitude des événemens, & la bizarerie de la fortune; envoya ses deux fils, *Démétrius*, qui fut depuis surnommé *Nicator*, & *Antiochus Sidetés*, à Cnide chez un de ses amis, (*a*) pour les lui conserver, pendant les troubles de son Royaume. Aprés sa mort, & en l'an 3856. Démétrius Nicator, l'aîné de ses fils, ayant appris qu'Aléxandre s'étoit plongé dans la débauche, & dans la négligence, se mit à la tête de quelques troupes, qu'il avoit reçuës de Lasthenes Crétois, & passa en Cilicie. Aléxandre Ballés en ayant été informé, se sauva de la Phénicie, où il étoit alors, & vint à grande hâte à Antioche, pour mettre ordre à ses affaires, avant l'arrivée de Démétrius. (*b*)

℣. 69. CONSTITUIT DEMETRIUS, REX APOLLONIUM DUCEM. *Le Roi Démétrius fit général de ses troupes, Apollonius Gouverneur de la Célésyrie.* Apollonius qui avoit été établi Gouverneur de la Célésyrie pour Aléxandre, quitta son parti, & se jetta du côté du jeune Démétrius. Celui-ci lui confia le commandement de ses troupes, & lui ordonna d'aller contre les Juifs, qui demeuroient fermes dans l'alliance d'Aléxandre.

℣. 70. EGO AUTEM FACTUS SUM IN DERISUM. *Je suis*

(*a*) *Liv. l. 52. & Justin. l. 35.* | *Vales. Usser. ad an. 3856. Ioseph. Antiq. l. XIII. c. 8.*
(*b*) *Justin. l. 35. c. 2. Diodor. Sicul. in excerpt.*

An du M. 3856.

71. *Nunc ergo si confidis in virtutibus tuis, descende ad nos in campum; comparemus illic invicem: quia mecum est virtus bellorum.*

72. *Interroga, & disce quis sum ego, & ceteri, qui auxilio sunt mihi, qui & dicunt quia non potest stare pes vester ante faciem nostram, quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua.*

73. *Et nunc quomodo poteris sustinere equitatum & exercitum tantum in campo, ubi non est lapis neque saxum, neque locus fugiendi?*

74. *Ut audivit autem Jonathas sermones Apollonii, motus est animo: & elegit decem millia virorum, & exiit ab Jerusalem, & occurrit ei Simon frater ejus in adjutorium:*

75. *Et applicuerunt castra in Joppen, & exclusit eum à civitate, (quia custodia Apollonii Joppe erat,) & oppugnavit eam.*

76. *Et exterriti qui erant in civitate aperuerunt ei, & obtinuit Jonathas Joppen.*

77. *Et audivit Apollonius, & admovit tria millia equitum, & exercitum multum.*

71. Si vous vous fiez donc maintenant en vos troupes, descendez à nous dans la plaine, & faisons-là l'essai de nos forces; car la valeur & la victoire m'accompagnent toûjours.

72. Informez-vous, & apprenez qui je suis, & qui sont ceux qui combattent avec moi, lesquels disent hautement que vous ne sçauriez tenir ferme devant nous, & que vos peres ont été mis en fuite par deux fois dans leur païs.

73. Comment donc pourrez-vous soûtenir présentement l'effort de ma cavalerie, & d'une si grande armée, dans une campagne où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour vous enfuïr?

74. Jonathas ayant entendu ces paroles d'Apollonius, fut ému au fond de son cœur; & il choisit aussi-tôt dix mille hommes, & partit de Jérusalem, & Simon son frere vint à son secours.

75. Ils vinrent camper prés de Joppé, & ceux de la ville lui fermérent les portes, parce qu'il y avoit dedans une garnison d'Apollonius. Jonathas assiégea donc cette ville;

76. Et ceux de dedans étant épouvantés, lui ouvrirent les portes: & il se rendit ainsi maître de Joppé.

77. Apollonius l'ayant sçu, prit avec lui trois mille chevaux, & beaucoup de troupes.

COMMENTAIRE.

devenu un sujet de risée, de m'attacher à un ennemi tel que vous, dont toute la force consiste en des montagnes inaccessibles, où vous vous tenez; osez paroître en campagne, si vous étes hommes de cœur, & venez éprouver vos forces contre les miennes.

℣. 72. BIS IN FUGAM CONVERSI SUNT PATRES TUI. *Vos peres ont été mis en fuite par deux fois*; c'est-à-dire, plusieurs fois, dit Joseph. Apollonius veut peut-être marquer la défaite de Joseph, & d'Azarias, qui avoient combatu contre Gorgias, malgré les ordres de Judas, (*a*) & la déroute de l'armée de Judas, dans le dernier combat, où ce Héros fut tué. (*b*)

℣. 77. TRIA MILLIA EQUITUM, ET EXERCITUM

(*a*) 1. Macc. v. 60.

(*b*) 1. Macc. ix. 6. 18.

An du M. 3856.

78. *Et abiit Azotum tanquam iter faciens, & statim exiit in campum, eò quod haberet multitudinem equitum, & confideret in eis. Et insecutus est eum Jonathas in Azotum, & commiserunt prælium.*

79. *Et reliquit Appollonius in castris mille equites post eos occultè.*

80. *Et cognovit Jonathas quoniam insidiæ sunt post se, & circuierunt castra ejus, & jecerunt jacula in populum à mane usque ad vesperam.*

81. *Populus autem stabat, sicut præceperat Jonathas: & laboraverunt equi eorum.*

82. *Et ejecit Simon exercitum suum, & commisit contra legionem: equites enim fatigati erant: & contriti sunt ab eo, & fugerunt.*

83. *Et qui dispersi sunt per campum, fugerunt in Azotum, & intraverunt in Bethdagon idolum suum, ut ibi se liberarent.*

78. Il marcha comme pour aller vers Azot; & il se jetta tout d'un coup dans la plaine, parce qu'il avoit beaucoup de cavalerie, en qui il se fioit principalement. Jonathas le suivit vers Azot, & là ils donnérent bataille.

79. Apollonius avoit laissé secrettement dans son camp mille chevaux derriere les ennemis.

80. Et Jonathas fut averti qu'il y avoit derriere lui une embuscade. Les ennemis environnérent donc son camp, & lancérent beaucoup de traits contre ses gens, depuis le matin jusqu'au soir.

81. Mais les gens de Jonathas demeurérent fermes, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Cependant les chevaux des ennemis se fatiguérent beaucoup.

82. Alors Simon fit avancer ses troupes & attaqua l'infanterie, parce que la cavalerie étoit déja fatiguée; & l'ayant rompuë, elle prit la fuite.

83. Et ceux qui étoient dispersez par la campagne, se réfugiérent à Azot, & entrérent dans le temple de Dagon leur idole, pour y être en sûreté.

COMMENTAIRE.

MULTUM, *Il prit trois mille chevaux, & beaucoup de troupes.* Joseph lui donne huit mille hommes de pied, & trois mille chevaux.

ỷ. 80. CIRCUIERUNT CASTRA EJUS. *Les ennemis environnérent son camp*, ou plûtôt son armée; car comme on l'a déja remarqué, l'Auteur de ce livre donne ordinairement le nom de *Castra*, le camp, à l'armée, sur tout à l'infanterie. Joseph explique autrement le texte de cet endroit. (*a*) Il dit que Jonathas ayant apperçu les ennemis qui venoient par derriere, n'en fut pas troublé; mais qu'ayant rangé ses troupes, en un bataillon quarré (à la lettre, *comme une tuile*, selon la forme de la phalange Macédonienne;) *il leur* ordonna de faire *face de tous côtez.*

ỷ. 82. ET EJECIT SIMON EXERCITUM SUUM, ET COMMISIT CONTRA LEGIONEM. *Simon détacha ses troupes, & attaqua l'infanterie*, ou la Phalange des ennemis. Ce ne fut que sur le soir que Simon voyant la cavalerie fatiguée, & l'infanterie épuisée, déta-

(*a*) Καὶ ἐκύκλωσαν αὐτοῦ τὴν παρεμβολὴν, καὶ ἐξηκόντιζον τοὺς χιλίους εἰς τὸν λαὸν, &c. *Joseph. Antiq.* XIII. 8. τάξας δὲ τὴν στρατιὰν ἐν πλινθίῳ, κατ' ἀμφότερα τοὺς πολεμίους ἀμύνεσθαι παρεσκευάσατο.

84. *Et succendit Jonathas Azotum, & civitates quæ erant in circuitu ejus, & accepit spolia eorum, & templum Dagon: & omnes, qui fugerunt in illud, succendit igni.*

85. *Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui succensi sunt, ferè octo millia virorum.*

86. *Et movit inde Jonathas castra, & applicuit ea Ascalonem: & exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.*

87. *Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum suis, habentibus spolia multa.*

88. *Et factum est: ut audivit Alexander Rex, sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan.*

84. Mais Jonathas brûla Azot, & les villes des environs, & il en emporta les dépoüilles; & il brûla aussi le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés. An du M. 3856.

85. Il y perit prés de huit mille hommes, tant de ceux qui furent tuez par l'épé , que de ceux qui furent brûlez.

86. Jonathas ayant décampé de ce lieu, marcha contre Ascalon: mais ceux de la ville sortirent au-devant de lui, & le reçûrent avec de grands honneurs.

87. Il revint ensuite à Jérusalem, avec ses gens chargez de butin.

88. Le Roi Aléxandre ayant appris ces heureux succés de Jonathas, l'éleva encore en plus grande gloire.

COMMENTAIRE.

cha le corps de troupes qu'il commandoit, & se jetta sur l'infanterie ennemie.

℣. 83. ET QUI DISPERSI SUNT PER CAMPUM, FUGERUNT IN AZOTUM. *Et ceux qui étoient dispersez par la campagne, se réfugiérent à Azot.* Il y a beaucoup d'apparence que les copistes ont mis *& qui*, pour *equi*; car le texte porte: (*a*) *La cavalerie fut dispersée dans la plaine*, & se sauva à Azot.

INTRAVERUNT IN BETH-DAGON IDOLUM SUUM. *Ils entrerent dans le Temple de Dagon, leur Idole.* Ou plûtôt selon le Grec: (*b*) *Ils entrerent dans le Temple de Dagon, leur lieu d'Idole.* Il porte *idolium suum*. Au lieu d'*idolum suum*, qui pourroit bien être une faute du copiste dans le latin; car la construction, *intraverunt in idolum suum*, n'est pas naturelle. *Beth-dagon* en Hebreu, signifie la maison, ou le Temple de Dagon. On a parlé de cette Idole sur les Juges. (*c*)

℣. 86. MISIT EI FIBULAM AUREAM. *Il lui envoya une agraphe d'or, telle qu'on en donnoit d'ordinaire aux parens des Rois.* L'agraphe d'or étoit une marque de distinction fort singuliére parmi les Grec, (*d*) & parmi les Perses, (*e*) de qui les Macédoniens avoient apparemment pris ces marques de dignité. Les Romains furent jaloux de cet honneur. On

(*a*) Καὶ ἡ ἵππος ἐσκορπίσθη ἐν τῷ πεδίῳ, καὶ ἔφυγον εἰς Ἄζωτον. *Ita & Syr & Joseph*

(*b*) Καὶ εἰσῆλθον εἰς Βηθδαγὼν τὸ εἰδωλεῖον αὐτῶν.

(*c*) *Judic.* XVI. 23. Voyez nôtre Differt. sur les Dieux des Philistins.

(*d*) Voyez ci-aprés 1. *Macc.* XI. 58. & XIV. 44. & 2 *Macc.* XI. 35.

(*e*) *Alex. ab Alex. Genial. dier.* l. 2. c. 29.

An du M. 3856.

89. *Et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis regum. Et dedit ei Accaron, & omnes fines ejus, in possessionem.*

89. Et il lui envoya une agrafe d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux parens du Roi; il lui donna de plus Accaron avec tout son territoire, afin qu'il la possedât en propre.

COMMENTAIRE.

ne donnoit d'abord la boucle d'or qu'aux Tribuns militaires; ensuite on en récompensa, jusqu'aux simples soldats, pour des actions d'une valeur extraordinaire. (*a*) L'agrafe se portoit sur l'épaule, comme le dit S. Isidore, & comme on le remarque dans les médailles. Quant aux *parens du Roy*, dont il est parlé ici, c'étoient des personnes de la premiére dignité dans la Cour des Rois de Perse; souvent ils ne touchoient nullement le Roi par le sang, ni par les alliances: on leur donnoit le nom de *parens*, par distinction & par honneur. Aman étoit nommé le pere du Roi Assuérus; (*b*) Quinte-Curce compte jusqu'à quinze mille parens du Roi Darius, (*c*) *cognati Regis*. Xénophon parle de cette dignité avec beaucoup de distinction. (*d*) On verra au chapitre suivant (*e*) *Lasthénes*, nommé *parens du Roy*, & pere de Démétrius.

(*a*) *Alex. ab Alex. Genial. dier. & not. Tiraquel.*
(*b*) *Esth.* XVI. 11
(*c*) *Qu. Curt. l.* 3.
(*d*) *Xenoph. Cyroped. l.* 8.
(*e*) 1. *Macc.* XI. 31. & 32.

CHAPITRE

CHAPITRE XI.

Ptolémée Philométor usurpe le Royaume d'Aléxandre Ballés son gendre. Combat entre ces deux Princes. Aléxandre se sauve en Arabie, où il est mis à mort. Mort de Ptolémée. Démétrius Nicator monte sur le Trône. Obligations qu'il a aux Juifs; il se broüille avec Jonathas. Antiochus fils d'Aléxandre Ballés, recherche l'amitié des Juifs. Guerre de Jonathas, contre les troupes de Démétrius.

ỳ. 1. *ET Rex Ægypti congregavit exercitum, sicut arena quæ est circa oram maris, & naves multas: & quærebat obtinere Regnum Alexandri dolo, & addere illud Regno suo.*

ỳ. 1. APrés cela le Roi d'Egypte assembla une armée, qui étoit comme le sable du rivage de la mer, & un grand nombre de vaisseaux. Et il cherchoit à se rendre maître par surprise du Royaume d'Aléxandre, & à l'ajoûter à son Royaume. An du M. 3858.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. REX ÆGYPTI QUÆREBAT OBTINERE REGNUM ALEXANDRI DOLO. *Le Roi d'Egypte cherchoit à se rendre maître par surprise du Royaume d'Aléxandre.* Ptolémée Philométor Roi d'Egypte avoit eu ses vûës d'interêt, en se joignant à Aléxandre Ballés, pour détrôner Démétrius Soter, & en lui donnant sa fille en mariage; son dessein étoit de réünir les deux Royaumes de Syrie, & d'Egypte. Aléxandre Ballés étant monté sur le Trône d'une maniére inespérée, ne sçut s'y modérer; il s'abandonna à la débauche, & laissa le gouvernement à Ammonius; les cruautez d'Ammonius, & la lâcheté d'Aléxandre, les rendirent odieux & méprisables. Démétrius Nicator, fils aîné de Démétrius Soter, profita de ces conjonctures, & déclara la guerre à Aléxandre, ainsi qu'on l'a vû dans le Chapitre précédent. Ptolémée Philométor, feignant d'aller au secours d'Aléxandre son gendre; mais en effet, résolu de se rendre maître de ses Etats, leve une grande armée de mer, & de terre, & s'avance vers la Syrie. Toutes les villes le reçoivent comme amis, & comme beau-pere du Roy; Mais Ptolémée met par tout des garnisons de ses troupes; Enfin, il découvre son mauvais dessein; & pour colorer sa trahison, il publie qu'Aléxandre l'a voulu surprendre, en lui dressant des embûches dans Ptolémaïde. Il s'avance jusqu'à Antioche, sans trouver de résistance. Ammonius est

An du M. 3858.

2. *Et exiit in Syriam verbis pacificis, & aperiebant ei civitates, & occurrebant ei : quia mandaverat Alexander Rex exire ei obviam, eò quod socer suus esset.*

3. *Cum autem introiret civitatem Ptolemaus, ponebat custodias militum in singulis civitatibus.*

4. *Et ut appropiavit Azoto, ostenderunt ei, templum Dagon succensum igni, & Azotum, & cetera ejus demolita, & corpora projecta, & eorum qui cæsi erant in bello tumulos, quos fecerant secus viam.*

5. *Et narraverunt Regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei : & tacuit Rex.*

2. Il marcha d'abord comme ami dans la Syrie : & les habitans des villes lui ouvroient les portes, & venoient au-devant de lui, selon l'ordre qu'Aléxandre leur avoit donné, parce que le Roi d'Egypte étoit son beau-pere.

3. Mais aussi-tôt que Ptolemée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.

4. Lorsqu'il fut venu prés d'Azot, on lui montra le temple de Dagon, qui avoit été brûlé, les ruines de la ville d'Azot, plusieurs corps qui étoient encore sur la terre, & tous les autres qui avoient été tuez dans la guerre, & qu'on avoit amassez en monceaux le long du chemin.

5. Et ils dirent au Roi que c'étoit Jonathas qui avoit fait tous ces maux ; voulant ainsi le rendre odieux dans son esprit. Mais le Roi ne répondit rien.

COMMENTAIRE.

abandonné, & le Roi d'Egypte prend possession du Royaume de Syrie, & met sur sa tête deux diadêmes. Aléxandre s'étoit sauvé dans la Cilicie, qui lui étoit demeurée fidelle. Il y assembla beaucoup de troupes, & de là, vint avec son armée dans la Syrie. Pendant ce temps, Ptolémée avoit donné à Démétrius Nicator, sa fille, qui avoit été épouse d'Aléxandre. Ces deux Princes alliez marchérent contre Aléxandre, lui livrérent la bataille, sur le fleuve *Oenoparas*, & l'obligérent à se sauver en Arabie, avec cinq cens de ses gens. Voilà le précis de l'histoire, qui est racontée ici, dans Joseph, dans Tite-Live, & dans Diodore de Sicile. (*a*)

℣. 3. Cum introiret civitatem Ptolemæus, ponebat custodias militum. *Aussi-tôt que Ptolémée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.* Plusieurs exemplaires Grecs (*b*) lisent : *Aussi-tôt qu'il fut entré dans la ville de Ptolemaïde, il y mit garnison, &c.* Mais l'édition Romaine, le Syriaque, & Joseph lisent Ptolémée, ce qui fait un bien meilleur sens.

℣. 4. Eorum qui cæsi erant in bello tumulos. *Ceux qui avoient été tuez dans la guerre, & qu'on avoit amassez en monceaux,* pour rendre odieuse la conduite de Jonathas, & pour irriter contre lui le

(*a*) *Vide Usser. ad an. 3858. Joseph. Antiq. XIII. c. 8. Diodor. l. 32. Epitom. Liv. 52. Justin l. 35.*

(*b*) *Ms. Alex. alia edit. Gr. prater Rom.*

An du M. 3858.

6. Et occurrit Jonathas Regi in Joppen cum gloria, & invicem se salutaverunt, & dormierunt illic.

7. Et abiit Jonathas cum Rege usque ad fluvium, qui vocatur Eleutherus: & reversus est in Jerusalem.

8. Rex autem Ptolemaus obtinuit dominium civitatum usque Seleuciam maritimam, & cogitabat in Alexandrum consilia mala.

9. Et misit legatos ad Demetrium, dicens: Veni componamus inter nos pactum, & dabo tibi filiam meam, quam habet Alexander: & regnabis in Regno patris tui.

10. Pœnitet enim me, quòd dederim illi filiam meam, quæsivit enim me occidere.

11. Et vituperavit eum, propterea quòd concupierat Regnum ejus.

12. Et abstulit filiam suam, & dedit eam Demetrio, & alienavit se ab Alexandro, & manifestata sunt inimicitiæ ejus.

6. Jonathas vint ensuite avec grand éclat trouver le Roi à Joppé. Ils se saluérent, & passérent la nuit en ce lieu.

7. Et Jonathas ayant accompagné le Roi jusqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthére, revint à Jérusalem.

8. Le Roi Ptolemée se rendit ainsi maître des villes jusqu'à Séleucie, qui est au bord de la mer; & il avoit de mauvais desseins contre Aléxandre.

9. Il envoya des Ambassadeurs à Démétrius, pour lui dire de sa part: Venez, afin que nous fassions alliance ensemble; & je vous donnerai ma fille qu'Aléxandre a épousée, & vous rentrerez dans le Royaume de vôtre pere.

10. Car je me repens de lui avoir donné ma fille en mariage, parce qu'il a cherché les moyens de me tuer.

11. Il l'accusoit de la sorte, par le desir qu'il avoit de lui enlever son Royaume.

12. Et enfin lui ayant ôté sa fille, il la donna à Démétrius, & s'éloigna tout-à-fait d'Aléxandre; & alors son inimitié se manifesta publiquement.

COMMENTAIRE.

Roi d'Egypte. Mais ce Prince avoit alors bien autre chose dans l'esprit, il n'avoit garde d'aigrir Jonathas.

℣. 7. USQUE AD FLUVIUM QUI VOCATUR ELEUTHERUS. *Jusqu'au fleuve Eleuthere.* Les Géographes, ne conviennent pas de la situation de ce fleuve. Les uns le mettent entre Tyr & Sidon, d'autres au-delà du Liban. Sa vraye situation est au-delà, & au nord de cette montagne. Cela paroît par le premier des Macc. Ch. XII. ℣. 24. 25. Par Pline, & par Ptolomée. Ce fleuve passe prés de la ville d'Antarade, & tombe dans la mer, vis-à-vis l'île d'Arade; ainsi Jonathas accompagna Ptolémée prés de 80. lieuës.

℣. 8. USQUE SELEUCIAM MARITIMAM. *Jusqu'à Séleucie qui est au bord de la mer*, sur l'embouchure de l'Oronte, ou du Belus selon Pline, & Ptolomée. On dispute si *Belus* étoit une montagne, ou une riviére.

℣. 10. QUÆSIVIT ME OCCIDERE. *Il a cherché les moyens de me tuer.* Ptolémée feignit qu'Ammonius lui avoit dressé des embûches à Ptolémaïde, & qu'Aléxandre ne le lui avoit pas voulu livrer, pour en faire justice. (*a*) Joseph appuye cette accusation au sérieux, & la croit vérita-

(*a*) *Vide Joseph. Antiq. l. XIII. c. 8. Ita & Vaillant hist. Reg. Syr. pag. 250.*

An du M. 3858.

13. *Et intravit Ptolemaus Antiochiam, & imposuit duo diademata capiti suo, Ægypti & Asiæ.*

14. *Alexander autem Rex erat in Cilicia illis temporibus : quia rebellabant qui erant in locis illis.*

15. *Et audivit Alexander, & venit ad eum in bellum : & produxit Ptolemaus Rex exercitum, & occurrit ei in manu valida, & fugavit eum.*

16. *Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur : Rex autem Ptolemaus exaltatus est.*

17. *Et abstulit Zabdiel Arabs caput Alexandri, & misit Ptolemao.*

13. Ptolemée entra ensuite dans Antioche, & se mit sur la tête deux diadêmes, celui d'Egypte, & celui d'Asie.

14. Le Roi Aléxandre étoit pour lors en Cilicie, parce que ceux des Provinces *de Syrie*, s'étoient révoltez contre lui.

15. Ayant donc appris ces choses, il marcha avec ses troupes pour le combattre : & le Roi Prolemée fit marcher aussi ses gens, & vint au-devant de lui avec une puissante armée, & le défit.

16. Aléxandre s'enfuit en Arabie pour y trouver quelque protection ; & le Roi Ptolemée fut fort glorieux.

17. Mais Zabdiel Prince des Arabes, fit couper la tête à Aléxandre, & l'envoya à Ptolemée.

COMMENTAIRE.

ble ; mais l'Historien sacré insinuë que ce n'étoit qu'un prétexte de Ptolémée, pour rompre avec son gendre.

℣. 13. INTRAVIT PTOLEMÆUS ANTIOCHIAM. *Ptolémée entra dans Antioche.* Cette ville, & toute la Province se révoltérent contre Aléxandre, à cause d'Ammonius, dont ils avoient été maltraitez. Aléxandre fut obligé de se sauver en Cilicie, & la ville d'Antioche ouvrit ses portes à Prolémée, & le proclama Roi. Ammonius s'étant déguisé en femme pour se sauver, fut tué ; & Prolémée qui avoit donné sa fille Cléopatre à Démétrius Nicator, pria les bourgeois d'Antioche, d'oublier les injures qu'ils avoient reçuës de Démétrius Soter, & de recevoir Démétrius Nicator son gendre pour Roi ; disant que pour lui il se contentoit du Royaume d'Egypte, & ne prétendoit pas garder celui de Syrie, qu'ils lui avoient déféré. C'est ce qu'on apprend de Justin, (*a*) & de Joseph. (*b*)

℣. 14. ALEXANDER AUTEM REX ERAT IN CILICIA... QUIA REBELLABANT, QUI ERANT IN LOCIS ILLIS. *Le Roi Aléxandre étoit pour lors en Cilicie, parce que ceux de la Province de Syrie, s'étoient révoltez contre lui.* Le texte semble dire qu'Aléxandre étoit allé en Cilicie, parce que cette Province s'étoit révoltée contre lui : mais il vaut mieux suivre le sens que nous avons exprimé dans la version. La Cilicie demeura fidéle à Aléxandre, jusqu'à sa mort.

℣. 17. ABSTULIT ZABDIEL ARABS CAPUT ALEXANDRI. *Zabdiel Prince des Arabes fit couper la tête à Aléxandre.* Diodore de

(*a*) *Justin. l.* 35.

(*b*) *Antiq.* XIII. *c.* 8.

18. *Et Rex Ptolemæus mortuus est in die tertia: & qui erant in munitionibus, perierunt ab his, qui erant intra castra.*

19. *Et regnavit Demetrius anno centesimo sexagesimo septimo.*

20. *In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, ut expugnarent arcem, quæ est in Jerusalem: & fecerunt contra eam machinas multas.*

18. Trois jours aprés, le Roi Ptolemée mourut, & ses gens qui étoient dans les forteress̃es, furent tuez par ceux du camp. An du M. 3859.

19. Démétrius rentra donc dans son Royaume en la cent soixante-septiéme année.

20. En ce même tems Jonathas assembla ceux qui étoient dans la Judée, pour prendre la forteresse de Jérusalem: & ils dressérent plusieurs machines de guerre pour la forcer.

COMMENTAIRE.

Sicile appelle *Diocles* ce Prince des Arabes. Les Historiens (a) nous aprennent que les Généraux des troupes d'Aléxandre, pensant à leurs interêts, & à leur sureté, aprés la retraite de leur maître, traitérent en particulier avec Démétrius; & tuerent par fraude Aléxandre, dont la tête fut envoyée à Ptolémée, par Zabdiel, dont on a parlé.

℣. 18. PTOLEMÆUS MORTUUS EST IN DIE TERTIA. *Trois jours aprés Ptolémée mourut.* Ce Prince avoit été renversé de cheval, dans le combat qu'il donna à Aléxandre, son cheval s'étant effarouché par le cri d'un éléphant; les soldats d'Aléxandre s'étoient jetté sur lui, & lui avoient donné plusieurs coups fort dangereux, sur tout sur la tête; il ne put être délivré que par ses gardes, qui y accoururent, & qui l'enlevérent. Il demeuta quatre jours sans sentiment, & sans connoissance; enfin il revint à lui, frappé par la vûë de la tête d'Aléxandre son ennemi. Mais trois jours aprés, les Médecins l'ayant voulu trépaner, il mourut dans l'opération.

QUI ERANT IN MUNITIONIBUS, PERIERUNT AB HIS QUI ERANT INTRA CASTRA. *Ceux qui étoient dans les forteresses, furent tuez par ceux du camp.* Aprés la mort de Ptolémée, les troupes qu'il avoit laissées dans les villes, & dans les forteresses de Syrie, furent tuées par celles de Démétrius Nicator son gendre. Ce jeune Prince oubliant les obligations qu'il avoit à Ptolémée, se mit à maltraiter ses troupes, qu'il avoit laissées en mourant dans la Syrie, & les obligea ainsi à se retirer en Egypte, détestant hautement l'ingratitude de Démétrius. (b)

℣. 20. UT EXPUGNARENT ARCEM QUÆ EST IN JERUSALEM. *Pour prendre la forteresse de Jérusalem.* Démétrius Soter pere de Nicator, avoit offert de remettre à Jonathas la forteresse de Jérusalem, & d'en retirer ses troupes; (c) Mais les Juifs n'ayant pas jugé à propos de se ranger du parti de ce Prince, ses offres n'eurent point d'effet; la citadelle de Jérusalem demeura entre les mains des Syriens. Jonathas voulut donc en entre-

(a) *Vide Usser. ad an. 3859. Polyb. excerpt. Vales. p. 194. Diod. Sicul. l. 32. in Photii Bibliot. &c.*

(b) *Joseph. Antiq. l. XIII. c. 18.*

(c) 1. *Macc.* X. 32.

An du M. 3.8.5 9.

21. *Et abierunt quidam qui oderant gentem suam, viri iniqui ad Regem Demetrium, & renuntiaverunt ei quòd Jonathas obsideret arcem.*

22. *Et ut audivit, iratus est: & statim venit ad Ptolemaïdam, & scripsit Jonathæ ne obsideret arcem, sed occurreret sibi ad colloquium festinatò.*

23. *Ut audivit autem Jonathas, jussit obsidere: & elegit de senioribus Israël, & de sacerdotibus, & dedit se periculo.*

24. *Et accepit aurum, & argentum, & vestem, & alia xenia multa, & abiit ad Regem Ptolemaïdam, & invenit gratiam in conspectu ejus.*

25. *Et interpellabant adversùs eum quidam iniqui ex gente sua.*

26. *Et fecit ei Rex, sicut fecerant ei qui ante eum fuerant: & exaltavit eum in conspectu omnium amicorum suorum.*

27. *Et statuit ei principatum sacerdotii, & quæcùnque alia habuit priùs pretiosa, & fecit eum principem amicorum.*

28. *Et postulavit Jonathas à Rege, ut immunem faceret Judæam, & tres Toparchias, & Samariam, & confines ejus: & promisit ei talenta trecenta.*

21. Mais quelques méchans qui haïssoient leur nation, allérent trouver le Roi Démétrius, & lui rapportérent que Jonathas assiégeoit la forteresse.

22. Démétrius l'ayant sçû, entra en colére. Il vint aussi-tôt à Ptolémaïde; & il écrivit à Jonathas de ne point assiéger la forteresse, mais de le venir trouver promptement pour conférer avec lui.

23. Jonathas ayant reçû cette lettre, commanda qu'on continuât le siége, & il choisit quelques-uns des anciens du peuple, & des Prêtres; & il alla avec eux s'exposer au péril.

24. Il prit *avec lui quantité* d'or, & d'argent, de riches vêtemens, & beaucoup d'autres présens, & se rendit prés du Roi à Ptolémaïde: & il trouva grace devant lui.

25. Quelques hommes perdus de sa nation formérent encore des plaintes, & des accusations contre lui;

26. Mais le Roi le traita comme l'avoient traité les Princes ses prédécesseurs, & l'éleva en grand honneur à la vûë de ses amis.

27. Il le confirma dans la souveraine sacrificature, & dans toutes les autres marques d'honneur, qu'il avoit euës auparavant, & le fit le premier de tous ses amis.

28. Jonathas supplia le Roi de donner la franchise, & l'immunité à la Judée, aux trois Toparchies, à la Samarie, & à tout son territoire, & il lui promit trois cens talens.

COMMENTAIRE.

prendre le siége, comme nous le lisons ici, sans beaucoup craindre Démétrius, avec qui il n'avoit d'ailleurs aucun engagement, & dont il n'entendoit point dépendre, depuis son alliance avec les Romains.

℣. 27. FECIT EUM PRINCIPEM AMICORUM. *Il le fit le premier de tous ses amis.* Le Grec à la lettre: (*a*) *Il le fit chef de ses premiers amis.* Il lui donna des marques d'une distinction trés particuliere, & d'une parfaite amitié.

℣. 28. TRES TOPARCHIAS ET SAMARIAM. *De donner l'immunité à la Judée, aux trois Toparchies, à la Samarie, &c.* On a déja parlé cy-devant (*b*) des trois Toparchies ajoûtées à la Judée, desquelles les prin-

(*a*) Ἔστησεν αὐτὸν τῶν πρώτων φίλων ἡγεῖσθαι. | (*b*) 1. *Macc.* x. 30.

29. *Et consensit Rex: & scripsit Jonathæ epistolas de his omnibus, hunc modum continentes.*

30. *Rex Demetrius, fratri Jonathæ, salutem, & genti Judæorum.*

31. *Exemplum epistolæ, quam scripsimus Lastheni parenti nostro, de vobis, misimus ad vos ut sciretis.*

32. *Rex Demetrius, Lastheni parenti, salutem.*

33. *Genti Judæorum, amicis nostris, & conservantibus quæ justa sunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipsorum, quam erga nos habent.*

34. *Statuimus ergo illis omnes fines Judææ, & tres civitates, Lydan, & Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samaria, & omnes confines earum, sequestrari omnibus sacrificantibus in Jerosolymis, pro his quæ ab eis prius accipiebat Rex per singulos annos, & fructibus terræ & pomorum:*

29. Le Roi y consentit; & il fit expédier des lettres patentes à Jonathas, touchant toutes ces affaires, qui étoient conçûës en ces termes: An du M. 3859.

30. Le Roi Démétrius, à son frere Jonathas, & à la nation des Juifs, Salut.

31. Nous vous avons envoyé une copie de la lettre que nous avons écrite à Lasthéne nôtre pere, touchant ce qui vous regarde, afin que vous en fussiez informés.

32. Le Roi Démétrius, à Lasthéne son pere, Salut.

33. Nous avons résolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui sont nos amis, & qui nous conservent la fidélité qu'ils nous doivent, à cause de la bonne volonté qu'ils ont pour nous.

34. Nous avons donc ordonné que les trois villes, Lida, & Ramatha, & *Apharema*, qui sont annexées à la Judée, du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances, soient destinées pour les Prêtres de Jérusalem; au lieu des impositions que le Roi en retiroit chaque année, & de ce qui lui revenoit des fruits de la terre, & des arbres.

COMMENTAIRE.

cipales villes étoient Lidda, Apherima, & Ramatha. La Samarie n'étoit pas du nombre des Toparchies ajoûtées; mais elles étoient démembrées de cette Province, & de la Galilée. Jonathas rachette les tributs & les charges que Démétrius pouvoit imposer à ces Provinces, pour la somme une fois payée, de 300. talens, ou 1460156 liv. 5. sols, en prenant le talent Hébraïque, sur le pied de 4867. liv. 3. sols 4. den.

℣. 31. LASTHENI PARENTI NOSTRO. *A Lasthéne nôtre pere.* C'est ce Lasthéne Crétois, qui contribua tant à mettre Démétrius sur le Trône de ses Ancêtres, en lui fournissant les troupes, avec lesquelles il passa en Cilicie, & de là en Syrie. Démétrius l'en récompensa, en lui confiant la principale autorité, & le Gouvernement du Royaume; Mais comme Lasthéne abusoit visiblement de son pouvoir; il jetta bien-tôt le Roi dans de nouveaux dangers.

℣. 34. LYDAN, ET RAMATHAN. *Lida, & Ramatha.* Le Grec ajoûte *Apharema*, qui manque ici dans la Vulgate. Le Syriaque l'appelle *Aphrem.* C'est apparemment la ville d'*Ephraim*, ou d'*Ephram*, marquée dans saint Jean, (*a*) & peut-être la même qu'*Ephra*, patrie de Gé-

(*a*) *Joan.* XI. 54.

An du M. 3859.

35. Et alia quæ ad nos pertinebant decimarum & tributorum, ex hoc tempore remittimus eis : & areas salinarum, & coronas quæ nobis deferebantur.

36. Omnia ipsis concedimus : & nihil horum irritum erit ex hoc, & in omne tempus.

37. Nunc ergo curate facere horum exemplum, & detur Jonathæ, & ponatur in monte sancto, in loco celebri.

38. Et videns Demetrius Rex quòd siluit terra in conspectu suo, & nihil ei resistit : dimisit totum exercitum suum, unumquémque in locum suum, excepto peregrino exercitu, quem contraxit ab insulis Gentium : & inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.

35. Nous leur remettons aussi dés-à-présent les autres choses qui nous appartenoient; comme les dîmes, & les tributs; & de même les places des salines, & les couronnes qu'on nous apportoit.

36. Nous leur donnons toutes ces choses : & cette concession demeurera ferme dés maintenant & pour toûjours.

37. Ayez donc soin de faire faire une copie de cette ordonnance, & qu'elle soit donnée à Jonathas, & qu'on l'expose sur la montagne sainte, en un lieu où elle soit vûë de tout le monde.

38. Le Roi Démétrius voyant que tout son Royaume étoit paisible, & que rien ne lui résistoit, congédia toute son armée, & renvoya chacun en sa maison, excepté les troupes étrangeres, qu'il avoit levées des îles des nations : ce qui lui attira la haine de toutes les troupes, qui avoient servi ses peres.

COMMENTAIRE.

déon. (*a*) Lida fut fort connuë dans la suite, sous le nom de Diospolis. Démétrius ordonne que ces trois villes soient destinées pour les Prêtres de Jérusalem. *Sequestrari omnibus sacrificantibus*, c'est-à-dire, qu'il abandonne les trois villes pour les frais du Temple ; Mais le Grec peut faire un autre sens : (*b*) *Nous fixons les limites de la Judée, & nous y comprenons les villes de Lida, de Ramatha, & d'Apherema, & tout leur territoire ; & nous remettons à ceux qui sacrifient à Jérusalem, les droits Royaux, que le Roi recevoit cy-devant des fruits de la terre, & des arbres, comme aussi les décimes & les tributs qui nous appartiennent.* Grotius croit que le Roi remet l'argent, qu'il avoit accoûtumé d'éxiger de ceux qui alloient sacrifier à Jérusalem, pour chaque sacrifice qu'ils offroient; (*c*) mais qu'il remet simplement ce qui étoit dû du passé, & ce dont ils étoient réliquaraires.

ỳ. 35. Areas Salinarum. *Les places des Salines.* Le Grec : (*d*) *Les lacs des salines.* Il y avoit des lacs salez, dont on tiroit le sel; on ne sçait qui étoient ces étangs, si ce n'est la mer morte. Voyez chap. x. ỳ. 29.

ỳ. 37. In loco celebri. *En un lieu où elle soit vûe de tout le monde.*

(*a*) *Judic.* VI. 11.

(*b*) Ἐστάκαμεν οὖν αὐτοῖς τά τε ὅρια τῆς Ἰουδαίας, καὶ τοὺς τρεῖς νομοὺς... καὶ πάντα τὰ συγκυροῦντα αὐτοῖς. Πᾶσι τοῖς θυσιάζουσιν εἰς Ἱερουσαλὴμ, ἀντὶ τῶν βασιλικῶν ὧν ἐλάμβανεν ὁ βασιλεὺς παρ' αὐτῶν... καὶ τὰ ἄλλα τὰ ἀνήκοντα ἡμῖν... πάντα ἐπαρκοῦς παρέχομεν αὐτοῖς.

(*c*) Voyez le Ch. x. 42. & pour le reste, voyez le même Ch. ỳ. 29. 30.

(*d*) τὰς τοῦ ἁλὸς λίμνας.

39. *Tryphon autem erat quidam partium Alexandri priùs: & vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, & ivit ad Elmalchuël Arabem, qui nutriebat Antiochum filium Alexandri:*

40. *Et assidebat ei, ut traderet eum ipsi, ut regnaret loco patris sui: & enunciavit ei quanta fecit Demetrius, & inimicitias exercituum ejus adversus illum. Et mansit ibi diebus multis.*

41. *Et misit Jonathas ad Demetrium Regem, ut ejiceret eos, qui in arce erant in Jerusalem, & qui in præsidiis erant: quia impugnabant Israël.*

42. *Et misit Demetrius ad Jonathan, dicens: Non hæc tantùm faciam tibi, & genti tuæ, sed gloriâ illustrabo te, & gentem tuam, cùm fuerit opportunum.*

43. *Nunc ergo rectè feceris, si miseris in auxilium mihi viros: quia discessit omnis exercitus meus.*

39. Alors Tryphon, qui avoit été auparavant du parti d'Aléxandre, voyant que tous les gens de guerre murmuroient contre Démétrius, alla trouver Elmalchuël Roi des Arabes, qui nourrissoit auprès de lui Antiochus fils d'Aléxandre; An du M. 3860.

40. Et il le pressa long-tems, afin qu'il lui donnât ce jeune Prince, pour le faire regnet en la place de son pere: il lui rapporta tout ce que Démétrius avoit fait, & la haine que les gens de guerre avoient conçûë contre lui, & il demeura long-tems en ce lieu.

41. Cependant Jonathas envoya vers Démétrius pour le prier de chasser, ceux qui étoient en garnison dans la forteresse de Jérusalem, & dans les autres forteresses, parce qu'ils faisoient beaucoup de maux à Israël.

42. Démétrius envoya dire à Jonathas: Non seulement je ferai pour vous, & pour vôtre nation, ce que vous me demandez; mais je vous éléverai en gloire, vous, & vôtre peuple, aussi-tôt que le tems me le permettra.

43. Vous ferez donc maintenant une action de justice, de m'envoyer de vos gens pour me secourir, parce que toute mon armée m'a abandonné.

COMMENTAIRE.

monde. A la lettre: (a) dans un lieu célébre, un lieu apparent, un lieu d'assemblée.

ỷ. 38. AB INSULIS GENTIUM. *Des isles des nations.* Particulierement de l'isle de Créte, d'où étoient la plûpart de ses troupes. C'étoit apparemment Lasthéne qui donnoit ce conseil au Roi; mais il ne pouvoit rien faire, ni de plus contraire aux interêts de son Prince, ni de plus dangereux pour lui-même, comme l'événement le fit voir.

ỷ. 39. TRYPHON AUTEM ERAT QUIDAM PARTIUM ALEXANDRI. *Tryphon qui avoit été auparavant du parti d'Aléxandre.* Tryphon s'appelloit auparavant Diodore; il ne prit le nom de Tryphon, que lorsqu'il fut monté sur le Trône de Syrie; il étoit natif de *Secoanes*, & avoit été nourri à Apamée. S'étant apperçû du mécontement des troupes que Démétrius Nicator avoit congédiées; il alla en Arabie, & sollicita puissam-

(a) Ἐν τόπῳ ἐπισήμῳ.

An du M. 3860.

44. *Et misit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam : & venerunt ad Regem, & delectatus est Rex in adventu eorum.*

45. *Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, & volebant interficere Regem.*

46. *Et fugit Rex in aulam : & occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis, & cœperunt pugnare.*

47. *Et vocavit Rex Judæos in auxilium, & convenerunt omnes simul ad eum, & dispersi sunt omnes per civitatem :*

48. *Et occiderunt in illa die centum millia hominum, & succenderunt civitatem, & ceperunt spolia multa in die illa, & liberaverunt Regem.*

49. *Et viderunt qui erant de civitate, quod obtinuissent Judæi civitatem, sicut volebant : & infirmati sunt mente sua, & clamaverunt ad Regem cum precibus, dicentes :*

50. *Da nobis dexteras, & cessent Judæi oppugnare nos & civitatem.*

51. *Et projecerunt arma sua, & fecerunt pacem, & glorificati sunt Judæi, in conspectu Regis, & in conspectu omnium qui erant in regno ejus, & nominati sunt in regno : & regressi sunt in Jerusalem, habentes spolia multa.*

44. Alors Jonathas envoya à Antioche trois mille hommes trés-vaillans, qui vinrent trouver le Roi ; & le Roi reçut une grande joye de leur arrivée.

45. En ce même tems il s'assembla des habitans de la ville six vingt mille hommes, qui vouloient tuer le Roi.

46. Le Roi s'enfuit dans le palais : & ceux de la ville se saisirent de toutes les ruës, & commencérent à l'attaquer.

47. Le Roi fit venir les Juifs à son secours; & ils s'assemblérent tous prés de lui, & se jettérent dans la ville.

48 Et ils y tuérent en ce jour-là cent mille hommes : ils mirent aussi le feu à la ville, en remportérent un grand butin, & délivrérent le Roi.

49. Ceux de la ville voyant que les Juifs s'en étoient rendus les maîtres, pour y faire tout ce qu'ils vouloient, demeurérent tout consternez, & étant venu crier *miséricorde* au Roi, ils lui firent cette priére :

50. Donnez-nous la paix, & que les Juifs cessent de nous attaquer, nous & nôtre ville.

51. Ils mirent en même tems les armes bas, & firent la paix. Les Juifs s'acquirent une grande gloire dans l'esprit du Roi, & de ceux de son Royaume : ils devinrent célébres dans tout le Royaume, & revinrent à Jérusalem chargez de dépoüilles.

COMMENTAIRE.

ment Elmalchuël Roi des Arabes, de lui confier le jeune Prince Antiochus, fils d'Aléxandre Ballés, se faisant fort de le faire recevoir Roi de Syrie. L'Arabe ne se rendit à ses prieres qu'aprés un long-tems ; mais enfin il lui donna le jeune Prince, qui n'étoit alors qu'un enfant.

℣. 45. CONVENERUNT QUI ERANT DE CIVITATE, CENTUM VIGINTI MILLIA VIRORUM. *Il s'assembla des habitans de la ville, six vingt-mille hommes.* Démétrius Nicator ayant congedié les anciennes troupes du païs, & s'étant fortifié par les troupes étrangeres qu'il avoit amassées, entreprit d'ôter les armes aux habitans d'Antioche. Non seulement ils n'obéïrent point à ses ordres, mais ils se soulevérent tout hautement, & allérent assieger le Roi, jusques dans son Palais. (*a*) Il ne se tira

(*a*) *Vide Diodor. Sicul. excerpta Vales. p. 346.*

An du M. 3860.

52. *Et sedit Demetrius Rex in sede regni sui : & siluit terra in conspectu ejus.*

53. *Et mentitus est omnia quæcumque dixit, & abalienavit se à Jonatha, & non retribuit ei secundum beneficia quæ sibi tribuerat, & vexabat eum valdè.*

54. *Post hæc autem reversus est Tryphon, & Antiochus cum eo puer adolescens, & regnavit, & imposuit sibi diadema.*

55. *Et congregati sunt ad eum omnes exercitus, quos disperserat Demetrius, & pugnaverunt contra eum : & fugit, & terga vertit.*

56. *Et accepit Tryphon bestias, & obtinuit Antiochiam.*

57. *Et scripsit Antiochus adolescens Jonathæ, dicens : Constituo tibi sacerdotium, & constituo te super quatuor civitates, ut sis de amicis Regis.*

58. *Et misit illi vasa aurea in ministerium, & dedit ei potestatem bibendi in auro, & esse in purpura, & habere fibulam auream :*

52. Le Roi Démétrius fut ainsi affermi dans son trône, & dans son Royaume : & tout le païs demeura paisible.

53. Mais ce Prince ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis : il s'éloigna de Jonathas, & bien loin de lui témoigner aucune reconnoissance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il lui fit même tout le mal qu'il pût.

54. Aprés cela Tryphon revint, & avec lui le jeune Antiochus, qui commença à se faire reconnoître pour Roi, & qui se mit le diadême sur la têre.

55. Toutes les troupes que Démétrius avoit congédiées, s'assemblérent aussi-tôt prés d'Antiochus : elles combattirent contre Démétrius, qui fut défait, & qui s'enfuit.

56. Tryphon se saisit alors des éléphans, & se rendit maître d'Antioche.

57. Le jeune Antiochus écrivit ensuite à Jonathas en ces termes : Je vous confirme dans la souveraine sacrificature, & je vous établis sur les quatre villes, & je veux que vous soyez des amis du Roi.

58. Il lui envoya des vases d'or pour son service, & lui donna le pouvoir de boire dans une coupe d'or, d'être vêtu de pourpre, & de porter une agrafe d'or.

COMMENTAIRE.

de ce danger, que par le secours des Juifs, tant de la ville que de ceux qui avoient été envoyez par Jonathas; mais il ne sçût pas reconnoître un si grand service.

ỳ. 54. REVERSUS EST TRYPHON, ET ANTIOCHUS CUM EO. *Tryphon revint, & avec lui le jeune Antiochus.* Ce fut l'an 3860. que Tryphon ramena le jeune Antiochus, qui prit ensuite le surnom de *Theos Epiphanès*, c'est-à-dire, *Dieu qui se manifeste*, à l'imitation d'Antiochus Epiphanes son ayeul; aprés la prise d'Antioche, il se fit appeller *Nicephore*, (*a*) ou victorieux.

ỳ. 58. MISIT EI VASA AUREA IN MINISTERIUM. *Il lui envoya des vases d'or pour son service*, ou de la vaisselle d'or pour son usage. *Ministerium* signifie proprement, les vases d'or & d'argent qu'on met sur le buffet Il n'y avoit que le Roi, ou ceux à qui il en donnoit la permission, qui pussent user de vaisselle d'or.

(*a*) *Vaill. hist. Reg. Syr. p.* 282.

An du M. 3860.

59. *Et Simonem fratrem ejus constituit ducem à terminis Tyri, usque ad fines Ægypti.*

60. *Et exiit Jonathas, & perambulabat trans flumen civitates: & congregatus est ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium: & venit Ascalonem, & occurrerunt ei honorificè de civitate.*

61. *Et abiit inde Gazam: & concluserunt se qui erant Gazæ: & obsedit eam, & succendit quæ erant in circuitu civitatis, & prædatus est ea.*

62. *Et rogaverunt Gazenses Jonathan, & dedit illis dexteram: & accepit filios eorum obsides, & misit illos in Jerusalem: & perambulavit regionem usque Damascum.*

63. *Et audivit Jonathas quòd prævaricati sunt principes Demetrii in Cades, quæ est in Galilæa, cum exercitu multo, volentes eum removere à negotio regni:*

59. Et il établit son frere Simon gouverneur depuis la côte de Tyr, jusqu'aux frontiéres d'Egypte.

60. Jonathas alla ensuite dans les villes qui sont au-delà du fleuve, & toute l'armée de Syrie vint à son secours. Il marcha vers Ascalon; & ceux de la ville vinrent audevant de lui, en lui faisant de grands honneurs.

61. Il alla de là à Gaza, & ceux de la ville lui fermérent les portes: il y mit le siége, & il pilla, & brûla tous les environs de la ville.

62. Alors ceux de Gaza demandérent à Jonathas à capituler, & il le leur accorda: il prit leurs fils pour ôtages, & les envoya à Jérusalem: & il alla dans tout le pays jusqu'à Damas.

63. Mais ayant appris que les Généraux de Démétrius étoient venus avec une armée puissante soulever ceux de la ville de Cadés, qui est en Galilée, pour l'empêcher de se mêler davantage de ce qui regardoit le Royaume *de Syrie*,

COMMENTAIRE.

℣. 59. SIMONEM CONSTITUIT DUCEM A TERMINIS TYRI, USQUE AD FINES ÆGYPTI. *Il établit Simon Gouverneur, depuis la côte de Tyr; jusqu'aux frontiéres d'Egypte;* Gouverneur de la Phénicie, & de la Palestine, de la part d'Antiochus le Dieu. Ainsi ce Prince donna aux deux freres, Jonathas, & Simon, toutes les marques d'estime & de confiance, qu'il pouvoit leur donner. Eupator avoit donné déja autrefois à Judas, le même gouvernement, mais seulement depuis Ptolemaïde jusqu'à l'Egypte. (*a*)

℣. 60. PERAMBULABAT TRANS FLUMEN CIVITATES, ET CONGREGATUS EST AD EUM OMNIS EXERCITUS SYRIÆ. *Jonathas alla dans toutes les villes qui sont au-delà du fleuve (du Jourdain,) & toute l'armée de Syrie vint à son secours.* Jonathas s'étant déclaré pour Antiochus fils d'Aléxandre Ballés, & ayant obtenu permission de ce Prince, de faire la guerre aux Généraux de Démétrius; (*b*) il amassa des troupes, & alla d'abord au-delà du Jourdain, où il fut joint par les troupes de Syrie; il parcourut toutes les villes de ce païs jusqu'à

(*a*) 2. *Macc.* XIII. 24.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9.

64. Et occurrit illis : fratrem autem suum Simonem reliquit intra provinciam.

65. Et applicuit Simon ad Bethsuram, & expugnabat eam diebus multis, & conclusit eos.

66. Et postulaverunt ab eo dextras accipere, & dedit illis : & ejecit eos inde, & cepit civitatem, & posuit in ea præsidium.

67. Et Jonathas, & castra ejus applicuerunt ad aquam Genesar, & ante lucem vigilaverunt in campo Asor.

68. Et ecce castra alienigenarum occurrebant in campo, & tendebant ei insidias in montibus : ipse autem occurrit ex adverso.

69. Insidiæ verò exurrexerunt de locis suis, & commiserunt prælium.

64. Il marcha au-devant d'eux, & laissa dans la Province son frere Simon. An du M. 3860.

65. Simon mit le siége devant Bethsura, & il l'attaqua long-tems, & tint ceux qui étoient dedans investis.

66. Ils lui demandérent ensuite à faire composition, & il la leur accorda : il les fit sortir hors de la ville, s'en rendit le maître, & y mit garnison.

67. Jonathas vint avec son armée sur le bord de l'eau de Genésar ; & s'étant levez avant le jour, ils se rendirent dans la plaine d'Asor.

68. Il y trouva l'armée des étrangers qui venoient au-devant de lui, & qui lui dressoient des embuscades dans les montagnes. Il marcha droit à eux.

69. Et cependant ceux qui étoient cachez, sortirent de leur embuscade, & vinrent charger ses gens.

COMMENTAIRE.

Damas, & les assûra au parti d'Antiochus. De là, étant venu sur les côtes de la Méditeranée ; il fut reçû dans Ascalon, & fit le siege de Gaza, qui se rendit bien-tôt aprés, comme il est marqué ici.

ỷ. 63. PRÆVARICATI SUNT PRINCIPES DEMETRII IN CADES. *Que les Généraux de Démétrius étoient venus soulever ceux de Cadés*. Le Grec (*a*) simplement : *Que les Généraux de Démétrius étoient venus devant Cadés, avec une grande armée, pour éloigner Jonathas de la Province*, où il étoit alors, ou pour l'éloigner des affaires. Cadés étoit une ville trés considerable de la Galilée. Ces Généraux crurent, & ils ne se trompérent pas, que Jonathas ne manqueroit pas d'accourir au secours de ses freres assiegez dans Cadés ; mais il eut la précaution de laisser son frere Simon dans la Province, pour continuër à réduire ce qui ne leur obeïssoit pas.

ỷ. 67. APPLICUERUNT AD AQUAM GENESAR, ET ANTE LUCEM VIGILAVERUNT IN CAMPO ASOR. *Jonathas avec son armée, vint sur le bord de l'eau de Genesar, & ils se rendirent avant le jour dans la plaine d'Asor*. Le Grec est fautif, il lit *Nasor*, au lieu *d'Asor*. Cette ville est célébre dans l'Ecriture ; (*b*) elle étoit dans la haute Galilée, vers les eaux de Séméchon. Le lac de Génézar, ou de Généza-

(*a*) Ὅτι παρῆσαν οἱ ἄρχοντες Δημητρίου εἰς Κάδης... βουλόμενοι μεταστῆσαι αὐτὸν ἐκ τῆς χώρας. Ou ἐκ τῆς χρείας.

(*b*) *Josue* XI. 1. & *sequ.*

An du M. 3860.

70. *Et fugerunt qui erant ex patre Jonathæ omnes, & nemo relictus est ex eis, nisi Mathathias filius Absalomi, & Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitûs.*

71. *Et scidit Jonathas vestimenta sua, & posuit terram in capite suo, & oravit.*

72. *Et reversus est Jonathas ad eos in prælium, & convertit eos in fugam & pugnaverunt.*

73. *Et viderunt qui fugiebant partis illius, & reversi sunt ad eum, & insequebantur cum eo omnes usque Cades ad Castra sua, & pervenerunt usque illuc.*

74. *Et ceciderunt de alienigenis in die illa, tria millia virorum: & reversus est Jonathas in Jerusalem.*

70. Tous ceux du côté de Jonathas s'enfuirent, sans qu'il en demeurât un seul, sinon Mathathias fils d'Absalon, & Judas fils de Calphi Général de son armée.

71. Alors Jonathas déchira ses vêtemens, se mit de la terre sur la tête, & fit sa priére.

72. Et Jonathas retourna au combat, chargea les ennemis, & les fit fuir devant lui; & ils furent mis en déroute.

73. Et ses gens qui avoient fui, le voyant combattre, revinrent le joindre, & poursuivirent avec lui les ennemis jusqu'à Cadés, où étoit leur camp; & ils ne passérent pas plus loin.

74. Il demeura sur la place en ce jour-là trois mille hommes de l'armée des Etrangers: & Jonathas retourna à Jérusalem.

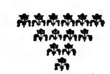
COMMENTAIRE.

ret est connu. Jonathas suivit le Jourdain, pour se rendre devant Cadés.

℣. 70. NEMO RELICTUS EST EX EIS, NISI MATHATHIAS FILIUS ABSALOMI, ET JUDAS FILIUS CALPHI. *Sans qu'il en demeurât un seul, sinon Mathatias fils d'Absalon, & Judas fils de Calphé.* Joseph (a) l'appelle, *Judas fils de Chasphée;* Il dit que ces deux Capitaines demeurérent avec Jonathas, accompagnez d'un petit nombre de soldats, c'est-à-dire, d'environ cinquante hommes. Ce fut avec cette petite troupe que Jonathas attaqua l'ennemi, & le fit plier; le reste de son armée se rallia ensuite, & les Généraux de Démétrius furent absolument mis en fuite.

℣. 74. TRIA MILLIA VIRORUM. *Trois mille hommes.* Joseph n'en met que deux mille.

(a) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9.



An du M. 3860.

CHAPITRE XII.

Rénouvellement de l'alliance des Juifs avec les Romains, & avec les Lacédémoniens. Victoire de Jonathas sur les Généraux de Démétrius. Jonathas est pris à Ptolémaïde par Tryphon.

℣. 1. *Et vidit Jonathas quia tempus eum juvat, & elegit viros, & misit eos Romam, statuere & renovare cum eis amicitiam.*

2. Et ad Spartiatas, & ad alia loca misit epistolas, secundùm eamdem formam.

3. Et abierunt Romam, & intraverunt curiam, & dixerunt: Jonathas summus Sacerdos, & gens Judaeorum miserunt nos, ut renovaremus amicitiam & societatem secundum pristinum.

4. Et dederunt illis epistolas ad ipsos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.

℣. 1. Jonathas voyant que le tems lui étoit favorable, choisit des hommes qu'il envoya à Rome, pour affermir, & renouveller l'amitié avec les Romains.

2. Il envoya aussi vers les Lacédémoniens, & en d'autres lieux, des lettres toutes semblables.

3. Ses gens allérent donc à Rome; & étant entrez dans le Sénat: ils dirent: Jonathas grand-Prêtre, & le peuple Juif nous ont envoyé pour renouveller avec vous l'amitié, & l'alliance, selon qu'elle a été faite auparavant entre nous.

4. Et les Romains leur donnérent des lettres adressées à leurs Officiers dans chaque Province, pour les faire conduire en paix jusqu'au pays de Juda.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Vidit Jonathas quia tempus eum juvat. *Jonathas voyant que le tems lui étoit favorable;* Que la broüillerie & les divisions qui regnoient en Syrie, lui fournissoient les moyens de s'affermir, & d'établir la liberté de sa nation, il songea à s'assurer d'une puissante protection au dehors, en faisant alliance avec les deux plus célébres Républiques du monde qui fussent alors, celle de Rome, & celle de Lacédémone.

℣. 2. Ad Spartiatas, et ad alia loca. *Vers les Lacédémoniens, & autres lieux.* On ignore quels sont les autres lieux, différens de Rome, & de Lacédémone, où les Juifs envoyerent renouveller l'alliance, si ce n'est peut-être aux Juifs de de-là l'Euphrate, ou à quelques peuples d'Arabie, comme les Nabathéens leurs alliez.

℣. 4. Ut deducerent eos in terram Juda. *Pour les faire conduire jusqu'au païs de Juda.* Les Gouverneurs des Provinces les reçûrent, leur fournirent des voitures, & des escortes, comme à des

An du M. 3860.

5. *Et hoc est exemplum epistolarum, quas scripsit Jonathas Spartiatis.*

6. *Jonathas summus Sacerdos, & seniores gentis, & sacerdotes, & reliquus populus Judaeorum, Spartiatis fratribus, salutem.*

An du M. 3817.

7. *Jampridem missa erant epistolæ ad Oniam summum sacerdotem, ab Ario, qui regnabat apud vos, quoniam estis fratres nostri, sicut rescriptum continet, quod subjectum est.*

8. *Et suscepit Onias virum, qui missus fuerat, cum honore: & accepit epistolas in quibus significabatur de societate & amicitia.*

9. *Nos, cùm nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros, qui sunt in manibus nostris:*

5. Voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Lacédémoniens :

6. Jonathas grand Prêtre, les anciens de la nation, les Prêtres, & le reste du peuple Juif, aux Lacédémoniens leurs freres, Salut.

7. Il y a déja long-tems, qu'Arius qui regnoit à Lacédémone, envoya des lettres au grand Prêtre Onias, qui témoignoient que vous êtes nos freres, comme on le peut voir par la copie de ces lettres, que nous avons jointes à celle-ci.

8. Et Onias reçut avec grand honneur celui que le Roi avoit envoyé, & ses lettres, où il lui parloit de cette alliance, & de cette amitié que nous avons avec vous.

9. Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour nôtre consolation les saints livres, qui sont entre nos mains;

COMMENTAIRE.

députez d'un peuple ami, & allié de la République.

℣. 6. JONATHAS SUMMUS SACERDOS, ET SENIORES GENTIS, ET SACERDOTES, ET RELIQUUS POPULUS. *Jonathas grand Prêtre, les anciens de la nation, les Prêtres, & le reste du peuple Juif.* L'état des Juifs étoit alors une aristocratie, mêlée du gouvernement populaire, & assez semblable au gouvernement des Républiques de Rome, & de Lacédémone. Le grand-Prêtre, & le Sénat gouvernoient la nation; mais le peuple avoit part aux délibérations, & on ne faisoit rien sans sa participation.

SPARTIATIS FRATRIBUS. *Aux Lacédémoniens leurs freres.* Il paroît par toute la suite, que le nom de *freres* en cet endroit-ci, ne signifie pas de simples alliez, mais des peuples sortis d'une même souche; on peut voir nôtre Dissertation sur la parenté des Juifs, & des Lacédémoniens.

℣. 7. JAM PRIDEM MISSÆ ERANT EPISTOLÆ AD ONIAM SUMMUM SACERDOTEM, AB ARIO. *Il y a déja long-tems qu'Arius Roi de Lacédémone, envoya des lettres au grand-Prêtre Onias;* C'est le grand-Prêtre Onias troisiéme, qui reçût les lettres des Lacédémoniens. L'année n'en est pas certaine; mais on sçait qu'Onias troisiéme ne fut fait grand-Prêtre qu'en 3805. & qu'il fut déposé en 3829. au commencement de la persécution d'Antiochus Epiphanes. Les exemplaires Grecs, & le Syriaque, lisent ici *Darius*, au lieu de *Arius*. Mais l'erreur est grossiére. On peut voir la lettre de ce Prince au grand-Prêtre Onias, dans

ỹ. 10. *Maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem, & amicitiam, ne fortè alieni efficiamur à vobis : multa enim tempora transierunt, ex quo misistis ad nos.*

10. Nous avons mieux aimé néanmoins envoyer vers vous, pour renouveller cette amitié, & cette union fraternelle ; de peur que nous ne devenions comme étrangers à vôtre égard, parce qu'il s'est déja passé beaucoup de tems depuis que vous avez envoyé vers nous. An du M. 3860.

11. *Nos ergo in omni tempore sine intermissione in diebus solemnibus, & ceteris quibus oportet, memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, & in observationibus, sicut fas est, & decet meminisse fratrum.*

11. *Sachez* donc que nous n'avons jamais cessé depuis ce tems-là, de nous souvenir de vous dans les fêtes solemnelles, & les autres jours où cela se doit, dans les sacrifices que nous offrons *au Seigneur*, & dans toutes nos saintes cérémonies, selon qu'il est du devoir, & de la bienséance de se souvenir de ses freres.

12. *Lætamur itáque de gloria vestra.*

12. Nous nous réjoüissons de la gloire dans laquelle vous vivez.

COMMENTAIRE.

dans Joseph liv. XII. des Antiq. Chap. 5. & ici ỹ. 20. & suiv.

ỹ. 9. CUM NULLO HORUM INDIGEREMUS, HABENTES SOLATIO SANCTOS LIBROS. *Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour nôtre consolation les saints Livres.* Si nous recherchons vôtre alliance, c'est moins par interêt, & par le besoin que nous en ayons, que par l'estime que nous faisons de vôtre amitié ; (*a*) le Syriaque : Mais sans nous fier sur cela ; car les livres saints que nous avons, nous servent de consolation, nous avons voulu, &c. D'autres donnent ce sens au Grec ; (*b*) *quoique nous n'ayons aucun besoin* de ce témoignage, de la lettre d'Arius, pour nous assûrer de nôtre parenté réciproque, *puisque nous en sommes avertis* & instruits *par les livres saints*. C'est en ce sens que Joseph, Serarius, & Grotius l'entendent ; (*c*) & c'est ce qui paroît le plus naturel.

ỹ. 11. IN DIEBUS SOLEMNIBUS, ET CÆTERIS QUIBUS OPORTET, MEMORES SUMUS VESTRI IN SACRIFICIIS ET IN OBSERVATIONIBUS. *Nous n'avons jamais cessé de nous souvenir de vous dans les fêtes solemnelles, dans les sacrifices que nous offrons au Seigneur, & dans toutes nos saintes cérémonies.* Au lieu de *cérémonies*, le Grec lit, (*d*) *dans nos prieres*. Et il y a beaucoup d'apparence que le Traducteur avoit d'abord mis dans le latin, *obsecrationibus*, au lieu *d'obser-*

(*a*) *Liran. Men. Tir. Huët. demonstrat. Evang. propos.* 4.
(*b*) ἡμεῖς οὖν ἀπροσδεεῖς τούτων ὄντες, παράκλησιν ἔχοντες τὰ βιβλία τὰ ἅγια.
(*c*) *Ioseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 9. ὧν δεόμεθα τῆς τοιαύτης ἀποδείξεως διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν ἡμῶν πεπιστεῦσθαι γραμμάτων. *Ita Grot.*
(*d*) Ἐν ταῖς προσευχαῖς. *Ita & Syr.*

An du M. 3860.

13. *Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, & multa prælia, & impugnaverunt nos reges, qui sunt in circuitu nostro.*

14. *Noluimus ergo vobis molesti esse, neque ceteris sociis & amicis nostris, in his præliis.*

15. *Habuimus enim de cælo auxilium, & liberati sumus nos, & humiliati sunt inimici nostri.*

16. *Elegimus itaque Numenium Antiochi filium, & Antipatrem Jasonis filium, & misimus ad Romanos, renovare cum eis amicitiam, & societatem pristinam.*

17. *Mandavimus itaque eis ut veniant etiam ad vos, & salutent vos: & reddant vobis epistolas nostras, de innovatione fraternitatis nostræ.*

18. *Et nunc benefacietis respondentes nobis ad hæc.*

19. *Et hoc est rescriptum epistolarum, quod miserat Oniæ.*

20. *Arius, Rex Spartiatarum, Oniæ Sacerdoti magno, salutem.*

21. *Inventum est in scriptura, de Spartiatis & Judæis, quoniam sunt fratres, & quòd sunt de genere Abraham.*

13. Mais pour nous autres, nous nous sommes vûs dans de grandes afflictions, & en diverses guerres; & les Rois qui nous environnent, nous ont souvent attaquez.

14. Cependant nous n'avons voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliez, dans tous ces combats.

15. Car nous avons reçû du secours du ciel; nous avons été délivrez, & nos ennemis se sont vûs humiliez.

16. Ayant donc choisi Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jason, pour les envoyer vers les Romains, renouveller l'alliance, & l'amitié ancienne que nous avons avec eux;

17. Nous leur avons donné ordre d'aller aussi vers vous, de vous saluër de nôtre part, & de vous rendre nos lettres, touchant le renouvellement de nôtre parenté.

18. C'est pourquoi vous ferez bien de répondre à ce que nous vous avons écrit.

19. Voici la copie des lettres qu'Arius avoit envoyées à Onias:

20. Arius Roi des Lacédémoniens, au grand-Prêtre Onias, Salut.

21. Il a été trouvé ici dans un écrit touchant les Lacédémoniens, & les Juifs, qu'ils son freres, & qu'ils sont tous de la race d'Abraham.

COMMENTAIRE.

vationibus, qui s'y est glissé depuis. Les Juifs prioient & offroient des sacrifices pour les Princes leurs alliez, & pour ceux ausquels ils étoient soumis, comme nous l'avons déja vû plus d'une fois. (*a*) Ces sacrifices ne pouvoient être que pour demander à Dieu, la conversion de ces peuples, ou pour leur obtenir la paix, & les autres biens temporels, que Dieu donne souvent aux bons comme aux méchans.

ŷ. 13. IMPUGNAVERUNT NOS REGES. *Les Rois qui nous environnent, nous ont souvent attaquez.* Depuis le Pontificat d'Onias troisiéme, & les premiéres lettres envoyées aux Juifs, de la part des Lacédémoniens, les Juifs avoient souffert la persécution, & soutenu la guerre de la part des Rois Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, Démétrius Soter, Démétrius Nicator.

(*a*) Voyez ci-devant Ch. VII. 33.

An du M. 3860.

22. *Et nunc ex quo hæc cognovimus, benefacitis scribentes nobis de pace vestra.*

23. *Sed & nos rescripsimus vobis: Pecora nostra, & possessiones nostra, vestra sunt; & vestra, nostra: mandavimus itaque hæc nuntiari vobis.*

22. Maintenant donc que nous avons sçû ces choses, vous ferez bien de nous écrire si toutes choses sont en paix parmi vous.

23. Et voici ce que nous vous avons écrit nous autres: Nos bestiaux, & tous nos biens sont à vous, & les vôtres sont à nous. C'est ce que nous avons ordonné qu'on vous déclare de nôtre part.

COMMENTAIRE.

℣. 21. JUVENTUM EST IN SCRIPTURA DE SPARTIATIS ET JUDÆIS, QUONIAM SUNT FRATRES. *Il a été trouvé ici dans un écrit, touchant les Lacédémoniens, & les Juifs, qu'ils sont freres.* Joseph (a) rapporte cette lettre en sa place naturelle, dans l'Histoire du grand-Prêtre Onias. Mais il la raporte dans des termes différens de ceux que nous lisons ici: Voici comme il la recite. *Arius Roi des Lacédémoniens, à Onias, Salut. Nous avons trouvé dans un certain écrit, que les Juifs & les Lacédémoniens, sont d'une même origine, & sont sortis d'Abraham. Il est donc juste qu'étant freres, comme nous le sommes, vous nous fassiez sçavoir ce que vous souhaitez de nous, & que réciproquement nous en agissions de même à vôtre égard; vos interêts nous seront toûjours aussi chers que les nôtres, & tout ce qui est à nous, sera toûjours en vôtre disposition. Demotelés porteur des présentes, est chargé de vous expliquer nos sentimens. La lettre est un quarré, & le cachet est d'un aigle, qui tient un dragon dans ses serres.* Les Lacédémoniens avoient aparemment lû dans quelques anciens monumens, que les Juifs & les Lacédémoniens étoient venus de la même origine; mais la chose n'en étoit pas plus vraye pour cela. Il y a peu de nations dont les origines sont bien certaines; il y en a moins encore, qui à force de vouloir relever son antiquité, n'ait donné dans les fables & les visions. On verra dans le Chap. XIV. de ce liv. ℣. 22. & suivants, la lettre que les Lacédémoniens envoyérent à Simon, & au Sénat des Juifs, l'an 3861.

℣. 23. SED ET NOS RESCRIPSIMUS VOBIS. *Voici ce que nous vous avons écrit.* Ou suivant le texte; (b) *voici ce que nous vous récrivons*, comme si les Juifs leur avoient écrit les premiers; ce qui ne paroît nullement, ni par l'Ecriture, ni par Joseph; ce furent les Lacédémoniens qui firent la premiere démarche, & qui recherchérent l'amitié des Hébreux; on ne sçait pas bien à quelle occasion; mais il y a apparence que ce fut ensuitte de la découverte de la parenté prétenduë des deux nations. Ils de-

(a) *Joseph Antiq. l. XII. c. 5.* ἐντυχόντες γραφῇ τινὶ εὕρομεν ὡς ἐξ ἑνὸς εἶεν γένους Ἰουδαῖοι καὶ Λακεδαιμόνιοι, ἐκ τῆς πρὸς Ἄβραμ οἰκειότητος. Δίκαιον οὖν ἐστι ἀδελφοὺς ὑμᾶς ὄντας, διαπέμπεσθαι πρὸς ἡμᾶς περὶ ὧν ἂν βούλησθε, ποιήσομεν δὲ καὶ ἡμεῖς τὸ αὐτὸ, &c.

(b) Καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγράφομεν ὑμῖν.

An du M. 3860.

24. Et audivit Jonathas, quoniam regressi sunt principes Demetrii cum exercitu multo suprà quàm priùs, pugnare adversùs eum.

25. Et exiit ab Jerusalem, & occurrit eis in Amathite regione: non enim dederat eis spatium ut ingrederentur regionem ejus.

26. Et misit speculatores in castra eorum: & reversi renuntiaverunt quod constituunt supervenire illis nocte.

27. Cum occidisset autem sol, præcepit Jonathas suis vigilare, & esse in armis paratos ad pugnam tota nocte, & posuit custodes per circuitum castrorum.

28. Et audierunt adversarii quòd paratus est Jonathas cum suis in bello, & timuerunt, & formidaverunt in corde suo: & accenderunt focos in castris suis.

29. Jonathas autem, & qui cum eo erant, non cognoverunt usque manè: videbant autem luminaria ardentia:

24. Cependant Jonathas apprit que les Généraux de l'armée de Démetrius étoient revenus pour le combattre, avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant.

25. Ainsi il partit de Jérusalem, & alla au-devant d'eux dans le païs d'Amath, parce qu'il ne vouloit pas leur donner le tems d'entrer sur ses terres.

26. Et il envoya dans leur camp des espions, qui rapportérent, qu'ils avoient résolu de le venir surprendre pendant la nuit.

27. Aprés donc que le soleil fut couché, Jonathas commanda à ses gens de veiller, & de se tenir toute la nuit sous les armes, & prêts à combattre: & il mit des gardes autour du camp.

28. Les ennemis ayant sçû que Jonathas se tenoit avec ses gens prêt au combat, eurent peur, & leurs cœurs furent saisis de frayeur. Ainsi ayant allumé des feux dans leur camp, *ils se retirérent.*

29. Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, voyant ces feux allumez, ne s'apperçûrent point de leur retraite jusqu'au matin.

COMMENTAIRE.

mandent que les Hébreux entretiennent de leur part, cette amitié mutuelle, en leur écrivant l'état de leurs affaires. *Benefacitis scribentes nobis de pace vestra.* Le Grec (*a*) est au futur; vous ferez bien de nous écrire ce qui vous regarde.

℣. 24. AUDIVIT JONATHAS QUONIAM REGRESSI SUNT PRINCIPES DEMETRII. *Jonathas apprit que les Généraux de Démétrius étoient revenus pour le combattre.* Démétrius Nicator dépoüillé d'une partie de ses Etats, par le jeune Antiochus, demeuroit à Laodicée, à faire bonne chere, & à se divertir, sans se mettre en peine du mauvais état de ses affaires. (*b*) Pendant ce tems ses Généraux résolurent de faire une irruption dans la Judée, pour tâcher de détacher Jonathas du parti d'Antiochus. Mais Jonathas ayant été informé de leur dessein, alla au devant d'eux, & les empêcha d'entrer dans sa Province. Il s'avança jusqu'au païs d'*Emath*, au de-là du païs de Canaan, & dans la Syrie, & s'étant approché de l'armée ennemie, à la distance de cinquante stades; ceux-ci ne

(*a*) Καλῶς ποιήσετε γράψαντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν.

(*b*) *Excerpta Valef. ex Dioder. Sicul. p. 353.*

30. *Et secutus est eos Jonathas, & non comprehendit eos: transierant enim flumen Eleutherum.*

31. *Et divertit Jonathas ad Arabas, qui vocantur Zabadei, & percussit eos, & accepit spolia eorum.*

32. *Et junxit, & venit Damascum, & perambulabat omnem regionem illam.*

33. *Simon autem exiit, & venit usque ad Ascalonem, & ad proxima præsidia, & declinavit in Joppen, & occupavit eam.*

(34. *Audivit enim quòd vellent præsidium tradere partibus Demetrii,) & posuit ibi custodes ut custodirent eam.*

35. *Et reversus est Jonathas, & convocavit seniores populi, & cogitavit cum eis ædificare præsidia in Judæa.*

30. Et Jonathas les poursuivit: mais il ne put les atteindre, parce qu'ils avoient déja passé le fleuve Eleuthére. An du M. 3860.

31. Il marcha de là vers les Arabes, qui sont appellez Zabadéens. Il les défit, & en remporta les dépoüilles.

32. Il partit de là ensuite, & vint à Damas, & il faisoit des courses dans tout le pa[ïs].

33. Cependant Simon alla jusqu'à Ascalon, & jusqu'aux forteresses voisines. Il marcha de là vers Joppé, & la prit.

34. Car il avoit sçû qu'ils vouloient livrer la place à ceux du parti de Démétrius. Et il y mit garnison pour garder la ville.

35. Jonathas étant revenu, assembla les anciens du peuple, & il résolut avec eux de bâtir des forteresses dans la Judée;

COMMENTAIRE.

jugérent pas à propos de l'attendre, & repassérent le fleuve Eleuthére, avant que Jonathas eût rien sçu de leur fuite. La ville d'Emath, dont il est parlé ici, est apparemment la même dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture, & que nous croyons être la fameuse Emése sur l'Oronte. Le fleuve Eleuthére est placé par Strabon, (*a*) entre les villes d'Orthosia & de Tripolis. Par Pline, (*b*) prés d'Orthosia, & ayant son embouchure dans la Méditerranée, vis-à-vis d'Aradus; Ptolomée le met entre Orthosia & Balanea; Joseph simplement au-delà de Sidon. (*c*) Laodicée n'étoit pas bien éloignée de cette riviere. Arad ne devoit pas être à plus de dix lieuës de Laodicée; les Géographes qui ont placé l'Eleuthére entre Tyr & Sidon, se sont lourdement trompé.

℣. 31. DIVERTIT AD ARABAS QUI DICUNTUR ZABADÆI. *Il marcha vers les Arabes, qui sont appellez Zabadéens.* La plûpart des Commentateurs adoptent la maniére de lire de Joseph, qui porte *Nabathéens*, au lieu de *Zabadéens*. En effet, on ne connoit aucuns Arabes *Zabadéens*; Mais tout le monde connoit les Nabathéens. Ce qu'il y a de difficile dans ce sentiment, c'est que nous avons déja vû deux fois, (*d*) que les Nabathéens étoient anciens amis, & alliez des Juifs; au lieu que ceux ci étoient leurs ennemis; mais il se peut faire, que s'étant déclarez contre Antiochus, en faveur de Démétrius, ils se soient attirez par là la guerre de la part de Jonathas.

(*a*) *Strabo. lib.* XVI. *p* 518.
(*b*) *Plin. lib.* 5. *c.* 20.
(*c*) *Joseph. lib.* XIV. *c.* 7. 8.
(*d*) 1. *Macc.* V. 25. & IX. 35

An du M. 3860.

36. *Et ædificare muros in Jerusalem, & exaltare altitudinem magnam inter medium arcis & civitatis, ut separaret eam à civitate, ut esset ipsa singulariter, & neque emant, neque vendant.*

36. De bâtir les murs de Jérusalem, & de faire aussi élever un mur d'une trés-grande hauteur entre la forteresse, & la ville, afin que la forteresse en fût séparée, & sans communication, & que ceux de dedans ne pûssent ni achetter, ni vendre.

37. *Et convenerunt, ut ædificarent civitatem: & cecidit murus, qui erat super torrentem ab ortu solis, & reparavit eum, qui vocatur Caphetetha.*

37. On s'assembla donc pour bâtir la ville: & la muraille qui étoit le long du torrent du côté de l'orient, tomba, & Jonathas répara le mur appellé Caphététha.

38. *Et Simon ædificavit Adiada in Sephela, & munivit eam, & imposuit portas & seras.*

38. Simon bâtit aussi Adiada dans la Séphala, & la fortifia, & il y mit des portes, & des serrures.

39. *Et cùm cogitasset Tryphon regnare Asiæ, & assumere diadema, & extendere manum in Antiochum Regem:*

39. Mais Tryphon ayant résolu de se faire Roi d'Asie, de prendre le diadême, & de tuer le Roi Antiochus,

COMMENTAIRE.

ỳ. 36. EXALTARE ALTITUDINEM MAGNAM INTER MEDIUM ARCIS, ET CIVITATIS. *De faire élever un mur d'une trés-grande hauteur, entre la forteresse & la ville*, afin d'ôter aux Syriens, tout moyen de subsister, en leur coupant la communication avec la ville, dont ils tiroient leur nourrirure.

ỳ. 37. ET CECIDIT MURUS QUI ERAT SUPER TORRENTEM. *Le mur qui étoit le long du torrent, étant tombé.* Le Grec porte: (a) *Et il approcha de la muraille du torrent, qui passe à l'Orient de la ville.* L'ouvrage nouveau que Jonathas avoit commencé, approcha du torrent de Cédron, qui couloit à l'Orient de Jérusalem.

REPARAVIT EUM QUI VOCATUR CAPHETETHA; *Il repara le mur appellé Caphetetà,* ou selon le Grec, (b) *Caphenata.* C'est un mur different du précédent. Le Syriaque le nomme *Chespanaïsa*, qu'on peut traduire par *argenté*, ou mur d'argent.

ỳ. 38. ADIABA IN SEPHELA. *Il bâtit Adiaba dans Sephela. Sephela* signifie en Hébreu une plaine; (c) elle se prend principalemenr pour celle qui est aux environs d'Eleutéropolis, au couchant des montagnes de Juda, vers le païs des Philistins. Voyez ce qu'on a dir sur Josué, x. ỳ. 40. Adiada ne nous est connuë que par ce passage; elle est nommée *Adaus.* 1. Macc. XIII. 13.

ỳ. 39. CUM COGITASSET TRYPHON REGNARE ASIÆ. *Tryphon ayant résolu de se faire Roi d'Asie.* Tryphon ayant mis le jeune An-

(a) Καὶ ἤγγισε τοῦ τείχους Mais le Ms. Alex. lit: ἔπεσε τοῦ τείχους, que nôtre Vulgate a suivi.

(b) Καὶ ἀπεσκεύασε τὸ καλούμενον Χαφεναθά.

(c) Πεδίον. שפלה

An du M. 3860.

40. *Timens ne fortè non permitteret eum Jonathas, sed pugnaret adversus eum, quærebat comprehendere eum, & occidere. Et exurgens abiit in Bethsan.*

40. *Et exivit Jonathas obviam illi cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, & venit Bethsan.*

42. *Et vidit Tryphon quia venit Jonathas cum exercitu multo, ut extenderet in eum manus, timuit.*

43. *Et excepit eum cum honore, & commendavit eum omnibus amicis suis, & dedit ei munera: & præcepit exercitibus suis ut obedirent ei, sicut sibi.*

44. *Et dixit Jonathæ: Ut quid vexasti universum populum, cùm bellum nobis non sit?*

45. *Et nunc remitto eos in domos suas: elige autem tibi viros paucos, qui tecum sint, & veni mecum Ptolemaïdam, & tradam eam tibi, & reliqua præsidia, & exercitum, & universos præpositos negotii, & conversus abibo: propterea enim veni.*

46. *Et credidit ei, & fecit sicut dixit: & dimisit exercitum, & abierunt in terram Juda.*

47. *Retinuit autem secum tria millia virorum: ex quibus remisit in Galilæam duo millia, mille autem venerunt cum eo.*

48. *Ut autem intravit Ptolemaïdam Jonathas, clauserunt portas civitatis Ptolemenses, & comprehenderunt eum: & omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.*

40. Et craignant que Jonathas ne l'en empêchât, & ne lui déclarât la guerre, cherchoit les moyens de se saisir de sa personne, & de le tuer. Il s'en alla donc dans cette pensée à Bethsan.

41. Jonathas marcha au-devant de lui avec quarante mille hommes de guerre choisis, & vint à Bethsan.

42. Tryphon voyant que Jonathas étoit venu avec une grande armée pour le combattre, fut saisi de crainte.

43. Il le reçut avec grand honneur, le recommanda à tous ses amis, lui fit des présens, & ordonna à toute son armée, de lui obéir comme à lui-même.

44. Il dit ensuite à Jonathas: Pourquoi avez-vous fatigué inutilement tout ce peuple, puisque nous n'avons point de guerre ensemble?

45. Renvoyez-les donc dans leurs maisons, & choisissez-en seulement quelque peu d'entr'eux pour être avec vous. Venez avec moi à Ptolémaïde; & je vous la mettrai entre les mains, avec les autres forteresses, les troupes, & tous ceux qui ont la conduite des affaires; & je m'en retournerai ensuite: car c'est pour cela que je suis venu.

46. Jonathas le crut, & fit ce qu'il lui avoit dit. Il renvoya ses gens, qui s'en retournérent au pays de Juda:

47. Et il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il en renvoya encore deux mille en Galilée; & mille l'accompagnerent.

48. Aussi-tôt que Jonathas fut entré dans Ptolémaïde, ceux de la ville fermérent les portes, & le prirent; & ils passérent au fil de l'épée tous ceux qui étoient venus avec lui.

COMMENTAIRE.

tiochus sur le trône, ne se contenta pas de regner sous son nom, & d'exercer une souveraine autorité dans son Royaume; il voulut se défaire de ce jeune Prince; mais connoissant le grand pouvoir de Jonathas, & que tandis qu'il soutiendroit Antiochus, il seroit mal-aisé de le déposseder, il commença à l'attaquer, & à lui faire la guerre. Il vint pour cela jusqu'à

An du M. 3860.

49. *Et misit Tryphon exercitum & equites in Galilaam, & in campum magnum, ut perderent omnes socios Jonatha.*

50. *At illi cùm cognovissent quia comprehensus est Jonathas, & periit, & omnes qui cum eo erant, hortati sunt semetipsos, & exierunt parati in prælium.*

51. *Et videntes hi, qui insecuti fuerant, quia pro anima res est illis, reversi sunt:*

52. *Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda. Et planxerunt Jonathan, & eos qui cum ipso fuerant, valdè: & luxit Israël luctu magno.*

53. *Et quæsierunt omnes gentes, quæ erant in circuitu eorum, conterere eos, dixerunt enim:*

54. *Non habent principem, & adjuvantem: nunc ergo expugnemus illos, & tollamus de hominibus memoriam eorum.*

49. Et Tryphon envoya ses troupes, & sa cavalerie en Galilée, & dans la grande plaine, pour tuer tous ceux qui avoient accompagné Jonathas.

50. Mais ceux-ci ayant appris que Jonathas avoit été arrêté, & qu'il avoit péri avec tous ceux qui l'accompagnoient, s'encouragérent les uns les autres, & se présentérent pour combattre avec une grande assûrance.

51. Ceux qui les avoient poursuivis, les voyant trés-résolus à vendre bien cher leur vie, s'en retournérent.

52. Ainsi ils revinrent tous dans le pays de Juda sans être attaquez. Ils pleurérent beaucoup Jonathas, & ceux qui étoient avec lui, & tout Israël en fit un grand deüil.

53. Alors tous les peuples dont ils étoient environnez, firent un nouvel effort pour les perdre, en disant:

54. Ils n'ont aucun Chef qui les commande, ni personne qui les assiste: attaquons-les donc maintenant, exterminons-les, & effaçons leur nom de la mémoire des hommes.

COMMENTAIRE.

Bethsan, autrement Scythopolis, au dessous du lieu où le Jourdain sort du lac de Génézareth.

℣. 49. IN CAMPUM MAGNUM. *Dans la grande plaine*, ou dans le grand Champ, appellé autrement la vallée de Jezraël; c'est peut-être ce qu'il appelle ailleurs *Arboth*. (*a*)

℣. 50. QUIA COMPREHENSUS EST JONATHAS ET PERIIT. *Que Jonathas avoit été arrêté, & qu'il étoit péri.* On crut d'abord que Tryphon l'avoit fait mourir; mais on sçut le contraire dans la suite.

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* v. 23. IX. 2.



CHAPITRE

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

CHAPITRE XIII.

Simon succéde à Jonathas dans le gouvernement du peuple. Il envoye à Tryphon cent talens, & les deux fils de Jonathas. Mort de Jonathas, & de ses deux fils. Tryphon tuë Antiochus Roi de Syrie, & regne en sa place. Simon recherche l'amitié de Démétrius Nicator, & obtient l'affranchissement de son païs. Il met Jean Hircan son fils à la tête de l'armée.

℣. 1 *ET audivit Simon quòd congregavit Tryphon exercitum copiosum, ut veniret in terram Juda, & attereret eam.*

2. Videns quia in tremore populus est, & in timore, ascendit Jerusalem, & congregavit populum:

3. Et adhortans dixit: Vos scitis quanta ego, & fratres mei, & domus patris mei, fecimus pro legibus, & pro sanctis prælia, & angustias quales vidimus.

4. Horum gratiâ perierunt fratres mei omnes propter Israël, & relictus sum ego solus.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ, in omni tempore tribulationis: non enim melior sum fratribus meis.

6. Vindicabo itáque gentem meam: & sancta, natos quoque nostros, & uxores, quia congregatæ sunt universæ gentes conterere nos inimicitiæ gratiâ.

7. Et accensus est spiritus populi, simul ut audivit sermones istos.

8. Et responderunt voce magna dicentes: Tu es dux noster loco Judæ, & Jonathæ fratris tui.

9. Pugna prælium nostrum: & omnia quæcúmque di-eris nobis, faciemus.

℣. 1. CEpendant Simon fut averti que Tryphon avoit levé une grande armée, pour venir tout ravager dans le pays de Juda. An du M. 3861.

2. Et voyant le peuple saisi de frayeur, il monta à Jérusalem, & fit assembler tout le monde.

3. Il leur dit pour les encourager: Vous savez combien nous avons combattu, mes freres, & moi, & toute la maison de mon pere, pour nos Loix, & pour le saint Temple; & en quelles afflictions nous nous sommes vûs.

4. C'est pour cela que tous mes freres sont péris en voulant sauver Israël; & je suis demeuré seul.

5. Mais à Dieu ne plaise que je veüille épargner ma vie, tant que nous serons dans l'affliction: car je ne suis pas meilleur que mes freres.

6. Je défendrai mon peuple, & le temple, nos enfans, & nos femmes: parce que toutes les nations se sont assemblées pour nous opprimer, par la seule haine qu'elles nous portent.

7. A ces paroles tout le peuple fut animé de courage.

8. Ils lui répondirent en haussant leur voix: Vous êtes nôtre Chef en la place de Judas, & de Jonathas vôtre frere.

9. Conduisez-nous dans nos combats, & nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez.

An du M. 3861.

10. *Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit consummare universos muros Jerusalem, & munivit eam in gyro.*

11. *Et misit Jonathan filium Absalomi, & cum eo exercitum novum, in Joppen: & ejectis his, qui erant in ea, remansit illic ipse.*

12. *Et movit Tryphon à Ptolemaïda cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, & Jonathas cum eo in custodia.*

13. *Simon autem applicuit in Addus, contra faciem campi.*

14. *Et ut cognovit Tryphon quia surrexit Simon loco fratris sui Jonathæ: & quia commissurus esset cum eo prælium, misit ad eum legatos.*

15. *Dicens: Pro argento, quod debebat frater tuus Jonathas in ratione Regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.*

10. Aussi-tôt il fit assembler tous les gens de guerre, & il rebâtit en diligence toutes les murailles de Jérusalem, & la fortifia tout autour.

11. Il envoya Jonathas fils d'Absalon à Joppé, avec une nouvelle armée: & aprés qu'il en eut chassé tous ceux qui étoient dedans, il y demeura avec ses troupes.

12. Cependant Tryphon partit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans le pays de Juda: & il menoit avec lui Jonathas, qu'il avoit retenu prisonnier.

13. Simon se campa prés d'Addus, au-devant de la plaine.

14. Et Tryphon ayant sçû que Simon avoit été établi en la place de Jonathas son frere, & se disposoit à lui donner bataille, lui envoya des Ambassadeurs;

15. Et lui fit dire: Nous avons retenu Jonathas vôtre frere, parce qu'il devoit de l'argent au Roi, à cause des affaires dont il a eu la conduite.

COMMENTAIRE.

ỷ. 10. ACCELERAVIT CONSUMMARE UNIVERSOS MUROS. *Il se hâta de rebâtir toutes les murailles de Jérusalem,* qui avoient été commencées par Jonathas. (*a*)

ỷ. 11. JONATHAN FILIUM ABSALOMI. *Il envoya Jonathas fils d'Absalon;* c'étoit un homme de confiance, & ami particulier de Simon, (*b*) frere de Mathatias, dont il est parlé ci-devant. (*c*)

ỷ. 12. ET JONATHAS CUM EO IN CUSTODIA. *Il menoit avec lui Jonathas prisonnier.* On attachoit ces sortes de personnes par une chaîne, avec un soldat qui en étoit chargé, & qui en répondoit sur sa vie. (*d*) S.Paul demeura quelque tems à Rome de cette sorte, lié avec le soldat qui le gardoit. (*e*)

ỷ. 13. APPLICUIT AD ADDUS, CONTRA FACIEM CAMPI. *Simon se campa à Addus, au devant de la plaine.* Addus est à ce qu'on croit la même qu'*Adiada*, dont on a parlé plus haut; (*f*) & *la plaine* est celle de *Sephela*, au dessus d'Eleutheropolis. Simon occupa donc le défilé d'*Adiada*, pour fermer à Tryphon l'entrée de la Judée, & l'abord à Jérusalem, qui

(*a*) Sup. XII. 30.
(*b*) Joseph. Grot.
(*c*) 1. Macc. XI. 70.
(*d*) Grot. hic.
(*e*) Act. XVIII. 16.
(*f*) Chap. XII. 38.

An du M. 3861.

16. *Et nunc mitte argenti talenta centum, & duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat à nobis, & remittemus eum.*

17. *Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur secum, jussit tamen dari argentum, & pueros: ne inimicitiam magnam sumeret ad populum Israël, dicentem:*

18. *Quia non misit ei argentum, & pueros, propterea periit.*

19. *Et misit pueros, & centum talenta: & mentitus est, & non dimisit Jonathan.*

20. *Et post hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam: & gyraverunt per viam quæ ducit Ador; & Simon, & castra ejus ambulabant in omnem locum quocúmque ibant.*

21. *Qui autem in arce erant, miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, & mitteret illis alimonias.*

16. Mais envoyez-moi présentement cent talens d'argent, & ses deux fils pour ôtages, & *pour assurance* qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas *vers nos ennemis*, & nous vous le renvoyerons.

17. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainsi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec les enfans, de peur d'attirer sur lui une grande haine de la part du peuple d'Israël, qui auroit dit:

18. Jonathas est péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent, & ses enfans.

19. Il envoya donc & les enfans, & les cent talens: & Tryphon manqua à sa parole, & ne renvoya point Jonathas.

20. Il entra ensuite dans le pays pour tout ravager; & il tourna par le chemin qui méne à Ador: mais Simon le côtoyoit avec son armée par tous les lieux où il marchoit.

21. Alors ceux qui étoient dans la forteresse, envoyérent des gens à Tryphon, pour le prier de se hâter de venir par le désert, & de leur envoyer des vivres.

COMMENTAIRE.

n'étoit guere accessible à un corps d'armée que de ce côté; d'où vient qu'on a vû ci-devant, (*a*) que c'étoit ordinairement de ce côté-là, c'est-à-dire, du côté de l'Idumée, qu'on la venoit attaquer.

ỳ. 16. UT NON DIMISSUS FUGIAT A NOBIS. *Pour assurance qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas vers nos ennemis.* Qu'il ne se détachera pas du parti du jeune Antiochus, pour s'attacher à Demétrius Nicator.

ỳ. 20. GYRAVERUNT PER VIAM QUÆ DUCIT ADOR. *Il tourna par le chemin qui mene à Ador.* Joseph lit *Dora*, qui est une ville d'Idumée; on pourroit entendre *Eder*, ville de la Tribu de Juda, (*b*) des plus méridionales, & frontiére de l'Idumée. La suite du recit de l'Auteur insinuë, que Tryphon voyant qu'il ne pouvoit forcer Simon dans le poste d'Adiada, ni pénétrer jusqu'à Jérusalem par la plaine, fut obligé de faire le tour par les montagnes de Juda, qui étoient alors occupées par les Iduméens, & qu'ayant reçu de nouveau des députez de ses gens de la forteresse de Jérusalem, qui lui demandoient un promt secours, il se resolut de passer

(*a*) 1. *Macc.* VI. 31.

(*b*) *Josue* XV. 21.

An du M. 3861.

22. *Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illa nocte : erat autem nix multa valdè, & non venit in Galaaditim.*

23. *Et cùm appropinquasset Bascaman, occidit Jonathan, & filios ejus illic.*

24. *Et convertit Tryphon, & abiit in terram suam.*

25. *Et misit Simon, & accepit ossa Jonatha fratris sui, & sepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.*

26. *Et planxerunt eum omnis Israël planctu magno, & luxerunt eum dies multos.*

22. Tryphon tint toute sa cavalerie prête pour partir cette nuit-là même. Mais comme il y avoit une grande quantité de neige, il n'alla point au pays de Galaad.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bascaman, il tua là Jonathas avec ses fils.

24. Ensuite tournant visage *tout d'un coup*, il s'en retourna en son pays.

25. Alors Simon envoya quérir les os de son frere Jonathas, & les ensevelit à Modin, qui étoit la ville de ses peres.

26. Tout Israël fit un grand deüil à sa mort, & ils le pleurérent pendant plusieurs jours.

COMMENTAIRE.

par le désert, ou plûtôt par les montagnes, & d'aller à Jérusalem ; mais il en fut empêché par les neiges, qui tombérent la nuit même qu'il devoit éxécuter ce dessein.

ỷ. 22. ET NON VENIT IN GALAADITIM. *Il n'alla point au païs de Galaad*, où il paroissoit par ses marches, avoir dessein de se rendre ; il ne passa pas même le Jourdain ; mais étant arrivé à Bascaman, il y tua Jonathas & ses deux fils, & s'en retourna en Syrie, en suivant le Jourdain. Le Grec explique la chose plus pleinement : (*a*) *Il ne put pas aller* à Jérusalem, *à cause de la neige ; il décampa, & alla au païs de Galaad ;* ou plûtôt, il prit le chemin de ce païs ; ou, il publia qu'il y alloit ; mais il n'y fut pas.

ỷ. 23. CUM APPROPINQUASSET BASCAMAN. *Lors qu'il fut prés de Bascaman, il tua là Jonathas.* Bascaman est peut-être, la même que Besech, (*b*) ou Basehac, dans la Tribu de Juda. (*c*) Besech devoit être assez prés de *Bethsan*, & de l'endroit où l'on passoit ordinairement le Jourdain, pour aller au païs de Galaad ; puisque Saül y marque le rendez-vous général de l'armée, qui devoit aller au secours de Jabés de Galaad. Cette situation s'accorde assez avec ce que nous lisons ici du dessein de Tryphon de passer le Jourdain, pour aller dans ce païs.

ỷ. 24. ET CONVERTIT TRYPHON, ET ABIIT IN TERRAM SUAM. *Tryphon tournant visage tout d'un coup, s'en retourna à son païs.* Au lieu de passer le Jourdain, il reprit la route de Syrie. Simon le suivit toûjours de loin, & observa ses démarches, jusqu'à ce qu'il fut hors des Etats des Juifs.

(*a*) Καὶ οὐκ ἦλθε διὰ χιόνα, καὶ ἀπῆρε, καὶ ἦλθεν εἰς τὴν Γαλααδῖτιν.

(*b*) *Judic.* 1. 4. 5. 6. *& sequ.*

(*c*) *Josue* xv. 39.

(*d*) 1. *Reg.* xi. 8.

27. Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui, & fratrum suorum, ædificium altum visu, lapide polito retrò & antè :

28 Et statuit septem pyramidas, unam contra unam, patri & matri, & quatuor fratribus.

29. Et his circumposuit columnas magnas : & super columnas, arma ad memoriam æternam ; & juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

3. Hoc est sepulchrum, quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

27. Et Simon fit élever sur le sépulchre de son pere, & de ses freres, un haut édifice qu'on voyoit de loin, dont toutes les pierres étoient polies devant, & derriére. An du M. 3861.

28. Il fit dresser sept pyramides, dont l'une répondoit à l'autre ; une à son pere, une à sa mere, & quatre à ses freres.

29. Il fit dresser tout autour de grandes colonnes ; & sur les colonnes, des armes pour servir d'un monument éternel ; & auprés des armes, des navires en sculpture, pour être vûës de loin par tous ceux qui navigeroient sur la mer.

30. C'est là le sépulchre qu'il fit à Modin, & que l'on voit encore.

COMMENTAIRE.

ỷ. 27. SEPTEM PYRAMIDAS... ET HIS CIRCUMPOSUIT COLUMNAS MAGNAS. *Il fit dresser sept pyramides, & tout autour de grandes colomnes.* Les pyramides étoient en Egypte, les tombeaux des Princes. (*a*)

Cum Ptolemæorum manes seriemque pudendam
Pyramides claudant, indignaque mausolæa.

Simon ajoûta autour de ces pyramides, des portiques soutenus de colomnes de marbre, d'une seule piece, dit Joseph, qui dit que les pyramides se voyoient encore de son temps ; on les y montroit même encore du tems d'Eusebe & de S. Jérôme. (*b*)

ỷ. 29. SUPER COLUMNAS ARMA... ET JUXTA ARMA, NAVES SCULPTAS. *Il mit sur les colomnes des armes, & auprés des armes des navires en sculpture.* Pour marquer les victoires & les actions de valeur de son pere & de ses freres, & pour désigner leur Empire sur la mer ; (*c*) ou plûtôt leur application à procurer la liberté & la sûreté à leur nation, sur mer & sur terre. Les Maccabées avoient réparé le port de Joppé, qui fut dans la suite, le port de leur nation sur la méditerranée ; (*d*) enfin Simon étoit alors Gouverneur de toutes les côtes maritimes depuis Tyr, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. (*e*) La coûtume de mettre des armes & des trophées, ou en réalité, ou en sculpture, sur les tombeaux des grands Capitaines, est commune dans l'antiquité. (*f*)

(*a*) *Lucan. l. 8. v. 698.*
(*b*) *Vide utrumque, in locis.*
(*c*) *Grot. hic.*
(*d*) *1. Macc. X. 75. 76. XIV. 5. Strabo. l. 16.* Καὶ δὴ καὶ ἐπινείῳ τούτῳ κέχρηνται καταβάντες μέχρι θαλάττης οἱ ἰουδαῖοι.
(*e*) *1. Macc. XI. 59.*
(*f*) *Vide Ezech. XXXII. 27. Virgil. Æneid.*

An du M. 3861.

31. *Tryphon autem cùm iter faceret cum Antiocho Rege, adolescente, dolo occidit eum.*

32. *Et regnavit loco ejus, & imposuit sibi diadema Asiæ, & fecit plagam magnam in terra.*

33. *Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excelsis, & muris magnis, & portis, & seris: & posuit alimenta in munitionibus.*

31. Or Tryphon étant en voyage avec le jeune Roi Antiochus, le tua en trahison.

32. Et il regna en sa place, s'étant mis sur la tête le diadême d'Asie; & il fit de grands maux dans tout le pays.

33. Simon cependant réparoit les places de la Judée, les fortifiant de hautes tours, de grandes murailles, de portes, & de serrures; & il faisoit mettre des vivres dans tous les lieux fortifiez.

COMMENTAIRE.

ỳ. 31. TRYPHON CUM ITER FACERET CUM ANTIOCHO REGE ADOLESCENTE, DOLO OCCIDIT EUM. *Tryphon étant en voyage, avec le jeune Antiochus, le tua en trahison.* Tryphon n'ayant pû réüssir à se rendre maître de la Judée, se contenta de faire mourir Jonathas, & s'en retourna en Syrie. Il s'appliqua alors à se défaire du jeune Antiochus, dont jusqu'alors il avoit eu la tutelle; il corrompit des Médecins, qui publiérent parmi le peuple, que le jeune Prince étoit tourmenté de la pierre, & qui le tuerent en le taillant; c'est ce que nous apprend Florus dans l'Epitome de Tite Live. (a) Antiochus n'avoit alors que dix ans; il mourut en 3861.

ỳ. 32. ET REGNAVIT LOCO EJUS. *Tryphon regna en sa place.* Aprés la mort du jeune Antiochus, Tryphon sollicita l'armée par de grandes promesses, de lui déférer le Royaume. Les soldats se flattant de s'enrichir sous son regne, se déclarérent aussi-tôt pour lui; (b) & Diodote, car c'est ainsi qu'il s'étoit appellé jusqu'alors, ayant pris le nom de *Tryphon*, ou parce qu'il alloit ordinairement le casque en tête, ou peut-être pour marquer son penchant au plaisir; il commença à se saisir d'Apamée sa patrie, puis de Larissa, de Casianes, de Megare, d'Apollonie, & des villes voisines, (c) & d'étendre sa domination sur les autres villes de Syrie. Ensuite il se hâta de demander au Sénat Romain la confirmation du Royaume qu'il venoit d'usurper. Il envoya à Rome une statuë de la victoire, du poid de dix mille pieces d'or, esperant que la valeur du present lui feroit obtenir tout ce qu'il voudroit. Mais le Sénat sçut éluder ses espérances, en recevant la statuë, & en y mettant le nom du jeune Antiochus, que Tryphon venoit

(a) *Epitome Livii l. 55. Alexandri filius Rex Syriæ, decem annos admodum habens, à Diodoto, qui Tryphon cognominabatur, tutore suo per fraudem occisus est: corruptis quidem medicis, qui eum calculi dolore consumi ad populum mentiti, dum secant illum, occiderunt.* On peut voir aussi *Strabon. l. 16. Justin. l. 36. Appian. Syr.*

(b) *Joseph. Antiq. l. XIII. c. 12.*

(c) *Appian. Syr. Strabo l. 16. Vide Vaillant hist. Reg. Syriæ pag. 283. 284. & 295. 296.*

An du M. 3861.

34. *Et elegit Simon viros, & misit ad Demetrium Regem, ut faceret remissionem regioni: quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.*

35. *Et Demetrius Rex ad verba ista respondit ei, & scripsit epistolam talem.*

36. *Rex Demetrius Simoni summo sacerdoti, & amico Regum, & senioribus, & genti Judæorum, salutem.*

37. *Coronam auream, & bahem, quam misistis, suscepimus, & parati sumus facere vobiscum pacem magnam, & scribere præpositis Regis, remittere vobis quæ indulsimus.*

34. Il choisit aussi des hommes qu'il envoya vers le Roi Démétrius, le priant de rétablir la Judée dans ses franchises; parce que toute la conduite de Tryphon n'avoit été jusqu'alors qu'une violence, & un brigandage.

35. Le Roi Démétrius répondit à la demande qu'il lui avoit faite, & lui récrivit en ces termes:

36. Le Roi Démétrius à Simon grand-Prêtre, & ami des Rois, aux anciens, & à tout le peuple des Juifs, Salut.

37. Nous avons reçû la couronne, & la palme d'or, que vous nous avez envoyées, & nous sommes disposez à faire avec vous une paix solide & durable, & d'écrire à nos Intendans qu'ils vous fassent les remises, selon les graces que nous vous avons accordées.

COMMENTAIRE.

de faire mourir. On trouve quelques médailles de ce Tyran, où il prend le nom de Roi, & de Généralissime. (*a*) Il y est toûjours represente avec le casque.

℣. 34. MISIT AD DEMETRIUM REGEM, UT FACERET REMISSIONEM REGIONI. *Simon envoya vers le Roi Démétrius, le priant de rétablir la Judée dans ses franchises.* Démétrius Nicator s'étoit toûjours conservé dans une bonne partie de la Syrie, nonobstant qu'Antiochus le jeune fût maître d'Antioche, & de l'autre partie du Royaume de Syrie. Jonathas s'étoit attaché au jeune Antiochus, comme on l'a vû ci-devant, (*b*) & avoit abandonné Démétrius, qui ne lui avoit rien tenu de tout ce qu'il lui avoit promis. Depuis la mort du jeune Antiochus, & la tyrannie de Tryphon, Simon successeur de Jonathas, jugea qu'il étoit de l'interêt de sa nation de se reconcilier avec Démétrius Nicator, & de le reconnoître pour Roi de Syrie, mais sous des conditions avantageuses à son païs. Il lui demanda donc, 1°. de *rétablir la Judée dans ses franchises*, ou plûtôt de la délivrer de tout tribut; c'étoit ce que Démétrius Soter, pere de Nicator, avoit offert long-tems aupatavant à Jonathas; (*c*) mais cela n'eut point de suite, parce que Jonathas préféra le parti d'Aléxandre Ballés, à celui de Démétrius. (*d*)

℣. 37. CORONAM AUREAM ET BAHEM, QUAM MISIS-

(*a*) ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. *Vide Vaillant ibid.*
(*b*) 1. *Macc.* XI. 53. 57.
(*c*) 1. *Macc.* X. 29.
(*d*) *Ibid.* ℣. 46. 47.

An du M. 3861.

38. *Quæcumque enim constituimus, vobis constant: Munitiones, quas ædificastis, vobis sint.*

38. Tout ce que nous avons ordonné en vôtre faveur, demeurera ferme & inviolable : les places que vous avez fortifiées, seront à vous.

COMMENTAIRE.

TIS SUSCEPIMUS. *Nous avons reçû la couronne d'or, & la branche de palmier d'or, que vous nous avez envoyées.* Le terme *Bahem* de la Vulgate, n'est pas bien connu. Le Grec lit *Bainan*; (*a*) que Grotius croit venir de Baïs, qui signifie une branche de palmier. L'Ecriture ne dit pas que cette branche ait été d'or ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'étoit pas de moindre valeur que la couronne. Et ce qui confirme l'opinion de Grotius, c'est qu'au second livre des Maccabées, (*b*) on lit qu'Alcime vint offrir à un autre Démétrius une couronne d'or, & une palme. On remarque chez les anciens, des palmiers, des vignes, des raisins d'or.

Le Syriaque entend *Bainan*, d'un habit ; les Romains donnoient un habit orné de palmes en broderie d'or, à ceux qui triomphoient, *Tunica palmata*; Ils accordoient quelquefois cet honneur aux Rois leurs amis, & leurs alliez, comme ils firent à Masinissa Roi de Numidie. (*c*) *Masinissam primùm Regem appellatum, eximiisque ornatum laudibus, aureâ coronâ, aureâ paterâ, sellâ curuli, & scipione Eburneo, togâ pictâ, & palmatâ tunicâ donat.* Ainsi en cet endroit *Baina* pourroit marquer cette sorte d'habit broché d'or, & orné de palmes. Quelques-uns croyent que ce terme signifie un habit de pourpre, parce que la branche du palmier est rouge, à l'endroit qu'on l'a arrachée de son tronc.

D'autres veulent que *Bahem* signifie des perles ; ils traduisent : *Il lui envoya une couronne d'or, semée de perles*, ou plûtôt, *une couronne d'or, & un collier de perles ; collóque monile bacatum*, comme parle *Silius* lib. 8. *Baga*, ou *Baca*, signifie une perle. Liran & quelques autres, sous le nom de couronne, entendent un collier composé d'anneaux d'or ; (*d*) mais de tous ces sentimens, le premier est le plus juste, & le plus suivi. (*e*)

ỳ. 38. QUÆCUMQUE CONSTITUIMUS, VOBIS CONSTANT. *Tout ce que nous avons ordonné en vôtre faveur, demeurera ferme.* Démétrius Nicator accorde à Simon tout ce qu'il lui avoit demandé, & la confirmation de tout ce qu'il avoit promis auparavant, au commencement de son regne. (*f*)

(*a*) τὸν στέφανον τὸν χρυσοῦν, καὶ τὴν βαΐνην, ἣν ἀπεστείλατε.

(*b*) 2. *Macc.* XIV. 4. *Alcimus venit ad Regem Demetrium... offerens ei coronam auream, & palmam*

(*c*) *Liv. Dec.* 3. *lib.* 10. *Vide si lubet eundem* 1. *Decad. l* 10. *Sueton. in Claud. c.* 17. *Servius in Æneid. l* XI. & *Eclog* X.

(*d*) *Vide & Isidor. orig. in Baen.*

(*e*) *Vide Serar. Meno.h. Tir. la Haie, &c.*

(*f*) 1. *Macc.* XI. 33... 37.

39. *Remittimus quoque ignorantias, & peccata usque in hodiernum diem, & coronam quam debebatis: & si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.*

39. Nous pardonnons aussi toutes les fautes, & tous les manquemens qui auroient pû se commettre jusqu'aujourd'hui. Nous vous déchargeons de la couronne que vous deviez. Que si l'on payoit quelqu'autre impôt dans Jérusalem, on ne le payera plus à l'avenir. An du M. 3861.

40. *Et si qui ex vobis apti sunt conscribi inter nostros, conscribantur, & sit inter nos pax.*

40. S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlez dans nos troupes, ils y entreront; & nous voulons qu'il y ait entre nous une bonne paix.

41. *Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum Gentium ab Israël.*

41. En l'année cent soixante & dixiéme, Israël fut affranchi du joug des nations.

42. *Et cœpit populus Israël scribere in tabulis & gestis publicis, anno primo sub Simone summo sacerdote, magno duce, & principe Judaeorum.*

42. Et le peuple d'Israël commença à mettre cette inscription sur les tables, & sur les registres publics: La premiére année, sous Simon souverain Pontife, grand Chef, & Prince des Juifs

43. *In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, & circumdedit eam castris, & fecit machinas, & applicuit ad civitatem, & percussit turrem unam, & comprehendit eam.*

43. Vers ce tems-là Simon alla mettre le siége devant Gaza, l'investit avec son armée, dressa des machines, s'approcha des murailles de la ville; & en ayant attaqué une tour, il l'emporta.

COMMENTAIRE.

℣. 39. REMITTIMUS QUOQUE IGNORANTIAS, ET PECCATA, USQUE IN HODIERNUM DIEM. *Nous pardonnons aussi toutes les fautes, & les manquemens, qui auroient pû se commettre jusqu'aujourd'hui.* Les Juifs appellent péchez d'ignorance, les péchez qu'on commet par erreur, par précipitation, par emportement; & quelquefois toute sorte de péchez. Démétrius Nicator veut bien attribuër à ignorance, ou à défaut d'attention, le parti qu'avoient pris les Juifs contre lui, en faveur d'Aléxandre Ballés. L'excuse ordinaire de ceux qui commettent quelque faute, est l'ignorance; & il est vrai en un sens, que tout pecheur est ignorant. Nicator accorde une amnistie générale de tout le passé.

℣ 40. SI QUI EX VOBIS APTI SUNT CONSCRIBI INTER NOSTROS. *S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlez dans nos troupes, ils y entreront*; il confirme l'offre qu'il avoit faite autrefois. 1. Macc. x. 36.

℣. 41. ANNO CENTESIMO SEPTUAGESIMO ABLATUM EST JUGUM GENTIUM AB ISRAEL. *En l'année cent soixante & dixiéme, Israël fut affranchi du joug des Nations.* Cette année 170. des Séleucides revient à l'an du monde 3861. de la période Julienne 4571. &

An du M. 3861.

44. *Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem : & factus est motus magnus in civitate.*

45. *Et ascenderunt qui erant in civitate, cum uxoribus & filiis supra murum, scissis tunicis suis, & clamaverunt voce magna, postulantes à Simone dextras sibi dari :*

46. *Et dixerunt : Non nobis reddas secundùm malitias nostras, sed secundùm misericordias tuas.*

44. Ceux qui étoient dans une des machines, étant entrez tout d'un coup dans la ville, il s'excita un grand tumulte parmi le peuple.

45. Ceux de la ville vinrent donc avec leurs femmes, & leurs enfans sur les murailles, ayant leurs habits déchirez ; & ils jettérent de grands cris, en demandant à Simon qu'il les reçût à composition ;

46. Et lui disant : Ne nous traitez pas selon nôtre malice, mais selon vos miséricordes.

COMMENTAIRE.

cent quarante trois avant JESUS-CHRIST. (*a*)

ỳ. 43. APPLICUIT SIMON AD GAZAM. *Simon alla mettre le siége devant Gaza.* Gaza avoit été soumise par Jonathan, (*b*) l'an 3860. Mais ceux de la ville ayant appris sa mort, se révoltérent, & ne voulurent plus obeïr aux Juifs. Simon les réduisit de nouveau, & les chassa de la ville, pour y mettre des Juifs naturels. Voyez les ỳ. 47. 48.

FECIT MACHINAS. *Il dressa des machines.* Le Grec à la lettre : (*c*) *Il fit des Elepoles.* Ce nom signifie à la lettre, une machine à prendre les villes ; mais il se donna en particulier à une machine, d'une grandeur monstrueuse, inventée par Démétrius fils d'Antigone, éxécutée par Epimachus, & mise en usage au siége de Rhodes ; elle fit donner à ce Démétrius, le surnom de *Poliorcétes*, ou *d'Assiégeur*, & de ruineur de villes. Vitruve (*d*) dit qu'elle avoit 125. pieds de haut, & soixante de large. Elle étoit couverte de tissus de poil, & de cuirs nouvellement écorchez, de maniére qu'elle étoit à l'épreuve d'une baliste qui eut jetté une pierre de 360. liv. & la machine pesoit 360. milles. Ammien Marcellin (*e*) ajoûte, que le haut de la machine étoit couvert de mortier, afin que le feu ni pût prendre, & que les traits ne la pussent percer. Elle étoit armée par devant de plusieurs pointes de fer fort pesantes, & faite à peu prés, comme les peinrres nous représentent la foudre ; des soldats cachez au dedans de la machine, la faisoient avancer à force de rouës, & de cordages, & l'on choisissoit l'endroit le plus foible des murs, pour les heurter de cette lourde masse ; il en étoit peu qui y résistassent, & qui n'en fussent abbatus & brisez. Cette description convient assez à ce que l'Ecriture nous dit ici, de l'entreprise de Simon contre Gaza. Il appliqua son Elepole prés d'une tour, & l'abbatit, de maniére que

(*a*) *Usser. ad an.* 3861.
(*b*) 1. *Macc.* XI 61.
(*c*) Καὶ ἐποίησεν ἑλεπόλεις.
(*d*) *Vitruv. l.* X. *c.* 22. Voyez les Notes de M. Perraut sur cet endroit.
(*e*) *Amian. Marcell. l.* XXIII. *c.* 9.

47. *Et flexus Simon, non debellavit eos, ejecit tamen eos de civitate, & mundavit ædes in quibus fuerant simulacra, & tunc intravit in eam, cum hymnis benedicens Dominum.*

48. *Et ejectâ ab ea omni immunditiâ, collocavit in ea viros qui legem facerent: & munivit eam & fecit sibi habitationem.*

49. *Qui autem erant in arce Jerusalem, prohibebantur egredi, & ingredi regionem, & emere, ac vendere, & esurierunt valdè, & multi ex eis fame perierunt.*

50. *Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, & dedit illis: & ejecit eos inde, & mundavit arcem à contaminationibus.*

47. Simon, touché de compassion, ne voulut point les exterminer; mais il les chassa seulement hors de la ville, & il purifia les maisons où il y avoit eu des idoles: il entra ensuite dans Gaza, en chantant des hymnes, & bénissant le Seigneur. An du M. 3861.

48. Et aprés qu'il eut ôté de la ville toutes les impuretez, il y établit des hommes pour y observer la Loi, il la fortifia, & il s'y bâtit une demeure.

49. Or ceux qui étoient dans la forteresse de Jérusalem, ne pouvant ni en sortir, ni entrer dans le pays, ni rien achetter, ni rien vendre, parce qu'on les en empêchoit, se virent réduits à une grande famine; & plusieurs d'entr'eux moururent de faim.

50. Ils criérent donc vers Simon, pour lui demander composition; & il la leur accorda: il les chassa de la forteresse, & la purifia de toutes soüillures.

COMMENTAIRE.

la ville se trouvant tout d'un coup ouverte, les soldats sortirent de la machine, & se jettérent dans Gaza. ℣. 44. *Et eruperunt qui erant intra machinam in civitatem, &c.*

℣. 47. Mundavit ædes in quibus fuerant simulacra. *Il purifia les maisons où il y avoit eu des idoles*, soit qu'on entende par ces maisons, les Temples de Gaza, ou les maisons particuliéres, où il y avoit toûjours au moins des Dieux domestiques. Ayant destiné cette ville à la demeure des Juifs, il en abolit toutes les marques d'idolâtrie. Gaza étoit de l'ancien heritage d'Israël, (*a*) destinée par Josué, pour la Tribu de Juda; & par conséquent la Loi qui ordonnoit la déstruction des Idoles dans les villes prises sur les Cananéens, (*b*) avoit lieu à son égard.

℣. 48. Fecit sibi habitationem. *Il s'y bâtit une demeure.* Il n'y demeura pas ordinairement en personne; mais il y alloit souvent, afin d'être à portée de contenir toute la côte dans l'obeïssance, & de mettre le païs à couvert du côté de l'Egypte, dont Gaza étoit comme la barriere de ce côté là. Jean Hircan son fils, avoit sa demeure à Gazara, prés d'Azot, qui n'est pas bien éloignée de Gaza.

℣. 50. Ejecit eos inde, et mundavit arcem a contaminationibus. *Il les chassa de la forteresse, & la purifia*

(*a*) *Josue* XV. 47.

(*b*) *Deut.* VII. 25.

An du M. 3862.

51. *Et intraverunt in eam tertia & vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude, & ramis palmarum, & cinyris, & cymbalis, & nablis, & hymnis, & canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israel.*

52. *Et constituit ut omnibus annis agerentur dies hi cum lætitia.*

51. *Simon, & ses gens*, y entrérent ensuite, le vingt-troisiéme du second mois, l'année cent soixante-onziéme, ayant des branches de palmes à la main, & loüant Dieu avec des harpes, des tymbales, & des lyres, & chantant des hymnes, & des cantiques, parce qu'un grand ennemi avoit été exterminé d'Israël.

52. Et il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjoüissance.

COMMENTAIRE.

de toutes soüillures. La forteresse de Jérusalem avoit été entre les mains des Syriens, depuis l'an du monde 3836. (*a*) jusqu'en 3861. Aprés qu'ils en furent sortis, la ville se trouva absolument libre; on eut soin avant que d'y entrer en solemnité, & d'en prendre possession dans les formes, d'en ôter toutes les marques d'idolâtrie, & tout ce qui étoit contraire aux Loix des Juifs.

℣. 51. Et cinyris, et cymbalis, et nablis. *Avec des Harpes, des Cymbales, des Lyres.* On peut voir sur les Pseaumes, nôtre Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux.

℣. 52. Constituit ut agerentur omnibus annis hi dies cum lætitia. *Il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjoüissance.* C'étoit proprement la fête de l'affranchissement de Jérusalem. Simon comme grand-Prêtre, ordonna cette solemnité; elle étoit du nombre de ces jours d'ordonnance, *dies Decreti*, dont il est parlé ailleurs. (*b*) Peut-être ne la célébra-t-on pas au-delà du Pontificat de Simon. On n'en voit aucune mention dans Joseph. Cet Historien nous apprend une circonstance particuliere, qu'on ne lit point ici; (*c*) c'est qu'aprés l'évacuation de la citadelle, Simon assembla tout le peuple, & leur ayant representé les maux que cette forteresse avoit causez à la ville, & le danger qu'il y avoit, que dans la suite elle ne devint encore funeste à leur liberté; il les exhorta à la raser, & à applanir la hauteur sur laquelle elle étoit bâtie. Le peuple se laissa aisément persuader; il y travailla pendant trois ans, sans relâche, & vint à bout de ce grand ouvrage. Mais il faut reculer cet événement de quelques années; car nous lisons dans le Chapitre suivant, (*d*) que Simon ayant chassé les étrangers de la forteresse de Jérusalem, y mit des Juifs en leur place, pour la sûreté du païs; & au Chapitre XV. ℣. 28. Antiochus *Evergetés*, autrement appellé *Sidetés*, repéte

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* 1. 35.
(*b*) 1. *Macc.* x. 34.
(*c*) *Antiq. l.* XIII. *c.* 11.
(*d*) 1. *Macc.* XIV. 36. 37.

An du M. 3862.

53. *Et munivit montem templi, qui erat secùs arcem, & habitavit ibi ipse, & qui cum eo erant.*

54. *Et vidit Simon Joannem filium suum, quòd fortis prælii vir esset : & posuit eum ducem virtutum universarum : & habitavit in Gazaris.*

53. Il fortifia aussi la montagne du Temple, qui étoit prés de la forteresse, & il y habita avec ses gens.

54. Ensuite Simon voyant que Jean son fils étoit un homme de guerre trés-vaillant, le fit Général de toutes les troupes : & il demeura à Gazare.

COMMENTAIRE.

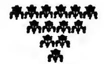
la citadelle de Jérusalem, comme ayant été usurpée par Simon ; ce Prince ne commença à regner que l'an 174. des Séleucides, & la citadelle étoit renduë dés l'an 171. ainsi elle démeura au moins trois ans en son entier.

℣. 53. MUNIVIT MONTEM TEMPLI. *Il fortifia la montagne du Temple*, ou sur laquelle le Temple étoit bâti. Joseph assure qu'on fut six ans à cet ouvrage. (*a*)

℣. 54. VIDIT SIMON JOANNEM FILIUM SUUM. *Simon voyant que Jean son fils étoit un homme de guerre ;* Jean fut surnommé *Hircan*, & succéda à Simon, dans le gouvernement du peuple, & dans la souveraine Sacrificature.

HABITAVIT IN GAZARIS. *Il demeura à Gazare.* Gazare étoit aux environs d'Azot, (*b*) *In finibus Azoti.* C'est peut-être la même que *Gadera*, ou *Gaderoth*, dans la Tribu de Juda. (*c*) Strabon dit que les Juifs se saisirent de *Gadara*, & se l'approprièrent. (*d*)

(*a*) *Joseph. Antiq.* XIII. c. 11.
(*b*) 1. *Macc.* XIV. 34.
(*c*) *Vide Bonfrer. not. in Euseb. loca.*
(*d*) *Strabo. l.* 16. *p.* 159.



CHAPITRE XIV.

Guerre de Démétrius contre les Parthes. Il est pris prisonnier dans cette guerre. Bonheur du gouvernement de Simon Maccabée. Il renouvelle l'alliance avec les Romains, & les Lacédémoniens ; confirmation solemnelle de son élection.

An du M. 3863.

℣. 1. *ANno centesimo septuagesimo secundo, congregavit Rex Demetrius exercitum suum, & abiit in Mediam, ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.*

℣. 1. EN la cent soixante & douziéme année, le Roi Démétrius assembla son armée, & s'en alla en Médie, pour s'y fortifier par un nouveau secours, & être en état de combattre contre Tryphon.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANNO SEPTUAGESIMO SECUNDO, CONGREGAVIT REX DEMETRIUS EXERCITUM SUUM. *En la soixante & douziéme année, le Roi Démétrius assembla son armée.* Je ne sçai pourquoi Joseph, (a) & aprés lui Grotius, mettent cette expédition de Démétrius Nicator, avant la mort du jeune Antiochus, puisque l'Ecriture marque si clairement que Simon n'envoya ses Ambassadeurs à Démétrius qu'aprés la mort de ce jeune Prince, & en la 170. année. (b) Et que Démétrius entreprit la guerre contre les Parthes, en la 172. année des Séleucides. Voici ce qui donna occasion à ce voyage de Démétrius. Ce Prince voyoit ses Etats diminuër tous les jours, par la désertion des villes qui quittoient son parti ; il s'étoit rendu méprisable, par sa fainéantise, & par ses débauches; il crut qu'entreprenant une guerre de conséquence, il rétabliroit & sa fortune, & sa réputation. Le Royaume des Parthes s'étoit extrémement agrandi & fortifié par la sage conduite, & par la valeur de Mitridate, surnommé Arsacés, du nom commun à tous les Rois des Parthes. Son Empire s'étendoit depuis l'Euphrate jusqu'au fleuve d'Inde ; la Mésopotamie, la Babilonie, & les Provinces voisines, qui jusqu'alors avoient obéi aux Rois de Syrie, furent soumises, comme les autres, par la victoire que Mitridate, autrement Arsacés, remporta sur le Gouverneur, qui commandoit dans les Provinces, de la part de Démétrius.

(a) Joseph Antiq. l. XIII. c. 9.

(b) 1. Macc. XIII. 31. ... 41.

2. *Et audivit Arsaces Rex Persidis, & Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos, & misit unum de principibus suis, ut comprehenderet eum vivum, & adduceret eum ad se.*

2. Et Arsacés Roi des Perses, & des Médes, ayant appris que Démétrius étoit entré sur ses Etats, envoya l'un des Généraux de ses armées, pour le prendre vif, & le lui amener. An du M. 3863.

COMMENTAIRE.

Les Grecs & les Macédoniens devenus par là, sujets des Parthes, ne souffroient qu'avec une extréme répugnance la domination impérieuse des Parthes. Pour s'en délivrer, ils envoyérent de fréquentes ambassades à Démétrius, promettant de le reconnoître, & de s'aller ranger sous ses étendarts, aussi-tôt qu'il paroîtroit. Démétrius attiré par ces promesses, assemble une puissante armée, & marche vers la Mésopotamie, en la 172. année des Séleucides, du monde 3863. D'abord la Médie se déclara pour lui; il se vit ensuite appuyé par les Elyméens, les Bactriens, & les Perses, qui se révolterent contre Mitridates; il gagna plusieurs batailles, & remporta divers avantages sur l'ennemi. Mais enfin, surpris par un des Officiers de Mitridates, qui le vint trouver de la part de son Maître, comme pour traiter de paix avec lui; il tomba dans des embûches qu'on lui avoit dressées; son armée fut taillée en pieces, & lui tomba vif entre les mains de son ennemi, qui le promena par les villes de ses Etats, pour intimider ceux qui avoient eu envie de remuer. (*a*)

UT EXPUGNARET TRYPHONEM. *Peut-être en état de combattre contre Tryphon.* Tryphon depuis la mort du jeune Antiochus, gouvernoit souverainement la Syrie, & prenoit le titre de Roi. Démétrius fatigué d'un tel Compétiteur, qui occupoit la plus belle pattie de ses Etats, résolut de passer l'Euphrate, & de rétablir ses affaires dans ces païs là, afin de venir ensuite plus aisément à bout de Tryphon. Celui-ci n'ayant plus rien à ménager, fit paroître le fond de son mauvais naturel, qu'il avoit caché jusqu'alors; il s'abandonna à la débauche, & étant tombé insensiblement dans le mépris, ses troupes l'abandonnétent petit à petit, & se donnérent à Cléopatre épouse de Démétrius Nicator, qui se tenoit à Séleucie, sur l'embouchure de l'Oronte; pendant que le Roi son mari étoit prisonnier chez les Parthes. (*b*)

℣. 2. ARSACES. Ce nom devint commun à tous les Rois des Parthes, depuis Arsacés fondateur de leur Monarchie; (*c*) de même que celui de Cezar, à tous les Empereurs Romains, depuis Jules César. Le nom

(*a*) *Vide Usser. ad an. mundi 3863. Joseph. Antiq. l. XIII. c. 9. Justin. l. 36 & l 41. Paul. Oros. l. 5.*

(*b*) *Vaillant hist. Reg. Syr. & Usser, Annal.*

(*c*) *Justin lib. 41. Cujus memoria hunc honorem Parthi tribuerunt, ut omnes exinde Reges suos, Arsacis nomine nuncupent.*

An du M. 3863.

3. *Et abiit, & percussit castra Demetrii : & comprehendit eum, & duxit eum ad Arsacem, & posuit eum in custodiam.*

4. *Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, & quæsivit bona genti suæ, & placuit illis potestas ejus, & gloria ejus, omnibus diebus.*

5. *Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, & fecit introitum in insulis maris.*

3. Il marcha donc contre Démétrius, défit son armée, le prit, & le mena à Arsacés, qui le fit mettre en prison.

4. Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le tems de Simon. Ce Prince ne chercha qu'à faire du bien à sa nation, & les Juifs virent avec plaisir sa puissance, & sa gloire, tant qu'il vêcut.

5. Outre toutes les actions glorieuses qu'il fit, il prit Joppé pour lui servir de port; & il en fit un passage pour aller dans les îles de la mer.

COMMENTAIRE.

propre de ce Prince, à qui Démétrius fit la guerre, étoit Mitridates, comme on l'a déja dit.

MISIT UNUM DE PRINCIPIBUS SUIS. *Il envoya un de ses Généraux*. Ce ne fut qu'aprés quelques combats, que Démétrius tomba entre les mains de Mitridates. Orose dit que ce fut dans la seconde bataille; (*a*) Mais Justin assure qu'il donna plusieurs combats, ou il eut de l'avantage. (*b*) *Cum multis congressionibus victor fuisset, repentè insidiis circumventus, amisso exercitu capitur.* Ainsi ce ne peut-être que la deuxiéme année de cette guerre; & l'on trouve encore de ses médailles de l'an 174. des Séleucides. (*c*)

℣. 3. DUXIT EUM AD ARSACEM, ET POSUIT EUM IN CUSTODIAM. *Il le prit & le mena à Arsacés, qui le fit mettre en prison*. Arsacés aprés avoir tenu quelque tems Démétrius dans les liens, & l'avoir fait voir en cet état aux peuples, qui l'avoient suivi, (*d*) *Traductus per ora civitatum, populis qui desciverant, in ludibrium favoris ostenditur.* Il l'envoya dans l'Hyrcanie, où il le traita d'une maniere proportionnée à sa premiere fortune; non seulement il lui rendit les marques de la Royauté, mais il lui donna sa fille en mariage, & lui promit de le rétablir dans son Royaume de Syrie. (*e*)

℣. 4. PLACUIT ILLIS POTESTAS EIUS, ET GLORIA EIUS. *Les Juifs virent avec plaisir sa puissance, & son élévation*. Simon sçut user de son pouvoir avec tant de modération, & de justice, que personne n'en eut de jalousie, ni de peine; il sçut contenter toute la nation; ce qui est une des loüanges les plus rares qu'on ait peut-être jamais donnée à au-

(*a*) *Lib. 5. c. 4.*
(*b*) *Justin. l. 36. c. 1.*
(*c*) *Vaillant hist. Reg. Syr. pag. 289.*
(*d*) *Justin. lib. 36. c. 1.*
(*e*) *Justin. ibid. & l. 38.*

cun

6. *Et dilatavit fines gentis suæ, & obtinuit regionem.*	6. Il étendit les limites de sa nation, & se rendit maître de tout le pays.	An du M. 3863.
7. *Et congregavit captivitatem multam, & dominatus est Gazaræ, & Bethsuræ, & arci: & abstulit immunditias ex ea, & non erat qui resisteret ei.*	7. Il fit un grand nombre de prisonniers; il s'empara de Gazara, de Bethsura, & de la forteresse *de Jérusalem*; il en ôta toutes les impuretez: & il n'y avoit personne qui lui résistât.	
8. *Et unusquisque colebat terram suam cum pace, & terra Juda dabat fructus suos, & ligna camporum fructum suum.*	8. Chacun cultivoit alors sa terre en paix: le pays de Juda étoit couvert de bled, & les arbres de la campagne produisoient leurs fruits.	
9. *Seniores in plateis sedebant omnes, & de bonis terræ tractabant: & juvenes induebant se gloriam, & stolas belli.*	9. Les vieillards étoient tous assis dans les places publiques, & traitoient de ce qui étoit avantageux au pays. Les jeunes hommes se paroient de vêtemens magnifiques, & d'habits de guerre:	

COMMENTAIRE.

un Prince: car quel moyen de ne mécontenter personne dans l'exercice de la souveraine autorité?

℣. 5. ACCEPIT JOPPEN IN PORTUM, ET FECIT INTROITUM IN INSULIS MARIS. *Il prit Joppé pour lui servir de port, & il en fit un passage pour aller dans les isles de la mer.* On a déja vû cidevant, que Joppé étoit le port ordinaire des Juifs, (*a*) dans ces derniers tems de leur République. Cette ville servoit déja au même usage, sous les Rois; comme on le voit par l'histoire de Salomon, (*b*) & de Jonas. (*c*) C'étoit pourtant un assez mauvais port, comme nous le montrerons ailleurs. *Les isles de la mer;* dans le stile des Hébreux, signifient non seulement les isles proprement dites, mais tous les païs maritimes, & où l'on va par mer, & qui n'étoient pas du même continent que la Palestine.

℣. 7. CONGREGAVIT CAPTIVITATEM MULTAM. *Il fit un grand nombre de prisonniers.* A la lettre, *il fit une grande captivité.* Il fit plusieurs captifs, pris à la guerre, sur les ennemis de son peuple.

DOMINATUS EST GAZARÆ. *Il s'empara de Gazara*, ou plûtôt de *Gadara*, prés d'Azot, dont on à déjà parlé ci-devant Chap. VIII. ℣. 54. C'étoit une place considérable, par rapport au païs maritime, & aux côtes de la Méditerranée.

℣. 9. DE BONIS TERRÆ TRACTABANT. *Les vieillards traitoient de ce qui étoit avantageux au païs*, de ce qui concernoit le bien de la nation; les Anciens, les Conseillers s'assembloient avec liberté, &

(*a*) *Supra* XIII. 29. *Vide &* 1. *Esdr.* III. 7.
(*b*) 2. *Par.* II. 16.
(*c*) *Jonas.* I. 3.

An du M. 3863.

10. *Et civitatibus tribuebat alimonias; & constituebat eas, ut essent vasa munitionis, quoadúsque nominatum est nomen gloriæ ejus, usque ad extremum terræ.*

11. *Fecit pacem super terram, & lætatus est Israël lætitiâ magnâ.*

12. *Et sedit unusquisque sub vite sua, & sub ficulnea sua, & non erat qui eos terreret.*

13. *Defecit impugnans eos super terram: Reges contriti sunt in diebus illis.*

14. *Et confirmavit omnes humiles populi sui, & legem exquisivit, & abstulit omnem iniquum, & malum:*

15. *Sancta glorificavit, & multiplicavit vasa Sanctorum.*

16. *Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, & usque in Spartiatas; & contristati sunt valdè.*

10. Il distribuoit des vivres dans les villes; & il en faisoit des places d'armes. Enfin son nom devint célébre jusqu'aux extrémitez de la terre.

11. Il établit la paix dans tout son pays; & tout Israël fut comblé de joye.

12. Chacun se tenoit assis sous sa vigne, & sous son figuier; & nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

13. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer; & les Rois furent abattus dans tout ce tems-là.

14. Il protégea tous les pauvres de son peuple; il fut zélé pour l'observation de la Loi: & il extermina tous les injustes, & tous les méchans.

15. Il rétablit la gloire du Sanctuaire, & il multiplia les vases saints.

16. Or la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée jusqu'à Rome, & à Lacédémone, ils en furent fort affligez.

COMMENTAIRE.

traitoient entr'eux des moyens de conserver, & d'entretenir le bon état de la République. Toute cette description nous donne l'idée d'un païs heureux & fleurissant, qui joüit d'une paix profonde, & d'une parfaite liberté; où regne l'abondance & l'union, & qui est gouverné selon les loix de l'Aristocratie, c'est-à dire, où les principaux de la nation délibérent en commun, sur les affaires générales; ayant à leur tête un Prince de leur choix, pour présider à leur délibération, & pour en éxécuter les résolutions.

STOLAS BELLI. *Des habits de guerre*, des armes, ou bien des habits pris à la guerre, des dépoüilles de l'ennemi.

℣. 10. UT ESSENT VASA MUNITIONIS. *Il en faisoit des places d'armes trés fortes*. Le Grec: (*a*) *Il les disposa*, il les prépara à soûtenir des siéges, *par les instrumens de force*, il y mit des munitions deguerre & de bouche; ou il les munit de forteresses, de machines de guerre, & de tout ce qui pouvoit les mettre en état de défense.

℣. 12. SEDIT UNUSQUISQUE SUB VITE SUA. *Chacun se tenoit assis sous sa vigne, & sous son figuier*. Maniere de parler proverbiale, parmi les Hébreux, pour marquer un état, où l'on joüit d'une paix profonde, & où l'on est dans l'abondance. (*b*)

(*a*) Καὶ ἔταξεν αὐτὰς ἐν σκεύεσιν ὀχυρώσεως.
(*b*) Voyez 3. *Reg.* IV. 25. *Mich.* IV. 4. | *Zach.* III. 10.

An du M. 3863.

17. *Ut audierunt autem quòd Simon frater ejus factus esset summus Sacerdos loco ejus, & ipse obtineret omnem regionem, & civitates in ea:*

18. *Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias, & societatem, quam fecerant cum Juda, & cum Jonatha fratribus ejus.*

19. *Et lecta sunt in conspectu Ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum, quas Spartiatæ miserunt.*

20. *Spartianorum principes, & civitates, Simoni Sacerdoti magno, & senioribus, & Sacerdotibus, & reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.*

21. *Legati, qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria & honore, ac lætitia, & gavisi sumus in introitu eorum.*

22. *Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic: Numenius Antiochi, & Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.*

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon son frere avoit été fait grand-Prêtre en sa place, & qu'il étoit maître de tout le pays, & de toutes les villes,

18. Ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveller l'amitié, & l'alliance qu'ils avoient faite avec Judas, & Jonathas ses freres.

19. Ces lettres furent lûës dans Jérusalem devant tout le peuple: & voici ce que contenoient celles que les Lacédémoniens envoyérent:

20. Les Princes, & les villes des Lacédémoniens, à Simon grand-Prêtre, aux anciens, aux Prêtres, & à tout le peuple des Juifs leurs freres, Salut.

21. Les Ambassadeurs que vous avez envoyez vers nôtre peuple, nous ayant informez de la gloire, de l'honneur, & de la joye où vous êtes présentement, nous nous sommes beaucoup réjoüis de leur arrivée.

22. Et nous avons écrit en ces termes dans les registres publics, ce qu'ils nous avoient dit de vôtre part. Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jason, sont venus nous trouver, pour renouveller l'ancienne amitié qui est entre nous.

COMMENTAIRE.

℣. 20. SPARTIANORUM PRINCIPES, ET CIVITATES, SIMONI. *Les Princes, & les Villes des Lacédémoniens, à Simon grand-Prêtre.* Le Grec: (*a*) *Les Magistrats, & la ville des Spartiates, au grand-Prêtre Simon.* Les Lacédémoniens n'avoient alors plus de Rois. Cléomenes, le dernier de leurs Souverains, étoit mort en Egypte l'an 3784. (*b*) & Nabis le dernier des Tyrans de Lacédémone, étoit péri long-tems avant Simon. (*c*)

℣. 22. SCRIPSIMUS QUÆ AB EIS ERANT DICTA IN CONCILIIS POPULI. *Nous avons écrit dans les registres publics, ce qu'ils nous avoient dit de vôtre part.* Ou bien: *Nous avons écrit en ces termes, ce qu'ils nous ont dit de vôtre part, dans l'assemblée du peuple.* Le Grec & le Latin peuvent souffrir ces deux sens. (*d*) L'Historien sacré ne

(*a*) Σπαρτιατῶν ἄρχοντες, καὶ ἡ πόλις, Σίμωνι ἱερεῖ μεγάλῳ.

(*b*) *Usser. ad hunc annum.*

(*c*) *Vide Grot. hic.*

(*d*) Καὶ ἀνεγράψαμεν τὰ ὑπ' αὐτῶν εἰρημένα ἐν ταῖς βουλαῖς τοῦ δήμου, οὕτως, &c.

An du M. 3863.

23. *Et placuit populo excipere viros gloriosè, & ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum. Exemplum autem horum scripsimus Simoni magno Sacerdoti.*

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces Ambassadeurs avec grand honneur, & d'écrire leurs paroles dans les regiſtres publics : afin qu'elles ſervent de monument au peuple de Lacédémone. Et nous avons envoyé une copie de cet écrit à Simon grand-Prêtre.

24. *Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad statuendam cum eis societatem. Cùm autem audisset populus Romanus*

24. Aprés cela, Simon envoya à Rome Numénius avec un grand bouclier d'or, du poids de mille mines, pour renouveller l'alliance avec eux. Ce que le peuple Romain ayant appris,

25. *Sermones istos, dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni, & filiis ejus ?*

25. Il dit : Comment témoignerons-nous nôtre reconnoiſſance à Simon, & à ſes fils ?

26. *Restituit enim ipse fratres suos, & expugnavit inimicos Israël ab eis ; & statuerunt ei libertatem, & descripserunt in tabulis æreis, & posuerunt in titulis in monte Sion.*

26. Car il a rétabli ſes freres, & il a exterminé du milieu d'Iſraël ſes ennemis : & ils lui donnérent le privilége d'une entiére liberté : & cela fut écrit ſur des tables d'airain, & mis dans une inſcription publique, ſur la montagne de Sion.

COMMENTAIRE.

rapporte pas ici les propres mots, mais ſeulement la ſubſtance de ce qui fut dit par les envoyez des Juifs, & ce qui étoit porté dans les regiſtres publics. (*a*)

℣. 23. IN SEGREGATIS POPULI LIBRIS. *Dans les regiſtres publics*, où dans des livres deſtinez à cet uſage; (*b*) ou dans les livres publics; (*c*) dans les Mémoires de la nation.

℣. 24. CUM AUDISSET POPULUS ROMANUS. *Ce que le peuple Romain ayant appris.* Ni le Grec, ni le Syriaque, ne liſent point *Romain ;* mais ſimplement: (*d*) *Le peuple ayant appris ces choſes.* Et les Interprétes, (*e*) conviennent qu'il eſt bien plus naturel & plus aiſé de l'expliquer du peuple Juif, que du peuple Romain, puiſque dans toute la ſuite du diſcours, ce ſont les Juifs qui parlent, & qui expriment leur réconnoiſſance, pour les ſervices que Simon a rendus à leur nation.

℣. 26. RESTITUIT ENIM IPSE FRATRES SUOS, ET EXPUGNAVIT INIMICOS ISRAEL. *Car il a rétabli ſes freres, & il a exterminé les ennemis d'Iſraël.* Il a rendu la liberté à ſon peuple, il l'a délivré du joug des Syriens. Le Grec:(*f*) *Il a affermi lui & ſes freres, & la maiſon de*

(*a*) Ἐν τοῖς ἀποδεδειγμένοις τοῦ δήμου βιβλίοις.
(*b*) Grotius.
(*c*) Vatab. in patentibus, seu publicis populi libris.
(*d*) ὡς δὲ ἤκουσεν ὁ δῆμος τῶν λόγων τούτων.
(*e*) Serar. Salian. Menoch. Tir. Druſ. alii.
(*f*) Ἐστήρισε γὰρ αὐτὸς, καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, καὶ ὁ οἶκος τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ ἐπολέμησαν τοὺς ἐχθροὺς Ἰσραήλ. Voyez la même expreſſion 1. Macc. XVI, 2.

27. *Et hoc est exemplum scripturæ: octavâ decimâ die mensis Elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone Sacerdote magno in Asaramel;*

28. *In conventu magno Sacerdotum, & populi, & principum gentis, & seniorum regionis, nota facta sunt hæc: Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra.*

29. *Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, & fratres ejus, dederunt se periculo, & restiterunt adversariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum, & lex: & gloriâ magnâ glorificaverunt gentem suam.*

30. *Et congregavit Jonathas gentem suam, & factus est illis Sacerdos magnus, & appositus est ad populum suum.*

31. *Et voluerunt inimici eorum calcare, & atterere regionem ipsorum, & extendere manus in sancta eorum.*

An du Mt 3863.
27. Voici ce que contenoit cet Ecrit: Le dix-huitiéme jour du mois d'Elul, l'an cent soixante & douze, la troisiéme année, sous Simon grand-Prêtre;

28. Cette déclaration fut faite à Asaramel dans la grande assemblée des Prêtres, & du peuple, des premiers de la nation, & des anciens du pays. Tout le monde sait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres,

29. Simon, fils de Mathathias de la race de Jarib, & ses freres, se sont livrez au péril, & ont résisté aux ennemis de leur nation, pour soûtenir leur saint Temple, & leur Loi, & ont élevé leur peuple à une grande gloire.

30. Jonathas a rassemblé ceux de sa nation, est devenu leur grand Pontife, & a été réüni à son peuple *aprés sa mort*.

31. Et les ennemis des Juifs se sont efforcez ensuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays, & de profaner leur saint Temple.

COMMENTAIRE.

son pere, & ils ont combattu contre les ennemis d'Israël. Le Syriaque: Ils se sont comportés avec valeur, lui & ses freres, & la maison de son pere, & ils ont fait la guerre aux ennemis d'Israël.

ỷ. 27. MENSIS ELUL, *Du mois d'Elul.* Ce mois répond à Août, & Septembre, & est le sixiéme de l'année Sainte, & le dernier de l'année civile. La 172. année des Séleucides, revient à l'an du monde 3863. Qui étoit la troisiéme du Pontificat de Simon, à commencer à la mort de Jonathas son frere.

ỷ. 28. IN ASARAMEL. *A Asaramel.* Nous croyons (*a*) que c'est la même place, qui est nommée *Mello*, dans les livres des Rois. (*b*) *Hasarmello*, peut signifier le *parvis de Mello*. D'autres, (*c*) veulent qu'*Asaramel*, ou comme porte le Grec, *Saramel*, soit mis pour *Jérusalem*; le Syriaque lit, *Israël*. Sérarius croit que c'est un terme Hébreu, qui signifie le Prince du Seigneur, & qu'il faut traduire; *La troisiéme année du grand-Prêtre Simon, Prince du Seigneur.*

ỷ. 29. JARIB. Autrement *Joarib*. 1. Macc. II. 1. & 1. Paralip. XXIV. 7.

(*a*) *Ita Grot. hic. & alii quidam.*
(*b*) *2. Reg. V. 9.* חצר כלא *Atrium Mello.*
(*c*) *Ita Vatab. Tirin.*

An du M. 3863.

32. *Tunc restitit Simon, & pugnavit pro gente sua, & erogavit pecunias multas, & armavit viros virtutis gentis suæ, & dedit illis stipendia :*

33. *Et munivit civitates Judææ, & Bethsuram, quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea : & posuit illic præsidium viros Judæos.*

34. *Et Joppen munivit, quæ erat ad mare ; & Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant, & collocavit illic Judæos : & quæcumque apta erant ad correptionem eorum, posuit in eis.*

35. *Et vidit populus actum Simonis, & gloriam quam cogitabat facere genti suæ, & posuerunt eum ducem suum, & principem sacerdotum, eò quòd ipse fecerat hæc omnia, & justitiam & fidem, quam conservavit genti suæ, & exquisivit omni modo exaltare populum suum.*

32. Mais Simon leur a résisté alors : il a combattu pour son peuple : il a distribué beaucoup d'argent : il a armé les plus vaillans de sa nation, & a entretenus à des troupes soudoyées.

33. Il a fortifié les villes de Judée, & la ville de Bethsura, qui étoit sur la frontiére de Judée, dont les ennemis avoient fait auparavant leur place d'armes ; & il y a mis une garnison de Juifs.

34. Il a fortifié Joppé sur la côte de la mer, & Gazara qui est aux environs d'Azot, où les ennemis demeuroient auparavant. Il y a mis des Juifs pour les garder, & les a pourvûës de toutes les choses nécessaires pour leur défense.

35. Le peuple a vû la conduite de Simon, & tout ce qu'il faisoit pour relever la gloire de sa nation ; & ils l'ont établi leur Chef, & Prince des Prêtres, parce qu'il avoit fait toutes ces *grandes* choses, qu'il avoit conservé toûjours la justice, & une exacte fidélité envers son peuple, & qu'il s'étoit efforcé par toutes sortes de moyens de relever l'honneur de sa nation.

COMMENTAIRE.

℣. 33. Bethsuram quæ erat in finibus Judææ. *Bethsura qui étoit sur la frontiére de la Judée.* Cette forteresse n'avoit été fortifiée par Judas, que pour servir de boulevard à Jérusalem, du côté de l'Idumée. (*a*) Les Iduméens occupoient toute la partie méridionale de ce pays. Leur Province s'étendoit jusqu'à Hébron.

℣. 34. Gazaram quæ est in finibus Azoti. *Gazara qui est aux environs d'Azot.* Gazara est la même que *Gadara*, comme on l'a dit ci-devant. (*b*).

Quæcumque apta erant ad correptionem eorum. *Toutes les choses nécessaires pour leur défense.* Le Grec ; (*c*) *pour leur rétablissement*, ou pour les remettre en meilleur état ; *ad correctionem*, représenteroit mieux la force du Grec, que, *ad correptionem*.

(*a*) 1. *Macc.* IV. 61.
(*b*) 1. *Macc.* XIII. 54. & XIV. 7.

(*c*) Ὅσα ἐπιτήδεια ἦν πρὸς τὴν τούτων ἐπανόρθωσιν.

36. *Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, & qui in civitate David erant in Jerusalem, in arce, de qua procedebant, & contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, & inferebant plagam magnam castitati:*

37. *Et collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis, civitatis, & exaltavit muros Jerusalem.*

38. *Et Rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.*

39. *Secundùm hæc fecit eum amicum suum, & glorificavit eum gloriâ magnâ.*

40. *Audivit enim quòd appellati sunt Judæi à Romanis amici, & socii, & fratres, & quiâ susceperunt legatos Simonis gloriosè.*

41. *Et quia Judæi, & Sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, & summum Sacerdotem in æternum, donec surgat Propheta fidelis.*

36. Les affaires ont réüssi de son tems trés-heureusement sous sa conduite, ensorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Israël, & qu'il a chassé de la ville de David, & de la forteresse de Jérusalem, ceux qui y étoient en garnison, qui faisoient des sorties, profanoient tout aux environs du Sanctuaire, & faisoient une grande playe à la pureté, & *sainteté des lieux.* An du M. 3863.

37. Et il y a établi des Juifs pour la sûreté du pays, & de la ville, & a relevé les murs de Jérusalem.

38. Le Roi Démétrius l'a confirmé dans la souveraine Sacrificature;

39. Et en même tems il l'a déclaré son ami, & l'a élevé dans une haute gloire.

40. Car il avoit sçu que les Romains avoient appellé les Juifs, leurs amis, leurs alliez, & leurs freres; & qu'ils avoient reçû avec grand honneur les Ambassadeurs de Simon:

41. Que les Juifs, & les Prêtres avoient consenti qu'il fût leur Chef, & leur souverain Prêtre pour toûjours, jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophéte fidéle.

COMMENTAIRE.

℣. 36. INFEREBANT PLAGAM MAGNAM CASTITATI. *Faisoient une grande playe à la pureté, & à la sainteté des Loix.* A la lettre; (a) *Ils faisoient une grande playe dans la pureté*, ou dans l'innocence. Le Syriaque, dans *le Sanctuaire*; Grotius, *dans le culte* de Dieu. Les Latins se servent du nom de chaste, chastement, lorsqu'il parlent de la pureté de de leurs mystéres, & de Ministres sacrés; *Quique Sacerdotes casti*, dit Virgile; & *Castè Deos adeunto*, dans Ciceron.

℣. 37. CONSTITUIT IN EA VIROS JUDÆOS. *Il y établit des Juifs.* Joseph assure qu'il la démolit; mais ce ne fut pas si-tôt. Voyez ce qu'on a remarqué ci-devant sur le Chap. XIII. 52.

℣. 39. SECUNDUM HÆC FECIT EUM AMICUM SUUM. *En même tems il l'a déclaré son ami.* Le Grec joint ceci au ℣. précédent, de cette sorte. (b) *Démétrius l'établit grand-Prêtre, suivant cela*, ou *en toutes choses*, ou pour toûjours, ou pour toute sa race, ou avec tous ses droits. Voyez ci-aprés, le ℣. 41.

(a) Καὶ ἐποίουν πληγὴν μεγάλην ἐν τῇ ἁγνείᾳ.
(b) Δημήτριος ἔστησεν αὐτῷ τὴν ἀρχιερωσύνην κατὰ ταῦτα; ou selon d'autres Exemplaires, κατὰ πάντα.

An du M. 3863.

41. *Et ut sit super eos dux, & ut cura esset illi pro sanctis, & ut constitueret præpositos super opera eorum, & super regionem, & super arma, & super præsidia :*

43. *Et cura sit illi de sanctis : & ut audiatur ab omnibus, & scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione : & ut operiatur purpurâ, & auro :*

42. Ensorte qu'ayant sur eux l'autorité de Chef, il prît le soin des choses saintes, qu'il établît ceux qui devoient avoir l'Intendance sur les ouvrages publics, sur la Province, & sur les garnisons,

43. Qu'il veillât à la garde des lieux saints; que tous lui obéïssent; que tous les actes publics fussent écrits en son nom dans le pays; & qu'il fût vêtu de pourpre, & qu'il portât de l'or.

COMMENTAIRE.

℣. 41. SUMMUM SACERDOTEM IN ÆTERNUM. *Leur souverain Prêtre pour toûjours.* On rétablit en sa faveur, l'ordre primitif des grands-Prêtres, qui se succédoient l'un à l'autre, de pere en fils, & qui possédoient cette dignité toute leur vie. On y avoit dérogé auparavant depuis Onias troisiéme.

DONEC SURGAT PROPHETA FIDELIS. *Jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophête fidele.* Cet établissement du Sacerdoce dans la famille des Maccabées, s'étant fait simplement par le choix des hommes, en suivant les lumieres communes & naturelles; on a soin de marquer ici que cette disposition provisionnelle, ne préjudiciera point aux ordres surnaturels, & à la révélation particuliere de Dieu, s'il juge à propos de découvrir un jour plus particuliérement ses volontez, par la voye de la prophétie, en faveur de quelqu'autre famille Sacerdotale. On remarque aisément par ce passage, & par celui qu'on a vû ci-devant, (*a*) à l'occasion de la démolition de l'autel des holocaustes, profané par les Grecs, que les Juifs étoient alors dans une ferme attente de l'avenement prochain d'un *Prophête fidele*, qui devoit les éclaircir sur tous leurs doutes, & fixer leur état, leur sacerdoce, leur culte & leur réligion; les derniers Prophétes, (*b*) en avoient désigné la venuë, comme trés prochaine; & toute la nation l'attendoit avec impatience; il semble même que par un effet de la sagesse de Dieu, la Prophétie ait manqué dans Israël pendant quelques siecles, avant la venuë de JESUS-CHRIST, afin d'augmenter leur ardeur, & de les disposer à recevoir ce Messie, ce grand Prophéte, qui est venu nous tirer de l'ombre de la mort, & nous donner un Sacerdoce nouveau, & éternel.

℣. 43. OPERIATUR PURPURA ET AURO. *Qu'il soit re-*

(*a*) 1. *Macc.* IV. 46.

(*b*) *Malach* III. 1. *Statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, & angelus testamenti quem vos vultis.* Agg. II. 7. *Adhuc unum modicum est, & ego commovebo cœlum & terram... & veniet desideratus cunctis gentibus, &c.* & Zach. II. 8. *Ecce enim ego adducam servum meum orientem, &c.* & VI. 12. *Ecce vir oriens nomen ejus.* & IX. 9. *Ecce Rex tuus veniet tibi justus & salvator, &c.*

vêtu.

44. *Et ne liceat ulli ex populo, & ex sacerdotibus, irritum facere aliquid horum, & contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione, sine ipso, & vestiri purpurâ, & uti fibulâ aureâ.*

45. *Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.*

46. *Et complacuit omni populo statuere Simonem, & facere secundùm verba ista.*

47. *Et suscepit Simon, & placuit ei ut summo Sacerdotio fungeretur, & esset dux, & Princeps gentis Judæorum, & Sacerdotum, & præesset omnibus.*

48. *Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, & ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri.*

49. *Exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon, & filii ejus.*

44. Qu'il ne fût permis à aucun, ni du peuple, ni des Prêtres, de violer aucune de ces choses; ni de contredite à ce qu'il auroit ordonné; ni de convoquer aucune assemblée dans la Province sans son autorité; ni de se vêtir de pourpre, & de porter une agrafe d'or *comme lui:* An du M. 3863.

45. Et que quiconque agiroit contre cette ordonnance, ou en violeroit quelque chose, seroit tenu pour coupable.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, & qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

47. Simon accepta le gouvernement, & il consentit à faire les fonctions de la souveraine sacrificature, à être Chef, & Prince de la nation des Juifs, & des Prêtres, & à avoir le commandement sur toutes choses.

48. Il fut ordonné que cette déclaration seroit écrite sur des tables d'airain, que l'on la placeroit dans les galleries du Temple, en un lieu exposé à la vûë de tous;

49. Et qu'on en mettroit une copie dans le trésor *du Temple*, pour servir à Simon, & à ses enfans.

COMMENTAIRE.

vêtu de pourpre, & qu'il porte de l'or. Qu'il porte des habits de pourpre, & l'agrafe d'or. Voyez ci-devant Chap. x. 89. & xi. 58. & ici ỳ. 44.



An du M. 3863.

CHAPITRE XV.

Offres avantageuses d'Antiochus Sidetés à Simon. Tryphon abandonné de ses troupes, est assiégé dans Dora. Lettres du Sénat Romain aux Rois, & aux Républiques, en faveur des Juifs. Antiochus se broüille avec Simon, & envoye Cendebée avec une puissante armée, pour réduire les Juifs.

℣. 1. *Et misit Rex Antiochus, filius Demetrii, epistolas ab insulis maris Simoni Sacerdoti, & Principi gentis Judæorum, & universæ genti.*

2. *Et erant continentes hunc modum: Rex Antiochus, Simoni Sacerdoti magno, & genti Judæorum, salutem.*

℣. 1. Alors le Roi Antiochus, fils de Démétrius, écrivit des îles de la mer, des lettres à Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs, & à toute la nation.

2. Et voici ce que contenoient ces lettres: Le Roi Antiochus, à Simon grand-Prêtre, & à la nation des Juifs, Salut.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Misit Rex Antiochus. *Le Roi Antiochus*, fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicator, écrivit à Simon. Cet Antiochus avoit été envoyé par son pere, avec Démétrius Nicator son frere à Gnide, chez un de ses amis, où il demeura jusqu'au regne de Nicator. (*a*) Celui-ci étant allé au-delà de l'Euphrate, pendant que la plûpart des villes de Syrie, se déclaroient pour Tryphon; Antiochus son frere aprés avoir erré quelque tems dans ce païs, sans pouvoir trouver de retraite assûrée dans aucune ville, par la crainte qu'on avoit de Tryphon, fut obligé de se retirer dans l'isle de Rhodes, (*b*) où il apprit la captivité de Nicator son frere, pris par Mitridates Roi des Parthes. C'est de cette Isle, qu'il écrivit à Simon, & au peuple Juif, pour les engager dans son parti; *Misit Epistolas ab insulis maris*, dit ici l'Ecriture.

Il prend le titre de Roi dans ces lettres, parce que la Reine Cléopatre épouse de son frere, laquelle s'étoit enfermée avec ses enfans dans Séleucie, lui avoit offert de l'épouser, & de lui remettre l'armée qu'elle avoit auprés d'elle; Quoique que Nicator son époux, & frere d'Antiochus, fut encore vivant. Ce Prince ne tarda pas de passer la mer; il fut reçû à

(*a*) *Justin. l. 35. c. 2. & l. 36. c. 1.*
(*b*) *Ioseph. Antiq. l. 13. c. 12. & Appian. Syriac. pag. 132.*

3. *Quoniam quidem pestilentes obtinuerunt Regnum patrum nostrorum, volo autem vendicare Regnum, & restituere illud sicut erat anteà : & electam feci multitudinem exercitûs, & feci naves bellicas.*

4. *Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos, qui corruperunt regionem nostram, & qui desolaverunt civitates multas in Regno meo.*

3. Quelques corrupteurs de nos peuples s'étant rendus maîtres du Royaume de nos peres, j'ai entrepris d'y rentrer, & de le rétablir comme il étoit auparavant. C'est pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choisis, & j'ai fait construire des vaisseaux de guerre. An du M. 3863.

4. Ainsi j'ai dessein d'entrer dans mes Etats, pour me venger de ceux qui ont ravagé mes Provinces, & qui ont désolé plusieurs villes dans mon Royaume.

COMMENTAIRE.

Séleucie, ville maritime de Syrie, située vers l'embouchûre de l'Oronte ; épousa Cléopatre, prit le Diadême, & se mit à la tête de l'armée[!], pour combatre Tryphon, dont le parti s'affoiblissoit de jour en jour, par la désertion des troupes, qui n'étoient plus retenuës, ni par l'esperance des récompenses, ni par l'amour de la nouveauté. *Exolescente favore recentis imperii*, comme dit Justin. Antiochus prit alors le nom de *Sidetés*, (*a*) soit à cause de son inclination pour la chasse, *Zid*, en Phénicien, signifiant cet exercice; (*b*) soit à cause qu'il partit de *Side*, ville de Pamphilie, pour aller combatre Tryphon ; (*c*) mais dans ses médailles on ne le trouve jamais sous ce nom ; peut-être parce qu'il n'est point assez relevé pour un Prince, qui peut faire de la chasse un amusement, mais non pas un exercice ordinaire; & une occupation sérieuse. Joseph lui donne encore les noms, *Pieux*, (*d*) & de *Soter*, (*e*) ou Sauveur ; mais on ne les lui a point conservés dans ses monnoyes ; on n'y voit que celui d'*Evergetés*, ou bien-faisant. (*f*)

SIMONI SACERDOTI ET PRINCIPI GENTIS JUDÆORUM. *A Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs.* Le Grec : (*g*) *Prêtre, & Ethnarque des Juifs.* Ce titre d'Ethnarque se trouve souvent dans Joseph, pour marquer un Prince indépendant ; mais d'un rang au dessous de celui de Roi.

℣. 3. PESTILENTES OBTINUERUNT REGNUM. *Quelques corrupteurs de nos peuples, s'étant rendus maîtres du Royaume.* A la lettre, (*h*) *des hommes pestiferez*, des hommes corrompus, qui répandent, pour ainsi dire, par tout, le venin de la discorde. Les Hébreux, & les Syriens, se

(*a*) *Trog. Prolog. l. 39. Euseb. Cronic.*
(*b*) *Usser. ad an. 3864. Vaillant hist. Reg. Syr. Vide Plutarch. Problem.*
(*c*) *Syncell. Grot. hic.*
(*d*) *Antiq. lib. XIII. 16.*
(*e*) *Idem lib. 13. c. 12.*
(*f*) *Εὐέργετης dicitur Porphyrio apud Euseb. Vide Vaillant hist. Reg. Syr. p. 305. 306.* ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ.
(*g*) *Σίμωνι ἱερεῖ καὶ ἐθνάρχῃ τῶν Ἰουδαίων.*
(*h*) *Ἄνδρες λοιμοὶ* C'est ainsi que les Grecs traduisent ordinairement l'Héb. [illegible]

9. *Cùm autem obtinuerimus Regnum nostrum, glorificabimus te, & gentem tuam, & templum gloriâ magnâ, ita ut manifestetur gloria vestra, in universâ terra.*

10. *Anno centesimo septuagesimo quarto, exiit Antiochus in terram patrum suorum, & convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut pauci relicti essent cum Tryphone.*

11. *Et insecutus est eum Antiochus Rex, & venit Doram fugiens per maritimam.*

9. Et lorsque nous serons rentrez dans la possession de nôtre Royaume, nous vous comblerons de tant de gloire, vous, vôtre peuple, & vôtre Temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

An du M. 3865.

10. En la cent soixante & quatorziéme année, Antiochus entra dans le païs de ses peres, & toutes les troupes vinrent aussitôt se donner à lui, de sorte qu'il n'en demeura que trés-peu avec Tryphon.

11. Le Roi Antiochus le poursuivit; & Tryphon vint à Dora, en s'enfuyant le long de la côte de la mer.

COMMENTAIRE.

étoient le symbole du païs. On les voit par exemple avec un vase, ou cruche antique d'un côté, & de l'autre une feüille de vigne, ou une palme; il y en a qui représentent d'un côté, deux mesures pleines de grains ou de fruits, & au revers un palmier avec son fruit. Dans quelques-uns, on voit d'un côté deux tours, ou deux colonnes, où la façade d'un bâtiment; & de l'autre une grappe de raisin, ou une gerbe & un épi. Dans d'autres, on voit d'un côté une coupe antique, & sur le revers une palme. Enfin il s'en trouve qui ont d'un côté la lire ancienne, & de l'autre le raisin.

L'inscription de ces monnoyes est quelquefois Sicle, ou demi sicle d'Israel, & d'autrefois année 1. 2. 3. ou 4. années de la delivrance de Sion, ou de Jerusalem, ou d'Israel. Dans quelques unes, paroît le nom de Simon, ou de Simon Prince d'Israel; mais dans la plûpart, ce nom ne se lit pas: cela est en caracteres Phéniciens, ou Samaritains. (a) On ne trouve de ces sicles, que pendant quatre années du gouvernement de Simon. Jean Hircan son successeur ne fit point frapper de monnoye, que l'on sçache. Il ne paroît pas même, que Simon ait usé de ce privilege, pendant tout son regne; soit qu'il s'en soit abstenu par un motif de religion, comme l'ont crû quelques-uns, ne croyant pas ces empreintes permises par la loi; soit qu'il n'ait pas jugé à propos de continuer de fabriquer des monnoyes, qui n'apportoient aucun profit à son Etat.

℣. 10. Exiit Antiochus in terram patrum suorum. *Antiochus entra dans le païs de ses peres;* l'an du monde 3865. la 174. année des Séleucides. Il aborda à Séleucie, où il épousa Cléopatre sa belle sœur, indignée de ce que Démétrius Nicator son époux, avoit épousé Rhodogune fille du Roi des Parthes. (b) Les troupes, qui jusqu'alors

(a) *Vide si placet Harduin. Chronol. vet. Test. pag.* 114.

(b) *Appian. Syriac. p.* 132. *Iustin.* 36.

19. *Placuit itáque nobis scribere regibus, & regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, & civitates eorum, & regiones eorum : & ut ferant auxilium pugnantibus adversus eos.*

19. Nous avons donc résolu d'écrire aux Rois, & aux peuples, qu'ils ne leur fassent aucun mal, qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leurs pays, & qu'ils ne donnent aucun secours à ceux qui leur font la guerre. An du M. 3865.

20. *Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.*

20. Or nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté.

21. *Si qui ergo pestilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni Principi Sacerdotum, ut vindicet in eos secundùm legem suam.*

21. Si donc quelques gens corrompus sont sortis de leurs pays, pour se refugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon Prince des Prêtres, afin qu'il en fasse la punition selon la Loi.

22. *Hæc eadem scripta sunt Demetrio Regi, & Attalo, & Ariarathi, & Arsaci.*

22. Ils écrivirent ces mêmes choses au Roi Démétrius, à Attale, à Ariarathes, à Arsacés.

23. *Et in omnes regiones : & Lampsaco, & Spartiatis, & in Delum, & in Myndum, & in Sicyonem, & in Cariam, & in Samum, & in Pamphyliam, & in Lyciam, & in Alicarnassum, & in Coo, & in Siden, & in Aradon, & in Rhodum, & in Phaselidem, & in Gortinam, & Gnidum, & Cyprum, & Cyrenen.*

23. Et dans tous les pays qui leur étoient alliez ; à Lampsaque, aux Lacédémoniens, à Délos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, en Samos, en Pamphylie, en Lycie, à Halicarnasse, à Coo, à Side, à Arade, à Rhodes, à Phaselides, à Gortyne, à Gnide, en Chypre, & à Cyréne.

COMMENTAIRE.

ARIARATHI. *A Ariarathes*, Roi de Cappadoce. (*a*)

ARSACI. *A Arsace*, Roi des Parthes ; c'est le même que Mitridates, dont on a déja parlé, qui tenoit alors prisonnier Démétrius Nicator.

ỷ. 23. LAMPSACO. *A Lampsaque*, célébre dans la Mysie sur l'Ellespont, alors ville libre. (*b*) Le Grec lit, (*c*) *Sampsamé*, ou *Sampsacé*. On connoit *Samsa* dans l'Arabie, & *Samphé* dans la Phénicie ; mais il faut s'en tenir à la Vulgate.

DELOS. Isle célébre de la mer Egée, connuë par son Temple d'Apollon, & par le commerce qui y devint trés-grand, aprés la ruine de Cartage.

MYNDOS. Ville de Carie, avec un bon port.

SICIONE, ville trés ancienne dans l'Achaïe, avec un port fameux.

IN CARIAM. *En Carie.* Province maritime de l'Asie mineure.

SAMOS, Isle trés-puissante alors, & libre, prés des côtes de l'Asie mineure.

PAMPHILIE. Il y a plusieurs villes de ce nom. Celle-ci est apparemment celle de Cilicie, au deça du mont-Taurus ; elle donne son nom à une petite Province de même nom.

(*a*) *Vide Iustin. l.* 35.

(*b*) *Vide Liv. l.* 33 *&* 43. Elle avoit favorisé les Romains contre Antiochus le Grand.

(*c*) Σαμψάμη, *vel* Σαμψάκη. *Syr. Samsane.*

An du M. 3865.

26. *Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, & argentum, & aurum, & vasa copiosa:*

27. *Et noluit ea accipere, sed rupit omnia quæ pactus est cum eo anteà, & alienavit se ab eo.*

28. *Et misit ad eum Athenobium, unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens: Vos tenetis Joppen, & Gazaram, & arcem quæ est in Jerusalem, civitates Regni mei.*

29. *Fines earum desolastis, & fecistis plagam magnam in terra, & dominati estis per loca multa in Regno meo.*

26. Alors Simon lui envoya un secours de deux mille hommes choisis, avec de l'argent, & de l'or, & beaucoup de vases précieux:

27. Mais il ne voulut point les recevoir; & il ne garda aucun des articles du traité, qu'il avoit fait avec lui auparavant, & s'éloigna tout à fait de lui.

28. Antiochus envoya ensuite Athénobie, l'un de ses confidens, pour traiter avec Simon, & lui dire de sa part: Vous avez entre vos mains Joppé, Gazara, & la forteresse de Jérusalem, qui sont des villes de mon Royaume.

29. Vous en avez désolé tous les environs; vous avez fait un grand ravage dans le pays, & vous vous êtes rendu maître de beaucoup de lieux, qui étoient de ma dépendance.

COMMENTAIRE.

simplement; que l'on fit une seconde attaque, ou une seconde enceinte, (*a*) & qu'on serra la ville de si prés, que Tryphon ne pouvoit plus sortir. Aussi ne s'échappa-t-il qu'en se jettant dans une barque, & en se sauvant par mer. Il n'est pas extraordinaire dans l'ancienne maniére d'assiéger les villes, de les envelopper d'une double, ou même d'une triple enceinte. Joseph (*b*) assure que le même Antiochus Siderés, assiégeant Jérusalem, l'investit avec sept camps, ou sept enceintes en différens endroits.

℣. 26. MISIT AD EUM SIMON DUO MILLIA VIRORUM. *Simon lui envoya un secours de deux mille hommes choisis*, qu'il ne voulut pas recevoir. Joseph (*c*) semble dire le contraire; il raconte qu'Antiochus étant occupé au siége de Dora, envoya des Ambassadeurs à Simon, pour lui demander son amitié, & des vivres pour ses troupes. Simon accorda volontiers au Roi tout ce qu'il lui demandoit, & lui envoya abondance de vivres, & d'argent; mais Antiochus oublia bien-tôt les obligations qu'il avoit au grand-Prêtre. Il envoya contre lui Cendebée avec des troupes. Cet Historien ne parle pas de la députation d'Antiochus vers Simon. Voyez le ℣. 28.

℣. 28. VOS TENETIS JOPPEN, ET GAZARAM, ET AR-

(*a*) Comme s'il y avoit, περιέβαλεν ἐπὶ Δῶρα, τῇ δευτέρᾳ περιβολῇ.
(*b*) *Joseph. l.* XIII. *c.* 16. ἐν ἑπτὰ στρατοπέδοις περιλαβών.
(*c*) *Joseph Antiq. l.* XIII. *c.* 12. πέμπει πρὸς Σίμωνα... περὶ φιλίας καὶ συμμαχίας πρέσβεις, &c.

An du M. 3865.

30. *Nunc ergo tradite civitates, quas occupastis: & tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judaeae.*

31. *Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti, & exterminii, quod exterminastis, & tributorum civitatum alia talenta quingenta: sin autem, veniemus, & expugnabimus vos.*

32. *Et venit Athenobius amicus Regis in Jerusalem, & vidit gloriam Simonis, & claritatem in auro, & argento, & apparatum copiosum: & obstupuit, & retulit ei verba Regis.*

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez prises, & les tributs des différens lieux, où vous avez dominé hors les frontiéres de la Judée ;

31. Ou payez pour les villes que vous retenez, cinq cens talens d'argent: & pour les dégâts que vous avez faits, & les tributs des villes, cinq cens autres talens d'argent: autrement nous viendrons à vous, & vous traiterons comme ennemis.

32. Athénobie favori du Roi vint donc à Jérusalem: il vit la gloire de Simon, l'or & l'argent qui brilloit chez lui de toutes parts, & la magnificence de sa maison; & il en fut fort surpris. Il lui rapporta ensuite les paroles du Roi.

COMMENTAIRE.

CEM QUÆ EST IN JERUSALEM. *Vous avez entre vos mains Joppé, & Gazara, & la forteresse de Jérusalem.* Pour Joppé, & Gazara, ou plûtôt *Gadara*, comme parle l'édition de Basle. Voyez ci-devant Chap. XIV. ℣. 5. 7. La forteresse de Jérusalem avoit été cédée à Simon, par Démétrius Soter, (*a*) en l'an 160. des Séleucides, du monde 3852. Mais la cession n'eut point d'effet alors; Simon ne s'en rendit le maître que l'an du monde 3861. (*b*) & 171. des Séleucides.

℣. 30. TRIBUTA LOCORUM, IN QUIBUS DOMINATI ESTIS EXTRA FINES JUDÆÆ. *Les Tributs des différens lieux où vous avez dominé, hors les frontiéres de la Judée*; Par exemple les trois Toparchies démembrées de la Galilée, de la Samarie, & de la Perée, les villes de Gaze, & de Gadara, & des autres lieux que Simon avoit réünis au Domaine de la Judée. Antiochus demande qu'on lui restituë ces villes, ou qu'on lui donne cinq cent talents.

℣. 31. ET EXTERMINII: QUOD EXTERMINASTIS, ET TRIBUTORUM CIVITATUM, ALIA TALENTA QUINGENTA. *Et pour les dégats que vous avez faits, & pour les tributs des villes, cinq cens autres talens d'argent.* Quant au dégat fait dans les villes de Betsure, de Gaze, de Joppé, & autres; & au tribut que vous avez tiré par le passé de ces lieux, & des autres du Domaine du Roi, il demande cinq cent talens pour les arrérages.

℣. 32. CLARITATEM IN AURO, ET ARGENTO. *L'or &*

(*a*) 1. *Macc.* x. 32.

(*b*) 1. *Macc.* XIII. 51.

33. *Et respondit ei Simon, & dixit ei: Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus: sed hereditatem patrum nostrorum, quæ injustè ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.*

33. Et Simon lui répondit en ces termes: Nous n'avons point usurpé le pays d'un autre, & nous ne retenons point le bien d'autrui; mais nous avons seulement repris l'héritage de nos peres, qui avoit été possédé injustement par nos ennemis, pendant quelque tems. An du M. 3865.

34. *Nos verò tempus habentes, vindicamus hereditatem patrum nostrorum.*

34. Ainsi le tems nous ayant été favorable, nous nous sommes remis en possession de l'héritage de nos peres.

35. *Nam de Joppe, & Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, & in regione nostra: horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.*

35. Pour ce qui est des plaintes que vous faites, touchant Joppé, & Gazara, c'étoient elles-mêmes qui causoient beaucoup de maux parmi le peuple, & dans tout nôtre pays: cependant nous sommes prêts de donner pour ces villes-là cent talens. Athénobie ne lui répondit pas un seul mot.

36. *Reversus autem cum ira ad Regem, renuntiavit ei verba ista, & gloriam Simonis, & universa quæ vidit: & iratus est Rex irâ magnâ.*

36. Mais il retourna tout en colére vers le Roi: il lui rapporta cette réponse de Simon, la magnificence où il étoit, & tout ce qu'il avoit vû; & le Roi en fut extraordinairement irrité.

37. *Tryphon autem fugit navi in Orthosiada.*

37. Cependant Tryphon s'enfuit par le moyen d'un vaisseau à Orthosiade.

38. *Et constituit Rex Cendebæum ducem maritimum, & exercitum peditum, & equitum dedit illi.*

38. Et le Roi Antiochus donna à Cendebée, le commandement de toute la côte de la mer, avec une armée composée d'infanterie, & de cavalerie:

COMMENTAIRE.

l'argent qui brilloient chez lui de toute part. Le Grec. (*a*) *Il vit le buffet couvert de vases d'or & d'argent, & un service proportionné*, ou des serviteurs en grand nombre, ou des meubles en quantité.

℣. 37. TRYPHON FUGIT NAVI IN ORTHOSIADA. *Tryphon s'enfuit dans un vaisseau à Orthosiade.* Cette ville est dans la Phénicie, vis-à-vis l'Isle d'Arade, pas loin de Tripoli. D'Orthosiade, ou *d'Orthosie*, Tryphon se sauva à Apamée sa patrie, où il avoit beaucoup d'amis, & de correspondance. Frontin (*b*) raconte que pour arrêter les soldats d'Antiochus, qui le poursuivoient dans sa marche, il sema beaucoup d'argent dans le chemin. Apamée fut assiégée & prise de force, & Tryphon mis à mort la cinquiéme année de son regne, ou de son usurpation. (*c*) Strabon

(*a*) *Κυλικεῖον μετὰ χρυσωμάτων, καὶ ἀργυρωμάτων, καὶ παράστασιν ἱκανήν.*

(*b*) *Frontin. Stratag. l. 2. c. 13.*

(*c*) *Vaill. hist. Reg. Syr. p. 294. 295. Joseph. Antiq. l. XIII. c. 12.*

An du M. 3865.

39. *Et mandavit illi movere castra contra faciem Judeæ : & mandavit adificare Gedorem, & obstruere portas civitatis, & debellare populum. Rex autem persequebatur Tryphonem.*

40. *Et pervenit Cendebæus Jamniam, & cœpit irritare plebem, & conculcare Judæam, & captivare populum, & interficere, & adificare Gedorem.*

41. *Et collocavit illic equites, & exercitum : ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei Rex.*

39. Et il lui ordonna de marcher contre la Judée, de bâtir Gédor, de boucher les portes de la ville, & de réduire le peuple par la force de ses armes. Cependant le Roi alla poursuivre Tryphon.

40. Cendebée étant arrivé à Jamnia, commença à véxer le peuple, à ravager la Judée, à faire un grand nombre de prisonniers, à en tuer d'autres, & à fortifier Gédor.

41. Il y mit de la cavalerie, & des gens de pied, pour faire des courses dans le pays de la Judée, selon que le Roi le lui avoit commandé.

COMMENTAIRE.

assure qu'il s'enferma dans un château, où il fut contraint de se donner la mort, pour se dérober à la vengeance de son ennemi. (*a*)

ỷ. 38. CONSTITUIT REX CENDEBÆUM DUCEM MARITIMUM. *Antiochus donna à Cendebée, le commandement de toute la côte de la mer ;* Gouvernement que le jeune Antiochus, fils d'Aléxandre Ballés, avoit donné auparavant à Simon, (*b*) & dont il avoit été en possession jusqu'alors.

ỷ. 39. GEDOR ; c'est une ville de la Palestine, que l'on place aux environs de Jamnia, & d'Azot. (*c*) Le Grec lit *Cedron*, & le Syriaque *Hebron*.

OBSTRUERE PORTAS CIVITATIS. *Boucher les portes de la ville*. Le Grec lit simplement. (*d*) *Fortifier les portes*, les munir de tours, & de défenses, les armer de fer, de barres, & de bonnes Serrures. Quelques-uns (*e*) l'entendent, *des défilés :* garder, ou *fortifier les défilés ;* l'on sçait que ce nom de portes, leur est souvent donné dans les Historiens ; le manuscrit Aléxandrin porte, (*f*) *fortifier des villes*.

(*a*) *Strabo. lib.* 14.
(*b*) 1. *Macc.* XI. 59.
(*c*) Voyez *Josue* XV. 58.
(*d*) Ὀχυρῶσαι τὰς πύλας. *Ita Syr.*
(*e*) *Grotius.*
(*f*) Ὀχυρῶσαι τὰς πόλεις.



CHAPITRE XVI.

Guerre de Cendebée contre les Juifs. Il est mis en fuite par les fils de Simon. Simon est tué par Ptolémée son gendre. Jean Hircan lui succède dans le Gouvernement du peuple.

℣. 1 *ET ascendit Joannes de Gazaris, & nuntiavit Simoni patri suo, quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.*

2. *Et vocavit Simon duos filios seniores, Judam, & Joannem, & ait illis: Ego & fratres mei, & domus patris mei, expugnavimus hostes Israël, ab adolescentia usque in hunc diem: & prosperatum est in manibus nostris, liberare Israël aliquoties.*

3. *Nunc autem senui, sed estote loco meo, & fratres mei, & egressi pugnate pro gente nostra: auxilium verò de cælo vobiscum sit.*

℣. 1. JEan étant venu de Gazara, avertit Simon son pere, de tout ce que Cendebée avoit fait contre leur peuple. An du M. 3866.

2. Et Simon ayant fait venir ses deux fils aînez, Judas, & Jean, il leur dit: Nous avons battu, & humilié, mes freres & moi, & toute la maison de mon pere, les ennemis d'Israël, depuis nôtre jeunesse, jusqu'à ce jour: & les affaires ayant réüssi sous nôtre conduite, nous avons délivré Israël diverses fois.

3. Me voilà maintenant devenu vieux: mais prenez ma place; tenez-moi lieu de freres, & allez combattre pour vôtre peuple; je prie Dieu qu'il vous envoye son secours du ciel.

COMMENTAIRE.

℣. 1. ASCENDIT JOANNES DE GAZARIS. *Jean étant venu de Gazara.* Jean Hircan, fils du grand-Prêtre Simon, qui avoit été envoyé par son pere à Gazara, ou Gadara, pour gouverner en son nom, & pour garder la côte de Palestine, (*a*) vint à Jérusalem rapporter les dégats que Cendebée faisoit dans ce païs. Chap. précédent ℣. 40. 41.

℣. 2. EGO ET FRATRES MEI, ET DOMUS PATRIS MEI EXPUGNAVIMUS HOSTES ISRAEL. *Nous avons battu, & humilié, mes freres & moi, & toute la maison de mon pere, les ennemis d'Israël.* Le Grec du manuscrit Aléxandrin, & le Syriaque: (*b*) *Nous avons soutenu mes freres & moi, & la maison de mon pere, les guerres d'Israël.* Voyez ci-devant Chap. XIV. ℣. 26.

℣. 3. NUNC AUTEM SENUI, SED ESTOTE LOCO MEO,

(*a*) 1. *Macc.* XIII. 54.

(*b*) Ἐπολεμήσαμεν τοὺς πολέμους Ἰσραήλ.

An du M. 3866.

4. *Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, & equites: & profecti sunt ad Cendebaeum: & dormierunt in Modin.*

4. Aprés cela, il choisit de tout le pays vingt mille hommes de pied, & de la cavalerie; & ils marchérent contre Cendebée, & reposérent à Modin.

5. *Et surrexerunt manè, & abierunt in campum: & ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum, & equitum, & fluvius torrens erat inter medium ipsorum.*

5. Et s'étant levez dés la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine. Et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied, & de cheval, qui marchoit contre eux; & un torrent séparoit les deux armées.

6. *Et admovit castra contra faciem eorum ipse, & populus ejus, & vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, & transfretavit primus: & viderunt eum viri, & transierunt post eum.*

6. Jean fit avancer ses troupes vers eux: & voyant que ses gens craignoient de passer le torrent, il le passa le premier: ce que ses troupes ayant vû, ils le passérent aprés lui.

7. *Et divisit populum, & equites in medio peditum: erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.*

7. Il divisa son infanterie en deux corps, & mit au milieu sa cavalerie: quant aux ennemis, ils avoient un trés-grand nombre de gens de cheval.

8. *Et exclamaverunt sacris tubis, & in fugam conversus est Cendebaus, & castra ejus: & ceciderunt ex eis multi vulnerati: residui autem in munitionem fugerunt.*

8. Dans le moment que l'on eut fait retentir les sacrées trompettes, Cendebée prit la fuite avec toutes ses troupes. Plusieurs furent blessez, & tuez; & le reste s'enfuit dans la forteresse.

9. *Tunc vulneratus est Judas frater Joannis: Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit.*

9. Judas frere de Jean, fut blessé en cette occasion, & Jean poursuivit les ennemis, jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron, que Cendebée avoit bâtie.

COMMENTAIRE.

ET FRATRES MEI. *Me voilà maintenant devenu vieux; mais prenez ma place, tenez moi lieu de freres.* Le Grec, (*a*) & le Syriaque; *Me voilà maintenant devenu vieux; pour vous, par la miséricorde* de Dieu, *vous êtes assez en âge*, pour faire la guerre, *prenez ma place, & celle de mon frere.* Il entend parler de son frere Jonathas, qui avoit été malheureusement tué, dans le tems qu'ils gouvernoient ensemble.

℣. 8. SACRIS TUBIS. *Les sacrées trompettes.* La plûpart des exemplaires Grecs, & le Syriaque, lisent simplement, *Les trompettes.* Mais l'édition Romaine porte, *Les sacrées trompettes;* ce sont celles dont les Prêtres du Seigneur sonnoient dans les armées, conformément à la Loi. (*b*)

IN MUNITIONEM FUGERUNT. *Le reste se sauva dans la for-*

(*a*) Νῦν δὲ γεγήρακα, καὶ ὑμεῖς δὲ ἐν τῷ ἐλέει ἱκανοί ἐστε ἐν τοῖς ἔτεσι. Γίνεσθε ἀντ' ἐμοῦ, καὶ τοῦ ἀδελφοῦ μου.

(*b*) *Num.* x. 8. 9. *Deut.* xx. 2. 2. *Par.* xxix. 26.

10. *Et fugerunt usque ad turres, quæ erant in agris Azoti, & succendit eas igni: Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, & reversus est in Judæam in pace.*

11. *Et Ptolemæus filius Abobi, constitutus erat dux in campo Jerico, & habebat argentum, & aurum multum.*

12. *Erat enim gener summi Sacerdotis.*

13. *Et exaltatum est cor ejus, & volebat obtinere regionem, & cogitabat dolum adversus Simonem, & filios ejus, ut tolleret eos.*

14. *Simon autem, perambulans civitates, quæ erant in regione Judæa, & sollicitudinem gerens earum, descendit in Jerico ipse, & Mathathias filius ejus, & Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo: hic est mensis Sabath.*

10. Ils s'enfuirent jusqu'aux tours, qui étoient dans la campagne d'Azot; & Cendebée fit brûler ces tours. Et il y eut deux mille des ennemis qui furent tuez. Ensuite Jean retourna en paix en Judée. An du M. 3866.

11. Or Ptolémée fils d'Abobus, avoit été établi gouverneur de la plaine de Jéricho; & il avoit beaucoup d'or, & d'argent;

12. Car il étoit gendre du grand-Prêtre.

13. Et son cœur s'éleva d'orgueil: il vouloit se rendre maître de tout le pays; & il cherchoit quelque moyen de se défaire en trahison de Simon, & de ses fils.

14. Simon faisoit alors la visite des villes, qui étoient dans le pays de la Judée, & avoit un fort grand soin d'y régler toutes choses. Etant arrivé à Jéricho, lui & ses deux fils, Mathathias, & Judas, l'an cent soixante & dix-sept, & l'onziéme mois, appellé Sabath;

COMMENTAIRE.

teresse de Gédor, que Cendebée avoit fait bâtir, ci-devant Chap. XIV. ℣. 39. 40.

℣. 9. DONEC VENIT CEDRONEM. *Jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron*, ou plûtôt à *Gédron*, ou *Gédor*, dont on vient de parler; on a déja vû la même faute dans le Grec, ci-devant XV. 39.

℣. 10. FUGERUNT USQUE AD TURRES, QUÆ ERANT IN AGRIS AZOTI. *Ils s'enfuirent jusqu'aux tours, qui étoient dans la campagne d'Azot*. Une partie des fuyards se jettérent dans les redoutes, ou dans de petits forts qu'on avoit faits dans les champs, pour y placer des sentinelles, & les gardes avancées de l'armée. (a) Il paroît que les tours étoient de bois, puisque Jean les brûla.

℣. 12. PTOLEMÆUS.... GENER SUMMI SACERDOTIS. *Ptolémée gendre du grand-Prêtre*, c'est-à-dire, de Simon grand-Prêtre, & Prince de sa nation. Ce Ptolémée ne se contentant pas du gouvernement de la plaine de Jéricho, qui lui avoit été confié par Simon, prétendit parvenir au gouvernement de toute la Judée, en se défaisant de Simon, & en appellant à son secours les Syriens, qui ne demandoient qu'une occasion, pour recouvrer la souveraineté de la Judée.

℣. 14. MENSIS SABAT. *Le mois appellé Sabat*. C'est le même que les Juifs nomment aujourd'hui *Sebet*, & qui est l'onziéme de l'année sainte, & répond à *Janvier*, & *Février*.

(a) *Vide Græc. hic.*

An du M. 3866.

15. *Et suscepit eos filius Abobi in munitiunculam, quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit : & fecit eis convivium magnum, & abscondit illic viros.*

15 Le fils d'Abobus les reçut avec un mauvais dessein, dans un petit Fort qu'il avoit fait bâtir ; appellé Doch ; & il leur fit un grand festin, ayant caché auparavant plusieurs hommes en ce lieu.

16. *Et cùm inebriatus esset Simon, & filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, & sumpserunt arma sua, & intraverunt in convivium, & occiderunt eum, & duos filios ejus, & quosdam pueros ejus.*

16. Aprés donc que Simon, & ses fils eurent fait grand-chere, Ptolemée se leva avec ses gens ; & ayant pris leurs armes, ils entrérent dans la sale du festin, & tuérent Simon, ses deux fils, & quelques-uns de ses serviteurs.

COMMENTAIRE.

℣. 15. IN MUNITIUNCULAM QUÆ VOCATUR DOCH. *Dans un petit Fort appellé Doch.* Ce terme signifie une guerite en Syriaque. (*a*) Joseph, & la chronique du second Temple, l'appellent *Dagon ;* (*b*) elle devoit être prés de Jéricho.

℣. 16. CUM INEBRIATUS ESSET SIMON. *Aprés que Simon, & ses fils eurent fait grand chere.* A la lettre. (*c*) *Aprés que Simon se fut enyvré.* Mais les Interprétes (*d*) remarquent que dans le langage des Hébreux, & des Hellenistes, ces termes n'ont pas la même difformité que dans nôtre langue, & ne marquent pas toûjours cette action honteuse, & mal-honnête, que nous appellons *s'enyvrer ;* ils ne signifient quelquefois autre chose que faire bonne chere. (*e*)

OCCIDERUNT EUM, ET DUOS FILIOS EJUS. *Tuerént Simon, & ses deux fils.* Joseph (*f*) dit que Ptolémée ayant été assiégé dans la forteresse de Doch, au dessus de Jéricho, par Jean Hircan, fils de Simon, faisoit cruellement battre à coups de foüet sur les murailles, la mere de Jean, & ses deux freres, lorsque Jean vouloit donner l'assaut à la ville. La compassion de Jean, & l'inhumanité de Ptolémée, furent cause que le siege tira en longueur. L'année Sabbatique étant commencée, Hircan fut obligé de lever le siege, & Ptolémée se sauva chez Zenon, surnommé Cotyla, tyran de Philadelphie, aprés avoir fait mourir la mere, & les deux freres de Jean Hircan. Selon cet Historien, il faudroit dire, qu'il n'y eut que Simon de tué à Doch ; & que Ptolémée réserva Mathatias, & Judas fils de Simon, jusqu'aprés le siége de Jéricho. Mais Salien, & Usserius, montrent que le recit de Joseph est fabuleux, & ne s'accorde, ni aux circonstances du tems, ni à celles des personnes. (*g*) L'Ecriture dit ici expressément que Ptolémée fit tuer en

(*a*) דוק *Specula. Syriacè. Grot.*
(*b*) *Joseph. Antiq.* XIII. 15.
(*c*) Και, ὅτε ἐμεθύσθη Σιμων.
(*d*) *Lir. Vatab. Tir. Grot. Drus. alii passim.*
(*e*) Voyez *Genes.* XLIII. 34. *Agge* 1. 6. *Eccli.* 1. 14. *Joan.* II. 10.
(*f*) *Ioseph. Antiq. l.* XIII. 14. 15. & *de Bello l.* 1. *c.* 2.
(*g*) *Salian. ad an.* 3919. §. 5. 6. 7. & 3920. §. 5. 6. *Usser, ad an.* 3869.

même

An du M. 3865.

17. *Et fecit deceptionem magnam in Israël, & reddidit mala pro bonis.*

17. Il commit ainsi dans Israël une grande pefidie, & rendit le mal pour le bien.

18. *Et scripsit hæc Ptolemæus, & misit Regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, & traderet ei regionem, & civitates eorum, & tributa.*

18. Ptolémée écrivit ceci au Roi, & lui minda de lui envoyer une armée pour le secourir, promettant de lui livrer le pays avec toutes les villes, & de lui payer tribut.

19. *Et misit alios in Gazaram tollere Joannem: & tribunis misit Epistolas, ut venirent ad se, & daret eis argentum, & aurum, & dona.*

19. Il envoya en même tems d'autres gens à Gazara pour tuër Jean; & il écrivit aux Officiers de l'armée de venir se joindre à lui, & recevoir de l'argent, & de l'or, & plusieurs présens qu'il vouloit leur faire.

20. *Et alios misit occupare Jerusalem, & montem templi.*

20. Il en envoya encore d'autres pour se rendre maîtres de Jérusalem, & pour se saisir de la montagne où étoit le Temple.

21. *Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, & fratres ejus, & quia misit te quoque interfici.*

21. Mais un homme les ayant prévenus, arriva à Gazara, & avertit Jean que son pere, & ses freres avoient été tuez par Ptolémée; & qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer aussi lui-même.

22. *Ut audivit autem, vehementer expavit: & comprehendit viros, qui venerant perdere eum, & occidit eos: cognovit enim quia quærebant eum perdere.*

22. Cette nouvelle l'effraya extrémement. Il fit ensuite arrêter ceux qui venoient pour le perdre, & les fit mourir: car il reconnut qu'ils avoient dessein de le tuer.

COMMENTAIRE.

même tems Simon, & ses deux fils, & on a de fortes raisons de le soupçonner de n'avoir commis ce parricide, qu'avec la participarion d'Antiochus Roi de Syrie, & sur l'assurance d'être fait Gouverneur du païs aprés Simon. Toute la suite favorise cette conjecture. Au reste nous ne pouvons rien dire ici à la loüange de Simon, qui n'ait déja été ci-devant au Chap. XIV. 4. & les suiv. On y voit un éloge complet de ce grand homme, auquel il n'est pas permis de rien ajoûter.

℣. 17. FECIT DECEPTIONEM MAGNAM IN ISRAEL. *Il commit ainsi dans Israël une grande tromperie.* Le Grec (*a*) se prend quelquefois pour revolte, perfidie, violence. Le Syriaque, *Il fit un grand crime dans Israël.* (*b*)

℣. 18. ET TRADERET EI REGIONEM. *Promettant de lui livrer le païs,* de lui en remettre la souveraineté, & le Domaine (*c*), pourvû que lui Ptolémée en eut le gouvernement, sous la charge de payer le tribut, dont il semble qu'il étoit déja convenu sous main avec le Roi.

℣. 19. IN GAZARAM TOLLERE JOANNEM. *Il envoya à Gazara*

(*a*) Ἐποίησεν ἀθεσίαν μεγάλην.
(*b*) *Ita Vatab. Baduel.*
(*c*) *Ioseph. Antiq. l.* XIII. 14.

An du M. 3865.

23. *Et cætera sermonum Joannis, & bellorum ejus, & bonarum virtutum, quibus fortiter gessit, & ædificii murorum, quos extruxit, & rerum gestarum ejus.*

24. *Ecce hæc scripta sunt in libro dierum Sacerdotii ejus, ex quo factus est Princeps Sacerdotum post patrem suum.*

23. Le reste de la vie de Jean, ses guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le soin qu'il eut de rebâtir les murailles *de Jérusalem*; & enfin tout ce qu'il fit pendant son gouvernement,

24. Est écrit au livre des Annales de son Sacerdoce, *à commencer* depuis qu'il fut établi Prince des Prêtres, en la place de son pere.

COMMENTAIRE.

pour tuer Jean, surnommé Hircan, qui succéda à Simon son pere. Joseph raconte que Jean, aprés avoir fait arrêter, & tuer ceux que Ptolémée avoit envoyez pour le mettre à mort, alla promptement à Jérusalem, oé il entra, & fut reçu du peuple, en même tems que Ptolémée, qui se présenta à une autre porte, en fut exclus. Jean prit possession de la souveraine sacrificature, & fut reconnu Prince de la nation, en la place de Simon; & aprés avoir offert des sacrifices, il marcha contre Ptolémée, & l'assiegea dans la forteresse de Dagon, comme on l'a dit ci-devant.

ỳ. 24. ECCE HÆC SCRIPTA SUNT IN LIBRO DIERUM SACERDOTII EJUS. *Tout ce qu'il fit pendant son gouvernement, est écrit au livre des Annales de son Sacerdoce.* Depuis que les grands-Prêtres furent en possession du gouvernement du peuple, on fit à leurs égards, ce qu'on avoit fait avant la captivité envers les Rois de Juda, & d'Israël; on écrivit des Journaux, & des Annales, de tout ce qu'ils faisoient de mémorable, & de tout ce qui arrivoit, concernant le corps de la nation. C'est dans ces sources que Joseph a puisé ce qu'il nous raconte dans son Histoire de ces derniers tems.

Fin du premier Livre des Maccabées.



Accipe Sanctum gladium, in quo deycies adversarios populi mei. 2 Mac. XV 16

COMMENTAIRE LITTERAL
SUR LE SECOND LIVRE
DES MACCABÉES.

CHAPITRE PREMIER.

Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte, dans laquelle ils les prient de célébrer la fête du renouvellement du Temple. Autre lettre pour les exhorter à célébrer la Fête du recouvrement du nouveau feu.

℣. 1. *FRatribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis, salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, & qui in regione Judææ, & pacem bonam.*

℣. 1. LEs Juifs qui sont dans Jérusalem, & dans le pays de Judée, aux Juifs leurs freres qui demeurent en Egypte, Salut, & une heureuse paix. An du M. 3860.

COMMENTAIRE.

℣. 1. FRATRIBUS QUI SUNT PER ÆGYPTUM JUDÆIS. *Aux Juifs leurs freres, qui sont en Egypte.* On voit par les deux lettres, qui sont rapportées dans ce Chapitre, que les Juifs de Jérusalem & de Judée, avoient beaucoup de correspondance avec ceux de l'Egypte; on peut remarquer la même chose par la conclusion qui se lit à la fin du livre d'Esther dans le Grec. (*a*) Il ne paroît pas qu'ils ayent eû les mêmes liaisons & les

(*a*) *Esther.* XI. 1. *in Vulg.*

An du M. 3860.

2. *Benefaciat vobis Deus, & meminerit testamenti sui, quod locutus est ad Abraham, & Isaac, & Jacob, servorum suorum fidelium.*

3. *Et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem, corde magno, & animo volenti.*

4. *Adaperiat cor vestrum in lege sua, & in præceptis suis, & faciat pacem.*

5. *Exaudiat orationes vestras, & reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.*

6. *Et nunc hîc sumus orantes pro vobis.*

7. *Regnante Demetrio, anno centesimo sexagesimo nono, nos Judæi scripsimus vobis in tribulatione, & impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason à sancta terra, & à Regno.*

2. Que Dieu vous comble de biens, qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac, & Jacob ses fidelles serviteurs:

3. Qu'il vous donne à tous un cœur, afin que vous l'adoriez, & que vous accomplissiez sa volonté avec un grand cœur, & avec une noble ardeur.

4. Qu'il ouvre vôtre cœur à sa Loi, & à ses préceptes, & qu'il vous donne la paix:

5. Qu'il exauce vos priéres, qu'il se réconcilie avec vous, & qu'il ne vous abandonne point dans le tems mauvais.

6. Quant à nous, nous sommes occupez ici à prier pour vous, à présent.

7. Sous le regne de Démétrius, l'an cent soixante-neuf: Nous vous écrivîmes nous autres Juifs, dans l'accablement des maux qui nous étoient survenus pendant ces années, depuis que Jason se fut retiré de la terre sainte, & du Royaume.

COMMENTAIRE.

mêmes égards pour les autres Juifs des Provinces éloignées; peut-être parce qu'ils n'étoient point en si grand nombre, ni si à portée que ceux de l'Egypte.

℣. 4. FACIAT PACEM. *Qu'il vous donne la paix; ou qu'il vous comble de biens & de prospéritez.*

℣. 7. REGNANTE DEMETRIO, ANNO CENTESIMO SEXAGESIMO NONO. *Sous le regne de Démétrius, l'an 169.* L'Auteur du second livre des Maccabées, marque les dattes des événemens, par les années des Grecs, ou des Séleucides, de même que l'Auteur du livre précédent; Mais au lieu que le premier commence ses années au mois de Nisan, l'Auteur du second les commence en Tizri, vers le mois d'Octobre, d'où vient que leurs dattes ne paroissent pas toûjours se rencontrer. *Démétrius* Roi de Syrie, dont il parle ici, est Démétrius Nicator. La 169. année des Séleucides, revient à l'an du monde 3860.

IN TRIBULATIONE, ET IMPETU. *Dans l'affliction, & dans l'accablement des maux.* Le Grec, (a) *Dans l'affliction, & dans la pointe qui est venuë sur nous;* c'est-à-dire, dans le fort, dans le plus cuisant de nos afflictions; ou dans nôtre douleur la plus vive, la plus sensible; ou enfin dans les premiéres attaques de nos maux. Cette description ne convient pas au tems de Démétrius Nicator, mais à celui de la persécution d'Antio-

(a) Ἐν τῇ θλίψει, καὶ ἐν τῇ ἀκμῇ τῇ ἐπελθούσῃ ἡμῖν.

chus Epiphanes. Les Juifs de Judée font mémoire ici d'une premiére lettre, que nous n'avons plus, & qui fut écrite à ceux d'Egypte, dans le fort de la perſécution d'Epiphanes. Celle-ci ne fut envoyée qu'environ trente-huit ans aprés, en la 169. année des Séleucides. Je voudrois joindre cette datte à ce qui précede de cette ſorte, ℣. 6. Quant à nous, nous ſommes occupés à prier pour vous, à preſent qui eſt l'année 169. des Grecs, ſous le regne de Démétrius Nicator. Il eſt bien certain que la datte ne peut tomber ſur ce qui ſuit. La perſécution ne duroit plus ſous Démétrius, & Jaſon n'étoit plus en vie.

EX QUO RECESSIT JASON A SANCTA TERRA, ET A REGNO. *Depuis que Jaſon ſe fut retiré de la terre ſainte, & du Royaume.* Joſeph (*a*) raconte qu'aprés la mort du grand-Prêtre Onias, la ſouveraine ſacrificature fut deférée à Jeſus, ou Jaſon ſon frere ; mais le Roi, (apparemment le Roi d'Egypte, auquel la Judée obéïſſoit alors,) ayant conçu quelque méconrentement contre Jeſus, le dépoſa, & mit en ſa place Onias ſon cadet, qui prit le nom de Ménélaus. Jaſon irrité de la préférence qu'on avoit donnée à Ménélaus au deſſus de lui, ſoûleva le peuple, & ſe mit à la tête d'un puiſſant parti, qui obligea Ménélaus & ſes adhérans de ſe retirer auprés d'Antiochus Epiphanés, & de lui demander ſa protection. Mais le même Hiſtorien parle ailleurs (*b*) d'une maniére bien différente, de la ſucceſſion d'Onias troiſiéme. Il dit qu'Antiochus Epiphanés le dépoſa de la ſouveraine ſacrificature, & donna cette dignité à Jaſon, frere d'Onias, moyennant la ſomme de trois mille ſix cent ſoixante talens par an, que Jaſon s'engagea de lui payer. Enfin l'Auteur de ce ſecond livre des Maccabées, parle encore de cet événement, d'une maniere aſſez éloignée de Joſeph. Il raconte, (*c*) que Jaſon frere du grand-Prêtre Onias, ayant conçu le deſſein d'uſurper la ſouveraine Sacrificature, s'addreſſa à Antiochus Epiphanés, à qui il promit pour le prix de cette dignité trois cent ſoixante talens d'argent, & quatre-vingt talens pour autres revenus, & de plus cent cinquante talens, ſi on lui donnoit pouvoir d'établir à Jéruſalem, un lieu d'éxercice pour la jeuneſſe, & de faire les habitans de Jéruſalem citoyens d'Antioche. Il obtint du Roi tout ce qu'il demandoit, & n'omit rien pour ſe rendre agréable à ce Prince. Cependant il ne put conſerver long-tems une dignité, dans laquelle il étoit entré d'une façon ſi peu réguliere. Ménélaus ſon frere, ſçut gagner l'eſprit d'Antiochus, & obtint le ſouverain Pontificat, ſous la promeſſe d'une plus grande ſomme d'argent. Il n'eſt pas aiſé ſans doute d'accorder ces divers recits ; mais comme Joſeph ne ſe ſoutient pas avec lui-même, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'a pas été parfaitement informé de cet évenement ; ainſi l'on doit s'attacher uniquement

(*a*) *Ioſeph. Antiq. l.* XIII. *c.* 6.
(*b*) *Lib. de Maccab. c.* 4.
(*c*) 2. *Macc.* IV. 7. *& ſequ.*



An du M. 3860.

8. *Portam succenderunt, & effuderunt sanguinem innocentem : & oravimus ad Dominum, & exauditi sumus, & obtulimus sacrificium, & similaginem, & accendimus lucernas, & proposuimus panes*

9. *Et nunc frequentate dies scenopegia mensis Casleu.*

8. Ils brûlérent la porte du Temple, & ils répandirent le sang innocent. Nous priâmes le Seigneur, & nous fûmes exaucez : nous offrîmes le sacrifice *accoûtumé*, & les offrandes de la fleur de farine : nous allumâmes les lampes, & nous exposâmes les pains *devant lui.*

9. Célébrez donc maintenant la fête des Tabernacles du mois de Casleu.

COMMENTAIRE.

à ce que nous en apprend l'Auteur sacré de ce livre. Ce qu'il dit dans ce ỳ. *Que Jason quitta la terre sainte, & le Royaume*, marque la conduite irréguliere & séditieuse de ce grand-Prêtre, qui au lieu d'attendre la mort naturelle de son frere, pour lui succéder, selon les loix du païs, s'adresse à un Prince étranger, à Antiochus Epiphanùs, Roi de Syrie, pour obtenir de lui le souverain Pontificat, dans le tems que les Rois d'Egypte étoient les Souverains de la Judée. Le Royaume qu'il quitte est donc *le Royaume d'Egypte*, que l'Auteur de cet ouvrage appelle simplement *le Royaume*, parce qu'il écrit aux Juifs de l'Egypte. Le Syriaque porte : *Depuis que Jason, & les siens furent envoyez de la part du Royaume dans la terre sainte.*

ỳ. 8. OBTULIMUS SACRIFICIUM, ET SIMILAGINEM. *Nous offrîmes les sacrifices, & les offrandes de farine.* Aprés que Judas Maccabée eut purifié le Temple, on recommença à y offrir les sacrifices ordinaires du soir & du matin, (*a*) & tous les autres sacrifices, tant d'obligation que de dévotion. Les offrandes de pure farine, sont nommées en Hébreu (*b*) *Mincha*, & on comprend sous ce terme, les offrandes de grains, de gâteau, & des diverses manieres de farine, & de gruaux.

ỳ. 9. FREQUENTATE DIES SCENOPEGIÆ MENSIS CASLEU. *Célébrez la fête des Tabernacles du mois de Casleu.* C'est la fête du renouvellement, ou de la nouvelle purification du Temple, par Judas Maccabée; (*c*) elle se fit le 25. du mois de Casleu, qui répond à Novembre & Decembre, & elle dura huit jours. On l'appelle ici, *la fête des Tabernacles du mois de Casleu*, parce qu'on la célébra à peu prés avec les mêmes cerémonies, que la fête des Tabernacles, *en portant des branches de verdure, & de palmier*, comme il est marqué ci-aprés. (*d*) *Se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles, sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes.* On sçait que la vraye fête des Tabernacles se célébroit au mois de Tizri, vers Septembre

(*a*) 1. *Macc.* IV. 56.
(*b*) מנחה
(*c*) 1. *Macc.* IV. 52.
(*d*) 2. *Macc.* X. 6. 7.

10. *Anno centesimo octogesimo octavo populus qui est Jerosolymis, & in Judæa Senatúsque, & Judas, Aristobolo magistro Ptolemai Regis, qui est de genere christorum Sacerdotum, & his, qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem, & sanitatem.*

10. L'an cent quatre-vingt-huit, le peuple qui est dans Jérusalem, & dans la Judée, le Sénat, & Judas, à Aristobule Précepteur du Roi Ptolémée, de la race des Prêtres sacrez, & aux Juifs qui sont en Egypte, Salut, & prospérité. An du M. 3880.

COMMENTAIRE.

ou Octobre; Le Grec de l'édition de Complute, lit: (*a*) *Afin que vous célébriez aussi la fête, comme celle des Tabernacles.*

℣. 10. Anno centesimo octogesimo octavo. *L'an cent quatre-vingt huit.* Quelques uns (*b*) ont voulu que cette datte fut celle de la lettre précédente, parce qu'en l'an 188. des Séleucides, on ne connoît, disent-ils, ni Judas chef des Juifs, ni Aristobule Précepteur de Ptolémée; mais il est aisé de faire voir la fausseté de ces raisons. La 188. année des Grecs, revient à la 3880. du monde. (*c*) Dans ce tems-là, pouvoit vivre Judas Essénien, dont parle Joseph, (*d*) qui étoit célébre par ses Prophéties; & qui ne se trompoit jamais dans ses prédictions. Dix-neuf ans aprés cette année 3880. c'est-à-dire, en 3899. ce Prophéte prédit la mort du jeune Antigone, frere d'Aristobule. Dans le même tems vivoit Aristobule, autrement *Judas*, fils aîné de Jean Hircan, qui succéda à son pere, l'an du monde 3898. Il pouvoit alors être à la tête du Sénat, quoique son pere fût Prince de la nation, & souverain Pontife.

Quant à Aristobule, Précepteur du Roi Ptolémée, on est fort partagé sur son sujet. Saint Clément d'Aléxandrie, & Eusébe, parlent d'un Aristobule Juif, & Philosophe Péripatéticien, qui vivoit en Egypte, sous le Roi Ptolémée Philométor, & qui composa pour l'instruction de ce Prince, (*e*) un computatif allégorigue sur l'Ecriture. Plusieurs ont crû, que c'étoit à cet Aristobule, que la lettre que nous lisons ici étoit adressée; (*f*) Mais Philométor étant mort en 3860. il seroit mal-aisé qu'Aristobule son Précepteur, qui devoit être plus âgé que lui, eût vécu jusqu'en 3880. La chose n'est pourtant pas impossible; la plûpart veulent, (*g*) que nôtre Aristobule, ait été Précepteur de Ptolémée, surnommé le bien-faisant, ou

(*a*) ἵνα καὶ αὐτοὶ ἄγητε ὡς σκηνοπηγίας.

(*b*) *Serar. Salion Menoch.* & Voyez Basnage hist. des Juifs l. 3. l. 5. c. 1. §. 14. Cet Auteur avance, que l'Interpréte Latin change la datte de la lettre, & qu'il l'anticipe de 80. ans Il se trompe; la Vulgate est conforme à toutes les Editions Grecques, & au Syriaque.

(*c*) *Usser. ad an.* 3880.

(*d*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 19. *Vide Rupert. l.* X. *c.* 15. *de victoria verbi. Serar. Marian.*

(*e*) *Clem. Alex lib* 5. *Strom. & Euseb. præp. l.* 13 *c.* 7. *& in Chronic. ad an.* 1841. *& hist. l.* 2. *c.* 17.

(*f*) *Liran. Menoch.*

(*g*) *Vide Grot. hic. Usser. ad an.* 3880. *Selden not. in orig. contra Cels. p.* 198. *Tirin.*

An du M. 3880.

11. *De magnis periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus ipsi, ut pote qui adversus talem Regem dimicavimus.*

12. *Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos, & sanctam civitatem.*

11. Dieu nous ayant délivrez de trés-grands périls, nous lui en rendons aussi de trés-grandes actions de graces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel Roi.

12. Car ce fut lui qui fit sortir de Perse, cette multitude de gens qui combattirent contre nous, & contre la ville sainte.

COMMENTAIRE.

Evergetés & *Physcon*. L'Abbé Rupert croit que depuis le regne de Philadelphe, qui fit traduire la Bible en Grec, les Rois d'Egypte avoient accoutumé de prendre des Précepteurs Juifs. Il pouvoit au moins y en avoir ordinairement quelques-uns de cette nation, parmi ceux qui étoient préposez à leur éducation.

ỷ. 11. ADVERSUS TALEM REGEM. *Contre un tel Roi*. La plûpart des Commentateurs (*a*) l'entendent d'Antiochus *Sidetés*; mais ce Prince ne regnoit plus en l'an des Séleucides 188. C'étoit Antiochus huitiéme, qui n'étoit point ennemi des Juifs. Nous ne voyons rien qui nous empêche de l'entendre d'Antiochus Epiphanés.

ỷ. 12. IPSE EBULLIRE FECIT DE PERSIDE EOS QUI PUGNAVERUNT CONTRA NOS. *Ce fut lui qui fit sortir de Perse cette multitude de gens, qui combattirent contre nous*. Le Grec: (*b*) *C'est lui qui fit fourmiller ceux qui attaquérent la sainte Cité*. L'édition Romaine, ni le Manuscrit Aléxandrin, ne lisent point dans ce ỷ. le nom de *Perse*. D'autres éditions portent, *C'est* le Seigneur *qui a jetté comme une fourmilliére dans la Perse, ceux qui attaquoient la ville sainte*. Le Seigneur à obligé Antiochus à aller avec une puissante armée, dans ce païs où il est mort misérablement. (*c*) D'autres entendent ainsi la Vulgate: le même Antiochus, qui a envoyé contre nous tant de troupes de la Perse, est lui même mort dans la Perse. (*d*) Le nom de Perse se prend ici avec étenduë, pour tout le païs sujet à Antiochus; ou bien, l'Auteur veut marquer que ce Prince envoya de grandes armées dans la terre sainte, en même tems qu'il partit pour la Perse. Voyez ce qu'on a dit sur le premier des Maccabées. (*e*) L'Abbé Rupert, & quelques autres aprés lui, veulent que ce Prince soit *Antiochus Sidetés*, qui étoit mort dans la Perse, environ six ans avant que cette lettre fut écrite; Mais on ne remarque pas que ce Prince fut alors ennemi des Juifs. Hircan l'accompagna même avec ses troupes, dans cette guerre.

(*a*) *Rupert. Medina. Sigon. Serar. Tir. Menoch.*

(*b*) *Αὐτὸς γὰρ ἐξέβρασε τοὺς παραταξαμένους ἐν τῇ ἁγίᾳ πόλει.*

(*c*) *Ita Syr. Cum enim venisset in nos Rex ad bellum contra civitatem sanctam gerendum, depulit eum, & in Persidem ejecit. Ita & Vat.*

(*d*) *Ita Grot. Lir. Men. Tyr.*

(*e*) *1. Macc. III. 26. 27. 34. 35.*

An du M. 3880.

13. *Nam cum in Perside esset dux ipse, & cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Naneæ, consilio deceptus sacerdotum Naneæ.*

14. *Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, & amici ejus, & ut acciperet pecunias multas dotis nomine.*

15. *Cùmque proposuissent eas Sacerdotes Naneæ, & ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clauserunt templum*

16. *Cùm intrasset Antiochus: apertóque occulto aditu templi, mittentes lapides percusserunt ducem, & eos qui cum eo erant, & diviserunt membratim, & capitibus amputatis foras projecerunt.*

13. Mais ce Chef de nos ennemis étant lui-même en Perse avec une armée innombrable, périt dans le temple de Nanée, ayant été trompé par le conseil frauduleux des Prêtres de cette Idole.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot,

15. Les Prêtres de Nanée découvrirent tout l'argent qui y étoit;& aprés qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au-dedans du temple, ils le fermérent sur lui.

16. Alors ouvrant une ouverture secrette du temple, ils l'assommérent à coups de pierres, lui & ceux qui l'accompagnoient: & mettant leurs corps en piéces, ils leur coupérent la tête, & les jettérent dehors.

COMMENTAIRE.

guerre. Il est vrai qu'il avoit auparavant assiegé Jérusalem; mais cette affaire se termina à l'amiable. Voyez Joseph antiq. XIII. 16.

℣. 13. CECIDIT IN TEMPLO NANEÆ. *Antiochus périt dans le Temple de Nanée.* Le Temple de Nanée, ou Anaïs à Ecbatanes, est célébre dans l'antiquité. Nous avons parlé de cette Déesse sur le premier livre des Maccabées. (*a*)

℣. 14. CUM EA HABITATURUS VENIT AD LOCUM ANTIOCHUS, ET AMICI EJUS, ET UT ACCIPERET PECUNIAS MULTAS DOTIS NOMINE. *Antiochus étant venu avec ses amis au Temple de cette Déesse, comme pour l'épouser, & pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot.* C'est ainsi que les Payens se joüoient de leur réligion. Les Prêtres faisoient difficulté de donner les tresors de leurs Temples à Antiochus; ce Prince pour avoir un prétexte de les ravir, feignit de vouloir prendre pour femme, la Déesse Nanée, qu'on disoit être Diane, afin de profiter, en qualité de son époux, des grandes richesses, qui étoient inutiles à la Déesse, & qui seroient devenuës communes entre lui & elle, par ce mariage prétendu. Les Athéniens autrefois ayant choisi Marc-Antoine pour époux à leur Minerve;(*b*) ce nouveau mari leur demanda pour la dot de son épouse, une somme de mille talens. Héliogabal épousa en cérémonie, la Déesse Uranie, ou Venus la celeste, & voulut qu'on l'a lui amenât. (*c*) Caligula eut aussi cette folie, au rapport

(*a*) 1. *Macc.* VI. 1.
(*b*) *Senec pater. Suasoriar.* 1. *& Dion.* *epitom. in Augusto.*
(*c*) *Xiphilin.*

An du M. 3880.

17. *Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.*

18. *Facturi igitur quinta & vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus significare vobis: ut & vos quoque agatis diem Scenopegiæ, & diem ignis qui datus est quando Nehemias ædificato templo, & altari, obtulit sacrificia.*

17. Que Dieu soit beni en toutes choses, lui qui a livré ainsi les impies.

18. Comme donc nous devons célébrer le vingt-cinquiéme jour du mois de Casleu la purification du Temple, nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles, & la fête du feu qui fut donné, lorsque Néhémie, aprés avoir rebâti le Temple, & l'Autel, y offrit les sacrifices.

COMMENTAIRE.

de Suetone. Il invitoit la Lune à s'approcher de lui.

ŷ. 16. APERTOQUE OCCULTO ADITU TEMPLI, MITTENTES LAPIDES PERCUSSERUNT DUCEM. *Alors ouvrant une porte secrette, qui regardoit sur le Temple, ils l'assommérent à coups de pierres.* Le Grec lit: (*a*) *Qu'ils ouvrirent une fausse porte, qui étoit au lambris du Temple, & firent tomber sur ce Prince une grêle de pierre.* Le texte ajoûte ci-aprés, que Antiochus & ses gens furent assommés à coups de pierres, & mis en pieces, par les Prêtres; & qu'ensuite, ils leur coupérent la tête, & les jettérent dehors; ce qui paroît contraire à ce qu'on lit ailleurs, (*b*) que le Prince outré de dépit, du mauvais état de ses affaires, tomba malade, & mourut en chemin, comme il s'en alloit en Judée: & nous voyons ci-aprés, (*c*) qu'il mourut des blessures qu'il se fit en tombant de son chariot. Il ne fut donc pas assommé dans le Temple de Nanée; Mais la plûpart de ceux qui l'accompagnoient y périrent, apparemment ceux qui eurent la temérité de s'avancer jusqu'aux lieux les plus sacrez, où étoit le trésor. Le Roi se sauva avec son armée, & prit le chemin de Babylone, pour repasser ensuite l'Euphrate.

ŷ. 18. UT ET VOS QUOQUE AGATIS DIEM SCENOPEGIÆ. *Afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles;* ou plûtôt la fête de la dédicace du Temple, du vingt-cinq de Casleu, avec des cerémonies pareilles à peu prés à celle de la fête des Tabernacles. Voyez ci-devant le ŷ. 9.

ET DIEM IGNIS QUI DATUS EST QUANDO NEHEMIAS, &c. *Et la fête du feu qui fut donné, lorsque Nehémie ayant rebâti le Temple, & l'Autel, offrit des sacrifices.* La fête de la découverte du feu sacré, du tems de Néhémie, tomboit au septiéme mois, ou au mois de Tizri, en même tems que la fête des Tabernacles, plus de deux mois avant la fête du renouvellement, & de la purification du Temple par Judas Maccabée. Voyez 2. Esdr. VIII. 1. 14.

(*a*) Ἀνοίξαντες τὴν τοῦ φατνώματος κρυπτὴν θύραν, βάλλοντες λίθους συνεκεραύνωσαν τὸν ἡγεμόνα.

(*b*) 1. *Macc.* VI.

(*c*) 2. *Macc.* I. 9.

19. *Nam cùm in Persidem ducerentur patres nostri, Sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occultè absconderunt in valle, ubi erat puteus altus & siccus, & in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.*

19. Car lorsque nos peres furent emmenez captifs en Perse, ceux d'entre les Prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit sur l'autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond, & à sec, & le mirent là pour être gardé sûrement, comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde. An du M. 3846.

20. *Cùm autem præterissent anni multi, & placuit Deo ut mitteretur Nehemias à Rege Persidis: nepotes Sacerdotum illorum, qui absconderant, missi ad requirendum ignem: & sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.*

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce tems-là, lorsqu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémie en Judée par le Roi de Perse, il envoya les petits-fils de ces Prêtres qui avoient caché ce feu, pour le chercher; & ils ne trouvérent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, mais seulement une eau épaisse. An du M. 3550.

21. *Et jussit eos haurire, & afferre sibi, & sacrificia, quæ imposita erant, jussit Sacerdos Nehemias aspergi ipsâ aquâ, & ligna, & quæ erant superposita.*

21. Alors le Prêtre Néhémie leur commanda de puiser cette eau, & de la lui apporter; & il leur ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, & sur ce qu'on avoit mis dessus.

22. *Utque hoc factum est, & tempus affuit quo sol refulsit, qui priùs erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.*

22. Ce qui ayant été fait, & le soleil qui étoit auparavant caché d'un nuage, ayant commencé à luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

COMMENTAIRE.

ỹ. 19. IN PERSIDEM. *En Perse*, ou plûtôt en Caldée. Du tems de l'Auteur de ce livre, on comprenoit sous le nom de Perse, tout le païs de delà l'Euphrate.

ACCEPTUM IGNEM AB ALTARI, OCCULTE ABSCONDERUNT. *Ayant pris le feu qui étoit sur l'Autel, le cachérent secrettement dans une vallée, où il y avoit un puits profond.* On montre encore aujourd'hui ce puits, (*a*) dans la vallée de Tophet, au pied du mont des Oliviers, vers le midi. Le puits est d'une profondeur médiocre, & il y a de l'eau en assez grande quantité; il est couvert d'un petit bâtiment fait en forme de sale. On voit ci-aprés Ch. x. 33. que le Roi Artaxercés, à la longue main, fit bâtir un Temple, c'est-à-dire, un enclos de murailles tout autour.

ỹ. 21. JUSSIT SACERDOS NEHEMIAS. *Le Prêtre Nehemie ordonna* qu'on répandit de cette eau boüeuse sur le bois, & sur les victimes preparées. Le Grec (*b*) porte que Néhémie commanda aux Prêtres, de faire cette aspersion; il n'est pas dit qu'il fut Prêtre.

(*a*) Voyez Doubdan Ch. xv. p. 118.

(*b*) Ἐκέλευσε τοὺς ἱερεῖς Νεεμίας ἐπιῤῥᾶναι.

An du M. 3550.

23. *Orationem autem faciebant omnes Sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.*

24. *Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum : Domine Deus omnium Creator, terribilis, & fortis, justus, & misericors, qui solus es bonus Rex.*

25. *Solus præstans, solùs justus, & omnipotens, & æternus, qui liberas Israël de omni malo, qui fecisti patres electos, & sanctificasti eos.*

26. *Accipe sacrificium pro universo populo tuo Israël : & custodi partem tuam, & sanctifica.*

27. *Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt Gentibus, & contemptos, & abominatos respice : ut sciant Gentes quia tu es Deus noster.*

28. *Affige opprimentes nos, & contumeliam facientes in superbia.*

29. *Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.*

23. Cependant tous les Prêtres faisoient la priére à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé, Jonathas commençant, & les autres lui répondant.

24. Et Néhémie prioit en ces termes : Seigneur Dieu, Créateur de toutes choses, terrible, & fort, juste, & miséricordieux, qui êtes le seul bon Roi ;

25. Seul excellent, seul juste, tout-puissant, & éternel ; qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos peres, & qui les avez sanctifiez.

26. Recevez ce sacrifice pour tout vôtre peuple d'Israël. Conservez, & sanctifiez ceux que vous avez rendus vôtre portion, & vôtre héritage.

27. Rassemblez tous nos freres dispersez ; délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des Gentils ; regardez favorablement ceux qui sont devenus un objet de mépris, & d'abomination ; afin que les Nations connoissent que vous êtes nôtre Dieu.

28. Humiliez ceux qui nous oppriment, & qui nous outragent avec orgueil ;

29. Et établissez vôtre peuple dans vôtre saint lieu, selon que Moyse l'a prédit.

COMMENTAIRE.

ỳ. 23. ORATIONEM FACIEBANT OMNES, JONATHA INCHOANTE. *Tous les Prêtres faisoient priere à Dieu, Jonathas commençant*. Ce Jonathas n'étoit pas le grand-Prêtre, car du tems de Néhémie le grand-Prêtre se nommoit Eliasib ; mais c'est peut-être le même que *Joïada*, fils d'Eliasib, ou quelqu'autre Prêtre d'un rang distingué, qui prononçoit les paroles de la priere, que tous les Prêtres répétoient aprés lui.

ỳ. 25. QUI FECISTI PATRES ELECTOS. *Qui avez choisi nos peres*. Qui les avez rendus la nation sainte & choisie, qui les avez distinguez & separez des autres peuples.

ỳ. 29. SICUT DIXIT MOYSES. *Selon que Moyse l'a prédit*, en disant : (a) Le Seigneur vous tirerera de vôtre captivité, & vous rassemblera du milieu des peuples, où il vous avoit dispersez. Quand vous seriez écartez aux coins du monde, il sçaura vous en retirer ; il vous prendra, & vous introduira dans la terre que vos peres ont possédée, &c.

(a) *Deut.* xxx 3 4. 5.

An du M. 3550.

30. *Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequò consumptum esset sacrificium.*

31. *Cùm autem consumptum esset sacrificium, ex residua aqua Nehemias jussit lapides majores perfundi.*

32. *Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est: sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.*

33. *Ut verò manifestata est res, renuntiatum est Regi Persarum, quòd in loco, in quo ignem absconderant hi qui translati fuerant Sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias, & qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.*

34. *Considerans autem Rex, & rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.*

35. *Et cum probasset, Sacerdotibus donavit multa bona, & alia atque alia munera, & accipiens manu sua tribuebat eis.*

30. Cependant, les Prêtres chantoient des Hymnes, & des Cantiques, jusqu'à ce que le sacrifice fut consumé.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémie ordonna que l'on répandit ce qui restoit de cette eau sur les grandes pierres.

32. Ce qu'on n'eut pas plûtôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme: mais elle fut consumée par la lumiére qui s'éleva de dessus l'autel.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au Roi de Perse, qu'au même lieu où les Prêtres qui avoient été emmenez captifs, avoient caché le feu *sacré*, on avoit trouvé une eau, dont Néhémie, & ceux qui étoient avec lui, avoient purifié, & *consumé* les sacrifices.

34. Le Roi, aprés avoir considéré ce qu'on lui disoit, & s'être assuré par une recherche exacte de la vérité des choses, fit bâtir en ce même lieu un temple.

35. Et aprés s'en être bien assûré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers présens, qu'il leur distribuoit de sa propre main.

COMMENTAIRE.

ỳ. 32. EX EIS FLAMMA ACCENSA EST, SED EX LUMINE QUOD REFULSIT AB ALTARI, CONSUMPTA EST. *Il s'alluma* sur les pierres arrosées de cette eau, *une grande flâme; mais elle fut consumée par la flâme qui s'éleva de dessus l'Autel.* On distingue ici deux sortes de feu; l'un allumé sur les pierres de l'Autel, par le moyen de l'eau qui y fut répanduë, & l'autre décendu du Ciel, ou produit miraculeusement sur l'Autel. Celui-ci comme plus fort & plus vehément, absorba, & consuma le feu qui s'y étoit allumé, aprés l'épanchement de l'eau boüeuse, dont on a parlé au ỳ. 20.

ỳ. 34. FECIT EI TEMPLUM. *Il fit bâtir en ce même lieu un Temple.* Le Grec à la lettre: (a) Le Roi s'étant informé de la chose, *fit enfermer le lieu, & le rendit sacré*, & inviolable. Il parle du lieu où le feu avoit été trouvé. Le nom de *Templum*, se prend souvent pour un lieu découvert; mais fermé de murailles, & séparé des choses communes & profanes.

ỳ. 35. ET CUM PROBASSET, SACERDOTIBUS DONAVIT

(a) Περιφράξας δὲ ὁ βασιλεὺς, ἱερὸν ἐποίησε.

An du M. 3550.

36. *Apellavit autem Nehemias hunc locum Nephthar, quod interpretatur, Purificatio. Vocatur autem apud plures Nephi.*

36. Néhémie appella ce lieu, Nephtar, c'est-à-dire, Purification : mais il y en a plusieurs qui l'appellent, Néphi.

COMMENTAIRE.

MULTA BONA, ET ALIA ATQUE ALIA MUNERA, ET ACCIPIENS MANU SUA TRIBUEBAT EIS. *Et aprés s'en être bien assuré, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers presens, qu'il leur distribuoit lui-même de ses propres mains.* Le Grec est plus court. (a) *Et le Roi prenoit & distribuoit divers presens, à ceux qu'il gratifioit.* Le Syriaque dit que le Roi vint sur les lieux, qu'il examina exactement la chose, qu'il y bâtit un Temple, & qu'il fit plusieurs presens aux Prêtres; lesquels en faisoient la distribution à ceux qui en avoient besoin. Grotius croit qu'il faut lire : (b) Le Roi prit & distribua de sa main, beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit servi, pour découvrir la verité de la chose. On pourroit aussi traduire. (c) Le Roi leur fit distribuer de l'argent, selon leurs besoins. Les anciens exemplaires latins, & manuscrits, & imprimez, varient beaucoup dans ce ỳ. Voyez le P. la Haye, Bib. Max. sur cet endroit.

ỳ. 36. NEPHTAR. *Néhémie appella ce lieu Nephtar, c'est-à-dire, purification.* Il vaudroit mieux lire, (d) *Necphar*, selon Grotius.

NEPHI. Le Syriaque, & l'édition Romaine *Naphtai*. Le manuscrit Grec Alexandrin, & les autres exemplaires Grecs, *Nephtar*. Vatable *Ephtar*; On le peut dériver du Caldéen *Phetir*, (e) qui signifie être pur, sans mélange, sans levain.

(a) Καὶ οἷς ἐχαρίζετο ὁ βασιλεὺς πολλὰ διάφορα ἐλάμβανε, καὶ μετεδίδου.

(b) Καὶ οἷς ἐχρήσατο ὁ βασιλεὺς, πολλὰ διάφορα ἐλάμβανε, καὶ μετεδίδου. Le mot διάφορα, signifie de l'argent. Voyez 2. *Macc.* III. 6. Eccli. VII. 19. & XXVII. 1.

(c) Καὶ οἷς ἐχρήζοντο, &c.

(d) נכפר de כפר Il a expié, il a nettoyé.

(e) פטיר *Azymum, purum, non mixtum.*



CHAPITRE II.

Suite de la lettre des Juifs de Jérusalem, à ceux d'Egypte. Préface de l'abbréviateur de Jason, Auteur de cette Histoire.

℣. 1. *Inveniitur autem in descriptionibus Jeremiæ Prophetæ, quòd jussit eos ignem accipere qui transmigrabant, ut significatum est, & ut mandavit transmigratis.*

2. *Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, & ut non exerrarent mentibus, videntes simulchra aurea, & argentea, & ornamenta eorum.*

3. *Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent à corde suo.*

℣. 1. Or on trouve dans les Ecrits du Prophéte Jérémie, qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger, de prendre le feu *sacré*, comme on l'a marqué auparavant, & qu'il leur donna des préceptes dans le tems de leur dispersion.

2. Et il leur donna la Loi, afin qu'ils n'oubliassent pas les ordonnances du Seigneur, & ne tombassent pas dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or, & d'argent, avec tous leurs ornemens:

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la Loi de Dieu.

COMMENTAIRE.

℣. 1. INVENITUR IN DESCRIPTIONIBUS JEREMIÆ PROPHETÆ. *On trouve dans les écrits du Prophéte Jérémie.* Ces écrits étoient encore entre les mains des Juifs, lorsqu'ils écrivirent cette lettre, la 188. année des Séleucides, du monde 3880. & cent vingt-quatre ans avant JESUS-CHRIST; Mais on ne les trouve plus, depuis fort longtems, parmi les écrits de ce Prophéte.

ET UT MANDAVIT TRANSMIGRATIS. *Il leur donna des préceptes, dans le tems de leur dispersion.* Lorsqu'on les menoit en captivité, (a) il les exhorta à la fidélité envers le Seigneur.

℣. 2. DEDIT ILLIS LEGEM.... NE EXERRARENT MENTIBUS, VIDENTES SIMULACHRA AUREA, &c. *Il leur donna la Loi, afin qu'ils ne tombassent pas dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or & d'argent.* L'Auteur semble faire allusion à la lettre que Jerémie envoya à ceux des captifs qu'on alloit mener en Babylone, & qui se lit dans Baruch Chap. VI. Il leur donna aussi le livre de la loi, afin qu'il leur servit durant leur éxil.

(a) Ἐνετείλατο τοῖς μεταγινομένοις ὁ Προφήτης.

4. *Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum, & arcam jussit Propheta divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, & vidit Dei hæreditatem.*

5. *Et veniens ibi Jeremias invenit locum speluncæ: & tabernaculum, & arcam, & altare incensi intulit illuc, & ostium obstruxit.*

6. *Et accesserunt quidam simul, qui sequebantur, ut notarent sibi locum, & non potuerunt invenire.*

4. Il étoit aussi marqué dans le même Ecrit, que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il avoit reçû de Dieu, commanda qu'on emportât avec lui le Tabernacle, & l'Arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moyse avoit monté, & d'où il avoit vû l'héritage du Seigneur.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le Tabernacle, l'Arche, & l'Autel des encensemens: & il en boucha l'entrée.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi, s'étant approchez pour remarquer ce lieu, ils ne pûrent le trouver.

COMMENTAIRE.

℣. 4. QUOMODO TABERNACULUM ET ARCAM JUSSIT PROPHETA DIVINO RESPONSO AD SE FACTO, COMITARI SECUM USQUE IN MONTEM, &c. *Que ce Prophéte, par un ordre particulier qu'il reçût de Dieu, commanda qu'on aportât avec lui, le Tabernacle & l'Arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur la montagne, sur laquelle Moyse étoit monté, & avoit vû l'héritage du Seigneur.* Cette montagne n'est autre que celle de Nébo, ou Moyse monta, pour considérer la terre promise, & ou il mourut, & fut enseveli. (a) Le texte ne marque pas bien distinctement, si ce fut avant le dernier siege, ou aprés la prise de Jérusalem, que Jérémie sauva l'Arche & le Tabernacle, construit par Moyse, & l'Autel du parfum, c'est-à-dire, les principales parties qui étoient dans le Temple, dans une caverne du mont *Nébo*. La plûpart (b) croyent avec assez de vrai semblance, que Jérémie obtint de Nabuzardan Général des troupes Caldéenes, qui avoit pour lui une considération toute particuliere, (c) de pouvoir cacher les sacrez vases. Il se passa apparemment quelques jours, entre la prise de Jérusalem, & du Temple, & l'ordre que Nabuchodonosor donna de les brûler, & de les détruire. (d) D'autres veulent, (e) que ç'ait été avant le siége, sous le regne de Joachim, durant l'intervalle que Jérémie demeura en liberté à Jérusalem. Cette affaire se fit dans le dernier secret, & sans que personne en fût informé, sinon un petit nombre de Prêtres.

On demande ici si l'Arche de l'Alliance fût retrouvée du tems de Néhémie, ou si elle est encore aujourd'hui cachée & inconnuë? Les anciens & les nouveaux, sont fort partagez sur cette question, que nous examinerons dans une Dissertation faite exprés.

(a) *Deut.* XXXII. 49.
(b) *Ita Dorotheus & Epiphan. in vita Jerem. D. Thom. seu alius Auth. Comment. in* 2. *Macc. Serar. Salian. Torniel. Tir. &c.*
(c) *Vide Jerem.* XXXIX. 11. 12.
(d) *Vide* 4. *Reg. ult.*
(e) *Vide Natal. Alex. hist. veter. Test. art. de lib. Maccab.*

℣. 7.

7. *Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit: quòd ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, & propitius fiat.*

8. *Et tunc Dominus ostendet hæc, & apparebit majestas Domini, & nubes erit, sicut & Moysi manifestabatur, & sicut cùm Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.*

9. *Magnificè etenim sapientiam tractabat: & ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis, & consummationis templi.*

10. *Sicut & Moyses orabat ad Dominum, & descendit ignis de cælo, & consumpsit holocaustum; sic & Salomon oravit, & descendit ignis de cælo, & consumpsit holocaustum.*

11. *Et dixit Moyses, eo quòd non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est.*

7. Et Jérémie l'ayant sçû, les blâma, & dit que ce lieu demeureroit inconnu, jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, & qu'il lui eût fait miséricorde;

8. Et qu'alors le Seigneur feroit voir ces choses; que la majesté du Seigneur paroîtroit de nouveau, & qu'il y auroit une nuée, selon qu'elle avoit paru à Moyse, & qu'elle fut manifestée, lorsque Salomon demanda que le Temple fût sanctifié pour le grand Dieu.

9. Car il faisoit éclater sa sagesse d'une maniére magnifique, & il offrit le sacrifice de la dédicace, & de la consommation du Temple, comme un homme qui étoit rempli de sagesse.

10. Comme Moyse pria le Seigneur, & que le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste; ainsi Salomon pria, & le feu descendit du ciel, & consuma l'holocauste.

11. Et Moyse dit: Parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché, n'a point été mangée, mais consumée *par le feu*.

COMMENTAIRE.

℣. 7. DONEC CONGREGET DOMINUS CONGREGATIONEM POPULI. *Jusqu'à ce que Dieu eut rassemblé son peuple dispersé.* Cette expression marque naturellement, que l'Arche devoit être découverte au retour de la captivité de Babylone. Voyez la Dissertation dont on vient de parler.

℣. 9. MAGNIFICE ENIM SAPIENTIAM TRACTABAT. *Il faisoit éclater sa sagesse d'une maniére magnifique;* ou bien, il traittoit noblement, magnifiquement, d'un air noble, & majestueux, tout ce dont il entreprenoit de traiter; ou enfin, il faisoit principalement briller sa sagesse dans la magnificence du Temple, de sa Cour, de ses Palais. Le Grec (*a*) est plus simple: *Il fit paroître qu'elle étoit sa sagesse, lorsqu'il offrit les sacrifices de la dédicace du Temple.* Ce fut principalement dans la priére qu'il fit alors au Seigneur, qu'il fit éclater sa profonde sagesse.

℣. 10. DESCENDIT IGNIS DE CÆLO. *Le feu descendit du Ciel*, à la dédicace du Tabernacle par Moyse, (*b*) & à la dédicace du Temple de Salomon. (*c*) L'une & l'autre dédicace se célébra pendant huit jours.

(*a*) *Διεσαφεῖτο δὲ, καὶ ὡς σοφίαν ἔχων ἀνήνεγκε θυσίαν ἐγκαινισμοῦ.*

(*b*) *Levit.* IX. 23. 24.

(*c*) 2. *Par.* VII. 1.

12. *Similiter & Salomon octo diebus celebravit dedicationem.*

13. *Inferebantur autem in descriptionibus, & commentariis Nehemiæ hæc eadem: & ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, & Prophetarum, & David, & epistolas Regum, & de donariis.*

12. Salomon célébra aussi pendant huit jours la dédicace *du temple.*

13. Ces mêmes choses se trouvent aussi dans les Ecrits, & dans les Mémoires de Néhémie, où l'on voit qu'il fit une bibliotéque, ayant rassemblé de divers pays les livres des Prophétes, ceux de David, & les lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons *faits au temple.*

COMMENTAIRE.

ỳ. 11. EO QUOD NON SIT COMESTUM QUOD ERAT PRO PECCATO, CONSUMPTUM EST, *Parceque l'hostie qui a été offerte pour le peché, n'a pas été mangée, mais consumée par le feu.* Il fait attention à ce qui arriva à Nadab, & Abiu, qui furent consumez par un feu surnaturel, pour avoir voulu offrir l'encens sur du feu commun. (a) Alors Aaron oublia de manger sa part de l'hostie pour le peché, il la laissa entiérement consumer par le feu; on apporte ici pour exemple de l'attention de Moyse, aux moindres choses du service du Seigneur, ce qu'il dit en cette occasion à son frere Aaron.

ỳ. 13. INFEREBANTUR COMMENTARIIS NEHEMIÆ HÆC EADEM. *Ces mêmes choses se trouvoient dans les mémoires de Néhémie;* On ne les lit point dans le livre que nous avons sous son nom; ainsi ces memoires étoient autre chose; ou bien le livre qui nous reste de Néhémie, n'est qu'un abrégé de ses mémoires; ce qui est plus probable.

CONSTRUENS BIBLIOTHECAM CONGREGAVIT DE REGIONIBUS LIBROS: *Il fit une bibliotéque, ayant ramassé de divers païs, les livres des Prophétes, &c.* Il y a beaucoup d'apparence, qu'avant Néhémie, on n'avoit aucun recüeil entier & complet des livres saints & canoniques; ou du moins que depuis la captivité, personne avant lui n'avoit eu la curiosité, ou les moyens de les amasser tous. Il falloit les faire venir à grands frais de divers endroits, où les Juifs étoient dispersez; de l'Egypte, de la Babilonie, de la Perse & d'ailleurs. En ce tems-là, les livres étoient d'un prix & d'une rareté extraordinaire, & on ne sçauroit trop loüer le zele de Néhémie, qui s'employa à une chose si utile, & si nécessaire à toute sa nation. On croit que ce fut à la sollicitation du fameux Esdras, que Néhémie entreprit de faire une bibliotéque sacrée des livres de sa nation, & que le même Esdras les lui indiqua, & s'empressa à les faire venir de tous côtez. Ce fut alors que le Canon des Juifs fut reglé, c'est-à-dire, qu'on fixa le nombre des livres qu'ils reconnurent pour canoniques & inspirez. Cela se fit solemnellement, & d'une maniére trés auten-

(a) *Levit.* x 16. 17.

14. *Similiter autem & Judas ea, quæ deciderant per bellum, quod nobis acciderat, congregavit omnia, & sunt apud nos.*

15. *Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.*

14. Judas a encore recueilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons euë ; & ce Recueil est entre nos mains.

15. Que si vous desirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter.

COMMENTAIRE.

tique dans une assemblée générale du Sénat de la nation, auquel Néhémie & Esdras assistérent. (*a*)

ET EPISTOLAS REGUM, ET DE DONARIIS. *Les lettres des Rois, & ce qui regardoit les dons faits au Temple.* Les lettres de Cyrus, de Darius, d'Artaxercés, d'Assuérus, en faveur des Juifs. C'étoient comme les titres de la nation, & les monumens de leur liberté. Le Grec lit : (*b*) *Les lettres du Roi, touchant les présens faits au Temple.* Les lettres dans lesquelles les Rois marquoient ce qu'ils envoyoient au Temple. On a quelques unes de ces lettres dans Esdras. (*c*) Joseph en rapporte quelques autres.

℣. 14. SIMILITER AUTEM ET JUDAS, EA QUÆ DECIDERANT PER BELLUM.... CONGREGAVIT OMNIA. *Judas a encore recueilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre.* Judas Maccabée imita le zéle & la diligence de Néhémie, en recueillant les livres sacrez, que la persécution d'Antiochus Epiphanes avoit dissipez. On veut qu'il se soit faite une seconde assemblée générale des Docteurs de la nation Juive, pour recevoir dans le Canon les livres qui avoient été écrits depuis Néhémie. On peut remarquer dans le premier livre des Maccabées, (*d*) qu'au milieu de la persécution, & du feu de la guerre, Judas conservoit prétieusement les livres sacrez, & qu'un des premiers soins des ennemis des Juifs, fut de se saisir de leurs livres saints, & de les déchirer. (*e*) *Libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos.*

℣. 15. SI ERGO DESIDERATIS HÆC, MITTITE QUI PERFERANT VOBIS. *Si vous désirez d'avoir ces écrits, envoyez nous des personnes qui puissent vous les porter.* Les Juifs d'Egypte avoient les anciens livres sacrez, ramassez sous Néhémie, & traduits en Grec, sous Ptolémée Philadelphe ; mais ils pouvoient n'avoir pas les monumens écrits depuis ce tems-là, & ramassez par Judas Maccabée ; c'est de ces derniers dont il est parlé ici.

(*a*) On peut voir sur le Canon des Juifs, *Genebr. Chronolog. Serar. Simon. hist. critiq. du V. T. l. 1. c. 1*

(*b*) Καὶ ἐπιστολὰς βασιλέων περὶ ἀναθεμάτων.

(*c*) 1. *Esdr.* 1. 2. VI. 3. VII. 12. & 2. *Esdr.* II. 8.

(*d*) 1. *Macc.* III. 48.

(*e*) 1. *Macc.* I. 59.

16. *Acturi itaque purificationem scripsimus vobis : bene ergo facietis, si egeritis hos dies.*

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purification *du Temple*; & vous ferez bien de célébrer cette fête comme nous.

17. *Deus autem, qui liberavit populum suum, & reddidit hereditatem omnibus, & Regnum, & Sacerdotium, & sanctificationem ;*

17. Or nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, & qui a rétabli le Royaume, le Sacerdoce, & le lieu Saint,

18. *Sicut promisit in lege, speramus quòd citò nostri miserebitur, & congregabit de sub cælo in locum sanctum.*

18. Selon qu'il l'avoit promis dans la Loi, nous fera bien-tôt misericorde, & nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel, dans son saint Lieu.

19. *Eripuit enim nos de magnis periculis, & locum purgavit.*

19. Car il nous a délivrez de grands pétils, & il a purifié son Temple.

20. *De Juda verò Macchabæo, & fratribus ejus, & de templi magni purificatione, & de aræ dedicatione ;*

20. Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée, & ses freres, la maniére dont le grand Temple a été purifié, & dont la dédicace de l'Autel s'est faite :

COMMENTAIRE.

ỷ. 16. ACTURI PURIFICATIONEM. *Etant sur le point de célébrer la purification*, ou la fête de la purification du Temple, par Judas Maccabée ; c'est la même fête qu'il a appellée ci-devant, la fête des Tabernacles du 25. de Casleu. (*a*)

ỷ. 18. SPERAMUS QUOD CITO MISEREBITUR, ET CONGREGABIT DE SUB CÆLO. *Nous esperons qu'il nous fera bien-tôt misericorde, & qu'il nous rassemblera dans son lieu saint, de tous les païs qui sont sous le Ciel.* La captivité de Babylone étoit finie, les Juifs joüissoient de la liberté dans leur païs; ceux qui avoient la dévotion de retourner dans la Judée, n'en étoient point empêchez. Quelle autre délivrance pouvoient-ils donc alors souhaiter, que la liberté & l'affranchissement général, qu'ils attendoient du Messie, dont ils ne doutoient point que la venuë ne fût proche.

ỷ. 20. DE JUDA VERO MACCABÆO. *Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée.* Les deux piéces qui précédent, dans le Chapitre premier, & dans celui-ci, sont hors d'œuvre, & n'ont point de rapport direct à l'histoire des Maccabées, qui ne commence qu'au Chapitre troisiéme. L'Auteur de cet ouvrage est un Juif, qui réduisit en un seul volume, ce qui avoit été écrit auparavant en cinq livres, par un nommé Jason Cyrénéen. (*b*) Ici commence la Préface du Traducteur ; c'est une piéce fort polie, & fort châtiée, & où l'on remarque de trés-belles maximes pour l'histoire.

(*a*) 2. *Macc.* 1. 9. & 18.

(*b*) Ci-aprés ỷ. 24.

21. *Sed & de præliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, & filium ejus Eupatorem;*

21. Comme auſſi les combats qui ſe font donnez ſous Antiochus l'Illuſtre, & ſous ſon fils Eupator;

22. *Et de illuminationibus quæ de cælo factæ ſunt ad eos, qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut univerſam regionem, cùm pauci eſſent, vindicarent, & barbaram multitudinem fugarent.*

22. Des feux qui ont paru en l'air, en faveur de ceux qui ont combattu pour les Juifs avec un ſi grand courage, qu'étant peu de gens, ils ſe ſont rendus maîtres de tout le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares,

23. *Et famoſiſſimum in toto orbe templum recuperarent, & civitatem liberarent, & leges, quæ abolitæ erant, reſtituerentur; Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.*

23. Ont recouvré ce Temple, le plus fameux qui ſoit dans le monde, ont délivré la ville de ſervitude, & remis en leur vigueur les Loix qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favoriſez par toutes ſortes de témoignages de ſa bonté.

24. *Itémque ab Jaſone Cyrenæo quinque libris comprehenſa, tentavimus nos uno volumine breviare.*

24. Enfin nous avons tâché de rapporter en abrégé dans un ſeul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jaſon le Cyrénéen.

25. *Conſiderantes enim multitudinem librorum, & difficultatem, volentibus aggredi narrationes hiſtoriarum propter multitudinem rerum,*

25. Car ayant conſidéré que la multitude des livres, rend l'hiſtoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cauſe de ce grand nombre de choſes qu'on leur repréſente;

COMMENTAIRE.

℣. 22. DE ILLUMINATIONIBUS QUÆ DE CÆLO FACTÆ SUNT AD EOS. *Des feux qui ont paru dans l'air.* Comme il arriva avant la ſeconde expédition d'Antiochus contre l'Egypte; (*a*) on vit pendant quarante jours, des armées de cavalerie, qui parurent en l'air, comme rangées en bataille; & lors qu'Héliodore vint pour piller le Temple, il parut un homme à cheval, & deux jeunes hommes à pied, (*b*) qui faillirent à le faire mourir de frayeur & de coups.

℣. 24. ITEMQUE A JASONE CYRENÆO. *Ce qui a été écrit en cinq livres par Jaſon le Cyrénéen.* La particule *itemque*, qui ſe lit dans la Vulgate, eſt ſuperfluë en cet endroit; Jaſon le Cyrénéen étoit un Juif, de la Province de Cyréne, voiſine de l'Egypte; il y eut toûjours beaucoup de Juifs dans cette Province. (*c*)

℣. 25. CONSIDERANTES ENIM MULTITUDINEM LIBRORUM, &c. *Car ayant conſidéré que la multitude des livres, rend l'hiſtoire difficile.* Le Grec: (*d*) *Car conſidérant la confuſion*, ou la grande quantité *des nombres, & la difficulté de renfermer tant de choſes, dans le*

(*a*) 2. *Macc* v. 2. 3.
(*b*) 2. *Macc.* III. 25. 26.
(*c*) *Act.* II. 10 *Joſeph. Antiq.* XIV. 13. XVI. 10. *De Bello. l.* 7. *c.* 38.

(*d*) Συνορῶντες γὰρ τὸ χύμα τῶν ἀριθμῶν, καὶ τὴν οὖσαν δυσχέρειαν τοῖς θέλουσι εἰσκυκλεῖσθαι τοῖς τῆς ἱστορίας διηγήμασι διὰ τὸ πλῆθος τῆς ὕλης,

26. *Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio: studiosis verò, ut faciliùs possint memoriæ commendare: omnibus autem legentibus utilitas conferatur.*

26. Nous avons tâché d'écrire celle-ci de telle sorte, qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire; qu'elle se pût retenir facilement par ceux qui sont plus studieux; & qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liroient.

27. *Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causâ suscepimus, non facilem laborem, immò verò negotium plenum vigiliarum, & sudoris assumpsimus.*

27. Or nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui soit aisé, mais un travail qui demande une grande application, & beaucoup de peine.

28. *Sicut hi qui præparant convivium, & quærunt aliorum voluntati parère propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.*

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joye, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, s'étudient à satisfaire les autres.

29. *Veritatem quidem de singulis, auctoribus concedentes, ipsi autem secundùm datam formam brevitati studentes.*

29. Nous nous reposons de la vérité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris.

COMMENTAIRE.

recit d'une histoire, à cause de la multitude de la matiére. Le Syriaque. *Faisant attention que le grand nombre des versets*, (ou des lignes) *cause de l'embarras à ceux qui cherchent à s'instruire de la vérité de l'histoire*, &c.

ỷ. 28. SICUT HI QUI PRÆPARANT CONVIVIUM, ET QUÆRUNT ALIORUM VOLUNTATI PARERE. *Comme ceux qui étant chargez de préparer un festin, sont bien-aises de satisfaire les autres.* Le Grec: (*a*) *De même que celui qui prépare un festin, & qui cherche l'avantage des autres, ne fait point une chose aisée; ainsi nous nous exposerons volontiers au travail, pour faire plaisir à plusieurs.* L'Auteur semble faire allusion à la coûtume des anciens, qui dans les festins choisissoient ordinairement un d'entr'eux, pour avoir soin de préparer toutes choses, & de faire en sorte que chacun fût content; (*b*) c'étoit un emploi fort difficile, de plaire au goût de tout le monde, & de ménager leurs interêts communs.

ỷ. 29. VERITATEM QUIDEM DE SINGULIS AUTHORIBUS CONCEDENTES. *Nous nous reposons de la vérité des choses, sur les Auteurs qui les ont écrites.* Le Grec (*c*) *Nous laissons à l'Historien, le soin de donner une description achevée de chaque chose*; pour nous, *nous nous efforçons de suivre les traits d'un abregé.* Il fait allusion à l'art des

(*a*) Καθάπερ τῷ παρασκευάζοντι συμπόσιον, καὶ ζητοῦντι τὴν ἑτέρων λυσιτέλειαν, οὐκ εὐχερὲς μὲν.
(*b*) Voyez Eccli. XXXII, 1. & Esth. 1, 8.
(*c*) τὸ μὲν διακριβοῦν περὶ ἑκάστων τῷ συγγραφεῖ παραχωρήσαντες, τὸ δὲ ἐπιπορεύεσθαι τοῖς ὑπογραμμοῖς τῆς ἐπιτομῆς διαπονοῦντες.

30. *Sicut enim novæ domûs architecto de universa structura curandum est: ei verò qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt: ita æstimandum est & in nobis.*

30. Car comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maison, doit s'appliquer à en régler toute la structure; & qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir; on doit juger de nous de la même sorte.

COMMENTAIRE.

Peintres. Jason est comme un Peintre habile, qui a travaillé à faire un excellent tableau; pour moi je me contente d'en donner un racourci, ou une copie en petit.

℣. 30. SICUT ENIM NOVÆ DOMUS ARCHITECTO DE UNIVERSA STUCTURA CURANDUM EST, EI VERO QUI PINGERE CURAT, QUÆ APTA SUNT AD ORNATUM, EXQUIRENDA SUNT. *Comme un architecte qui entreprend de bâtir une belle maison, doit s'appliquer à en regler toute la structure; & qu'un Peintre recherche seulement ce qui est propre à l'embellir.* Jason est ce sçavant architecte, qui s'est trouvé chargé de bâtir tout le vaste édifice de cette histoire; je ne suis que comme un Peintre occupé à orner quelques parties du bâtiment. Les termes Grecs, qui sont traduits par *Peindre*, signifient à la lettre; (a) *peindre au feu, & representer des animaux.* Pour bien entrer dans la pensée de cet Auteur, on doit faire attention, que les anciens avoient accoûtumé d'orner leurs bâtimens de peintures; mais d'une maniére assez différente de la nôtre. Ils peignoient souvent de fort grandes piéces en fresque, & chargeoient de peintures toutes les murailles d'une sale, ou d'une galerie. (b) Ce n'étoit pas de simples tableaux, que l'on plaçât où l'on vouloit; c'étoit de fort grandes suites de peintures, inséparables des murailles. Pour les conserver, & pour donner du lustre à la peinture, ils enduisoient le mur, avec de la cire blanche, (c) fonduë avec un peu de miel; & ayant étendu cette composition avec une brosse, il l'échauffoient, & la muraille aussi, avec un réchaut, puis la polissoient, en passant dessus un linge bien net. C'est ce qu'on appelloit peindre avec le feu, ou brûler. Il y avoit encore une autre maniére de peindre avec le feu, plus recherchée & plus riche; elle consistoit à répréseнter d'abord, en creusant avec un fer chaud, la figure que l'on vouloit peindre sur le bois, ou sur l'yvoire; on y appliquoit ensuite avec un pinceau, de la cire blanche, fonduë avec de l'huile, & aprés cela, on échauffoit cette cire, avec des charbons allumez, jusqu'à ce que le bois suât; puis on le frottoit avec de la chandelle, & enfin avec du linge net; en sorte que cette peinture deve-

(a) τῷ δὲ ἐγκαίειν καὶ ζωγραφεῖν ἐπιχειροῦντι.
(b) Voyez Vitruve l. 7. c. 5.
(c) *Idem ibid. c. 9.*

31. *Etenim intellectum colligere & ordinare sermonem, & curiosius partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori:*

32. *Brevitatem verò dictionis sectari, & executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.*

33. *Hinc ergo narrationem incipiemus: de præfatione tantùm dixisse sufficiat, stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.*

31. Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recueillir ce qu'il sait, de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin les circonstances particuliéres de ce qu'il raconte.

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais, que celui qui fait un abrégé, affecte d'être court dans ce qu'il écrit, & qu'il évite de s'étendre en de longs discours.

33. Nous commencerons donc ici nôtre narration; & nous finirons nôtre Préface. Car il y auroit de la folie d'être long, avant *que de commencer* une histoire, & d'être court dans l'histoire même.

COMMENTAIRE.

noit luisante comme du marbre, & ne se gâtoit, ni à l'eau, ni au vent, ni au Soleil; c'étoit à peu-prés, la même chose que nôtre émail. Pour revenir à l'abbréviateur de Jason, il se compare à un peintre, qui orne les sales, ou les galeries d'un bâtiment, & qui leur donne le lustre ou le vernis, par le moyen de la cire, comme nous l'avons expliqué.

℣. 31. ETENIM INTELLECTUM COLLIGERE ET ORDINARE SERMONEM, ET CURIOSIUS PARTES SINGULAS QUASQUE DISQUIRERE, HISTORIÆ CONGRUIT AUCTORI. *Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, de recueillir ce qu'il sçait, & de le raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand soin toutes les circonstances.* Le Grec porte: (a) *Il est du devoir de celui qui écrit une corps d'histoire, de s'étendre, & de promener son discours, & d'embrasser diverses choses, entrant dans le détail des événemens.*

(a) τὸ μὲν ἐμβατεύειν, καὶ περίπατον ποιεῖσθαι λόγων, καὶ πολυπραγμονεῖν ἐν τοῖς κατὰ μέρος, τῷ τῆς ἱστορίας ἀρχηγέτῃ καθήκει.



CHAPITRE

CHAPITRE III.

Bonheur des Juifs sous le Pontificat d'Onias troisiéme. Simon Préfet du Temple, rapporte à Séleucus Roi de Syrie, qu'il y a de grands trésors dans le Temple. Héliodore est envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des Anges.

℣. 1. *Igitur cùm sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optimè custodirentur, propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala;*

2. *Fiebat ut & ipsi Reges, & Principes locum summo honore dignum ducerent, & templum maximis muneribus illustrarent:*

℣. 1. La cité sainte joüissant donc d'une paix parfaite, & les loix y étant exactement observées, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de la haine qu'il avoit du mal;

2. Il arrivoit de là que les Rois mêmes, & les Princes honoroient ce lieu, & ornoient le Temple de riches présens.

COMMENTAIRE.

℣. 1. CUM SANCTA CIVITAS HABITARETUR IN OMNI PACE.... PROPTER ONIÆ PONTIFICIS PIETATEM, ET ANIMOS ODIO HABENTES MALA. *La Cité sainte joüissant d'une paix parfaite, à cause de la piété du grand-Prêtre Onias, & de sa haine pour le mal.* Onias grand-Prêtre, est le troisiéme de ce nom, (*a*) fils de Simon deuxiéme. C'est à cet Onias que les Lacédémoniens addressérent la lettre, qui se lit dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph; (*c*) c'est lui-même à qui l'auteur de l'Ecléfiastique a consacré le bel éloge, que nous lisons dans son livre. (*d*) La paix, & la réligion fleurirent sous son heureux gouvernement. *Propter Oniæ Pontificis pietatem, & animos odio habentes mala.* (*e*) Ce Pontife avoit une vraïe & solide pieté, une fermeté inébranlable contre les méchans, & un zele qui ne pouvoit souffrir le moindre désordre. On voit encore un trait fort glorieux à sa mémoire ci-aprés Ch. xv. 12. & au Chap. 1. du quatriéme des Maccabées.

℣. 2. FIEBAT UT ET IPSI REGES... LOCUM SUMMO HONORE DIGNUM DUCERENT. *Il arrivoit de là que les Rois mêmes honoroient ce lieu avec grande vénération.* Sous son Pontificat, le

(*a*) *Joseph. Grot. Usser. alii.*
(*b*) *1 Macc.* XII. 20. *& sequ.*
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5.
(*d*) *Eccli.* L.
(*e*) Διὰ τὴν Ὀνίου τῦ Ἀρχιερέως εὐσέβειαν τε, ϗ μισοπονηρίαν.

An du M. 3818.

3. *Ita ut Seleucus Asiæ Rex, de redditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.*

4. *Simon autem de tribu Benjamin, præpositus templi constitutus, contendebat, obsistente sibi Principe Sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.*

3. Ensorte que Séleucus Roi d'Asie faisoit fournir de son domaine, toute la dépense qui regardoit le ministére des sacrifices.

4. Mais Simon, qui étoit de la tribu de Benjamin, & qui avoit l'Intendance du Temple, s'efforçoit de faire quelque entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.

COMMENTAIRE.

Roi Antiochus le Grand combla de bienfaits la ville, & le Temple de Jérusalem. On peut voir les Lettres que ce Prince écrivit en leur faveur à Ptolémée Gouverneur de la Province. (*a*) Sous ces termes, *honoroient ce lieu*, on peut entendre, ou la Ville, ou le Temple; cette expression se prend indifféremment pour désigner l'un & l'autre; (*b*) mais ce qui fait croire qu'il veut marquer la ville de Jérusalem, c'est qu'immédiatement aprés, il parle du Temple; *Et templum maximis muneribus illustrarent.*

ŷ. 3. SELEUCUS ASIÆ REX. *Séleucus Roi d'Asie*, surnommé Philopator, fils aîné d'Antiochus le Grand, Roi de Syrie, imita la piété de son pere envers le Temple de Jérusalem, comme il est marqué ici. Mais les mauvais rapports de Simon, l'engagérent à la démarche que nous allons voir, envers le trésor du Temple de Jérusalem, qui a un peu terni sa mémoire.

ŷ. 4. SIMON DE TRIBU BENIAMIN, PRÆPOSITUS TEMPLI. *Simon de la tribu de Benjamin, qui avoit l'Intendance du Temple.* Ce Simon n'étoit ni Prêtre, ni Lévite, puisqu'il étoit de la Tribu de Benjamin; son emploi ne se donnoit pourtant d'ordinaire qu'à ceux de la race de Levi, comme on le voit dans l'Histoire des Rois, & dans les Paralipoménes. (*c*) Mais ce n'étoit pas une necessité que le Préfet des affaires du déhors du Temple, fût de cette Tribu; cet emploi n'avoit rien de sacré, ni d'incompatible avec la qualité de simple laïque; il n'étoit chargé d'aucune fonction au dedans du Temple; son office se bornoit aux réfections de la maison de Dieu, ou à acheter les provisions, & les habits des Prêtres. Grotius croit qu'il étoit comme l'Avocat ou le défenseur du Temple, pareil à ces *défenseurs des Eglises*, dont il est parlé dans les Conciles, & dans l'histoire de l'Eglise. D'autres (*d*) croyent qu'il commandoit les troupes employées à la garde du Temple; mais régulierement ces troupes n'étoient que des Le-

(*a*) *Vide Joseph. Antiq. l. XII. c. 3.*

(*b*) *Joan.* XI. 48. *& infra* ŷ. 12. *locus pro templo & fortè. Psal.* LXXVIII. 7. *Jerem.* XIX. 3 *& passim pro Jerusalem.*

(*c*) Voyez 4. *Reg.* XXII. 5. 1. *Par.* XXVI. 29. 10. *& sequ.* 2. *Esdr.* XI. 16. *Super omnia opera quæ erant forinsecus in domo Dei.*

(*d*) *Serar. Menoch. Tir.*

5. *Sed cùm vincere Oniam non posset, venit ad Apollonium Tharsea filium, qui eo tempore erat dux Cœlesyriæ, & Phœnicis.*

6. *Et nuntiavit ei, pecuniis innumerabilibus plenum esse ærarium Jerosolymis, & communes copias immensas esse, quæ non pertinent ad rationem sacrificiorum: esse autem possibile sub potestate Regis cadere universa.*

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Appollonius fils de Tharsée, qui commandoit en ce tems-là dans la Célésyrie, & dans la Phénicie. An du M. 3828.

6. Il lui déclara que les richesses du trésor public *du Temple* étoient immenses, que cet argent n'étoit pas de celui qui étoit destiné aux affaires publiques, ou à la dépense des sacrifices : & qu'on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces trésors entre les mains du Roi.

COMMENTAIRE.

vites, (*a*) & il n'est pas croyable qu'on leur donnât un étranger pour commandant. Enfin il n'y a nul inconvénient qu'un Laïque se mêle des réparations du Temple, & des choses pareilles, comme on vit sous Josias, les principaux Officiers de la Cour, faire travailler à cet ouvrage, par les ordres du Roi, sans que les Prêtres s'en mêlassent. (*b*)

CONTENDEBAT, OBSISTENTE SIBI PRINCIPE SACERDOTUM, INIQUUM ALIQUID IN CIVITATE MOLIRI. *Il s'efforçoit de faire quelque entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance qu'y apportoit le Prince des Prêtres.* Le Grec de l'édition Romaine. (*c*) *Il étoit en différent avec le grand-Prêtre, sur les transgressions de la Loi, qui se commettoient dans la ville.* Les autres éditions portent, que ce différent regardoit la charge de Lieutenant de Police, ou de Gouverneur de la ville.

℣. 5. VENIT AD APOLLONIUM. *Il alla trouver Apollonius ;* c'est le même dont il est parlé dans le premier des Maccabées, & qui attaqua Jonathas, avec si peu de succez. (*d*)

℣. 6. COMMUNES COPIAS IMMENSAS ESSE. *Que les richesses du trésor public étoient immenses.* Simon n'ignoroit pas que Séleucus n'eût du respect pour le Temple de Jérusalem, puisqu'il fournissoit à ses frais, les victimes pour les sacrifices. (*e*) Il lui fait comprendre que les Juifs ont dans le Temple un trésor public, qui renferme d'immenses richesses. Un Prince dans le besoin, comme étoit alors Séleucus, encore chargé d'une partie du tribut que les Romains avoient imposé à son pere, ne manquoit pas de prétexte, de se saisir de ces sortes de biens, des villes & des communautez ; l'interêt de l'état n'est pas qu'elles soient si puissantes.

(*a*) 1. *Par* XXVI.
(*b*) 2. *Par.* XXXIV. 8. 9. *& seq.* Voyez aussi 4. *Reg* XII. 10.
(*c*) Διηνέχθη τῷ ἀρχιερεῖ περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν παρανομίας. *Ms. Alex. & Edit. Reg.* περὶ τῆς κατὰ τὴν πόλιν ἀγορανομίας.
(*d*) 1. *Macc.* X. 69. *& sequ.*
(*e*) *Sup.* ℣. 3.

An du M. 3828.

7. *Cùmque retulisset ad Regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.*

7. Apollonius ayant donné au Roi cet avis, qu'il avoit reçû touchant cette grande quantité d'argent, le Roi fit venir Héliodore, qui étoit son premier Ministre, & l'envoya avec ordre de faire transporter tout cet argent.

8. *Statímque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœlesyriam, & Phœnicen civitates esset peragraturus, re vera autem Regis propositum perfecturus.*

8. Héliodore se mit aussi-tôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célésyrie, & de Phénicie; mais véritablement dans le dessein d'exécuter l'intention du Roi.

9. *Sed, cùm venisset Jerosolymam, & benignè à summo Sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum: & cujus rei gratiâ adesset, aperuit: interrogabat autem, si verè hæc ita essent.*

9. Etant arrivé à Jérusalem, & ayant été reçû dans la ville par le grand-Prêtre avec toute sorte d'honnêteté, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au Roi touchant cet argent, & le vrai sujet de son voyage, & il demanda si ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. *Tunc summus Sacerdos ostendit deposita esse hæc, & victualia viduarum, & pupillorum:*

10. Alors le grand-Prêtre lui représenta que cet argent étoit en dépôt dans le Temple; que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphelins;

COMMENTAIRE.

℣. 7. HELIODORUM QUI ERAT SUPER NEGOTIA. *Héliodore qui étoit son premier Ministre.* A la lettre, *sur les affaires.* Le Grec; (*a*) *sur son argent*; Surintendant de ses Finances. L'édition Romaine, & le Syriaque lisent comme la Vulgate; *Qui étoit sur ses affaires.* Le quatriéme des Maccabées, ne parle point d'Héliodore; il porte que ce fut Apollonius qui vint au Temple, & qui y fut traité comme l'Ecriture le dit ici d'Héliodore.

℣. 10. DEPOSITA ESSE HÆC, ET VICTUALIA VIDUARUM, ET PUPILLARUM. *Que cet argent étoit en dépôt, & que c'étoit pour la subsistance des veuves, & des orphélins.* Le Grec lit simplement, que c'étoit (*b*) *les dépôts des veuves & des orphélins*; ce qu'on peut entendre en deux manieres: la première, que cet argent étoit des aumônes, ou des offrandes qui se faisoient au Temple, pour l'entretien des veuves & des orphélins, conformément à la loi, (*c*) qui veut que chaque année on apporte au Temple, ou en argent, ou en espéce, une sorte de dixmes, pour y faire des festins, en faveur de la veuve & de l'orphelin. La se-

(*a*) τὸν ἐπὶ τῶν χρημάτων. *Edit. Rom. & Ms. Alex.* τὸν ἐπὶ τῶν πραγμάτων. *Ita & Syr.*

(*b*) Παρακαταθήκας εἶναι χηρῶν, καὶ ὀρφανῶν.

(*c*) *Deut.* XIV. 23. 24. *& sequ. Ita Liran. Menoch.*

11. *Quædam verò esse Hircani Tobiæ, viri valdè eminentis, in his quæ detulerat impius Simon: universa autem argenti talenta esse quadringenta, & auri ducenta.*

11 Qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hircan Tobie, qui étoit un homme de grande considération; & que toute cette somme consistoit en quatre cens talens d'argent, & en deux cens talens d'or; An du M. 3828.

12. *Decipi verò eos, qui credidissent loco, & templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione, & sanctitate omninò impossibile esse.*

12. Qu'au reste il étoit absolument impossible de tromper ceux, qui avoient crû ne pouvoir mieux assûrer leur argent, que de le mettre en dépôt dans un Temple, qui étoit en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

13. *At ille pro his quæ habebat in mandatis à Rege, dicebat omni genere Regi ea esse deferenda.*

13. Mais Héliodore insistant sur les ordres qu'il avoit reçûs du Roi, répondit qu'il falloit à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au Roi.

14. *Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus. Non modica verò per universam civitatem erat trepidatio.*

14. Il entra donc dans le Temple le jour qu'il avoit marqué pour exécuter cette entreprise. Cependant toute la ville étoit remplie de crainte, & d'effroi.

15. *Sacerdotes autem ante altare cum stolis Sacerdotalibus jactaverunt se, & invocabant de cælo eum, qui de depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret.*

15. Les Prêtres se prosternoient au pied de l'autel, avec leurs robbes sacerdotales, & ils invoquoient celui qui est dans le ciel, & qui a fait la loi touchant les dépôts, *le priant* de conserver les dépôts de ceux, qui les avoient mis dans son Temple.

COMMENTAIRE.

conde maniere d'expliquer ce passage, est de dire que les veuves & les orphelins, & en général quiconque avoit dessein de conserver plus seurement ce qu'il avoit, le mettoit en dépôt dans le Temple, comme il s'est pratiqué de tous tems parmi tous les peuples. On ne croyoit pas pouvoir placer plus seurement ce qu'on avoit de plus précieux, que dans ces lieux sacrez.(*a*)

ỳ. 11. QUÆDAM VERO ESSE TOBIÆ HIRCANI. *Qu'une partie de cet argent appartenoit à Hircan Tobie*, ou plûtôt, *à Hircan fils de Joseph, petit fils de Tobie*, alors fort connu dans ce païs, (*b*) qui étoit établi de la part de Séleucus, gouverneur de tout le païs de delà le Jourdain, & qui en levoit les tribus pour le Roi.

ỳ. 12. DECIPI VERO EOS QUI CREDIDISSENT LOCO... IMPOSSIBILE ESSE. *Qu'il étoit absolument impossible de tromper ceux qui avoient mis leur argent en dépôt dans le Temple*; ou: (*c*) *Qu'il étoit*

(*a*) *Vide si placet Grot. hic. Serar. & ex eo Tirin.*
(*b*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 4.*
(*c*) Ἀδικηθῆναι δὲ τοὺς πεπιστευκότας τῇ τοῦ τόπου ἁγιωσύνῃ ... πάντως ἀμήχανον εἶναι.

An du M. 3828.

16. *Jam verò qui videbat summi Sacerdotis vultum, mente vulnerabatur: facies enim & color immutatus, declarabat internum animi dolorem.*

16. Mais nul ne pouvoit regarder le visage du grand-Prêtre, sans être blessé jusqu'au cœur. Car le changement de son teint, & de sa couleur, marquoit clairement la douleur intérieure de son ame.

17. *Circumfusa enim erat mœstitia quadam viro, & horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.*

17. Une certaine tristesse répanduë dans tout son extérieur, & l'horreur même dont son corps paroissoit comme tout saisi, découvroit à ceux qui le regardoient, quelle étoit la playe de son cœur.

18. *Alii etiam gregatim de domibus confluebant publica supplicatione obsecrantes, pro eo quòd in contemptum locus esset venturus.*

18. Plusieurs accouroient aussi en troupes de leurs maisons, conjurant Dieu par des priéres publiques, de ne permettre pas qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. *Accinctæque mulieres ciliciis pectus, per plateas confluebant, sed & virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam; aliæ autem ad muros, quædam verò per fenestras aspiciebant:*

19. Les femmes ayant le sein couvert de cilices, alloient en foule par les ruës; les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles; & quelques-unes regardoient par les fenêtres.

20. *Universæ autem, protendentes manus in cœlum, deprecabantur.*

20. Toutes adressoient leurs priéres à Dieu, en étendant leurs mains vers le Ciel.

21. *Erat enim misera commista multitudinis, & magni sacerdotis in agone constituti, expectatio.*

21. Et c'étoit vrayment un spectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuse de peuple, & le grand-Prêtre, accablé d'affliction, dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit.

COMMENTAIRE.

injuste, indigne, contraire à toutes les loix, *de frauder*, ceux qui avoient confié leur argent au Temple. Les Jurisconsultes disent qu'une chose est impossible, lors qu'elle est contre la justice.

ỳ. 19. SED ET VIRGINES QUÆ CONCLUSÆ ERANT, PROCURREBANT AD ONIAM; ALIÆ AUTEM AD MUROS. *Les filles mêmes qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, les autres vers les murailles.* Dans l'Orient, les filles ne paroissoient presque jamais au déhors de la maison; les Hébreux leur donnent le nom d'*Alamoth*, (a) qui signifie cachées, fermées. L'Auteur ne peut guerre exprimer d'une maniére plus forte, la consternation où se trouva Jérusalem, qu'en disant que les vierges mêmes sortirent de leurs maisons, & coururent les unes vers Onias, les autres vers les murailles, comme dans une ville prise par l'ennemi.

ỳ. 21. ERAT ENIM MISERA COMMISTÆ MULTITUDI-

(a) עלמות *Αἱ δὲ κατάκλειστοι τῶν παρθένων. Vide 3. Macc. 1, 15. Philo de Flacco.*

22. *Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur.*

23. *Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat, eodem loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.*

24. *Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes, qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem, & formidinem converterentur.*

25. *Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus: isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit: qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.*

26. *Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu: qui circumsteterunt eum, & ex utrâque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.*

22. Pendant que les Prêtres invoquoient
le Dieu Tout-puissant, afin qu'il conservât An du M.
inviolable le dépôt de ceux qui le leur 3828.
avoient confié;

23. Héliodore ne pensoit qu'à éxécuter son dessein, étant lui même présent avec ses gardes à la porte du trésor *pour le forcer*.

24. Mais l'esprit du Dieu Tout-puissant se fit voir alors par des marques bien sensibles, ensorte que tous ceux qui avoient osé obéïr à Héliodore, étant renversez par une vertu divine, furent tout d'un coup frappez d'une frayeur, qui les mit tout hors d'eux-mêmes.

25. Car ils virent paroître un cheval, sur lequel étoit monté un homme terrible, habillé magnifiquement, & qui fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant: & celui qui étoit monté dessus sembloit avoir des armes d'or.

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même tems, pleins de force, & de beauté, brillant de gloire, & richement vêtus, qui se tenant aux deux côtez d'Héliodore, le foüettoient chacun de son côté, & le frappoient sans relâche.

COMMENTAIRE.

NIS, ET MAGNI SACERDOTIS IN AGONE CONSTITUTI EXPECTATIO. *C'étoit un spectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuse de peuple, & le grand-Prêtre accablé d'afflictions, dans l'attente, &c.* Le Grec. (*a*) *C'étoit une chose digne de compassion, de voir cette multitude jettée par terre confusément, & l'attente du grand-Prêtre, qui étoit alors dans un violent combat;* partagé entre la crainte & l'espérance. Dans de semblables occasions, on a souvent vû les Juifs, se jetter par terre, & y demeurer couchez, pendant un long-tems, ou pour appaiser la colere du ciel, ou pour fléchir la dureté de ceux qui les persécutoient. (*b*)

℣. 24. QUI AUSI FUERANT PARERE EI. *Ceux qui avoient osé obéïr à Héliodore.* Le Grec. (*c*) *Tous ceux qui furent assez osez pour s'y*

(*a*) Ἐλεεῖν δὲ ἦν τὴν τοῦ πλήθους παμμιγῆ πρόπτωσιν, τήν τε τοῦ μεγάλου διαγωνιῶντος ἀρχιερέως προσδοκίαν.

(*b*) Voyez ci-devant ℣. 15. & Joseph, en plusieurs endroits, & Judith IV. 9. & VII. 4. & 2. *Macc.* XIII. 12. &c.

(*c*) ἅπαντας κατατολμήσαντας συνελθεῖν.

An du M. 3828.

27. *Subitò autem Heliodorus concidit in terram, eùmque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.*

28. *Et is, qui cum multis cursoribus, & satellitibus, prædictum ingressus est ærarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente, manifesta Dei cognita virtute.*

29. *Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe, & salute privatus.*

30. *Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum suum: & templum, quod paulò antè timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio & lætitia impletum est.*

31. *Tunc verò ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei, qui in supremo spiritu erat constitutus.*

32. *Considerans autem summus Sacerdos, ne fortè Rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis, circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.*

33. *Cùmque summus Sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt: Oniæ Sacerdoti gratias age: nam propter eum Dominus tibi vitam donavit.*

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obscurité, & de ténébres; & ayant été mis dans une chaise à porteur, on l'emporta de-là, & on le porta hors du Temple.

28. Ainsi celui qui étoit entré dans le trésor avec un grand nombre de coureurs, & de gardes, étoit emporté sans que personne le pût secourir, la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifestement.

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix, & sans aucune espérance de vie.

30. Mais les autres benissoient le Seigneur, de ce qu'il relevoit la gloire de son lieu *saint*; & le Temple qui étoit rempli auparavant de frayeur, & de tumulte, le fut ensuite d'allégresse, & de cris de joye, le Seigneur y ayant fait paroître sa toute-puissance.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtérent de supplier Onias, de vouloir invoquer le Trés-haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrémité.

32. Le grand-Prêtre considérant que le Roi pourroit peut-être soupçonner les Juifs, d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutaire.

33. Et lorsque le grand-Prêtre faisoit sa priere, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentérent à Héliodore, & lui dirent: Rendez graces au grand-Prêtre Onias; car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

COMMENTAIRE.

trouver, pour se trouver avec Héliodore, dans le tems qu'il voulut ouvrir le trésor, &c.

℣. 27. CONCIDIT IN TERRAM. *Il tomba par terre.* L'Arabe dit qu'il entra à cheval dans le Temple, & qu'il fut renversé de son cheval par un Ange armé de toutes pieces, & monté sur un cheval d'une grandeur extraordinaire. (*a*)

(*a*) *Arabs* 2. *Macc.* 3. *in Bibl. Polyglott. Parif.*

℣. 32.

An du M. 3828.

34. *Tu autem à Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, & potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.*

35. *Heliodorus autem, hostiâ Deo oblatâ, & votis magnis promissis ei, qui vivere illi concessit, & Oniæ gratias agens, recepto exercitu repedabat ad Regem.*

36. *Testabatur autem omnibus, ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.*

37. *Cum autem Rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait:*

38. *Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illuc, & flagellatum eum recipies, si tamen evaserit; eò quod in loco sit verè Dei quædam virtus.*

39. *Nam ipse, qui habet in cælis habitationem, visitator & adjutor est loci illius, & venientes ad malefaciendum percutit, ac perdit.*

40. *Igitur de Heliodoro, & ærarii custodia, ita res se habet.*

34. Ayant donc été ainsi châtié de Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles, & sa puissance. Aprés avoir dit ces paroles, ils disparurent.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, & fait des vœux, & de grandes promesses à celui qui lui avoit donné la vie, rendit graces à Onias, alla rejoindre ses troupes, & retourna vers le Roi.

36. Il rendoit témoignage à tout le monde, des œuvres *merveilleuses* du grand Dieu, qu'il avoit vûës de ses yeux.

37. Et le Roi lui demandant, qui lui paroissoit propre pour être encore envoyé à Jérusalem, il lui répondit:

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur vôtre Royaume, envoyez-le en ce lieu; & vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient; parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce Temple.

39. Car celui qui habite dans le Ciel, est lui-même présent en ce lieu, il en est le protecteur, & il frappe de playes, & fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, & la maniére dont le trésor fut conservé.

COMMENTAIRE.

℣. 32. Hostiam salutarem. *Une hostie salutaire.* Le Grec, simplement, *une hostie*; le Traducteur a ajoûté *salutaire*, avec raison, puisqu'en effet, ce sacrifice étoit pour obtenir la guérison d'Héliodore.

℣. 39. Visitator et adjutor est loci illius. *Est present en ce lieu, il en est le protecteur.* Ou suivant le Grec: (*a*) *Il est l'inspecteur*, le gardien, *Le défenseur de ce lieu.* Il y préside, il le protege.

(*a*) Ἐπόπτης ἐστὶ καὶ βοηθὸς ἐκείνου τοῦ τόπου.

CHAPITRE IV.

Calomnies de Simon. Jason est fait grand-Prêtre par Antiochus Epiphanes. Ce Prince est reçû à Jérusalem. Ménélaus déboute Jason son frere de la Souveraine Sacrificature. Mort d'Onias. Châtiment contre Andronique son meurtrier. Lysimaque est lapidé par le peuple ; Ménélaus rachette sa vie par une somme d'argent.

An du M. 3828.

℣. 1 Simon autem, prædictus pecuniarum & patriæ delator, malè loquebatur de Onia, tanquam ipse Heliodorum instigasset ad hac, & ipse fuisset incentor malorum :

2. Provisorémque civitatis, ac defensorem gentis suæ, & æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem Regni dicere.

3. Sed, cùm inimicitiæ in tantùm procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent :

℣. 1. Mais Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, & qui s'étoit déclaré contre sa patrie, décrioit Onias par ses médisances, comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, & qui eût été la cause de tous ces maux.

2. Et il osoit faire passer pour un traître du Royaume, le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation, & l'observateur trés-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié passa jusqu'à un tel excés, qu'il se commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon ;

COMMENTAIRE.

℣. 1. TANQUAM IPSE HELIODORUM INSTIGASSET AD HÆC. *Comme si c'eut été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait.* Simon veut faire retomber sur le grand Prêtre Onias, la haine de l'entreprise d'Héliodore, en publiant par tout, que c'étoit lui qui avoit découvert au Roi les trésors du Temple.

℣. 2. PROVISOREM CIVITATIS.... AUDEBAT INSIDIATOREM REGNI DICERE. *Il osoit faire passer pour perturbateur du Royaume, le protecteur de la ville.* Le Grec : (a) *Il osoit appeller traître des affaires* (publiques,) *le bienfaiteur de la ville.* Il accusoit d'avoir trahi les interêts de sa patrie, celui à qui la ville a tant d'obligations.

(a) τὸν εὐεργέτην τῆς πόλεως, ἐπίβουλον τῶν πραγμάτων ἐτόλμα λέγειν.

4. *Considerans Onias periculum contentionis, & Apollonium insanire, utpote ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad Regem se contulit,*

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles, & l'emportement d'Apollonius, qui ayant l'autorité de Gouverneur dans la Célésyrie, & dans la Phénicie, secondoit, & fortifioit encore la malice de Simon, il alla trouver le Roi; An du M. 3828.

5. *Non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.*

5. Non pour accuser ses concitoyens, mais pour soûtenir l'intérêt commun de tout son peuple, qu'il se proposoit uniquement.

6. *Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare à stultitia sua.*

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impossible de pacifier les choses, autrement que par l'autorité royale, & qu'il n'y avoit que ce seul moyen, pour faire cesser les folles entreprises de Simon.

7. *Sed post Seleuci vitæ excessum, cùm suscepisset Regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum Sacerdotium:*

7. Mais aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succédé dans le Royaume, Jason frere d'Onias entreprit d'usurper le souverain Sacerdoce:

8. *Adito Rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, & ex reddítibus aliis talenta octoginta,*

8. Etant venu pour cela trouver le Roi, & lui promettant trois cens soixante talens d'argent, & quatre-vingt talens d'autres revenus; An du M. 3829.

9. *Super hæc promittebat, & alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur Gymnasium, & Ephebiam sibi constituere, & eos, qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.*

9. Et de plus cent cinquante autres talens, si on lui donnoit pouvoir d'établir une Académie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche;

COMMENTAIRE.

℣. 4. AD REGEM SE CONTULIT. *Il alla trouver le Roi* Séleucus Philopator, le même qui avoit envoyé Héliodore à Jérusalem, & par conséquent bien informé qui étoit celui, qui lui avoit donné avis des richesses cachées dans le Temple de Jérusalem.

℣. 7. POST SELEUCI EXCESSUM, CUM SUSCEPISSET REGNUM ANTIOCHUS, QUI NOBILIS APPELLABATUR. *Aprés la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, lui ayant succedé.* Nous avons marqué ailleurs (*a*) de quelle maniere Antiochus Epiphanés, ou l'Illustre, monta sur le Trône de Syrie. C'est à ce Prince que Jason frere d'Onias s'addressa, pour obtenir la souveraine Sacrificature, & pour en débouter son frere.

℣. 8. TALENTA TRECENTA SEXAGINTA. *Trois cens soixante talents.* Le quatriéme des Maccabées compte en tout, trois mille

(*a*) 1. *Macc.* I. 11.

An du M. 3830.

10. *Quod cùm Rex annuisset, & obtinuisset principatum, statim ad gentilem ritum contribules suos transferre cœpit.*

10. Le Roi lui accorda ce qu'il demandoit. Mais il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté, qu'il commença à faire prendre à ceux de son pays les mœurs, & les coûtumes des Gentils.

COMMENTAIRE.

six cens soixante talents ; ce qui est une somme éxorbitante, pour un aussi petit païs que la Judée.

ỷ. 9. SI POTESTATI EJUS CONCEDERETUR GYMNASIUM, ET EPHEBIAM SIBI CONSTITUERE, ET EOS QUI IN JEROSOLYMIS ERANT, ANTIOCHENOS SCRIBERE. *Si on lui donnoit pouvoir d'établir une Academie pour la jeunesse, & de faire les habitans de Jérusalem, citoyens de la ville d'Antioche.* C'étoit donc une prérogative & un privilege particulier d'avoir de ces Academies, ou lieux d'éxercices pour la jeunesse, puisque Jason donne cent cinquante talens, pour qu'il lui soit permis d'en établir une à Jérusalem ; c'étoit du moins une innovation qui pouvoit avoir des suites, & qu'il auroit été dangereux de faire sans la permission du Roi. Il achette aussi le droit de citoyens du Royaume de Syrie, pour ceux de Jérusalem ; Antioche étoit alors la capitale du Royaume de Syrie ; & en devenant citoyens d'Antioche, ceux de Jérusalem avoient part à la liberté & aux privilèges de cette ville ; mais la premiere vûë de Jason en tout cela étoit de rapprocher insensiblement les Juifs des payens, d'ôter aux premiers cette aversion invincible qu'ils avoient des cérémonies étrangeres, de détruire le mur de séparation, qui séparoit le Grec du Juif ; de s'affermir ainsi dans le Pontificat, qui étoit la premiere dignité de sa nation, & de faire oublier les Loix du Seigneur. L'Auteur du premier livre des Maccabées exprime parfaitement ses desseins, lorsqu'il lui fait dire & à ses associez : (a) *Allons & faisons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous sommes retirez d'elles, nous sommes tombez dans beaucoup de maux.*

L'on distingue ici *Gymnasium*, d'avec *Ephebeion*. Le premier étoit pour les hommes faits, qui s'éxerçoient aux divers éxercices de la course, du saut, du jet du palet, de la lutte, & l'épreuve de sa force. Le nom de *Gymnasium* vient du Grec *Gymnos*, nud, parce qu'on s'éxerçoit tout nuds dans les Gymnases. *L'Ephebeum* étoit une sale destinée pour les exercices des jeunes garçons au dessus de quatorze ans ; Vitruve nous décrit tout cela avec beaucoup d'éxactitude. (b) L'Auteur sacré parle ici de ces lieux d'éxercices des jeunes hommes, comme d'autant de lieux de corruption, & de

(a) 1. *Macc.* 1. 3.

(b) *Vitruv. l.* 5. *c.* 11.

11. *Et amotis his, quæ humanitatis causâ, Judæis à regibus fuerant constituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia, & societate functus est legatione legitima, civium jura destituens, prava instituta sanciebat.*

12. *Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, & optimos quosque epheborum in lupanaribus ponere.*

11. Il abolit les priviléges que la clémence, & la bonté des Rois avoit accordez aux Juifs, par l'entremise de Jean pere d'Eupoléme, qui fut envoyé en ambassade vers les Romains, pour renouveller l'amitié, & l'alliance des Juifs avec eux; & il renversa les ordonnances légitimes de ses concitoyens, pour en établir d'injustes, & de corrompuës. An du M. 3830.

12. Car il eut la hardiesse de bâtir un lieu d'exercice public sous la forteresse même, & d'exposer les jeunes hommes les mieux faits en des lieux infâmes.

COMMENTAIRE.

prostitution. *Et optimos quosque Epheborum in lupanaribus ponere*, à cause du danger continuel, que couroit la chasteté dans ces sortes d'exercices, qui se faisoient tous nuds, & à la vûë de tout le monde. Les Grecs, sur tout les Lacédémoniens, avoient encore des Gymnases, où les jeunes filles s'exerçoient de même, mais séparées des garçons.

℣. 10. CUM OBTINUISSET PRINCIPATUM. *Il n'eut pas plûtôt obtenu la Principauté.* La souveraine Sacrificature, qui lui donnoit en même tems la principale autorité, & le premier rang de dignité dans sa nation. Voyez aussi les ℣. 21. & 50. où cette même façon de parler se remarque.

℣. 11. PER JOANNEM PATREM EUPOLEMI. *Par l'entremise de Jean pere d'Eupoléme.* Eupoléme fut envoyé dans la suite en ambassade à Rome, par Judas Maccabée, pour faire alliance avec les Romains. (*a*)

℣. 12. OPTIMOS QUOSQUE EPHEBORUM IN LUPANARIBUS PONERE. *D'exposer les jeunes hommes les plus accomplis, dans des lieux infames.* C'est ainsi qu'il appelle les lieux d'éxercices, nommez *Ephebeum*, dont on a parlé. Le Grec *Ephebeion* se prend quelquefois en ce sens. (*b*) Le Grec est différent: (*c*) *Et Jason obligeoit les plus forts des jeunes gens*, (ceux qui réüssissoient le mieux dans les éxercices,) *de passer sous le Petasus.* Ce *Petasus* étoit un chapeau à bord, semblable à celui dont on couvre la tête de Mercure. Hesychius, & Pollux, nous apprennent que les jeunes hommes, *Ephebi*, le portoient. (*d*) Il y a donc assez d'apparence que Jason donnoit le *Petasus*, comme une marque d'honneur, & comme une espece de consécration à l'idolâtrie, à ceux des jeunes gens, qui s'é-

(*a*) 1. *Macc.* VIII. 17.
(*b*) *Gloss. Isid. Ephebion, locus constuprationis puerorum pubentium.*
(*c*) Καὶ τοὺς κρατίστους τῶν ἐφήβων ὑποτάσσων, ὑπὸ πέτασον ἤγαγεν.
(*d*) Πέτασος τὸ τῶν ἐφήβων φόρημα.

An du M. 3830. toient distinguez dans les jeux ; ou plûtôt, qu'il contraignoit ceux qu'il croyoit propres aux exercices, de prendre le *Petasus*, que portoient les jeunes hommes, parmi les Grecs ; afin de les engager par là, à entrer dans le Gymnase, & à prendre les habits & les coûtumes des Grecs. Il y en a (*a*) qui croyent que le Gymnase de Jérusalem étoit consacré à Mercure, & que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée, de passer sous le *Petasus* de Mercure, & de se faire inscrire. Junius croit que *Petasus* en cet endroit a la même signification que *Petaurus* ; & en effet, ces deux termes se prennent quelquefois l'un pour l'autre ; (*b*) Or *Petaurus* signifie une rouë, au travers de laquelle les Pétauristes passoient ; avec une agilité surprenante. L'Auteur voudroit donc dire ici que Jason faisoit passer par ces Jeux périlleux, ceux qui avoient réüssi dans leurs premiers exercices du Gymnase. D'autres enfin, expliquent *Petasus*, du voile qui couvroit la Paléstre, ou le lieu ou l'on s'exerçoit à nud, & à découvert. Jason faisoit entrer dans cet endroit les plus vigoureux des jeunes hommes, aprés les avoit exercez quelque tems dans *l'Ephebeum*. Enfin on peut l'entendre des lieux de débauche & de prostitution, où l'on faisoit entrer les jeunes hommes ; c'est ainsi que l'Auteur de la Vulgate, & un grand nombre d'interprétes, l'ont entendu. (*c*)

On remarque dans plusieurs médailles des Rois de Syrie, (*d*) le Dieu Bacchus couronné de Lierre, appuyé de la gauche sur une Haste entortillée du Thyrse ; & tenant de la droite, une espece de chapeau, ou de Pétasus, tel que celui que l'on met sur la tête de Mercure. Les Antiquaires veulent que ce soit la coupe de Bacchus, nommée *Cotylus*, ou *Cantharus*. Mais j'ai sur cela trois difficultez ; la premiere que Bacchus tient toûjours ce vase renversé ; ce qui n'est nullement la maniére de tenir une coupe ; la seconde, c'est que ce vase n'a point de pied, mais est tout rond, à l'endroit ou devroit être son pied ; circonstance qui ne convient pas non plus à une coupe. Enfin ce vase a deux oreilles, à ce que prétendent ces Antiquaires, aux deux côtez ; ce qui est contraire à ce qu'Athenée (*e*) nous apprend du vase nommé Cotylus, consacré à Bacchus, lequel n'avoit qu'une anse. D'ailleurs, la coupe étoit consacrée à Hercules, & non pas à Bacchus, comme le remarque Macrobe. (*f*) Et d'ailleurs ces oreilles sont trop grandes, pour de simples anses d'une coupe ; ce seroit plûtôt deux aîles qu'on joignoit au Pétasus.

Je soupçonne donc que c'est ce *Pétasus* que Bacchus porte dans sa main, & que c'est par dessous ce *Pétasus*, qu'on faisoit passer ceux des jeunes gens

(*a*) *Scaligeran.* p. 294.
(*b*) *Hesych. Phavorin.*
(*c*) *Vide D. Thom. & Serar. hic & alios.*
(*d*) Voyez *Vaillant l. 3. Reg. Syr. pag.* 317. 320. 363. Dans une autre Médaille p. 382. il est représenté avec une cruche, mais fort differente du Pétasus dont on vient de parler.
(*e*) *Athen. Dipnos. l.* XI. *c.* 7.
(*f*) *Macrob. Saturn. l.* 5. *c.* 21.

13. *Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, & profectus gentilis, & alienigenæ conversationis, propter impii, & non Sacerdotis Jasonis nefarium, & inauditum scelus.*

14. *Ita ut Sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, & sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palestræ, & præbitionis ejus injustæ, & in exercitiis disci.*

13. Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un grand progrés de la vie payenne, & étrangére, causé par la méchanceté détestable, & inoüie de l'impie Jason, usurpateur du nom de grand Prêtre. An du M. 3830.

14. Les Prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, méprisant le Temple, & négligeant les sacrifices, couroient aux exercices, & aux prix dont on récompensoit ceux qui y réüssissoient.

COMMENTAIRE.

qui réüssissoient dans les éxercices du Gymnase de Jérusalem, lequel étoit apparemment consacré à cette Divinité. Ce qui confirme nôtre conjecture, c'est que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur, en ce tems-là, à Jérusalem, comme nous l'apprend le second des Maccabées. (*a*) Ce n'étoit pas dans le Temple, qu'on faisoit passer sous le Pétasus, puisqu'on y avoit mis Jupiter Olympien. Ce ne pouvoit donc être que dans le Théatre, qui étoit comme nous l'avons dit, consacré à Bacchus. Mais pourquoi le Petasus dans les mains de cette Deïté ? Le bonnet est le simbole de la liberté, comme tout le monde en convient ; Bacchus est le Dieu de la liberté, comme son nom même de *Liber* en latin, & *Eleutheros* en grec, le prouve assez. Les aîles ajoûtées à ce bonnet, conviennent aux Rois de Syrie, qui en ont souvent orné leurs têtes, & leurs casques, prétendant que c'étoit un symbole de la force & de la promptitude.

℣. 13. HOC NON INITIUM, SED INCREMENTUM QUODDAM, &c. *Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un progrez de la vie payenne.* Les éxercices, dont on vient de parler, & le Pétasus qu'on donnoit aux jeunes hommes, étoit comme une consécration à la vie payenne. Le Grec : (*b*) *Ainsi l'Ellenisme* (ou les mœurs des Grecs) *se fortifioit, & les coutumes étrangeres faisoient de nouveaux progrés.*

℣. 14. PARTICIPES FIERI PALESTRÆ, ET PRÆBITIONIS EJUS INJUSTÆ. *Couroient aux éxercices, & aux prix dont on récompensoit ceux qui y réüssissoient.* Le Grec : (*c*) *Ils se hâtoient d'avoir part à l'injuste distribution des prix* qui se faisoient dans le lieu des éxercices. Ou selon Grotius, ils s'empressoient à fournir aux dépenses injustes de ces éxercices. Ce dernier sens ne paroît pas fort probable. On aime à avoir part aux récompenses ; peu de gens ont l'ambition d'y vouloir contribuër.

EXERCITIIS DISCI. *Aux éxercices du Palet*, ou *du Disque*. C'é-

(*a*) 2. Macc. VI. 7. & 14. & XIV. 33.
(*b*) ἦν δὲ οὕτως ἀκμή τις Ἑλληνισμοῦ, καὶ πρόσβασις ἀλλοφυλισμοῦ.

(*c*) Ἔσπευδον μετέχειν τῆς ἐν παλαίστρῃ παρανόμου χορηγίας.

An du M. 3830.

15. *Et patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur:*

16. *Quarum gratiâ periculosa eos contentio habebat, & eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes, & peremptores habuerant.*

17. *In leges enim divinas impiè agere impunè non cedit: sed hoc tempus sequens declarabit.*

15. Ils ne faisoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays, & ne croyoient rien de plus grand, que d'exceller en tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux; ils étoient jaloux des coûtumes de ces Payens, & affectoient d'être en tout semblables à ceux, qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays.

17. Car on ne viole point impunément les loix de Dieu, & on le verra clairement par la suite de cette histoire.

COMMENTAIRE.

toit un lourd palet de plomb, de fer, ou d'airain, ou une pierre ronde, que les Athléres s'exerçoient à jetter, à qui le plus loin, & le plus haut; pour l'ordinaire, celui qui le jettoit avoit un pied en l'air, & l'autre pied appuyé sur un tertre de figure d'une pomme de pin; la figure de ces palets étoit ronde, d'où leur vient le nom de *Discus*, qui signifie un plat. Cet éxercice est trés ancien, puisqu'on le voit dans Homére. (*a*) Le Grec porte: (*b*) Ils s'empressoient d'avoir part aux Prix, *aprés l'invitation*, (ou la provocation) *du Disque*. On exposoit les Prix au milieu de la place, afin d'exciter par cette vûë, le nombre & l'ardeur de ceux qui entroient en lice, pour cet éxercice.

℣. 15. GRÆCAS GLORIAS OPTIMAS ARBITRABANTUR. *Ils ne croyoient rien de plus grand que d'exceller dans tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.* A la lettre: *Ils regardoient les honneurs des Grecs, comme les plus excellens.* Ils estimoient les prix, les récompenses, les honneurs de ces éxercices, comme quelque chose de trés relevé. (*c*) Ils faisoient plus de cas d'être déclarez vainqueurs dans ces Jeux; ou de porter les titres de *Gymnasiarques*, c'est-à-dire, maître du Gymnase, qui fournit l'huile pour frotter les Athletes, ou *d'Agonothétes*, c'est celui qui distribuë les prix aux victorieux, que des autres charges les plus honorables de la République des Juifs. (*d*)

℣. 16. QUORUM GRATIA PERICULOSA EOS CONTENTIO HABEBAT. *Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entr'eux.* Le Grec fait un sens assez différent: (*e*) *Tout cela leur attira un grand malheur,*

(*a*) *Homer. Odyss.* Θ. Voyez aussi Ovide Métamorphos. l. 10. La description de ce Jeu.
(*b*) Μετὰ τὴν τοῦ δίσκου πρόκλησιν.
(*c*) *Tirin. Vide Serar. hic.*
(*d*) *Grotius.*
(*e*) ὧν χάριν περιέσχεν αὐτοὺς χαλεπὴ περίστασις, καὶ ὧν ἐζήλουν τὰς ἀγωγὰς... τούτους πολεμίους, καὶ τιμωρητὰς ἔσχον.

18. *Cùm autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, & Rex præsens esset,*

19. *Misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas, in sacrificium Herculis: quas postulaverunt hi qui asportaverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.*

18. Un jour que l'on célébroit à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans, & le Roi étant présent; An du M. 3831.

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes, porter trois cens dragmes d'argent pour le sacrifice d'Hercules. Mais ceux mêmes qui les apportoient, demandérent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel usage; & qu'on s'en servît pour d'autres dépenses.

COMMENTAIRE.

malheur, & Dieu se servit pour les punir, de ceux mêmes dont ils imitoient les maniéres, avec tant d'ardeur. Les Grecs devinrent leurs plus grands ennemis, & leurs plus violens persécuteurs.

ỳ. 18. CUM QUINQUENNALIS AGON TYRI CELEBRARETUR. *Un jour que l'on célébroit à Tyr, les jeux que l'on fait de cinq ans en cinq ans.* C'étoient les jeux Olympiques, si célébres dans toute l'antiquité; ils se célébroient de cinq ans en cinq ans, à Elée, dans le Péloponése. A leur imitation, on en institua de pareils dans diverses autres villes, comme à Aléxandrie, (*a*) à Athenes, à Gaze, (*b*) & à Tyr, comme cet endroit l'insinuë. Le Roi étoit present à ces jeux, & c'étoit apparemment en sa considération qu'on les célébroit.

ỳ. 19. MISIT AB JEROSOLYMIS VIROS PECCATORES, PORTANTES ARGENTI DIDRACHMAS TRECENTAS IN SACRIFICIUM HERCULIS. *Jason envoya des hommes couverts de crimes, porter trois cent didragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.* Le didragme vaut deux dragmes d'Aléxandrie, & ces deux dragmes, n'en valent qu'une Romaine, d'où vient que les Septante, & en général les Traducteurs Grecs de l'Ecriture, rendent ordinairement par *Didrachme,* le demi sicle. On est partagé sur sa valeur, mais en le prenant pour le prix du demi sicle hébraïque, les trois cens didragmes vaudront à peu prés quatre-vingt cinq écus. Cet argent fut envoyé à Tyr, pour en offrir des sacrifices à Hercules, Divinité tutelaire de cette fameuse ville: les Syriens l'appelloient *Melicarta*, (*c*) c'est-à-dire, (*d*) *le Roi de la ville*, ou selon d'autres, (*e*) *le Roi de la terre*. Le Grec porte ici: (*f*) Que *Jason envoya de Jé-*

(*a*) *Vide Grot. hic.*
(*b*) *Vide Harduin. Chronol. Vet. Test. p.181.*
(*c*) *Philo Bibl. apud Euseb. præp.*
(*d*) מלך קריתא
(*e*) *Grot.* מלך ארץ
(*f*) Ἀπέστειλε θεωροὺς ἀπὸ Ἱεροσολύμων, ἀντιοχεῖς ὄντας, παρακομίζοντας ἀργυρίου δραχμὰς τριακοσίας, *&c. Grot. hic.* Θεωροὶ *vocantur qui aliunde mittuntur ad sacra externa. Sic usurpant Plato, Thucid. Sophoc. Plut. At Henric. Steph. Sacrorum procuratores. Ita Hesych.* Θεωροὶ, οἱ φροντίζοντες περὶ τὰ θεῖα. *Idem.* Θεωρικὸν, ἀργύριον τὸ εἰς θεῶν τιμὴν, καὶ ἑορτὴν διδόμενον.

An du M. 3831.

20. *Sed hæ oblatæ sunt quidem ab eo, qui miserat, in sacrificium Herculis: propter præsentes autem, datæ sunt in fabricam navium triremium.*

20. Ainsi elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres.

COMMENTAIRE.

salem des spectateurs, pour assister à ces jeux, *des personnes qui étoient citoyens d'Antioche*, (qui avoient reçû cet honneur de Jason, Voyez 2. Mac. 10.9.) *& qui portoient trois cens dragmes d'argent, pour le sacrifice d'Hercules.*

℣. 20. OBLATÆ SUNT QUIDEM AB EO QUI MISERAT IN SACRIFICIUM HERCULIS, PROPTER PRÆSENTES AUTEM, DATÆ SUNT IN FABRICAM NAVIUM TRIREMIUM. *Elles furent destinées pour le sacrifice d'Hercules, par celui qui les avoit envoyées; mais à cause de ceux qui les apportérent, on les employa pour la construction des galéres à trois rangs de rames.* L'argent que Jason avoit destiné pour un sacrifice sacrilége à Hercules, ne fut point employé à cet usage; ceux qu'il avoit envoyez à cette fête, n'eurent aucun égard à son intention impie; soit par politique, ou de honte de quitter ainsi leur ancienne réligion, ou par quelque reste de piété & d'attachement au culte de leurs peres. Ils priérent donc qu'on employât les trois cens dragmes, pour aider à construire les vaisseaux qu'on faisoit alors à Tyr, pour le Roi; ils crurent apparemment par là faire mieux leur cour à Antiochus Epiphanes, qu'en offrant quelques victimes à Hercules.

L'emploi qu'on fit de cet argent, à la construction des galéres, a fait croire à quelques-uns, que le texte qui lit trois cent dragmes, est corrompu, & qu'il faudroit lire trois mille, au lieu de trois cent. (*a*) On trouve trois mille trois cent dans un manuscrit, de la bibliotéque du Comte d'Arundel. (*b*) Le Syriaque porte la même somme. Ménochius voudroit qu'on entendit ce passage de trois cent dragmes d'or, qui feroient une somme quatorze fois plus grande, que celle que nous avons marquée ci devant. (*c*) Il est vrai que le texte est exprés pour de *l'argent*; mais souvent ce terme signifie, non ce métail, mais la valeur de la chose. Le Grec lit *trois cent dragmes*, au lieu des *trois cent didragmes* de la Vulgate. Pour sauver ces contrariétez, ne pourroit-on pas dire que cet argent fut employé à appareiller les galéres, qui servirent dans les jeux à cette occasion? Le Grec peut ce me semble, souffrir ce sens; (*d*) & les Tyriens étant aussi expérimentez qu'ils l'étoient dans la navigation; & se faisant un honneur d'exceller à con-

(*a*) *Ita Græc. hic.*
(*b*) *Approbat Usser. ad an. M. 3830.*
(*c*) *Menoch. hic.*
(*d*) *Ἕνεκεν δὲ τῶν παρακομιζόντων, εἰς τὰς τῶν τριήρων κατασκευάς.*

21. Misso autem in Ægyptum Apollonio Mnesthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris Regis, cùm cognovisset Antiochus alienum se à negotiis Regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, & inde Jerosolymam.

21. Cependant Apollonius fils de Mnesthe, ayant été envoyé en Egypte, à cause des Grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor, lorsqu'Antiochus eut reconnu qu'on l'avoit entiérement éloigné du gouvernement des affaires du Royaume, songeant à procurer ses intérêts propres, il partit de là, vint à Joppé, & ensuite à Jérusalem. An du M. 3831.

22. Et magnificè ab Jasone & civitate susceptus, cum facularum luminibus, & laudibus ingressus est: & inde in Phœnicen exercitum convertit.

22. Il fut reçû magnifiquement par Jason, & par toute la ville; & il y fit son entrée à la lumiére des flambeaux, & parmi les acclamations publiques, & retourna de là en Phénicie avec son armée.

COMMENTAIRE.

duire des navires, ne manquérent pas sans doute de donner au Roi le divertissement d'un combat de vaisseaux.

ỷ. 21. MISSO IN ÆGYPTUM APOLLONIO, PROPTER PRIMATES PTOLEMÆI PHILOMETORIS REGIS. *Apollonius ayant été envoyé en Egypte, à cause des grands de la Cour du Roi Ptolémée Philométor.* Le Grec dit qu'Apollonius fut envoyé en Egypte, (a) *Pour la cérémonie de la premiere séance, du jeune Roi Ptolémée sur son Trône;* ou pour sa prise de possession du Royaume. Ce jeune Prince étoit néveu d'Antiochus Epiphanes, Roi de Syrie, étant fils de Cléopatre, fille d'Antiochus le Grand. Aprés la mort de cette Princesse, qui arriva en cette année 3831. Ptolémée qui avoit perdu son pere, quelques années auparavant, monta sur le Trône; mais il étoit trop jeune, pour gouverner par lui-même. Eulaïus Eunuque, & nourricier du jeune *Philométor*, & Lenæus, prirent la régence du Royaume, & attirérent la guerre dans l'Egypte, ayant voulu obliger Epiphanes, à rendre au pupile la Célésyrie, qui avoit été cédée en dot à sa mere Cléopatre, par Antiochus le Grand. Epiphanes avoit plus d'une vûë, en envoyant Apollonius en Egypte; il vouloit en apparence, honorer la fête de la prise de possession du Royaume de son neveu; mais son principal dessein étoit d'examiner la disposition de la Cour, & des Officiers du Royaume à son égard, souhaitant qu'on lui déférât la tutelle de Philométor, & le Gouvernement de l'Egypte, en attendant que le jeune Prince fût en âge de gouverner; mais Apollonius vit bien-tôt qu'il n'y avoit rien à faire pour Antiochus par cette voïe, c'est ce qui détermina le Roi à faire la guerre à Philométor.

(a) *Διὰ τὰ πρωτοκλίσια Πτολεμαίου.* Grotius voudroit lire, *πρωτοκουρεία.* La fête de la premiére Chévelure, c'est-à-dire, le jour auquel on coupoit pour la premiére fois les cheveux, que l'on consacroit à quelque Divinité; ce jour étoit fort solemnel, & on y faisoit grande fête.

An du M. 3832.

23. *Et post triennii tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias Regi, & de negotiis necessariis responsa perlaturum.*

24. *At ille commendatus Regi, cùm magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum Sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.*

23. Trois ans aprés, Jason envoya Ménélaüs frere de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au Roi, & pour savoir sa réponse sur des affaires importantes.

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance, il trouva moyen de faire retomber entre ses mains la souveraine Sacrificature, en donnant trois cens talens d'argent, pardessus ce que Jason en avoit donné.

COMMENTAIRE.

℣. 22. CUM FACULARUM LUMINIBUS ET LAUDIBUS. *Il fit son entrée à la lumiere des flambeaux, & parmi les acclamations publiques.* La coûtume des feux de jöie, & des illuminations aux jours de fêtes & de réjoüissances, paroît par plus d'un endroit des anciens. (*a*) On alluma des lampes sur tous les toits d'Athénes, lorsque Marc-Antoine y fut reçu. (*b*) Jules César monta au Capitole, à la lumiére des flambeaux, qui étoient portez par quarante éléphans, rangez à droit & à gauche du chemin. (*c*) *Ascendit Capitolium ad lumina: quadraginta Elephantis, dextrâ atque sinistrâ, lychnos gestantibus.*

℣. 23. MENELAUM SUPRADICTI SIMONIS FRATREM. *Ménélaüs frere de Simon.* Il y en a qui prennent ici le nom de frere, (*d*) dans sa signification rigoureuse, & qui veulent que Ménélaüs ait été de la Tribu de Benjamin, de même que Simon; (*e*) & que comme Simon avoit usurpé la charge de Préfet du Temple, qui ne convient qu'à un Prêtre, où un Lévite, (*f*) Ménélaüs, par un attentat encore plus horrible, achetta la souveraine Sacrificature; mais d'autres (*g*) aprés Joseph, (*h*) croyent que Ménélaüs étoit frere de Jason, & d'Onias troisiéme, étant lui même appellé Onias, parmi les siens. S'il est nommé frere de Simon, c'est, dit-on, ou parce qu'il étoit son beau frere, ou parce qu'il étoit son parent, ou dans son parti, & qu'il lui ressembloit en méchanceté. Au fond, ce sentiment n'a point d'autre preuve, que le témoignage de Joseph, qui est assez peu considérable dans cette matiere, parce qu'il se coupe quelquefois, & qu'il ne s'accorde pas tout à fait avec lui même dans l'histoire d'Onias troisié-

(*a*) *Vide si lubet Judith.* III. 10. & *Isai.* XXV. 25. *in Hebrao.*
(*b*) *Plutarc. in Antonio.*
(*c*) *Sueton. in Julio c.* 37.
(*d*) *Sulpit. Sever. l.* 2.
(*e*) *Liran. Tirin. Serar. Harduin. Chronol. V. T. p.* 182. &c.
(*f*) 2. *Macc.* III. 4.
(*g*) *D. Thom in Maccab. Gloss. ordinar. hist. Scolast. Petav. de Doctr. Temp l.* X. *c.* 1.
(*h*) *Joseph. Antiq.* XII. 6. *cum.* XV. 3.

25. *Acceptisque à Rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum Sacerdotio: animos verò crudelis tyranni, & feræ belluæ iram gerens.*

26. *Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipse deceptus profugus in Ammanitem expulsus est regionem.*

27. *Menelaüs autem principatum quidem obtinuit: de pecuniis vero Regi promissis, nihil agebat, cùm exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus.*

28. *(Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat;) quam ob causam utrique ad Regem sunt evocati.*

25. Et ayant reçû les ordres du Roi, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du Sacerdoce, & n'apportant *à cette dignité* que le cœur d'un cruel tyran, & la colére d'une bête farouche. An du M. 3832.

26. Ainsi Jason qui avoit surpris son propre frere, fut trompé lui-même; & ayant été chassé, il se refugia au pays des Ammonites.

27. Ménélaüs entra de cette sorte dans la souveraine Sacrificature: mais il ne se mit point en peine d'envoyer au Roi l'argent qu'il lui avoit promis; quoique Sostrate, qui commandoit dans la forteresse, le pressât d'en faire le payement,

28. Comme ayant l'Intendance des tributs. C'est pourquoi ils reçûrent un ordre tous deux de se rendre auprés du Roi. An du M. 3834.

COMMENTAIRE.

me, comme on l'a déja vû ci-devant. (*a*) Ainsi, on ne doit pas se faire un scrupule de l'abandonner, quand il ne s'accorde pas avec l'Auteur des Maccabées.

℣. 24. AT ILLE COMMENDATUS REGI, CUM MAGNIFICASSET FACIEM POTESTATIS EJUS. *Ménélaüs s'étant aquis la bienveillance du Roi, par la maniére dont il le flatta, en relevant la grandeur de sa puissance.* Le Grec peut aussi s'entendre en cette maniére: (*b*) *Ménélaüs s'étant rendu agréable au Roi, & s'étant servi des moyens que lui donnoit sa légation pour s'élever, il se fit donner la souveraine Sacrificature.*

℣. 25. ACCEPTIS A REGE MANDATIS. *Ayant reçû les ordres du Roi.* Ayant reçu les lettres patentes de sa nomination à la souveraine Sacrificature.

℣. 26. JASON QUI PROPRIUM FRATREM CAPTIVAVERAT. *Jason qui avoit surpris*, A la lettre, qui avoit fait captif *son propre frere*. Le Grec; (*c*) *Qui avoit trompé*, fraudé, *son propre frere* Onias troisiéme, à qui il avoit ôté la souveraine Sacrificature. (*d*)

℣. 27. SOSTRATUS QUI ARCI ERAT PRÆPOSITUS. *Sostrate qui commandoit dans la forteresse*, que les Grecs avoient à Jérusa-

(*a*) 2. *Macc.* 1. 7.

(*b*) Ὁ δὲ συσταθεὶς τῷ βασιλεῖ, καὶ δοξάσας αὐτὸν τῷ προσώπῳ τῆς ἐξουσίας, εἰς ἑαυτὸν κατήντησε τὴν ἀρχιερωσύνην. *Cum se commendasset ac spectabilem fecisset prætextu potestatis acceptæ. Grot.*

(*c*) τὸν ἴδιον ἀδελφὸν ὑπονοθεύσας.

(*d*) *Supra* ℣. 7. 8.

An du M. 3834.

29. *Et Menelaüs amotus est à Sacerdotio, succendente Lysimacho fratre suo: Sostratus autem prælatus est Cypriis.*

30. *Et cum hæc agerentur, contigit, Tharsenses, & Mallotas seditionem movere, eo quòd Antiochidi Regis concubinæ dono essent dati.*

31. *Festinanter itaque Rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.*

27. La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda dans cette charge: & le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate.

30. Pendant que ces choses se passoient, ceux de Tharse, & de Mallo excitérent une sédition, parce qu'ils avoient été donnez à Antiochide concubine du Roi.

31. Le Roi y vint en grande hâte, pour les appaiser, ayant laissé pour son Lieutenant, un des Grands de sa Cour, nommé Andronique.

COMMENTAIRE.

lem, sur le mont de Sion. Cette citadelle n'étoit pas encore dans l'état où elle fut mise dans la suite. (*a*)

ỷ. 29. MENELAUS AMOTUS EST A SACERDOTIO, SUCCEDENTE LYSIMACHO FRATRE SUO. *La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lysimaque son frere lui succéda.* On ne convient pas qu'il lui ait succédé en qualité de grand-Prêtre; il ne paroît pas qu'il ait jamais été reconnu en cette qualité, ni qu'il en ait fait les fonctions; il fut simplement son Vice-gérent, (*b*) pour faire ses affaires, & pour exercer quelques-unes de ses fonctions en son absence. Ménélaüs n'étoit pas encore déposé; il étoit allé à Antioche pour rendre compte au Roi, du délai du payement des trois cens talens qu'il avoit promis. Joseph qui donnoit à Lysimaque la qualité de grand-Prêtre, ne le fait commencer qu'après la mort de Ménélaüs; il lui donne tantôt trois ans, & tantôt quatre ans de Pontificat. (*c*)

SOSTRATUS AUTEM PRÆLATUS EST CYPRIIS. *Le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate.* Le Grec: (*d*) *Et Sostrate laissa en sa place Crates, qui étoit*, ou qui avoit été *Gouverneur de Chypre*, ou commandant des troupes de cette Isle.

ỷ. 30. CONTIGIT THARSENSES ET MALLOTAS SEDITIONEM MOVERE. *Ceux de Tharse & de Mallo excitérent une sédition.* Tharse étoit la capitale de Cilicie; *Mallo*, ou *Mallus*, est une autre ville de la même Province, sur le fleuve *Pyramus*. (*e*) La cause de cette revolte, étoit qu'Antiochus avoit donné ces deux villes, à une de ses concubines nommée Antiochide. Outrées du mépris qu'elles crurent qu'on faisoit d'el-

(*a*) 1. *Macc.* I. 35.
(*b*) Ἀπέλιπε τῆς ἀρχιερωσύνης διάδοχον. *Vide Grot. hic. infra* ỷ. 31. & IX. 23. XIV. 26. & *Usser. ad an. M.* 3834.
(*c*) *Vide Joseph Antiq.* XII. 16. *cum* XX. 15.
(*d*) Σώστρατος δὲ Κράτητα τὸν ἐπὶ τῶν Κυπρίων. *Ita Syr. & Interpp. passim.*
(*e*) *Plin. l.* V. *c.* 27. *Strabo. l.* 14. *Grot.*

32. Ratus autem Menelaüs accepiße se tempus opportunum, aurea quædam vasa è templo furatus donavit Andronico, & alia vendiderat Tyri, & per vicinas civitates.

33. Quod cùm certiſſimè cognoviſſet Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochia, secùs Daphnem.

34. Unde Menelaüs accedens ad Andronicum rogabat ut Oniam interficeret. Qui cùm veniſſet ad Oniam, & datis dextris cum jurejurando, (quamvis eſſet ei ſuſpectus ſuaſiſſet de aſylo) procedere, ſtatim eum peremit, non veritus juſtitiam.

35. Ob quam cauſam non ſolùm Judæi, ſed aliæ quoque nationes indignabantur, & moleſtè ferebant de nece tanti viri injuſta.

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occasion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vases d'or, & en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, & dans les villes voisines. An du M. 3834.

33. Onias ayant ſçû ceci trés-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, ſe tenant cependant à Antioche dans un lieu ſûr, prés de Daphné.

34. C'eſt pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, & le pria de tuer Onias. Andronique étant donc venu où étoit Onias, & lui ayant perſuadé, par la parole qu'il lui donna avec ſerment *de ne lui point faire de mal,* quoi qu'Onias le tînt pour ſuſpect, de ſortir de l'azyle où il étoit, il le tua auſſitôt, ſans avoir aucune crainte de la juſtice.

35. Auſſi, non ſeulement les Juifs, mais les autres nations mêmes en conçûrent de l'indignation, & ne pouvoient ſupporter l'injuſtice de la mort d'un ſi grand homme.

COMMENTAIRE.

les, elles prirent les armes, & ſe ſoulevérent. Les exemples de quelques villes données par les Rois de Perſes à leurs femmes, à leur maîtreſſes, & à leurs amis, ſont fréquens dans l'hiſtoire; (*a*) cela ne paſſoit nullement pour honteux à ces villes. Mais il n'en étoit pas ainſi des villes grecques; elles étoient plus délicates ſur le point d'honneur.

ỳ. 32. MENELAUS AUREA QUÆDAM VASA E TEMPLO FURATUS, DONAVIT ANDRONICO. *Ménélaüs déroba au Temple quelques vaſes d'or, & en donna une partie à Andronique.* Ménélaüs n'étoit plus à Jéruſalem; mais il y avoit Alcime ſon Vice-gérent, auſſi méchant que lui, qui par ſes ordres, enleva des vaſes d'or du Temple, & les envoya à Antioche.

ỳ. 33. ONIAS ARGUEBAT EUM. *Onias le reprochoit à Ménélaüs.* Le grand-Prêtre Onias troiſiéme étoit allé à Antioche, pour détruire dans l'eſprit du Roi les calomnies de Simon, qui l'accuſoit d'avoir découvert à Héliodore les tréſors du Temple. (*b*) Pendant ce tems, Jaſon ſon frere obtint d'Antiochus la ſouveraine Sacrificature, & Onias, qui aimoit la

(*a*) *Vide ſi places Plat. in Alcibiad. Plutarc in Themiſtocl. Athen l. 1. Serar. Grot Tulli in Verrem. 5. Uxoribus attribuunt civitates hoc modo; hæc civitas mulieri in redimiculum præbeat, hæc in collum, hæc in crines. Ita populos habent univerſos non ſolum conſcios libidinis ſuæ, ſed etiam adminiſtros.*

(*b*) *2. Macc. IV. 4. 5. 6. & ſeq.*

An du M. 3834.

36. *Sed regressum Regem de Cilicia locis, adierunt Judæi apud Anthiochiam, simul & Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.*

37. *Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, & flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem, & modestiam.*

38. *Accensisque animis, Andronicum purpurâ exutum, per totam civitatem jubet circumduci: & in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vitâ privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.*

36. C'est pourquoi le Roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs, l'allérent trouver à Antioche, & lui firent leurs plaintes de ce meurtre si injuste d'Onias.

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur, à cause de la mort d'Onias; il fut touché de compassion; & il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse, & de la modération qui avoit toûjours éclatté dans sa conduite:

38. Et entrant en une grande colére contre Andronique, il commanda qu'on le dépoüillât de la pourpre; qu'on le menât par toute la ville; & que ce sacrilége fût tué au même lieu, où il avoit commis cette impiété contre Onias: le Seigneur rendant ainsi à ce misérable, la punition qu'il avoit si justement méritée.

COMMENTAIRE.

paix, demeura à Antioche. (*a*) Il eut l'honneur de gagner l'estime, & l'amitié du Prince, & Antiochus fut si touché de sa mort, qu'il en versa des larmes. Onias donc étant à Antioche, & informé des sacrileges commis par Alcime, suivant les ordres de Ménélaüs, l'en accusa fortement auprés d'Andronique, que le Roi avoit laissé à Antioche, pour gouverner en son absence. (*b*) Onias cependant se tenoit dans l'azile de *Daphné* prés de la ville, craignant avec raison, la violence de Ménélaüs. Ce faubourg de Daphné est fort célébre dans toute l'antiquité. Strabon, (*c*) dit qu'il est à quarante stades de la ville, dans un lieu délicieux, par ses belles eaux, & par l'ombre de son bois de futaye, au milieu duquel est le Temple d'Apollon, qui est un azile inviolable, pour tous ceux qui s'y retirent. Onias tout pieux qu'il étoit, ne feignit point dans une occasion si périlleuse, de se retirer dans l'azile d'une fausse divinité. Il est permis dans ces occasions, non pas de reconnoître les faux Dieux, mais de profiter des privileges que l'erreur des hommes a attachez à leurs Temples, ou aux bois qui leur sont consacrez. Joseph ne dit rien de tout ceci; il suppose qu'Onias étoit mort long-tems auparavant.

℣. 37. CONTRISTATUS ANIMO ANTIOCHUS PROPTER ONIAM. *Antiochus fut saisi de tristesse au fond de son cœur, à cause d'Onias.* C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la vertu d'Onias, que de dire qu'Antiochus Epiphanes lui même son ennemi, & qui l'avoit pri-

(*a*) Ci-aprés ℣. 37.
(*b*) Ci-devant ℣. 31.
(*c*) *Strabo, l. 16. p. 718.*

39. *Multis autem sacrilegiis in templo à Lysimacho commissis Menelai consilio, & divulgatâ famâ, congregata est multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.*

39. Or Lysimaque ayant commis plusieurs sacriléges dans le temple, par le conseil de Ménélaüs, & le bruit s'en étant répandu, lorsqu'il en avoit déja emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque. An du M. 3834.

40. *Turbis autem insurgentibus, & animis irâ repletis, Lysimachus armatis ferè tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno, ætate pariter, & dementiâ provecto.*

40. Comme donc ceux de la ville se soulevoient, & qu'ils étoient animez d'une grande colére, Lysimaque arma environ trois mille hommes, & commença à user de violence, ayant pour chef un certain Tyran, également avancé en âge, & consommé en malice.

41. *Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuêre: quidam verò cinerem in Lysimachum jecêre.*

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquoit de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; & quelques-uns jettérent de la cendre contre lui.

42. *Et multi quidem vulnerati, quidam autem & prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt: ipsum etiam sacrilegum secùs ærarium interfecerunt.*

42. Il y eut beaucoup de ses gens blessez, & quelques-uns de tuez: & tous furent mis en fuite; & le sacrilége fut aussi tué luimême prés du trésor.

43. *De his ergo cœpit judicium adversus Menelaüm agitari.*

43. On commença donc à accuser Ménélaüs de tous ces désordres.

COMMENTAIRE.

vé de sa dignité, étoit si pénétré de son merite, qu'il ne put retenir ses larmes à la nouvelle de sa mort. On raconte, (*a*) que Jules César versa des larmes, en voyant la tête de Pompée; & lors qu'il apprit la mort de Caton, il dit qu'il envioit la gloire de Caton, & que Caton lui avoit dérobé celle de lui conserver la vie; *Se illius gloriæ invidere, & illum suæ invidisse dixit.* Mais qu'elle comparaison de César, à un monstre de cruauté, comme Epiphanes?

℣. 40. DUCE QUODAM TYRANNO. *Ayant pour chef un certain Tyran*, un homme du nom de *Tyran*. Le Grec lit: *Auranus*, mais c'est une faute. Les Actes des Apôtres nous parlent aussi d'un particulier, appellé *Tyran*. (*b*)

℣. 41. QUIDAM CINEREM IN LYSIMACHUM JECERE. *Quelques uns jettérent de la cendre contre lui.* Le Grec: (*c*) *Quelques uns prenant de la cendre qui étoit là, en répandirent de toutes parts sur Lysimaque & les siens.* On lui jetta de la cendre ou de la poussiere. Tout ceci se passa

(*a*) *Valer. Max. l. 1. c. 5. exemplo 10.*
(*b*) *Act. XIX. 9.*
(*c*) Τινὲς δὲ ἐκ τῆς παρακειμένης σποδοῦ δραξάμενοι φύρδην ἐνετίνασσον εἰς τοὺς περὶ τὸν Λυσίμαχον.

An du M. 3834.

44. Et cùm venisset Rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri à senioribus.

44. Et le Roi étant venu à Tyr, trois Députez envoyez par les Anciens de la ville, lui vinrent porter leurs plaintes sur cette affaire.

45. Et cùm superaretur Menelaüs, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum Regi.

45. Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation, promit à Ptolémée une grande somme d'argent, pour l'engager à parler au Roi en sa faveur.

46. Itaque Ptolemæus in quodam atrio positum quasi refrigerandi gratiâ Regem adiit, & deduxit à sententia:

46. Ptolémée ayant donc été trouver le Roi, lorsqu'il s'étoit mis dans un vestibule comme pour se rafraîchir, il lui fit changer de résolution.

47. Et Menelaüm quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit: miseros autem, qui, etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

47. Et ce Prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même tems à la mort ces pauvres Députez, qui auroient été jugez innocens par des Scythes mêmes, s'ils avoient plaidé leur cause devant eux.

48. Citò ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, & populo, & sacris vasis, causam prosecuti sunt.

48. Ainsi ceux qui avoient soûtenu les intérêts de la ville, & du peuple, & le respect dû aux vases sacrez, furent punis aussi-tôt contre toute sorte de justice.

49. Quamobrem Tyrii quoque indignati erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.

49. C'est pouquoi les Tyriens mêmes étant touchez d'indignation, se montrérent fort généreux dans la sépulture honorable qu'ils leur rendirent.

50. Menelaüs autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in potestate, crescens in malitia ad insidias civium.

50. Cependant Ménélaüs se maintenoit dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étoient puissans auprés du Roi; & il croissoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens.

COMMENTAIRE.

dans le Temple, où il y avoit beaucoup de cendre, à cause du feu de l'Autel. Il y avoit même un endroit du parvis, destiné à y mettre la cendre. (*a*)

ỳ. 45. Cum superaretur Menelaus. *Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation.* Le Grec: (*b*) *Ménélaüs se voyant pris*, ou convaincu, s'addressa à *Ptolémée*, favori du Roi. C'est ce même Ptolémée, fils de Dorimène, donr il est parlé au premier des Maccabées, (*c*) & qui ayant quitté le parti de Philométor Roi d'Egypte, livra l'Isle de Chypre à Anriochus, (*d*) & reçût en récompense de sa perfidie, le gouvernement de la Célésyrie, & de la Phénicie.

ỳ. 46. In quodam atrio. *Dans un vestibule, comme pour se rafraîchir.* Le Grec, (*e*) *dans un Peristyle*, une galerie, soutenuë de colonnes, pour prendre le frais.

(*a*) *Levit.* I. 16. IV. 12. *&c.*
(*b*) ἤδη δὲ λελειμμένος ὁ Μενέλαος.
(*c*) 1. *Macc.* III. 38.
(*d*) 1. *Macc.* X. 3
(*e*) Εἰς τὸ περίστυλον ὡς ἀναψύξοντα.

CHAPITRE V.

Expédition d'Antiochus Epiphanes contre l'Egypte. Prodiges qui effrayent les Juifs. Jason revient à Jérusalem, & y rentre de force. Antiochus à son retour de l'Egypte, vient à Jérusalem, & y commet diverses violences. Judas Maccabée se sauve dans le desert.

℣. 1. Eodem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Ægyptum.

2. Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem, videri diebus quadraginta per aëra equites discurrentes: auratas stolas habentes, & hastis, quasi cohortes, armatos.

℣. 1. En ce tems-là Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte. An du M. 3834.

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem, pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air, habillez de drap d'or, & armez de lances, comme des troupes de cavalerie;

COMMENTAIRE.

℣. 1. ANTIOCHUS SECUNDAM PROFECTIONEM PARAVIT IN ÆGYPTUM. *Antiochus se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte.* Antiochus Epiphanes, avoit fait une premiere tentative contre l'Egypte, en y envoyant Apollonius; (*a*) sous prétexte d'assister à la prise de possession du Royaume, par le jeune Roi Philométor; mais Epiphanes ne passa pas pour cette fois jusques dans l'Egypte; arrêté apparemment par la crainte des Romains; il n'alla que jusqu'à Joppé, vint à Jérusalem, où il fut reçu par Jason, & s'en retourna en Phénicie. (*b*) Trois ans aprés, (*c*) voyant que les Régens du Royaume d'Egypte, se préparoient sérieusement à lui faire la guerre, pour l'obliger à rendre à Philométor, la Célésyrie, qui avoit été cédée à Cléopatre mere du jeune Roi, pour sa dot, Antiochus les prévint, & les alla attaquer dans l'Egypte. C'est de cette seconde guerre, dont parle ici l'Auteur.

℣. 2. CONTIGIT VIDERI PER AERA EQUITES DISCURRENTES. *On vit des hommes à cheval, qui couroient en l'air.* Souvent Dieu à permis qu'on vît de semblables Phénoménes, qui étoient des présages des malheurs futurs. Joseph nous décrit ceux qui parurent avant

(*a*) *Usser. ad an. M.* 3831.
(*b*) 2. *Macc.* IV. 21.
(*c*) *An.* 3834.

An du M. 3834.

3. *Et cursus equorum per ordines digestos, & congressiones fieri cominus, & scutorum motus, & galeatorum multitudinem gladiis districtis, & telorum jactus, & aureorum armorum splendorem, omnisque generis loricarum.*

4. *Quapropter omnes rogabant in bonum monstra converti.*

5. *Sed cùm falsus rumor exisset, tanquam vitâ excessisset Antiochus, assumptis Jason non minùs mille viris, repentè aggressus est civitatem: & civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensa civitate, Menelaus fugit in arcem:*

3. Des chevaux rangez par escadrons, qui couroient les uns contre les autres; des combats de main à main; des boucliers agitez, une multitude de gens armez de casques, & d'épées nuës; des dards lancez; des armes d'or toutes brillantes; & des cuirasses de toutes sortes.

4. C'est pourquoi tous prioient Dieu que ces prodiges tournassent à leur avantage.

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu, Jason ayant pris mille hommes avec lui, vint attaquer tout d'un coup la ville: & quoique les citoyens accourussent de tous côtez aux murailles, il se rendit enfin maître de la ville; & Ménélaüs s'enfuit dans la forteresse.

COMMENTAIRE.

le dernier siége de Jérusalem. (*a*) Suetone, & Tite-Live, sont pleins de ces sortes de prodiges significatifs. L'imagination & l'erreur des peuples, & la trop grande credulite des Historiens, les ont sans doute beaucoup grossis; mais cela ne doit pas nuire aux prodiges certains & véritables. On peut assurer au contraire, qu'il y a de vrais prodiges, & de vrais miracles, puisque l'on en a tant publiez de faux, dont on distingue aisément la fausseté, lorsqu'on les éxamine sérieusement. Ceux dont on nous parle ici, n'ont rien que de trés croyable; ils sont rapportez par un Auteur contemporain, ou presque contemporain. Ce ne sont point des Phénoménes, qui n'ayent fait que passer devant les yeux de peu de personnes, ou distraites, ou d'un esprit foible; ils ont paru pendant quarante jours, à la vûë de toute une ville, où il y avoit plus de cent mille habitans, dont une grande partie étoient trés-éclairez, & nullement superstitieux, comme plusieurs ne le firent que trop paroître, en quittant les loix du Seigneur, & les pratiques de leur nation.

℣. 5. CUM FALSUS RUMOR EXISSET TAMQUAM VITA EXCESSISSET ANTIOCHUS. *Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fût répandu.* Cette fausse nouvelle, de la mort d'Antiochus, qui étoit alors en Egypte, occupé au siége d'Alexandrie, causa bien des maux à Jérusalem. Jason qui avoit été déposé du Pontificat, par ce Prince, & qui s'étoit retiré dans le païs d'Ammon, auprés d'Aretas, Roi de cette Province, qui passoit pour Province d'Arabie, crut que l'occasion de recouvrer sa premiére dignité, étoit venuë; il se rend à Jérusalem, à la

(*a*) *Joseph. de Bello l. 7. c. 12.*

6. Jason verò non parcebat in cæde civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos, malum esse maximum, arbitrans hostium, & non civium se tropæa capturum.

6. Cependant Jason fit un grand carnage, sans songer à épargner ses concitoyens. Il ne considéroit point que c'est un trés grand malheur, d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; & il croyoit remporter un trophée de ses ennemis, & non de ses concitoyens. An du M. 3834.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem vero insidiarum suarum confusionem accepit, & profugus iterùm abiit in Ammaniten.

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté; mais tout le fruit de sa trahison, & de sa malice, fut sa propre confusion: & il se vit obligé de s'enfuir de nouveau, & de se retirer au pays des Ammonites.

COMMENTAIRE.

tête de mille soldats, & prend la ville par escalade; mais il ne put conserver une conquête de cette importance, n'ayant pas eu le loisir d'arréter Ménélaüs, qui se sauva dans la forteresse, où étoient les troupes d'Antiochus: ainsi il fut obligé de se retirer de nouveau chez le Roi des Ammonites.

D'un autre côté, Antiochus informé que ceux de Jérusalem avoient témoigné de la joïe, à la nouvelle de sa mort, (*a*) en conçût une indignation, dont ils ressentirent bien-tôt les violens effets. Il comprit par là que les Juifs n'étoient nullement affectionnez à sa domination, & qu'ils conservoient du penchant pour les Rois d'Egypte, à qui ils avoient été soumis assez long-tems; il revint donc contre Jérusalem, & éxerça contr'elle, tout ce que sa rage & sa vengeance purent lui inspirer de plus cruel. L'Arabe dit que les mauvais Juifs firent entendre à Antiochus, qu'on avoit pris les signes qui avoient paru dans l'air, au dessus de Jérusalem, comme des présages de sa mort & que le peuple en avoit témoigné de la joïe. (*b*)

ỳ. 6. NEC COGITABAT PROSPERITATEM ADVERSUS COGNATOS MALUM ESSE MAXIMUM. *Il ne considéroit point que c'est un trés grand malheur, d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches;* parce qu'on se détruit soi-même, en diminuant le nombre de ses propres sujets; c'est là le malheur des guerres civiles, où la victoire est toûjours désavantageuse. Tacite en parlant de la guerre entre Othon & Vitellius: *Utrasque impias preces, utraque detestanda vota, inter duos, quorum bello solum id scires deteriorem fore qui vicisset.*

(a) Joseph libello de Maccab c. 4. ἤκουσε ὅτι φήμης διαδοθείσης περὶ τοῦ τεθνάναι αὐτὸν ὡς ἔνιοι μάλιστα χαίρειεν οἱ Ἱεροσολυμῖται.

(b) 2. Macc. c. 3. Vide Arab. in Polyglottis Paris.

An du M. 3834.

8. *Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum, & execrabilis, ut patriæ, & civium hostis, in Ægyptum extrusus est :*

9. *Et qui multos de patria sua expulerat, peregrè periit, Lacedæmonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus :*

10. *Et qui insepultos multos abjecerat, ipse & illamentatus, & insepultus abjicitur, sepulturâ neque peregrinâ usus, neque patrio sepulchro participans.*

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas Roi des Arabes, qui le vouloit perdre : d'où s'étant sauvé, & fuyant de ville en ville, haï de tout le monde, comme un violateur de toutes les loix, comme un homme éxécrable, comme un ennemi déclaré de sa patrie, & de ses citoyens, il fut chassé en Egypte.

9. Ainsi celui qui avoit chassé tant de personnes hors de leur pays, périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone comme pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté.

10. Et comme il avoit fait jetter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir, le sien fut jetté de même, sans être ni pleuré, ni enseveli, & sans qu'il ait pû trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers.

COMMENTAIRE.

℣. 8. IN EXITIUM SUI CONCLUSUS AB ARETA. *Il fut mis en prison par Arétas Roi des Arabes, qui le vouloit perdre.* On ne sait pas la raison de son emprisonnement. Le Grec porte. (*a*) *Il reçut enfin la récompense de sa mauvaise conduite, ayant été arrêté par Arétas Roi des Arabes.* Quelques-uns lisent ; *Il reçut enfin la peine de sa mauvaise vie, ayant été accusé auprés d'Arétas.* La construction du Grec s'accorde mieux avec cette derniere maniére de lire, & en gardant même la leçon ordinaire, il vaut mieux traduire : *Il fut tellement resserré, &* attaqué de toute part dans l'Ammonite, qu'il fut contraint de se sauver de ville en ville, & enfin de s'enfuir en Egypte.

℣. 9. QUASI PRO COGNATIONE REFUGIUM IBI HABITURUS. *Pour y trouver quelque réfuge, à cause de la parenté ;* Voyez ci devant 1. Macc. XII. 21. Le Grec lit : (*b*) *Qu'il se rendit auprés des Lacédémoniens.* Grotius l'entend des Lacédémoniens, qui étoient alors en Egypte, & qui servoient dans l'armée de Philométor. Il est certain que les Lacédémoniens étoient en ce tems-là, de la ligue des Achéens, avec qui le Roi d'Egypte étoit allié. (*c*)

℣ 10. SEPULTURA NEQUE PEREGRINA USUS, NEQUE PATRIO SEPULCHRO PARTICIPANS. *Sans qu'il ait pu trouver de*

(*a*) Πέρας οὖν κακῆς ἀναστροφῆς ἔτυχεν ἐγκλεισθεὶς πρὸς Ἀρέταν. Grotius & quelques autres voudroient lire, ἐγκληθεὶς, accusé ; au lieu de ἐγκλεισθεὶς, enfermé.

(*b*) Πρὸς Λακεδαιμονίους ἀναχθεὶς.

(*c*) *Polyb, in excerpt. de Legationib. 37. & 57.*

11. *His itàque gestis suspicatus est Rex societatem deserturos Judæos : & ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit;*

12. *Jussit autem militibus interficere, nec parcere occursantibus, & per domos ascendentes trucidare.*

13. *Fiebant ergo cædes juvenum ac seniorum, & mulierum, & natorum exterminia, virginùmque, & parvulorum neces.*

14. *Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venumdati.*

11. Ces choses s'étant passées de la sorte, le Roi s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui. Ainsi il partit d'Egypte plein de fureur, & ayant emporté la ville par force, An du M. 3834.

12. Il commanda à ses soldats de tuër tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreroient, & de monter même dans les maisons, pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes, & des vieillards, des femmes, & des enfans; & ni les filles, ni les plus petits enfans, ne pûrent éviter la mort.

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours. Quarante mille furent faits captifs: & il n'y en eut pas moins de vendus.

COMMENTAIRE.

tombeau, ni dans son païs, ni parmi les étrangers. Le Grec: (*a*) *On ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, & il ne fut point enterré dans le tombeau de ses peres.* Ce que la Vulgate traduit ici par *sepultura peregrina*, peut marquer les devoirs que l'humanité ne permettoit pas même de refuser aux étrangers, qui mouroient hors de leurs païs. On employa les trente pieces d'argent, qui furent données pour le prix de Jesus-Christ, à acheter un champ, pour la sépulture des étrangers. (*b*)

℣. 11. Suspicatus est rex societatem deserturos Judæos. *Antiochus s'imagina que les Juifs pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui.* L'entreprise de Jason, & la joïe que ceux de Jérusalem avoient témoignée, à la fausse nouvelle de sa mort, lui donnérent de l'inquiétude, & lui firent craindre qu'ils ne se rendissent à l'Egypte; & n'abandonnassent son parti.

Civitatem quidem armis cæpit. *Ayant emporté la ville de* Jérusalem *par force.* Joseph dit que ceux de Jérusalem sortirent en armes, contre Antiochus, (*c*) que ce Prince forma le siége de la place, & qu'il la prit de force; (*d*) mais ailleurs, il avance qu'il la prit sans combat, ceux de son parti lui en ayant ouvert les portes. (*e*) Comment accorder tant de contrarietez?

℣. 14. Octoginta millia interfecti. *Il en fut tué*

(*a*) Καὶ κηδείας οὐδ᾽ ἧστινος, οὔτε πατρῴου τάφου μετέσχε.
(*a*) *Matt.* xxvii. 7.

(*c*) *Joseph. lib.* 6. *de Bello p.* 929.
(*d*) *Idem ibid. l.* 1. *c.* 1.
(*e*) *Idem lib.* xii. *Antiq. c.* 7.

An du M. 3834.

15. *Sed nec ista sufficiunt : ausus est etiam intrare templum universâ terrâ sanctius, Menelao ductore, qui legum, & patriæ fuit proditor.*

15. Mais comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le Temple, qui étoit le lieu le plus saint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs l'ennemi des loix, & de sa patrie.

16. *Et scelestis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus, & civitatibus erant posita ad ornatum loci, & gloriam, contrectabat indignè, & contaminabat.*

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrez, que les autres Rois, & les villes avoient placez en ce lieu saint, pour en être l'ornement, & la gloire, il les manioit d'une maniére indigne, & les profanoit.

17. *Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat, quòd propter peccata habitantium civitatem, modicùm Deus fuerat iratus : propter quod & accidit circa locum despectio :*

17. Ainsi Antiochus ayant perdu toute la lumiére de l'esprit, ne considéroit pas que si Dieu faisoit éclatter pour un peu de tems sa colere contre les habitans de cette ville, c'étoit à cause de leurs péchez, & que c'étoit pour cela qu'un lieu si saint avoit été exposé à cette profanation.

18. *Aliòquin nisi contigisset eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est à Seleuco Rege ad expoliandum ærarium, etiam hic statim adveniens flagellatus, & repulsus utique fuisset ab audacia.*

18. Car autrement, s'ils n'avoient été coupables de plusieurs crimes, ce Prince à l'exemple d'Héliodore, qui fut envoyé par le Roi Séleucus pour piller le *saint* trésor, auroit été foüetté comme lui, au moment de son arrivée, & empêché d'exécuter son entreprise insolente.

19. *Verùm non propter locum, gentem : sed propter gentem, locum Deus elegit.*

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple ; mais le temple à cause du peuple.

COMMENTAIRE.

quatre-vingt mille. Il y a apparence que dans ces quatre vingt mille, sont compris les quarante mille qui furent taillés en pieces, & les autres quarante mille, qui furent vendus ; & que le mot de *tuer*, signifie seulement, faire perir, dissiper. Voici le Grec : (*a*) *Il y en eut quatre-vingt mille de perdus ; quarante mille dans le premier feu du combat*, ou l'épée à la main, ou mis en piéces, *& autant de vendus*. La construction de l'original insinuë que la somme de quatre-vingt mille, comprend tous ceux qui furent tuez, ou faits captifs dans cette occasion.

℣. 19. Non propter locum, gentem; sed propter gentem, locum Deus elegit. *Dieu n'a pas choisi le peup'e à cause du Temple : mais le Temple à cause du peuple.* Dieu n'a que faire de nos Temples, ni de nos sacrifices ; (*c*) c'est pour nous que nous

(*a*) Ὀκτὼ μυριάδες κατεφθάρησαν. Τέσσαρες μὲν ἐν χειρῶν νομαῖς, οὐκ ἧττον δὲ τῶν ἐσφαγμένων ἐπράθησαν.

(*b*) *Isai.* I. II. *Jerem.* VI. 20. *Amos* V. 22.

travaillons ;

20. *Ideòque & ipse locus particeps factus est populi malorum : posteà autem fiet socius bonorum : & qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.*

20. C'est pourquoi ce lieu *saint* a eu part aux maux qui sont arrivez au peuple ; comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoit. Et aprés avoit été quelque tems abandonné, à cause de la colere du Dieu tout-puissant, il sera encote élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se reconciliera avec son peuple. An du M. 3835.

21. *Igitur Antiochus mille & octingentis ablatis de templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se præ superbia terram ad navigandum, pelagus verò ad iter agendum deducturum, propter mentis elationem.*

21. Antiochus ayant donc emporté du temple dix-huit cens talens, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excés d'orgueil, & s'élevant dans son cœur d'une maniére si extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer.

22. *Reliquit autem, & præpositos ad affligendam gentem : Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso, à quo constitutus est.*

22. Il laissa aussi des hommes qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligeassent le peuple ; savoir dans Jérusalem, Philippe otiginaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avoit établi ;

COMMENTAIRE.

travaillons, lorsque nous bâtissons des Temples au Trés-haut; c'est pour nous procurer des aziles, contre la colere du Seigneur ; & des lieux de priéres pour fléchir sa colere. Qui suis-je, disoit Salomon, pour entreprendre de bâtir un Temple au Seigneur, dont le Ciel & la terre, ne sont pas capables de contenir l'immensité ? (*a*) Ce n'est donc que pour avoir des lieux où nous puissions lui rendre nos vœux & nos hommages : *Ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, & audias preces quas fundit famulus tuus coram te.* D'où vient que le Seigneur dans sa vengeance, ne manque guere de permettre la profanation des Temples, & des Autels, comme pour faire sentir aux peuples impies, qu'il abandonne ces lieux sacrez, qui étoient comme des gages de sa présence, & de sa protection, & qu'il ne les regatde qu'avec horreur, dés qu'ils ne servent plus que de retraite à des méchans.

℣. 21. TERRAM AD NAVIGANDUM, PELAGUS VERO AD ITER AGENDUM DEDUCTURUM. *Qu'il s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer.* Expressions hyperboliques, qui marquent l'extravagance, & la vanité du Roy Antiochus, qui aprés la conquête de l'Egypte, ne se croyoit plus rien d'impossible. L'Histoire a conservé la memoire de l'entreprise de Xercés, & de Caligu-

(*a*) *Vide* 3. *Reg.* VIII. 27. & 2. *Par.* II. 6. & VI. 19.

An du M. 3836.

23. *In Garizim autem Andronicum: & Menelaum, qui gravius quam cæteri imminebant civibus.*

24. *Cùmque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitu viginti & duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.*

23. Et Andronique à Garizim : & Ménélaüs, qui étoit plus acharné que tous les autres à faire du mal à ses concitoyens.

24. Mais étant plein de haine contre les Juifs, il leur envoya le détestable Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit, & lui donna ordre de tuer tous ceux qui feroient dans un âge parfait, & de vendre les femmes, & les jeunes hommes.

COMMENTAIRE.

la, qui par un effet d'une vanité ridicule, voulurent rendre la terre navigable, & la mer ferme, & propre à y marcher à cheval. Le premier bâtit un pont pour joindre l'Asie à l'Europe ; (*a*) fit aplanir les montagnes, & remplir les vallées, fit percer les terres, pour la communication des mers ; enfin prétendit se faire passer pour le maître de la nature. L'autre plus ridicule, voulut à l'imitation de Xercés, faire un pont sur le Lac Lucrin, entre Baies & Pouzoles, à la longueur de trois mille six cens pas, pour avoir le plaisir d'y marcher à cheval, & d'y passer dans l'équipage d'un triomphe chimérique. (*b*) Antiochus avoit trouvé si peu de résistance dans l'armée du Roi d'Egypte, & dans les conquêtes qu'il avoit faites dans ce païs, qu'il ne devoit pas beaucoup se flatter de ses victoires.

℣. 23. IN GARIZIM AUTEM ANDRONICUM. *Il laissa pour Gouverneur de Garizim Andronique.* Il faut finir ici le sens ; car Ménélaüs n'eut aucune autorité sur les Samaritains, qui avoient leur Temple à Garizim. Cette montagne semble être mise ici, pour tout le païs de Samarie.

ET MENELAUM, QUI GRAVIUS IMMINEBANT CIVIBUS. *Et Ménélaüs qui étoit plus acharné que les autres, contre ses citoyens.* C'est ainsi qu'il faut lire, en suivant le Grec : (*c*) Cet acharnement, ne regarde que la personne de Ménélaüs.

℣. 24. MISIT ODIOSUM PRINCIPEM APOLLONIUM. *Ménélaüs envoya contre les Juifs, le détestable Apollonius.* La Vulgate, semble rapporter ceci à Ménélaüs ; mais quelle autorité avoit ce grand-Prêtre, pour envoyer contre les Juifs Apollonius ? Le Syriaque marque que ce fut Antiochus qui l'envoya, & la suite du discours, & de l'Histoire racontée ici, & dans le premier des Maccabées, (*d*) semble demander ce sens.

(*a*) *Justin l. 2. Fiduciâ virium velut naturæ ipsius Dominus, & montes in planum deducebat, & convexa vallium æquabat, & quadam maria pontibus sternebat, quadam ad navigationis commodum, per compendium ducebat.*

(*b*) *Vide Sueton. in Caio Caligula.*

(*c*) Πρὸς δὲ τούτοις Μενέλαον, ὃς χείριστα τῶν ἄλλων ὑπερῄρετο τοῖς πολίταις. *Ita Syr. &c.*

(*d*) *Vide 1. Macc. 1. 30. & III. 10.*

25. *Qui cùm venisset Jerosolymam, pacem simulans quievit usque ad diem sanctum sabbati: & tunc feriatis Judæis, arma capere suis præcepit.*

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jérusalem, il feignit de ne chercher que la paix, An du M.
& il demeura en repos jusqu'au saint jour 3836.
du sabbat: mais lorsque les Juifs se tenoient dans le repos auquel le sabbat les obligeoit, il commanda à ses gens de prendre les armes.

26. *Omnésque qui ad spectaculum processerant, trucidavit: & civitatem cum armatis discurrens, ingentem multitudinem peremit.*

26. Il tailla en piéces tous ceux qui étoient venus pour les regarder; & courant par toute la ville avec ses soldats, il tua un grand nombre de personnes.

27. *Judas autem Macchabæus, qui decimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat: & fœni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.*

27. Cependant Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme en un lieu désert, où il vivoit avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes: & ils demeuroient là, sans manger autre chose que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui soüilloit les autres.

COMMENTAIRE.

Le Grec n'en est point éloigné, (*a*) & il y a de bons Interprétes, qui se déterminent pour cette explication, qui paroît la plus aisée, & la plus naturelle. Le Grec, (*b*) au lieu de Lépithete d'*odieux*, ou détestable, que la Vulgate donne à Apollonius, lui donne le nom de *Mysarches*, c'est-à-dire, Prince des scélérats. Grotius croit qu'il étoit Prince ou *Gouverneur de Mysie*.

℣. 26. OMNES QUI AD SPECTACULUM PROCESSERANT, TRUCIDAVIT. *Il tailla en pieces tous ceux qui étoient venus pour les regarder*, ou plûtôt, (*c*) *Tous ceux qui étoient venus pour cette fête*, qui étoient venus à Jérusalem, & au Temple, le jour du Sabbat, pour participer aux Sacrifices, & pour satisfaire leur dévotion. Il faut comparer le premier des Maccabées, Chap. 1. ℣. 30. & suiv. pour voir la suite de cette Histoire.

℣. 27. JUDAS MACCABÆUS QUI DECIMUS FUERAT. *Judas Maccabée s'étoit retiré lui dixiéme*. L'Auteur nomme exprés Judas Maccabée, parce que son nom étoit alors plus fameux que celui, ni de Mattathias son pere, ni d'aucun de ses freres. Mattathias & ses cinq fils, du nombre desquels étoit Judas, & quatre autres se retirerent d'abord ensemble; mais il y en eut beaucoup aprés qui les suivirent dans les montagnes. Le texte dit qu'ils se *nourrirent d'herbes sauvages*, c'est-à-dire, de fruits,

(*a*) Ἀπεχθῆ δὲ πρὸς τοὺς πολίτας Ἰουδαίους ἔχων διάθεσιν, ἔπεμψε δὲ τὸν μυσάρχην Ἀπολλώνιον, &c. Vide ad 1. Macc. 1. 30.

(*b*) Vide Serar. Tir. Grot. Usser. Vaill. alios.

(*c*) τοὺς ἐξελθόντας πάντας ἐπὶ τὴν θεωρίαν συνεκέντησε. Vide supra ad cap. IV.

d'herbes, de racines, & d'autres choses qu'ils trouvérent à la campagne, n'ayant pû emporter des provisions, pour tout le tems qu'ils furent obligez de demeurer dans les solitudes.

CHAPITRE VI.

Jupiter Olympien placé dans le Temple de Jérusalem; & Jupiter l'Hospitalier dans celui de Garizim. Martyre du vieillard Eléazar.

An du M. 3837.

℣. 1. *Sed non post multum temporis, misit Rex senem quendam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut se transferrent, à patriis & Dei legibus:*

2. *Contaminare etiam quod in Jerosolymis erat templum, & cognominare Jovis Olympii: & in Garizim, prout erant hi, qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.*

℣. 1. Peu de tems aprés, le Roi envoya un certain vieillard d'Antioche pour forcer les Juifs à abandonner les loix de Dieu, & celles de leur pays;

2. Pour profaner le temple de Jérusalem, & le consacrer à Jupiter-Olympien; & pour donner au temple de Garizim le nom de Jupiter-l'Etranger, parce que ceux qui habitoient en ce lieu, étoient étrangers.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Senem Antiochenum. *Le Roi envoya un vieillard d'Antioche*, ou un Sénateur d'Antioche. Le Grec: (a) *Un vieillard Athénien*, ou *un Sénateur nommé Athénée.*

℣. 2. Cognominare Jovis Olympii. *Pour le consacrer à Jupiter Olympien.* Les Grecs voulant introduire leur Réligion dans l'Asie, se contentérent de remarquer les propriétez des Divinitez anciennes du païs, & d'en changer les noms, en les r'habillant, & les faisant servir à la Grecque. On trouva quelque ressemblance entre *le Dieu du Ciel*, que les Juifs adoroient, & *le Jupiter Olympien* des Grecs; on voulut obliger les Juifs à transférer à ce Dieu des Grecs, les honneurs qu'ils rendoient au Dieu du Ciel. Les autres nations n'y firent point de façon, elles changérent aisément le nom, & les cérémonies de leurs Dieux, croyant qu'il étoit indifférent, de les adorer de la maniére des Grecs, ou autrement. On ne leur en demandoit pas davantage; mais les Juifs plus éclairez & plus réligieux que les autres peuples, ne prirent pas le change, & sçurent toûjours mettre une différence infinie, entre le Dieu du Ciel qu'ils adoroient, & le Jupiter Olympien des Payens. Ils ne purent se résoudre de rendre à la créature, le

(a) Ἐξαπέστειλε ὁ βασιλεὺς γέροντα Ἀθηναῖον, Ita & Syr.

3. *Pessima autem & universis gravis erat malorum incursio.*

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple, comme un déluge terrible de toutes sortes de maux. An du M. 3837.

4. *Nam templum luxuriâ & comessationibus Gentium erat plenum, & scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultrò ingerebant, intrò ferentes ea, quæ non licebat.*

4. Car le temple étoit rempli des dissolutions, & des festins de débauche des Gentils, d'hommes impudiques mêlez avec des courtisanes, & des femmes qui entroient insolemment dans ces lieux sacrez, y portant des choses qu'il étoit défendu d'y porter.

COMMENTAIRE.

culte qui n'est dû qu'au Créateur; ils aimérent mieux souffrir les derniers supplices, que de faire le moindre changement à leurs cérémonies. Dans le quatriéme des Maccabées, (*a*) il est dit que le vieillard Eléazar, & les sept freres Maccabées souffrirent en la présence d'Antiochus lui-même.

ET IN GARIZIM PROUT ERANT HI, QUI LOCUM INHABITABANT, JOVIS HOSPITALIS. *Et pour donner au Temple de Garizim, le nom de Jupiter l'Hospitalier, parce que ceux qui habitoient en ce lieu étoient étrangers.* Jupiter l'Hospitalier est le protecteur des étrangers & des voyageurs. Les Samaritains ayant vû la persécution allumée contre les Juifs, recoururent à leur artifice ordinaire; ils niérent qu'ils ayent aucun rapport avec les Juifs, ni avec leur réligion; ils écrivirent même à Antiochus Epiphanes, (*b*) une lettre pleine de flâtterie, dans laquelle ils prenoient le nom *de Sidoniens, demeurant à Sichem*, & exposoient que leurs Ancêtres portez par je ne sçai quelles superstitions, avoient embrassé la coûtume des Juifs, de célébrer le jour du Sabbat, pour se mettre à couvert de la peste, qui avoit souvent ravagé leurs païs, & qu'ils avoient érigé un Temple, sur le mont Garizim, sans le dédier à aucune divinité, & qu'ils y offroient des sacrifices convenables. Ils ajoûtoient, que le Roi ayant ordonné qu'on fist souffrir aux Juifs, la juste peine de leur méchanceté; ses Officiers vouloient les enveloper dans leur châtiment, comme étant de la même nation, & de même religion qu'eux; ce qui étant évidemment faux, puisqu'ils étoient Sidoniens d'origine, & qu'ils n'avoient rien de commun avec les Juifs; ils prioient Sa Majesté d'écrire à Apollonius, & à Nicanor ses Officiers, de les laisser en paix, & de dédier leur Temple *à Jupiter le Grec.* (*c*) Le Roi écrivit à Nicanor en leur faveur, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il changea apparemment depuis d'opinion, puisque nous apprenons de l'Auteur de ce livre, que leur

(*a*) 4. *Macc. c.* 2.
(*b*) *Joseph Antiq l.* XII. *c.* 7. βασιλεῖ Ἀντιόχῳ θεῷ Ἐπιφανεῖ, ὑπόμνημα παρὰ τῶν ἐν Σικίμοις Σιδωνίων.

(*c*) *Idem ibid.* Προσαγορευθήτω δὲ τὸ ἀνώνυμον ἱερὸν, ΔΙΟΣ ΕΛΛΗΝΙΟΥ.

An du M. 3837.

5. *Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.*

6. *Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies sollemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.*

7. *Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis Regis ad sacrificia, & cum Liberi sacra celebrarentur, cogebantur hederâ coronati Libero circuire.*

5. L'autel étoit plein aussi de viandes impures, qui sont interdites par nos loix.

6. On ne gardoit point les jours de sabbat; on n'observoit plus les fêtes solemnelles du pays; & nul n'osoit plus avoüer simplement qu'il étoit Juif.

7. Ils étoient menez par une dure nécessité aux sacrifices *profanes*, le jour de la naissance du Roi; & lorsque l'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les ruës couronnez de lierre, à l'honneur de ce faux-Dieu.

COMMENTAIRE.

Temple fut consacré à Jupiter l'*Hospitalier*, où l'étranger.

℣. 4. SCORTANTIUM CUM MERETRICIBUS. *D'hommes impudiques mêlez avec des femmes courtisanes.* Le Grec. (*a*) *Le Temple étoit plein de Gentils, qui commettoient des actions abominables, avec leurs semblables, & qui s'approchoient des courtisannes, jusques dans les sacrez portiques;* au lieu qu'il n'étoit pas même permis aux Prêtres de s'approcher de leurs femmes légitimes, durant le tems de leur service au Temple, & que les femmes les plus pures, n'avoient point entrée dans l'intérieur du Temple.

℣. 6. NEQUE SIMPLICITER JUDÆUM. *Nul n'osoit avoüer simplement qu'il étoit Juif*, ou plûtôt qu'il étoit de la réligion des Juifs. Le nom de Juifs étoit alors un crime, comme long-tems aprés celui de Chrétiens, sous les persécuteurs de l'Eglise.

℣. 7. IN DIE NATALIS REGIS. *Le jour de la naissance du Roi.* Le Grec: (*b*) *Ils étoient conduits par une dure nécessité, au festin de la naissance du Roi, qui se faisoit chaque mois.* Il y a beaucoup d'apparence que c'est de cette fête de la naissance, ou de la prise de possession du Royaume d'Antiochus, qu'on doit entendre ce qui est dit dans le premier des Maccabées, (*c*) qu'on traitoit avec violence ce jour-là, tous les Israëlites qui se trouvoient dans chaque ville. Il étoit ordinaire aux Rois d'Orient de célébrer, & de faire célébrer dans leurs Etats, le jour de leur naissance, ou de leur avénement à la couronne. (*d*) Mais c'est une cérémonie singuliére à Antiochus Epiphanes, d'avoir fait honorer cette fête tous les mois. Le Grec, pour exprimer le festin superstitieux qu'on faisoit alors, se sert d'un terme qui

(*a*) Ὑπὸ τῶν ἐθνῶν ῥᾳθυμούντων μετὰ τῶν ἑταιρῶν, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς περιβόλοις γυναιξὶ πλησιαζόντων.

(*b*) Ἤγοντο δὲ μετὰ πικρᾶς ἀνάγκης εἰς τὴν κατὰ μῆνα τοῦ βασιλέως γενέθλιον ἡμέραν ἐπὶ σπλαγχνισμόν.

(*c*) 1. *Macc.* I. 61. *In virtute sua faciebant hæc populo qui inveniebatur in omni mense & mense in civitatibus.*

(*d*) Voyez sur S. Matthieu XIV. 6.

8. *Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates suggerentibus Ptolemais, ut pari modo, & ipsi adversus Judæos agerent ut sacrificarent.*

9. *Eos autem, qui nollent transire ad instituta Gentium, interficerent: erat ergo videre miseriam.*

8. Ceux de Prolémaïde suggérent aussi, & furent cause qu'on publia un Edit dans les villes des Gentils, voisines de la Judée, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, & de les contraindre à sacrifier; An du M. 3837.

9. Ou de tuer ceux qui ne voudroient point embrasser les coûtumes des Gentils. Ainsi on ne voyoit que misére.

COMMENTAIRE.

signifie *les entrailles*, (*a*) parce qu'aprés avoir immolé la victime, les Prêtres rendoient à ceux qui fournissoient l'hostie, une partie des entrailles pour faire un festin. (*b*)

Cogebantur hedera coronati Libero circuire. *On les obligeoit d'aller par les rues couronnez de Lierre en l'honneur de Bacchus.* Cette fausse divinité étoit fort honorée dans ce païs. On voit son image sur plusieurs Médailles des Rois de Syrie. (*c*) Nous croyons que l'on substitua son culte à celui d'Adonis, si connu dans toutes ces Provinces; on donne quelquefois à Bacchus le nom d'*Adonis*. Nous avons proposé ailleurs (*d*) quelques conjectures, pour montrer que le Gymnase de Jérusalem étoit dédié à Bacchus. Le terme Grec que nous traduisons par, *aller par les rues*, signifie proprement, marcher avec solemnité, à la suite d'une idole, faire une procession à l'honneur de Bacchus; à la lettre; (*e*) *on les contraignoit de suivre la marche de Dionysius*, ou de Bacchus, *ayant du Lierre*, ou couronné de feüilles de lierre, ou portant des branches de cet arbre, ou des *Thyrses*, c'est-à-dire des bâtons enveloppez de lierre; tout le monde sait que cet arbre est consacré à Bacchus.

℣. 8. Decretum exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis. *Ceux de Ptolemaïde (f) suggérerent aussi un Edit dans les villes des Gentils, voisines des Juifs*, pour les obliger de contraindre les Israëlites, qui demeuroient dans ces lieux, de sacrifier. En effet, nous voyons dans le premier des Maccabées, (*g*) que ceux de Prolémaïde, de Tyr, & de Sidon, s'etoient attroupez contre les Juifs, & que toute la Galilée s'étoit soulevée contr'eux, ce qui obligea Judas Maccabée, d'accourir au secours de ses freres, & de les amener dans la Judée, pour les mettre à couvert de la fureur de leurs enne-

(*a*) σπλαγχνισμός. *Vide infra* ℣. 8. & 21. & VII. 42.

(*b*) *Vide Grot. hic. Aristophan.* σπλαγχνεύειν *Plaut. ad exta vocare.*

(*c*) *Villant hist. Reg. Syr. pag* 317 320. 364.

(*d*) *Sup.* IV. 12

(*e*) Ἠναγκάζοντο οἱ Ἰουδαῖοι κισσοὺς ἔχοντες πομπεύειν τῷ Διονύσῳ.

(*f*) Edit. *Romana*. Πτολεμαίων ὑποτιθεμένων, *Editiones Aliæ*, Πτολεμαΐου ὑποθεμένου. Je pense qu'il faudroit lire, Πτολεμαιέων. *Ptolemeensis*, Πτολεμαεῖς. *Infra* XIII. 25 & 1. *Macc.* XII. 48.

(*g*) 1. *Macc.* V. 15.

An du M. 3837.

10. *Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse, quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publicè per civitatem circumduxissent, per muros precipitaverunt.*

11. *Alii verò, ad proximas coëuntes speluncas, & latenter sabbati diem celebrantes, cùm indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quòd verebantur, propter religionem,& observantiam, manu sibimet auxilium ferre.*

12. *Obsecro autem eos, qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad correptionem esse generis nostri.*

13. *Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.*

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfans, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfans pendus à leurs mammelles; & ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblez en des cavernes voisines, & y célébrant secrettement le jour du sabbat; comme Philippe en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre, à cause du grand respect qu'ils avoient pour l'observation du sabbat.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre, de ne se scandaliser point de tant d'horribles malheurs, mais de considérer que tous ces maux sont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation.

13. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne les laisser pas long-tems vivre selon leurs desirs, mais de les châtier promptement.

COMMENTAIRE.

mis. Le Syriaque porte, que l'on envoya aux villes des Gentils, qui étoient voisines, & à Ptolémaïde, qui persécutoient les Juifs, pour leur signifier qu'ils eussent à faire quartier à ceux qui leur obéïroient, & qui sacrifieroient; mais qu'ils missent à mort ceux qui refuseroient de le faire. La plûpart des éxemplaires Grecs, lisent, Que cet Edit se fit *à la sollicitation de Ptolémée*, ce qu'on entend de Ptolémée fils de Dorimenes. (*a*) Mais nous préférons la leçon de l'édition Romaine, qui est conforme à la Vulgate.

ỷ. 10. DUÆ MULIERES. *Deux femmes accusées d'avoir circoncis leurs enfans, &c.* sur tout le détail de ces véxations. Voyez 1. Macc. 1. 64. & suivans.

ỷ. 11. LATENTER SABBATI DIEM CELEBRANTES. *Célébrant secrettement le jour du Sabbat.* Comparez 1. Macc. II. 31. Philippe dont il est parlé ici, est celui qui étoit Gouverneur de Jérusalem, ci-devant ỷ. 22.

ỷ. 12. QUÆ ACCIDERUNT NON AD INTERITUM, SED AD CORREPTIONEM ESSE GENERIS NOSTRI. *Que tout ces maux sont arrivez, non pour perdre, mais pour châtier nôtre nation.* Voyez le discours de Mattathias 1. Macc. II. 51. 52. & suiv. Judith. VIII. 22. 23. & suiv. & ci-aprés ch. VII. 32. 33. 34.

(*a*) *Supra* 2. *Macc.* IV. 45.

ỷ. 13.

An du M. 3837.

14. *Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cùm judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat.*

14. En effet le Seigneur n'agit pas à nôtre égard, comme à l'égard des autres nations, qu'il souffre avec patience, se réservant à les punir dans la plénitude de leurs péchez, lorsque le jour du Jugement sera arrivé :

15. *Ita & in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet,*

15. Et il n'attend pas de même pour nous punir, que nos péchez soient montez à leur comble.

16. *Propter quod numquam quidem à nobis misericordiam suam amovet : corripiens verò in adversis, populum suum non derelinquit.*

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous ; & parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17. *Sed hæc nobis ad commonitionem legentium dicta sint paucis. Jam autem veniendum est ad narrationem.*

17. Aprés avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant ma narration.

COMMENTAIRE.

ỳ. 13. STATIM ULTIONES ADHIBERE, MAGNI BENEFICII EST INDICIUM: *C'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu, de châtier promptement les pécheurs.* En effet s'il les laisse long-tems impunis, ils en déviendront plus mauvais, & tomberont enfin dans l'impénitence, & l'incorrigibilité. Dieu ne nous peut donner en cette vie une plus grande preuve de son extréme colere, que de nous laisser sans nous punir ; c'est la derniere menace qu'il fait à son peuple infidéle. (*a*) *Ma colere se reposera à vôtre égard, mon amour de jalousie ne s'allumera plus sur vous, je demeurerai en repos, je ne me fâcherai plus.*

ỳ. 14. UT EAS, CUM JUDICII DIES ADVENERIT, IN PLENITUDINE PECCATORUM PUNIAT. *Se reservant de les punir dans la plénitude de leurs pechez, lorsque le jour du jugement sera arrivé.* A l'égard des Payens, Dieu les abandonne à eux mêmes, il leur laisse remplir la mesure de leurs crimes ; il voit en quelque sorte, sans s'émouvoir, qu'ils mettent le comble à leur iniquité. Il se reserve à les punir dans l'autre vie, au jour terrible de son jugement, & souvent même dés cette vie, il éxerce contr'eux un jugement sans pitié, il les extermine sans miséricorde ; comme il a fait les Cananéens, & ceux de Sodome. Il n'en est point ainsi des Juifs ; Dieu éxerce contr'eux sa justice pour les corriger, pour les éprouver, pour les rendre meilleurs. Ses châtimens sont à leur égard, comme ceux d'un pere envers ses enfans, toûjours temperez de miséricorde & de clémence. Il faut avoüer, que les sages du paganisme, n'ont jamais débité des maximes si élevées, ni conçû des sentimens si épurez.

(*a*) Ezech. XVI. 42.

An du M. 3837.

18. *Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, & vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.*

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les Docteurs de la Loi, qui étoit un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de pourceau, & on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

19. *At ille gloriosissimam mortem, magis quàm odibilem vitam complectens, voluntariè præibat ad supplicium.*

19. Mais lui préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement, & de lui-même au supplice.

20. *Intuens autem quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.*

20. Considérant ce qu'il lui faudroit souffrir en cette rencontre, & demeurant ferme dans la patience, il résolut de ne rien faire contre la Loi pour l'amour de la vie.

COMMENTAIRE.

℣. 18. ELEAZAR UNUS DE PRIMORIBUS SCRIBARUM. *Eléazar un des premiers entre les Docteurs de la Loi:* Saint Grégoire de Nazianze, & saint Ambroise, assurent qu'il étoit de race Sacerdotale. Joseph dans le livre qu'il a intitulé des Maccabées, (*a*) a décrit au long le martyre du vieillard Eléazar; il prétend que tout cela se passa en présence d'Antiochus lui-même, ce qui paroît aussi par l'Ecriture, au Chap. suivant ℣. 1. Nous croyons qu'il souffrit à Antioche, aussi bien que les sept freres Maccabées ses disciples, dont on parlera au Chapitre septiéme. L'Arabe veut que ce soit le même Eléazar, qui étoit à la tête des septante Interprêtes, qui furent envoyez en Egypte, pour traduire les Livres Saints, & qu'il souffrit à Jérusalem, en présence du Gouverneur, nommé Félix. Les Peres, (*b*) ont fait des grands éloges du Saint vieillard Eléazar; ils l'ont appellé *le pere* & le maître des sept freres, dont nous verrons le martyre au Chapitre suivant; ils ont dit qu'il étoit le premier des Martyrs de l'ancien Testament, de même que saint E'tienne l'est du nouveau. Enfin soit qu'on considére sa générosité dans les tourmens, ou la pureté de ses sentimens, & l'élévation de sa doctrine, ou l'extréme délicatesse de sa conscience bien éclairée; on avoüera qu'il y a peu de Saints dans l'ancien Testament, qui nous ayent donné de plus grands exemples de force, & de charité.

℣. 19. PRÆIBAT AD SUPPLICIUM. *Alla de lui même au supplice.* A la lettre, (*c*) *Il marcha devant* ses bourreaux, *& alloit volontairement au Tympanum.* Le supplice du *Tympanum* étoit la bastonnade, comme on l'a montré dans la Dissertation, sur les supplices des Hébreux; c'est apparemment d'Eléazar qu'avoit en vuë l'Auteur de l'Epître aux Hébreux,

(*a*) *Libel. de Macc. c. 2. 3.*
(*b*) *Vide Ambrof. l. 2. de Jacob. & vita beata c. 10. Nazianz. orat. in Maccab. Cyprian. de Singul. Cloricor..*
(*c*) *Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆγε.*

An du M. 3837.

21. *Hi autem qui astabant, iniquâ miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secretò rogabant afferri carnes, quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut Rex imperaverat, de sacrificii carnibus.*

21. Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, & le supliérent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes, dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du Roi;

22. *Ut hoc facto, à morte liberaretur, & propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.*

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la mort. Ils usoient donc de cette espéce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

23. *At ille cogitare cœpit ætatis, ac senectutis suæ eminentiam dignam, & ingenitæ nobilitatis canitiem, atque à puero optimæ conversationis actus: & secundùm sancta, & à Deo condita legis constituta, respondit citò dicens, præmitti se velle in infernum.*

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandoient de lui un âge, & une vieillesse si vénérable; ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur d'ame qui lui étoit naturelle, & cette vie innocente, & sans tache qu'il avoit menée depuis son enfance, & il répondit aussi-tôt selon les ordonnances de la Loi sainte établie de Dieu; qu'il aimoit mieux descendre dans le tombeau, *que de consentir à ce qu'on lui proposoit.*

COMMENTAIRE.

lorsqu'il a parlé de ceux qui ont souffert ce supplice. (*a*)

ỷ. 20. INTUENS AUTEM QUEMADMODUM OPORTERET ACCEDERE, PATIENTER SUSTINENS, DESTINAVIT NON ADMITTERE ILLICITA PROPTER VITÆ AMOREM. Considérant ce qu'il lui *faudroit souffrir*. (A la lettre, *comment il faudroit qu'il s'approchât*,) *demeurant ferme dans la patience; il resolut de ne rien faire contre la Loi, par l'amour de la vie.* Le texte est assez clair en ce sens: mais le Grec est un peu embarrassé; je le voudrois traduire ainsi: (*b*) *Mais crachant* ce qu'on lui avoit mis dans la bouche, *& dont il ne lui étoit pas permis de goûter, même pour conserver sa vie; il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter.* Le Syriaque. *Il se presenta au bourreau, comme un homme patient doit s'y présenter, pour ne pas se soüiller, en mangeant des choses deffenduës par amour de la vie.*

ỷ. 21. QUI ASTABANT INIQUA MISERATIONE COMMOTI. *Ceux qui étoient présens, touchez d'une injuste compassion.* Le

(*a*) *Heb.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. *Vulgat. Distenti sunt.*

(*b*) Προσπτύσας δὲ καθ' ὃν ἔδει τρόπον προσέρχεσθαι τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνεσθαι, ὧν οὐ θέμις γεύσασθαι διὰ τὴν πρὸς τὸ ζῆν φιλοστοργίαν. Je lis προσέρχεται πρὸς τοὺς ὑπομένοντας ἀμύνασθαι.

An du M. 3837.

24. *Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere : ut multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum, transisse ad vitam alienigenarum :*

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit-il, d'user de cette fiction, qui seroit cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans, auroit passé de la vie des Juifs, à celle des payens,

25. *Et ipsi propter meam simulationem, & propter modicum corruptibilis vitæ tempus decipiantur ; & per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.*

25. Seroient eux-mêmes trompez par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible ; & ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, & l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. *Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar : sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.*

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-puissant, ni pendant ma vie, ni aprés ma mort.

27. *Quamobrem fortiter vitâ excedendo, senectute quidem dignus apparebo ;*

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis ;

28. *Adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honestâ morte perfungar. His dictis confestim ad supplicium trahebatur.*

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance, & avec joye une mort honorable, pour le sacré culte de nos loix trés-saintes. Aussi-tôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

29. *Hi autem, qui eum ducebant, & paulò antè fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.*

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passérent tout d'un coup à une extrême fureur, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, qu'ils attribuoient à orgueil.

COMMENTAIRE.

Grec : (*a*) *Ceux qui étoient préposez à cet injuste festin, où l'on servoit les entrailles des bêtes immolées aux idoles.* Ce grand homme, & ce généreux Martyr, aime mieux souffrir la mort, que de scandaliser les foibles, par une action permise en elle même ; mais qui seroit prise infailliblement pour une prévarication des loix. Il suivoit dés-lors dans la pratique, les belles regles de morale que JESUS-CHRIST, (*b*) que S. Paul, (*c*) que nos Martyrs, (*d*) ont depuis enseignées, & pratiquées.

℣. 26. MANUM OMNIPOTENTIS NEC VIVUS, NEC DEFUNCTUS EFFUGIAM. *Je ne pourrois fuir la main du Tout Puissant,*

(*a*) Οἱ δὲ πρὸς τῷ παρανόμῳ σπλαγχνισμῷ τεταγμένοι.

(*b*) *Matth.* XVIII. 7. *& seq.*

(*c*) *Rom.* XIV. 14. 15. 20. 21. *&* I. *Cor.* VIII. 4. 10. 11.

(*d*) *S. Saba, Martyrolog.* 12. *April.*

An du M. 3837.

30. *Sed, cùm plagis perimeretur, ingemuit, & dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifestè, ut scis, quia, cum à morte poßem liberari, duros corporis sustineo dolores : secundùm animam verò, propter timorem tuum libenter hæc patior.*

31. *Et iste quidem hoc modo vitâ decessit, non solum juvenibus, sed & universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis, & fortitudinis derelinquens.*

30. Lorsqu'il étoit prêt de mourir des coups dont on l'accabloit, il jetta un grand soupir, & il dit : Seigneur, qui avez une science toute sainte, vous connoissez clairement, qu'ayant pû me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de trés-sensibles douleurs; mais que dans l'ame je sens de la joye de les souffrir pour vôtre crainte.

31. Il mourut ainsi, en laissant non seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation un grand exemple de vertu, & de fermeté, dans le souvenir de sa mort.

COMMENTAIRE.

ni pendant ma vie, ni aprés ma mort. On ne peut rien de plus exprés, pour les châtimens des méchans dans l'autre vie. Ces sentimens paroissent plus distincts, & plus exprés dans les écrits des Auteurs sacrez, depuis Ezéchiel, & Daniel, qu'auparavant. (a) A mesure qu'on approchoit du Messie, Dieu répandoit de plus vives lumieres sur son peuple.

(a) *Vide si lubet Grot. hic, & in Matt.* XII. 32. *& infra c.* VII. 9. 11. 14. 23. *&c.*] *Vide & Sap.* V. 16. *& Comment. nostr. in Psal.* I. 6.

CHAPITRE VII.

Martyre des sept freres Maccabées, & de leur mere.

℣. 1. *Contigit autem, & septem fratres* An du M. 3837.
unà cum matre sua apprehensos, compelli à Rege edere contra fas, carnes porcinas, flagris & taureis cruciatos.

2. *Unus autem ex illis qui erat primus, sic ait: Quid quæris, & quid vis discere à nobis parati sumus mori, magis, quàm patrias Dei leges prævaricari.*

℣. 1. Or il arriva que l'on prit aussi sept freres avec leur mere, & le Roi voulut les contraindre à manger contre la défense de la Loi de la chair de pourceau, en les faisant déchirer avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau.

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit: Que demandez-vous, & que voulez-vous apprendre de nous? Nous sommes prêts de mourir, plûtôt que de violer les Loix de Dieu, & de nôtre pays.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Flagris et taureis cruciatos. *Avec des foüets, & des escourgées de cuir de taureau.* Le Grec (*a*) lit, *avec des foüets, & des nerfs.* Le latin *taurea*, signifie du cuir de taureau, ou un nerf de bœuf. (*b*) Les *sept freres*, dont il parle dans ce Chapitre, sont ordinaiment appellez *Maccabées*. Joseph leur a le premier donné ce nom, dans le livre qu'il a composé de leur martyre; les Peres, & l'Eglise même, ont adopté ce sentiment, & leur ont attribué le même nom, quoiqu'il ne se trouve pas dans les livres Canoniques. On est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. (*c*) Les uns (*d*) croyent qu'elle vient de leur mere, qui se trouve quelquefois appellée *Maccabæa*, ou de leur frere aîné, (*e*) qui porte le nom de *Maccabæus*, dans l'ancienne édition latine du livre de Joseph, touchant le martyre de ces sept freres. Mais ce nom ne se lit pas dans le Grec, & il ne lui est pas plus propre qu'à ses freres; c'est un nom commun & générique, qui leur est donné à tous, à la mere, & aux enfans. D'autres (*f*) veulent que le nom de Maccabées ait été commun généralement à tous ceux qui se distinguérent par leur courage, dans cette persécution. Nous croyons que Judas Maccabée s'étant mis à la tête de ceux qui

---

(*a*) *Μάστιξι, καὶ νευραῖς αἰκιζομένους.*
(*b*) *Gloss. Taurea scutica de veretro tauri facta.*
(*c*) *Vide Serar. in hunc locum.*
(*d*) *Author Comment. in Maccab. sub nomine D. Thomæ in Præfat.*
(*e*) *Serar. Esti. Tirin.*
(*f*) *Scalig. l. 5.*

An du M. 3837.

3. *Iratus itáque Rex, jussit sartagines, & ollas aneas succendi: quibus statim succensis;*

4. *Jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam: & cute capitis abstracta, summas quoque manus, & pedes ei prascindi, cateris ejus fratribus, & matre inspicientibus.*

5. *Et cùm jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, & adhuc spirantem torreri in sartagine: in qua cùm diu cruciaretur, ceteri unà cum matre invicem se hortabantur mori fortiter.*

3. Le Roi entrant en colére, commanda qu'on fit chauffer sur le feu des poëles, & des chaudiéres d'airain; & lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, & qu'on lui coûpât les extrémitez des mains, & des piez, à la vûë de ses freres, & de sa mere.

5. Aprés qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, & qu'on le fit rôtir dans la poële pendant qu'il respiroit encore. Et dans tout le tems qu'il étoit tourmenté, ses autres freres s'encourageoient l'un l'autre avec leur mere à mourir constamment,

COMMENTAIRE.

persévérérent dans la religion de leurs freres, rendit son nom si célébre, qu'il fut communiqué, non seulement à ses freres, & à toute sa famille; mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, soit en versant leur sang dans les supplices; comme Eléazar, & les sept freres, dont nous parlons: soit en exposant leur vie dans les combats, contre les ennemis de leur nation, comme Judas, & les siens. D'où vient que tous les livres qui renferment l'Histoire de ces guerres, ou de ces persécutions, sont appellez les livres des Maccabées; même ceux qui racontent ce qui est arrivé avant Judas, comme le troisiéme des Maccabées, qui parle de la persécution des Juifs en Egypte, & le petit livre de Joseph, touchant le martyre d'Eléazar, & des sept freres: qui souffrirent avant que Judas fût chef du peuple.

L'ancienne traduction latine de l'ouvrage de Joseph, qu'on vient de citer, donne à chacun des sept freres, son nom particulier. Le premier est appellé *Maccabée*, le second, *Aber*, le troisiéme *Machiri*, le quatriéme *Judas*, le cinquiéme *Achas*, le sixiéme *Areth*, & le septiéme *Jacob*. Mais ces noms ne se lisent pas dans l'original Grec. Dans un ancien manuscrit de la Bibliotéque du Roi, numero 1875. qui contient toute la Bible, & en particulier les quatre livres des Maccabées, on lit les noms des sept Freres, de cette sorte: *Arbin*, *Gourias*, *Eusebênas*, *Marcella*, *Antoine*, *Isléazar*, *Samonas*. Leur mere s'appelloit *Solomonis*, leur pere *Archippe*, & le Prêtre Eléazar étoit leur maître, ou leur précepteur. Mais ces noms ne sont point dans le corps du livre; mais à la fin du quatriéme des Maccabées, qui est le discours de Joseph, intitulé: *de l'empire de la raison*.

Quelques-uns (*a*) ont cru qu'ils avoient souffert à Jérusalem, pendant

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 7. & Libel. de Maccab.* Cédrénus, & Baillet vie des SS. 4. tome. Mais dans le mois d'Août au 2. tome, il dit que ce fut à Antioche.

An du M. 3837. *6. Dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, & consolabitur in nobis, quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : & in servis suis consolabitur.*

7. Mortuo itàque illo primo, hoc modo sequentem deducebant ad illudendum, & cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret priùs, quàm toto corpore per membra singula puniretur.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod & iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit.

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la vérité, il sera consolé en nous, selon que Moyse le déclare dans son Cantique par ces paroles : Et il sera consolé dans ses serviteurs.

7. Le premier étant mort de cette sorte, ils menoient le second pour le faire souffrir avec insulte : & lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui présentoit, plûtôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

8. Mais il répondit en sa langue paternelle : Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourmens que le premier.

COMMENTAIRE.

qu'Antiochus y étoit encore, ou lors qu'il y retourna la seconde fois ; mais l'opinion la plus suivie, & la plus certaine, est qu'ils souffrirent à Antioche. (*a*) Du tems de saint Jérôme, on y montroit leurs tombeaux, (*b*) & saint Augustin, (*c*) parle de l'Eglise dédiée sous leur nom, dans cette même ville. L'ancien Traducteur latin de Joseph assure qu'on les amena du Château, ou du bourg de Susandre à Antioche, pour être présentez à Antiochus Epiphanes ; mais ces particularitez, qui ne se lisent pas dans le Grec, sont fort suspectes. Joseph dans son Traité de l'Empire de la raison, a beaucoup amplifié & embelli cette histoire : & Erasme a encore enchéri sur lui, dans la paraphrase qu'il en a faite.

℣. 6. CONSOLABITUR IN NOBIS. *Dieu sera consolé en nous.* C'est ainsi que les Interprétes Grecs ont rendu ce passage du Deutéronome, (*d*) que la Vulgate traduit par, *le Seigneur aura compassion de ses serviteurs.* L'Auteur de ce livre ne sçavoit peut-être pas l'Hébreu, qui porte, (*e*) *Il se consolera sur ses serviteurs ;* ce qui peut avoir deux sens dans le stile des Hébreux. *Il vengera ses serviteurs persécutez*, il se consolera dans la vengeance qu'il tirera de leurs ennemis ; ou bien, *Il se consolera sur eux.* il les chatiera, il satisfera sur eux sa juste colere ; mais ensuite, il leur rendra ses bonnes graces, (*f*) c'est dans ce dernier sens que l'Auteur l'a pris en cet endroit. Voyez le ℣. 35. de ce Chapitre.

(*a*) *Ita Gorionid. Liran. Serar. Tir. Martyrol. Rom. & alia Martyrologia.*

(*b*) *Ieron in locis, verbo Modin.* Il s'étonne qu'on montre les tombeaux des Maccabées à Antioche ; mais il ne pensoit qu'aux descendans de Mathatias, dont les tombeaux étoient à Modin, sans faire attention aux sept freres Maccabées martyrisez à Antioche, qui n'étoient pas de la race de Mathatias.

(*c*) *Aug. Ser. 1. de Macc. 30 Nov. Edit.*

(*d*) *Deut.* XXXII. 36. *In servis suis miserebitur.* 70. Παρακληθήσεται.

(*e*) ועל עבדיו יתנחם

(*f*) *Ezech.* V. 13. *Jonas* III. 9. *&c. Vide Grot. hic* ℣. 16.

An du M. 3837.

9. *Et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem scelestissime, in præsenti vita nos perdis : sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æterna vitæ resurrectionem suscitabit.*

10. *Post hunc tertius illuditur, & linguam postulatus citò protulit, & manus constanter extendit :*

11. *Et cum fiducia ait : E cælo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero.*

12. *Ita ut Rex, & qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quòd tanquam nihilum duceret cruciatus.*

13. *Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.*

14. *Et, cùm jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti datos spem exspectare à Deo, iterùm ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.*

9. Et étant prêt de rendre l'esprit, il dit au Roi : Vous nous faites perdre, ô trés-méchant Prince, la vie présente ; mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, aprés que nous serons morts pour la défense de ses Loix.

10. Aprés celui-ci, on insulta encore au troisiéme. On lui demanda sa langue, qu'il présenta aussi-tôt ; & il étendit ses mains constamment,

11. Et dit avec confiance : J'ai reçû ces membres du Ciel ; mais je les méprise maintenant pour la défense des Loix de Dieu ; parce que j'espere qu'il me les rendra un jour.

12. De sorte que le Roi, & ceux qui l'accompagnoient, admirérent le courage de ce jeune homme, qui considéroit comme rien les plus grands tourmens.

13. Celui ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentérent de même le quatriéme.

14. Et lorsqu'il étoit prêt de rendre l'esprit, il dit : Il est plus avantageux d'être tué par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant : car pour vous, vôtre résurrection ne sera point pour la vie.

COMMENTAIRE.

ỳ. 8. PATRIA VOCE. *Il répondit en sa langue paternelle.* Il répondit en Hébreu, qui étoit la langue de ses peres. Les Juifs ont toûjours été fort jaloux de la langue Hébraïque ; ils l'ont presque toûjours conservée parmi eux, quoi-que pour le commerce avec les étrangers, ils soient obligez d'apprendre la langue des peuples, au milieu desquels ils vivent. Ce jeune homme sçavoit sans doute le Grec, puisqu'il avoit été élevé à Antioche, & il y a toute apparence que son frere aîné n'avoit répondu qu'en cette langue ; celui-ci répond en Hebreu, ou en Syriaque, qui étoit en ce tems-là la langue vulgaire, de la Judée. On voit ci aprés aux ỳỳ. 21. & 27. que la mere de ces sept freres, leur parloit en Hébreu, en les encourageant au martyre.

ỳ. 9. IN ÆTERNÆ VITÆ RESURRECTIONEM SUSCITABIT. *Le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle.* Ce sentiment de la résurrection, paroit si clairement dans toutes les réponses de ces saints Martyrs, (*a*) qu'on peut dire, qu'ils étoient déja Chrétiens.

(*a*) Voyez ci-aprés les ỳ. 11. 14. 23. 29.

An du M. 3837.

15. *Et cum admovissent quintum, vexabant eum: At ille respiciens in eum, dixit:*

15. Ayant pris le cinquiéme, ils le tourmentérent comme les autres. Alors regardant le Roi, il lui dit:

16. *Potestatem inter homines habens cum sis corruptibilis, facis quod vis; noli autem putare genus nostrum à Deo esse derelictum.*

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel: mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné nôtre nation.

17. *Tu autem patienter sustine, & videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te & semen tuum torquebit.*

17. Attendez seulement un peu, & vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, & de quelle maniére il vous tourmentera, vous & vôtre race.

18. *Post hunc ducebant sextum, & is, mori incipiens, sic ait: Noli frustrà errare: nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, & digna admiratione facta sunt in nobis:*

18. Aprés celui-ci, ils menérent au supplice le sixiéme: & lorsqu'il étoit prêt de mourir, il dit: Ne vous trompez pas vainement vous-même. Car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre nôtre Dieu: & ainsi nous nous sommes attiré ces fléaux si épouventables.

19. *Tu autem ne existimes tibi impunè futurum, quòd contra Deum pugnare tentaveris.*

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeuriez impuni, aprés avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. *Supra modum autem mater mirabilis, & bonorum memoriâ digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat:*

20. Cependant leur mere, plus admirable, qu'on ne peut dire, & digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfans, souffroit constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avoit en Dieu.

21. *Singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientiâ: & femineæ cogitationi masculinum animum inserens.*

21. Elle exhortoit fortement chacun d'eux en particulier, dans sa langue naturelle; étant toute remplie de sagesse, & alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

COMMENTAIRE.

par leur foi, aussi bien que par leur constance, *Christiani fuerunt*, dit saint Augustin, (a) *sed nomen Christianorum postea divulgatum, factis antecesserunt.* Les véritez de la réligion, la résurrection des corps, les récompenses de l'autre vie, se devéloppoient de plus en plus, à proportion qu'on approchoit du Libérateur.

℣. 16. POTESTATEM INTER HOMINES HABENS... FACIS QUOD VIS. *Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçû la puissance parmi les hommes.* On ne peut rien de plus libre que cette réponse, qui a beaucoup de rapport à celle de JESUS-CHRIST. (b) *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous eût été donné d'enhaut.*

℣. 21. VOCE PATRIA. *Parlant en sa langue naturelle.* Elle leur

(a) *Aug. Ser. 1. de Maccab. c. 2.*

(b) *Joan. XIX. 11.*

An du M. 3837.

22. *Dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis, neque enim ego spiritum, & animam donavi vobis, & vitam, & singulorum membra non ego ipsa compegi.*

23. *Sed enim mundi creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, & spiritum vobis iterùm cum misericordia reddet, & vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.*

24. *Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul & exprobrantis voce despecta, cùm adhuc adolescentior superesset, non solùm verbis hortabatur, sed & cum juramento affirmabat, se divitem & beatum facturum, & translatum à patriis legibus amicum habiturum, & res necessarias ei prabiturum.*

25. *Sed ad hac cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit Rex matrem, & suadebat ei, ut adolescenti fieret in salutem.*

26. *Cùm autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.*

22. Elle leur disoit : Je ne sai comment vous avez été formez dans mon sein : car ce n'est point moi qui vous ai donné l'ame, l'esprit, & la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps.

23. Mais le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, & qui a donné l'origine à toutes choses, vous rendra encore l'esprit, & la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous méprisez maintenant vous-mêmes.

24. Or Antiochus croyant qu'on le méprisoit, & qu'on lui reprochoit sa foiblesse; comme le plus jeune de tous étoit resté, il commença non seulement à l'exhorter par ses paroles, mais à l'assûrer avec serment, qu'il le rendroit riche, & heureux, qu'il le mettroit au rang de ses favoris, & lui donneroit toutes les choses nécessaires, s'il vouloit abandonner les loix de ses peres.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promesses, le Roi appella sa mere, & l'exhorta à inspirer à son fils des sentimens plus salutaires.

26. Aprés donc qu'il lui eut dit beaucoup de choses pour la persuader, elle lui promit d'exhorter son fils.

COMMENTAIRE.

parloit Hébreu, qui n'étoit point entendu, ni du Roi, ni des assistans.

ỳ. 22. NESCIO QUALITER IN UTERO MEO APPARUISTIS. *Je ne sçai comment vous avez été formés dans mon sein.* La formation de l'homme, dans le sein de la mere, d'une maniére inconnuë à la mere, & souvent malgré elle, a toûjours été le sujet de l'étonnement des plus éclairez. L'Ecriture en plus d'un endroit, (*a*) reléve la puissance de Dieu, dans la production naturelle de l'homme.

ỳ. 24. ANTIOCHUS CONTEMNI SE ARBITRATUS, SIMUL ET EXPROBRANTIS VOCE DESPECTA. *Antiochus croyant qu'on le méprisoit, & qu'on lui reprochoit sa foiblesse.* Le Grec : (*b*) *Antiochus croyant qu'on le méprisoit, & soupçonnant qu'elle lui insultoit par ses discours.* Ce Prince n'entendoit pas la langue Hébraïque, que cette femme

(*a*) *Job.* x. 10. *Sap.* VII. 2. Voyez S. *Aug. de anima & ejus origine lib.* 1. c. 15.

(*b*) Ἀντίοχος οἰόμενος καταφρονεῖσθαι, καὶ τὴν ὀνειδίζουσαν ὑφορώμενος φωνήν. *Hesych.* ὑφορώμενος, ὑποβλεπόμενος, φοβούμενος, ὑπονοῶν.

An du M. 3837.

27. *Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce : Fili mi, miserere mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, & lac triennio dedi & alui, & in ætatem istam perduxi.*

27. Elle se baissa en même tems pour lui parler ; & se moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en Hébreu : Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, & qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes.

28. *Peto, nate, ut aspicias ad cœlum, & terram, & ad omnia quæ in eis sunt : & intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, & hominum genus.*

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel & la terre, & toutes les choses qui y sont renfermées, & de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi bien que tous les hommes.

29. *Ita fiet, ut non timeas carnificem istum, sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.*

29. Ainsi vous ne craindrez point ce cruel bourreau ; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos freres, vous recevrez de bon cœur la mort ; afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette miséricorde *que nous attendons.*

COMMENTAIRE.

parloit à ses enfans ; mais les voyant si fermes, il se douta que la mere les encourageoit, & rendoit inutiles, & ses rémontrances, & ses supplices, & ses menaces. Le Syriaque : *Antiochus se voyant méprisé, se détourna pour ne pas entendre ses reproches, faisant semblant de ne les pas oüir.*

℣. 27. Lac triennio dedi. *Je vous ai nourri de mon lait pendant trois ans.* Les enfans tétoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'une nourriture solide. Les anciens Medécins ont fort approuvé cette methode. (*a*) Voyez nôtre Comment. sur la Genése. xxi. 8.

℣. 18. Ex nihilo fecit illa Deus. *Dieu les a créées de rien.* Il les a tirez du néant. Le Grec ; (*b*) Il les a faites de ce qui n'étoit pas. Voilà l'éternité prétenduë, & la préexistance de la matiére première, & du chaos, clairement renversées. *Tout ce que Dieu n'a pas produit de sa substance*, dit S. Augustin, (*c*) *mais qu'il a créé au dehors par son Verbe, il ne l'a pas fait de ce qui étoit déja, mais de ce qui n'étoit pas, c'est-à-dire, du néant. D'où vient que l'Apôtre dit*, (*d*) *que Dieu appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont.* Judas Maccabée reconnoît ci-aprés, le pouvoir infini de Dieu, qui peut d'un clin d'œil, réduire toutes choses au néant. *Universum mundum uno nutu delere.* 2. Macc. viii. 18.

℣. 29. Ut in illa miseratione cum fratribus

(*a*) *Vales. de sacra Philosoph. c. 83.*
(*b*) *Ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν αὐτὰ ὁ Θεός.*
(*c*) *Aug. lib de Nat. Boni c. 26. Deus omnia quæ de se non genuit, sed per verbum suum fecit, non de his rebus quæ jam erant, sed de his quæ omninò non erant, hoc est de nihilo fecit : ita dicit Apostolus. Qui vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.*
(*d*) *Rom. iv. 17.*

30. *Cùm hæc illa adhuc diceret, ait adolescens: Quem sustinetis? non obedio præcepto Regis, sed præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.*

31. *Tu verò, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.*

32. *Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.*

33. *Et si nobis propter increpationem, & correptionem, Dominus Deus noster modicùm iratus est: sed iterùm reconciliabitur servis suis.*

34. *Tu autem, ô scelestè, & omnium hominum flagitiosissime, noli frustrà extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus.*

35. *Nondum enim omnipotentis Dei, & omnia inspicientis, judicium effugisti.*

36. *Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt: tu verò judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exolves.*

37. *Ego autem, sicut & fratres mei, animam & corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturiùs genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis & verberibus confiteri, quòd ipse est Deus solus.*

30. Lors qu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier: Qu'attendez vous de moi? Je n'obéïs point au commandement du Roi, mais au précepte de la loi, qui nous a été donnée par Moïse. An du M. 3837.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux, dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos pechés que nous souffrons toutes ces choses.

33. Et si le Seigneur nôtre Dieu s'est mis un peu en colére contre nous, pour nous châtier & nous corriger, il se reconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais pour vous, qui êtes le plus scélérat & le plus abominable de tous les hommes, ne vous flatrez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu.

35. Car vous n'avez pas encore échappé le jugement de Dieu, qui peut tout, & qui voit tout.

36. Et quant à mes freres, aprés avoir supporté une douleur passagére, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle: mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu, la peine que vôtre orgüeil a justement méritée.

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne volontiers, comme mes freres, mon corps & mon ame, pour la défense des loix de mes peres, en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à nôtre nation, & de vous contraindre par les tourmens, & par plusieurs playes, à confesser qu'il est le seul Dieu.

COMMENTAIRE.

TUIS TE RECIPIAM. *Afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres, dans cette misericorde, que nous attendons*, afin que je vous reçoive dans le Ciel, dans l'autre vie, dans la résurrection. C'est le vrai sens du texte. (*a*)

℣. 36. SUB TESTAMENTO ÆTERNÆ VITÆ EFFECTI SUNT. *Ils sont entrez dans l'alliance de la vie éternelle*; ou plûtôt, dans la joüissance de la vie éternelle, qui leur est promise par l'alliance de leurs po-

(*a*) ἵνα ἐν τῷ ἐλέει σὺν τοῖς ἀδελφοῖς σου κομίσωμαί σε. Comparez ce ℣. avec le 23 & le Syr.

An du M. 3837.

38. *In me verò & in fratribus meis desinet omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum justè superducta est.*	38. Mais la colére du Tout puissant, qui est tombée justement sur tout nôtre peuple, finira à ma mort, & à celle de mes freres.
39. *Tunc Rex accensus irâ, in hunc super omnes crudeliùs desævit, indignè ferens se derisum.*	39. Alors le Roi tout enflammé de colére, fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir que l'on se moquât ainsi de lui.
40. *Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.*	40. Il mourut comme les autres, sans s'être soüillé, avec une parfaite confiance en Dieu.
41. *Novissimè autem post filios, & mater consumpta est.*	41. Enfin, la mere souffrit aussi la mort aprés ses enfans.

COMMENTAIRE.

res avec Dieu. Le Grec : (*a*) *Leur sort sera la vie éternelle, promise par l'alliance que Dieu* a faite avec leurs peres.

℣. 37. TEQUE CUM TORMENTIS ET VERBERIBUS CONFITERI, QUOD IPSE EST DEUS SOLUS. *De vous contraindre par les tourmens à confesser qu'il est le seul Dieu.* On vit l'accomplissement de ces menaces, ou de ces prédictions, lorsqu'Antiochus accablé de maux, & prêt à expirer, crioit vers le Ciel, reconnoissoit la main vengeresse du Seigneur, & promettoit de se faire Juif. (*b*) Voyez ci-devant le ℣. 17. & le Chap. IX. 15. 16. 17.

℣. 38. IN ME ET IN FRATRIBUS MEIS DESINET OMNIPOTENTIS IRA. *La colére du tout Puissant finira à ma mort, & à celle de mes freres.* Nous sommes comme les victimes d'expiation de nôtre peuple. Dieu content de nôtre sacrifice, se réconciliera à nôtre nation. En effet, si la persécution d'Antiochus fut violente, elle ne fut pas longue. Dieu commença bien-tôt à faire briller les rayons de sa miséricorde sur ses fideles. (*c*)

℣. 40. MUNDUS OBIIT. *Il mourut sans s'être soüillé* par les viandes immolées aux idoles, ni par le culte impie des faux Dieux. Le quatriéme des Maccabées, porte qu'il se jetta dans une chaudiére boüillante, où il mourut.

℣. 41. NOVISSIME ET MATER CONSUMPTA EST. *Enfin la mere souffrit la mort aprés ses enfans.* Cette Sainte mere, est nommée *Salomona* dans le latin du livre de Joseph, sur les Maccabées. Les Grecs, dans leur calendrier, l'appelloient *Salomé*. Gorionidés, *Anne*, S. Thomas, *Maccabea*. L'original Grec de Joseph, ne lui donne point de nom particulier ; il nous apprend seulement, que pour éviter qu'aucun homme ne la

(*a*) *Ἀεννάου ζωῆς ὑπὸ διαθήκην Θεοῦ πεπτώκασι. Ceciderunt, id est sors illorum cecidit, sub testamentum Dei æternæ vitæ.*

(*b*) 2. *Macc.* IX. 12. & *seq.* 1. *Macc.* VI. 3. *Joseph. Antiq. l.* XII. 13.

(*c*) 2. *Macc.* VIII. 5. & 27.

42. *Igitur de sacrificiis, & de nimiis crudelitatibus, satis dictum est.*

42. Mais nous avons assez parlé, & des sacrifices *profanes*, & des excessives cruautés *d'Antiochus*.

An du M. 3837.

COMMENTAIRE.

touchât, elle se jetta dans un bucher allumé, qui étoit là. (*a*) Joseph, fils de Gorion, & l'Arabe, assurent qu'aprés le martyre de ses fils, elle se mit au milieu de leurs corps, & élevant ses mains au Ciel, elle demanda à Dieu, qu'il la tirât du monde; elle fut éxaucée, & elle tomba morte sur ses enfans. D'autres (*b*) ont avancé qu'elle étoit morte de joïe, d'avoir vû souffrir constamment ses sept fils, sans qu'aucun d'eux ait manqué de générosité & de courage. Mais la plûpart ont cru, aprés le Traducteur latin du livre de Joseph, touchant les sept freres Maccabées, que cette Héroïne, souffrit un glorieux martyre, immédiatement aprés ses fils; qu'on la traîna, qu'on la dépoüilla, qu'on lui déchira les mamelles; & qu'aprés lui avoir fait souffrir le supplice du foüet, elle fut jettée dans une chaudiére boüillante, où elle expira.

L'Eglise n'a pû marquer d'une maniére plus éclatante, son estime, & sa vénération pour les Maccabées, qu'en instituant une fête en leur honneur, & en leur érigeant des Temples, dés les premiers siécles de l'Eglise, & avant qu'elle eût fait cet honneur à aucun autre saint Martyr de l'ancien Testament. On a divers Sermons, que les Peres ont prononcés le jour de leur fête. Saint Grégoire de Nazianze, (*c*) saint Chrysostome, (*d*) saint Ambroise, (*e*) saint Léon, saint Augustin, (*f*) saint Gaudence de Bresset, (*g*) saint Maxime de Turin, leur ont consacré des éloges, & ont relevé leur mérite, comme des Saints appartenans deja à JESUS-CHRIST, & à la nouvelle Alliance. Il n'y a qu'à lire le Chapitre que nous venons d'expliquer, & l'histoire de leur martyre, écrite par Joseph, pour concevoir une trés haute idée de la pureté de leur foi, de la noblesse de leurs sentimens, de leur générosité, & de la ferme espérance des biens éternels, & de la résurrection, dans laquelle ils sont morts. On peut à juste titre, les appeller, *Martyrs de la résurrection des corps*, personne dans l'ancien Testament, n'en ayant parlé d'une maniére si distincte & si formelle.

(*a*) *Ioseph. libel. de Macc. c.* ἵνα μὴ ψαύσειέ τις τοῦ σώματος αὐτῆς, ἑαυτὴν ἔρριψε κατὰ τῆς πυρᾶς.

(*b*) *Vide Sext. Sen. Bibl. l. 5. Victorin. Carm. de Maccab apud Serar. hic.*

(*c*) *Gregor. Nazianz. Orat. 22.*

(*d*) *Chrysost. tom. 1. Homil. de Maccab.*

(*e*) *Ambros. lib. 1. Offic. c. 14. & Ep. 17. & lib. 2. de Iacob c. 11. 12.*

(*f*) *Aug. Serm. 300. & 301. de Maccab. in nov. edit. alias 109. & 110.*

(*g*) *Gaudent. Serm. de Maccab. &c.*

CHAPITRE VIII.

Victoires de Judas Maccabée contre Nicanor, Bacchides, & Timothée. Fuite de Nicanor en Syrie.

An du M. 3838.

ỷ. 1. *Judas verò Macchabeus, & qui cum illo erant, introibant latenter in castella ; & convocantes cognatos & amicos, & eos, qui permanserunt in Judaïsmo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.*

2. *Et invocabant Dominum, ut respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur : & misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis ;*

3. *Misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illicò complananda : & vocem sanguinis ad se clamantis audiret ;*

4. *Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, & blasphemias nomini suo illatas, & indignaretur super his.*

5. *At Macchabeus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur : ira enim Domini in misericordiam conversa est.*

ỷ. 1. Cependant Judas Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, entroient secrettement dans les bourgades, & faisoient venir leurs parens & leurs amis, & ceux qui étoient demeurés fermes dans la réligion Judaïque, & les prenant avec eux, ils assemblérent jusqu'à six mille hommes.

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple que tout le monde fouloit aux pieds ; qu'il fût touché de compassion pour son Temple, qui étoit profané par les impies ;

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être détruite & rasée, & qu'il écoutât la voix du sang qui crioit jusqu'à lui ;

4. Qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des petits innocens, & des blasphêmes que l'on avoit proférez contre son nom, & qu'il conçût de l'indignation contre ces excez.

5. Maccabée ayant donc rassemblé prez de soi beaucoup de gens, devenoit formidable aux nations. Car la colére du Seigneur se changea alors en miséricorde.

COMMENTAIRE.

ỷ. 1. IN CASTELLA. *Dans les bourgades.* Le Grec : (*a*) *Dans les villages.* Voyez sur tout ceci le Chapitre premier Maccab. III. où l'on remarque plusieurs particularitez qu'on ne lit pas ici.

ỷ. 3. VOCEM SANGUINIS AD SE CLAMANTIS AUDIRET. *Qu'il écoutât la voix du sang, qui crioit jusqu'à lui.* Le sang de tant d'Israëlites mis à mort, d'une maniére si cruelle ; la voix du sang d'Abel, qui cria vers le Ciel, est connuë dans la Génése, (*b*) de même que

(*a*) Εἰς κώμας.

(*b*) Genes. IV. 10.

celle

An du M. 3838.

6. Et superveniens castellis & civitatibus improvisus, succendebat eas: & oppertuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat.

6. Il furprenoit tout d'un coup les villages & les villes, & les brûloit. Et se saisissant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pieces un grand nombre d'ennemis.

7. Maximè autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, & fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

7. Il faisoit principalement ces courses pendant la nuit; & le bruit de sa valeur se répandoit de toutes parts.

8. Vident autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prosperè, ad Ptolemeum ducem Cœlesyriæ, & Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret Regis negotiis.

8. Alors Philippe voyant le progrés que ce grand homme faisoit de jour en jour, & le bonheur de ses entreprises, qui réüssissoient presque toûjours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Célésyrie, & dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du Roi.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli, de primoribus amicum, dans ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret, adjuncto ei & Gorgia viro militari, & in bellicis rebus experientissimo.

9. Ptolémée lui envoya aussi-tôt Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la Cour, & son ami, à qui il donna environ vingt-mille hommes de guerre, de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple Juif: & il joignit avec lui Gorgias, grand Capitaine, & homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre.

COMMENTAIRE.

celle du sang de JESUS-CHRIST en nôtre faveur. (*a*)

℣. 8. VIDENS AUTEM PHILIPPUS, AD PTOLEMÆUM DUCEM CÆLESYRIÆ SCRIPSIT. *Philippe voyant le progrez que faisoit Judas, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Célésyrie.* Ce Philippe est celui qui avoit été laissé pour Gouverneur à Jérusalem, deux ans auparavant. (*b*) Lorsqu'il vit que Judas avoit mis en déroute les armées d'Apollonius, Gouverneur de la Samarie, (*c*) & de Séron Gouverneur de la Célésyrie; (*d*) il envoya vers Ptolémée, fils de Doryménes, (*e*) pour le prier d'envoyer promtement dans la Judée, des forces capables d'arrêter les progrez de Judas Maccabée, qui commençoit à devenir trés rédoutable.

℣. 9. NICANOREM PATROCLI. *Nicanor fils de Patrocle.* Comparez à ceci, ce qui est dit 1. Macc. III. 38. 39. On lui donne ici vingt mille hommes, qui faisoient partie des quarante mille, dont étoit composée l'armée du Roi, qui fut envoyée contre la Judée. Ces troupes étoient commandées par Ptolémée, par Nicanor, & par Gorgias.

(*a*) Heb. XII. 24.
(*b*) 2. Macc. V. 22.
(*c*) 1. Macc. III. 10. 11. 12. Joseph. Antiq. XII. 6. 10.
(*d*) Ibid. 1. Macc. III. 13. ... 24. Vide Usser. ad an. 3838.
(*e*) Vide 2. Macc. IV. 45.

An du M. 3838.

10. *Constituit autem Nicanor, ut Regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo milia talentorum, de captivitate Judaeorum suppleret.*

11. *Statímque ad maritimas civitates misit, convocans ad coëmptionem Judaicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quae eum ab Omnipotente esset consecutura.*

12. *Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judaeis, Nicanoris adventum.*

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves Juifs.

11. Et il envoya en même tems vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves Juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent; sans faire réflexion sur la vengeance du Tout-puissant, qui devoit bientôt tomber sur lui.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

COMMENTAIRE.

ỳ. 10. CONSTITUIT NICANOR UT REGI TRIBUTUM, QUOD ROMANIS ERAT, &c. *Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talens, que le Roi devoit aux Romains, de l'argent qui reviendroit, de la vente des Juifs pris à la guerre.* Antiochus, le grand pere d'Antiochus Epiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la somme de quinze mille talens, pour les frais de la guerre; cinq cent comptant, deux mille cinq cent aprés la signature de la paix, & les douze mille restans dans l'espace de douze ans, mille talens chaque année. (*a*) Epiphanes étoit chargé du reste de cette dette, comme héritier d'Antiochus le grand: ses prodigalitez l'avoient mis en retard; il devoit encore deux mille talens aux Romains; il étoit parti lui-même de Syrie, pour aller amasser de l'argent dans les Provinces de son obéïssance, au delà de l'Euphrate. (*b*) Nicanor se flatta de bien faire sa cour, en fournissant au Roi deux mille talens, de la vente des Juifs qu'il prendroit à la guerre; mais il vendoit la peau de l'ours qu'il ne tenoit pas.

ỳ. 11. AD MARITIMAS CIVITATES MISIT. *Il envoya dans les villes maritimes,* pour inviter les marchands à venir achetter des esclaves Juifs; il leur promit de les leur donner à bon marché, sçavoir quatre-vingt dix, pour un talent: le talent Hébreu vaut quarante-huit mil huit cens soixante sept livres trois sols neuf den. de nôtre monnoye. Le talent Syrien valoit quelque chose moins: on achettoit quelque-fois un esclave un talent; & Joseph (*c*) assure que le jeune Hircan fils de Joseph, en achetta deux cens pour les presenter au Roi & à la Reine d'Egypte, cent jeunes garçons, & autant de jeunes filles, du prix d'un talent chacun. On peut juger par là du

(*a*) *Vide Liv. l.* 37.
(*b*) 1. *Macc.* III. 31... 37.
(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 4.

13. *Ex quibus quidam formidantes, & non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur:*

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, & n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite. An du M. 3838.

14. *Alii verò, si quid ei superérat, vendebant, simúlque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, prius quàm comminùs veniret, vendiderat:*

14. Les autres vendoient tout ce qui pouvoit leur être resté; & en même tems ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui avant même que de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

15. *Et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, & propter invocationem sancti, & magnifici nominis ejus super ipsos.*

15. Et *de vouloir bien le faire*, sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, & de l'honneur qu'ils avoient de porter le nom si saint, & si glorieux du peuple du Seigneur.

16. *Convocatis autem Macchabæus septem millibus, qui cum ipso erant, rogabat, ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent iniquè venientium adversùm se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent.*

16. Maccabée ayant fait assembler les sept mille hommes qui étoient avec lui, les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis, & de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venoient les attaquer injustement; mais de combattre avec grand courage;

17. *Ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto ab his injustè esset illata, itémque & ludibrio habita civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.*

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne, dont ils avoient deshonoré le lieu Saint; les insultes, & les outrages qu'on avoit faits à la ville, & le violement des ordonnances des anciens.

18. *Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul & audaciâ: nos autem in omnipotente Domino, qui potest & venientes adversùm nos, & universum mundum uno nutu delere, confidimus.*

18. Car pour eux, ajoûtoit-il, ils se fient sur leurs armes, & sur leur audace; mais pour nous, nous mettons nôtre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, & tous ceux qui nous attaquent, & le monde entier.

COMMENTAIRE.

mépris que Nicanor faisoit des Israëlites, en offrant quatre-vingt dix hommes, pour un talent. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. III. 41.

℣. 13. NON CREDENTES DEI JUSTITIÆ. *N'ayant point assez de confiance en la justice de Dieu.* Le Grec: (a) *En la vengeance de Dieu;* ne croyant pas que Dieu prendroit leur défense, & les vengeroit de leurs ennemis.

℣. 16. ROGABAT NE HOSTIBUS RECONCILIARENTUR. *Il les conjura de ne se point reconcilier avec leurs ennemis*, de n'entrer en aucune composition avec eux, persuadez qu'ils ne feroient jamais de bonne foi aucun traité à leur avantage. Le Grec: (b) *Il les pria de ne se point ef-*

(a) Ἀπιςῦντες τὴν τοῦ Θεοῦ δίκην.

(b) Παρεκάλει μὴ καταπλαγῆναι τοὺς πολεμίους.

An du M. 3838.

19. *Admonuit autem eos, & de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes: & quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt.*

20. *Et de prælio, quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cœlo, & beneficia pro his plurima consecuti sunt.*

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avoit autrefois donnez à leurs peres; & des cent quatre-vingt-cinq mille hommes, qui furent tuez du tems de Sennachérib;

20. Et de la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone, dans laquelle les Macédoniens, leurs alliez, étant ébranlez, six mille d'entr'eux seulement avoient tué six vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avoient reçû du ciel; & avoient ensuite obtenu pour récompense de grandes faveurs.

COMMENTAIRE.

frayer à cause du grand nombre *de leurs ennemis*.

℣. 20. ET DE PRÆLIO QUOD EIS ADVERSUS GALATAS FUIT IN BABYLONIA. *De la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylone*. Le Grec est plus circonstantié; il porte que les Galates les étant venus attaquer dans la Babylonie, l'armée des Juifs n'étant que de huit mille hommes, (a) soutenus de quatre mille Macédoniens; ces derniers, hésitans & n'osant en venir aux mains; les huit mille Juifs seuls défirent cent vingt mille Galates. Le Syriaque lit, que l'armée des Galates étoit de quatre-vingt mille hommes, outre quarante mille Macédoniens, qui étoient venus avec eux comme alliez; que les Juifs avec une poignée de monde, défirent toute cette grande armée. L'Ecriture ne nous dit point, ni quand, ni à quelle occasion ceci arriva; & les Interprétes jusqu'icy, n'ont encore pû découvrir à quoi l'on doit rapporter cette guerre.

On sçait seulement que sous le regne du grand Antiochus, les Galates étoient trés puissans en Asie; ces peuples, au moins une partie d'entr'eux s'étoient joints à ce Prince, contre les Romains; & leurs forces étoient alors si grandes, qu'aprés la victoire remportée sur ce Prince, le Consul Cneius Manlius, ne crut pas pouvoir assurer la paix dans l'Asie, tandis qu'une nation si guérriere & si remuante, ne seroit pas domtée. Ils avoient alors trois Rois qui les gouvernoient, & la nation étoit composée de trois peuples différens; les Tolistoboiens, les Tectosages, & les Trocmiens. Ils furent vaincus, & obligez de demeurer dans leurs terres, sans en sortir pour faire des courses sur les païs voisins. (b) Mais ils observérent mal ces conditions: ils ne purent se contenir dans les bornes qu'on leur avoit préscrites. Dans le tems même qu'Antiochus persécutoit les Juifs; ils attaquérent le Roi Eu-

(a) Ὀκτακισχίλιοι. *Ms. Alex.* Ἑξακισχίλιοι. Six mille, comme la Vulgate.

(b) *Usser. ad an. M.* 3815. & 3817.

An du M. 3838.

21. *His verbis constantes effecti sunt, & pro legibus, & patria mori parati.*

22. *Constituit itaque fratres suos duces utrique ordini, Simonem, & Josephum, & Jonatham, subjectis unicuique millenis & quingentenis.*

21. Ces paroles les remplirent de courage; ensorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs loix, & pour leur patrie.

22. Il divisa son armée en plusieurs corps, & en donna le commandement à ses freres, Simon, Joseph, & Jonathas; chacun d'eux ayant sous soi quinze cens hommes.

COMMENTAIRE.

menés jusques dans son Royaume. (*a*) Il est assez croyable que l'affaire dont on nous parle ici, fut quelque entreprise de ces Galates sur la Babylonie, qui n'ayant point eu de suite, à été négligée par les Historiens, qui ne s'appliquent gueres à rapporter les incursions des ennemis, lors qu'elles ne sont pas liées à d'autres évenemens dignes de l'histoire. L'on sçait que les Juifs depuis Aléxandre le Grand, servirent ordinairement dans les armées des Rois de Syrie. *Les Macédoniens* exprimez ici, sont les soldats Grecs, ou Syriens, des Princes dont on vient de parler, à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie, avec d'autre troupes Juives.

La plûpart, (*b*) sous le nom de *Galates*, entendent les Gaulois, qui avoient rempli l'Asie, & la Grece, de la terreur de leur nom, & qui aprés avoir ravagé diverses Provinces, s'étoient enfin fixé dans la Galatie, & dans les païs voisins, qu'ils occupérent depuis, & d'où ils se rendirent redoutables à leurs voisins. Les Historiens ne conviennent pas du tems de cette expédition des Gaulois en Asie; Pausanias la met sous le regne de Séleucus Nicator en Syrie; Eutrope sous le regne de Ptolémée Epiphanes en Egypte. Justin, (*c*) sous Antigone Roi de Macédoine. Serarius, & Tirinus la raportent au tems d'Antiochus premier, surnommé Soter.

℣. 22. CONSTITUIT FRATRES SUOS DUCES UTRIQUE ORDINI. *Il donna le commandement de son armée à ses freres.* Il la partagea en quatre corps, composez chacun de quinze cent hommes; Judas & trois de ses freres, Simon, Joseph & Jonathas commandoient chacun à l'un de ces quatre corps. Le nom de *Joseph* ne se trouve point ailleurs au nombre des freres de Judas. Les uns (*d*) croyent que c'est le même que *Jean Gaddis*; (*e*) d'autres que c'est *Eléazar*, surnommé Abaron, (*f*) qui fut dans la suite écrasé sous un éléphant qu'il tua. (*g*) D'autres aiment mieux dire que Joseph étoit simplement parent, ou beau frere de Judas. Si

(*a*) *Usser. ad an. 3837.*
(*b*) *Grot. Serarius Tirin.*
(*c*) *Justin. l. 25. Gallorum ea tempestate tanta fecunditatis juventus fuit, ut Asiam omnem velut examine aliquo implerent, denique neque Reges orientis sine mercenario Gallorum exercitu ulla bella gesserint, neque pulsi regno ad alios, quàm ad Gallos confugerint. Tantus terror Gallici nominis, sive armorum invicta felicitas erat.*
(*d*) *Serar. & ex eo Tirin.*
(*e*) *1. Macc. II. 2.*
(*f*) *Ibid. ℣. 5.*
(*g*) *1. Macc. VI. 43.*

An du M. 3838.

23. *Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, & dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.*

24. *Et facto sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitûs Nicanoris vulneribus debilem factam, fugere compulerunt.*

23. Esdras leur ayant lû aussi le Livre Saint; le Général aprés leur avoir donné pour signal, le secours de Dieu, se mit lui même à la tête de l'armée, & marcha contre Nicanor.

24. Et le Seigneur Tout puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuerent plus de neuf mille hommes; & la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant trouvée affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçûës, ils la forcérent de prendre la fuite.

COMMENTAIRE.

Eléazar, dont il est parlé dans le Grec au ℣. suivant, est le frere de Judas; il est visible que ce ne peut-être que lui, qui est marqué ici sous le nom de Joseph.

℣. 23. AB ESDRA LECTO ILLIS SANCTO LIBRO. *Esdras leur ayant lû le Livre Saint.* On ne voit pas dans l'Ecriture, que ç'ait été la coûtume dans Israël, de lire l'Ecriture avant le combat; mais comme Judas avoit assemblé son armée à Maspha, comme il auroit fait dans le Temple, & qu'il l'avoit prémunie par le jeûne & par la priere; il y a beaucoup d'apparence que pour les encourager, il leur fit lire quelque endroit choisi des livres Saints. Peut-être aussi qu'on ne lût dans le Sacré volume, que l'endroit du Deutéronome, (*a*) où il est dit que les nouveaux mariez, ceux qui ont bâti une nouvelle maison, qu'ils n'ont point encore habitée, &c. peuvent se retirer dans leurs maisons. En effet, dans le premier des Maccabées, (*b*) il est marqué expressément que Judas fit publier cela à la tête de son armée, avant le combat. Le Grec, & le Syriaque, lisent *Eléasar*, au lieu d'*Esdras*, & il y en a qui croyent avec assez de fondement, que c'étoit Eléazar, frere de Judas. Il étoit Prêtre, & cette fonction lui convenoit en cette qualité.

Il y en a qui joignent le Grec à ce qui précéde de cette sorte: (*c*) *Il établit sur chaque corps de ses troupes, Simon, Joseph, Jonathan & Eléazar; & aprés avoir lû le Saint Livre, & avoir donné le signal.* Mais nous préférons la leçon de la Vulgate, qui est semblable au Syriaque, & à laquelle l'on peut rappeller l'expression Gréque. Grotius, (*d*) veut que Judas lui-même, ait lu le récit de la mort d'Eléazar, apparemment le Saint vieillard de ce nom, car l'autre Eléazar n'étoit pas encore mort en tems-là, & ne mourut que sous le regne du jeune Eupator, successeur d'Epiphanes. (*e*)

DATO SIGNO ADJUTORII DEI. *Ayant donné le signal du*

(*a*) *Deut.* xx. 6. 7. 8.

(*b*) 1. *Macc.* III. 56.

(*c*) Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρον παραναγνοὺς τὴν ἱερὰν βίβλον. Je crois qu'il a mis παραναγνοὺς, au lieu de ἐκέλευσε παραναγινώσκειν. Comme s'il y avoit en Hebreu מקריא

(*d*) *Grot. legit:* Ἔτι δὲ καὶ Ἐλεάζαρος παραναγνοὺς τὴν ἱερὰν βίβλον.

(*e*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841. *Vide &* 2. *Macc.* VI. 31. 32.

An du M. 3838.

25. *Pecuniis verò eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequàque persecuti sunt.*

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, & les poursuivirent bien loin.

26. *Sed reversi sunt horâ conclusi: nam erat ante sabbatum: quam ob causam non perseveraverunt insequentes.*

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés de l'heure; parce que c'étoit la veille du Sabbat; ce qui les empêcha de continuër à les poursuivre.

27. *Arma autem ipsorum, & spolia congregantes, sabbatum agebant: benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos.*

27. Ayant ensuite ramassé les armes & les dépoüilles des ennemis, ils célébrérent le Sabbat, en benissant le Seigneur, qui les avoit délivrés en ce jour là, & qui avoit répandu sur eux, comme les prémieres gouttes *de la rosée* de sa miséricorde.

28. *Post sabbatum verò, debilibus, & orphanis, & viduis diviserunt spolia: & residua ipsi cum suis habuère.*

28. Aprés le Sabbat, ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins & aux veuves; & ils retinrent le reste pour eux, & pour leurs parens.

29. *His itàque gestis, & communiter ab omnibus factâ obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.*

29. Ils firent ensuite la priere tous ensemble, en conjurant le Seigneur trés-miséricordieux, de se réconcilier pour toûjours avec ses serviteurs.

30. *Et ex his, qui cum Timotheo, & Bacchide erant, contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt, & munitiones excelsas obtinuerunt: & plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, & viduis, sed & senioribus facientes.*

30. Ils tuérent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée & de Bacchide, qui combattoient contr'eux. Ils se rendirent maîtres de diverses places fortes, & ils firent un grand butin, qu'ils partagérent également entre les malades, les orphelins, les veuves, & même les vieillards.

COMMENTAIRE.

secours de Dieu. C'étoit comme le mot du guet, & le signal auquel ses troupes se devoient distinguer. Nous lisons ci-aprés, (*a*) que dans une autre occasion, Judas leur donna pour signal, *la victoire de Dieu.*

℣. 24. SUPER NOVEM MILLIA HOMINUM. *Plus de neuf mille hommes.* Il en demeura sur la place trois mille: (*b*) le reste fut tué dans la déroute.

℣. 26. REVERSI SUNT HORA CONCLUSI. *Ils revinrent, se voyant pressez de l'heure.* Le Sabbat commençoit au soir, ils voulurent être au camp avant que la fête commençât: il paroît même, que leur dessein étoit de recüeillir les dépoüilles avant la nuit. ℣. 27.

℣. 28. DEBILIBUS, ET ORPHANIS, ET VIDUIS DIVISERUNT SPOLIA. *Ils firent part des dépoüilles aux infirmes, aux orphelins, & aux veuves.* Cela n'étoit point ordonné par la Loi: elle (*c*) vouloit

(*a*) 2. *Macc.* XIII. 15.
(*b*) 1. *Macc.* IV. 15.
(*c*) *Vide Num.* XXXI. 27. & 1. *Reg.* XXX. 24. 25.

An du M. 3838.

31. Et cùm arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua verò spolia Jerosolymam detulerunt :

31. Ils ramassérent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en reserve dans des lieux avantageux ; & ils portérent le reste des dépoüilles à Jérusalem.

32. Et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judaos afflixerat.

32. Ils tuérent aussi Philarque, qui étoit un homme trés-méchant, & l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, & qui avoit fait aux Juifs beaucoup de maux.

33. Et cùm epinicia agerent Jerosolymis, eum, qui sacras januas incenderat, id est, Calisthenem, cùm in quoddam domicilium refugisset, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

33. Et lorsqu'ils rendoient à Dieu dans Jérusalem, des actions de graces pour cette victoire, ils découvrirent que Calisthéne, qui avoit brûlé les portes sacrées, s'étoit sauvé dans une certaine maison, & ils l'y brûlérent ; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense, pour toutes les impietez qu'il avoit commises.

34. Facinorosissimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judaorum venditionem adduxerat,

34. Mais Nicanor, cet homme couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands, pour leur vendre les esclaves Juifs ;

COMMENTAIRE.

seulement qu'on partageât également à ceux qui avoient assisté au combat, & à ceux qui étoient demeurés pour garder le bagage. Judas fait un acte de surérogation, suivant plûtôt l'esprit (*a*) que la lettre de la Loi.

℣. 30. EX HIS QUI CUM TIMOTHEO ET BACCHIDE ERANT, SUPER VIGINTI MILLIA INTERFECERUNT. *Ils tuérent plus de vingt-mille hommes des gens de Timothée & de Bacchides.* On ne sçait pas les particularitez de cette guerre, contre Timothée & Bacchides; l'Ecriture en fait encore mention en passant, cy-aprés Chapitre x. ℣. 24. (*b*) Il y a apparence que ceci n'arriva qu'aprés la prise de Jérusalem, & la purification du Temple, puisqu'on porta dans cette Ville les dépoüilles prises sur Timothée & Bacchides. (*c*) Il faut bien distinguer cette premiére guerre contre Timothée & Bacchides, d'avec d'autres combats livrez au même Timothée, quelque tems aprés, & rapportez au premier des Maccabées Chap. v. ℣. 5. 6. 7. 8. & au second livre Chap. x. 24. jusqu'au ℣. 37. Ce Timothée est différent d'un autre Général de même nom, avec qui Juda & ses freres, firent la guerre au delà du Jourdain. (*d*)

℣. 31. RESIDUA SPOLIA JEROSOLYMAM DETULERUNT. *Ils portérent le reste des dépoüilles à Jérusalem* ; ils avoient pris cette ville, à l'exception de la citadelle, & avoient nettoyé le Temple, aussi-tôt aprés la victoire contre Nicanor. (*c*)

(*a*) Deut. XIV. 29.
(*b*) *Timotheus qui priùs fuerat à Judais superatus.*
(*c*) Ici ℣. 31.
(*d*) Voyez 1. Macc. V. 11. . 34. 37. & 2. Macc. XII. 10. & sequ.
(*e*) Voyez 1. Macc. IV. 36. & 2. Macc. X. 1. 2. 3.

℣. 35

35. *Humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitûs consecutus.*

36. *Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitat. Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, & ob ipsum invulnerabiles esse, eò quòd sequerentur leges ab ipso constitutas.*

35. Ayant été humilié avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardez comme des gens de néant, il s'enfuit au travers du païs, aprés s'être dépoüillé des riches habits, qui le distinguoient, & arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avoit promis de payer le tribut aux Romains, du prix de la vente des habitans de Jérusalem, qu'il feroit esclaves, publioit alors, que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, & qu'ils étoient invulnérables, à cause qu'ils s'attachoient à suivre les loix qu'il leur avoit données.

COMMENTAIRE.

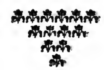
℣. 35. DEPOSITA VESTE GLORIÆ, PER MEDITERRANEA FUGIENS. *Il s'enfuit au travers du païs, aprés avoir quitté les riches habits qui le distinguoient.* Il quitta les marques de général, & se sauva par des chemins détournez, & peu connus, seul & déguisé, comme un fugitif. (*a*)

SUMMAM INFELICITATEM DE INTERITU EXERCITUS SUI CONSECUTUS. *Ayant trouvé le comble de ses malheurs, dans la perte de son armée.* Le Grec; (*b*) *Trop heureux d'avoir échappé aprés la perte de son armée.* L'édition Romaine, (*c*) & le Syriaque sont conformes à la Vulgate.

(*a*) τὴν δοξικὴν ἀποθέμενος, ἐσθῆτα διὰ τῆς μεσογείου, δραπέτου τρόπον, ἑαυτὸν ἔρημον ποιήσας, ἧκεν εἰς Ἀντιόχειαν.

(*b*) Ὑπὲρ ἅπαν εὐημερηκὼς ἐπὶ τῇ τοῦ στρατοῦ διαφθορᾷ.

(*c*) Ὑπερῆγεν δυσημερήσας, &c.



R r

CHAPITRE IX.

Mort malheureuse d'Antiochus Epiphanes à son retour de Perse.

An du M. 3840.

℣. 1. *Eodem tempore Antiochus inhoneſtè revertebatur de Perſide.*

2. *Intraverat enim in eam, quæ dicitur Perſepolis, & tentavit expoliare templum, & civitatem opprimere : ſed multitudine ad arma concurrente, in fugam verſi ſunt : & ita contigit ut Antiochus poſt fugam turpiter rediret.*

3. *Et cùm veniſſet circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem, & Timotheum geſta ſunt.*

℣. 1. En ce tems-là Antiochus revint de Perſe honteuſement.

2. Car étant entré dans la ville de Perſépolis, & ſe diſpoſant à piller le temple, & à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, & le mit en fuite avec ſes gens. Ainſi Antiochus fut obligé, aprés cette fuite honteuſe, de s'en retourner *en ſon Royaume.*

3. Lorſqu'il fut venu vers Ecbatanes, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor, & de Timothée.

COMMENTAIRE.

℣. 1. INHONESTE REVERTEBATUR EX PERSIDE. *Antiochus Epiphanes revenoit de Perſe honteuſement.* On a vû ſur le premier des Maccabées, le motif qui engagea Antiochus à ce voyage, & le mauvais ſuccés qu'il y eut. (*a*)

℣. 2. INTRAVERAT ENIM IN EAM, QUÆ DICITUR PERSEPOLIS. *Il entra dans la ville de Perſépolis.* Cette ville étoit ſituée ſur l'Araxe. Cyrus en avoit fait une des plus belles villes de ſes états ; le Palais qu'il y bâtit, ſe comptoit parmi les merveilles du monde. On en voit encore aujourd'hui des reſtes, qui font juger aux plus habiles voyageurs, (*b*) que cet édifice, pour ſa matiere, pour ſon architecture, pour ſa beauté, pour ſes ornemens, & pour ſa grandeur, eſt un des plus beaux reſtes de l'antiquité, & que la Perſe & la Babilonie n'eurent jamais rien qui en approchât. Quinte-Curce dit qu'Aléxandre, par le conſeil d'une courtiſane, brûla & la ville & le palais, aprés avoir bu. (*c*) Depuis cet embraſement, Perſépolis ne ſe remit plus : & l'on croit que l'Auteur de ce livre a mis ici le nom de *Perſépolis*, au lieu de celui d'*Elymaïs*, qui eſt bien marqué dans le premier des Maccabées, (*d*) & où arriva ce qui eſt dit ici de Perſépolis.

℣. 3. CUM VENISSET CIRCA ECBATANAM. *Lorſqu'il fut*

(*a*) 1. *Macc.* III. 31. 37. & VI. 1. & *ſequ.*
(*b*) Voyez Thévenot, Herbert, Figneroa, Maneſſon Mallet, Deſcription de l'Univers, tom. 2. pag. 172. 173. Chevreau hiſt. du Monde, tom. 4. c. 1.
(*c*) Q. *Curt. lib.* 5. c. 15.
(*d*) 1. *Macc.* VI. 1.

An du M. 3840.

4. *Elatus autem in ira, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judaos retorquere: ideòque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cælesti eum judicio perurgente, eò quòd ita superbè locutus est se venturum Jerosolymam, & congeriem sepulchri Judaeorum eam facturum.*

4. Et étant transporté de colere, il s'imaginoit qu'il pourroit se venger sur les Juifs, de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisoit son chariot, de presser les chevaux, & de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avoit dite : Qu'il iroit à Jérusalem, & qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

5. *Sed qui universa conspicit Dominus Deus Israël, percussit eum insanabili, & invisibili plaga. Ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, & amara internorum tormenta:*

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, frappa ce Prince d'une playe incurable, & invisible. Car dans le moment qu'il eut proféré cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, & d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

6. *Et quidem satis justè, quippe qui multis, & novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo à sua malitia cessaret.*

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice; puisqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de nouveaux tourmens, & qu'il n'avoit point depuis renoncé à sa malice.

7. *Super hoc autem superbiâ repletus, ignem spirans animo in Judaos, & præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, & gravi corporis collisione membra vexari.*

7. Au contraire se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu, & flammes contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage. Mais lorsque ses chevaux couroient avec impétuosité, il tomba de son chariot, & eut tout le corps froissé, & les membres tout meurtris de cette chûte.

COMMENTAIRE.

venu vers Ecbatanes, &c. Ce fut aprés avoir été chassé d'Elymaïs, que s'en retournant vers Babylone, il apprit le malheur qui étoit arrivé à ses troupes, commandées par Nicanor & Timothée. Ecbatanes est la capitale de Médie.

℣. 4. CÆLESTI EUM JUDICIO PERURGENTE. *Etant lui-même poursuivi par la vengeance du Ciel.* Il se sentit d'abord attaqué d'une violente colique. Voyez le ℣. suivant, & 1. Macc. VI. 8. & suiv.

℣. 7. CONTIGIT ILLUM IMPETU EUNTEM DE CURRU CADERE. *Il tomba de son chariot.* L'Arabe enseigne, que l'un de ses éléphans s'étant échappé, & ayant rugi d'une maniére qui effraya les chevaux, qui portoient la litiére d'Antiochus, ce Prince fut jetté par terre, & tout froissé de sa chute.

℣. 8. QUI SIBI VIDEBATUR ETIAM FLUCTIBUS MA-

An du M. 3840.

8. *Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbiâ repletus, & montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans :*

8. Ainsi celui qui s'élevant par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, & peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, & étoit porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu, qui éclatoit sur sa personne.

9. *Ita ut de corpore impii, vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius, & fœtore exercitus gravaretur.*

9. Car il sortoit des vers du corps de cet impie, comme d'une source ; & vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par piéces, avec une odeur si effroyable, que son armée n'en pouvoit souffrir la puanteur.

10. *Et qui paulò antè sidera cæli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fœtoris, portare.*

10. Celui qui s'imaginoit auparavant qu'il pourroit atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortoit de lui.

11. *Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divinâ admonitus plagâ, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.*

11. Il commença donc à rabattre de ce grand orgueil dont il étoit possédé, & à entrer dans la connoissance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la playe dont il se sentoit frappé, & ses douleurs se redoublant à chaque moment.

12. *Et cùm nec ipse jam fœtorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, & mortalem non paria Deo sentire.*

12. Ainsi ne pouvant plus lui-même souffrir la puanteur qui exhaloit de son corps, il dit : Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, & que celui qui est mortel, ne s'égale pas au Dieu souverain.

COMMENTAIRE.

RIS IMPERARE. *Qui s'étoit même flatté de commander aux flots de la mer :* Voyez ci-devant Chap. v. 21. où il est dit que ce Prince s'imaginoit pouvoir naviger sur la terre, & faire marcher ses troupes sur la mer.

ỷ. 12. JUSTUM EST MORTALEM NON PARIA DEO SENTIRE. *Il est juste que l'homme ne s'égale pas au Dieu souverain.* Antiochus avoit pris le nom superbe, de *Dieu manifesté aux hommes.* L'Arabe (*a*) assure même, qu'il s'étoit voulu faire adorer comme un Dieu, & qu'il avoit fait mettre sa statuë, comme celle d'une Divinité, dans le Temple. Le Chap. IX. ỷ. 8. insinuë quelque chose de pareil ; *Supra humanum modum superbiâ repletus.* Voyez aussi Daniel XI. 36. 37.

(*a*) *Vide 2. Macc. c. 3. Arabice in Polyglott. Parif. & Londin.*

An du M. 3840.

13. *Orabat autem hic sceleſtus Dominum, à quo non eſſet miſericordiam conſecuturus.*

14. *Et civitatem, ad quam feſtinans veniebat, ut eam ad ſolum deduceret, ac ſepulchrum congeſtorum faceret, nunc optat liberam reddere.*

15. *Et Judæos, quos nec ſepulturâ quidem ſe dignos habiturum, ſed avibus ac feris diripiendos traditurum, & cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Athenienſibus facturum pollicetur:*

13. Or ce ſcélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir miſéricorde.

14. Lui qui ſe hâtoit auparavant d'aller à Jéruſalem pour la raſer juſqu'en terre, & pour n'en faire qu'un ſépulchre de corps morts entaſſez les uns ſur les autres, ſouhaite maintenant de la rendre libre :

15. Et il promet d'égaler aux Athéniens ces mêmes Juifs, qu'il avoit jugez indignes de la ſépulture, & de qui il avoit dit : Qu'il expoſeroit en proye leurs corps morts aux oiſeaux du ciel, & aux bêtes farouches, & qu'il extermineroit juſqu'aux plus petits enfans.

COMMENTAIRE.

℣. 13. Orabat Dominum a quo non esset misericordiam consecuturus. *Il prioit le Seigneur de qui il ne devoit point recevoir de miſéricorde*, ſuivant la menace, ou la prédiction que lui en avoient faite les Martyrs Maccabées, qu'il fit ſi cruellement tourmenter. (*a*) Antiochus avoit abandonné le Seigneur, & le Seigneur à ſon tour l'abandonne, & lui tourne le dos, (*b*) *Ego autem in interitu veſtro ridebo, & ſubſannabo, cùm vobis id quod timebatis, advenerit.* Ce Prince eſt le modéle des pécheurs endurcis, & des faux pénitens, qui n'ont point d'autre motif de leur retour à Dieu, qu'une crainte purement ſervile, naturelle, intéreſſée.

℣. 14. Optat liberam reddere. *Il ſouhaite de rendre libre Jéruſalem*, de lui donner le privilége de ſe gouverner par ſes loix, par ſes Magiſtrats, de ſe garder elle même, d'être ville libre & indépendante. Telles étoient Antioche & Séleucie, ſous les Rois de Syrie. (*c*)

℣. 15. Æquales Atheniensibus. *Il promet d'égaler les Juifs aux Athéniens.* Le Grec, & le Syriaque liſent conſtamment *Athéniens* ; Il y a pourtant apparence qu'il faut lire *Antiochenis* ; (*d*) & qu'il vouloit donner aux habitans de Jéruſalem, le droit de bourgeoiſie d'Antioche. Athénes n'obéiſſoit point à Antiochus ; Jaſon avoit obtenu quelques années auparavant de ce Prince, le droit de bourgeoiſie, pour la ville de Jéruſalem, moyennant la ſomme de cent cinquante talens. (*e*) Mais ce privilége avoit été revoqué, ou du moins n'avoit point eu ſon exécution, depuis les derniers troubles. On a déja remarqué ci-devant, (*f*) le nom d'*Athénien* gliſ-

(*a*) 2. *Macc.* VII. 14. 17. 19. 31. 34. 35. 36.
(*b*) *Proverb.* 1. 26.
(*c*) *Plin. l.* 5. *c.* 21. & VI. 26.
(*d*) *Vide Grot. hic.*
(*e*) 2. *Macc.* IV. 9.
(*f*) 2. *Macc.* VI. 1.

An du M. 3840.

16. *Templum etiam sanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, & sancta vasa multiplicaturum, & pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum.*

17. *Super hæc, & Judæum se futurum, & omnem locum terræ perambulaturum, & prædicaturum Dei potestatem.*

18. *Sed non cessantibus doloribus, (supervenerat enim in eum justum Dei judicium,) desperans scripsit ad Judæos in modum deprecationis, epistolam hæc continentem:*

19. *Optimis civibus Judæis, plurimam salutem, & benè valere, & esse felices, Rex & Princeps Antiochus.*

20. *Si benè valetis, & filii vestri, & ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.*

21. *Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benignè, reversus de Persidis locis, & infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere:*

22. *Non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.*

16. Il s'engage aussi à orner de dons précieux le saint Temple, qu'il avoit pillé auparavant; à y augmenter le nombre des vases sacrez, & à fournir de ses revenus, les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. Et même à se faire Juif, & à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu.

18. Mais comme il vit que ses douleurs ne cessoient point, parce que le juste jugement de Dieu étoit enfin tombé sur lui, commençant à perdre l'espérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenoit ce qui suit:

19. Le Roi, & Prince Antiochus souhaites le salut, la santé, &toute sorte de prospéritéś aux Juifs ses bons citoyens.

20. Si vous êtes en santé, vous, & vos enfans, & si tout vous réüssit comme vous le souhaitez, nous en rendons de grandes graces à *Dieu*.

21. Etant maintenant dans la langueur, & n'ayant pour vous que des sentimens de bonté, dans cette grande maladie, dont je me suis trouvé surpris lorsque je revenois de Perse, j'ai crû nécessaire de prendre le soin des intérêts communs de mon Etat.

22. Ce n'est pas que je désespere de ma santé; mais j'ai au contraire une grande confiance, que je reviendrai de ma maladie.

COMMENTAIRE.

sé dans le Grec, pour celui d'*Antiochien*. On a quelques exemples des villes de Syrie, qui ont joüi des droits de citoyens d'Antioche; il y a quelques médailles, qui donnent ce titre à celle de Ptolémaïde, & de Callitoë. (*a*)

ỷ. 16. PERTINENTES AD SACRIFICIA SUMPTUS, &c. *De fournir de ses revenus les dépenses necessaires pour les sacrifices.* Comme avoient fait avant lui Darius, (*b*) & Ptolémée Philometor, (*c*) & comme fit depuis Démétrius Nicator. (*d*)

ỷ. 20. SI BENE VALETIS ET FILII VESTRI. *Si vous êtes en santé, vous & vos enfans, &c.* Cette maniére de commencer les lettres,

(*a*) *Apud Harduin. Chronol. Vet. Test. p.* 181. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ. *Item* ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ.

(*b*) 1. *Esdr.* VI. 9.

(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 2.

(*d*) 1. *Macc.* X. 39. 40.

23. *Respiciens autem quòd & pater meus, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum;*

24. *Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.*

25. *Ad hæc considerans de proximo potentes quosque, & vicinos, temporibus insidiantes, & eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum Regem, quem sæpè recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam: & scripsi ad eum quæ subjecta sunt.*

23. Ayant donc consideré que mon pere lui-même, lorsqu'il marchoit avec son armée dans les hautes Provinces, déclara celui qui devoit regner aprés lui; An du M. 3840.

24. Afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étoient dans les provinces de son Royaume, n'en pûssent être troublez, sachant qui étoit celui qu'il avoit laissé héritier de sa couronne:

25. Et sachant de plus, que ceux qui sont proches de nous, & les plus puissans de nos voisins, observent les tems favorables à leurs desseins, & se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus pour regner aprés moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'ai été obligé de me transporter dans les hautes Provinces de mes Etats. Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.

COMMENTAIRE.

se remarque dans celles des Empereurs au Sénat & au peuple Romain, (*a*) *Si vos liberique vestri valetis, benè est.* Ils en ont aussi quelquefois usé de même envers les peuples amis & alliez, comme Jules César en écrivant aux Sidoniens, (*b*) & Marc-Antoine aux Juifs. (*c*)

ỳ. 23. RESPICIENS QUOD ET PATER MEUS, QUIBUS TEMPORIBUS IN LOCIS SUPERIORIBUS DUCEBAT EXERCITUM. *Ayant consideré que mon pere lui même, lorsqu'il marcha avec son armée dans les hautes Provinces*, déclara qui devoit regner aprés lui; suivant la coûtume des Perses, qui en usoient ainsi, lorsqu'ils devoient entreprendre quelque voyage, ou quelque guerre, au dehors de leurs Etats. Quant au voyage du grand Antiochus, dans les Provinces de delà l'Euphrate, que l'Ecriture, aussi bien que les Historiens profanes, appelle *les Provinces supérieures*, Diodore de Sicile, & d'autres (*d*) nous apprennent que ce Prince se voyant chargé d'un gros tribut par les Romains; soit qu'en effet, il manquât d'argent, ou qu'il voulut colorer son avarice, sous le prétexte de ce tribut, qui lui avoit été imposé, prit la résolution de dépoüiller le Temple de Jupiter Bélus à Elymaïs, des richesses immenses qui y étoient.

(*a*) *Vide Grot hic. & Tull Epistolas.*
(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIV. 17.
(*c*) *Ibid. c.* 22.
(*d*) *Vide Diodor. in excerptis Vales. p.* 292. 298. *Strabo. l.* 16. *Justin. l.* 32. *& Usser. ad an M.* 3817. *Hieron. in Dan.* XI.

An du M. 3840.

26. *Oro itaque vos & peto, memores beneficiorum publicè, & privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me, & ad filium meum.*

26. Je vous prie donc, & je vous conjure, que vous souvenant des graces que vous avez reçûës de moi en public, & en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez, à moi, & à mon fils.

27. *Confido enim, eum modestè & humanè acturum, & sequentem propositum meum, & communem vobis fore.*

27. Car j'espére qu'il se conduira avec modération, & avec douceur, selon mes intentions, & qu'il vous donnera des marques de sa bonté.

28. *Igitur homicida, & blasphemus pessimè percussus, & ut ipse alios tractaverat, peregrè in montibus miserabili obitu vitâ functus est.*

28. Enfin ce meurtrier, & ce blasphémateur, frappé d'une horrible playe, & traité de même qu'il avoit traité les autres, étant sur les montagnes, & loin de son pays, finit sa vie par une misérable mort.

COMMENTAIRE.

Il y vint avec son armée, entra la nuit dans le Temple, enleva une grande quantité d'argent qu'il y trouva; mais les peuples voisins en ayant été informez, y accoururent, & le taillérent en piece, avec toute son armée. Il eut pour successeur Séleucus Philopator, qu'il avoit désigné avant son départ, & à qui il avoit donné la régence du Royaume.

℣. 25. DESIGNAVI FILIUM MEUM ANTIOCHUM REGEM. *J'ai désigné mon fils Antiochus, pour regner aprés moi.* C'est Antiochus Eupator, qui n'avoit alors que neuf ans; (*a*) Lysias gouvernoit en son nom, malgré la derniere disposition du Roi, qui avoit nommé Philippe Régent du Royaume, pendant la minorité d'Eupator. (*b*)

SCRIPSI AD EUM QUÆ SUBJECTA SUNT. *Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.* La lettre qu'il écrivit à son fils, en faveur des Juifs, est perduë.

℣. 26. MEMORES BENEFICIORUM. *Vous ressouvenant des graces que vous avez reçûës de moi.* Tout ce discours d'Antiochus se ressent du dérangement de son esprit; pouvoit-il dire avec vérité, qu'il eut fait des graces aux Juifs, aprés avoir exercé contr'eux toutes les cruautez qu'on a vûës dans ces livres. Il n'y a guére plus d'apparence de vérité dans ce qu'il dit au ℣. 25. que souvent il a recommandé son fils à plusieurs d'entre les Juifs, *Quem sæpe multis vestrum commendabam.*

℣. 27. COMMUNEM VOBIS FORE. *Qu'il vous donnera des marques de sa bonté.* A la lettre, *Qu'il vous sera commun*, qu'il sera tout à vous. Le Grec: (*c*) *Qu'il s'accommodera*, qu'il s'accordera *avec vous*, Qu'il vivra bien avec vous.

(*a*) *Appian. Syriac.*
(*b*) 1 *Macc.* VI. 14.
(*c*) Συμπεριενεχθήσεται ὑμῖν. *Vide Grot. hic.* Συμπεριφέρεσθαι se dit des amis qui se donnent réciproquement des marques d'amitié par leurs bons services, par leurs complaisances: & du mari, & de la femme, qui sont bien unis, &c.

℣. 28.

29. *Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemaum Philometorem in Ægyptum abiit.*	29. Philippe, son frere de lait, prit le soin de transporter son corps : & craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolémée Philométor.	An du M. 3840.

COMMENTAIRE.

℣. 28. PEREGRE IN MONTIBUS VITA FUNCTUS EST. *Il mourut sur les montagnes, & loin de son païs.* Polybe, (*a*) & aprés lui saint Jérôme, (*b*) assurent qu'il mourut dans *Tabes*, ville de Perse, située dans la Parætacéne, selon Quinte-Curce. (*c*) Les Historiens remarquent que ce mal-heureux Prince tomba dans la folie, quelque tems avant sa mort, (*d*) étant continuellement agité par les remords de sa conscience, & par des terreurs causées, à ce qu'ils croyoient, par l'apparition de la Déesse, dont il avoit voulu piller le Temple à Elymaïs; mais il est bien plus croyable que cette derniere disgrace, fut principalement la peine des sacriléges commis dans le Temple de Jérusalem, & des maux qu'il avoit faits aux Juifs; (*e*) Quoi que les sacriléges commis dans le Temple de Nannée, fussent à son égard, un trés-grand crime, puisqu'il croyoit en cette fausse Divinité, & qu'il l'adoroit comme véritable.

℣. 29. TRANSFEREBAT CORPUS PHILIPPUS COLLACTANEUS EIUS. *Philippe son frere de lait, prit soin de transporter son corps.* Le Grec : (*f*) *Philippe qui avoit été nourri avec lui.* Le Syriaque : Philippe fils de sa nourrice; c'étoit son confident, & son plus grand ami. Il lui remit son Diadême, son anneau, & son manteau Royal, pour les donner à son fils; il le chargea de son éducation, & de la régence du Royaume, pendant son bas âge, (*g*) car le jeune Prince n'avoit que neuf ans.

QUI METUENS FILIUM ANTIOCHI, AD PTOLEMÆUM PHILOMETOREM IN ÆGYPTUM ABIIT. *Craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte, vers Ptolémée Philométor.* Lysias, qu'Antiochus Epiphanes avoit déclaré Gouverneur du Royaume, & de son fils Antiochus Eupator, avant son départ pour la Perse, n'eut pas plûtôt appris la mort d'Epiphanes, qu'il fit reconnoître le jeune Roi, & se fit nommer Régent du Royaume, & Gouverneur de la Célésyrie, & de la Phénicie, (*h*) sans se mettre en peine des derniéres volontez d'Antiochus

(*a*) *Polyb. in excerpt. Vales. p. 144.*
(*b*) *Ieron. in Dan. XI.*
(*c*) *Quint. Curt. lib. 5. Vide Grot. & Usser. ad an. M. 3840.*
(*d*) *Polyb. loco cit.* ἐν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον, δαιμονήσας, ὥς τινές φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου, κατὰ τὴν περὶ τὸ προειρημένον (Ἀρτέμιδος) ἱερὸν παρανομίας. *Ita & Ieron. in Dan. XI.*
(*e*) *Vide 1. Macc. VI. 12. 13.*
(*f*) Ὁ σύντροφος αὐτοῦ.
(*g*) *Vide 1. Macc. VI. 14. 15. 16.*
(*h*) *2. Macc. XI. 12. Vide Joseph. Antiq. l. XII. c. 14.*

An du M. 3840. Epiphanes: en sorte que Philippe jugeant bien qu'il ne feroit pas seûr pour lui, d'aller en Syrie, prit le parti de se retirer en Egypte, & de demander la protection de Philométor, pour l'éxécution du testament d'Epiphanes.

CHAPITRE X.

Purification du Temple, par Judas Maccabée. Lysias Régent du Royaume de Syrie, sous Antiochus Eupator. Ptolémée Macron est contraint de finir sa vie par le poison. Victoires de Judas sur les Iduméens, & sur Timothée.

℣. 1. *Macchabæus autem, & qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, & civitatem recepit:*

2. *Aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxerant, itémque delubra demolitus est.*

℣. 1. Cependant Maccabée, & ceux qu'il avoit avec lui, soûtenus de la protection du Seigneur, reprirent le temple, & la ville;

2. Ils détruisirent les autels, que les infidelles avoient dressez dans les places publiques, & les temples des Idoles.

COMMENTAIRE.

℣. 1. MACCABÆUS TEMPLUM ET CIVITATEM RECEPIT. *Maccabée reprit le Temple & la ville.* Il avoit repris l'un & l'autre, dez avant la mort d'Antiochus Epiphanes. (*a*) L'Auteur retourne ici à son sujet, & à l'ordre des évenemens, qu'il avoit interrompus, pour mettre tout de suite le voyage d'Antiochus en Perse, & sa mort.

℣. 2. ARAS QUAS ALIENIGENÆ PER PLATEAS EXTRUXERANT, ITEMQUE DELUBRA DEMOLITUS EST. *Ils détruisirent les autels que les infidelles avoient dressez dans les places publiques, & les Temples des idoles.* On a vû dans le premier livre des Maccabées, (*b*) que l'on avoit dressé des autels devant les portes des maisons, & au milieu des ruës, ou des places publiques; qu'on avoit bâti des Temples, & consacré des bois (*c*) en l'honneur des faux Dieux. Les villes payennes étoient pleines de statuës profanes: on en voyoit presque à chaque

(*a*) Voyez 1. *Macc.* IV. 36... 41. *Usser. ad an.* 3840.
(*b*) 1. *Macc.* I. 50. & 58.

(*c*) τεμένη. 1. *Macc.* I. 50. C'est le même terme qui est traduit ici pour *Delubra*.

3. *Et purgato templo aliud altare fecerunt : & de ignitis lapidibus igne concepto sacrificia obtulerunt post biennium, & incensum, & lucernas, & panes propositionis posuerunt.*

4. *Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne ampliùs talibus malis inciderent : sed & si quando peccassent, ut ab ipso mitiùs corriperentur, & non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.*

3. Et aprés avoir purifié le temple, ils y élevérent un autre autel ; & ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu, ils offrirent des sacrifices deux ans aprés, & ils y mirent l'encens, les lampes, & les pains qu'on exposoit devant le Seigneur. An du M. 3840.

4. Cela étant fait, pros[ter]nez en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux ; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchassent contre lui, & de ne les plus livrer à des barbares, & à des blasphémateurs de son nom.

COMMENTAIRE.

porte, & dans chaque ruë ; Jérémie reprochoit autrefois aux Juifs de Jérusalem, d'avoir érigé autant d'aurels à Baal, qu'il y avoit de ruës dans leurs villes. (*a*) *Secundum numerum viarum Jérusalem, posuisti aras confusionis, aras ad libandum Baalim.*

ỷ. 3. ALIUD ALTARE FECERUNT. *Ils élevérent un autre autel.* Voyez I. Maccab. IV. 47. & Joseph antiq. l. XII. c. XI. les circonstances de ce qui se fit alors.

DE IGNITIS LAPIDIBUS IGNE CONCEPTO, *Ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu ;* en battant deux cailloux l'un contre l'autre, ou avec de l'acier, (*b*) & recevant les étincelles dans du linge sec, ou dans quelque autre matiere inflammable. Ce feu passoit pour plus pur & plus saint, que le feu ordinaire, qui a déja servi à divers usages communs. L'Eglise chrétienne, imite cette cérémonie respectueuse des Juifs, en faisant le jour du Samedi saint, du feu nouveau, qu'elle tire d'un caillou, ou d'une pierre à fusil. Quelques Interprétes (*c*) ont cru que Judas ayant fait chauffer au feu des pierres, jusqu'à les rendre toutes brulantes, leur avoit appliqué une matiére combustible, qui servit à mettre le feu au bois de l'autel. Le Grec, & le Syriaque sont trés favorables à cette opinion. D'autres (*d*) veulent que les Juifs, aprés avoir mis le bois sur l'autel, se soient addressé à Dieu, & ayent obtenu du Ciel, un feu miraculeux, qui sortit de la pierre.

Les payens, qui avoient comme les Hébreux, la coutume de conserver

(*a*) *Jerem.* XI. 13.

(*b*) *Liran. Menoc. Marian. Sacy. Usser. ad an. M.* 3840.

(*c*) *Serar. & Syr. & Græc.* Καὶ πυρώσαντες λίθους, καὶ πῦρ ἐκ τούτων λαβόντες, ἀνήνεγκαν θυσίαν.

(*d*) *Gorionid. l.* 13. *Et ut videtur Tirin. nec alienus est Serar. Ita & Arabs in Polyglott. Paris. 2. Macc.* 6. 9.

An du M. 3840.

5. *Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesimâ quintâ mensis, qui fuit Casleu.*

5. Il est remarquable que le temple fut purifié le même jour, qu'il avoit été profané par les Etrangers ; c'est-à-dire, le vingt-cinq du mois de Casleu.

COMMENTAIRE.

un feu perpétuel dans leurs Temples, (*a*) auroient cru manquer au respect dû à la Divinité, s'ils se fussent servi d'un feu commun & ordinaire, pour rallumer celui qu'ils regardoient comme sacré, lorsque par hazard il étoit éteint. C'étoit déjà une chose à expier, que cette extinction ; on punissoit sévérement ceux qui par leur faute, ou autrement, avoient contribué à ce mal-heur : & on avoit inventé diverses maniéres, pour reparer cette flamme sacrée. A Delphes, on en tiroit d'un miroir ardent ; à Rome, on en usoit de même, selon quelques uns ; on avoit un vase d'airain battu & fort luisant à trois faces, dont les rayons venant se rëunir au centre, ou au foyer, qui étoit rond, allumoient la matiére qu'on lui exposoit, comme nous le voyons dans nos miroirs ardens. Sextus (*b*) assure que lorsque le feu sacré de Vesta étoit éteint, la Vestale, par la négligence de qui cela étoit arrivé, étoit foüetée par le Pontife ; & pour rallumer le feu, on perçoit avec la tériére, un ais d'un arbre fruitier, jusqu'à ce que le bois s'enflammât ; alors la Vestale portoit ce feu dans le Temple, dans un crible d'airain ; on renouvelloit ce feu tous les ans, vers les calendes de Mars, (*c*) quoi-qu'il ne fût pas éteint.

Adde quod arcanâ fieri novus ignis in Æde
Dicitur, & vires flamma refecta capit.

Les Prêtres de la Déésse Persienne, tirent du feu de la cendre, qui est toûjours sur son Autel, par le moyen de certaines paroles magiques. (*d*) Les Perses sacrifient au feu, ils lui offrent du bois sans écorces, couvert de graisse, & huilé ; ils le mettent sur les charbons, & l'allument, non pas en soufflant de la bouche ; il y va de la vie, contre quiconque auroit soufflé avec son haleine, ou qui auroit jetté sur le feu, quelque chose de mort, ou de sale ; ou fait du vent avec quelque chose, comme avec un soufflet, ou un éventail. (*e*) On n'éteint ce feu qu'à la mort des Rois. Aléxandre le Grand ordonna dans toute la Perse, qu'on l'éteignît aux obséques d'Ephestion son ami. (*f*)

(*a*) Tels étoient les Athéniens, qui entretenoient une lampe perpétuelle à Minerve, *Plut. in vita Numæ.* Ceux de Delphes, les Perses, les Médes, les Caldéens, les Assyriens, les Romains, les Bretons, avoient aussi la coûtume d'entretenir dans leurs Temples un feu éternel. *Alex. ab Alex l. 5 c 12 Genial. dier.*

(*b*) *Sext. Pompeius, voce ignis. Ignis Vestæ si quando interstinctus esset, virgines verberibus afficiebuntur à Pontifice, quibus mos erat tabulam felicis materiæ tandiu terebrare, quousque exceptum ignem cribro aneo virgo in Ædem ferret.*

(*c*) *Ovid Fast. l. 3.*

(*d*) *Pausan. Eliac. l. 1.*

(*e*) *Vide Strabon. lib. 15. vers. finem. Quint. Curt. lib. 4. Procop. l. 2. Belli Persici.*

(*f*) *Diodor. Sicul. l. 17.*

6. *Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quòd ante modicum temporis, diem solemnem tabernaculorum in montibus, & in speluncis, more bestiarum egerant.*

7. *Propter quod thyrsos, & ramos virides, & palmas præferebant ei, qui prosperavit mundari locum suum.*

6. Ils célébrérent cette fête avec grande joye pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant qu'ils avoient passé peu de tems auparavant, la fête solemnelle des Tabernacles sur les montagnes, & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes. An du M. 3840.

7. C'est pourquoi ils portoient des bâtons couverts de feüillages, des rameaux verds, & des palmes, à l'honneur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier son temple.

COMMENTAIRE.

Ces pratiques étoient superstition chez les Payens : chez les Hébreux, elles étoient fondées sur diverses déclarations assez sensibles, de la volonté de Dieu. On sçait avec quelle sévérité Dieu punit Nadab & Abiu, fils d'Aaron, pour avoir osé présenter l'encens sur l'autel, avec un feu étranger. (*a*) Jérémie, un peu avant la captivité, eut la précaution de cacher le feu sacré, (*b*) & au retour de Babylone, à la dédicace du second Temple, Dieu fit un miracle éclatant, pour renouveller le feu sacré ; on vit la flamme s'élever du bois, qui avoit été arrosé de l'eau du puits, où le feu avoit été caché si long tems auparavant. (*c*)

POST BIENNIUM. *Deux ans aprés* que Judas eut pris le Gouvernement du peuple, (*d*) & trois ans aprés la profanation du Temple. (*e*)

℣. 6. IN MODUM TABERNACULORUM. *Comme la fête des Tabernacles.* Non seulement ils la célébroient, avec la même solemnité que celle des Tabernacles ; mais même avec les mêmes cerémonies, ou fort approchantes ; puisqu'ils alloient au Temple, avec des branches vertes, ou des bâtons environnez de feüillages, & des palmes. On ne doit pas s'étonner de voir dans la Judée, des arbres avec des feüilles, au mois de Casleu, c'est-à-dire, en Novembre & Décembre. Les voyageurs, (*f*) assurent que dans la Palestine, ces mois sont aussi beaux, que le plus agréable printems dans nos Provinces.

℣. 7. THYRSOS ET RAMOS VIRIDES, ET PALMAS. *Ils portoient des bâtons couverts de feüillages, des rameaux verts, & des palmes.* Le Grec : (*g*) *Des Thyrses, de belles branches, & des palmes.* Le Thyrse signifie proprement, un bâton orné de feüillages, ou de branches de lierre,

(*a*) *Levit* x. 1. & 2.
(*b*) 2. *Macc.* I. 18. 19. & *sequ.* & II. 1.
(*c*) *Ibid.* & 1. *Macc.* I. 20. 21. &c.
(*d*) *Usser. ad an.* 3840.
(*e*) 1. *Macc.* IV. 52. 54. *Joseph. Antiq.* XII. 11.
(*f*) Voyez le voyage du P. Eugéne Roger, & celui de Pierre Martyr au grand Caire.
(*g*) θύρσους, καὶ κλάδους ὡραίους, ἔτι δὲ καὶ φοίνικας ἔχοντες.

An du M. 3840.

8. *Et decreverunt communi præcepto, & decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.*

9. *Et Antiochi quidem, qui appellatus est nobilis, vitæ excessus ita se habuit.*

10. *Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala, quæ in bellis gesta sunt.*

11. *Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis, & Syriæ militiæ principem.*

12. *Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justi tenax erga Judæos esse constituit, & præcipuè propter iniquitatem quæ facta erat in eos, & pacificè agere cum eis.*

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration, & une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. Quant à Antiochus surnommé l'Illustre, il finit sa vie de la maniére que nous l'avons dit.

10. Nous représenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, & nous abrégerons le recit des maux qui sont arrivez pendant ses guerres.

11. Ce Prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de son Royaume un certain Lysias, Général des armées de Phénicie, & de Syrie.

12. Car Ptolémée surnommé Macer, résolut d'observer réligieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avoit fait; & d'agir toûjours avec un esprit de paix à leur égard.

COMMENTAIRE.

ou de vigne, que les Payens donnoient à Bacchus, & aux Bacchantes. Il se prend aussi quelquefois, pour un simple rameau de verdure. (*a*) Ce que le texte appelle *de belles branches*, est tiré du livre du Lévitique, où il est ordonné de prendre *des branches des plus beaux arbres, avec leurs fruits*, pour célébrer la fête des Tabernacles. (*b*)

ỳ. 8. DECREVERUNT COMMUNI PRÆCEPTO. *Ils enjoignirent par une ordonnance unanime.* Voyez 1. Macc. IV. 59. Joseph antiq. lib. XII. Chap. II. & 2. Macc. I. 9.

ỳ. 11. CONSTITUIT SUPER NEGOTIA REGNI LYSIAM QUEMDAM, PHENICIS ET SYRIÆ MILITIÆ PRINCIPEM. *Eupator établit pour la conduite des affaires de son Royaume, un certain Lysias Général des armées de Phénicie & de Syrie.* C'est ainsi que Lysias le publioit, & vouloit qu'on le crut; mais au fond, c'étoit lui-même qui s'étoit donné cet emploi, & qui usurpoit la régence du Royaume, sous un jeune Prince, qui n'avoit que neuf ans. Voyez ci-devant Chap. IX. 29.

Lysias étoit non seulement Gouverneur de la Phénicie, & de la Syrie, mais généralement de toutes les Provinces qui obéissoient à Eupator, depuis l'Euphrate jusqu'aux frontiéres de l'Egypte, & cela, dez avant la mort d'Epiphanes. (*c*)

(*a*) *Autor Comment in Horat. Epod.* 16. *Thyrsi, & arborum rami sunt, & velamenta puellarum.*

(*b*) *Levit.* XXIII. 40.

(*c*) 1. *Macc.* III. 32.

13. *Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem : cùm frequenter proditor audiret, eo quòd Cyprum creditam sibi à Philometore deseruisset, & ad Antiochum Nobilem translatus, etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.*

13. C'est pourquoi étant accusé auprés d'Eupator par ses favoris, qui le traitoient souvent de traître, parce qu'il avoit abandonné Chypre, que le Roi Philométor lui avoit confiée, & qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui, il s'empoisonna & se fit mourir. An du M. 3840.

14. *Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.*

14. Or Gorgias, qui commandoit vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangéres, combattoit souvent, & maltraitoit fort les Juifs.

COMMENTAIRE.

ỷ. 12. PTOLEMÆUS QUI DICEBATUR MACER. *Ptolémée surnommé Macer*, ou plûtôt *Macron*, comme porte le Grec; (*a*) ce dernier nom signifie, le *long*, haut de taille : & *Macer*, en latin, signifie *maigre*; Ce Ptolémée est celui dont on a parlé ci-devant; (*b*) il fut long-tems en honneur, & en crédit, dans la Cour d'Epiphanes; mais ayant témoigné d'une maniere trop sincére, qu'il n'approuvoit pas la conduite qu'on tenoit envers les Juifs, & souhaittant qu'on leur rendît la paix, il devint suspect à Lysias; on voulut le faire passer pour un traître, & on disoit à la Cour, que comme il avoit trahi le Roi d'Egypte, en livrant l'Isle de Chypre à Epiphanes, il vouloit aussi trahir celui-ci, en favorisant les Juifs. Ptolémée ne pouvant souffrir ces reproches, résolut de finir sa vie par le poison. Polybe dit à sa loüange, qu'il ne tenoit rien des mauvaises qualitez des Egyptiens, mais qu'il étoit homme prudent & d'éxécution. (*c*)

ỷ. 13. ET AD ANTIOCHUM NOBILEM TRANSLATUS, ETIAM AB EO RECESSISSET. *Et qu'aprés être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de lui.* Qu'il trahissoit ses interêts, en favorisant les Juifs; on le soupçonna peut-être, d'avoir reçu d'eux de l'argent. Le Grec est un peu different. (*d*) Ptolémée se voyant accusé par ses amis, auprés d'Antiochus Eupator, & voyant que par fois on lui reprochoit sa trahison, parce qu'il avoit livré l'Isle de Chypre, qui lui avoit été confiée par Philométor; *& qu'aprés avoir embrassé le parti d'Antiochus Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi proportionné à sa dignité.* A la lettre, *qu'on ne lui donnoit pas une puissance noble*; il prit du poison & se fit mourir.

ỷ. 14. GORGIAS CUM ESSET DUX LOCORUM. *Gorgias qui*

(*a*) Πτολεμαῖος ὁ καλούμενος Μάκρων. Le Syriaque. *Macedo.*
(*b*) 2 *Macc* IV. 45 VIII 8.
(*c*) *Polyb. in excerpt. Vales. p.* 126. Πτολεμαῖος ὁ στρατηγὸς ὁ κατὰ Κύπρον, οὐδαμῶς αἰγυπτιακὸς γέγονεν, ἀλλὰ νουνεχὴς καὶ πρακτικός.
(*d*) Καὶ πρὸς Ἀντίοχον τὸν ἐπιφανῆ ἀναχωρήσας μήτ' εὐγενῆ τὴν ἐξουσίαν ἔχων.

An du M. 3840.

15. *Judæi verò, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, & bellare tentabant.*

16. *Hi verò qui erant cum Macchabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum.*

17. *Multáque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, & omnes simul non minùs viginti millibus trucidaverunt.*

18. *Quidam autem, cùm confugissent in duas turres valdè munitas, omnem apparatum ad repugnandum habentes.*

15. Mais les Juifs, qui tenoient des places fortes, & d'une situation avantageuse, recevoient ceux qui avoient été chassez de Jérusalem, & cherchoient les occasions de faire la guerre.

16. Cependant ceux qui étoient avec Maccabée, ayant conjuré par leurs priéres le Seigneur de venir à leur secours, attaquérent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

17. Et aprés un rude combat, ils s'en tendirent les maîtres, taillérent en piéces tout ce qu'ils rencontrérent, & tous ensemble ne tuérent pas moins de vingt mille hommes.

18. Quelques-uns s'étant retirez en deux tours extrémement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre,

COMMENTAIRE.

commandoit vers la Palestine. Gorgias étoit un ancien capitaine fort expérimenté, (*a*) qui commandoit dans l'Idumée, & les places de la Palestine, qui sont sur la côte de la Méditerranée, au midi du mont-Carmel; comme il manquoit de monde, ou d'argent, il ne pouvoit tenir la campagne; mais *il tiroit la guerre en longueur*, (*b*) attendant l'occasion de battre les Juifs, & profitant de tous les avantages que le tems lui fournissoit.

ỳ. 15. JUDÆI VERO QUI TENEBANT OPPORTUNAS MUNITIONES. *Mais les Juifs qui tenoient les places fortes*. On peut l'entendre des Juifs renégats, qui tenoient pour Antiochus, & qui retiroient dans leurs forteresses, ceux que Judas chassoit de Jérusalem. Le Grec: (*c*) & le Syriaque, portent que les Iduméens qui tenoient les forteresses, donnoient beaucoup d'exercice aux Juifs, & recevant dans leurs places les fuyards de Jérusalem, *s'efforçoient de tirer la guerre*, de la soutenir avec Gorgias, de lasser les Juifs, de les tenir en bride. La suite fait voir en effet que c'étoit les Iduméens qui tenoient les forteresses, & non pas les Juifs.

ỳ. 16. IMPETUM FECERUNT IN MUNITIONES IDUMÆORUM. *Ils attaquérent les forteresses des Iduméens;* ces forteresses dont on vient de parler, qui étoient dans le païs méridional de Juda, occupé alors par les Iduméens. Voyez les particularitez de cette guerre, 1. Macc. v. 3. 4. Joseph. antiq. XII. c. 11.

(*a*) *Sup. VIII. 9. & infra XII. 32.*
(*b*) *Frequenter Judæos debellabat. Græc.* παρέλκετο πρὸς τοὺς Ἰουδαίους ἐπολεμοτρόφει. *Bellum ducebat, vel trahebat. Grot.*

(*c*) Ὁμοῦ δὲ τούτῳ καὶ οἱ Ἰδουμαῖοι ἐγκρατεῖς ἐπικαίρων ὀχυρωμάτων ὄντες, ἐγύμναζον τοὺς Ἰουδαίους, καὶ τοὺς φυγαδευθέντας ἀπὸ Ἱεροσολύμων προσλαβόμενοι πολεμοτροφεῖν ἐπεχείρουν.

ỳ. 18.

An du M. 3840.

19. *Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, & Josepho, item Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.*

20. *Hi verò qui cum Simone erant cupiditate ducti, à quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecunia: & septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.*

21. *Cùm autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quòd pecuniâ fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.*

22. *Hos igitur proditores factos interfecit, & confestim duas turres occupavit.*

23. *Armis autem ac manibus omnia prosperè agendo, in duabus munitionibus plus quàm viginti millia peremit.*

24. *At Timotheus, qui priùs à Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrina multitudinis, & congregato equitatu Asiano, advenit quasi armis Judæam capturus.*

19. Maccabée laissa pour les forcer, Simon, Joseph, & Zachée, & des troupes assez nombreuses qu'ils avoient avec eux: & pour lui, il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

20. Mais les gens de Simon, poussez d'un mouvement d'avarice, se laissant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, & ayant reçû soixante & dix mille dragmes, en laissérent échapper quelques-uns.

21. Ce qui étant rapporté à Maccabée, il assembla les premiers du peuple, & accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs freres pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Et aprés avoir fait mourir ces traîtres, il força aussi-tôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux tours plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangéres, & assemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

COMMENTAIRE.

ỷ. 18. CUM CONFUGISSENT IN DUAS TURRES. *S'étant retirez en deux tours extrémement fortes.* Ce furent apparemment *les fils de Béan*, qui se retirérent dans ces tours. L'histoire en est plus circonstanciée ici, que dans le premier des Maccabées. (*a*)

ỷ. 23. PLUSQUAM VIGINTI MILLIA PEREMIT. *Il tua dans ces deux tours plus de vingt-mille hommes.* Quand on parle de tours, il ne faut pas entendre une seule tour; c'étoient des forteresses d'une assiéte trés-forte, défenduës par quelques tours d'une force & d'une grandeur extraordinaires. On lit ailleurs que Judas y mit le feu & les brûla, avec tous ceux qui étoient dedans. (*b*)

ỷ. 24. TIMOTHEUS, QUI PRIUS A JUDÆIS FUERAT SUPERATUS. *Timothée qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs.* Il fut battu avec Bacchides, par Maccabée, peu de tems aprés la célébre victoire remportée sur Nicanor. (*c*)

(*a*) 1. *Macc.* v. 4. 5.
(*b*) *Ibid* ỷ. 5.
(*c*) 2. *Macc.* VIII. 30.

An du M. 3840.

25. *Machabæus autem, & qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terrâ aspergentes, lumbósque ciliciis præcincti,*

26. *Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, & adversariis adversaretur, sicut lex dicit.*

27. *Et ita post orationem, sumptis armis, longiùs de civitate procedentes, & proximi hostibus effecti, resederunt.*

28. *Primo autem solis ortu, utrique commiserunt: isti quidem victoriæ, & prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes: illi autem ducem belli animum habebant.*

29. *Sed, cùm vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cælo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes:*

25. Dans le tems même qu'il approchoit, Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, conjurérent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

26. Et prosternez au pied de l'autel, de leur être favorable, & de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, & l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi.

27. Ainsi ayant pris les armes aprés la priére, & s'étant avancez à une distance assez grande de la ville, ils s'arrêtérent lorsqu'ils furent prés des ennemis.

28. Aussi-tôt que le soleil commença à paroître, les deux armées marchérent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire, & du succés de leurs armes; & les autres n'ayant pour guide dans le combat, que leur courage.

29. Mais lorsque la bataille étoit opiniâtrée de part & d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ornez de freins d'or, & servant de guides aux Juifs.

COMMENTAIRE.

℣. 26. AD ALTARIS CREPIDINEM PROVOLUTI. *Se prosternant au pied de l'autel.* Le Grec: (*a*) *Ils se prosternérent sur le pavé, qui est vis-à-vis l'autel du parfum*, c'est-à-dire, devant le Saint, entre l'autel des holocaustes, & le vestibule du Temple. *Inter vestibulum & altare*, comme parle Joël. (*b*) C'est l'endroit ordinaire où les Prêtres se prosternoient pour prier dans les calamitez publiques.

UT ADVERSARIIS ADVERSARETUR, SICUT LEX DICIT. *De se déclarer l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la Loi*, qui porte. (*c*) *Si feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, & affligam affligentes te.*

℣. 27. LONGIUS DE CIVITATE PROCEDENTES. *S'étant avancez jusqu'assez loin de la ville de Jérusalem.* Ils attaquérent Timothée, & le défirent, avec le secours de cinq Anges, qui parurent comme des cavaliers, trois en l'air, & deux au côtez de Juda, pour le protéger, & pour le mettre à couvert avec leurs armes.

(*a*) Εἰς τὴν ἀπέναντι τοῦ θυσιαστηρίου κρηπῖδα προσπεσόντες.

(*b*) *Joël* II. 17.

(*c*) *Exod.* XXIII. 22. Voyez *Levit.* XXVI. 7. 8. & *sequ.* *Deut.* VII. 15. 16.

30. *Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolumem conservabant: in adversarios autem tela, & fulmina jaciebant, ex quo & cæcitate confusi, & repleti perturbatione cadebant.*

30. Deux d'entr'eux marchant aux deux côtez de Maccabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé, *les autres* lançoient des traits, & des foudres contre les ennemis, qui frappez d'aveuglement, & mis en désordre, tomboient morts devant eux. An du M. 3840.

31. *Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, & equites sexcenti.*

31. Il y en eut vingt mille cinq cens de tuez, & six cens chevaux.

32. *Timotheus verò confugit in Gazaram, præsidium munitum, cui præerat Chereas.*

32. Timothée s'enfuit à Gazara, qui étoit une place forte, où commandoit Chéréas.

33. *Machabæus autem, & qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.*

33. Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, tout remplis de joye, assiégérent cette forteresse pendant quatre jours.

34. *At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, & sermones nefandos jactabant.*

34. Ceux qui étoient dedans, se confiant sur la force de la place, les outrageoient extraordinairement par leurs injures, & proféroient des paroles abominables.

35. *Sed cùm dies quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, & feroci animo incedentes ascendebant.*

35. Mais dés le matin du cinquiéme jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Maccabée, irritez par ces blasphêmes, s'approchérent courageusement de la muraille, & y montérent avec une résolution incroyable;

36. *Sed & alii similiter ascendentes, turres portásque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.*

36. Et d'autres y étant montez ensuite, commencérent à mettre le feu aux tours, & aux portes, & brûlérent tout vifs ces blasphémateurs.

COMMENTAIRE.

℣. 32. GAZARA, c'est la même que Gader, ou Gadara, dont on a souvent parlé dans le livre précédent. (*a*) Les Juifs s'étant rendus maîtres de cette place, en firent une des meilleures forteresses du païs, & un rempart qui mettoit leur païs à couvert des entreprises des ennemis, du côté de la Palestine.

CHÆREAS. C'étoit le frere de Timothée Général des Syriens.

℣. 36. SED ET ALII SIMILITER ASCENDENTES. *D'autres y étant montez ensuite.* Voici le Grec de tout le ℣. (*b*) *Les autres montant de même par des détours*, ou par des endroits écartez & mal défendus. (*c*) *mirent le feu aux tours, & dressant des buchers, brûlérent ces blasphéma-*

(*a*) *Vide* 1. *Macc.* VII. 45. IX. 52. XIII. 14. XIV. 7 XV. 28

(*b*) Ἕτεροι δὲ ὁμοίως προσαναβάντες ἐν τῷ περισπασμῷ πρὸς τοὺς ἔνδον, ἐνεπίμπρων τοὺς πύργους, καὶ πυρὰς ἀνάψαντες, ζῶντας τοὺς βλασφήμους κατέκαιον.

(*c*) *Grot. hîc; ubi non erant propugnatores.*

An du M. 5840.

37. *Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco, peremerunt: & fratrem illius Chaream, & Apollophanem occiderunt.*

38. *Quibus gestis, in hymnis, & confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israël, & victoriam dedit illis.*

37. Ils pillérent, & ravagérent tout dans la place pendant l'espace de deux jours entiers; & ayant trouvé Timothée en un certain lieu où il se cachoit, ils le tuérent, avec son frere Chéréas, & Apollophanes.

38. Aprés cela ils benissoient, en chantant des hymnes, & des cantiques, le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choses en Israël, & qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

COMMENTAIRE.

teurs. Le Syriaque. *Les autres se guindant & sautant sur les murailles, brûloient ceux qui étoient dans les tours, &c.* Le terme Grec (*a*) signifie proprement le tour de conversion d'une armée, pour retourner en arriere, & pour prendre l'ennemi en queuë.

℣. 37. PER CONTINUUM BIDUUM PRÆSIDIO VASTATO. *Ils pillérent tout dans la place, pendant l'espace de deux jours entiers.* Cela ne se lit, ny dans le Grec, ny dans le Syriaque; voici ce qui s'y trouve en la place. (*b*) *Ils brisérent les portes, & ayant fait entrer dans la forteresse le reste de l'armée, ils se rendirent les maîtres de la place.*

IN QUODAM REPERTUM LOCO. *Ayant trouvé Timothée en un certain lieu.* Le Grec, (*c*) & le Syriaque; *dans un certain creux*, dans une citerne.

(*a*) περισπασμὸς ἡ ἐκ δυοῖν ἐπιστροφῶν τοῦ τάγματος κίνησις, ὥστε μεταλαμβάνειν τὸν ὀπίσω τόπον. *Ælian. Suid. alii.*

(*b*) Οἱ δὲ τὰς πύλας διέκοψαν, εἰσδεξάμενοι δὲ τὴν λοιπὴν τάξιν, προκατελάβοντο τὴν πόλιν.

(*c*) Ἔν τινι λάκκῳ. Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien Interpréte Latin avoit mis, *in quodam lacu*, dans une citerne, ou dans une fosse où l'on serre le vin qui coule du pressoir: & que les Copistes ont corrompu le texte en voulant le corriger, & en mettant, *in quodam loco*.

CHAPITRE XI.

Armée de Lysias en Judée. Paix entre Antiochus Eupator, & les Juifs. Lettre d'Antiochus à Lysias, & aux Juifs. Lettre des Romains aux mêmes.

℣. 1. *Sed parvo post tempore, Lysias procurator Regis, & propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,*

℣. 1. Peu de tems aprés, Lysias Gouverneur du Roi, & son parent, qui avoit la conduite de toutes les affaires du Royaume, étant sensiblement touché de ce qui étoit arrivé, An du M. 3841.

2. *Congregatis octoginta millibus, & equitatu universo, veniebat adversùs Judæos, existimans se civitatem quidem captam Gentibus habitaculum facturum;*

2. Assembla quatre-vingt mille hommes de pied, avec toute la cavalerie, & marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville, & qu'il la donneroit à habiter aux nations.

4. *Templum verò in pecuniæ quæstum, sicut cetera delubra Gentium, habiturum, & per singulos annos venale sacerdotium:*

3. Qu'il tireroit de l'argent du temple de Dieu, comme des autres temples des payens; & qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-Prêtre.

COMMENTAIRE.

℣. 1. Lysias procurator Regis, et propinquus. *Lysias Gouverneur du Roi, & son parent.* C'est le même Lysias, dont il a été parlé ci-devant: (*a*) il étoit gouverneur du Roi, son tuteur, & régent du Royaume; il avoit prévenu Philippe, & l'avoit exclus de cet emploi, auquel Epiphanes l'avoit nommé avant sa mort. (*b*) Il est nommé ici *parent du Roi*, & ci-aprés, *frere du Roi;* (*c*) il étoit en effet du sang royal; (*d*) mais ce nom de frere, ne lui convient en rigueur, qu'à cause de sa dignité. Les Empereurs Romains donnoient souvent cette qualité aux Gouverneurs des Provinces. (*e*)

℣. 3. Templum in pecuniæ quæstum. *Qu'il tireroit de l'argent du Temple*, comme d'une ferme; (*f*) soit en vendant les charges & les dignitez de ce Temple, soit en éxigeant de l'argent de ceux qui y

(*a*) 1. *Macc.* III. 32. IV. 25. 34. 35. VI. 6. 17. VII. 2. & 2. *Macc.* X. 11.

(*b*) 1. *Macc.* VI. 14. 15. 2. *Macc.* IX. 29.

(*c*) *Vers.* 22 *Lysiæ fratri salutem.*

(*d*) 1. *Macc.* III. 32. *Lysiam hominem nobilem, de genere regali.*

(*e*) *Vide Grot. ad* ℣. 22. & *si lubet*, 1. *Macc.* XI. 18.

(*f*) τὸ δὲ ἱερὸν ἀργυρολόγητον, καθὼς τὰ λοιπὰ τῶν ἐθνῶν τεμένη.

An du M. 3841.

4. *Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus in multitudine peditum, & in millibus equitum, & in octoginta elephantis confidebat.*

5. *Ingressus autem Judæam, & appropians Bethsura, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.*

6. *Ut autem Machabæus, & qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu & lacrymis rogabant Dominum, & omnis turba simul, ut bonum Angelum mitteret ad salutem Israël.*

7. *Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, ceteros adhortatus est simul secum periculum subire, & ferre auxilium fratribus suis.*

8. *Cùmque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.*

4. Ne faisant aucune réfléxion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgueil, il mettoit toute sa confiance dans la multitude de son infanterie, dans le grand nombre de sa cavalerie, & dans quatre-vingt élephans.

5. Etant entré en Judée, & s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit, à cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette place.

6. Lorsque Maccabée, & ceux qui étoient avec lui, eurent sçû que les ennemis commençoient à attaquer les forteresses, ils conjurérent le Seigneur avec tout le peuple par leurs priéres, & par leurs larmes, d'envoyer un bon Ange pour le salut d'Israël.

7. Et Maccabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril, pour secourir leurs freres.

8. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble avec un courage assûré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, & une lance qu'il tenoit à la main, *comme prêt à en frapper*.

COMMENTAIRE.

venoient offrir des victimes. On peut voir ce que nous avons remarqué ci-devant, sur le premier Macc. x. 42.

ỳ. 5. APPROPIANS BETHSURÆ. *Ayant approché de Bethsure.* On doit bien distinguer cette guerre, de celle qui est racontée dans le premier livre des Maccabées. (*a*)

BETHSURÆ AB JEROSOLYMA INTERVALLO QUINQUE STADIORUM. *Bethsure, qui étoit éloignée de cinq stades de Jérusalem.* Les cinq stades ne sont qu'environ six cent vingt-cinq pas ; nous croyons que ce nombre est peu correct, & que Bethsure étoit beaucoup plus éloignée de Jérusalem. Eusébe, & saint Jérôme, (*b*) la metrent à vingt milles de cette ville, en tirant vers Hébron, ce qui nous paroît beaucoup plus juste. Bethsure étoit un château fort d'assiéte, situé sur le chemin de l'Idumée à Jérusalem, environ à six lieuës de cette ville. Voyez nôtre Commentaire, sur Josué Chap. xv. ỳ. 58 pag. 226.

ỳ. 8. APPARUIT PRÆCEDENS EOS EQUES IN VESTE

(*a*) 1. *Macc.* VI. 28. *& sequ.*

(*b*) *Euseb. in Bethsur.*

9. *Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, & convaluerunt animis: non solùm homines, sed & bestias ferocissimas, & muros ferreos parati penetrare.*

10. *Ibant igitur prompti, de cælo habentes adjutorem, & miserantem super eos Dominum.*

11. *Leonum autem more, impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, & equitum mille sexcentos:*

12. *Universos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt. Sed & ipse Lysias turpiter fugiens evasit.*

13. *Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, & intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos:*

14. *Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, & Regem compulsurum amicum fieri.*

15. *Annuit autem Machabæus precibus Lysiæ, in omnibus utilitati consulens: & quæcúmque Machabæus scripsit Lysiæ de Judæis, ea Rex concessit.*

16. *Nam erant scripta Judæis epistola à Lysia quidem hunc modum continentes: Lysias populo Judæorum salutem.*

17. *Joannes, & Abesalom, qui missi fuerant à vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.*

9. Alors ils benirent tous ensemble le Seigneur plein de miséricorde, & ils s'animérent d'un grand courage, étant prêts de combattre, non seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, & de passer au travers des murailles de fer. An du M. 3841.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur, qui du ciel se déclaroit leur Protecteur, & faisoit éclater sur eux ses miséricordes.

11. En même tems ils se jettérent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions, & ils tuérent onze mille hommes de leur infanterie, & seize cens chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plûpart ne se sauvérent qu'étant blessez, & sans armes. Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquoit pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, & reconnoissant que les Hébreux étoient invincibles, lorsqu'ils s'appuyoient sur le secours du Dieu tout-puissant, il leur fit parler.

14. Et il leur promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seroient justes, & de persuader au Roi de faire alliance, & amitié avec eux.

15. Maccabée se rendit aux priéres de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses, que l'intérêt public: & le Roi accorda tout ce que Judas avoit demandé pour les Juifs, dans ses lettres à Lysias.

16. Or la lettre que Lysias écrivit aux Juifs sur cela, étoit conçûë en ces termes: Lysias au peuple Juif, Salut.

17. Jean, & Abesalom, que vous m'avez envoyez, m'ayant rendu vos lettres, m'ont prié de ratifier les choses qu'elles contenoient.

COMMENTAIRE.

CANDIDA. *Il parut un homme à cheval, qui marchoit devant eux.* C'étoit un Ange sous la forme d'un cavalier. Voyez ce qu'on a dit ailleurs des cinq cavaliers, qui parurent à la tête de l'armée de Judas. (*a*)

℣. 17. JOANNES ET ABESALOM, QUI MISSI FUERANT

(*a*) 2. *Macc.* x. 29.

An du M. 3841.

18. *Quacúmque igitur Regi potuerunt perferri, exposui : & quæ res permittebat, concessit.*

19. *Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, & deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.*

20. *De ceteris autem per singula verbo mandavi, & istis, & his qui à me missi sunt, colloqui vobiscum.*

21. *Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis Dioscori die vigesima & quarta.*

18. Ainsi ayant exposé au Roi tout ce qui pouvoit lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires lui ont pû permettre.

19. Si donc vous demeurez fidelles au Roi dans vos traitez, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez deputez, & ceux que je vous envoye, d'en conférer avec vous.

21. Adieu. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatriéme du mois de Dioscore.

COMMENTAIRE.

A VOBIS. *Jean & Abesalom, que vous m'avez envoyez.* Ils furent députez de la part des Juifs, pour proposer au Roi les conditions ausquelles ils souhaitoient la paix. Le Grec porte : (a) Que ces députez rendirent *l'Oracle souscrit, & demandérent l'éxécution de ce qui y étoit contenu.* Cet Oracle peut marquer, ou la résolution de Judas & du Sénat des Juifs, ou les lettres qu'Epiphanes avoit écrites aux Juifs, un peu avant sa mort. (b) Ou selon Grotius, la lettre que le Roi avoit envoyée à Lysias, par laquelle il lui donnoit pouvoir de traiter avec les Juifs. Cet Auteur remarque, que les Orientaux avoient accoûtumé d'appeller *Oracle*, les lettres des Princes.

℣. 21. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO OCTAVO MENSIS DIOSCORI. L'an cent quarante-huit le 24. du *mois de Dioscore.* On ne connoît point parmi les Grecs de mois *Dioscore* ; le texte Grec lit ici, (c) *Dios Corinthiou*, c'est-à-dire, *de Jupiter de Corinthe :* ce qui est encore plus inconnu. Le Syriaque ; *Du dernier Tizri.* Grotius entend par-là, le mois *Dius*, fort connu parmi les Macédoniens. Scaliger, Usserius, & quelques autres, (d) veulent que ce soit un mois intercalaire, placé entre les mois *Distrus*, & *Xantique*, & appellé pour cette raison, *Distre-Xantique*, d'un nom composé de ces deux mois. (e) Fallonius, & aprés lui le Pere Harduin, croyent que c'est le mois Xantique, qui répond à Avril & Mai. Enfin Sérarius & Tirin sont pour le mois *Distrus*, qui tient lieu de Février & de Mars. (f)

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Une autre difficulté trés-considérable, est de sçavoir comment Eupator

(a) Ἐπιδόντες τὸν ὑπογεγραμμένον χρηματισμὸν, ἠξίουν περὶ τῶν δι' αὐτοῦ σημαινομένων. La Vulgate, & le Syriaque ont lû, Ἐπιδόντες.
(b) 2. *Macc.* IX. 19. & *sequ.*

(c) Διος κορινθίου.
(d) *Ita Masf. Salian. Menoc.*
(e) *Usser. ad an. M.* 3841.
(f) *Virg. Eclog.* 3. *ad fin.*

datte

An du M. 3841.

22. *Regis autem epistola ista continebat: Rex Antiochus, Lysiæ fratri, salutem.*

23. *Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, & rebus suis adhibere diligentiam;*

24. *Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propereà postulare à nobis concedi sibi legitima sua.*

25. *Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, templum restitui illis, ut agerent secundùm suorum majorum consuetudinem.*

22. La lettre du Roi contenoit ce qui suit: Le Roi Antiochus, à Lysias son frere, Salut.

23. Le Roi nôtre pere ayant été transferé entre les Dieux, & nous desirant que ceux qui sont dans nôtre Royaume, vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer à leurs affaires:

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pû consentir au desir qu'avoit mon pere, de les faire passer aux cerémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toûjours leurs coûtumes; & que pour cette raison ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs loix.

25. C'est pourquoi voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté, & ordonné, que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coûtumes de leurs ancêtres.

COMMENTAIRE.

datte sa lettre de l'an 148. des Séleucides, aprés la mort d'Antiochus Epiphanes son pere, *Patre nostro inter Deos translato*, quoi qu'Antiochus ne soit mort que l'année suivante 149. comme il est expressément marqué dans le premier des Maccabées. (*a*) Mais nous avons tâché de satisfaire ailleurs (*b*) à cette difficulté, qui n'est fondée que sur la diverse maniére de commencer l'Ere des Séleucides, usitée parmi les Juifs, les Grecs, & les Caldéens.

ỹ. 22. LYSIÆ FRATRI. *A Lysias son frere.* Voyez ci-devant le ỹ. 1. de ce Chapitre.

ỹ. 23. PATRE NOSTRO INTER DEOS TRANSLATO. *Le Roi nôtre pere, ayant été transferé entre les Dieux.* La coûtume impie de donner aux hommes, le nom de Dieux, & de leur rendre pendant leur vie, & aprés leur mort, les honneurs divins, commença dans l'Orient: elle infecta ensuite les Grecs, & passa aux Romains. Le Christianisme en a enfin aboli l'usage.

ỹ. 24. CONCEDI SIBI LEGITIMA SUA. *Qu'il leur soit permis de vivre selon leurs Loix*, (*c*) conformément aux privilèges accordez par Aléxandre le Grand, & par les Rois ses Successeurs.

ỹ. 25. TEMPLUM RESTITUI ILLIS. *Leur Temple leur sera*

(*a*) 1. Macc. vi. 16.
(*b*) Voyez le Commentaire sur cet endroit du premier des Maccabées.
(*c*) Συγχωρηθῆναι αὐτοῖς τὰ νόμιμα αὐτῶν.

An du M. 3841.

26. *Benè igitur feceris, si miseris ad eos, & dexteram dederis : ut cognita nostra voluntate bono animo sint, & utilitatibus propriis deserviant.*

27. *Ad Judæos verò Regis epistola talis erat : Rex Antiochus senatui Judæorum, & cæteris Judæis, salutem.*

28. *Si valetis, sic estis ut volumus : sed & ipsi benè valemus.*

29. *Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.*

30. *His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis Xanthici, damus dextras securitatis.*

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, & de faire alliance avec eux : afin qu'ayant connu nôtre volonté, ils reprennent courage, & qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. La lettre du Roi aux Juifs, contenoit ce qui suit : Le Roi Antiochus au Sénat des Juifs, & à tous les autres Juifs, Salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons : & nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

29. Ménélaüs s'est addressé à nous, & nous a dit que vous desiriez venir trouver vos gens qui sont auprés de nous.

3. Nous donnons donc un passeport pour ceux qui voudront venir, jusqu'au trentiéme du mois de Xantique ;

COMMENTAIRE.

rendu. Ils le possédoient déjà alors; mais on leur en confirme la joüissance, on leur accorde la liberté d'y exercer leur réligion, sans trouble de la part des troupes qui étoient dans la citadelle voisine du Temple, & qui jusqu'alors avoient fort molesté ceux qui alloient en ce saint lieu.

℣. 27. SENATUI JUDÆORUM. *Au Sénat des Juifs.* L'état des Juifs d'alors étoit aristocratique ; ils avoient un chef pour la guerre, lequel présidoit aussi au Sénat ; mais toutes les résolutions se prenoient dans une assemblée des Notables de la nation. (*a*)

℣. 29. ADIIT NOS MENELAUS, DICENS VELLE VOS DESCENDERE AD VESTROS, QUI SUNT APUD NOS. *Ménélaüs s'est addressé à nous, & nous a dit que vous désiriez venir trouver vos gens, qui sont auprés de nous.* Ménélaüs qui étoit alors auprés du Roi, à Antioche, s'employa pour obtenir de ce Prince un passeport, afin que les assiégez pussent conférer avec leurs freres, qui étoient prisonniers dans le camp, & qui avoient apparemment été pris dans Bethsura, afin de ne rien faire dans cette affaire, au nom de toute la nation, que d'un consentement unanime. Ménélaüs passoit encore pour grand Prêtre des Juifs, ayant été établi par Epiphanes, (*b*) quoiqu'il ne fût pas reçû dans Jérusalem, & qu'il ne fist pas les fonctions du Sacerdoce dans le Temple. Les Juifs avoient déferé la dignité de grand-Prêtre à Judas, pendant l'absence de Ménélaüs.

(*a*) 1. *Macc.* XII. 6. & 2. *Macc.* I. 10. & IV. 44.

(*b*) 2. *Macc.* IV. 27. 50.

31. *Ut Judai utantur cibis, & legibus suis, sicut & priùs: & nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his, quæ per ignorantiam gesta sunt.*

32. *Misimus autem & Menelaüm, qui vos alloquatur.*

33. *Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, Xanthici mensis quintadecima die.*

34. *Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem: Quintus Memmius, & Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum salutem.*

35. *De his, quæ Lysias cognatus Regis concessit vobis, & nos concessimus.*

36. *De quibus autem ad Regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite diligentiùs inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis: nos enim Antiochiam accedimus.*

37. *Ideòque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.*

31. Et nous permettons aux Juifs d'user de leurs viandes, & de vivre selon leurs loix comme auparavant; sans qu'on puisse faire la moindre peine à aucun d'eux, pour les fautes qui ont été faites par ignorance. An du M. 3841.

32. Nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confére avec vous.

33. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique.

34. Les Romains envoyérent aussi une lettre conçûë en ces termes: Quintus Memmius, & Titus Manilius, Légats des Romains, au peuple des Juifs, Salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias parent du Roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a crû devoir être représentées au Roi, envoyez quelqu'un au plûtôt, aprés en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux. Car nous allons à Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informez de ce que vous souhaitez.

COMMENTAIRE.

℣. 31. QUÆ PER IGNORANTIAM GESTA SUNT. *Pour les fautes qui ont été faites par ignorance.* C'est ainsi qu'il excuse tout ce qui s'est passé jusqu'alors; il en donne une amnistie générale. On a déja vû de pareilles expressions, dans un cas semblable. (*a*)

℣. 34. MISERUNT ETIAM ROMANI EPISTOLAM. *Les Romains envoyérent aussi une lettre.* Les Légats envoyez par les Romains en Syrie, s'interessérent aussi aux affaires des Juifs; comme étant alliez des Romains. Ils écrivirent donc à Judas, & au Sénat, d'envoyer vers le Roi, pour lui représenter leurs raisons, & pour soûtenir leurs interêts. On ne sçait pas bien le sujet du voyage de ces Légats. Il en vint d'autres bien-tôt aprés, (*b*) pour brûler les vaisseaux, & pour couper les jarests aux éléphans d'Eupator, qui étoient au delà du nombre préscrit, par les articles de la paix avec Antiochus le grand.

℣. 36. UT DECERNAMUS SICUT CONGRUIT VOBIS.

(*a*) 1. *Macc.* XIII. 39.

(*b*) *Vide Usser. ad an. M.* 3841.

An du M. 3841.

38. *Benè valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quintadecima die mensis Xanthici.*

38. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinziéme du mois de Xantique.

COMMENTAIRE.

Afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux. Le Grec : (a) *Afin que nous exposions selon qu'il vous sera le plus avantageux.* Afin que nous apprenions vos prétentions & vos demandes.

Nos enim Antiochiam accedimus. *Car nous allons à Antioche.* Il paroît par tout ce qui précéde, que le Roi n'étoit point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche ; & par conséquent que cette guerre est toute différente de celle qui est rapportée dans le Chapitre sixiéme, du premier des Maccabées, où le Roi étoit en personne. Les Légats Romains devoient se rendre incessamment auprés d'Eupator, où l'on devoit arrêter tous les articles de la paix avec les Juifs ; mais cette paix ne fut pas de durée, comme on le verra au Chapitre suivant. Il n'est pas même bien certain, si elle fut arrêtée ; il semble qu'il n'y eut qu'une tréve.

(a) ἵνα ἐκθῶμεν ὡς καθήκει ὑμῖν.

An du M. 3841.

CHAPITRE XII.

Vengeance éxercée par Judas Maccabée, sur ceux de Joppé, & sur ceux de Jamnia; il bat une troupe d'Arabes; il défait l'armée de Timothée; & ensuite celle de Gorgias. Offrandes pour le repos des Juifs qui étoient morts dans le combat.

ỳ. 1. *His factis pactionibus, Lysias pergebat ad Regem: Judæi autem agriculturæ operam dabant.*

2. *Sed hi qui resederant, Timotheus, & Apollonius Gennæi filius, & sed Hieronymus, & Demophon; super hos & Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, & quiete.*

ỳ. 1. Ce traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le Roi: & les Juifs s'occupoient à cultiver leurs champs.

2. Mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, Timothée, & Apollonius fils de Gennéus, & de plus Jérôme, Démophon, & Nicanor Gouverneur de Chypre, ne les laissoient point vivre en paix, ni en repos.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. His factis pactionibus. *Ce traité ayant été fait*, Lysias s'en retourna vers le Roi à Antioche. Il n'est pas bien clair par le texte, si la paix entre les Juifs & Antiochus, fut consommée. Je ne sçai si Lysias attendit la réponse du Roi, ou s'il n'alla pas à Antioche, pour y terminer lui même cette affaire, car il est constant que le jeune Eupator n'étoit point encore en âge de gouverner par lui-même, mais quoiqu'il en soit, les Israëlites se tenant assurez de la parole donnée par Lysias, & de la tréve dont on étoit convenu, pendant qu'on devoit négotier à Antioche, se mirent à cultiver leurs terres, comme en pleine paix.

ỳ. 2. Sed hi qui resederant, Timotheus, &c. *Mais ceux qui étoient démeurez dans le païs, Timothée* & les autres, ne les laissérent pas en paix. Ce Timothée est différent de celui qui fut tué à Gazara, avec son frere Chæréas; (*a*) c'est le même qui est marqué au premier des Maccabées Chap. v. ỳ. 9. 11. & suivant. Son gouvernement étoit au délà du Jourdain; c'est là où Judas lui fit la guerre. (*b*)

Apollonius Gennæi filius. *Apollonius fils de Gennée*, différent d'un autre Apollonius, fils de Tharsée, dont il est parlé ailleurs.

(*a*) 1. *Macc.* x. 31. 37. & suivans.
(*b*) 1. *Macc.* v. 9. & suivans; & ici ỳ. 13.

An du M. 3841.

3. *Joppitæ verò tale quoddam flagitium perpetrarunt : rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus & filiis, quasi nullis inimicitiis inter eos subjacentibus.*

4. *Secundùm commune itáque decretum civitatis, & ipsis acquiescentibus, pacisque causâ nihil suspectum habentibus : cùm in altum processissent, submerserunt non minùs ducentos.*

5. *Quam crudelitatem Judas in suæ gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris, qui erant cum ipso : & invocato justo judice Deo,*

6. *Venit adversùs interfectores fratrum, & portum quidem noctu succendit, scaphas exussit, eos autem, qui ab igne refugerant, gladio peremit.*

7. *Et cùm hæc ita egisset, discessit quasi iterùm reversurus, & universos Joppitas eradicaturus.*

8. *Sed cùm cognovisset, & eos, qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus secum Judæis ;*

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie. Ils prièrent les Juifs avec lesquels ils habitoient, de monter avec leurs femmes, & leurs enfans sur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entr'eux ;

4. Et se reposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux ; les Juifs n'avoient pas la moindre défiance, à cause de l'union dans laquelle ils vivoient ensemble. Mais lorsqu'ils furent avancez en pleine mer, ceux de Joppé en noyérent environ deux cens.

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commise contre les gens de sa nation, il commanda à ceux qui étoient avec lui *de prendre les armes* ; & aprés avoir invoqué Dieu, qui est le juste Juge,

6. Il marcha contre ces meurtriers de leurs freres ; il brûla leur port pendant la nuit ; il mit le feu à leurs barques, & fit passer par le fil de l'épée, ceux qui s'étoient échappez des flammes.

7. Aprés cette action, il partit dans le dessein d'y revenir, pour exterminer tous ceux de Joppé.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient user d'une semblable perfidie, à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

COMMENTAIRE.

(*a*) On ne sçait pas où il commandoit, non plus que *Jérôme*, & *Démophon* ; mais *Nicanor*, étoit Gouverneur de Chypre. Cette Isle avoit été livrée à Epiphanes, par Ptolémée, fils de Dorimènes. (*b*)

℣. 4. SECUNDUM COMMUNE DECRETUM CIVITATIS, ET IPSIS ACQUIESCENTIBUS. *Et se réposant sur l'assurance d'un accord arrêté unanimement entr'eux.* Le Grec : (*c*) Les Juifs étant montez dans les barques, *comme n'ayant aucuns différens avec eux ; mais vivant selon l'accord arrêté par la ville ; & ceux de* Joppé *les ayant reçûs dans*

(*a*) 2 *Macc.* III 5. & 1. *Macc.* X. 69.
(*b*) *Supra* 2. *Macc.* X. 12. 13.
(*c*) ὡς μηδεμιᾶς ἐνεστώσης πρὸς αὐτοὺς δυσμενείας, κατὰ δὲ τὸ κοινὸν τῆς πόλεως ψήφισμα, καὶ τούτων ἐπιδεξαμένων ὡς ἂν εἰρηνεύειν θελόντων, καὶ μηδὲν ὕποπτον ἐχόντων, ἐπαχθέντας αὐτοὺς ἐβύθισαν.

9. *Jamnitis quoque nocte supervenit, & portum cum navibus succendit : ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis à stadiis ducentis quadraginta.*

9. Il les surprit de même la nuit, & brûla leur port avec leurs vaisseaux : de sorte que la lumiére de ce feu parut jusqu'à Jérusalem ; quoiqu'éloignée de deux cens quarante stades. An du M. 3841.

10. *Inde cùm jam abiissent novem stadiis, & iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, & equites quingenti.*

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déja fait neuf stades, & marchant contre Timothée, il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie, & cinq cens chevaux.

11. *Cùmque pugna valida fieret, & auxilio Dei prosperè cessisset, residui Arabes victi petebant à Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturos, & in ceteris profuturos.*

11. Et aprés un rude combat, Judas ayant réüssi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes qui étoient restez se voyant vaincus, lui demandérent qu'il composât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages, & de l'assister en tout.

12. *Judas autem arbitratus verè in multis eos utiles, promisit pacem : dextrísque acceptis, discessere ad tabernacula sua.*

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix ; & la composition étant faite, ils se retirérent en leurs tentes.

COMMENTAIRE.

leurs barques, comme amis, & n'ayant aucune mauvaise volonté contr'eux, ils les noyérent, &c.

℣. 6. Portum noctu succendit. *Il brûla leur port pendant la nuit.* Il brûla les édifices bâtis sur le port, & les ouvrages de bois, comme les éperons, & les levées faites pour rompre les flots.

℣. 9. Stadiis ducentis quadraginta. *Jusqu'à Jérusalem, éloignée de deux cent quarante stades*, c'est-à-dire, trente mille pas, ou dix lieuës, à trois mille pas l'une. La situation de Jérusalem, sur une hauteur, facilita la vûë de ce feu, dans une si grande distance.

℣. 10. Commiserunt cum eo Arabes. *Il fut attaqué par des Arabes.* C'étoit de ces Arabes vagabonds, & qui n'ont point d'autres demeures que leurs tentes ; les Grecs les appellent *Scénites*, & *Nomades*, & le texte Grec leur donne ici ce dernier nom au ℣. 11. *Residui Arabes victi*. Grec : (*a*) *Les Arabes Nomades qui avoient été vaincus.* Ce peuple ne vit que de rapines, & de ce que ses troupeaux lui peuvent fournir ; toûjours prêt à se battre & à piller. (*b*) C'étoit l'horoscope de leur pere Ismaël. *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.* (*c*)

(*a*) Ἐλαττωθέντες οἱ Νομάδες Ἄραβες.

(*b*) *Strabo. lib.* 16. Οἱ Σκηνῖται Ἄραβες λῃστρικοί τινες, καὶ ποιμενικοί.

(*c*) *Genes.* XVI. 12.

An du M. 3841.

13. *Aggressus est autem & civitatem quandam firmam, pontibus murisque circumseptam, quæ à turbis habitabatur Gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.*

13. Il attaqua aussi une bonne place nommée Casphin, forte par ses ponts, & par de hautes murailles, où habitoit un mélange de diverses nations.

14. *Hi verò qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, & apparatu alimoniarum, remissiùs agebant, maledictis lacessentes Judam, & blasphemantes: ac loquentes quæ fas non est.*

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, & en l'abondance des vivres dont ils avoient provision, se defendoient négligemment, & disoient à Judas des injures mêlées de blasphêmes, & de paroles détestables.

15. *Machabæus autem, invocato magno mundi principe, qui sine arietibus, & machinis, temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris.*

15. Mais Maccabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au tems de Josué fit tomber tout d'un coup, sans machines, & sans béliers, les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles.

16. *Et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.*

16. Et ayant pris la ville par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable; de sorte que l'étang d'auprés, qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des morts.

COMMENTAIRE.

ỳ. 13. CIVITATEM QUANDAM FIRMAM, PONTIBUS MURISQUE CIRCUMSEPTAM, CUI NOMEN CASPHIN. *Une bonne place nommée Casphin, environnée, & fortifiée par des ponts, & de hautes murailles.* La ville de *Casphin*, n'est autre qu'*Hésebon*, (*a*) ou *Chasbon*, (*b*) ou *Esbus*, fameuse dés avant le tems de Moïse, & connuë par ses belles eaux. (*c*) Nous voyons au ỳ. 16. qu'il y avoit prés de là, un étang de deux stades, ou de deux cent cinquante pas de largeur, & que la ville étoit *forte par ses ponts*, qui en rendoient l'approche difficile & dangereuse, soit qu'on démontât les ponts, soit qu'on les fermât, ou qu'on voulut les défendre. On lit dans le premier des Maccabées, que les Juifs qui se trouvérent dans cette ville, & dans quelqu'autres, y avoient été enfermez, & que leurs ennemis étoient résolus de les y exterminer. (*d*)

ỳ. 14. LOQUENTES QUÆ FAS NON EST. *Proférant des paroles détestables.* Les ennemis des Juifs les attaquoient pour l'ordinaire, par leurs injures, par leurs blasphêmes, & par leurs insultes; (*e*) la nation Juifve étoit odieuse aux Grecs, & aux autres peuples.

ỳ. 15. INVOCATO MAGNO MUNDI PRINCIPE. *Ayant in-*

(*a*) Num. XXI. 25. XXXII. 3. Deut. I. 4. &c.
(*b*) 1. Macc. V. 26. & 36.
(*c*) Cant. VII. 4.
(*d*) 1. Macc. V. 25. 26. 27.
(*e*) Voyez 2. Macc. VIII. 4. X. 28. X. 14. 34. 35. 36.

voqué

An du M. 3841.

17. *Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, & venerunt in Characa, ad eos, qui dicuntur Tubianei, Judaos:*

17. Etant parti de là, ils marchérent sept cens cinquante stades, & vinrent à Characa vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens.

18. *Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nullóque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.*

18. Et ils ne pûrent prendre Timothée en ce lieu-là; parce que comme il n'avoit pû y rien faire, il s'en étoit retourné, aprés avoir laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.

19. *Dositheus autem, & Sosipater, qui erant duces cum Machabao, peremerunt à Timotheo relictos in præsidio, decem millia viros.*

19. Mais Dosithée, & Sosipatre, qui commandoient les troupes avec Maccabée, tuérent dix mille hommes, que Timothée avoit laissez pour la garde de cette place.

20. *At Machabaus, & ordinatis circum se sex millibus, & constitutis per cohortes, adversùs Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitúmque duo millia quingentos.*

20. Cependant Maccabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes de ses troupes, & les ayant divisez par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avoit six vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cens chevaux.

COMMENTAIRE.

voqué le grand Prince du monde. Le souverain Seigneur de l'univers. (*a*) Judas ne commence jamais d'actions importantes, qu'aprés avoir invoqué le Dieu des armées. C'est un excellent modéle, d'un brave & pieux Général.

ỷ. 17. VENERUNT IN CHARACA. *Ils vinrent à Characa, vers les Juifs, qui étoient appellez Tubiéniens,* qui habitoient le païs de *Tob,* (*b*) ou de *Tubin.* On voit dans le premier des Maccabées, que les ennemis des Juifs avoient déja tué en ce canton, prés de mille hommes, & avoient emmenez leurs femmes & leurs enfans. (*c*) La ville de *Characa* est peut-être celle dont parle Ptolémée, sous le nom de *Charac-moab*, ou *Charac-Moba*, ou *Characonia*, ou *Mobucharase* dans Etienne, & *Carcar* dans le livre des Juges, (*d*) ou enfin *Dathéma*, dans le premier des Maccabées, (*e*) & *Ramathan*, dans le même endroit. Le nom de *Carac*, ou *Crach*, signifie une forteresse en Caldéen, & en Syriaque.

ỷ. 18. NULLO NEGOTIO PERFECTO REGRESSUS EST, RELICTO IN QUODAM LOCO FIRMISSIMO PRÆSIDIO. *Comme Timothée n'avoit pu y rien faire, il s'en étoit retourné, ayant laissé en un certain lieu une garnison trés-forte.* Les Juifs du païs de Tubin, s'étant

(*a*) τὸν μέγαν τοῦ κόσμου δυνάστην. Voyez ci-devant III. 24. & XV. 3. 23. 27.
(*b*) *Judic.* XI. 3.
(*c*) I. *Macc.* V. 9. . . 13.
(*d*) *Judic.* VIII. 10.
(*e*) I. *Macc.* V. 8.

An du M. 3841.

11. *Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres, & filios, & reliquum apparatum, in præsidium, quod Carnion dicitur: erat enim inexpugnabile, & accessu difficile, propter locorum angustias.*

22. *Cùmque cohors Judæ prima apparuisset, timor hostibus incussus est, ex præsentia Dei, qui universa conspicit, & in fugam versi sunt alius ab alio, ita ut magis à suis dejicerentur, & gladiorum suorum ictibus debilitarentur.*

23. *Judas autem vehementer instabat puniens profanos, & prostravit ex eis triginta millia virorum.*

24. *Ipse verò Timotheus incidit in partes Dosithei, & Sosipatris: & multis precibus postulabat ut vivus dimitteretur, eo quod multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.*

21. Timothée ayant sçû l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfans, & le reste du bagage, dans une place nommée Carnion, qui étoit imprenable, l'accés en étant fort difficile, à cause des defilez qu'il falloit passer.

22. Mais la premiére cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappez de terreur, par la présence de Dieu qui voit toutes choses; & ils furent renversez, & mis en fuite les uns par les autres; ensorte qu'ils étoient percez plûtôt par leurs propres épées, que par celles des ennemis.

23. Judas les poursuivit avec la derniére vigueur, en punissant ces profanes, & il en tua trente mille.

24. Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée, & de Sosipatre, les conjura avec de grandes instances, qu'ils voulussent le laisser aller en vie, parce qu'il avoit fait prisonniers plusieurs peres, & plusieurs freres des Juifs, qui perdroient par sa mort l'espérance de recouvrer la liberté.

COMMENTAIRE.

retirez dans *Dathéma*, (*a*) ou à *Caraca*, Timothée ne les y put forcer; il fit le dégat dans le païs, laissa garnison dans un lieu fort d'assiéte, & abandonna ce canton, évitant la rencontre de Judas Maccabée. Mais sa garnison fut taillée en piéce par Dositée, & Sosipatre, envoyez par Judas; & Timothée lui-même, quoiqu'il eut une armée de six vingt-mille hommes, fut battu par Judas, qui n'en avoit que six mille. (*b*)

ỷ. 21. IN PRÆSIDIUM QUOD CARNION DICITUR. *Dans une place nommée Carnion*. C'est la ville de *Carnaim*, ou *Astaroth Carnaim*. (*c*) Elle prenoit son nom de la Déesse Astaroth la Cornuë, c'est-à-dire, la Lune; *Carnaïm* en Hébreu signifie les deux cornes. Le Grec du ỷ. 26. met dans cette ville le Temple *d'Atergata*. Cette Déesse étoit la même que *Derceto*, & qu'Astarte, comme on l'a montré dans la Dissertation sur les Divinitez des Philistins.

ỷ. 24. QUOS MORTE EJUS DECIPI EVENIRET. *Qui perdroient par sa mort l'esperance de recouvrer la liberté*: Le Grec (*d*) *Pour*

(*a*) Comparez ceci avec 1. Macc. v. 8. 9. & suivans.

(*b*) *Ibid.* ỷ. 37... 43.

(*c*) 1 *Macc.* v 44.

(*d*) Καὶ τούτους ἀλογηθῆναι συμβήσεται, εἰ ἀποθάνοι.

An du M. 3841.

25. *Et cùm fidem dediſſet reſtituturum ſe eos ſecundùm conſtitutum, illæſum eum dimiſerunt, propter fratrum ſalutem.*

25. Et leur ayant donné ſa foi, qu'il leur rendroit ſes priſonniers, ſuivant l'accord fait entr'eux, ils le laiſſérent aller ſans lui faire aucun mal, dans la vûë de ſauver leurs freres.

26. *Judas autem egreſſus eſt ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.*

26. Judas retourna enſuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. *Poſt horum fugam, & necem, movit exercitum ad Ephron, civitatem munitam, in qua multitudo diverſarum gentium habitabat: & robuſti juvenes pro muris conſiſtentes fortiter repugnabant; in hac autem machina multa, & telorum erat apparatus.*

27. Aprés la fuite, & le carnage de ces ennemis, il fit marcher ſon armée vers Ephron, qui étoit une ville forte, habitée par une grande multitude de divers peuples. Ses murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillans, qui les défendoient vigoureuſement; & il y avoit dedans pluſieurs machines de guerre, & toutes ſortes de traits, & de dards.

28. *Sed cùm omnipotentem invocaſſent, qui poteſtate ſua vires hoſtium confringit, ceperunt civitatem: & ex eis qui intus erant, viginti quinque millia proſtraverunt.*

28. Mais *les Juifs* ayant invoqué le Tout-puiſſant, qui renverſe par ſon pouvoir toutes les forces des ennemis, ils prirent la ville, & y tuérent vingt-cinq mille hommes.

29. *Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jeroſolymis ſexcentis ſtadiis aberat.*

29. De là ils allérent à la ville des Scythes, éloignée de ſix cens ſtades de Jéruſalem.

30. *Conteſtantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quòd benignè ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis, quòd modeſtè ſecum egerint,*

30. Et les Juifs qui demeuroient dans Scythopolis, ayant eux-mêmes aſſûré que ces peuples les avoient fort bien traitez, & avoient uſé d'une grande modération à leur égard, dans le tems même de leur malheur;

31. *Gratias agentes eis, & exhortati etiam de cetero erga genus ſuum benignos eſſe, venerunt Jeroſolymam, die ſolemni ſeptimanarum inſtante.*

31. Judas leur en rendit graces: & les ayant exhortez de continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de ſa nation, il vint à Jéruſalem avec ſes gens, lorſque la fête ſolemnelle des Semaines étoit proche.

COMMENTAIRE.

qui on n'aura aucun égard, s'il vient à être tué. On les traitera ſans miſéricorde, on ne leur fera aucun quartier, ſi l'on tuë Timothée.

℣. 27. AD EPHRON. *Il fit marcher ſon armée vers Ephron.* Voyez ce qui a été dit ſur 1. Macc. v. 46.

℣. 29. AD CIVITATEM SCYTHARUM. *A Scythopolis*, autrement *Bethſan*, à quelque diſtance de la pointe méridionale de la mer de Tibériade, prés du Jourdain, à vingt-cinq lieuës de Jéruſalem.

℣. 31. DIE SOLEMNI SEPTIMANARUM. *La fête ſolemnelle des*

An du M. 3841.

32. *Et post Pentecosten, abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.*

32. Ils en partirent aprés la Pentecôte, & marchérent contre Gorgias Gouverneur de l'Idumée.

33. *Exivit autem cum peditibus tribus millibus, & equitibus quadringentis.*

33. *Judas* l'alla attaquer avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux.

34. *Quibus congressis, contigit paucos ruere Judæorum.*

34. Et les deux armées étant venuës aux mains, quelque peu de Juifs demeurérent sur la place.

35. *Dositheus verò quidam de Bacenoris eques, vir fortis, Gorgiam tenebat: & cùm vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerúmque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Maresa.*

35. Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée, qui étoit un vaillant homme, se saisit de Gorgias: & lorsqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jetta sur lui, & lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à MaréSa.

36. *At illis, qui cum Esdrin erant, diutius pugnantibus & fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem, & ducem belli fieri:*

36. Mais ceux qui étoient commandez par Esdrin, combattant depuis long-tems, & se trouvant fatiguez, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il lui plut se rendre leur Protecteur, & leur Chef dans le combat.

COMMENTAIRE.

semaines. La Pentecôte, ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit sept semaines aprés Pâques. (*a*)

℣. 32. PRÆPOSITUM IDUMÆÆ. *Gorgias Gouverneur d'Idumée.* Grotius croit qu'il faut lire *Jamniæ*, au lieu d'*Idumea*, parce que dans le premier des Maccabées, (*b*) & dans Joseph, (*c*) il est dit que Gorgias étoit Gouverneur de Jamnia, & ci-aprés au ℣. 39. on remarque que quelques soldats de l'armée de Judas, avoient pris de l'or & de l'argent dans les Temples de Jamnia. Mais cela empêche-t-il qu'il ne commandât dans l'Idumée, c'est-à-dire, dans la partie la plus méridionale du païs de Juda?

℣. 35. DOSITHEUS QUIDAM DE BACENORIS EQUES. *Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée.* Ce Dosithée est apparemment différent de Dosithée Capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il est parlé ci-devant ℣. 24. Celui-ci étoit de *Cinnerot*, ou Génézaret, sur le lac de même nom, si l'on en croit Grotius. Le Syriaque veut qu'il ait été du païs des Tubiéniens. D'autres (*d*) croyent que le cavalier étoit de la compagnie d'un nommé *Bacénor*.

EFFUGIT IN MARESA. *Gorgias se sauva à Marésa*, ville du partage de Juda, prés d'Eleutéropolis. Voyez ce qu'on a dit sur 1. Macc. ℣. 66. Le

(*a*) *Levit.* XXIII. 15. *Numerabitis ab altero die sabbati, in quo obtulistis manipulum primitiarum septem Hebdomadas plenas.*

(*b*) 1. *Macc.* V. 58. 59.

(*c*) *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 12. Γοργίου δὲ τοῦ τῆς Ἰαμνίας στρατηγοῦ.

(*d*) *Menoc. Usser.*

37. *Incipiens voce patria, & cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.*

38. *Judas autem collecto exercitu, venit in civitatem Odollam: & cùm septima dies superveniret, secundùm consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.*

39. *Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, & cum parentibus poneret in sepulchris paternis.*

37. Et élevant sa voix en Hébreu, il poussa vers le ciel des cris avec des hymnes, & des cantiques, & mit en fuite les soldats de Gorgias. An du M. 3841.

38. Judas rassembla ensuite ses gens, & vint à la ville d'Odollam, où se trouvant le septiéme jour, ils se purifiérent, selon la coûtume, & célébrérent le Sabbat.

39. Le jour suivant Judas vint avec ses gens, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez, & pour les ensevelir avec leurs parens, dans le tombeau de leurs peres.

COMMENTAIRE.

Syriaque lit ici, *La Samarie*, de même que la Vulgate, & le Grec dans l'endroit cité du premier des Maccabées.

ỷ. 36. QUI CUM ESDRIN ERANT. *Ceux qui étoient commandez par Esdrin*, ou par *Esdras*, ou peut-être par *Azarias*, l'un de ces Capitaines, qui avoient été maltraitez par Gorgias, quelque tems auparavant, & repoussez jusques dans la Judée. (*a*) Grotius lit *Ephron*, au lieu d'*Esdrin*. Il croit que ceci se passa devant la ville d'Ephron, au delà du Jourdain; (*b*) mais cette conjecture ne paroît pas probable.

ỷ. 38. IN CIVITATEM ODOLLAM. *A la ville d'Odollam*, située dans la partie méridionale de Juda, (*c*) & qui étoit peuplée de Juifs. L'armée de Judas vint s'y rafraîchir, & y passer le Sabbat. L'écriture remarque ici, *qu'ils se purifiérent pour célébrer cette fête;* ils se lavérent avec de l'eau d'expiation, faite avec la cendre de la vache rousse, dont se purifioient ceux qui avoient touché des corps morts, même à la guerre. (*d*) La loi ordonnoit que ceux là demeurassent sept jours hors du camp; mais lorsque toute l'armée avoit été à la bataille, on n'observoit pas le nombre de jours. Ils se purifioient tous ensemble, en même tems, sur tout, lorsque le tems pressoit. Il est trés probable que l'armée de Judas n'entra pas dans la ville d'Odollam, de peur d'y communiquer quelque soüillûre: elle put passer le Sabbat prés de cette ville.

ỷ. 39. SEQUENTI DIE VENIT CUM SUIS JUDAS. *Le jour suivant Judas vint avec ses gens*, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tuez dans le combat. Le Grec, (*e*) *dit que le jour suivant, dans le tems que chacun peut faire ce qu'il a affaire, Judas & les siens*, vin-

(*a*) 1. *Macc.* v. 60.
(*b*) 1. *Macc.* v. 65.
(*c*) *Genes.* XXXVIII. 1.
(*d*) *Vide Num.* XIX. 2. 12. 17. & XXXI. 19.
(*e*) τῇ δὲ ἐχομένῃ ἦλθον οἱ περὶ τὸν Ἰούδαν καθ' ὃν χρόνον τὸ τῆς χρείας ἐγεγόνει.

An du M. 3841.

40. *Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, à quibus lex prohibet Judæos: omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruisse.*

40. Or ils trouvérent sous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choses qui avoient été consacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia, & que la loi interdit aux Juifs. Tout le monde reconnut donc clairement que ç'avoit été la cause de leur mort.

41. *Omnes itaque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta fecerat manifesta.*

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

42. *Atque ita ad preces conversi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur. At verò fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt, pro peccatis eorum qui prostrati sunt.*

42. Et se mettant en priéres, ils conjurérent le Seigneur d'oublier le péché qui avoit été commis. Mais le trés-vaillant Judas exhortoit le peuple de se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé, à cause des péchez de ceux qui avoient été tuez.

COMMENTAIRE.

rent pour donner la sépulture aux morts; c'est-à-dire, qu'ils y vinrent dés le Samedi au soir, auquel le Sabbat finit, & où il est permis de travailler; ou ils y vinrent dés le matin du jour qui suivit le Sabbat.

IN SEPULCHRIS PATERNIS. *Dans les tombeaux de leurs peres.* Ou plûtôt dans des tombeaux destinez aux hommes de leurs nations, dans le cimetiére d'Odollam; car comment discerner tous ces soldars morts dans la bataille, & comment les porter aux tombeaux de leurs ancêtres, dans les divers cantons de la Judée, d'où ils étoient venus?

℣. 40. DE DONARIIS IDOLORUM. *Ils trouvérent sous leurs tuniques, des choses qui avoient été consacrées aux idoles.* Ces Israëlites avoient pillé quelques uns des Temples de Jamnia, & y avoient pris des présens d'or & d'argent, qui y étoient consacrez par les Payens. La bataille s'étoit peut être donnée aux environs de Jamnia, dont Gorgias étoit Gouverneur. Voyez ci devant le Commentaire sur le ℣. 32. La Loi défendoit expressément de prendre aucune chose consacrée aux idoles. (*a*) *Nec inferes quicquam ex idolo in domum tuam.*

℣. 42. ROGAVERUNT UT ID QUOD FACTUM ERAT DELICTUM, OBLIVIONI TRADERETUR. *Ils conjurérent le Seigneur d'oublier le péché qu'ils avoient commis.* Le Grec: (*b*) *Ils prioient que le péché commis fût entierement effacé.* Le Syriaque, ils priérent que pour cela, on ne leur contât point un péché parfait. Quelques anciens exemplaires Grecs: (*c*) *Ils priérent qu'à cause de ce péché, ils ne fussent pas entiérement effacés.*

(*a*) *Deut.* VII. 25. 26.

(*b*) Ἀξιώσαντες τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελείως ἐξαλειφθῆναι.

(*c*) *Edit. Aldina & Ms. Arundel. apud Usser. ad an. M.* 3841. ἠξίωσαν μὴ διὰ τὸ γεγονὸς ἁμάρτημα τελείως ἐξαλειφθῆναι.

43. *Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam, offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, benè & religiosè de resurrectione cogitant.*

43. Et ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchez de ces personnes qui étoient mortes, & ayant de bons, & de religieux sentimens touchant la résurrection. An du M. 3841.

COMMENTAIRE.

Que cette faute ne leur fût point imputée, comme un crime irrémissible. Ils ne doutoient pas qu'il n'y eût certains péchez, dont les morts pouvoient obtenir le pardon, dans l'autre vie, sur tout, lorsque les vivans s'intéressoient à leur salut, & qu'ils faisoient pour eux quelques actions satisfactoires. Les Juifs dés le tems de la captivité de Babylone, ont commencé de prier pour les morts; (*a*) le Prophéte Ezechiel, & Daniel, leur découvrirent sur l'état d'une autre vie, & sur le jugement dernier, des véritez qu'ils ne connoissoient point auparavant, d'une maniére si distincte. On voit depuis ce tems-là, la resurrection des morts, le soin des sépultures, la priére pour les défunts, beaucoup plus clairement, qu'avant la captivité. Les Docteurs Juifs, (*b*) reconnoissent une espéce de Purgatoire, où se purifient *les prévaricateurs d'Israël*, c'est ainsi qu'ils appellent ceux qui ne sont ni tout-à-fait méchans, ny tout-à-fait bons, & qui meurent sans faire pénitence. Ils croyent que Dieu toûjours plus miséricordieux que sévére, ne punira pas éternellement des fautes, souvent assez légéres. Le Purgatoire des Juifs, n'est point différent de l'enfer; les mêmes flâmes brûlent tous ceux qui meurent dans le peché; ils sont tous tourmentez dans le même lieu; mais on peut en sortir aprés quelque tems, sécourus des priéres des vivans. Ces Docteurs croyent que le feu infernal, respecte les Juifs damnez, pendant le jour du Sabbat. Ils ne souffrent point ce jour là.

℣. 43. FACTA COLLATIONE, DUODECIM MILLIA DRACHMAS ARGENTI MISIT JEROSOLYMAM, OFFERRI PRO PECCATIS MORTUORUM SACRIFICIUM. *Judas ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice, pour le péché de ces personnes.* Le Grec ne porte que deux mille drachmes, & le Syriaque trois mille. (*c*) Mais les exemplaires latins portent unanimement douze mille dragmes, & saint Prosper lisoit même douze mille talents; (*d*) les douze mille dragmes, à sept sols huit deniers, & $\frac{112}{256}$ d'un denier l'une, font la somme de quatre mille six cent vingt-sept livres trois sols $\frac{1}{4}$ de deniers. La Loi n'ordonnoit point de sacrifices pour les morts.

(*a*) *Grot. hic.*
(*b*) Bartolocci Bibliot. Rabinic. tom. 2. p. 250. Basnage hist. des Juifs tom. 3. livre 4. c. 32. art. 9. & suivans. Léon de Modéne cinquiéme partie c. 10. *Vide si placet & Genebr. & B.l'ar. & Serar. & Tirin & Est.*
(*c*) *Ita Arundelian. Codex Græc. apud Usser.*
(*d*) *Prosper lib. de promissione parte 2. c. ult.*

An du M. 3841.

44. *(Nisi enim eos, qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur, & vanum orare pro mortuis.)*

44. (Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tuez ressusciteroient un jour, il eût regardé comme une chose vaine, & superfluë, de prier pour les morts.)

COMMENTAIRE.

La pratique des Juifs, autorisée par les Prophétes, & par les plus Saints & les plus éclairez personnages de la Synagogue, étoit dejà bien établie sur cela, du tems de Judas Maccabée. On remarque dans l'Auteur de cet ouvrage, une attention particuliére, à relever tous les endroits qui prouvent la résurrection des morts, & les récompenses d'une autre vie, (*a*) pour les opposer apparemment aux Saducéens, qui commençoient alors à répandre dans Israël, leurs dogmes pernicieux & contraires à ces veritez; c'est ce qui lui fait faire la réflexion qu'on lit ci-aprés; que si Judas n'avoit espéré que ceux qui avoient été tuez, ressusciteroient un jour, il auroit regardé comme une chose vaine & superfluë, de prier pour eux; d'où il conclut, que c'est une pensée sainte & salutaire, de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs péchez. C'étoit donc la persuasion du commun des Juifs. C'est d'eux, que l'Eglise Chrétienne a pris ce pieux usage, qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui. Nous ne nous étendrons point à prouver l'antiquité de cette tradition parmi nous; on peut voir nos controversistes. (*b*) Nos adversaires eux-mêmes, conviennent que telle a été l'opinion des Juifs, & des anciens Chrétiens; mais ils se retranchent à nier l'antiquité des livres des Maccabées, & à traiter de superstitions, ce qui s'est pratiqué si réligieusement depuis tant de siecles, & dans la Synagogue, & dans l'Eglise de J. C. Comme si les plus Saints Prélats de l'antiquité Chrétienne, (*c*) & les plus pieux Personnages de l'Eglise Juive, avoient été capables de souffrir & d'autoriser la superstition: comme si l'on pouvoit faire ces mêmes réproches à JESUS-CHRIST, & aux Apôtres, qui constamment ont trouvé cette pratique établie parmi les Juifs, & non seulement l'ont soufferte sans l'attaquer, mais qui l'ont même autorisée par leur témoignage, & par leur approbation. (*d*) Et à l'égard des livres des Maccabées, nous croyons avoir bien montré dans la Préface, qu'ils sont reconnus pour canoniques dans l'Eglise, & qu'ils ont tous les caractéres de

(*a*) Voyez 2. *Macc.* VII. 9. 11. 14. 23. 29. 36. & XIV. 46.

(*b*) *Vide Bellarmin. de Purgatorio, & si lubet Serar. hic Est. Tir. alios passim.*

(*c*) *Vide Athanas. qu. 34. ad Antioch. Nazianz. orat. in Cæsar. Cyrill. Cathechef. 5. Euseb. l. 4. de vita Const. Epiph. hæres. 75 & in fine lib. de hæres Chrysost. homil. 41. in 1. ad Cor. & homil. 69. ad popul. & alibi sæpius. Theodoret. lib 5. c. 26. hist. Damasc. lib. de iis qui in fide migrarunt Tertull. de Corona militis, & lib. de Monog & lib. de Exhort. castit. Cyprian. l. 1. ep. 9. Ambros ep. ad Faust. & orationib. de obitu Theodos. Valentin. & satyri. Aug. de cura pro mort. c. 1. & alibi sæpius, &c.*

(*d*) *Vide Matt.* XII. 33. & 1. *Cor.* XI. 13. 14. 15 & XV. 29. 1. *Timot.* 2. 36. 18. *Vide & Luc.* XVI. 9. & 24.

vérité

45. *Et quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.*

46. *Sancta ergo & salubris est cogitatio, pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.*

45. Ainsi il consideroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété. An du M. 3841.

46. C'est donc une sainte, & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrez de leurs péchez.

COMMENTAIRE.

vérité & d'autenticité, que l'on peut souhaiter. On ne s'arrête point à refuter l'imagination de Munster, qui a soupçonné ce passage d'avoir été ajoûté en cet endroit; tous les exemplaires Grecs, Latins, & Syriaques, tant imprimez, que manuscrits, portent uniformément, comme la Vulgate: & les anciens Peres l'ont cité & connu, sans aucune variété, ni aucun doute.

℣. 45. QUIA CONSIDERABAT QUOD HI, QUI CUM PIETATE DORMITIONEM ACCEPERANT, OPTIMAM HABERENT REPOSITAM GRATIAM. *Il considéroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux, qui étoient morts dans la piété.* On ne peut pas assûrer dans la rigueur, que les soldats qui s'étoient rendus coupables d'une espece de sacrilége, contre l'ordonnance de la Loy, des choses consacrées aux idoles, *soient morts dans la piété;* mais Judas put charitablement présumer qu'ils avoient conçû du répentir de leur action avant leur mort, & qu'ils en avoient demandé pardon à Dieu, ou qu'ils ne s'étoient portés à enlever ces presens des idoles, que comme de simples dépoüilles, sans aucun dessein d'idolâtrie, ou qu'ils avoient envie aprés la bataille, de raporter à Judas ces dépoüilles, pour être fonduës, & ensuite distribuées aux troupes, suivant les regles de la guerre de ce tems-là. La petitesse de la matiére, ou d'autres circonstances, qui ne nous sont point connuës, purent faire juger à ce sage Général, que leur faute n'étoit pas de la nature de celles qui donnent la mort à l'ame, & qui lui ôtent toute esperance de pardon aprés la mort; ces soldats étoient morts dans la foi, & dans une juste guerre pour la défense de la liberté & des loix de leur païs: la précipitation, l'ignorance, l'avidité du gain, eurent sans doute beaucoup de part à leur action. Enfin, Dieu ayant permis qu'ils fussent tuez dans ce combat, vouloit apparemment les châtier en cette vie, pour leur faire miséricorde en l'autre; c'est ainsi que la charité veut qu'on en juge, tandis qu'on n'a pas de preuves positives du contraire.

CHAPITRE XIII.

Guerre d'Antiochus Eupator, & de Lysias contre les Juifs. Ménélaüs est précipité dans une tour pleine de cendres. Siége de Bethsure. Paix entre Eupator & les Juifs.

An du M. 3841.

ỳ. 1. *ANno centesimo quadragesimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversùs Judaam.*

2. Et cum eo Lysiam procuratorem, & præpositum negotiorum, secum habentem peditum centum decem millia, & equitum quinque millia, & elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.

ỳ. 1. LA cent quarante-neuviéme année, Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. Accompagné de Lysias Régent, & premier Ministre du Royaume; & qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes de pied, & cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cens chariots armez de faulx.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. ANNO CENTESIMO QUADRAGESIMO NONO. *La cent quarante neuviéme année* des Séleucides, du monde 3841. Antiochus Eupator vint en Judée avec une puissanre armée, pour la réduire entiérement, & pour réprimer Judas, qui avoit battu en plusieurs rencontres, toutes les troupes Syriennes, qui étoient dans le païs & aux environs. Cette guerre est differente de celle qu'on a vûë ci-devant au Chapitre XI. mais c'est la même qui est racontée au premier des Maccabées Chap. VI. ỳ. 28. & suivans.

ỳ. 2. PEDITUM CENTUM DECEM MILLIA. *Cent dix mille hommes de pied, cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, & trois cent chariots armez de faulx.* Le premier des Maccabées (a) porte, *cent mille hommes de pied, vingt-mille chevaux, & trente deux éléphans.* Il ne dit rien des chariots armez de faulx. Comme cette armée étoit composée de troupes auxiliaires de divers païs, (b) & qu'elle se grossit à mesure qu'elle s'avança vers Jérusalem, on ne doit pas être surpris, que considérée en divers tems, elle fur tantôt plus, & tantôt moins grosse, & par conséquent, que les dénombremens ne s'accordent pas tout-à-fait entr'eux.

(a) 1. *Macc.* VI. 30. *Ita & Joseph. Antiqu.* l. XII. c. 11

(b) 1. *Macc.* VI. 29.

An du M. 3841.

3. Commiscuit autem se illis & Menelaüs : & cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriâ salute, sed sperans se constitui in principatum.

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux, & poussé d'un esprit de dissimulation, & de tromperie, il faisoit des priéres à Antiochus, qui ne tendoient pas véritablement à procurer le salut de sa patrie, mais à s'établir par son moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avoit.

4. Sed Rex regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem : & suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, (ut eis est consuetudo,) apprehensum in eodem loco necari.

4. Mais le Roi des Rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme ; & Lysias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtât ; & qu'on le fit mourir selon leur coutume, dans le même lieu.

COMMENTAIRE.

℣. 3. MENELAUS CUM MULTA FALLACIA DEPRECABATUR ANTIOCHUM. *Ménélaüs faisoit dans un esprit de dissimulation & de tromperie, (a) des prieres à Antiochus.* Ménélaüs avoit acheté d'Antiochus Epiphanes, la dignité du Sacerdoce des Juifs : (*b*) mais depuis que Judas s'étoit rendu maître de Jérusalem, ce grand-Prêtre n'avoit osé se présenter au Temple, ni même paroître dans la Judée ; il se tint à Antioche auprés d'Eupator, cherchant quelque occasion d'entrer dans la possession réelle d'une dignité, dont il n'avoit eu jusqu'alors que le nom. Il prioit donc Antiochus Eupator de conserver sa patrie, & d'épargner le Temple & les peuples innocens, & de se contenter de punir les chefs du parti, & de la rebellion ; c'est ainsi qu'il appelloit Judas & ses adhérans ; mais ces priéres étoient toutes interessées ; il ne tendoit qu'à se faire donner le Gouvernement du païs, & la premiére dignité de sa nation, *Sperans se constitui in principatum.*

℣. 4. HUNC ESSE CAUSAM OMNIUM MALORUM. *Que c'étoit lui qui étoit la cause de tous les maux.* En effet, tous les troubles de la Judée n'étoient venus, que de la résolution qu'Epiphanes avoit prise de changer les loix & la religion du païs ; résolution qui lui avoit été inspirée par Jason, & ensuite par Ménélaüs ; (*c*) lesquels pour satisfaire leur ambition, & pour se conserver le Sacerdoce, avoient renversé tous les droits divins & humains, & n'avoient épargné, ni meurtres, ni violences, ni sacrileges.

JUSSIT, UT EST ILLIS CONSUETUDO, APPREHENSUM IN EODEM LOCO NECARI. *Il commanda qu'on le prît, & qu'on le fist mourir, selon leur coûtume, dans le même lieu.* De la maniere dont ceci

(*a*) *Μετὰ πολλῆς εἰρωνείας.*
(*b*) *2. Macc. IV. 24.*
(*c*) *Vide 1. Macc. 1. 12. 13. 14. & 2. Macc. IV. 7. 8. & 23. 24. 26. 27.*

An du M. 3841.

5. *Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris: hæc prospectum habebat in præceps.*

6. *Inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.*

7. *Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaüm.*

8. *Et quidem satis justè: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis, & cinis erat sanctus; ipse in cineris morte damnatus est.*

5. Or il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de tous côtez de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice.

6. Il commanda donc que ce sacrilége fût précipité de là dans la cendre, *à quoi* tout le monde *applaudit en* le poussant à la mort.

7. Ce fut de la sorte que Ménélaüs, prévaricateur de la Loi, mourut, sans que son corps fût mis en terre.

8. Et cela sans doute arriva par un jugement bien juste. Car comme il avoit commis beaucoup d'impiétez contre l'autel de Dieu, dont le feu, & la cendre étoient des choses saintes, il fut lui même justement condamné à être étouffé dans la cendre.

COMMENTAIRE.

est raconté, il sembleroit que Ménélaüs fut pris & mis à mort dans quelque ville, sur la route de Syrie à Jérusalem, pendant le voyage du Roi, à la tête de son armée; mais Joseph (*a*) prétend que la mort de Ménélaüs n'arriva qu'au retour de cette guerre. Lysias ayant donné de la défiance de cet homme à Eupator, & l'ayant dépeint comme l'auteur de tous ces troubles, le Roi le fit prendre, & l'ayant mené jusqu'à Bérée, il le fit précipiter dans la cendre, comme il est porté ici. L'Historien Sacré a voulu mettre tout de suite, tout ce qu'il avoit à dire de Ménélaüs, pour ne pas trop interrompre le fil de son récit.

℣. 5. TURRIS QUINQUAGINTA CUBITORUM, AGGESTUM UNDIQUE HABENS CINERIS: HÆC PROSPECTUM HABEBAT IN PRÆCEPS. *Une tour de cinquante coudées de haut, où l'on avoit amassé de grands monceaux de cendres, & du haut de laquelle, on ne voyoit tout au tour qu'un grand précipice.* Ce supplice de la cendre fut inventé dans la Perse; ce fut Darius fils d'Hystape qui le mit le premier en usage; (*b*) depuis lui, l'on en remarque divers éxemples dans l'histoire des Perses. Ctésias raconte que Sécundianus fils d'Artaxercés, fut étouffé dans les cendres, par l'ordre de Darius Ochus son frere. (*c*) Ce Prince fit mourir de la même sorte Arsités son frere, & Artiphius fils de Magabize, qui s'étoient soulevez contre lui. (*d*) Valére Maxime (*e*) nous décrit l'endroit où l'on

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 15. Vide Usser. ad an. M. 3842.*
(*b*) *Valer. Max. l. 9. c. 2. de crudelit. extern.*
(*c*) *Ctesias in excerpt. Photii p. 151.*
(*d*) *Idem p. 652. Vide si lubet & p. 654. de Pisuthne*
(*e*) *Valer. Max. loco citato.*

9. *Sed Rex mente effrænatus veniebat, nequiorem se patre suo Judæis ostensurus.*

10. *Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quò sicut semper, & nunc adjuvaret eos:*

11. *Quippe qui lege, & patria, sanctóque templo privari vererentur: ac populum qui nuper paululùm respirasset, ne sineret blasphemis rursus nationibus subdi.*

12. *Omnibus itáque simul id facientibus, & petentibus à Domino misericordiam, cum fletu & jejuniis, per triduum continuum prostratis, hortatus est eos Judas ut se præpararent.*

9. Cependant le Roi s'avançoit plein de fureur, dans le dessein de se montrer encore plus violent que son pere à l'égard des Juifs. An du M. 3841.

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour & nuit, afin qu'il les assistât, comme il avoit toûjours fait,

11. Dans la crainte qu'ils avoient de se voir privez de leur loi, de leur patrie, & de son saint Temple; & qu'il ne permît pas que son peuple, qui commençoit seulement à respirer quelque peu, fût assujetri de nouveau aux nations, qui blasphémoient son saint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, & implorérent la miséricorde du Seigneur par leurs larmes, & par leurs jeûnes, se tenant toûjours prosternez devant lui trois jours durant. Alors Judas les exhorta à se tenir prêts.

COMMENTAIRE.

éxerçoit ce supplice en cette sorte: on faisoit remplir de cendre un enclos fermé de hautes murailles; une longue poutre étoit passée en travers au haut de cet espace, & tenoit d'une muraille à l'autre. Aprés avoir fait bien boire & manger ceux qu'on destinoit à ce supplice, on les plaçoit au milieu de cette poutre, afin que les fumées du vin, ou le sommeil, ou simplement la vûë de cette profondeur, les fist tomber dans les cendres, qui étoient au dessous, & où ils étoient bien-tôt suffoquez.

L'Ecriture nous en parle ici d'une maniere un peu différente dans le texte Grec; (*a*) *Il y avoit à Bérée une tour de cinquante coudées de haut, remplie de cendre à une certaine hauteur; au dessus étoit une machine ronde, ou une roüe, qui portoit dans le précipice de cette tour: c'est de là qu'on poussoit dans la cendre, ceux qui s'étoient rendus coupables de sacriléges, ou de quelques autres crimes.* Le Syriaque n'a point exprimé la maniére de ce supplice; il passe les ỳỳ. 5. & 6.

ỳ. 9. SED REX MENTE EFFRÆNATUS VENIEBAT. *Le Roi s'avançoit avec un esprit tout plein de fureur.* Le Grec lit: (*b*) *Le Roi venoit avec des sentimens barbares*, résolu de traiter les Juifs avec encore plus

(*a*) ỳ. 5. Πύργος πεντήκοντα πηχῶν πλήρης σποδοῦ, οὗτος δὲ ὄργανον εἶχε περιφερὲς πάντοθεν ἀποκρημνον εἰς τὴν σποδόν. ỳ. 6. Ἐνταῦθα τὸν ἱεροσυλίας ἔνοχον, ἢ καί τινων ἄλλων κακῶν ὑπεροχὴν πεποιημένον ἅπαντες προσωθοῦσιν εἰς ὄλεθρον.

(*b*) Τοῖς δὲ φρονήμασιν ὁ βασιλεὺς βεβαρβαρωμένος ἤρχετο. *Ms. Alex.* βεβαρημένος. *Malè.*

An du M. 3841.

13. *Ipse verò cum senioribus cogitavit, priùs quam Rex admoveret exercitum ad Judæam, & obtineret civitatem, exire: & Domini judicio committere exitum rei.*

14. *Dans itàque potestatem omnium Deo mundi creatori, & exhortatus suos ut fortiter dimicarent, & usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria, & civibus starent, circa Modin exercitum constituit.*

15. *Et dato signo suis, Dei victoria, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, & maximum elephantorum cum his qui superpositi fuerant:*

16. *Summóque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prosperè gestis, abierunt.*

17. *Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.*

13. Et ayant tenu conseil avec les anciens, il résolut de marcher contre le Roi, avant qu'il eût fait entrer ses troupes dans la Judée, & qu'il se fût rendu maître de la ville, & d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entreprise.

14. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu, Créateur de l'univers, & ayant exhorté ses gens à combattre vaillamment, & jusqu'à la mort, pour la défense de leurs loix, de leur temple, de leur ville, de leur patrie, & de leurs concitoyens, il fit camper son armée prés de Modin.

15. Et aprés avoir donné aux siens pour signal, LA VICTOIRE DE DIEU, & pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp quatre mille hommes, & le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient.

16. Ayant rempli de la sorte tout le camp des ennemis d'effroi, & de trouble, ils s'en retournérent aprés cet heureux succés.

17. Cette action se fit à la pointe du jour: le Seigneur ayant assisté de sa protection Maccabée.

COMMENTAIRE.

de dureté, que n'avoit fait Epiphanes son pere.

ỷ. 13. IPSE VERO CUM SENIORIBUS COGITAVIT. *Ayant tenu conseil avec les anciens.* Le Grec: (*a*) *Il consulta en particulier avec les Sénateurs.* Ils tinrent ensemble un conseil particulier, sans convocation du peuple.

ỷ. 14. DATO SIGNO SUIS, DEI VICTORIÆ. *Aprés avoir donné aux siens pour signal, la victoire de Dieu;* ou, Dieu est le maître de la victoire; ou une victoire divine, une victoire complette, une trés grande victoire. Judas avoit cette coûtume de donner aux siens, pour mot du guet, une Sentence pieuse. Voyez ci-devant. (*b*)

NOCTE AGGRESSUS AULAM REGIAM, IN CASTRIS INTERFECIT VIROS QUATUOR MILLIA. *Il attaqua la nuit le quartier du Roi, & tua dans son camp, quatre mille hommes.* Ceci se passa à Modin, prés de Diospolis, où Judas s'étoit campé avec sa petite armée.

(*a*) Καθ' ἑαυτὸν δὲ σὺν τοῖς πρεσβυτέροις γενόμενος ἐβουλεύσατο.

(*b*) 2. *Macc.* VIII 23. Et la Dissert. sur la milice des anciens Hébreux.

18. *Sed Rex accepto gustu audacia Judaeorum, arte difficultatem locorum tentabat:*

18. Mais aprés que le Roi eut fait cet essai de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchoit de prendre les postes avantageux par stratagême. An du M. 3841.

19. *Et Bethsura, quae erat Judaeorum praesidium munitum, castra admovebat: sed fugabatur, impingebat, minorabatur.*

19. Il vint donc mettre le siége devant Bethsure, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées ; mais ses gens furent repoussez, & renversez, & ils souffrirent de grandes pertes.

20. *His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.*

20. Judas cependant envoyoit aux assiégez les ehoses qui leur étoient nécessaires.

21. *Enuntiavit autem mysteria hostibus, Rhodocus quidam de Judaïco exercitu, qui requisitus comprehensus est, & conclusus.*

21. Mais un nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti ; & aprés quelques recherches qui en furent faites, il fut pris, & mis en prison.

22. *Iterum Rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris: dextram dedit: accepit, abiit.*

22. Le Roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethsure, leur donna sa parole, la reçut d'eux, & s'en retourna.

COMMENTAIRE.

Il pénétra jusqu'à la tente du Roi, (*a*) & tua dans le camp quatre mille hommes, suivant la Vulgate, & le Grec de l'édition Romaine. (*b*) D'autres éxemplaires Grecs n'en portent que deux mille, & le Syriaque trois mille : les anciens éxemplaires de la Vulgate en portoient jusqu'à quatorze mille, (*c*) d'autres douze mille, & d'autres deux mille. (*d*)

ET MAXIMUM ELEPHANTORUM, CUM HIS QUI SUPERPOSITI FUERANT. *Et le plus grand des éléphans, avec tous ceux qui le montoient.* Il portoit jusqu'à trente-deux hommes, comme on le voit au premier des Maccabées. (*e*) Le Grec (*f*) peut s'entendre autrement ; *& il tua le Commandant des éléphans, avec sa maison*, (*g*) ou ses domestiques ; la charge de maître, ou de commandant des éléphans, n'étoit pas petite. (*h*)

℣. 19. BETHSURAE CASTRA ADMOVEBAT. *Il vint mettre le siége devant Bethsure*, à vingt milles de Jérusalem ; voyez 1. Maccab. VI. 31. 32.

℣. 21. RHODOCUS QUIDAM DE JUDAICO EXERCITU. *Un nommé Rhodocus de l'armée des Juifs*, alloit découvrir aux ennemis les secrets de son parti ; ce traître étoit ou de la garnison de Bethsure, ou du

(*a*) Ἐπὶ τὴν βασιλικὴν αὐλήν. *Ad praetorium Regis.*
(*b*) *Ms. Alex. & Editio Complut. & alia.*
(*c*) *Vide Nobilii notas in edit. 70. & edition. Sixti V. & alias ante Clem. VIII.*
(*d*) *Vide Lyran. hic.*
(*e*) 1. *Macc.* VI. 37.
(*f*) Καὶ τὸν πρωτεύοντα τῶν ἐλεφάντων, σὺν τῷ κατ' οἰκίαν ὄχλῳ συνέθηκε.
(*g*) *Ita Syr. Grot. alii quidam.*
(*h*) *Vide* 2. *Macc.* XIV. 12. Ἐλεφαντάρχην. *Terent. Elephantis quem Indicis praefecerat. Item* 3. *Macc.* I. 1. 2.

An du M. 3841.

23. *Commisit cum Juda : superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditúsque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est : & reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, & munera posuit :*

23. Mais il combattit *auparavant* contre Judas, & il fut vaincu. Or ayant reçû la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit revolté à Antioche, il en fut tout consterné ; & n'usant plus que de supplications, & de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes. Et aprés cette reconciliation, il offrit un sacrifice, honora le Temple, & y fit des dons.

COMMENTAIRE.

camp de Judas, qui étoit alors à *Bethzacarie*, prés de l'armée du Roi.

ỳ. 22. DEXTERAM DEDIT, ACCEPIT, ABIIT. *Il donna sa parole à ceux qui étoient à Bethsure, il la reçut d'eux & s'en retourna.* Cela est raconté plus au long dans le premier des Maccabées. (*a*) Le Roi ayant pris Bethsure, parce que la garnison manquoit de vivres, la garnison se retira, & l'armée du Roi s'avança vers Jérusalem, où l'on mit le siége.

ỳ. 23. COMMISIT CUM JUDA, SUPERATUS EST. *Il combattit contre Judas, & fut vaincu* ; dans la journée où Eléazar se distingua si fort, en attaquant lui seul, & en terrassant le plus bel éléphant de l'armée ennemie. (*b*) Cela se passa avant le siége de Jérusalem.

UT COGNOVIT REBELLASSE PHILIPPUM ANTIOCHIÆ. *Ayant reçû la nouvelle que Philippe*, à qui Epiphanes avoit donné la Régence du Royaume, pendant la minorité d'Eupator, (*c*) *s'étoit revolté à Antioche*. L'Auteur appelle ici *rebellion*, l'action de Philippe, suivant le stile de la Cour du Roi Eupator, où Lysias étoit maître absolu : mais au fond, Philippe ne demandoit rien que de juste ; Lysias étoit usurpateur d'un emploi qui avoit été donné à un autre ; il s'étoit rendu maître du Gouvernement, sans aucun aveu ; Philippe s'étoit d'abord rendu à Antioche, avec le secours du Roi d'Egypte, auprés duquel il s'étoit retiré, en revenant de Perse, & vouloit se mettre en possession de la Régence, qui lui avoit été confiée par le feu Roi ; Lysias qui gouvernoit souverainement, sous le nom d'Eupator, fit comprendre à ce Prince, que dans la conjoncture présente des affaires, ce qui pressoit le plus, étoit de mener promptement l'armée en Syrie, pour éteindre cet incendie naissant ; que le siége de Jérusalem tireroit en longueur, que le succez en étoit fort douteux, & que l'armée manquoit de vivres ; qu'enfin l'interêt de l'état vouloit qu'on fist la paix avec les Juifs, & qu'on tachât de les avoir pour amis. Ces raisons détermi-

(*a*) 1. *Macc.* VI. 33 .. 41.
(*b*) *Ibid.* 43. 44. 45.
(*c*) 1. *Macc.* VI. 14. 15.

nérent

24. *Machabæum amplexatus est, & fecit eum à Ptolemaïde usque ad Gerrenos, Ducem, & Principem.*

24. Il embrassa Maccabée, & le déclara Chef, & Prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens. An du M. 3841.

25. *Ut autem venit Ptolemaïdam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiæ conventionem, indignantes ne fortè fœdus irrumperent.*

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville fort mécontens des conditions de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs, en témoignérent leur indignation, dans la crainte qu'ils avoient que ce ne fût un sujet de rompre l'accord, qu'ils avoient eux-mêmes fait *avec le Roi*.

26. *Tunc ascendit Lysias tribunal, & exposuit rationem, & populum sedavit, regressúsque est Antiochiam: & hoc modo Regis profectio, & reditus processit.*

26. Mais Lysias étant monté sur le tribunal, exposa les raisons de cette alliance, & appaisa le peuple, & il retourna aprés à Antioche. Tel fut le succez du voyage du Roi, & tel fut son retour.

COMMENTAIRE.

nérent le Roi à faire avec eux un accommodement, qui leur étoit assez avantageux, s'il eût été fidellement observé. On leur accordoit la liberté de vivre selon leurs Loix, & d'éxercer librement leur réligion; (*a*) on donnoit à Judas le Gouvernement de toute la côte, depuis Ptolémaïde, jusqu'aux frontiéres d'Egypte. Le Roi fit même des présens au Temple, & y offrit des sacrifices, par les mains des Prêtres: mais ayant considéré les murailles, dont les Juifs avoient fortifié le mont de Sion, il les fit abbatre, & s'en retourna à Antioche.

℣. 24. A PTOLEMAIDE USQUE AD GERRENOS. *Depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens*, toute cette côte de la Palestine, depuis Ptolémaïde au nord, jusqu'aux *Gerréniens* au midi, prés de l'Egypte. C'est là qu'étoit l'ancienne Gérares, dont il est parlé dans la Genése, (*b*) & la même que *Gerrus*, frontiére d'Egypte, dont parle Ptolomée. Les Successeurs de Judas possédérent dans la suite, ce même gouvernement, avec quelques augmentations. (*c*) Le Grec, (*d*) & le Syriaque, semblent dire que *le Roi ayant embrassé Judas*, partit pour *Antioche, & laissa Hegémonides pour Gouverneur, depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréens.*

℣. 25. GRAVITER FEREBANT PTOLEMENSES AMICITIÆ CONVENTIONEM. *Ceux de Ptolémaïde parurent fort mécontens de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs.* Ceux de cette ville avoient toûjours été trés opposez aux Juifs; (*e*) leur mécontentement venoit non seulement de la jalousie, & de l'antipatie qui étoit entre les deux peuples,

(*a*) 1. *Macc.* VI. 59.
(*b*) *Genes.* XX. 1.
(*c*) *Vide* 1. *Macc.* XI. 59.
(*d*) Κατέλιπε στρατηγὸν ἀπὸ Πτολεμαΐδος, ἕως τῶν γερρηνῶν Ἡγεμονίδην. *Ita Usser. ad an. M.* 3841.
(*e*) *Vide sup.* 1. *Macc.* V. 15. XII. 48. & 2. *Macc.* VI. 8.

mais principalement de ce qu'on les avoit soumis au gouvernement d'un Juif. Le Grec : (*a*) *ceux de Ptolémaide en étoient indignez, c'est pourquoi ils vouloient faire casser l'accord* fait avec les Juifs, (*b*) ou bien ils vouloient se départir de l'obéïssance du Roi.

CHAPITRE XIV.

Démétrius Roi de Syrie, envoye contre les Juifs une grande armée, à la sollicitation d'Alcime. Nicanor fait la paix avec Juda. Alcime la trouble, & Démétrius ordonne à Nicanor de se saisir de Judas, & de le lui envoyer. Judas se retire. Mort généreuse du vieillard Razia.

An du M. 3842.

ỳ. 1. *Sed post triennii tempus, cognovit Judas, & qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, & navibus per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,*

2. *Et tenuisse regiones adversùs Antiochum, & ducem ejus Lysiam.*

ỳ. 1. Mais trois ans aprés, Judas, & ceux qui étoient avec lui, apprirent que Démétrius fils de Séleucus, étoit venu avec une puissante armée, & quantité de vaisseaux; qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit saisi des postes les plus avantageux,

2. Et s'étoit rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus, & Lysias Général de son armée.

COMMENTAIRE.

ỳ. 1. POST TRIENNII TEMPUS, COGNOVIT JUDAS DEMETRIUM SELEUCI, PER PORTUM TRIPOLIS, ASCENDISSE AD LOCA OPPORTUNA. *Trois ans aprés, Judas apprit que Démétrius fils de Séleucus étoit venu au port de Tripoli.* Trois ans aprés la mort d'Antiochus Epiphanes, ou la troisiéme année du regne d'Eupator son fils, ou enfin la troisiéme année aprés la purificarion du Temple, (*c*) l'an 151. des Séleucides, du monde 3642. Démétrius fils de Séleucus, cousin germain d'Anriochus Eupator, à qui le Royaume appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, de la maniére que nous l'avons raconté ailleurs, (*d*) & vint en Syrie.

ỳ. 2. TENUISSE REGIONES ADVERSUS ANTIOCHUM.

(*a*) Ἐδείναζον γὰρ ὑπὲρ ὧν ἠθέλησαν ἀθετεῖν τὰς διαστάλσεις.
(*b*) *Ita Grot. & Syr.*
(*c*) *Vide sup. init. c. x.*
(*d*) Voyez 1. *Macc.* VII. 1. 2.

3. *Alcimus autem quidam, qui summus Sacerdos fuerat, sed voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo sibi esse salutem, neque accessum ad altare,*

3. Or un certain homme nommé Alcime, qui avoit été grand-Prêtre, & qui s'étoit volontairement soüilllé dans le tems du mélange des Juifs avec les payens, considérant qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour lui, & que l'entrée de l'autel lui étoit fermée pour jamais; An du M. 3842.

4. *Venit ad Regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, & palmam, super hæc & thallos, qui templi esse videbantur. Et ipsa quidem die siluit.*

4. Vint trouver le Roi Démétrius en la cent cinquantiéme année: il lui présenta une couronne, & une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du temple; & il ne lui dit rien pour ce jour-là. 3843.

5. *Tempus autem opportunum dementia suæ nactus, convocatus à Demetrio ad consilium, & interrogatus quibus rebus, & consiliis Judæi niterentur.*

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, & lui demanda sur quels fondemens, & sur quels conseils les Juifs s'appuyoient principalement;

COMMENTAIRE.

S'étoit rendu maître du païs, malgré Antiochus, & Lysias. Le Grec: (*a*) *Qu'il s'étoit rendu maître du païs, après avoir mis à mort Antiochus, & Lysias.* En effet, il les fit mettre à mort par leurs propres soldats, qui les avoient livrez à Démétrius. (*b*)

℣. 3. ALCIMUS, QUI SUMMUS SACERDOS FUERAT. *Alcime qui avoit été grand-Prêtre.* Il avoit succédé à Ménélaüs, de la maniére que nous l'avons dit sur le premier des Maccabées; (*c*) mais les Juifs ne l'avoient pas voulu reconnoître, & avoient déferé le Sacerdoce à Judas Maccabée; Alcime s'étoit rendu indigne de cette éminente dignité, parce qu'il s'étoit soüillé volontairement, sans avoir souffert aucune persécution de la part des Payens, pendant le tems des troubles; *Voluntariè coinquinatus est temporibus commistionis.* (*d*) dans les tems de confusion, & lorsque l'on exerçoit la plus cruelle persécution contre les Hébreux: ou selon quelques éditions; dans le tems que l'on vivoit séparez & éloignez des Gentils; dans le tems de la séparation, & avant la persécution.

PALMAM, SUPER HÆC ET THALLOS, QUI TEMPLI ESSE VIDEBANTUR. *Une palme d'or, avec des rameaux qui sembloient être du Temple.* Ou une branche de palmier, & des bâtons ornez de feüillages d'or, qu'on présumoit avoir été enlevez du Temple. Les particuliers, & les Princes offroient au Temple divers présens, chacun suivant

(*a*) Κεκρατηκέναι τῆς χώρας, ἀνελόμενον Ἀντίοχον, καὶ Λυσίαν.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 4. *Zonar. ex Dione.*

(*c*) *Ibid.* ℣. 5.

(*d*) Ἐν τοῖς τῆς ἐπιμιξίας χρόνοις. *ita edit. Rom. sed alia* ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας χρόνοις. *Vide infra* ℣. 38.

An du M. 3843.

6. Respondit : Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, & seditiones movent, nec patiuntur regnum esse quietum.

7. Nam & ego defraudatus parentum gloriâ (dico autem summo Sacerdotio,) huc veni :

8. Primò quidem utilitatibus Regis fidem servans, secundò autem etiam civibus consulens : nam illorum pravitate universum genus nostrum non minimè vexatur.

9. Sed oro his singulis, ô Rex, cognitis, & regioni, & generi, secundum humanitem tuam pervulgatam omnibus, prospice.

6. Il répondit : Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens, dont Judas Maccabée est le chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, & ne peuvent souffrir que le Royaume demeure en paix.

7. Car j'ai moi-même été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille, c'est-à-dire, du souverain Sacerdoce, & c'est ce qui m'a obligé de venir ici ;

8. Premiérement pour garder la fidélité que je dois au Roi en ce qui regarde ses intérêts ; & puis pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens. Car toute nôtre nation est affligée de grands maux par la méchanceté de ces personnes.

9. Ainsi je vous prie, ô Roi, que connoissant tous ces désordres, vous vouliez bien prendre soin *des intérêts* de nôtre pays, & de nôtre nation, selon vôtre bonté, qui est si connuë de tout le monde.

COMMENTAIRE.

son inclinarion & son goût, des arbres, des plantes, des couronnes, des boucliers, des armes d'or & d'argent. Ce sont les monumens de la piété & de la libéralité des personnes pieuses, que les Apôtres admiroient dans l'Evangile. (*a*)

ỳ. 6. ASSIDÆI JUDÆORUM. *Les Juifs qu'on nomme Assidéens.* Ou plûtôt, ceux des Juifs qui prennent le nom d'Assidéens ; (*b*) c'étoient les plus zelez & les plus courageux défenseurs des loix & de la liberté du païs. Alcime quelque tems auparavant étant venu en Judée, avec Bacchides, en avoit fait mourir soixante, de la maniere la plus perfide & la plus indigne. (*c*)

ỳ. 7. DERAUDATUS PARENTUM GLORIA. *J'ai été dépoüillé de la dignité qui est héréditaire à ma famille* ; du Sacerdoce. Il y a plus d'un mensonge dans le recit d'Alcime. Il est vrai qu'il étoit de la race d'Aaron ; (*d*) mais non pas de la race des grands-Prêtres ; Lysias l'avoit choisi exprés, d'une famille Sacerdotale, d'un rang inférieur, afin de diminuër l'autorité des grands-Prêtres. Il n'avoit donc pas été dépoüillé d'une dignité qui lui fût duë par sa naissance ; de plus il s'en étoit rendu lui-même indigne par ses crimes ; il étoit tombé dans des fautes, qui devoient l'exclure pour toûjours du sacré ministére.

(*a*) Luc. XXI. 5. *Quibusdam dicentibus de templo quod bonis lapidibus & donis ornatum esset.*
(*b*) Voyez 1. Macc. II. 42.
(*c*) 1. Macc. VII. 12... 19.
(*d*) 1. Macc. VII. 14. & *Joseph. Antiq. l.* XII. *c.* 5. & XX. *c.* 8.

10. *Nam, quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.*

10. Car tant que Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'Etat. An du M. 3843.

11. *Talibus autem ab hoc dictis, & ceteri amici, hostiliter se habentes adversùs Judam, inflammaverunt Demetrium.*

11. Aprés qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animérent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarez.

12. *Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum, ducem misit in Judæam:*

12. C'est pourquoi il ordonna aussi-tôt à Nicanor, qui commandoit les éléphans, d'aller en Judée en qualité de Général;

13. *Datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet, eos verò, qui cum illo erant, dispergeret, & constitueret Alcimum maximi templi summum Sacerdotem.*

13. De prendre Judas en vie; de dissiper tous ceux qui seroient avec lui; & d'établir Alcime souverain Prêtre du grand Temple.

14. *Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant: miserias, & clades Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.*

14. Alors les payens, que Judas avoit fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les miséres, & les pertes des Juifs, comme leur prospérité propre, & le rétablissement de leurs affaires.

15. *Audito itaque Judæi Nicanoris adventu, & conventu nationum, conspersi terrâ rogabant eum, qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.*

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, & que cette multitude de nations s'étoit unie contr'eux, se couvrirent la tête de poussiére, & offrirent leurs priéres à celui, qui s'étoit choisi un peuple pour le conserver éternellement, & qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes, le Protecteur de ce peuple, qu'il avoit pris pour son partage.

COMMENTAIRE.

℣. 9. Et regioni, et generi prospice. *Vous vouliez bien prendre soin de nôtre païs, & de nôtre nation.* Le Grec: (a) *D'avoir quelque attention sur nôtre païs, & sur nôtre nation assiégée*, ou réduite à l'étroit; affligée, désolée.

℣. 12. Nicanorem præpositum Elephantorum. *Nicanor qui commandoit les éléphans.* C'est peut-être le même Nicanor, dont il a été parlé ci-devant, (b) qui ayant été battu par Judas, fut obligé de se sauver seul, & déguisé à Antioche.

℣. 13. Maximi Templi summum Sacerdotem. *D'établir Alcime Souverain Prêtre du trés grand Temple*, du Temple auguste de Jérusalem. C'est l'idée que les Payens eux-mêmes en avoient. Voyez ci-aprés ℣. 31.

℣. 14. Gentes quæ de Judæa fugerant Judam.

(a) Καὶ τῆς χώρας, καὶ τοῦ περιϊσταμένου γένους ἡμῶν προνοηθῆναι.

(b) 2. *Macc.* VIII. 21. 24. 30. 36. & 2. *Macc.* IV, 8... 15.

An du M. 3843.

16. *Imperante autem duce statim inde moverunt, convenerúntque ad castellum Dessau.*

17. *Simon verò frater Judæ commiserat cum Nicanore : sed conterritus est repentino adventu adversariorum.*

18. *Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, & animi magnitudinem quam pro patria certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.*

19. *Quam ob rem præmisit Posidonium, & Theodotium, & Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.*

20. *Et cùm diu de his consilium ageretur : & ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitiis annuere.*

21. *Itáque diem constituerunt, qua secretò inter se agerent : & singulis sellæ prolatæ sunt, & positæ.*

16. Aussi-tôt aprés ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur Général, & vinrent se rendre prés le château de Dessau.

17. Simon, frere de Judas, ayant commencé à combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'arrivée imprévûë des ennemis.

18. Nicanor néanmoins connoissant quelle étoit la valeur des gens de Judas, & la grandeur de courage, avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'exposer au hazard d'un combat.

19. C'est pourquoi il envoya devant, Posidonius, Théodotius, & Matthias, pour présenter, & pour recevoir des propositions de paix.

20. Cette délibération ayant duré longtems, & le Général ayant exposé lui-même la chose à tout le peuple, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. C'est pourquoi les deux Généraux pirent un jour pour en conférer entr'eux en secret, & on leur porta à chacun une chaise, où ils s'assirent.

COMMENTAIRE.

Les payens que Judas avoit fait fuïr de Judée. Les étrangers que Judas chassoit des villes de Judée, ainsi que les Juifs prévaricateurs qu'il poursuivoit par tout.

℣. 16. CASTELLUM DESSAU. *Prés le Château de Dessau.* Ou prés le bourg de Dessaus, on n'en sçait pas la situation, & il n'en est pas parlé ailleurs.

℣. 17. CONTERRITUS EST REPENTINO ADVENTU ADVERSARIORUM. *Il fut effrayé par l'arrivée imprévuë des ennemis.* Le Grec : (*a*) il souffrit quelque petit échec, à cause de l'arrivée imprévuë de l'ennemi. (*b*) D'autres traduisent : *Simon fut troublé par le silence inesperé des ennemis.* Il craignit que ce silence ne fût un stratagéme, ou ne marquât quelque embûche qu'ils lui avoient dressée.

℣. 20. CUM IPSE DUX AD MULTITUDINEM RETULISSET. *Le Général ayant exposé la chose à tout le peuple.* Judas exposa les propositions que lui faisoit Nicanor, devant une assemblée du Sénat, & de tout le peuple dans Jérusalem.

℣. 21. SINGULIS SELLÆ PROLATÆ SUNT. *On leur porta*

(*a*) Βραχέως δὲ διὰ τὴν αἰφνίδιον τῶν ἀντιπάλων ἀφασίαν ἐπταικώς. Grot. legit : ἐφοδίαν.

(*b*) Badvell.

An du M. 3844.

21. *Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne fortè ab hostibus repentè mali aliquid oriretur: & congruum colloquium fecerunt.*

21. Cependant Judas fit tenir des gens armez dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent tout d'un coup quelque chose contre ses gens; & la conférence qu'ils eurent entr'eux se passa comme elle devoit.

23. *Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque iniquè agebat, gregésque turbarum, quæ congregatæ fuerant, dimisit.*

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusalem, où il ne fit rien contre l'équité; & il congédia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

24. *Habebat autem Judam semper charum ex animo, & erat viro inclinatus.*

24. Il aimoit toûjours Judas d'un amour sincére, & il sentoit une inclination particuliére pour sa personne.

25. *Rogavitque eum ducere uxorem, filiósque procreare. Nuptias fecit, quietè egit, communiterque vivebant.*

25. Il le pria même de se marier, & de songer à avoir des enfans. Ainsi Judas se maria; il joüit d'un grand repos: & ils vivoient l'un & l'autre familiérement ensemble.

26. *Alcimus autem videns charitatem illorum adinvicem, & conventiones, venit ad Demetrium, & dicebat, Nicanorem rebus alienis assentire, Judámque regni insidiatorem successorem sibi destinasse.*

26. Mais Alcime voyant l'amitié, & la bonne intelligence qui étoit entr'eux, vint trouver Démétrius, & lui dit que Nicanor favorisoit les intérêts de ses ennemis, & qu'il lui avoit destiné pour successeur Judas, qui trahissoit le Roi, & son Royaume.

COMMENTAIRE.

chacun une chaise. Le Grec: (*a*) *On posa des chaises différentes devant chacun d'eux.* Ces chaises étoient élevées, façonnées, & pour l'ordinaire d'yvoire; on ne faisoit cet honneur de présenter ces sortes de chaises, qu'à des personnes de la premiere distinction. Grotius croit qu'il faut lire dans le Grec; *Les porte-chaises présenterent des chaises à chacun d'eux.*

℣. 23. MORABATUR NICANOR JEROSOLYMIS. *Nicanor demeura ensuite à Jérusalem.* Il fit sa demeure dans la citadelle. (*b*) Par les articles de la paix, Alcime ne fut pas reconnu pour grand-Prêtre; mais Nicanor confirma Judas dans cette dignité. Voyez le ℣. 26. Alcime fit bientôt éclater son mécontentement, & contre Nicanor & contre Judas.

℣. 24. HABEBAT JUDAM SEMPER CARUM EX ANIMO. *Il aimoit toûjours Judas d'un amour sincére.* Le Grec; (*c*) *Il avoit toûjours Judas devant les yeux.* La plûpart l'expliquent en bonne part. (*d*) Il ne pouvoit vivre sans lui; il le voyoit toûjours volontiers. Mais Tirin veut que son amitié n'ait été que feinte & apparente; *Diligebat facie tenùs.*

(*a*) Παρ' ἑκάστῳ διαφόρους ἔθηκαν δίφρους. *Grotius sic emendat*, διφροφόροι ἔθηκαν δίφρους.
(*b*) 1. *Macc.* XII. 33.

(*c*) Καὶ εἶχε τὸν Ἰούδαν διαπαντὸς ἐν προσώπῳ.
(*d*) *Ita Syr. Nobil. Grot. Badvel. alii.*

An du M. 3843.

27. *Itaque Rex exasperatus, & pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitia conventione, juberet tamen Machabæum citiùs vinctum mittere Antiochiam.*

28. *Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, & graviter ferebat, si ea quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus à viro.*

29. *Sed quia Regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, quâ præceptum perficeret.*

30. *At Machabæus, videns secum austeriùs agere Nicanorem, & consuetum occursum ferociùs exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occultavit se à Nicanore.*

31. *Quod cùm ille cognovit fortiter se à viro præventum, venit ad maximum, & sanctissimum templum: & Sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.*

27. Alors le Roi étant aigri, & tout-à-fait irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Maccabée; & c'est pourquoi il lui commandoit de l'envoyer au plûtôt lié, & garotté à Antioche.

28. Nicanor ayant reçû cette nouvelle, en fut consterné, & il souffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Maccabée, qui ne l'avoit en aucune sorte offensé.

29. Mais parce qu'il ne pouvoit résister au Roi, il cherchoit une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçû.

30. Cependant Maccabée, s'étant apperçû que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire; & que lorsqu'ils s'abordoient, il lui paroissoit plus fier qu'il n'avoit accoûtumé, il jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cause. C'est pourquoi ayant assemblé *prés de lui* quelques-uns de ses gens, il se déroba de Nicanor.

31. Lorsque Nicanor eut sçu que Judas avoit eu l'habileté, & la force de le prévenir, il vint au trés-auguste, & trés-saint Temple; & les Prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui mettre Maccabée entre les mains.

COMMENTAIRE.

ỳ. 26. JUDAMQUE REGNI INSIDIATOREM SUCCESSOREM SIBI DESTINASSE. *Qu'il lui avoit destiné pour successeur Judas*, ou plûtôt que *Nicanor avoit établi Judas grand-Prêtre, en la place de lui Alcime*. C'est le vrai sens du texte. (*a*) Le Syriaque le prend autrement: Nicanor a choisi Judas pour son ami, & son associé, au préjudice des interests du Roi.

ỳ. 30. PAUCIS SUORUM CONGREGATIS OCCULTAVIT SE. *Ayant assemblé quelques-uns de ses gens, il se déroba à Nicanor.* Le Grec, (*b*) & le Syriaque lisent, qu'il assembla un nombre considérable de ses gens, & qu'il se retira avec eux; & on voit dans le premier des Maccabées; (*c*) que Nicanor l'ayant été attaquer, fut obligé de se retirer à Jérusalem, aprés avoir perdu cinq mille hommes.

(*a*) τὸν γὰρ ἐπίβουλον τῆς βασιλείας Ἰούδαν διάδοχον ἀναδέδειχεν ἑαυτοῦ.

(*b*) Συςρέψας ἐκ ὀλίγους τῶν περὶ ἑαυτὸν συνεκρύπτετο τὸν Νικάνορα.

(*c*) 1. *Macc.* XII. 27. .. 31.

ỳ. 37.

An du M. 3843.

32. *Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad templum,*

33. *Juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, & altare effodiam, & templum hoc Libero patri consecrabo.*

34. *Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum, qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes:*

35. *Tu Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti templum habitationis tuæ fieri in nobis.*

36. *Et nunc, Sancte Sanctorum omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.*

37. *Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, & benè audiens: qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.*

38. *Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in Judaïsmo, corpúsque, & animam tradere contentus pro perseverantia.*

32. Mais ces Prêtres l'ayant assûré avec serment, qu'ils ne savoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le Temple,

33. & jura, en disant: Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raserai jusqu'en terre ce Temple de Dieu; je renverserai cet autel, & je consacrerai ce temple au Dieu Bacchus.

34. Aprés avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or les Prêtres étendant leurs mains vers le Ciel, invoquoient celui qui s'étoit toûjours déclaré le Protecteur de leur nation, en disant:

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose, vous avez voulu qu'on bâtît un Temple, où vous demeurassiez au milieu de nous.

36. Maintenant donc, ô Saint des Saints, ô Seigneur de toutes choses, exemptez pour jamais de profanation, cette maison qui vient d'être purifiée.

37. On accusa alors auprés de Nicanor un des anciens de Jérusalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, & qu'on appelloit le pere des Juifs, à cause de l'affection qu'il leur portoit.

38. Il menoit depuis long-tems dans le Judaïsme une vie trés-pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme; & il étoit prêt d'abandonner son corps, & sa vie, pour y persévérer jusqu'à la fin.

COMMENTAIRE.

ỳ. 37. RAZIAS AUTEM.... DELATUS EST NICANORI. *On accusa auprés de Nicanor, un des plus anciens de la ville nommé Razias.* On ne put accuser ce vertueux vieillard, que d'un trop grand attachement aux loix de son païs. On le déféra aussi apparemment, comme partisan de Judas, & comme contraire au gouvernement Royal.

ỳ. 38. CONTINENTIÆ PROPOSITUM TENUIT IN JUDAISMO. *Il vivoit depuis long-tems dans le Judaïsme, d'une vie trés pure, & éloignée de toutes les soüillures du paganisme.* Le Grec à la lettre, (a) *dans les tems passez de la séparation,* (ou dans les tems ausquels on vivoit séparé des Payens.) *Il avoit supporté le jugement du Judaïsme*, ou il avoit été ac-

(a) Ἦν γὰρ ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῆς ἀμιξίας κρίσιν εἰσενηνεγμένος Ἰουδαϊσμοῦ.

An du M. 3843.

39. *Volens autem Nicanor manifestare odium, quod habebat in Judeos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent.*

40. *Putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.*

41. *Turbis autem irruere in domum ejus, & januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cùm jam comprehenderetur, gladio se petiit;*

42. *Eligens nobiliter mori potiùs, quàm subditus fieri peccatoribus, & contra natales suos indignis injuriis agi.*

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cens soldats pour le prendre.

40. Car il croyoit que s'il séduisoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans sa maison, d'en rompre la porte, & d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée,

42. Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs, & de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

COMMENTAIRE.

cusé & condamné, comme observateur zélé de sa réligion. Ou bien, dans les tems où nous étions encore séparez & éloignez des Gentils, & avant qu'ils se fussent mêlez parmi nous, comme ils ont fait depuis la persécution d'Epiphanes, Razias étoit déja regardé comme un défenseur du Judaïsme; il étoit déja reconnu comme un excellent Juif. Ou enfin, selon le Syriaque; il avoit déja été appellé en jugement, comme empêchant qu'on ne commît l'idolatrie dans Israël.

℣. 42. ELIGENS NOBILITER MORI POTIUS, QUAM SUBDITUS FIERI PECCATORIBUS. *Aimant mieux mourir courageusement, que de se voir assujetti aux pécheurs*, c'est-à-dire, aux Payens, aux idolâtres. L'action de Razias regardée, selon le sentiment que les payens avoient de la générosité, de la grandeur d'ame, du mépris de la mort, de l'amour de la liberté, est sans doute au dessus de toutes loüanges, & approche autant du véritable héroïsme, qu aucun des grands faits, que l'histoire nous vante, dans les Grecs & les Romains. Les Juifs mettent ce grand homme, au nombre de leurs plus Illustres Martyrs; & prétendent faire voir par son éxemple, & par celui de Saül, & de Samson; qu'il est de certains cas, où le meurtre volontaire de soi-même, est non seulement permis, mais même loüable & méritoire. Ces cas sont premiérement, la juste défiance de ses propres forces, & la crainte de succomber à la violence de la persécution, ou à la rigueur des tourmens. Secondement, lorsqu'on prévoit que si l'on tombe en vie, entre les mains des ennemis, ils en prendront occasion d'insulter au Seigneur, de blasphémer son nom, de l'accuser d'indifférence, ou d'impuissance; alors, disent ces Docteurs, on peut se tuer soi-même, pour éviter un plus grand mal, & pour empêcher que le nom de Dieu ne soit déshonoré.

Mais le Christianisme nous fournit des regles plus sûres, & des principes

43. *Sed, cùm per festinationem non certo ictu plagam dedisset, & turbæ intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsum viriliter in turbas.*

43. Mais parce que dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous ces soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, & il se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

An du M. 3843.

COMMENTAIRE.

plus autorisez, pour juger de l'action de Razias. Nous sçavons qu'il n'est pas permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien, (*a*) ni de commettre le crime, pour empêcher que les autres ne le commettent. S'il eût été permis de se donner la mort, pour éviter le danger de chanceller dans la confession, ou de renoncer à la foi, devant les persécuteurs, & en souffrant les plus affreux tourmens; combien de Martyrs ne l'auroient-il pas fait? Et si sous le spécieux prétexte de prévenir les blasphémes, & les profanations du nom de Dieu, de la part des infidéles, ils eussent crû qu'on pouvoit se tirer de leurs mains, par le précipice, ou par le fer: combien en aurions-nous d'éxemples dans nos histoires? Ils étoient donc persuadez, que dans la persécution, il n'y a point d'autre parti à prendre à un Chrétien, que la patience & l'humilité, la résistance, ou la fuite. C'est ainsi que les sept freres Maccabées, & leur admirable mere, & le vieillard Eléazar, en ont agi en présence du Roi persécuteur; c'est ainsi que JESUS-CHRIST, que les Apôtres, & que nos Saints Martyrs, se sont conduits.

Les Circoncellions hérétiques, célébres autrefois dans l'Afrique, avoient la fureur de se faire mourir, sous le faux prétexte de procurer la gloire de Dieu; ils se précipitoient en bas des rochers, ils se jettoient dans les flâmes, ils se plongeoient dans les eaux; en un mot ils se faisoient mourir en mille maniéres cruelles. Saint Augustin employa toute la force de son raisonnement, & de son éloquence, pour arrêter cette manie. Ces furieux ne pouvant résister à la force des raisons tirées de la Loy de Dieu, qui défend si expressément le meurtre, se servoient de l'éxemple de Razias, pour autoriser leurs crimes; mais S. Augustin les força dans ce retranchement; il prétendit que l'action de cet homme n'étoit pas capable de les mettre à couvert. Il soûtint que l'Ecriture ne s'étant point exprimée sur la qualité de cette action, mais l'ayant simplement exposée à nos yeux, c'est à nous à en juger, suivant les regles de la vérité, renfermées dans les mêmes Livres, qui nous en rapportent cet éxemple; (*b*) *Quamvis homo iste Razias, fuerit laudatus, factum narratum est, non laudatum, & judicandum potius, quàm imitandum, quasi ante oculos constitutum, non sanè nostro judicio judican-*

(*a*) *Rom.* III. 8.

(*b*) *Aug. Epist.* 61. *Vet. Edit. num* 204. *in Nov. edit.*

An du M. 3843. *dum, quod nos ut homines habere possemus, sed judicio doctrinæ sobria, quæ in ipsis quoque libris veteribus clara est.*

Le même Pere avouë ailleurs, que l'Ecriture donne quelques loüanges à Razias; (*a*) mais dequoi le louë-t-elle? d'avoir aimé sa patrie, d'avoir été attaché au Judaïsme, d'avoir été regardé comme le pere des Juifs, de s'être précipité généreusement; enfin, d'avoir invoqué en mourant, le Souverain dominateur de la vie & de l'ame. Mais tout cela suffit-il pour justifier une action notoirement contraire à la Loi de Dieu? cela ne peut-il pas se trouver dans un méchant? n'en voit-on pas qui ont de la générosité, de la force, de l'humanité, du zéle pour des pratiques extérieures? Ces vertus toutes humaines ne prouvent pas dans la rigueur, que Razias nous ait donné dans sa mort un exemple à imiter. Quand ce seroit une action loüable & méritoire dans un Juif, en pourroit-on conclure qu'elle fût permise à un Chrétien? si Razias n'est ni juste, ni innocent, pourquoi veut-on l'imiter, dit S. Augustin, & s'il est juste & innocent, comment met-il à mort un autre juste, c'est-à-dire, pourquoi se tuë-t-il soi même? (*b*) Saint Thomas, (*c*) & quelques autres ont suivi saint Augustin, & ont assez témoiné que l'action de Razias n'étoit nullement de leur goût, & qu'il auroit mieux valu qu'il fist paroître de l'humilité & de la patience, que de l'emportement & de la grandeur d'ame dans cette occasion. *Dictum est quod elegerit nobiliter mori:* dit S. Augustin, (*d*) *meliùs vellet humiliter, sic enim utiliter. Illis autem verbis historia gentium laudare consuevit, sed viros fortes hujus sæculi, non martyres Christi.*

Mais quelques nouveaux Théologiens, (*e*) ont crû trouver dans les principes mêmes de saint Augustin, & dans les exemples de nos Martyrs, & de quelques Saints de l'ancien Testament, de quoi justifier Razias. Ils supposent que cet homme n'agit en ceci, que par une inspiration particuliére de Dieu; aprés quoi il ne leur est pas mal-aisé de prouver que son action n'a rien d'irrégulier, ni de contraire à la justice, & à la raison. Toute la difficulté consiste à prouver cette inspiration; car il ne suffit point de se donner pour inspiré, de se le croire même intérieurement, si on n'a de bonnes & solides preuves, qui nous en convainquent, & qui le puissent persuader aux autres. On releve donc la pieté de Razias, sa prudence, sa bonne vie précédente, son zéle pour la loi, sa fermeté dans la persécution, la priére qu'il fait à Dieu en mourant, sa ferme espérance de la résurrection future; enfin la bonté de sa cause, qui n'est autre que celle de la religion,

(*a*) *Idem lib. 1. contra Gaudent. c 31.*

(*b*) *Aug Ep. 204. Si iste innocens & justus non fuit, cur proponitur imitandus? Si autem innocens & justus fuit, quare interfector innocentis [illegible], id est ipsius Razii, insuper putatur [illegible] laudandus?*

(*c*) *D Thom. 2. 2. qu. 64. art. 5. ad 5. Esti. Sacy Natal. Alex. hist. Eccl. V. T. tom. 2. de libb. Maccab.*

(*d*) *Aug. contra Epist. Gaudent. l. 1. c. 31.*

(*e*) *Vide Lyran. hic. Serar. Francisc. victoria relectione de Homicidio. Tirin.*

44. *Quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem:*

45. *Et cùm adhuc spiraret, accensus animo surrexit: & cùm sanguis ejus magno fluxu deflueret, & gravissimis vulneribus esset saucius, cursu turbam pertransiit.*

46. *Et stans supra quandam petram præruptam, & jam exsanguis effectus, complexus intestina sua utrisque manibus, projecit super turbas, invocans dominatorem vitæ ac spiritûs, ut hæc illi iterùm redderet: atque ita vitâ defunctus est.*

44. Et tous s'étant retirez promptement pour n'être pas accablez de sa chûte, il tomba la tête la premiére. An du M. 3841.

45. Lorsqu'il respiroit encore, il fit un nouvel effort, & se releva; & des ruisseaux de sang lui coulant de tous côtez, à cause des grandes playes qu'il s'étoit faites, il passa en courant au travers du peuple;

46. Et étant monté sur une pierre escarpée, lorsqu'il avoit presque perdu tout son sang, il tira ses entrailles hors de son corps, & les jetta avec ses deux mains sur le peuple, invoquant le Dominateur de la vie, & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour: & il mourut de cette sorte.

COMMENTAIRE.

& de la conservation des loix de son Dieu. Est-il croyable, que dans une semblable occasion, Dieu ait voulu refuser son secours à son serviteur, & à son soldat? & n'est-il pas bien plus juste de croire, qu'il lui inspira le dessein de se donner la mort, comme quelque chose d'extraordinaire & de nouveau, dans la vuë de frapper d'étonnement son persécuteur; au lieu de lui donner la patience & l'humilité, qui sont des voyes plus ordinaires, & des vertus plus connuës? On ajoûte à tout cela, l'exemple de Samson, loüé par l'Ecriture, & celui de quelques Vierges Chrétiennes, qui pour éviter la soüilleure de leurs corps, se jettérent dans une riviére, où elles se noyérent. Saint Augustin, (*a*) lui-même, convient que Samson, & que ces Saintes Vierges, ont pû s'exposer au danger certain de la mort, par un mouvement particulier de Dieu; & pourquoi n'en dira-t-on pas autant de Razias? Rien n'empêcheroit de le dire, & on seroit même ravi de le pouvoir faire, si l'on en donnoit de bonnes raisons; mais il ne paroît pas que celles que l'on apporte de ce fait, qui renferment toute la difficulté de nôtre question, soient tout-à-fait convaincantes; ainsi nous adhérons au sentiment de saint Augustin, & de saint Thomas, & sans condamner absolument Razias, nous n'osons aussi le justifier.

ỳ. 44. VENIT PER MEDIAM CERVICEM. *Il tomba la tête la premiére.* Le Grec; (*b*) *Il tomba sur le milieu du ventre:* ce qui fut cause qu'il ne fut pas tué de sa chute; autrement, (*c*) *Il tomba dans la ruë, au milieu de la foule*, qui avoit fait place; le terme Grec, signifie le ventre, ou un lieu où il n'y a point d'édifice.

(*a*) *Aug. loco cit. contra Gaudent. & lib. 1. de civit. c. 21.*
(*b*) Ἦλθε κατὰ μέσον τὸν κενεῶνα. *Edit. Rom.*
(*c*) *Alia Edit.* Ἦλθε κατὰ μέσον εἰς τὸν κενεῶνα. *Grot.* κενεὼν *hic non est venter, sed locus ab ædificiis vacuus, quomodo & apud Nonnum sumitur.*

CHAPITRE XV.

Victoire de Juda, contre Nicanor. La tête & les mains de Nicanor suspenduës vis-à-vis du Temple. Actions de graces renduës, & Fête instituée en mémoire de cette victoire.

An du M. 3843.

℣. 1. *Nicanor autem, ut comperit Judam esse in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die sabbati committere bellum.*

2. *Judæis verò, qui illum per necessitatem sequebantur, dicentibus: Ne ita ferociter, & barbarè feceris, sed honorem tribue diei sanctificationis, & honora eum, qui universa conspicit:*

3. *Ille infelix interrogavit, si est potens in cælo, qui imperavit agi diem sabbatorum.*

℣. 1. Or Nicanor, ayant appris que Judas étoit sur les terres de Samarie, résolut de l'attaquer avec toutes ses forces le jour du sabbat.

2. Et comme les Juifs, qui étoient contraints de le suivre, lui disoient: N'agissez pas si fiérement, ni d'une maniére si barbare: mais rendez honneur à la sainteté de ce jour, & révérez celui qui voit toutes choses;

3. Ce malheureux leur demanda, s'il y avoit dans le Ciel un Dieu puissant, qui eût commandé de célébrer le jour du sabbat.

COMMENTAIRE.

℣. 1. In locis Samariæ. *Sur les terres de Samarie.* Judas s'étoit campé à *Adarsa*, dans la tribu d'Ephraïm, (*a*) à trente stades de l'ennemi, n'ayant que trois mille hommes avec lui. Nicanor mit son camp à Béthoron, & ce fut prés de là que se donna la bataille. L'Arabe dit que Judas se retira à *Sébaste*, qui est la même que Samarie.

℣. 2. Judæis qui illum per necessitatem sequebantur, dicentibus.... honorem tribue diei sanctificationis. *Les Juifs qui étoient contraints de le suivre, lui dirent: Rendez honneur à la sainteté de ce jour.* Nicanor s'imaginoit que les Juifs du parti de Juda, feroient difficulté de combattre le jour du Sabbat, ou du moins, qu'il pourroit les surprendre ce jour-la, qui est pour eux un jour de repos. (*b*) Il donna ses ordres pour cela; mais comme il y avoit dans son armée un nombre de Juifs, qui le suivoient comme troupes auxiliaires, & sujettes d'Eupator, & qu'on contraignoit de porter les armes contre leurs freres; ces troupes représenterent à Nicanor, que leur Loi leur deffendoit toute action laborieuse au jour du Sabbat, & le priérent d'avoir

(*a*) 1. *Macc.* VII. 39.

(*b*) *Vide ad* 1. *Macc.* II. 36.

An du M. 3843.

4. *Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimam diem.*

5. *At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi arma, & negotia Regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium perficeret.*

6. *Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.*

7. *Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi à Deo affuturum.*

8. *Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cœlo, & nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.*

9. *Et allocutus eos de lege, & Prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant priùs, promptiores constituit eos:*

4. Eux lui ayant répondu : C'est le Dieu vivant, & le puissant maître du Ciel, qui a commandé qu'on honore le septiéme jour;

5. Il leur répondit : & moi je suis puissant sur la terre; & je vous commande de prendre les armes, pour obéïr aux ordres du Roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit résolu.

6. Ainsi Nicanor dans ce comble d'orgueil où il étoit, avoit fait dessein d'élever un même trophée de Judas, *& de tous les siens.*

7. Mais Maccabée espéroit toûjours avec une entiére confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer son secours.

8. Et il exhortoit ses gens à ne craindre point l'abord de ces nations; mais de repasser dans leurs esprits les assistances qu'ils avoient reçûës du Ciel, & d'espérer encore présentement que le Tout-puissant leur donneroit la victoire.

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la Loi, & des Prophétes, & les ayant fait encore ressouvenir des combats qu'ils avoient auparavant soûtenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

COMMENTAIRE.

égard à la sainteté de ce jour; mais Nicanor ne repondit à cela que par des blasphêmes.

℣. 5. EGO POTENS SUM SUPER TERRAM, QUI IMPERO SUMI ARMA. *Et moi je suis puissant sur la terre, & je vous commande de prendre les armes.* Si celui qui vous ordonne de ne pas travailler le jour du Sabbat, est tout puissant dans le Ciel; je suis moi-même revêtu d'autorité sur la terre, pour vous faire des commandemens contraires aux siens. Présomption aveugle & impie, qui fait que l'homme superbe s'égale à Dieu, & veut même s'élever en quelque sorte au dessus de lui.

℣. 6. COMMUNE TROPHÆUM STATUERE DE JUDA. *D'élever un même trophée de Judas, & de tous les siens.* Les trophées étoient des monumens qu'on érigeoit au lieu où l'on avoit gagné quelque victoire. Ordinairement c'étoit un tronc d'arbre ébranché, auquel on suspendoit des armes de l'ennemi. Le Grec à la lettre : (*a*) *Il résolut d'ériger un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Judas.* Le Syriaque s'éloigne assez de

(*a*) Διεγνώκει κοινὸν τῶν περὶ τὸν ἰούδαν συστήσασθαι τρόπαιον.

An du M. 3843.

10. *Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat Gentium fallaciam, & juramentorum prævaricationem.*

10. Aprés avoir relevé ainsi leur courage; il leur représenta en même tems la perfidie des nations, & la manière dont ils avoient violé leur serment.

11. *Singulos autem illorum armavit, non clypei, & hasta munitione, sed sermonibus optimis, & exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.*

11. Il les arma donc tous, non de boucliers, & de dards, mais avec des paroles, & des exhortations excellentes; & leur rapporta une vision trés-digne de foi qu'il avoit euë en songe, qui les combla tous de joye.

12. *Erat autem hujusce modi visus: Oniam, qui fuerat summus Sacerdos, virum bonum, & benignum, verecundum visu, modestum moribus, & eloquio decorum, & qui à puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum.*

12. Voici quelle fut cette vision: Il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été grand-Prêtre, étendre ses mains, & prier pour tout le peuple Juif; Onias cet homme vraiment bon, & plein de douceur; si modeste dans son visage; si modéré, & si réglé dans ses mœurs; si agréable dans ses discours; & qui s'étoit exercé dés son enfance en toutes sortes de vertus.

13. *Post hoc apparuisse, & alium virum, ætate, & gloria mirabilem, & magni decoris habitudine circa illum:*

13. Qu'ensuite avoit paru un autre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, & environné d'une grande majesté:

COMMENTAIRE.

ce sens: Nicanor ayant appris que l'armée de Juda étoit rassemblée en un seul lieu, & prête à se combattre, il se fortifia extrémement.

℣. 10. OSTENDEBAT GENTIUM FALLACIAM, ET JURAMENTORUM PRÆVARICATIONEM. *Il leur représenta la perfidie des nations, & la manière dont ils avoient violé leur serment.* Ils en avoient un éxemple tout récent, dans la conduite d'Eupator, qui aprés avoir été reçû dans Jérusalem, fit abbattre les murailles de Sion; (*a*) ils se souvenoient de la perfidie de ceux de Joppé; (*b*) ils avoient devant les yeux la malice d'Apollonius, qui profita de la rencontre du jour du Sabbat, pour tailler en piece le peuple qui étoit venu à la fête. (*c*)

℣. 11. EXPOSITO DIGNO FIDE SOMNIO. *Il leur rapporta une vision trés-digne de foi.* Judas comprit parfaitement que cette vision n'étoit point du nombre des songes vains, & qui ne signifient rien. Il ne feignit point d'en faire le recit à ses gens, & de leur exposer les raisons qu'il avoit de croire qu'il étoit divin & significatif.

℣. 12. ONIAM QUI FUERAT SUMMUS SACERDOS, ORARE PRO OMNI POPULO. *Il lui sembla qu'il voyoit Onias qui avoit*

(*a*) 1. *Macc.* VI. 62.
(*b*) 2. *Macc.* XII. 3.
(*c*) 2. *Macc.* V. 25. 26.

été

14. *Respondentem verò Oniam dixisse: Hic est fratrum amator, & populi Israël: hic est, qui multum orat pro populo, & universa sancta civitate, Jeremias Propheta Dei.*

15. *Extendisse autem Jeremiam dextram, & dedisse Judæ gladium aureum, dicentem:*

16. *Accipe sanctum gladium, munus à Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israël.*

17. *Exhortati itaque Judæ sermonibus bonis valdè, de quibus extolli posset impetus, & animi juvenum confortari, statuerunt dimicare, & confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret: eò quòd civitas sancta, & templum periclitarentur.*

18. *Erat enim pro uxoribus, & filiis, itémque pro fratribus, & cognatis, minor solicitudo: maximus verò, & primus pro sanctitate timor erat templi.*

14. Et qu'Onias avoit dit en le montrant: C'est là le véritable ami de ses freres, & du peuple d'Israël. C'est là Jerémie le Prophéte de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, & pour toute la Ville sainte. An du M. 3841.

15. Qu'en même tems Jérémie avoit étendu la main, & donné à Judas une épée d'or, en lui disant:

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, & avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.

17. Etant donc excitez par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, & d'animer le courage des soldats, ils résolurent d'attaquer, & de combattre vigoureusement les ennemis, afin que leur valeur fit la décision de cette guerre; parce que la Ville sainte, & le Temple, étoient exposez à un grand péril.

18. Car ils se mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs freres, & pour leurs parens; mais la plus grande, & la premiére crainte qu'ils avoient, étoit pour la sainteté du Temple.

COMMENTAIRE.

été grand-Prêtre, prier pour tout le peuple Juif. Il parle d'Onias troisiéme, ce Pontife si souvent loüé dans l'Ecriture, & qui avoit été si injustement mis à mort, par Andronique, à la sollicitation de Ménélaüs. (*a*) Il paroît par ce passage, & par le ỳ. 14. que les Juifs ne doutoient nullement alors, que les Saints dans l'autre vie, ne priassent pour les vivans, & ne prissent part à ce qui se passoit ici bas. Cette tradition venoit sans doute de plus haut. L'Eglise Chrétienne a hérité de ces sentimens des Juifs, & les a conservés dans leur pureté, depuis ses commencemens jusqu'aujourd'hui.

ỳ. 15. DEDISSE JUDÆ GLADIUM AUREUM. *Avoit donné à Judas une épée d'or*, comme la portoient les Rois de Perse, & leurs principaux Officiers. (*b*)

ỳ. 17. ANIMI JUVENUM CONFORTARI. *Animer le courage de ses soldats.* A la lettre, *des jeunes gens*; c'est ainsi que les Hébreux appellent pour l'ordinaire leurs soldats.

STATUERUNT DIMICARE, ET CONFLIGERE FORTI-

(*a*) 2. Macc. IV. 34.

(*b*) Xenophon lib. I. Ἀνάβασ. Vide Brisson lib. I. de Reg. Pers. p. 128. 129.

An du M. 3843.

19. *Sed & eos qui in civitate erant, non minima solicitudo habebat, pro his qui congressuri erant.*

19. Ceux qui demeuroient dans la ville, étoient aussi dans une extrême inquiétude, au sujet de ceux qui devoient combattre.

20. *Et cùm jam omnes sperarent judicium futurum, hostésque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiæ, equitésque opportuno in loco compositi,*

20. Et lorsque tous s'attendoient à voir quel seroit le succés du combat, que les ennemis étoient en présence, l'armée en bataille, les éléphans, & la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux:

21. *Considerans Machabæus adventum multitudinis, & apparatum varium armorum, & ferocitatem bestiarum, extendens manus in cælum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundùm armorum potentiam, sed prout ipsi placet, dat dignis victoriam.*

21. Maccabée considérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, & la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, & invoqua le Seigneur qui fait des prodiges, & qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en sont les plus dignes, & sans avoir égard à la puissance des armées.

22. *Dixit autem invocans hoc modo: Tu, Domine, qui misisti Angelum tuum sub Ezechia Rege Juda, & interfecisti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia.*

22. Il implora donc son secours, en lui parlant de cette maniére: C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé vôtre Ange sous Ezéchias Roi de Juda, & qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

23. *Et nunc, dominator cælorum, mitte Angelum tuum bonum ante nos, in timore, & tremore magnitudinis brachii tui:*

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des Cieux, vôtre bon Ange, qui inspire la terreur, & l'effroi de la grande puissance de vôtre bras,

24. *Ut metuant qui cum blasphemia veniunt adversùs sanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.*

24. Afin que ceux qui en blasphémant vôtre nom, viennent attaquer vôtre saint peuple, soient frappez de crainte. Il finit ainsi sa priére.

25. *Nicanor autem, & qui cum ipso erant, cum tubis, & canticis admovebant.*

25. Cependant Nicanor marchoit avec son armée au son des trompettes, & au chant des cantiques, dont ils s'animoient au combat.

COMMENTAIRE.

TER, UT VIRTUS DE NEGOTIIS JUDICARET. *Ils résolurent d'attaquer & de combattre vigoureusement, afin que leur valeur fît la décision de cette guerre.* Le Grec: (*a*) *Ils résolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreusement à l'ennemi, & de combattre avec valeur pour décider l'affaire.* Le Syriaque; *Ils résolurent de ne mettre pas leur confiance dans les troupes rangées en bataille, mais de se munir de courage, &*

(*a*) Διέγνωσαν μὴ στρατοπεδεύεσθαι, γενναίως δὲ ἐμφέρεσθαι, καὶ μετὰ πάσης εὐανδρίας ἐμπλακέντες κρῖναι τὰ πράγματα.

An du M. 3843.

26. *Judas vero, & qui cum eo erant, invocato Deo per orationes, congressi sunt.*

27. *Manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentiâ Dei magnificè delectati.*

28. *Cùmque cessassent, & cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.*

29. *Facto itáque clamore, & perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.*

26. Mais Judas, & ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu par leurs priéres, donnérent sur l'ennemi.

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même tems qu'ils chargeoient les ennemis l'épée à la main, ils tuérent trente cinq mille hommes, se sentant comblez de joye par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini; lorsqu'ils retournoient pleins d'allégresse, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ses armes.

29. Et aussi-tôt ayant jetté un grand cri, & un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Dieu tout puissant en la langue de leurs peres.

COMMENTAIRE.

d'exposer leur vie, dans cette extrémité, pour leur patrie & pour le Temple.

℣. 25. CUM TUBIS, ET CANTICIS ADMOVEBANT. *Au son des trompettes, & au bruit des Cantiques, dont ils s'animoient au combat.* Le Grec; (*a*) *Au son des trompettes, & des Cantiques de victoires.* C'est la propre signification de *Pæan*; mais il se prend en général pour toute sorte de Cantique en l'honneur d'Apollon, & même pour un chant joyeux, & un cantique de fête. Grotius remarque aprés le Scoliaste d'Aphtone, qu'il y avoit deux sortes de *Pæan*, l'un qu'on chantoit avant le combat, pour invoquer Apollon, & l'autre aprés la victoire, pour lui en rendre grace. (*b*)

℣. 27. TRIGINTA QUINQUE MILLIA. *Trente cinq mille hommes.* Joseph en met seulement trente mille. (*c*)

℣. 28. CUM REDIRENT, COGNOVERUNT NICANOREM RUISSE. *Le combat étant fini, lorsqu'il retournoient, ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort.* Nicanor avoit été tué dés le commencement de la bataille, & ses troupes ayant vû leur Général mort, avoient jetté leurs armes, & avoient pris la fuite (*d*) Les gens de Judas, ne sçurent qu'aprés le combat, la mort de Nicanor. On peut voir dans le premier des Maccabées, quelques circonstances de cette mémorable victoire, qui ne sont point marquées ici.

℣. 29. PATRIA VOCE OMNIPOTENTEM DOMINUM BENEDICEBANT. *Ils bénirent le Tout-Puissant, en la langue de leurs peres;* en Hébreu; ou bien, ils chantérent des cantiques, composez par leurs ancêtres, pour rendre graces à Dieu de leur victoire.

(*a*) Μετὰ σαλπίγγων, καὶ παιάνων προσῆγον.
(*b*) Παιᾶνες δύο ἦσαν, ἐνάλιος, ὅτε ἦρχον, ὃς καὶ πρὸ τῆς μάχης ἐγίνετο; καὶ ἕτερος ὅτε ἐνίκων.

(*c*) *Joseph. Antiq.* XII. 17.
(*d*) 1. *Macc.* VII. 44.

An du M. 3843.

30. *Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore, & animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, & manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.*

31. *Quò cum pervenisset, convocatis contribulibus, & Sacerdotibus ad altare; accersiit & eos qui in arce erant.*

32. *Et ostenso capite Nicanoris, & manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei magnificè gloriatus est:*

33. *Linguam etiam impii Nicanoris præcisam, jussit particulatim avibus dari: manum autem dementis contra templum suspendi.*

34. *Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes: Benedictus, qui locum suum incontaminatum servavit.*

35. *Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset, & manifestum signum auxilii Dei.*

36. *Itaque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire:*

30. Judas, qui étoit toûjours prêt de corps, & d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule, & qu'on les portât à Jérusalem.

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens avec les Prêtres; & il appella aussi ceux qui étoient dans la forteresse.

32. Et leur ayant montré la tête de Nicanor, & cette main détestable qu'il avoit osé étendre contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, avec tant d'orgueil, & d'insolence;

33. Il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, & qu'on la donnât à manger aux oiseaux, & qu'on suspendît vis-à-vis le temple la main de ce furieux.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du Ciel, en disant: Beni soit celui qui a conservé pur son Temple saint.

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse, afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

36. Il fut arrêté d'un commun consentement, qu'on ne devoit point laisser passer ce jour si célébre, sans en faire une fête particuliére;

COMMENTAIRE.

℣. 30. **Caput Nicanoris et manum cum humero abscissam.** *La tête de Nicanor, & sa main avec l'épaule;* On coupa Nicanor au dessous des épaules, on enleva son buste; (*a*) sa tête, ses mains & ses épaules furent apportées à Jérusalem: on sépara sa main droite, avec l'épaule, du reste du buste, & on la pendit à un poteau, vis-à-vis du Temple; (*b*) la tête avec le reste, fut penduë aux murailles de la citadelle. *Suspendit Nicanoris caput in summa arce.* ℣. 35.

℣. 34. **Omnes igitur cæli benedixerunt Dominum.** *Tous bénirent le Seigneur du Ciel.* Le Grec: (*c*) *Elevant les mains*

(*a*) Τὴν τοῦ Νικάνορος κεφαλὴν ἀποτεμόντας, καὶ τὴν χεῖρα σὺν τῷ ὤμῳ. Et ci-aprés au ℣. 35. τὴν τοῦ Νικάνορος προτομὴν ἐκ τῆς ἄκρας. Voyez Grotius sur le ℣. 35.

(*b*) 1. *Macc.* VII. 47. Il est dit qu'on la pendit vis-à-vis de Jérusalem.

(*c*) Οἱ δὲ πάντες εἰς τὸν οὐρανὸν εὐλόγησαν τὸν ἐπιφανῆ κύριον.

An du M. 3843.

37. Habere autem celebritatem tertia decima die mensis Adar, quod dicitur voce Syriaca, pridie Mardochai diei.

38. Igitur his erga Nicanorem gestis, & ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.

39. Et si quidem benè, & ut historiæ competit, hoc & ipse velim: sin autem minùs dignè, concedendum est mihi.

40. Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est; alternis autem uti, delectabile: ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.

37. Et qu'on la célébreroit le treiziéme du mois, appellé Adar en langue Syriaque, le jour de devant celui de Mardochée.

38. Telle fut la fin de Nicanor, aprés laquelle les Hébreux demeurérent les maîtres de la ville sainte: & je finirai aussi par-là ma relation.

39. Si elle est bien, & telle que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi même; que si au contraire elle est écrite d'une maniére moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer.

40. Car comme il est contraire à la santé de boire toûjours du vin, ou de boire toûjours de l'eau; & qu'il paroît plus agréable d'user de l'un, & de l'autre successivement; aussi un discours ne plairoit pas aux lecteurs, si le stile en étoit toûjours si exact. Je le finirai donc ici.

COMMENTAIRE.

au Ciel, ils bénirent tous le Seigneur, qui leur avoit apparu, ou qui les avoit sécourus.

℣. 37. TERTIA DECIMA DIE MENSIS ADAR, QUOD DICITUR VOCE SYRIACA, PRIDIE MARDOCHÆI DIEI. *Le treiziéme du mois appellé Adar en langue Syrienne, le jour de devant celui de Mardochée.* Le mois Adar est le douziéme de l'année Sainte, & le sixiéme de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de Février & de Mars; son nom d'*Adar*, n'est point Hébreu, il est Caldéen ou Syriaque: car ces deux langues anciennement n'étoient pas différentes. (*a*) Le treiziéme d'Adar est la veille de la fête *des Sorts*, ou du jour de Mardochée, dont on a parlé sur Esther. (*b*)

℣. 40. ITA LEGENTIBUS, SI SEMPER EXACTUS SIT SERMO, NON ERIT GRATUS. *Aussi un discours ne plairoit pas au lecteur, si le stile en étoit toûjours si exact.* Ou plûtôt s'il étoit toûjours uniforme, & égal à lui-même: soit qu'on écrive d'un stile sublime, comparé *au vin*, soit qu'on écrive d'un stile plus simple, & moins élevé, comparé à l'eau; les lecteurs veulent de la variété. Le Grec semble faire un autre sens: (*c*) *De même qu'il est contraire à la santé de boire du vin pur, ou de*

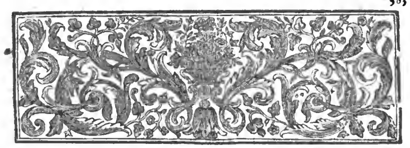
(*a*) Voyez 1. *Esdr.* IV. 7.
(*b*) *Esth* IX 23.
(*c*) Καθάπερ γὰρ οἶνον κατὰ μόνας πίνειν, ὡσαύτως δὲ καὶ ὕδωρ πάλιν, πολέμιον. ὃν δὲ τρόπον οἶνος ὕδατι συγκερασθεὶς ἡδὺς, καὶ ἐπιτερπῆ τὴν χάριν ἀποτελεῖ, οὕτω καὶ τὸ τῆς κατασκευῆς τοῦ λόγου τέρπει τὰς ἀκοὰς τῶν ἐντυγχανόντων τῇ συντάξει.

l'eau pure, & que pour boire agreablement, il faut mêler le vin avec l'eau: ainsi la maniére d'écrire que j'ai suivie, est propre à faire plaisir aux lecteurs, qui étudient l'histoire. Il veut dire apparemment, que pour ne pas dégoûter son lecteur, il a tâché de regler son stile de maniere, qu'il ne soit ni trop pompeux, ni rampant. Toute cette excuse de l'Auteur ne regarde que le stile de l'ouvrage, & ne doit faire aucune peine pour le fond des choses, ni pour l'inspiration de l'esprit divin, qui n'exclut point l'art des paroles, & du stile, ni l'usage des qualitez naturelles ou acquises, dans la composition des ouvrages les plus sacrez, & les plus divins. Saint Paul reconnoît qu'il n'est pas habile dans l'art de bien dire, quoi-qu'il fût fort instruit des choses: (a) *Nam etsi imperitus sermone, sed non scientiâ.*

(a) 2. *Cor.* XI. 6.

Fin du second livre des Maccabées.





PREFACE

SUR LE TROISIEME LIVRE des Maccabées.



CE Livre, qui est connu sous le nom de troisiéme des Maccabées, contient l'histoire de la persécution de Ptolémée Philopator, contre les Juifs d'Egypte. Ce Prince aprés sa victoire contre Antiochus le Grand, alla à Jérusalem, & y fit offrir des sacrifices d'actions de graces dans le Temple du Seigneur. Mais aprés les sacrifices, ayant voulu pénétrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres, & par le peuple; & s'opiniâtrant à entrer, il ressentit la force d'une puissance invisible, qui l'abattit par terre, sans qu'il pût se remuër. Etant de retour en Egypte, il fit éclatter son ressentiment contre tous les Juifs de ses Etats; il les fit enfermer dans l'Hippodrome,& voulut les faire écraser sous les pieds de ses éléphans. Mais Dieu les en délivra de la maniére qui est marquée dans ce Livre.

C'est assez mal-à-propos qu'on lui donne le nom de *troisiéme des Maccabées*, puisqu'il n'a aucun rapport ni à leurs personnes, ni à leur histoire, ni à leur tems, ni à la persécution des Rois de Syrie, où les Maccabées acquirent tant de gloire. Ce nom ne peut lui convenir qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre le zéle, le courage, & l'esprit qui animérent les Juifs d'Aléxandrie, sous Philopator, & les mêmes qualitez qui éclattérent dans les Maccabées, & dans les Juifs de la Palestine, sous Antiochus Epiphanes, & sous ses successeurs.

On ne voit pas distinctement que Joseph ait connu ce Livre, au moins dans l'état où nous l'avons. Il ne parle point dans son Histoire, de la persécution de Ptolémée Philopator contre les Juifs d'Egypte: & ce qu'on en lit dans l'ancienne Version Latine faite par Rufin, au second Livre contre Appion, (*a*) est si mal digéré, qu'il semble que Joseph en cet endroit ne parloit que sur des oüis-dire, ou sur une connoissance imparfaite, & confuse. Il dit que Ptolémée, surnommé Physcon, fils de Ptolémée Philométor, aprés la mort de son pere, ayant voulu envahir le Royaume, & chasser sa mere Cléopatre, & l'exclure du gouvernement, Onias Juif, qui avoit

(*a*) *Pag.* 874. *Edit. Froben. an.* 1524.

été fait Général des troupes d'Egypte par Philométor, soûtint la Reine contre l'usurpateur. Physcon assembla une armée, & ayant pris tous les Juifs d'Aléxandrie, hommes, femmes, & enfans, il les exposa nuds, & enchaînez dans l'amphitéatre, pour être écrasez par les éléphans, qu'on avoit enyvrez exprés pour cela. Mais la chose tourna autrement : les bêtes au lieu de se jetter sur les Juifs, attaquérent les amis du Roi, & en tuérent plusieurs ; le Roi apperçut un homme d'une forme terrible qui lui ordonna de laisser les Juifs, & lui fit de grandes menaces s'il continuoit à les persécuter ; Ithaque, ou Iréne sa concubine, lui ayant demandé grace pour eux, elle l'obtint aisément ; & le Roi témoigna beaucoup de regret de ce qu'il avoit fait ; d'où vient que les Juifs d'Aléxandrie celébrent encore aujourd'hui la fête de cette délivrance toute miraculeuse. Voilà ce que dit Joseph en cet endroit.

La premiére partie de son recit, quant à l'usurpation du Royaume par Physcon, contre Cléopatre, & de Cléopatre soûtenuë par Onias, n'a rien que de vrai ; Mais il y a bien des fautes dans tout le reste de son recit. 1°. *Physcon* étoit frere, & non pas fils de Philométor. 2°. Il vouloit ravir le Royaume, non pas à ses freres, mais à son neveu, fils de Philométor, & de Cléopatre. 3°. La persécution contre les Juifs d'Aléxandrie, arriva long tems avant Physcon, sous Philopator, ainsi que tout le Livre troisiéme des Maccabées en fait foi. 4°. Les circonstances de cette histoire, sont encore assez mal digérées dans Joseph. Tout cela nous fait croire que cet Historien n'avoit point vû ce Livre, ou du moins que Rufin l'a trés mal traduit. En effet, dans les deux lignes du texte Grec, qui nous restent de cette histoire dans Joseph, on lit expressément, que *Physcon aprés la mort de son frere Ptolémée Philométor, vint de Cyréne pour chasser Cléopatre du Royaume*. Si nous avions le reste du texte Grec, nous pourrions juger plus sûrement de cette affaire. (*a*)

Les anciens Catalogues des Grecs marquent quelquefois quatre Livres des Maccabées, quelquefois trois, & souvent seulement deux. Le quatre-vingt-quatriéme des Canons des Apôtres, reconnoît le troisiéme Livre des Maccabées, comme Livre saint. Théodoret (*b*) le cite comme Ecriture sainte. Saint Athanase, ou l'Auteur de la Synopse parmi ses Oeuvres, le met au même rang que les trois autres Livres des Maccabées, qui sont tous rangez parmi ceux *ausquels on contredit* ; (*c*) c'est-à-dire, qui ne sont pas reçûs d'un consentement unanime des Eglises. Nicephore Archevêque de Constantinople, en parle de même ; mais il ne reconnoît que trois Livres des Maccabées. (*d*) Eusébe dans sa Chronique, (*e*) marque le troisiéme Livre, sans lui donner aucun caractére, qui fasse douter de sa Canonicité. Il dit seulement que mal-à-propos on le met aprés les deux premiers Livres ; en effet il renferme une histoire arrivée avant les Maccabées. Il est vrai qu'ailleurs (*f*) il semble exclure du Canon tous les Livres des Maccabées, lorsqu'il remarque que les divines Ecritures finissent sous Néhémie, & que ce qu'il dira dans la suite, est tiré des Maccabées, de Joseph, & d'Africain. Philostorge (*g*) admet expressément le premier Livre des Maccabées,

---

(*a*) Monsieur Boivin l'aîné nous a appris, que Monsieur Peiresch avoit un Joseph Grec avec fragment, & que Charles Labbé Jurisconsulte, écrivoit à Monsieur Bigot, que Scaliger l'avoit tout entier, & qu'il l'avoit vû entre ses mains. On nous dit dans Naudéana pag. 168. deuxiéme Edit. que Monsieur Schurtz Fleich de Virtemberg, a en main le Joseph de Scaliger. Si cela est, on feroit grand plaisir au public de nous donner cet Historien en son entier.

(*b*) *Theodoret in Dan. XI. 7.*

(*c*) *In Synop.* τὰ ἀντιλεγόμενα.

(*d*) *Niceph. Constantinopol. in fine Chronograph.*

(*e*) *Eusèb. an. 1800.*

(*f*) *In Chronico ad an. 1580.*

(*g*) *Philostorg. lib. 1. hist. Eccles. c. 1. apud Phot.* τὸ δὲ τρίτον ἀποδοκιμάζει τερατώδες καλῶν, καὶ οὐδὲν ὅμοιον τῷ πρώτῳ διεξερχόμενον.

il

il semble admettre aussi le second ; mais *il rejette formellement le troisiéme , il le traite de Livre monstrueux , qui ne dit rien de pareil au premier.* Mais est-il monstrueux pour cela ? est-il contraire à l'Ecriture ? enferme-t-il des choses opposées à la vérité de l'histoire , à la foi , aux saintes Ecritures , aux bonnes mœurs ? Enfin quelques anciens Catalogues rapportez dans les anciens Monumens Grecs donnez par Monsieur Cotelier , (*a*) reconnoissent quatre Livres des Maccabées , & les placent tous quatre dans la même Catégorie , parmi les Livres *qui ne sont pas des Septante.* (*b*)

De tout ce qu'on vient de dire , il est aisé de conclure que l'Antiquité a balancé quelque tems à rejetter le troisiéme des Maccabées ; mais enfin il passe aujourd'hui pour livre apocryphe , dans l'Eglise Greque, & dans la Latine ; non pas que l'histoire qu'il contient soit fausse , mais parce que n'étant point du nombre des écritures inspirées , il ne peut faire une autorité infaillible.

Je ne remarque pas que les Latins ayent eu beaucoup de connoissance de ce livre, ils ne le citent point , que je sçache ; il ne paroît ni dans les manuscrits , ni dans les anciennes Bibles imprimées. La premiere où je l'aye vuë , est celle de Froben , de l'an 1538.

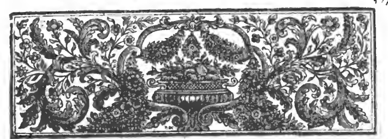
Grotius croit que cette Histoire fut écrite peu de tems aprés l'Ecclésiastique , (*c*) composé par Jesus , fils de Sirach , & qu'on lui donne le nom de *troisiéme des Maccabées* , parce qu'il ne fut connu des Chrétiens , qu'aprés les deux autres, & qu'il n'eut jamais parmi eux la même autorité que les premiers. Joseph Scaliger (*d*) reconnoît que l'ouvrage est beau,& trop peu connu. Le stile en est enflé,& semblable à celui des piéces de théatre ; mais au reste , rempli de sentimens trés élévez , trés-pieux , trés-beaux. Nous en avons une traduction Syriaque , qui n'est pas fort exacte. Nous nous sommes déterminez à traduire cet ouvrage en françois , & à l'éclaircir par quelques notes , parce qu'il n'a point encore paru en nôtre langue , & qu'il est propre non seulement pour l'édification , mais aussi qu'il enferme un trait d'histoire trés remarquable.

(*a*) *Vide Coteler. not. in Canon. Apostol. pag.* 117. 118 & 338.

(*b*) ἔξω τῶν ξʹ.

(*c*) *Grot. in hunc lib.*

(*d*) *Scalig. Animadvers. in Euseb. Chronic.* pag. 127.



LIVRE TROISIE'ME DES MACCABÉES, APOCRYPHE.

CHAPITRE PREMIER.

Victoire de Ptolémée Philopator Roi d'Egypte, sur Antiochus le Grand, Roi de Syrie. Philopator vient à Jérusalem, & veut entrer dans le Sanctuaire. Les Prêtres & le peuple s'y opposent.

ỳ. 1. OR le Roi Philopator ayant appris de ses gens, combien de païs Antiochus avoit pris sur lui, il ordonna à ses troupes de cavalerie & d'infanterie, de se tenir prétes, (2) & prenant avec lui sa sœur Arsinoë, il s'avança jusques vers Raphia, où Antiochus étoit campé. (3) Alors un certain Théodote, voulant exécuter un mauvais dessein qu'il avoit conçû contre

NOTES.

1. *OR le Roi Philopator.* Cette particule *or*, insinuë que ce livre est tiré d'un plus grand ouvrage, dont il faisoit partie, ou que l'Auteur à suivi la coûtume des écrivains sacrez, qui ont commencé par la conjonction, &; la plûpart de leurs livres. Le Roi Ptolémée Philopator, étoit fils d'Evergétés: on lui donna, dit-on, le nom de *Philopator*, amateur de son pere, par antiphrase, parce qu'on l'accusoit de l'avoir fait mourir. (*a*)

(*a*) *Justin. lib. 29. c. 1. Ægyptum, patre ac matre interfectis, occupaverat Ptolemæus, cui ex facinoris crimine, cognomentum Philopator fuit.*

pator ayant ainſi vengé l'entrepriſe qu'on avoit faite ſur ſa vie, voulut viſiter les villes du voiſinage, & les exhorter à la fidélité. Il fit de grands préſens aux Temples des Dieux, & encouragea ſes ſujets. (8) Les Juifs l'ayant envoyé complimenter de la part du Sénat, ſur ſa victoire, & lui ayant fait des préſens, ils trouverent le Roi réſolu à venir au plûtôt à Jéruſalem. (9) Il y vint, & offrit des ſacrifices au Dieu Trés-haut, en actions de graces, & fit les choſes ſelon qu'il convenoit à ce Saint lieu. (10) Mais ayant remarqué la maniere pleine de reſpect & de Majeſté, dont Dieu y étoit ſervi, il en fut ſurpris, & ne pouvoit aſſez admirer le bel ordre qu'il voyoit dans le Temple ; il lui prit envie d'y entrer. (11) Et comme on lui eut dit que cela ne ſe pouvoit, que ni les Juifs, ni les Prêtres eux-mêmes, n'avoient point la liberté d'y entrer, que le grand-Prêtre ſeul avoit ce privilege, & encore n'en uſoit-il qu'une ſeule fois l'année, le Roi ne voulut point écouter ces raiſons. (12) On lui lut l'endroit de la Loi qui le défend ; mais tout cela ne pût rallentir ſon ardeur. il leur dit que s'ils n'oſoient entrer dans le Temple, pour lui, il devoit avoir cet honneur préférablement à eux. (13) Quelqu'un eut l'imprudence de dire que ce ſeroit une entrepriſe de mauvais augure ; n'importe, dit le Roi, de quelque maniére que ce ſoit, il faut que j'entre, de gré ou de force. (14) Alors les Prêtres proſternez avec leurs habits de cérémonie, & jettant des cris qui rempliſſoient tout le Temple, priérent le Dieu Trés-haut, avec larmes, de les ſécourir dans cette extrémité, & de reprimer l'entrepriſe du Roi. Ceux qui étoient dans la ville, ſortirent en foule de leurs maiſons, attendant l'iſſuë de cette affaire. (15) Les Vierges qui demeuroient enfermées avec leurs meres dans leurs appartemens, parurent en public dans cette occaſion, & ſe couvrant la tête de cendre & de pouſſiére, rempliſſoient les

NOTES.

9. *Selon qu'il convenoit à ce ſaint lieu.* Ayant fait offrir les ſacrifices, ſelon l'ordre de la Loi, & avec les cérémonies ordinaires ; étant demeuré lui-même dans le lieu deſtiné aux Etrangers, &c.

12. *On lui lut l'endroit de la Loi qui le défend.* Voyez Lévit. XVI. 2. *Loquere ad Aaron, ne omni tempore ingrediatur ſanctuarium.* Et Exod. XXX. 10. *Deprecabitur Aaron ſuper cornua ejus (altaris) ſemel per annum.*

13. *Que ce ſeroit une entrepriſe de mauvaiſe augure*, ou une entrepriſe funeſte, & qui auroit des ſuites fâcheuſes. Grotius traduit : (a) *Qu'en cela même les Prêtres avoient déja mal fait leur devoir*, en le laiſſant entrer juſques dans le parvis, où les étrangers ne devoient point ſe trouver.

14. *Attendant l'iſſuë de cette affaire.* Le texte à la lettre : (b) *Peſant cette affaire comme incertaine.* Ne ſachant à quoi elle ſe termineroit ; étant dans l'attente, & dans l'inquiétude du ſuccés de cette entrepriſe.

15. *Les vierges qui demeuroient enfermées.* Voyez 2. Macc. III. 19.

(a) Αὐτὸ τοῦτο τετερατεῦσθαι.

(b) Κἄδηλον τιθέμενοι τὸ γινόμενον

places publiques, de leurs gémissemens & de leurs cris. (16) Les nouvelles mariées quittant leurs demeures, sans consulter la bien-séance, & la pudeur de leur sexe, couroient de tout côtez par la ville. (17) Les meres & les nourrices avec leurs petits enfans, venoient avec empressement vers le Temple Auguste, sans qu'on pût les arrêter; (18) elles y formoient des vœux divers, pour arrêter l'injuste entreprise du Roi. (19) Il se trouva même des Juifs, qui eurent la hardiesse de s'opposer à lui, afin qu'il ne passât pas plus avant, menaçant de prendre les armes, & d'exposer courageusement leur vie, pour les loix de leurs peres, ce qui causa un assez grand tumulte dans le Temple; (20) à peine purent-ils être retenus par les rémontrances des anciens, qui les obligerent à ne pas avancer au-delà du lieu, où ils avoient accoûtumez de s'assembler pour prier; (21) la multitude y demeura donc en priere; mais les Sénateurs qui étoient auprés du Roi, firent ce qu'ils purent pour essayer de lui faire changer de résolution. (22) Le Prince demeurant ferme, ne voulut rien écouter, & commençoit à faire violence, voulant résolument mettre en éxécution son dessein. (23) Alors ses gens voyant qu'ils perdoient leurs peines, se mirent en prieres avec les nôtres, conjurant celui qui peut tout, d'accorder son secours à ce peuple, & de ne pas dissimuler une action si pleine d'impieté & d'orgueil. (24) Les clameurs de cette grande multitude, étoient si grandes & si extraordinaires, qu'on eût dit que non seulement tous les hommes poussoient des cris, mais aussi que toutes les murailles, & tout le pavé résonnoient, (25) comme étans tous résolus de donner leur vie, pour empêcher la profanation de ce saint lieu.

NOTES.

20. *Au-delà du lieu où ils avoient accoûtumez de s'assembler pour prier.* Au-delà du parvis d'Israël. Ils vouloient entrer dans le parvis des Prêtres, pour en tirer le Roi avec violence.

21. *Les Sénateurs qui étoient auprés du Roi.* Ceux de ses gens qui l'accompagnoient, & qui craignoient les suites de cette entreprise. Voyez le ℣. 23.

25. *Comme étans tous résolus de donner leur vie pour expier*, &c. ou bien comme s'ils eussent dû souffrir la mort, pour expier la profanation de ce saint lieu. (a)

(a) Ἅτε δὴ τῶν πάντων, τότε θάνατον ἀλλασσομένων, ἀντὶ τῆς τοῦ τόπου βεβηλώσεως.



CHAPITRE II.

Priére du grand-Prêtre Simon. Le Roi est puni de Dieu, d'une maniére sensible : il retourne en Egypte, & s'abandonne à la débauche ; il persécute les Juifs, & veut les obliger à sacrifier aux faux Dieux.

1. ALors le grand-Prêtre Simon s'étant mis à genoux devant le Temple, & élevant avec décence les mains au Ciel, fit cette priere. (2) Seigneur, Seigneur, Roi des Cieux, & dominateur de toute créature, saint dans vôtre sainte demeure, Monarque tout puissant, jettez les yeux sur nous, & considerez l'oppression où nous sommes réduits par un impie, & un profane, qui est enflé de sa puissance & de sa force ; (3) c'est vous, Seigneur, qui avez créé toutes choses, qui tenez tout sous vôtre empire, qui êtes le juste Juge de ceux qui s'élévent d'orgüeil, & qui outragent les innocens ; (4) c'est vous qui exterminâtes autrefois les anciens pécheurs, les géants audacieux, tous fiers de leur force & de leur grandeur, & qui les abîmâtes dans les eaux immenses du déluge. (5) Vous avez fait tomber le feu & le souphre sur les habitans de Sodome, celébres par leur iniquité, & par leur orgüeil insuportable, vous en avez fait un exemple rigoureux de justice, pour la posterité. (6) Vous avez fait éclater vôtre puissance, contre cet insolent Roi Pharaon, qui avoit opprimé vôtre saint peuple d'Israël, vous le terrassâtes, aprés avoir exercé contre lui divers supplices. (7) Vous fites voir quelle étoit la force de vôtre bras, en l'abîmant au fond de la mer, lorsqu'il poursuivoit vôtre peuple avec ses chariots, & la multitude de ses soldats, & en faisant passer au travers de la mer sans danger, ceux qui avoient

NOTES.

1. *LE grand-Prêtre Simon*, fils d'Onias second, & pére d'Onias troisiéme, qui fut revêtu de la dignité de grand-Prêtre en 3785. & mort en 3805. L'histoire que nous lisons ici, arriva en l'an 3787. Nous suivons dans ce ✝. l'Edition Romaine, qui est plus complette que celle de Complute : celle-ci sans faire mention du grand-Prêtre, attribuë la priére suivante au peuple assemblé dans le Temple.

Saint dans vôtre sainte demeure. Le Grec : (a) *Saint dans vos Saints*, ou, dans vôtre sainteté, dans vôtre sanctuaire.

4. *Les Géans*, au tems du déluge. *Genes.* VI. 4. *Sap.* XIV. 6. *Eccli.* XVI. 8.

(a) Ἅγιε ἐν ἁγίοις. *Vide &* ✝. 16.

mis toute leur confiance en vous, Souverain Dominateur de toutes les créatures; ils reconnurent les œuvres de vôtre main, & loüerent vôtre toute puissance. (8) O Roi, qui avez créé toute la terre dans son immensité, vous avez choisi cette ville, & vous avez consacré ce Temple en l'honneur de vôtre nom; quoi-que vous n'ayez besoin d'aucune chose, vous l'avez comblé de gloire, par l'apparition de Vôtre Majesté rédoutable, voulant le rendre illustre pour l'honneur de vôtre nom adorable. (9) Et en choisissant la maison d'Israël, vous avez promis d'exaucer nos prieres, lorsque pressé par l'adversité, nous aurions recours à vous dans ce saint lieu. (10) Vous êtes fidéle & véritable dans vos promesses; vous avez si souvent tiré nos péres des plus éminens dangers, & vous les avez secouru dans leurs afflictions, & dans leurs plus pressans besoins. (11) A present, ô Roi de sainteté, nous nous voyons opprimez à cause de nos péchez, nous sommes assujettis à nos ennemis, & nous succombons sous nos maux. (12) Ce Prince superbe & profane, veut profiter aujourd'hui de nôtre disgrace, pour outrager ce saint lieu, consacré à la gloire de vôtre nom. (13) Nous sçavons, Seigneur, que le Ciel des Cieux, est le lieu de vôtre demeure, & qu'il est inaccessible aux hommes; & que vous n'avez choisi ce Temple au milieu de vôtre peuple, que pour la gloire de vôtre nom. (14) Ne nous punissez point, Seigneur, par la profanation des choses Saintes, & ne vous vengez point sur nous, par la soüillure de vôtre Temple: Que les méchans ne se glorifient point dans leur emportement, & qu'ils ne s'élévent point dans leur orgüeil, en disant: nous avons foulé aux pieds, le lieu le plus sacré de ce Temple, comme on foule aux pieds un lieu ordinaire. (15) Effacez nos péchez, oubliez nos fautes, donnez nous des marques de vôtre miséricorde dans cette occasion. Que vôtre bonté nous prévienne promptement, afin que ce peuple affligé

NOTES.

8. *Par l'apparition de vôtre Majesté.* 3. *Reg.* VIII. 11. Le Grec se peut aussi traduire ainsi: (*a*) Vous avez comblé de gloire ce Temple, par le secours que vous avez donné aux hommes, en vous rendant sensible au milieu d'eux.

9. *Vous avez promis d'exaucer nos prieres.* 3. *Reg.* VIII. 35.

11. *Nous succombons sous nos maux.* Ou plûtôt. (*b*) *Nous sommes abandonnez à nous même dans nôtre impuissance.*

14. *Par la souillure des choses saintes.* Ou, *par la profanation de ces hommes impies*; Ne permettez point qu'ils soüillent vôtre Temple.

Un lieu profane. Le Grec: (*c*) comme on foule au pieds, *les Temples des pierres de Scandale*, c'est-à-dire, les Temples *des idoles.* Car c'est ainsi que l'Ecriture les qualifie souvent. (*d*)

(*a*) Παρεδόξασας ἐν ἐπιφανείᾳ μεγαλοπρεπεῖ

(*b*) ἀρριμμεθα ἐν ἀδυναμίαις.

(*c*) Ὡς καταπατοῦνται οἱ οἶκοι τῶν προσοχθισμάτων.

(*d*) *Vide* VIII. 26. & 3. *Reg.* XI. 33. XVI. 32. & 4. *Reg.* XXIII. 13. *Ezech.* XXXVII. 23.

&c.

& abbatu, publie vos loüanges, lorsque vous nous aurez rendu la tranquillité. (16)

Le Seigneur qui voit tout, & qui est Saint dans sa demeure sainte, écouta cette priere, & frappa cet homme qui s'étoit élevé d'orgüeil, & qui avoit formé cette entreprise audacieuse contre lui; il s'agita, & le poussa de tous côtez, comme un roseau agité du vent, en sorte que couché par terre, il ne pouvoit plus se servir de ses membres, ni remuer la langue, terrassé par un juste jugement de Dieu. (17) C'est pourquoi ses amis & ses gardes le voyant dans cet état, & craignant qu'il n'expirât au milieu des douleurs aiguës qu'il ressentoit, le tirérent du Temple, tout pénétrez de frayeur. (18) Ensuite étant revenu à lui, au lieu de profiter de ce châtiment, pour faire pénitence de sa présomption, il sortit de Jérusalem, faisant de grandes ménaces contre le peuple. (19) Etant donc de retour en Egypte, il s'abandonna à de nouveaux désordres, & vivant avec ses compagnons de débauches, & ses amis, dont on a parlé, qui étoient gens éloignez de toute justice; non seulement il se plongea dans toutes sortes d'impudicitez, mais il alla jusqu'à ce point de témérité, de proposer des choses abominables en public, & plusieurs de ses amis suivoient en cela la volonté du Roi. (20) Il fit afficher des Edits ignominieux pour la confusion des Juifs, & fit mettre cette inscription à la tour, qui étoit prés du Palais: que personne n'entre s'il ne sacrifie dans les Temples. Il ordonna que tous les Juifs fussent mis au rôle des plus vils habitans de l'Egypte, & qu'on les réduisist en servitude, & que ceux qui ne voudroient pas se soumettre à cet

NOTES.

19. *Avec ses compagnons de débauche, & ses amis, dont on a parlé*, cy-devant ℣. 17. Il faut distinguer ces amis du Roi, d'avec ses Conseillers, ou les Sénateurs, qui n'aprouverent point l'entreprise d'entrer dans le Temple, Chapitre précédent ℣. 23. Si on fait retomber ces paroles, *dont on a parlé*, sur ses compagnons de débauches. Il faudra avoüer que ce livre n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus long que nous n'avons plus. Voyez le ℣. 1.

Il se plongea dans toutes sortes d'impudicitez. Philophator étant heureusement sorti de la guerre contre Antiochus, ne pensa plus qu'à se donner du plaisir. Les Auteurs profanes, (a) ont fait la même remarque que l'Historien de ce livre; ils nous dépeignent ce Prince, comme un homme perdu de débauche, cruel, sanguinaire, jusqu'à tuer sa propre femme, qui étoit aussi sa sœur; esclave de ses plaisirs avec si peu de ménagement, qu'il faisoit lui-même le Comédien, & joüoit des instrumens.

Exposer des choses abominables en public: Il fit afficher des blasphêmes contre le vrai Dieu, ou des ordres de sacrifier aux idoles, ou d'autres choses contraire à la pudeur, aux bonnes mœurs, ou à la vraye réligion. (b)

20. *Que tous les Juifs fussent mis au rôle des plus vils habitans de l'Egypte.* Il y avoit

(a) *Polyb. l. 5. excerpta Valesii, ex lib. 13. 15. Justin. l. 30. Vide Grot. ad hunc loc.*

(b) *Διαφημίσας ἐν τοῖς τόποις συνειωθέσι.*

ordre, fussent mis à mort. (21) De plus, il voulut que ceux qui étoient ainsi écrits dans ce rôle, fussent marquez avec un fer chaud, de la figure de la feüille de lierre, qui est la marque de Bacchus, & qu'on les séparât des autres, à cause de la diminution de leur liberté. (22) Mais afin de ne paroître pas les traiter tous en ennemis, il ajoûta: que si quelqu'un d'entr'eux veut se faire initier aux Mystéres, il aura les mêmes priviléges que les bourgeois d'Aléxandrie. (23) Quelques-uns méprisant les dégrez qui conduisent à la cité des Saints, pour obtenir le droit de bourgeoisie à Aléxandrie,

NOTES.

dans toute l'Egypte quantité de Juifs, qui y étoient allez d'eux-mêmes, (a) ou qui y avoient été transportez aprés la mort d'Aléxandre le Grand, à cause d'une révolte arrivée en Syrie. (b) Il faut remarquer, (c) que la ville d'Aléxandrie étoit peuplée de trois sortes de personnes. 1°. De Grecs, ou de Macédoniens, qui étoient proprement les Bourgeois de la ville, & qui seuls joüissoient des priviléges, que les Rois avoient accordé à Aléxandrie. 2°. Les étrangers, ou les soldats de diverses nations, qui étoient à la solde du Roi. 3°. Les Egyptiens naturels, qui étoient les anciens habitans du pays, & qui supportoient toutes les charges de l'Etat. Le Roi Ptolémée fils de Lagus, avoit accordé aux Juifs d'Aléxandrie, le même droit de bourgeoisie, dont joüissoient les Macédoniens. (d) Philopator les dégrade ici, & leur ôte cette dignité de bourgeois d'Aléxandrie; il les met *au rang des plus vils habitans de l'Egypte*; ce qui étoit en quelque sorte *les réduire en servitude*, puisque les anciens habitans du pays, ne différoient presque en rien des esclaves. Aprés ce premier pas, il fit une ordonnance, qui leur ordonnoit sous peine de la vie de sacrifier aux idoles. Ceux qui obéïrent à cet ordre impie, furent marquez d'une feüille de lierre avec un fer chaud, comme on avoit accoûtumé de marquer les esclaves, c'est à-dire, on piquoit la peau avec un fer chaud, & on couloit quelque couleur dans la piqueure. Mais cela ne leur faisoit pas recouvrer leur premiére dignité de bourgeois d'Aléxandrie; pour y rentrer, il falloit se faire initier aux mystéres des faux Dieux ℣. 22.

21. *La feüille de lierre, qui est la marque de Bacchus.* Voyez ce qui a été dit sur 2. Macc. VI. 7. & XIV. 33. Les Rois d'Egypte se disoient descendus de ce faux Dieu. (e) On remarque de Philopator en particulier, qu'il étoit si dévot à Bacchus, qu'il s'étoit fait imprimer la feüille de lierre sur le corps, comme on faisoit aux Prêtres de la grande Déesse; (f) d'où vient qu'on lui donnoit, comme à eux, le nom de Galle.

A cause de la diminution de leur liberté. Parce qu'on les avoit dépoüillez du droit de bourgeoisie d'Aléxandrie, & qu'on les avoit réduits au rang des Egyptiens naturels.

23. *Méprisant les degrez qui conduisent à la cité des Saints.* Ou, méprisant l'élévation, la gloire *d'être citoyens d'une sainte Cité.* Il entend, ou *Jérusalem*, que tous

(a) Osée XI. 5. Jerem. XLIII. 7.
(b) Hecataeus apud Joseph lib. 1. contra Appion.
(c) Grot hic, ex Strabone & Polyb.
(d) Joseph Antiq XII. 1 τοῖς Μακεδόσι ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ποιήσας ἰσοπολίτας. Vide & contra Appion. l. 2.
(e) Theophil. Antioch. ex satyri hist. apud Grot.
(f) Author Etymolog Γάλλος ὁ Φιλοπάτωρ Πτολεμαῖος, διὰ τὸ φύλλα κισσοῦ κατεστίχθαι, ὡς οἱ Γάλλοι.

ſe laiſſérent aller à ces impietez, comme ſi c'eût été pour eux une grande gloire, d'avoir entrée dans le palais du Prince. (24) Mais pluſieurs autres ſe ſoûtinrent courageuſement, & ne voulurent point s'écarter des voyes de la piété, & aimant mieux donner leur argent, que de perdre leur vie, faiſoient tous leurs efforts pour ſe rédimer de cet enrôlement. (25) Et ils perſiſtoient dans une ferme eſpérance, de recevoir bien-tôt du ſecours, & regardoient avec horreur, comme des ennemis de leur propre nation, ceux qui avoient eu la lâcheté de céder; il les rejettoient de leur compagnie & de leur table.

NOTES.

lès Juifs regardoient comme la ville commune de toute la nation: (*a*) ou le Ciel, qui eſt la patrie des Saints, & des hommes pieux. (*b*)

24. *Aimant mieux donner de l'argent, que de perdre leur vie.* Le Grec à la lettre: (*c*) *Echangeant leur argent pour vivre.* Ils donnoient de l'argent aux Officiers qui étoient chargez de marquer ceux qui ſacrifioient, afin que ſe trouvant écrits dans leurs rôles, on ne les fiſt point mourir. C'eſt ainſi que durant les perſécutions contre l'Egliſe, les Chrétiens qu'on nomma Libellatiques, achettoient des billets, qui portoient qu'ils avoient ſacrifié, pour ſe mettre à couvert des pourſuites de leurs ennemis.

(*a*) *Philo Legat. ad Caium.*
(*b*) *Vide Heb.* XI. 10. 16. & XII. 22. & *Apocal.* III. 12.
(*c*) Τάτε χρήματα περὶ τῦ ζῆν ἀντικαταλλασσόμενοι.



CHAPITRE III.

Continuation de la persécution contre les Juifs d'Aléxandrie, & de toute l'Egypte. Ordonnance du Roi Philopator, de les amener tous à Aléxandrie, pour y être mis à mort.

1. LE Roi impie ayant appris cela, en fut tellement irrité, que non seulement il jura la perte des Juifs d'Aléxandrie; mais aussi de tous ceux du païs, & donna des ordres de les rassembler tous, & de les faire cruellement périr. (2) Pendant ces troubles, l'on répandoit des bruits désavantageux, contre toute la nation des Hébreux; tout le monde conspirant à leur faire du mal, comme à un peuple que l'on accusoit d'inspirer de l'éloignement des anciens usages du païs. (3) Il est constant que les Juifs avoient pour les Rois un amour sincére, & une fidélité inviolable; mais comme ils conservoient pour Dieu, le respect qui lui est dû, & qu'ils gouvernoient leur république, selon ses Loix, ils ne pouvoient qu'ils ne s'éloignassent en quelques choses des coûtumes des Gentils, ce qui les rendoit odieux à quelques-uns d'entr'eux. Mais d'ailleurs, faisant paroître dans toute leur conduite, beaucoup de justice; ils s'attirérent enfin l'approbation, & l'estime de tout le monde; (4) C'est pourquoi les payens, sans se mettre en peine de relever la maniére de vivre des Juifs, ne s'attachérent qu'à blâmer la diversité de leur culte, & la différence des viandes, dont ils usoient; disant que c'étoit un peuple odieux à tous les hommes, qui n'avoit ni attachement pour les Rois, ni societé avec leurs armées; mais au contraire, toûjours opposé à leurs interests. Ces accusations se répandoient donc contre les Juifs. (5) Mais les Grecs qui étoient dans la ville, & qui n'avoient aucune animosité contre les Hébreux, voyant cette tempête imprévûë, excitée contr'eux, & qu' leur couroit sus de tous côtez, ne pouvoient leurs donner aucun secours, parce que les ordres du Roi étoient ab-

NOTES.

1. *Tout le monde conspirant à leur faire du mal.* Grotius croit que ceci doit se restraindre aux Juifs apostats, qui se plaignoient que les autres Juifs ne vouloient pas les traiter comme auparavant, ni les recevoir dans leurs assemblées, dans leurs compagnies, à leurs tables. Le Traducteur Syriaque semble l'entendre de même. Mais il vaut mieux l'expliquer du commun des Egyptiens. Les versets suivans font voir, qu'à la vérité la haine contr'eux n'étoit pas générale, mais le nombre de ceux qui les

solus & violens. (6) Mais ils les consoloient, & témoignoient prendre beaucoup de part à leur peine; ils ne doutoient pas que cet état si violent ne dût bien-tôt finir, car, disoient-ils, celui qui voit tout, ne regardera point avec indifférence des ordres si injustes. (7) Les voisins & les amis des Juifs, & ceux qui étoient en commerce avec eux, en faisoient venir quelqu'uns dans leurs maisons, leur promettoient toute assistance, & leurs offroient des lieux de retraitte, pour se cacher. (8) Mais le Roi éblouï de l'éclat de sa bonne fortune présente, & oubliant Dieu, dont le pouvoir est infini, s'imaginant qu'il ne changeroit jamais de disposition envers les Juifs, écrivit contr'eux un Edit en ces termes: (9) Le Roi Ptolémée Philopator souhaite aux Généraux & aux soldats, qui sont dans toute l'Egypte, toute sorte de prospérité & de santé; pour nous, nous sommes en santé, & nos affaires sont en un état florissant. (10) Aprés nôtre expédition en Asie, qui comme vous le savez, nous a si heureusement réüssi, par la faveur des Dieux, & par vôtre valeur & bonne conduite, nous étions résolu de traitter nos peuples de la Syrie & de la Phénicie, non dans la rigueur, mais avec une bonté pleine d'indulgence, & d'équité, & de les combler des marques de nôtre libéralité. (11) Ayant donc assigné de grands revenus aux Temples, qui sont dans chaque ville, nous sommes allez à Jérusalem, & nous avons voulu honorer de nôtre présence, le Temple de ces insensez, & de ces méchans; (12) Mais aprés nous avoir reçû avec des honneurs qui n'étoient qu'apparens, lorsque nous avons voulu entrer dans leur Temple, & l'orner de présens dignes de nôtre magnificence; ils nous en ont refusé l'entrée, avec cette hauteur & cette insolence, qui leur est comme naturelle; nous avons bien voulu, par un effet de nôtre bonté, ne point employer contr'eux des moyens de violence, quoi-que nous eussions en main des forces, ausquelles ils n'auroient pû résister. (13) Ayant donc fait voir par là leur mauvaise disposition envers nous, puisqu'ils sont les seuls de tous les peuples, qui s'élevent contre les Rois, & contre ceux qui

NOTES.

favorisoit, étoit petit, en comparaison des autres. On approuvoit assez généralement leur bonne vie, & leur justice dans le commerce; mais leurs coûtumes singuliéres, & éloignées des autres nations, les rendoient odieux au commun des peuples. Voyez le commencement du Chap. IV.

6. *Car celui qui voit tout, ne regardera pas avec indifférence des ordres si injustes.* Le Syriaque: *Car il n'est pas possible qu'une Nation innocente périsse de cette sorte.* Le Grec peut avoir le même sens. (a)

7. *Aux Généraux, & aux soldats.* (b) On peut l'entendre *des Gouverneurs des Provinces*, & de ceux qui étoient sous leurs ordres. Voyez le Chap. IV. 4. & 14.

(a) *Μὴ γὰρ οὕτω παρορᾳθήσεσθαι τηλικοῦτο σύστημα μηδὲν ἠγνοηκός. Ita legit Grot. non ἠγνοηκὼς ut in editis.*

(b) *Στρατηγοῖς καὶ στρατιώταις.*

leur font du bien, ne voulant pas même se soumettre aux puissances les plus légitimes. (14) Nous avons cedé à cette nation insensée, nous sommes revenus triomphans en Egypte, & avons donné à nos peuples toutes les marques de nôtre bien-veillance, qu'ils pouvoient souhaiter. (15) voulant même faire connoître à ceux de leur nation, qui sont en Egypte; que nous voulions oublier l'insulte qui nous avoir été faite, & ayant entrepris de leur faire changer de réligion, en considération de leurs services dans nos armées, & des emplois differens que les Rois nos Prédécesseurs leur ont confiez, ayant même offert de leur donner le droit de bourgeoisie d'Aléxandrie, & les rendre participans de l'honneur des Prêtres. (16) Mais ils ont pris tout cela dans un sens contraire, & rejettant ces honneurs avec leur malice accoûtumée, ils s'obstinent à réfuser, comme un dés-honneur, le droit de bourgeoisie; ils témoignent même de l'horreur, & par leurs discours, & par un silence affecté, envers un petit nombre des leurs, qui sont entrez dans nos desseins; s'imaginant toûjours, que vaincus par leur obstination, nous nous désisterons enfin de nos justes résolutions. (17) C'est pourquoi étant bien informez de leur mauvaise volonté contre nous, pour prévenir leur dessein perfide, & pour empêcher qu'un jour ils ne se rangent avec nos plus cruels ennemis, s'il arrivoit quelque trouble imprévû; (18) Nous avons ordonné qu'aussi-tôt que vous aurez reçû ces lettres, vous ayez à nous envoyer à la même heure, ceux qui habitent parmi vous, avec leurs femmes & leurs enfans, chargez de chaînes, avec la rigueur & l'ignominie qu'ils méritent, afin de les faire mourir ici d'une mort honteuse, dans les tourmens qui sont dûs à des ennemis *de l'Etat*. (19) Car nous esperons qu'aprés leur supplice, nos affaires dans la suite, seront dans un état plus heureux & plus tranquille. (20) Et quiconque aura caché un Juif, depuis les vieillards jusqu'aux jeu-

NOTES.

15. *Les rendre participans de l'honneur des Prêtres.* Il veut dire apparemment qu'il a voulu les obliger à se faire initier aux mystéres, ce qui les approchoit de l'honneur des Prêtres. (a)

17. *S'il arrivoit quelque trouble imprévû.* Si, par exemple, le Roi de Syrie faisoit quelque nouvelle entreprise contre nous.

20. *Sera mis à mort à coups de bâtons.* Je pense que c'est le sens naturel du Grec: (b) On peut aussi l'entendre en général d'un supplice rigoureux, & de la peine de mort.

21. *Aura la liberté, & une couronne.* Grotius croit qu'il faut traduire le Grec, par: (c) *Recevra publiquement une couronne à la fête de Bacchus.*

(a) Μετόχους τῶν ἀεὶ ἱερέων κατασῆσαι. *Grot. legit*: τῶν ἀεὶ ἱερῶν; *Antiquissimorum sacrorum, Liberi patris scilicet.*

(b) Ἀποτυμπανισθήσεται πανοικί.

(c) Τῆς ἐλευθερίας τεύξεται, καὶ στεφανωθήσεται. *Grot. legit*, τοῖς ἐλευθερίοις στεφανωθήσεται. *Glossa.* ἐλευθέρια, ἑορτὴ Διονύσου.

nes enfans, & ceux mêmes qui sont à la mammelle, sera mis à mort, à coup de bâtons, lui & toute sa famille; (21) & quiconque les déclarera, aura pour récompense, la confiscation des biens de celui qui sera accusé; & outre cela, recevra de la liberalité du Roi, deux mille dragmes, aura la liberté, & une couronne. (22) Et tous les lieux où l'on découvrira un Juif caché, seront brûlez, inhabitez, & abandonnez pour toûjours. Telle étoit la téneur de cet Edit.

CHAPITRE IV.

Les Juifs de toute l'Egypte, amenez à Aléxandrie; ceux de la ville obligez de demeurer dans l'Ippodrome avec eux. On en fait le dénombrement; leur grand nombre.

1. PAr tout où cet Edit fut publié, les peuples gentils firent des festins publics, avec toutes sortes de cris de joïe & de réjoüissances, & on vit éclater la haine invéterée, qu'ils cachoient depuis long-tems, contre les Juifs. (2) Ceux-ci au contraire pénétrez d'une vive douleur, poussoient des soûpirs du fond de leurs cœurs, jettoient des cris lamentables, versoient des larmes, & étoient inconsolables dans cette extrêmité imprévûë. (3) Quelle Province, quelle ville, quel lieu habité, quelles places publiques ne furent pas remplies de leurs lamentations & de leurs cris? (4) Car tous les Gouverneurs de chaque ville unanimement, usérent envers eux d'une dureté si impitoyable, en les chassant, que plusieurs de leurs ennemis mêmes, touchez d'une si étrange cruauté, & considérant l'incertitude des choses humaines, étoient émus de compassion, & versoient des larmes, sur la maniére violente dont on les chassoit; (5) car on obligeoit sans aucun respect, une multitude de vieillards, vénérables par leurs cheveux blancs, & qui avoient les pieds tortus par leur grand âge, à marcher précipitamment, & à surmonter la lenteur & la pésanteur, qui est une suite des années, par une fuite violente & forcée. (6) Les jeunes femmes qui étoient à peine sorties de leur nopces, passoient tout d'un coup des réjoüissances du mariage, dans les gémissemens & dans les pleurs; & ayant la tête encore moüillée de parfums, se la couvroient de poussiére: elles étoient mé-

NOTES.

6. *ETant menées sans voile.* Les femmes d'honneur en ce pays-là, ne paroissent en public que couvertes d'un voile.

nées sans voiles & à découvert ; & au lieu des chants de joïe de leurs nôces, commençoient une triste lamentation, comme si elles étoient tombées entre les mains des ennemis. On les traînoit enchaînées, en présence de tout le monde, avec violence, jusqu'aux navires où l'on devoit les embarquer. (7) Leurs époux ayant le col chargé de liens, au lieu de couronnes, passoient ce qui restoit des jours de leurs nôces, destinez à la joie, & aux festins, ils les passoient dans les pleurs, comme s'ils eussent dejà vû le tombeau ouvert à leurs pieds. (8) On les menoit au vaisseau, enchaînez comme des bêtes féroces ; les uns furent attachez par le col, aux bans des rameurs, d'autres avoient les pieds serrez dans de fortes entraves : & pour leur ôter jusqu'à la vûë de la lumiére, on avoit mis par dessus eux des aix épais, qui les tenoient dans une obscurité profonde ; ainsi ils furent traitez tout le tems du transport, comme des criminels d'Etat. (9) Etant arrivez à Schedia, & leur navigation étant finie, le Roi ordonna qu'on les fist camper dans l'Hippodrome, qui est un endroit spatieux, au devant de la ville, & qui étoit tout-à fait propre à les exposer, comme un spectacle de moquerie, à la vûë de tous ceux qui abordoient à la ville, & de tous ceux qui en sortoient ; ils y furent donc sans aucune communication avec les troupes du Roi, & sans oser entrer dans la ville. (10) Aprés cela Eupator ayant remarqué que les Juifs de la ville sortoient secrettement, & alloient souvent déplorer la misére de leur freres ; il entra en colere, & ordonna qu'on conduisist au même lieu ceux de la ville, sans leur faire la moindre grace, & qu'on fit un dénombrement exact, & nom par nom, (11) de ceux

NOTES.

8. *On mit par-dessus eux des ais épais.* Ou bien, on les mit au fond du vaisseau, ayant par-dessus eux plusieurs planchers, qui leur déroboient la vûë de la lumiére.

9. *Arrivez à Schédia.* C'est le nom d'un bourg à *quatre Schenes*, ou quatre lieuës (a) d'Alexandrie. Strabon dit que c'est une espéce de fauxbourg d'Aléxandrie, & qu'il y a un port de vaisseaux couverts. (b)

11. *De ceux qui devoient être réduits en servitude, ou de ceux qui devoient être mis à mort.* Les premiers étoient ceux qui consentoient à sacrifier aux faux Dieux, & qui avoient la vie sauve, mais étoient réduits dans la condition des plus vils habitans de l'Egypte, travaillant à la campagne comme des esclaves, au profit du Roi. (c) Les seconds étoient ceux des Juifs qui demeuroient fidéles à leur Dieu, & devoient être punis du dernier supplice, suivant l'Edit du Roi. (d)

(a) Le *Schœnus* est propre aux Egyptiens : c'est une mesure de soixante stades, selon Herodote l. 2. c. 6 mais Pline l. 5 c. 10. & l. 12. c. 14. & Strabon l. 17. lui donnent quelquefois 30. & quelquefois 40 stades. Il est certain par Artemidore, que leur mesure n'étoit pas fixe, mais elle avoit au moins trente stades, c'est-à-dire, trois mille sept cens cinquante pas.

(b) Strabo lib 16. Διέχει δὲ τετράσχοινον τῆς Ἀλεξανδρείας ἡ Σχεδία, κατοικία πόλεως, ἐν ᾗ τὸ ναύσταθμον τῶν θαλαμηγῶν πλοίων

(c) Voyez ci-devant Chap. II. ℣. 20.

(d) Chap. III. ℣. 18.



qui devoient être réduits dans la servitude, dont on a parlé ci-devant, & de ceux qui devoient être mis à mort, dans un seul jour, suivant l'Edit qu'on à vû. (12) On en fit donc le dénombrement, avec une éxactitude scrupuleuse, & avec appareil, dans une assemblée d'Officiers. On y fut quarante jours, depuis le matin jusqu'au soir; sans pouvoir achever. (13) Cependant le Roi s'abandonnoit au plaisir & à la joie, & faisoit des festins continuels en l'honneur de ses Dieux; il prononçoit d'un esprit égaré, d'une bouche profane, les loüanges de ses idoles, qui ne sont capables, ni de lui répondre, ni de le secourir, pendant qu'au contraire, il proféroit des choses indignes, contre le Dieu Souverain. (14) Aprés quarante jours, les écrivains du Roi lui firent rapport, qu'ils ne pouvoient finir le dénombrement des Juifs, à cause de leur multitude innombrable, y en ayant encore un trés-grand nombre dans le païs, tant dans les bourgades, qu'en d'autres lieux, & que tous les Gouverneurs de l'Egypte, ne pourroient jamais en venir à bout. (15) Le Roi leur ayant répondu avec dureté & avec ménace, & leur ayant dit qu'ils s'étoient laissez corrompre par présens, pour les faire échapper, ils lui firent aisément connoître la verité de ce qu'ils avançoient, en lui montrant tous leurs papiers remplis, & leurs plumes toutes usées. (16) Tout cela étoit un effet sensible de la providence, qui veilloit à la conservation des Juifs.

NOTES.

12. *On y fut quarante jours.* Non pas simplement à écrire, car il n'est pas croyable qu'il fallût tout ce tems pour marquer les noms de tous les Juifs de l'Egypte, mais à les questionner, à les exhorter à quitter leur Religion, à recevoir leurs déclarations, &c.

14. *A cause de leur multitude innombrable.* Joseph, (*a*) & Philon nous apprennent qu'il y avoit une trés-grande multitude de Juifs en Egypte. Le dernier avance que de son tems il n'y en avoit pas moins d'un million. (*b*)

15. *Leur papiers remplis, & leurs plumes usées.* A la lettre: (*c*) *Que les boutiques de papiers, & les roseaux à écrire, leur manquoient.*

(*a*) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 2.*

(*b*) *Philo in Flaccum.* οὐκ ἀποδέουσι μυριάδων ἑκατὸν τὴν Ἀλεξάνδρειαν, καὶ τὴν χώραν ἰουδαῖοι κατοικοῦντες, ἀπὸ τοῦ πρὸς Λιβύην καταβαθμοῦ, μέχρι τῶν ὁρίων αἰθιοπίας.

(*c*) Τὴν χαρτηρίαν ἤδη, καὶ τοὺς γραφικοὺς καλάμους ἐν οἷς ἐχρῶντο ἐκλελοιπέναι.

Ee 2

CHAPITRE V.

Le Roi ordonne qu'on enyvre les éléphans, pour exposer les Juifs à être écrasez sous leurs pieds. Le Roi dort le premier jour, jusque vers la dixiéme heure du jour, & ne peut éxécuter sa cruelle résolution. Le second jour, il oublie les ordres qu'il avoit donnez ; enfin le troisiéme jour, on mène les éléphans à l'Ippodrome, pour faire périr les Juifs.

1. ALors le Roi toûjours constant dans sa mauvaise volonté, ayant fait venir Hermon, Gouverneur des eléphans, lui commanda, tout plein de colere & de rage, de donner le lendemain quantité de vin pur, mêlé avec de l'encens, à tous les éléphans, qui étoient jusqu'au nombre de cinq cens, & lorsqu'ils seroient en fureur par cette boisson enyvrante, de leur exposer les Juifs, pour être écrasez sous leurs pieds. (2) Ayant donné ces ordres, il se mit à faire bonne chere avec ses amis, & avec les Officiers de ses armées, qui étoient les plus animez contre ce peuple. Hermon Gouverneur des éléphans, éxécuta éxactement ce qui avoit été commandé. (3) Le soir les Ministres chargez de la garde des Juifs, venoient leur lier les mains, & prenoient toutes les précautions, de peur qu'ils ne s'échapassent, en attendant que l'on finît leur supplice. (4) Cependant, les Juifs que tout le monde regardoit comme un peuple dénué de secours, à cause de l'extrémité & de l'affliction, où l'on les voyoit, prioient sans cesse avec des grands cris, mêlez de larmes & de soûpirs, le Dieu Tout-puissant, & le Seigneur de tous les Potentats, le Dieu de miséricorde, & le Pere

NOTES.

1. *LE Gouverneur des éléphans.* C'étoit un emploi considérable dans les armées des Rois d'Orient. (*a*) On dit que pour l'ordinaire un Gouverneur des éléphans, avoit seize de ces animaux sous sa conduite. (*b*)

De donner aux éléphans du vin pur mêlé avec de l'encens. Voyez ce qui a été dit ci-devant 1. Macc. VI. 34. Le Grec à la lettre: (*c*) De leur donner *abondance de vin pur, avec des paquets d'encens.* L'encens est extrémement chaud, son odeur peut eny-

(*a*) τὸν πρὸς τῇ τῶν ἐλεφάντων ἐπιμελείᾳ. *Infra* ℣. 2. ὁ δὲ ἐλεφαντάρχης. *Vide* 2. *Macc.* XIV. 12. & XIII. 15.

(*b*) *Vide Pollux.*

(*c*) Δαψιλέσι δράγμασι λιβανωτοῦ, καὶ οἴνῳ πλείονι ἀκράτῳ.

de son peuple, de changer la résolution cruelle du Roi, & de les garantir par sa puissante protection, de la mort qui leur étoit préparée. (5) Leurs persévérantes priéres parvinrent jusqu'au Ciel, & Hermon ayant enyvré ses bêtes farouches, avec beaucoup de vin mêlé d'encens, se trouva dés le matin à la Cour, pour en donner avis au Roi. (6) Mais le Roi des Rois, tout plein de miséricorde, envoya à Philopator le doux sommeil, ce présent si agréable, pour le jour & pour la nuit, qui est donné par celui qui distribuë à chacun ce qu'il lui plaît. (7) Le Roi étant donc surpris d'un agréable & profond sommeil, par la puissance du Seigneur, fut frustré de son attente, & trompé dans ses desseins. (8) Or les Juifs voyant que le triste moment auquel ils devoient périr, étoit passé, loüoient le Seigneur, & confessoient sa puissance, demandant à ce Dieu de miséricorde, qu'il se reconciliât parfaitement à eux, & qu'il leur donnât des marques de la puissance de son bras, en les sécourant contre l'orgüeil & l'insolence des payens. (9) Vers le milieu de la dixiéme heure du jour, l'Intendant de la maison du Roi, voyant que ceux qui étoient invitez pour manger avec le Prince, étoient venus, s'approcha de lui, & le poussant, l'éveilla à grand peine, & l'avertit que l'heure de se mettre à table commençoit à se passer, & le fit souvenir de tout ce qu'il avoit ordonné qu'on fist. Le Roi l'ayant oüi, se mit à table, fit placer devant lui les conviez; (10) & les excita à la joïe, & à faire bonne chere. (11) Le soir, comme on demeura à table, bien avant dans la nuit; le Roi ayant fait venir Hermon, lui demanda en colere, pourquoi il avoit laissé passer le jour

NOTES.

vrer, & faire tomber en démence. (*a*) La coûtume d'exposer des hommes à être écrasez sous les pieds des éléphans, est commune, & ancienne dans l'Afrique. Et (*b*) Perdiccas aprés la mort d'Aléxandre le Grand, exposa aux éléphans trois cens soldats de l'armée, qui avoient suivi Méléagre dans une assemblée séditieuse, qui s'étoit tenuë aussi-tôt aprés la mort de ce Prince. (*c*)

9. *Vers le milieu de la dixiéme heure du jour.* Les anciens partageoient le jour en douze parties; la dixiéme répondoit à quatre heures aprés midi dans l'équinoxe, & aux autres tems à proportion. L'heure ordinaire du repas étoit la neuviéme du jour. *Imperat extructos frangere nona thoros.* On n'éveilla le Roi qu'aprés que cette neuviéme heure fut passée.

L'Intendant de la maison du Roi. A la lettre: (*d*) *Celui qui avoit l'Intendance des Invitations.* Celui qui invitoit à manger de la part du Roi, & qui recevoit ceux qu'il avoit invitez.

Le fit souvenir de tout ce qu'il avoit ordonné qu'on fist. Soit à l'égard des Juifs, soit à l'égard de toutes les autres commissions dont il l'avoit chargé. Il paroît que cet Officier avoit ordre tous les matins de faire souvenir le Roi des choses qu'il

(*a*) *Dioscorid l. 2. c. 70.*
(*b*) *Vide Grot. hic. Diodori fragmenta de Hamilcare.*
(*c*) *Curt. l. x. c. 12. Arrian. apud Photium.*
(*d*) Πρὸς ταῖς κλήσεσι τεταγμένος.

destiné au supplice des Juifs. (12) Hermon répondit que tout ce qu'il avoit ordonné étoit prêt, dés la nuit précédente; les amis du Roi lui ayant témoigné la même chose, le Roi plus cruel que Phalaris, leur dit; ils peuvent bien remercier mon sommeil d'aujourd hui; (13) Que demain sans faute, tout ce que j'ai ordonné se trouve prêt, que les éléphans soient disposez à faire périr sans pitié, ces impies. (14) Ayant donné ces ordres, les grands qui l'accompagnoient, le comblérent de loüanges, & se retirérent chacun dans leurs maisons, & passérent le tems de la nuit, moins à dormir, qu'à inventer divers moyens pour insulter par des moqueries, au malheur des Hébreux. (15) Au chant du coq, & le jour étant prêt de paroître, Hermon se trouva dans le grand portique du Palais, avec les éléphans tous armez; toute la ville étant accouruë, attendoit avec impatience le jour, pour avoir le spectacle inhumain de la perte des Juifs. (16) Mais ceux-ci sentant approcher l'heure destinée à leur supplice, versant des torrens de

NOTES.

avoit résolu le jour précédent. Philopator n'avoit pas une excellente mémoire, comme on le verra ci-aprés. (*a*) Il semble que les Rois de Perse avoient de ces sortes d'Officiers, qui les avertissoient des choses dont ils vouloient se souvenir; Et nous trouvons dans la Cour des anciens Rois des Juifs un nom d'Office qui signifie, (*b*) *celui qui fait ressouvenir.* Darius fils d'Hystaspe, ayant appris que les Athéniens lui avoient brûlé la ville de Sardes, (*c*) prit un arc, & ayant tiré une fléche contre le Ciel, il dit: ô Jupiter, faites que je me venge des Athéniens. Aprés quoi il ordonna à un de ses serviteurs de lui dire toutes les fois qu'on lui serviroit à manger, *Seigneur, souvenez-vous des Athéniens.* On sait que ces Princes avoient des Officiers qu'on appelloit leurs yeux, & leurs oreilles. Voyez nôtre Dissertation sur les Officiers des Rois de Juda.

Les excitoit à la joye, & à faire bonne chere. Le Grec à la lettre: (*d*) Il les excita à manger avec joye les parts qu'on leur avoit servi, & à les recevoir volontiers. C'étoit un compliment ordinaire qu'on faisoit aux conviez. L'usage de partager les viandes à chaque convié, est connu dans l'antiquité sacrée, (*e*) & profane. (*f*) Il y avoit un Officier destiné à faire ce partage, (*g*) à qui l'on peut donner le nom d'Ecuyer tranchant.

12. *Plus cruel que Phalaris.* Phalaris fut un tyran d'Agrygente en Sicile, dont la cruauté passa en proverbe. (*h*) On raconte qu'un habile ouvrier nommé Pérille, lui ayant fait un taureau d'airain pour brûler dans son ventre les malheureuses victimes de sa vengeance, Pérille fut le premier qui éprouva ce supplice. (*i*)

Et Phalaris tauro violenti membra Perilli
Torruit, infelix imbuit autor opus.

15. *Au chant du coq.* Vers le point du jour. C'est le second chant du coq; car le premier est vers le milieu de la nuit.

(*a*) *Infra* ℣. 18.
(*b*) מזכיר *Maschir.*
(*c*) *Herodot. l. 5. c. 105.*
(*d*) τὸ παρὸν τῆς συμποσίας ἐπιπολὺ γεγηθωμένους εἰς εὐφροσύνην καταθέσθαι μέρος.
(*e*) *Vide Genes.* XLIII. 34. & 1. *Reg.* 1. 4.
(*f*) *Vide Homer. Iliad. & Odyss. sæpius*
(*g*) Μεριδάρχης. *Vide* 1. *Macc.* X. 65.
(*h*) *Plin. l. 34. c. 8. Tull. Offic. lib.* 2. &c.
(*i*) *Ovid. de arte.*

larmes, & les mains élevées vers le Ciel, demandoient au grand Dieu, par des cris perçans, un promt secours. (17) Le Roi s'étant levé avant le lever du soleil, & attendant ses amis, Hermon le pria de sortir & de voit que ce qu'il avoit ordonné, étoit tout prêt. (18) Mais le Roi l'ayant fait entrer, & tout étonné de le voir dans une heure si extraordinaire, car il avoit entierement oublié dequoi il s'agissoit, demandoit ce qu'on avoit voulu faire avec tant de précipitation. Tout cela arriva par un effet de la puissance de Dieu, qui lui ôta de la memoire ce qu'il avoit prémédité. (19) Hermon & les amis du Roi lui dirent: Seigneur, vos éléphans, & vos soldats sont prêts, selon les ordres pressans que vous en avez donnez vous même. (20) Mais le Prince les ayant oüis, se mit dans une grande colere, Dieu le permettant ainsi par sa miséricorde, pour rendre vaine sa mauvaise résolution; & regardant Hermon d'une maniére ménaçante, il lui dit: (21) Si c'étoit de vos parens, ou de vôtre race, eussiez vous ainsi enyvré ces éléphans, comme vous l'avez fait contre les Juifs, qui sont innocens, & qui ont toûjours gardé une fidélité inviolable à mes Prédécesseurs? Si je n'avois de la considération pour vos services, & pour ce que vous avez été élevé avec moi, je vous ferois périr en leur place; (22) ainsi Hermon essuya une dangereuse & imprévuë correction, & baissant les yeux & le visage, se retira; les amis du Roi voyant cela, furent saisis de frayeur, & renvoyérent ceux qui étoient assemblez pour ce spectacle, chacun à ses propres affaires. (23)

Cependant les Juifs ayant appris cette réponse du Roi, publioient les

NOTES.

17. *Le pria de sortir*, ou du palais, pour voir les éléphans, qui étoient dans la Cour; ou de sortir de la ville pour voir le massacre des Juifs.

18. *Etonné de le voir à une heure si extraordinaire.* A la lettre: (a) *Etant surpris d'une sortie si contre les régles*, d'une sortie si peu réguliére; peut-être qu'il fut surpris qu'on l'invitât à voir une chose si indigne, & si cruelle. Ou bien, il fut étonné d'une si étrange cruauté; il fut touché de la maniére si injuste, & si barbare, dont on vouloit faire périr les Juifs.

Il avoit entiérement oublié dequoi il s'agissoit. On a des exemples de pareils oublis de choses qu'on avoit commandées dans le vin, & dans la chaleur de la passion. Hérodes ayant fait mourir Mariamne son épouse, l'appelloit souvent, & l'envoyoit quérir par ses gens, comme si elle eût été encore en vie. (b) L'Empereur Claude aprés avoir ôté la vie à Messaline, s'étant mis à table quelque tems aprés, demanda pourquoi l'Impératrice ne venoit pas. Quelquefois il invitoit à manger, & à venir joüer avec lui des gens, à qui il avoit fait couper la tête auparavant; il leur envoyoit de ses gens pour les faire venir, quand il voyoit qu'ils tardoient trop. (c).

(a) τοῦ δὲ καταπλαγέντος ἐπὶ τῇ παρανόμῳ ἐξόδῳ.

(b) *Joseph. Antiq. lib. 15. c. 11.*
(c) *Sueton. in Claudio.*

loüanges du Seigneur, Roi des Rois, qui les avoit sécourus. (24) De la Philopator s'étant remis à table à l'ordinaire, avec ses amis, & les exhortant à se divertir, il fit appeller Hermon, & lui dit en colére : combien de fois faudra-t-il vous donner des ordres sur une même chose, mal-heureux que vous êtes ? allez préparer les éléphans, & que demain matin ils soient tout prêts pour exterminer les Juifs. (25) Mais ses amis & ses parens, qui étoient à la table avec lui, voyant l'inconstance de ses résolutions, lui dirent : jusqu'à quand, Sire, voulez vous nous tenter, nous autres ignorans ? (26) voilà déjà trois fois que vous avez ordonné qu'on les fit mourir, lors qu'il en faut venir à l'éxécution, vous changez de dessein ; c'est pourquoi toute la ville est en émotion, dans l'attente de cette affaire, & on voit de toutes parts des assemblées particuliéres, en sorte qu'elle à déja été en danger d'être pillée. (27) Mais rempli de la fureur insensée de Phalaris, sans faire réfléxion au changement de son cœur, qui lui étoit arrivé pour la conservation des Juifs, (28) il fit un serment qui ne devoit point être suivi de l'effet, de les envoyer tous le lendemain au tombeau, écrasez sous les pieds & sous les genoux des éléphans ; & aprés cela de passer en Judée, & de la mettre à feu & à sang, de raser les villes, de brûler le Temple, dont ils lui avoient refusé l'entrée, & d'exterminer les Prêtres qui y sacrifioient. (29) Aprés quoi ses parens & ses amis se retirérent remplis de joïe, dans la ferme esperance qu'il extermineroit enfin les Juifs ; & postérent des soldats dans les lieux convenables de la ville, pour faire garde. (30) Le Gouverneur des éléphans ayant donc enyvré ces bêtes, d'une force extraordinaire, & les ayant comme mis en fureur, avec du vin mêlé d'encens ; dés le grand matin, toute la ville & une multitude innombrable de peuple, étant déjà assemblée dans l'Ippodrome, Hermon alla au Palais, & excita le Roi

NOTES.

26. *Ensorte qu'elle a déja été en danger d'être pillée.* Les soldats, & une partie du peuple ne cherchant que l'occasion de quelque émotion, pour se jetter sur les maisons des riches, & des marchands, pour les piller. Les anciens nous parlent d'Aléxandrie, comme d'une des villes du monde la plus sujette aux révoltes.

28. *Un serment qui ne devoit pas être suivi de l'effet.* Parce que Dieu en devoit arrêter l'éxécution, malgré celui qui le proféroit.

Sous les pieds, & sous les genoux des éléphans. Quelques-uns ont avancé que l'éléphant n'avoit point de jointures aux jambes, & qu'il ne pouvoit se coucher, mais qu'il dormoit appuyé contre un arbre ; on sait à présent que la remarque est fausse, (a) & que ces animaux plient les genoux, comme le bœuf, & le cheval ; ainsi ils pouvoient écraser les Juifs, & sous leurs pieds, & sous leurs genoux.

(a) *Vide si placet. Gesner. de animal. Quadrup. lib. 1.*

à venir voir l'exécution de ce qui avoit été résolu. (31) Le Prince ayant le cœur transporté d'une colere impie, sortit du Palais, & vint avec toute sa suite, & accompagné des éléphans, dans le dessein de repaître ses yeux & son cœur, de ce cruel objet de la mort de tant de mal-heureux; (32) Aprés que les éléphans furent sortis de la ville, avec les troupes armées qui les accompagnoient; les Juifs appercevant la poussiére qui s'élevoit, à cause de la multitude qui accouroit, & entendant le grand bruit, qui s'excitoit, ne doutérent plus que le dernier moment qu'ils attendoient avec tant d'inquiétude, ne fût arrivé. (33) Ainsi touchez d'une compassion mutuelle, & gémissant sur leur disgrace commune, ils embrassoient leurs proches, & répandoient des larmes, ils se serroient tendrement l'un l'autre, les peres leurs enfans, & les meres leurs filles, (34) & celles qui avoient des enfans à la mammelle, baisoient ces innocens, qui goûtoient le dernier lait qu'ils devoient sucer. (35) Cependant faisant attention sur les secours inespérez qu'ils avoient autrefois reçûs du Ciel, se jettans tous par terre, & arrachant les enfans des mammelles de leurs meres, ils se mirent à crier à haute voix, vers le Seigneur tout-puissant, le conjurant d'avoir compassion de l'état où ils étoient réduits, & de les tirer des portes du tombeau.



CHAPITRE VI.

Priére d'Eléazar au Seigneur. Le Roi & les éléphans arrivent à l'Ippodrome. Apparition de deux Anges ; changement du Roi ; délivrance des Hébreux. Fêtes & réjoüissances, en mémoire de cette heureuse délivrance.

1. UN certain Eléazar, homme illustre, & Prêtre du Seigneur, du nombre de ceux qui étoient Egyptiens, vénérable par sa vieillesse, & orné de toutes sortes de vertus, faisant venir les vieillards qui étoient autour de lui, les exhorta à la priére, & commença à invoquer le Seigneur en ces termes: (2) Roi trés-haut & trés-puissant ; Dieu dont le pouvoir est infini, qui gouvernez toute chose dans la miséricorde, regardez la race d'Abraham, les enfans de Jacob vôtre Saint ; jettez les yeux sur vôtre peuple, cette portion que vous avez choisie & sanctifiée, & qui va périr aujourd'hui injustement dans une terre étrangere. (3) Vous abîmates autrefois dans la mer, Pharaon Roi de ce païs, avec ses troupes audacieuses ; vous fistes périr ce Prince fier & insolent, avec ses chariots, & vous fistes briller la lumiére de vôtre miséricorde, sur la race d'Israël. (4) Vous avez

NOTES.

1. *PRêtre du nombre de ceux qui étoient en Egypte.* Il y avoit plusieurs Juifs de la race d'Aaron dans l'Egypte, comme dans les autres pays, où ce peuple étoit dispersé ; quoiqu'ils ne fissent aucune fonction de leur ordre hors de la Judée, ils ne laissoient pas de conserver le nom de Prêtre, qui a toûjours été fort honorable dans la nation. Il y eut dans la suite un Temple en Egypte, consacré au Seigneur, où des Prêtres Juifs exerçoient leur ministére ; mais il ne fut bâti que long-tems aprés ceci. (a)

Faisant venir les vieillards qui étoient autour de lui. Pour faire au milieu d'eux la priére suivante, & afin qu'ils joignissent leurs vœux avec les siens.

3. *Vous fistes briller la lumiére de vôtre miséricorde.* Vous fistes paroître une nuée lumineuse qui protégeoit vôtre peuple, (b) & vous lui donnâtes les marques les plus sensibles de vôtre miséricordieuse protection. *La lumiére*, dans le stile de l'Ecriture, marque souvent la prospérité, le bonheur, la faveur, comme *les ténébres*, l'adversité, la disgrace, &c.

4. *Qui avoit assujetti toute la terre.* Sennachérib étoit maître de la plûpart des pays qui étoient alors connus aux Juifs. (c)

(a) Vers l'an 3854. sous le regne de Ptolémée Philométor. *Vide Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 6.

(b) *Exod.* XIV. 19. 20.

(c) *Vide* 4. *Reg.* XVIII. 34.

brisé

brisé le redoutable Sennachérib, tout glorieux de ses grandes armées, qui avoit déjà assujetti toute la terre, par la terreur de ses armes, qui prononçoit des paroles d'orgüeil, & de menaces contre vôtre ville Sainte; vous fîtes connoître par là à toutes les nations, l'infinie supériorité de vôtre puissance. (5) Vous avez délivré de la fournaise ardente de Babylone, ces trois hommes qui exposérent volontairement leur vie, pour ne pas adorer les idoles; vous avez préservé jusqu'à leurs cheveux, des ardeurs de la flâme, & vous avez répandu des tourbillons de feu sur leurs ennemis. (6) Vous avez garanti Daniel, exposé pour servir de nourriture aux lions, vous l'avez tiré de la fosse, où il avoit été jetté par les calomnies de ses envieux. C'est vous même, ô Pere Celeste, qui avez fait voir Jonas à tous ses amis, aprés l'avoir tiré sain & entier du ventre d'un poisson, qui l'avoit englouti. (7) Maintenant donc, ô Seigneur, ennemi de l'injustice, plein de miséricorde, protecteur de tous ceux qui ont recours à vous, donnez promptement vôtre secours aux enfans d'Israël, qui sont exposez aux outrages des nations impies. (8) Que si nôtre vie a été soüillée de quelque faute, pendant le tems de nôtre pélérinage; lors que vous nous aurez tirés des mains de nos ennemis, exercez contre nous, Seigneur, quelle vengeance il vous plaira. (9) Que les insensez ne benissent pas leurs idoles, pour la perte de vos amis, & qu'ils ne disent pas : leur Dieu lui-même n'a pû les délivrer; (10) Et vous, ô Dieu éternel, qui êtes tout-puissant, jettez les yeux sur nous. (11) Ayez compassion de vôtre peuple, qui par la plus grande de toutes les injustices, est aujourd'hui traité par ses ennemis, comme s'il étoit coupable des plus grands crimes d'état. (12) Que les peuples admirent vôtre puissance invincible, que vous exercez pour la délivrance de la race de Jacob. (13) Que tous les peuples sachent que vous êtes avec nous, Seigneur, &c.

NOTES.

5. *Les idoles.* A la lettre : (a) *Les choses vaines*, ou les choses vuides, qui n'ont ni solidité, ni réalité.

Vous avez préservé jusqu'à leurs cheveux, ou jusqu'au poil de leurs habits. Le feu ne fit aucune impression, ni sur eux, ni sur ce qui les environnoit. (b)

8. *Lorsque vous nous aurez tiré des mains de nos ennemis, exercez contre nous quelle vengeance il vous plaira.* Rien n'est plus noble, ni plus élevé que ces sentimens; ce n'est point pour nôtre intérêt propre que nous vous prions, Seigneur : si vôtre gloire n'étoit point engagée ici, nous nous soûmettrions volontiers à ce que vôtre justice a ordonné contre nous. Voyez ci-devant Chap. II. 14. & 2. Macc. X. 4. Le texte à la lettre : (c) *Perdez-nous par la mort.* Par la peste, par les derniers châtimens.

(a) Τοῖς κενοῖς. אלילים *Infra* ℣. 9. τοῖς ματαίοις.

(b) Μέχρι τριχός. *Dan.* III. 94. *Capillus capitis eorum non esset adustus, & Sarabala eorum non essent immutata, & odor ignis non transisset per eos.*

(c) Ἀπόλεσον ἡμᾶς μόρῳ.

que vous n'avez point détourné vôtre face de dessus nous. (14) Mais comme vous avez promis de ne nous mépriser pas, lors même que nous serions dans le païs de nos ennemis ; éxécutez ces promesses, ô grand Dieu. (15)

Eléazar achevoit son oraison, lorsque le Roi arrivoit à l'Ippodrome, avec les éléphans, & le bruit de toute son armée. (16) Les Israëlites les ayant apperçûs, jettérent de si grands cris, que les vallées voisines en rétentirent, & que tout le camp en frémit. (17) Alors le Dieu de gloire & de vérité, & le Seigneur Tout-puissant, découvrit son visage favorable, & ouvrit la porte du Ciel, d'où il descendit deux Anges, environnez de gloire, & d'une Majesté terrible, qui parurent à toute l'assemblée, hors aux Juifs, (18) & qui se présentant à l'armée de leurs ennemis, les remplirent de frayeur & de trouble, & les liérent par des liens invisibles, en sorte qu'ils démeurérent comme immobiles. Le Roi fut saisi de tremblement par tout le corps, & il oublia la fierté qu'il avoit fait paroître auparavant ; (19) Les éléphans se tournérent contre les soldats armez, qui les suivoient, ils les foulérent aux pieds, & les écrasérent.

(20) Alors la férocité du Roi se changea en miséricorde, il répandit des larmes de douleur, sur ce qu'il avoit eu dessein de faire. (21) Car ayant oüi les cris des Juifs, & les voyant tous couchez par terre, prêts à souffrir la mort, ne pouvant retenir ses pleurs, il dit à ses amis en colere, & avec menaces : (22) Vous vous arrogez le pouvoir du Roi, & vous surpas-

NOTES.

14. *Vous avez promis de ne nous pas mépriser* ; de ne pas dédaigner vôtre peuple, de ne pas l'abandonner entiérement, même dans les pays où vous auriez permis qu'il fut conduit pour ses péchez. Vous l'avez promis, Levit. XXVI. 42. Deuter. XXX, 9. 10.

15. *Le bruit de toute son armée.* (a) Avec son armée, & sa suite, & le tumulte qui suit toûjours les marches des Princes.

17. *Hors aux Juifs.* Pour ne les pas effrayer par la terreur de ce nouveau spectacle.

22. *Vous vous arrogez le pouvoir du Roi.* (b) Vous faites les Rois à mes dépens ; vous usurpez mon autorité ; vous abusez de mon nom, de mon crédit, de ma confiance.

23. *A la fidélité desquels nous avons confié la garde de nos forteresses.* Joseph (c) nous apprend que Ptolémée fils de Lagus, qui est le premier du nom de Ptolémée qui ait regné en Egypte, sachant que les Juifs étoient trés-fidéles à observer leur serment, & à exécuter leur parole, en choisit un grand nombre de ceux qu'il avoit faits prisonniers dans la Judée, & aprés avoir tiré d'eux le serment qu'ils seroient fidels à lui, & à ses successeurs, il leur confia la garde de ses forteresses, & les fit citoyens d'Aléxandrie.

(a) Παύλῃ τῷ τῆς δυνάμεως φρυάγματι.
(b) Παρὰ βασιλεύετε.
(c) *Joseph. Antiq. l. XII. c. 1* Πολλοὺς αὐτῶν εἰς τὰ φρούρια καταλοχίσας, καὶ τοῖς Μακεδόσι ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ποιήσας ἰσοπολίτας, ὅρκους ἔλαβε παρ' αὐτῶν ὅπως τοῖς ἐγγόνοις τοῦ παραδιδομένου τὴν πίστιν διαφυλάξωσι.

sez les tyrans en cruauté ; vous avez entrepris de m'ôter la vie, & le Royaume, à moi qui vous ai comblez de biens, vous formez secrettement des desseins contraires à l'Etat. (23) Qui a été assez hardi d'assembler ici, & de tirer de leurs maisons les Juifs, à la fidélité desquels nous avons confié la garde de nos forteresses? (24) Qui a condamné à des supplices si cruels & si injustes, ces gens qui ont toûjours été les plus affectionnez de tous les peuples, à nos personnes, & qui se sont si souvent exposez aux derniers périls, pour nôtre service? (25) Qu'on les détache, qu'on délie ces chaînes & ces liens, & qu'on les renvoye dans leur maisons, aprés leur avoir demandé pardon de ce qui s'est fait contr'eux. Mettez en liberté ces enfans du Dieu Tout-puissant, du Dieu du Ciel, du Dieu vivant, qui a conservé ce Royaume, dans un état de prospérité & de gloire, depuis nos Ancêtres jusqu'à nous. (26) Le Roi dit ces choses; & les Juifs ayant été déliez dans un moment, rendirent de trés-humbles actions de graces à leur Dieu, qui les avoit sauvés d'une mort si certaine & si présente. (27) Le Roi étant ensuite rentré dans la ville, fit venir le receveur de ses Domaines, & lui ordonna de donner aux Juifs du vin, & les autres choses necessaires, pour faire une fête qui durât sept jours, afin que dans le même lieu, où ils devoient subir le dernier supplice, ils célébrassent des fêtes de réjoüissances, & d'actions de graces pour leur délivrance. (28) Alors ceux qui auparavant étoient dans l'ignominie, & comme sur le bord du tombeau, ou plûtôt, qui y étoient déjà descendus, au lieu des funérailles tristes & lamentables, firent un festin d'actions de grace, & élèverent des Tentes, pour y faire des repas de réjoüissance, au même lieu qui étoit auparavant destiné pour leur ruine, & pour leur servir de tombeau: (29) & quittant les Cantiques de lamentation, ils reprirent les Cantiques de joïe de leur païs, & loüérent en leur langue, leur Dieu, Sauveur, & auteur des merveilles; & au lieu des gémissemens & des pleurs, ils commencérent à faire des chœurs en signe de joïe & de paix. (30) D'un autre côté, le Roi ayant préparé un grand banquet, bénissoit sans cesse le Ciel, comme ayant été délivré d'un trés-grand danger. (31) & ceux qui croyoient auparavant que les Juifs seroient la proye des oiseaux, & qui en avoient fait le dénombrement avec joïe, commencérent à gémir, chargez de confusion; & leur audace qui vomissoit le feu & la flâme, fut tout d'un coup éteinte. (32) Les Juifs au contraire, ayant fait un chœur, com-

NOTES.

29. *Des Cantiques de joye de leur pays.* Des Pseaumes composez par David, & par les Prophétes; ils avoient accoûtumé de les chanter en leur langue.

30. *Comme ayant été délivré d'un trés grand danger.* Le Roi regardoit avec raison comme un grand bonheur, qu'il n'eût pas été mis à mort, ou par les Anges qui avoient apparu, ou par ses éléphans en fureur, ou enfin que cette affaire se fût passée sans sédition de la part des Juifs, ou même des Aléxandrins. Voyez le ℣. 22.

me on l'a dit, passoient le tems dans les festins, dans les Cantiques, & dans les actions de graces; (33) & ils s'engagérent par une loi commune, dans tous les lieux où ils démeuroient, & dans tous les tems, de passer ces jours dans la joïe; non pas simplement pour faire bonne chere, mais pour conserver la mémoire de la grace que Dieu leur avoit faite. (34) Alors ils allérent trouver le Roi, pour lui demander de s'en retourner dans leurs demeures. (35) Or on en avoit fait le dénombrement, depuis le vingt-cinq du mois Pachon, pendant environ quarante jours, jusqu'au quatriéme du mois Epiphi, dans lequel le Seigneur de toutes choses fit éclater sur eux, sa gloire & sa miséricorde, & les délivra tous ensemble. (36) On leur fournissoit de la part du Roi, toutes les choses nécessaires, pour le festin, jusqu'au quatorziéme jour de ce mois, auquel ils l'allérent trouver, pour lui demander la permission de s'en retourner. (37) Le Roi les ayant loüés, fit écrire en leur faveur, aux Gouverneurs des villes, une lettre qui étoit conçüë en ces termes.

NOTES.

33. *Ils s'engagérent par une loi commune, &c.* Ils s'obligérent à faire tous les ans une fête, en mémoire de leur délivrance. Cela ne s'observa que dans l'Egypte, parce qu'il n'y avoit que ce pays, qui eût eu part à cette persécution. Ces sortes d'établissemens étoient fort du goût des Juifs de ces tems-là; on peut voir Judith, Esther, le second des Maccabées. (*a*) Il paroît par le texte Latin de Joseph au second livre contre Appion, que de son tems les Juifs d'Aléxandrie faisoient encore cette fête.

35. *Depuis le vingt-cinq de Pachon, jusqu'au quatriéme d'Epiphi.* Ce sont les noms de deux mois Egyptiens; le premier répond à peu-prés à nôtre mois d'Avril, & le second au mois de Juin, selon Grotius; (*b*) mais Joseph Scaliger (*c*) croit que ce dénombrement se fit depuis le septiéme Juillet, jusqu'au quatorziéme Août.

(*a*) *Judith.* XVI. 31. *Esth.* XVI. 22. 2. *Macc.* 1. 9. & 11. 16.
(*b*) *Grot. not. in hunc loc.*
(*c*) *Scalig. Animadvers. in Euseb. Chronic. ad an.* 18. *pag.* 127.



CHAPITRE VII.

Lettre du Roi Philopator, aux Gouverneurs des Provinces de l'Egypte, en faveur des Juifs. Vengeance éxercée contre ceux de ce peuple, qui avoient quitté la Loi de Dieu. Retour des Juifs dans leurs maisons.

1. LE Roi Ptolémée Philopator, souhaite aux Gouverneurs des Provinces de l'Egypte, & aux Officiers établis sur nos affaires, la joïe & la santé; pour nous, nous nous portons bien, nous & nos enfans, par la protection & la faveur du grand Dieu. (2) Quelques-uns de nos amis, qui sont toûjours auprés de nous, poussez par leur mauvaise volonté, nous ont persuadé de faire rassembler toute la nation des Juifs, qui sont dans nôtre Royaume, & de les punir comme des criminels d'état, (3) sous prétexte que nos affaires ne seroient jamais dans une parfaite assurance, à cause de la haine que les Juifs conservent contre tous les autres peuples, à moins qu'on ne les extermine tous. (4) Ils les ont donc amenés ici, comme des mal-heureux esclaves, ou plûtôt comme des rébelles, avec les derniéres véxations, & voulant sans forme de justice & sans éxamen, les faire périr, par une cruauté plus barbare, que celle des Scythes. (5) Mais aprés avoir usé de sévéres menaces, *contre les auteurs de ces violentes entreprises;* nous ne leur avons accordé la vie qu'avec peine, à cause de l'équité que nous gardons envers tout le monde. *Quant aux Juifs*, aprés

NOTES.

1. *PAr la protection, & la faveur du grand Dieu.* Le Grec à la lettre: (a) *Le grand Dieu faisant réüssir nos affaires à nôtre gré.*

2. *Comme des criminels d'Etat*; ou, *comme des rebelles.* (b)

4. *Par une cruauté plus barbare, que celles des Scythes.* La barbarie, & la cruauté des Scythes est passée en proverbe.

5. *Aprés avoir usé de menaces contre les auteurs de ces violentes entreprises, &c.* On peut entendre tout le ℣. des Juifs en ce sens. *Pour nous, aprés avoir menacé les Juifs d'une maniére pleine de sévérité, suivant la justice que nous gardons envers tout le monde, nous leur avons à peine accordé la vie; mais ayant reconnu que le Dieu du Ciel est leur Protecteur, & qu'il prend leur défense, comme un pere celle de ses enfans... nous les avons renvoyez en liberté.*

(a) Κατευθύνοντος ἡμῖν τοῦ μεγάλου θεοῦ τὰ πράγματα, καθὼς προαιρούμεθα.

(b) Ἀποστάτας [illegible].

avoir reconnu que le Dieu du Ciel les protége, & combat pour eux, comme un pere pour ses enfans; & de plus, en considération de l'attachement qu'ils ont toûjours témoigné envers moi, & envers mes Ancêtres, nous les avons renvoyez libres, & absous de toute sorte d'accusations, de quelque nature qu'elle soit, (6) & nous leur avons ordonné de s'en retourner chacun chez soi, sans que personne leur puisse faire ni violence, ni reproche, pour tout ce qui est arrivé sans raison. (7) Car vous devez sçavoir, que si nous faisons quelque entreprise contr'eux, ou si nous les affligeons, ce ne sera point un homme que nous nous attirerons pour ennemi, mais le Seigneur Dieu trés-haut, qui nous poursuivra, jusqu'au dernier soûpir, sans que nous puissions nous tirer de ses mains. Adieu.

(8) Aprés avoir obtenu ces lettres, les Juifs ne se pressérent point de partir; mais ils priérent le Roi de leur permettre de tirer vengeance de ceux de leur nation, qui avoient volontairement abandonné Dieu, & sa sainte Loi; (9) lui remontrant que des gens qui pour leur ventre, avoient transgressé les Loix Divines, ne seroient jamais capables de soûtenir les intérests du Roi. (10) Philopator reconnoissant la vérité, & loüant la justice de leur demande, leur accorda tout pouvoir de faire mourir librement, sans en informer le Roi, ni prendre ses ordres particuliers, tous ceux qui dans toute l'étenduë de ses états, avoient renoncé à la Loi du Seigneur. (11) Alors les Prêtres qui étoient avec eux, ayant comblé le Roi de bénédictions, & les autres Israëlites, ayant fait des acclamations, en chantant, *alleluia*, ils s'en allérent tous joyeux. (12) Et tout ce qu'ils rencontroient dans leur che-

NOTES.

6. *Ni violence, ni reproche.* On ne pourra ni les rechercher, ni les punir, ni même leur faire aucun reproche sur les accusations formées contr'eux, ni sur le supplice auquel ils avoient été condamnez, parce que le Roi reconnoît que tout cela est injuste.

8. *Ceux qui avoient volontairement abandonné Dieu.* Ils excusoient donc ceux qui ne s'étoient laissé aller, que contraints par la violence des supplices, ou à force de poursuites, & de menaces. Pour les autres, qui de leur plein gré, & seulement pour prévenir la peine, avoient apostasié, ils les punirent de mort, suivant la Loi, (a) & avec la permission du Prince dans les Etats duquel ils vivoient, & sans l'agrément duquel il ne leur étoit pas accordé d'exécuter les jugemens de mort, ordonnez, ou permis par leurs Loix.

9. *Pour leur ventre.* Qui pour leur sensualité, pour satisfaire leur gourmandise, avoient goûté des viandes immolées aux idoles, & avoient mangé des viandes défenduës par leur Loi.

11. *Alleluia.* C'est un mot Hébreu, qui signifie: *Loüez le Seigneur.* Les Juifs Hellénistes l'ont conservé dans leurs priéres, & dans leurs acclamations de joye; c'est d'eux qu'il est passé à l'Eglise.

(a) Deut. XIII. 6. 7. 8.

min de Juifs soüillez & apostats, il les mettoient à mort ignominieusement, pour servit d'exemple aux autres. (13) Ils en tuérent ce jour-là, jusqu'à trois cent, & firent grand-joïe, à cause de la punition de ces profanes. (14) Mais ceux qui étoient démeurez fidels à Dieu jusqu'à la mort, ayant reçû une parfaite liberté, sortirent de la ville, couronnez de toutes sortes de fleurs odoriférantes, rendant de solemnelles actions de graces, avec des cantiques de joïe, & des cris d'allégresse au Seigneur Dieu de leurs peres, libérateur éternel d'Israël. (15) Etant arrivé à Ptolémaïde, qui est surnommée Rosotre, à cause de la beauté délicieuse du lieu, où leur flotte les attendoit; ils résolurent entr'eux d'un commun consentement d'y demeurer sept jours. (16) Ils y firent un festin, en action de graces de leur délivrance, le Roi leur fournissant libéralement tout ce qui étoit necessaire, jusqu'à leur arrivée dans leurs maisons. (17) Etant de retour heureusement, aprés avoir loüé Dieu; ils continuérent à faire dans toute la suite des tems qu'ils demeurérent en ce païs, la memoire de ces heureux jours. (18) Ils érigérent même une colonne pour servir de monument, & bâtirent un lieu de prieres au même endroit, où ils avoient fait le festin de réjoüissance. Ils s'en retournérent ensuite heureusement chacun chez eux, suivant l'ordre du Roi, en parfaite santé, en liberté, pleins de joïe: Ils s'embarquérent, les uns sur

NOTES.

13. *Fidels à Dieu jusqu'à la mort.* Qui pour soûtenir la Loi, s'étoient vûs exposez dans l'Ippodrome à un danger certain d'un cruel supplice.

15. *A Ptolémaïde, qui est surnommée Rosette.* Les anciens parlent de deux villes de Ptolémaïde en Egypte; l'une dans le Nome, ou Canton d'*Arsinoïs*; & l'autre dans le Canton de *Thinis*, ou *Tanis*. Celle dont nous parlons, n'est ni l'une, ni l'autre de ces deux villes; mais il est aussi fait mention (a) d'une autre Ptolémaïde qui étoit un port de mer, vers le mont d'Hermopolis. Nous connoissons dans ce pays une ville du nom de *Rosette*, ou *Raschit*, comme l'appellent les Turcs. Elle est à soixante milles d'Aléxandrie, vers le Levant, en allant vers Damiette. Sa situation est sur la côte de la Méditerranée, à une des embouchures du Nil; elle a un bon port. Il y a assez d'apparence que c'est l'ancienne Ptolémaïde, surnommée *Rhodoforos*, ou Porte-Rose. Ortélius confond mal-à-propos cette *Ptolémaïde*, avec celle de Palestine, ou de Phénicie.

18. *Ils bâtirent un lieu de prieres.* Une *Proseuque*, (b) car c'est ainsi que les Grecs, & même les Latins, appelloient les lieux où les Juifs s'assembloient pour prier. (c)

19. *Ils recouvrérent tout ce qui avoit été mis en inventaire.* Avant que de les envoyer à Aléxandrie, les Gouverneurs avoient eu soin de faire mettre en inventaire tous les effets des Juifs, comme choses confisquées au profit du Roi. On les leur rendit par l'ordre du Prince.

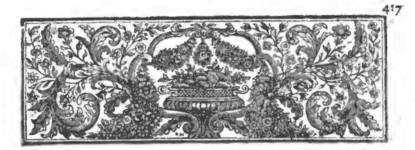
(a) *Ammian. l. 19. c. 26.*
(b) Προσευχῆς καθιδρύσαντες. *Grot. legit*, προσευχήν. *Syr. fecerunt ibi proseucham.*
(c) *Juvenal. Satyr. 3. In qua te quæro proseucha?*

la mer, ou sur le fleuve, & les autres prirent leur chemin par terre, pour arriver au lieu de leur demeure; ils y eurent plus d'autorité qu'ils n'en avoient jamais eu sur leurs ennemis, vécurent glorieux, & respectez, sans que personne touchât à leurs biens. (19) Ils recouvrérent tout ce qui avoit été mis en inventaire, *comme confisqué au profit du Roi*, & on leur rendit tout ce qui étoit à eux; le Seigneur ayant fait éclater ses prodiges, pour leur parfaite délivrance. (20) Béni soit à jamais le libérateur d'Israël. Ainsi soit-il.

Fin du troisiéme Livre des Maccabées, apocryphe.



PREFACE.



PRÉFACE

SUR LE QUATRIÉME LIVRE *des Maccabées.*

LEs Anciens (*a*) ont parlé d'un quatriéme Livre des Maccabées, mais ce livre a été si peu en usage, sur-tout parmi les Latins, qu'on ne connoît presque point aujourd'hui quel il étoit ; on ne le voit dans aucune de nos Bibles Latines, même au rang des ouvrages apocryphes ; & depuis assez long-tems, il semble qu'on l'ait oublié, & qu'on l'ait mis au nombre des livres perdus, qu'on n'espére plus de retrouver, que par quelque heureux coup du hazard.

Sixte de Sienne, (*b*) ayant trouvé un manuscrit Grec, qui contenoit l'Histoire du Pontificat de Jean Hircan, & qui étoit alors dans la bibliotéque de Santés Pagnin, aux Dominicains de Lyon, ne donta point que ce ne fût le vrai quatriéme des Maccabées ; il l'avança & le persuada à plusieurs, de maniére que jusqu'ici, ç'a été comme une opinion assez communément reçûë. La biblioteque de Pagnin ayant été brûlée, (*c*) quelques années aprés que Sixte de Sienne y eut vû le manuscrit dont nous parlons ; ce livre qui étoit apparemment unique, y fut consumé par le feu, & on ne le trouvoit plus, ni à Lyon, ni ailleurs, que l'on sçache. On déséspéroit en quelque sorte d'en avoir jamais une exacte connoissance, & on ne se consoloit de cette perte, que parce que Joseph nous a décrit avec assez de fidélité, & d'exactitude, l'histoire du Pontificat de Jean Hircan, dans le treiziéme Livre de ses Antiquitez.

Mais depuis quelques années, Monsieur le Jeay nous ayant donné dans la Polyglotte de Paris, l'histoire Arabe des Maccabées, continuée depuis le regne de Séleucus, fils d'Antiochus le Grand, jusqu'au tems de J. C. le tout apparemment traduit sur le Grec, on a crû avoir recouvré le quatriéme des Maccabées, souhaité depuis si long-tems. En effet on a reconnu dans cet Exemplaire Arabe, tous les caractéres que Sixte de Sienne avoit remarqué dans le Grec qu'il avoit eu en main. (*d*) Ils commen-

(*a*) *Athanas. in Synops. Syncell. Philastr. alii plures. Vide Coteler. not. in Canon. Apost. p. 117. 118. 338.*

(*b*) *Sixt. Senens. Bibliot. l. 1.*

(*c*) *Ita Silden de success. in Pontif. ex Possevino.*

(*d*) *Apud Sixt. Sen.* Καὶ μετὰ τὸ ἀποκτανθῆναι τὸν Σίμωνα, ἐγενήθη Ἰωάννης υἱὸς αὐτοῦ ἀρχιερεὺς μετ' αὐτόν.

cent l'un, & l'autre par ces termes : *Aprés la mort de Simon, Jean son fils fut fait grand-Prêtre en sa place* ; c'est ce qui a déterminé le Pere la Haye de le donner en Latin dans *Biblia maxima*, sous le nom de quatriéme des Maccabées.

Ce Gouvernement de Jean Hircan, renferme l'histoire des Juifs pendant vingt-neuf, trente, ou trente & un an. Car on n'est pas d'accord sur cela. (*a*) La difficulté vient de ce que quelques-uns commencent son gouvernement dés le tems que son pere Simon lui communiqua une partie de son autorité, & l'envoya pour gouverner la côte de la Palestine, & pour garder les frontiéres de la Judée de ce côté là ; & que d'autres ne fixent son commencement, qu'à la mort de Simon Maccabée son pere. Nous donnons ici le même Ouvrage en François, avec quelques Notes, quoique trés-persuadé que ce n'est point le vrai Livre quatriéme des Maccabées, comme nous le montrerons ci aprés. Les lecteurs seront bien-aises de rencontrer ici tout de suite, ce qui regarde l'histoire de ce tems-là.

Il paroît que cet Ouvrage a d'abord été écrit en Hébreu ; il en conserve le goût, le tour, & la phrase. Sixte de Sienne avoit remarqué toute la même chose dans son Exemplaire Grec. L'Arabe a parfaitement conservé ce tour. Le texte Hébreu primitif pouvoit être les Mémoires, qu'on dressoit du gouvernement de chaque Pontife; car depuis la captivité de Babylone, on fit à l'égard des grands-Prêtres, ce qu'on avoit pratiqué auparavant sous les Rois ; on fit des Annales, où l'on écrivit les principaux événemens de leur Pontificat, ainsi que nous l'apprenons du premier Livre des Maccabées. (*b*) C'est de cette source que Joseph a puisé son histoire, depuis les Maccabées, jusqu'au regne d'Hérodes le Grand. L'Auteur que nous donnons, ou plûtôt le Traducteur Arabe de cette Histoire, ou même le Traducteur Grec, sur lequel l'Arabe a travaillé, a vêcu assez tard, & depuis la destruction du second Temple par les Romains. (*c*) Il remarque que les Iduméens assujettis par Hircan, professérent la Religion Juive jusqu'à la ruine du second Temple. Il appelle ordinairement Samarie, *Sébaste*, & Sichem, *Néapolis*, ou *Naplouse* ; termes qui n'ont été en usage que long-tems depuis Hircan.

Il différe en bien des choses de Joseph l'Historien ; par exemple, il donne ordinairement le nom de *Hircan*, à celui que Joseph, & le premier Livre des Maccabées, nomment *Cendébée*. (*d*) Il raconte (*e*) l'histoire du trésor prétendu caché dans le tombeau de David, d'une façon bien différente de ce qu'en dit Joseph. Il fait donner à Hircan le titre de Roi, par le Sénat Romain. (*f*) Il fixe le nombre des Sénateurs de Rome, à trois cens & vingt ; (*g*) Il raconte qu'Hircan n'eut que trois fils, (*h*) au lieu que Joseph lui en donne cinq. Il donne ordinairement aux soldats Syriens,& Egyptiens, le nom de Macédoniens ; il appelle montagne de Jézabel, celle que nous nommons *Garizim*. Il fait une remarque à la fin, qui donne à juger qu'il écrivoit long-tems aprés le premier Auteur. Car ayant parlé (*i*) des trois sectes principales qui s'élevérent parmi les Juifs du tems d'Hircan, il ajoûte aprés avoir nommé les *Hasdanim*, *que l'Auteur du Livre n'a point dit quel étoit leur institut, mais qu'on peut tirer quelque lumiére sur cela, de leur nom, qui marque qu'ils s'appliquoient à la pratique des plus excellentes vertus.* Le lecteur pourra aisément porter son jugement

(*a*) *Vide Usser. ad an. mundi* 3898.

(*b*) 1. *Macc.* XVI. 24. *Ecce hac scripta sunt in libro Sacerdotii ejus (Joannis) ex quo factus est Princeps Sacerdotum post patrem suum.*

(*c*) Voyez 4. *Macc.* II.

(*d*) 1. *Macc.* XV. 38. XVI. 1. 4. 8. &c.

(*e*) 4. *Macc.* II.

(*f*) 4. *Macc.* c. III.

(*g*) *Ibidem.*

(*h*) 4. *Macc. ult.*

(*i*) 4. *Macc.* VI.

sur le mérite de l'écrivain, par la lecture de cette piéce, qui n'est point longue, & que nous avons tâché d'éclaircir par nos nottes.

La plus grande difficulté consiste à savoir, si c'est ce livre qui doit passer pour le quatriéme des Maccabées. Un grand préjugé contre l'affirmative, c'est que ni les Grecs, ni les Latins n'ont point conservé cet ouvrage ; ils l'ont négligé, & laissé tellement tomber dans l'oubli, que sans les Arabes, il seroit encore à présent ignoré. De plus, les anciens qui citent le quatriéme des Maccabées, ne le désignent jamais d'une maniére à insinuer que ce soit celui-ci. Enfin on peut assurer que ceux des anciens qui avoient en main le quatriéme des Maccabées, n'avoient nulle connoissance de l'ouvrage donné depuis peu sous ce nom ; ainsi on doit conclure que ce n'est point ici le Livre que nous cherchons. Eusébe, (*a*) & S. Jérôme, (*b*) aprés avoir cité le premier des Maccabées, qui finit à la mort de Simon, continuënt l'histoire de son fils Hircan, sans faire aucune mention de ce prétendu quatriéme Livre. Le même Eusébe, Sulpice Sévére, Cédrénus, & plusieurs autres, (*c*) qui ont parlé d'*Hircan*, ont prétendu que ce nom lui fut donné en mémoire des *Hircaniens*, qu'il battit, dans l'expédition d'Antiochus Sidétés, qu'il accompagna en Perse ; ce qui est contraire au récit du Livre dont nous parlons, où il est dit qu'il prit ce nom, à cause de la victoire qu'il remporta sur *Hircan*, nommé communément *Cendébée*.

Il faut donc chercher un autre quatriéme Livre des Maccabées, & nous croyons l'avoir rencontré dans le discours de Joseph, intitulé, *de l'Empire de la raison*; où il tâche de faire voir, que la raison est la maîtresse des passions, & qu'aidée de la piété, il n'y a rien de si difficile, dont elle ne puisse venir à bout. La plûpart des anciens Manuscrits Grecs de la Bible, (*d*) mettent ce Livre aprés les trois autres. Dans les uns, il y est avec le titre de *Joseph de l'empire de la raison, ou quatrième des Maccabées*; dans d'autres, avec le seul titre, de quatriéme des Maccabées. Dans les Bibles Gréques imprimées à Bâle chez Hervage en 1545. & à Francfort chez Véchel en 1597. cet ouvrage se trouve aprés les trois premiers des Maccabées, avec ce titre, *Livre de Josippos sur les Maccabées*. (*e*) Monsieur Cotelier (*f*) cite un Manuscrit ancien, où le quatriéme des Maccabées avoit pour titre, *de l'Empire de la raison*. Dans la Biblioteque du Roi, (*g*) & dans celle de Coislin, il y en a aussi quelques-uns, (*h*) qui donnent à ce discours de Joseph, le titre de quatriéme des Maccabées ; Philostrate (*i*) n'en a point connu d'autres. Il dit que c'est l'ouvrage de Joseph l'Historien ; en quoi il est d'accord avec Eusébe, (*k*) & S. Jérôme. (*l*) S. Grégoire de Nazianze, (*m*) S. Ambroise, (*n*) & S. Jean Chrysostome, (*o*) dans les éloges qu'ils ont faits du vieillard Eléazar, & des sept freres Maccabées, ont visiblement puisé dans ce discours de Joseph. De tout cela, je crois qu'on peut hardiment conclure, que le quatriéme Livre des Maccabées cité par les anciens, n'est autre que l'ouvrage de Joseph, touchant l'Empire de la raison.

(*a*) *Euseb. Demonstr. l. 8. c. 2.*

(*b*) *Ieron. in Dan.* IX.

(*c*) *Vide Euseb. in Chronic. Sulpit. Sever. l. 2. hist. Cedren. alios antiquos, & recentes apud Iul. Scalig. not. in Euseb. Chronic.*

(*d*) *Vide not. Combesis in Ioseph. lib. de Imperio rationis.*

(*e*) Ἰωσίππου εἰς τὴν μακκαβαίων βίβλον. *Vech eliana addit* ; ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ.

(*f*) *Coteler. not. in Canon. Apost. p. 339.*

(*g*) *Manuscript. Bibliot. Reg. n. 1875. Maccabaios* Δ.

(*h*) *Coislin Mss. duo.*

(*i*) *Philostr. hist. Eccles. initio.*

(*k*) *Euseb. hist Eccles. l. 3. c. 10.*

(*l*) *Ieron. de scriptorib. Eccles. & lib. 2. contra Pelag.*

(*m*) *Greg. Nazianz. orat. de Maccab.*

(*n*) *Ambros. l. 2. de vita beata c. 10. 11. 12.*

(*o*) *Chrysost. Homil. 2. in SS. Maccab.*

L'Auteur de cet Ecrit semble avoir été dans les principes des Stoïciens, qui relevoient les avantages de la raison, & de la vertu humaine, jusqu'à s'imaginer, qu'ils pouvoient tout avec ce seul secours ; mais la Religion Chrétienne nous apprend que c'est par la foi, (*a*) & par le secours de la grace (*b*) du Seigneur, que nous faisons le bien, & que sans la foi, sans la grace, & sans la charité, nous ne pouvons plaire à Dieu. Saint Paul attribuë la force, & la constance des Martyrs, & des Maccabées en particulier, à la foi dont ils étoient animez. (*c*) *Per fidem vicerunt regna, &c.* Un autre principe des Stoïciens, que cet Auteur paroît avoir adopté, est celui de l'égalité des péchez. Il fait parler ainsi le vieillard Eléazar : (*d*) *Qu'il est égal de transgresser la Loi en de petites, ou en de grandes choses.* Principe également contraire à la véritable Religion, & à la raison. Ailleurs il insinuë assez clairement que nous tirons nos ames de nos parens ; (*e*) opinion qui a été assez commune parmi les Anciens, & que l'on trouve même dans quelques Peres, mais qui est aujourd'hui bannie de nos Ecoles. Il suppose par-tout, que toute cette scéne se passa à Jérusalem, sous les yeux, & par les ordres d'Antiochus lui-même, ce qui ne paroît pas bien distinctement dans le second Livre Canonique des Maccabées.

Il avance une chose directement contraire au même texte du second des Maccabées, lorsqu'il dit qu'Apollonius Gouverneur de Syrie, & de Phénicie, fut envoyé à Jérusalem par Séleucus Nicator, pour enlever les trésors du Temple ; (*f*) ce ne fut pas Apollonius, mais Héliodore qui reçut cette commission ; & ce ne fut pas *Séleucus Nicanor*, ou *Nicator*, mais *Séleucus Philopator* qui la lui donna. *Séleucus Nicanor* est le premier des Séleucides, & *Philopator* est le septiéme. Il fait encore une faute impardonnable, (*g*) en disant qu'Antiochus Epiphanes étoit fils de Séleucus ; il étoit son frere puîné.

Il prête au Roi David une pensée indigne de lui, en voulant que par une pure fantaisie, il se soit opiniâtré à souffrir une soif brûlante, jusqu'à ce qu'il eût pû boire de l'eau d'une certaine fontaine. (*h*) Il n'y a rien de pareil dans les Livres des Rois, où cette histoire est racontée. (*i*) David pressé de la soif, témoigna en passant qu'il voudroit bien boire de l'eau de la cîterne de Bethléem, aussi-tôt trois de ses braves se détachérent, passérent au travers du camp des Philistins, & lui en apportérent. Nôtre Auteur ne met que deux jeunes guerriers, au lieu de trois ; il veut qu'ils ayent cherché long-tems l'eau desirée, & qu'enfin ils l'ayent trouvée au milieu du camp des ennemis ; autre fausseté.

En un certain endroit, il confond l'année Sabbatique, avec l'année du Jubilé ; (*k*) Il avance faussement qu'Antiochus favorisa les Juifs, aprés le martyre d'Eleazar, & des sept freres ; (*l*) & que ce Prince fut en Perse pour faire la guerre à ce pays ; (*m*) la somme qu'il veut que Jason ait donnée à Séleucus, est exorbitante. Trois mille six cens soixante talens font environ dix-sept millions huit cens treize

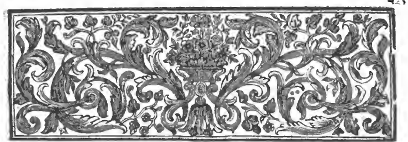
---

(a) Heb. x. per totum [illegible]
(b) [illegible] 15
(c) Heb. [illegible] 3
(d) Cap. [illegible] τὸ γὰρ ἐπὶ μικροῖς, καὶ μεγάλοις [illegible]
(e) Cap. [illegible] [illegible] Cap. xiv. [illegible]
[illegible]
(f) Comparez 2. Macc. II. 3. 7. 8 avec le Ch. 1. de ce Livre.
(g) 4. Macc. c. II.
(h) 4. Macc. Præfat.
(i) 2. Reg. XXIII. 14. 15.
(k) 4. Macc. Præfatione.
(l) 4. Macc. c. XIV.
(m) 4. Macc. ibid.

mille neuf cens quatre livres de nôtre monoye ; où Jason auroit-il trouvé cette somme ? Il nous parle du pere (a) des sept freres Maccabées, dont les Livres Canoniques ne disent rien ; il exprime aussi le supplice du septiéme de ces Martyrs, & de leur mere, dont l'Ecriture ne nous apprend pas un mot. Il nous raconte une circonstance (b) qui ne se trouve pas dans Moyse, (c) lorsqu'il dit que l'Ange exterminateur consumoit par le feu tout le camp d'Israël, lorsqu'Aaron accourut avec l'encensoir, pour l'arrêter. S. Paul semble dire la même chose 1. Cor. x. 10. Je ne dis rien du stile enflé, & des figures affectées qu'il employe par tout avec profusion dans son discours ; il n'y a personne qui ne le sente assez en le lisant, & qui ne s'ennuye de ces longueurs qui ne disent rien. Ce sont apparemment ces fautes qu'on a remarquées dans ce Livre, qui l'ont fait mettre au rang des apocryphes. J'ai peine à croire que Joseph en soit l'Auteur ; il n'étoit pas capable de ces ignorances, & de ces bévûës ; il ne parle nulle part de cet ouvrage, comme il fait de ses autres ouvrages. Le stile, & les maniéres sont peu dignes de ce grand Historien. Ce seroit plûtôt l'ouvrage de quelque Auteur, qui a voulu donner du mérite à son travail, par un nom illustre.

Nous avons plusieurs éditions du Livre *de l'Empire de la raison.* On le trouve imprimé dans le Recueil des Oeuvres de Joseph, & dans quelques Bibles Gréques. L'ancienne Version Latine que Rufin en a faite, est de même que toutes les autres de cet Auteur, peu correcte, & peu exacte. Erasme a encore enchéri sur la liberté de Rufin, & ne nous a donné qu'une paraphrase, qu'il a faite, non sur le Grec, qu'il n'avoit pas, mais sur le Latin de Rufin. On en voit aussi une Version de Cornélius à Lapide, & une autre du Pere Combefis ; cette derniére est la plus littérale, & la plus exacte. La traduction Françoise de Monsieur d'Andilly est fort belle ; nous avons tâché de rendre celle que nous donnons, un peu plus littérale. Il y a peu de notes, parce que la piéce est fort claire, & que cette Préface peut suppléer à un Commentaire.

(a) 4. *Macc c. ult.*
(b) 4. *Macc.* IV.
(c) *Num* XVI. 46.



LIVRE QUATRIE'ME DES MACCABÉES, APOCRYPHE.

CHAPITRE PREMIER.

Jean Hircan succéde à Simon Prince des Juifs. Il remporte une glorieuse victoire sur Hircanus ; il assiége Ptolémée dans le Château de Dagon. La compassion qu'il eut pour sa mere & pour ses freres, l'empêche de prendre cette forteresse.

SIMON avoit donné à son fils Jean le commandement de l'armée, dés avant sa mort, (1) & il l'avoit envoyé avec beaucoup de troupes, contre un nommé Hircan, (2) qui l'étoit venu attaquer. Ce Hircan étoit un ancien Capitaine, fort renommé par sa valeur. Jean marcha contre lui, & le vainquit. pourquoi Simon son pere lui donna le nom de Jean Hircan, (3) à cause

NOTES.

(1) *Simon avoit donné à Jean, le commandement de l'armée*, dez l'an 3866. environ trois ans avant sa mort. Voyez 1. Macc. XIII. 54.

(2) *Contre un nommé Hircan.* Il est appellé *Cendébée*, dans le premier des Maccabées, (a) & dans Joseph. (b) Il étoit Général des troupes d'Antiochus Sidetés, & Gouverneur de toutes les côtes de Phénicie & de la Palestine.

(a) 1. *Macc.* XV. 38 39. | (b) *Ioseph. Antiq.* l. XIII. 13.

de la victoire qu'il avoit remportée sur le Général de ce nom, qu'il avoit tué de sa main.

Hircan ayant appris que Ptolémée avoit tué Simon son pere, (4) craignant de tomber entre ses mains, se retira à Gaza, ou Ptolémée le poursuivit avec toutes ses forces. Mais ceux de Gaza ayant pris le parti de Hircan, fermérent les portes à Ptolémée, qui fut ainsi contraint de se retirer à Dagon, (5) qui étoit une trés forte place, avec la mere & les deux freres de Jean Hircan, qu'il avoit pris. Jean Hircan alla ensuite à Jérusalem, (6) monta au Temple, y offrit des sacrifices, & succéda à Simon son pere. Il assembla une puissante armée, & alla assiéger Ptolémée, qui s'étoit fortifié dans Dagon, avec ceux de son parti. Hircan fit un bélier de fer, pour battre la muraille, & pour faire bréche. Il y eut quelque com-

NOTES.

(3) *Son pere lui donna le nom de Hircan.* Gorionides dit que le fils aîné de Simon, s'appelloit Hircan, & qu'aprés sa mort, ce nom fut donné à Jean son frere; Eusébe (a) & plusieurs autres aprés lui, ont crû que ce nom lui venoit des Hircaniens qu'il avoit battus; & pour appuyer ce sentiment, on a avancé qu'il avoit attaqué ces peuples dans le voyage qu'il fit en Perse avec *Antiochus Sidétés*, dont on parlera cy-aprés. Mais tout cela est un peu suspect. Le nom de Hircan n'étoit pas alors nouveau parmi les Juifs; on en peut tirer l'étimologie de la langue Hébraïque. (b) Les uns l'expliquent par , *Maître de la ville*, d'autre part *zélé & vigilant*. (c) Le nom d'Hircan étoit nouveau parmi les grands-Prêtres, suivant la remarque de Joseph; Mais il n'étoit point rare parmi les Juifs. On le trouve dans Joseph, (d) & dans le second des Maccabées. (e)

(4) *Que Ptolémée avoit tué Simon son pere.* Ptolémée avoit tué en trahison, au milieu d'un repas, Simon grand-Prêtre, & Prince des Juifs, l'ayant reçû chez lui, comme son beau pere. Voyez le premier des Maccabées. (f)

(5) *Dagon*, C'est le Château de *Doch*, ou Simon fut tué. (g) Le premier des Maccabées, & Joseph, racontent que Ptolémée ayant commis cette détestable action contre son beau pere, envoya vîte à Jean Hircan, des assassins avec des lettres, pour le mettre à mort; mais Hircan ayant été averti de ce qui étoit arrivé, se mit en défense, & évita le piége que Ptolémée lui avoit tendu.

(6) *Hircan alla à Jérusalem.* Joseph (h) raconte que Ptolémée & Hircan, s'étant présentez en même tems devant Jérusalem, l'un à une porte, & l'autre à une autre; le peuple reçût Hircan, & ferma les portes à Ptolémée, qui fut obligé de se retirer dans sa forteresse de *Doch*, ou Dagon: Hircan l'y assiégea, ainsi qu'il est marqué ici. Joseph veut que Hircan ait désisté du siége, à cause de l'année Sabbatique, qui commençoit; mais cette opinion est fort bien réfutée par Salien, & par Ussérius. (i)

(a) *Euseb. in Chronic. Sulpit. Sever. l. 2. hist. Cedren. Alii apud Scaliger. in not. ad Euseb. Chronic.*
(b) עיר קנה *Possidens urbem.*
(c) עיר קנא *Vigil amulator.*
(d) *Ioseph. Antiq. l.* XII. *c.* 4.
(e) 2. *Macc.* III. 11.
(f) 1. *Macc.* XVI. 14. 15. 16.
(g) 1. *Macc.* XVI. 15. *Ioseph. Antiq.* XIII. *c.* 14.
(h) *Ioseph. ibid.*
(i) *Salian ad an.* 3919. *Usser. ad an.* 3869.

bats,

bats, ou Hircan eut tout l'avantage : il s'approcha des fortifications de la forteresse, & comme il étoit sur le point de s'en rendre le maître, Prolémée fit amener sur la muraille, la mere & les deux freres de Hircan, & les fit traiter à ses yeux, de la maniere la plus cruelle. Hircan ayant vû cela, & craignant qu'il ne les fit mourir, cessa l'attaque ; mais sa mere l'excitant, lui dit : Mon fils, que l'amour & la tendresse que vous avez pour moi & pour vos freres, ne vous ébranlent point, & ne vous empêchent pas de tirer vengeance de la mort de vôtre pere, & de l'injure qu'on me fait. Car ce que vous appréhendez pour nous de la part de ce Tyran, est une chose, qui nous est inévitable ; ainsi poussez vôtre entreprise, sans différer un moment. Hircan animé par les paroles de sa mere, pressoit le siége avec plus de vigueur ; mais Prolémée récommença à faire tourmenter plus cruellement sa mere & ses freres, & jura qu'il les précipiteroit a bas des murailles, s'il continuoit à pousser l'attaque ; Hircan craignant de hâter leur mort, se retira dans son camp, & continua plus lentement le siége. Cependant la fête des Tabernacles étant arrivée, il fut obligé de se rendre au Temple, pour la solemnité, & pour offrir les sacrifices. Alors Prolémée se voyant délivré, tua la mere & les freres de Hyrcan, & se sauva dans un lieu, où le grand-Prêtre ne le pût poursuivre. (7)

NOTES.

(7) *Il se sauva dans un lieu, où Hircan ne le peut poursuivre.* Il se retira, dit Joseph, auprés de Zenon, surnommé *Cotyla*, qui étoit Roi de Philadelphie. (a)

(a) *Idem ibid. & lib. 1. de Bello c. 2.*



CHAPITRE II.

Siége de Jérusalem par Antiochus Sidétés. Ce Prince ayant accordé une suspension d'armes, pour le tems de la feste des Tabernacles, Jean Hircan & le peuple charmez de sa générosité, le reçoivent dans la ville. Jean Hircan, va avec lui en Perse. Aprés la défaite d'Antiochus, il revient en Syrie, & y prend Alep. De là il attaque Naplouse; il assujettit les Iduméens, & les oblige à se faire Juifs. Il renouvelle l'alliance avec les Romains.

ANtiochus Sidetés (1) ayant appris la mort de Simon, assembla son armée, & marchant contre Jérusalem, y mit le siége, & commença à l'attaquer. Mais il y trouva beaucoup de résistance, tant à cause de la force & de la hauteur des murailles, que par la valeur des assiégez; Dieu ne permit pas qu'il l'emportât. Il se campa dans la partie septentrionale de la ville, & fit dresser cent trente tours, (2) sur lesquels il plaça des soldats, pour écarter tous ceux qui paroissoient sur les murailles. Et cependant il fit travailler à sapper les fondement du mur; mais comme on trouva que ces fondemens étoient posés sur du bois, (3) on y mit le feu,& il tom-

NOTES.

(1) *ANtiochus Sidètes*, frere de Démétrius Nicator, fut rappellé en Syrie, aprés que son frere fut devenu prisonnier du Roi de Perse. (*a*) On croit que ce fut à son instigation, & de son aveu, que Ptolémée fit tuer le grand-Prêtre Simon. Aussi-tôt que Sidètés fut averti de sa mort, il s'avança vers la Judée, & assiégea Jérusalem, comme nous le voyons ici, & dans Joseph. (*b*)

(2) *Cent trente tours*. Joseph n'en compte que *cent*; il ajoûte qu'elles avoient trois étages, & que l'armée du Roi enferma toute la ville par deux grands fossez, ensorte que personne ne pouvoit ni y entrer, ni en sortir. Hircan se trouvant incommodé du trop grand nombre de peuple qui étoit dans la ville, fit sortir toutes les bouches inutiles, qui périssoient misérablement dans cette enceinte, entre les murailles de la ville, & les fossez des assiégeans.

(3) *Que les fondemens étoient posez sur du bois*. Ceci n'est point remarqué dans Joseph; mais on sait que les anciens en usoient ordinairement ainsi. Voici ce que dit Vitruve sur les fondemens des murailles, & des tours des villes fortifiées. (*c*) Au travers de l'épaisseur des murs, « il doit y avoir de grands pieux de bois «

(*a*) *Justin. l. 36. Appian. Syriac. Usser. ad an.* 3865

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 16.

(*c*) Vitruve, l. 1. c. 5. Voyez aussi nôtre Commentaire sur 3 *Reg.* VI. 36.

ba un fort grand pan de murailles; mais les assiégez s'étant mis sur la bréche, empéchérent qu'on ne pénétrât dans la ville; & en même tems Hircan ayant fait une sortie sur les ennemis, leur tua bien du monde, & obligea Antiochus & ses gens, de se retirer assez loin de la ville; alors Hircan revint, & détruisit les tours qu'Antiochus avoit élévées. Ce Prince étoit campé environ à deux stades, ou deux cent cinquante pas du Temple.

La fête des Tabernacles étant arrivée, Hircan envoya lui demander une suspension d'armes jusqu'aprés la solemnité. (4) Le Roi l'accorda, & envoya même au Temple, des victimes & des presens d'or & d'argent; & le grand-Prêtre ordonna aux Prêtres, de recevoir ce que le Roi envoyoit. La libéralité & la pieté d'Antiochus engagérent Hircan & les siens à lui demander la paix. Le Roi y consentit, & entra dans la ville. Hircan l'y reçût avec les principaux de son armée; & leur donna un grand festin. Il lui fit un present de trois cent talens d'or, & ils firent la paix ensemble, (5) avec promesse de s'entre-secourir mutuellement; aprés quoi Antiochus s'en retourna dans ses Etats.

L'on dit qu'Hircan dans cette occasion, ouvrit un trésor, qui avoit appartenu à quelques-uns des décendans de David, (6) & qu'aprés en avoir

NOTES.

» d'olivier, un peu brûlez, & placez fort » dru, afin que les deux paremens de la » muraille ainsi joints ensemble, comme » par des clefs, & tirans, ayent une fermeté de longue durée. Cela se doit pra» tiquer, non seulement dans la structu» re du mur, mais même dans les fondemens. Les Gaulois bârissoient ainsi leurs murailles, suivant la description que nous en donne Jules César; (a) Ils posoient des poutres d'un parement d'un mur à l'autre, alternativement, avec des rangées de pierres, qui alloient aussi d'un parement à l'autre, & qui faisoient à chaque parement comme un échiquier, chaque poutre étant enfermée entre quatre rangs de pierres, & chaque rangée de pierres étant enfermée entre quatre poutres.

(4) *Jusqu'aprés la solemnité*; c'est à dire, pour sept jours; car cette fête se célébroit avec octave. (b) On peut voir Joseph Antiq. l. XIII. c. 16. & Plutarque Apophtegm.

(5) *Firent la paix ensemble.* Sous les conditions, qui sont marquées dans Joseph: (c) qu'ils donneroient leurs armes, qu'ils abattroient leurs murailles, qu'ils payeroient le tribut pour Joppé, & pour toutes les villes qu'ils possédoient au-delà de la Judée, & qu'ils recevroient une garnison dans la citadelle. Les Juifs acquiescérent à tout, excepté à ce dernier article. Ils aimérent mieux donner des ôtages, & délivrer au Roi cinq cens talens, dont ils en donnérent trois cens comptant. On abattit le chaperon qui étoit au-dessus des murailles, & les Juifs demeurérent en paix.

(6) *Qui avoit appartenu à quelques-uns des descendans de David.* Joseph dit qu'il foüilla dans le sépulchre même de Da-

(a) *Cæsar. Commentar. de Bello Gallico.*
(b) *Levit.* XXIII. 4.

(c) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c. 16. Vide & Diodor. Sicul. l. 34. in Biblios. Phot. cod.* 244.

tiré beaucoup d'argent; il y en laissa encore beaucoup, & recacha le trésor. Alors il répara la grande bréche, qui avoit été faite aux murailles, il travailla avec beaucoup d'attention, à procurer le bon-heur de sa nation, & à la gouverner, comme un bon Prince.

Antiochus étant arrivé dans son païs, conçût le dessein de faire la guerre au Roi de Perse, (7) car le Persan s'étoit soustrait de l'obéissance des Grecs, dés le tems d'Antiochus premier. (8) Il envoya donc des Ambassadeurs à Hircan, pour l'engager à l'accompagner dans cette guerre; Hircan entreprit volontiers ce voyage; le Roi de Perse marcha contr'eux, mais il fut battu, & son armée défaite. (9) Antiochus s'arrêta au lieu de la bataille, & y bâtit un édifice magnifique, pour servir comme d un monument de sa victoire. Le Roi de Perse ayant levé de nouvelles troupes, Sidérés s'avança contre lui, & Hircan demeura derriére, à cause du repos du Sabbat, qui étoit devant la Pentecôte. (10) Il y eut divers combats, & Antiochus y périt, avec une grande partie de son armée. (11) Hircan voyant ces choses, retourna en Syrie, & prit en chemin Alep. (12) La ville le reçût, & s'obligea à lui payer tribut

NOTES.

vid, (*a*) & qu'il fut le premier des Princes des Juifs qui entrerint des troupes étrangéres, ayant tiré de ce tombeau jusqu'à trois mille talens. (*b*)

(7) *De faire la guerre contre le Roi de Perse.* Trois ans aprés son retour en Syrie, Antiochus Sidétés résolut d'aller faire la guerre contre *Phraatés*, qui avoit succédé à son frere Arsacides, ou Mitridate. Le prétexte de cette guerre étoit de répéter Démétrius Nicator son frere, que Phraatés avoit fait arrêter, comme il se retiroit en Syrie, avec Rodogune sa femme, & ses enfans, & l'avoit relégué en Hyrcanie. (*c*)

(8) *Dés le tems d'Antiochus premier.* Les Perses, ou les Parthes, se révoltérent, & secoüérent le joug des Macédoniens l'an de la période Julienne 4464. du monde 3754. selon Ussérius, sous Antiochus le Dieu, Roi de Syrie. L'Auteur dit que c'étoit le premier Antiochus; mais il se trompe; il avoit eu pour pere *Antiochus Soter*, premier du nom, mort en 3743.

(9) *Il fut battu, & son armée défaite.* Sidétés étant arrivé sur les frontiéres de son ennemi, fut renforcé par les troupes de plusieurs Princes, qui vinrent se joindre à lui, en haine de l'orgueil des Parthes. Phraatés perdit trois batailles, Sidétés prit Babylone, & son nom devint célébre; il ne resta aux Parthes que la Perse. (*d*)

(10) *Il bâtit un Edifice magnifique, &c.* Il érigea un trophée sur le fleuve Lycus, où il avoit battu *Judatés*, Général des Parthes. Il demeura deux jours en cet endroit, parce qu'Hircan fut obligé de s'arrêter, à cause d'une fête qui se rencontra. C'est ce que raconte Nicolas de Damas cité dans Joseph. (*e*)

(11) *Hircan demeura derriére, à cause du Sabbat d'avant la Pentecôte.* C'est ce que l'on vient de voir.

(12) *Antiochus périt avec une grande*

(*a*) *Joseph. Antiq. l. VII. c. ult. & XIII. c. 16.* Voyez nôtre Comment. sur 3. *Reg. 11. 10.*

(*b*) *Idem de Bello lib. 1. c. 2.* Καὶ ξενοτροφεῖν πρῶτος Ἰουδαίων ἐκ τῆς περιουσίας ἤρξατο.

(*c*) *Vide Usser. ad an. M. 3873. Justin, l. 38. & 42. Livium lib. 59. Appian. Syr.*

(*d*) *Justin. l. 38 c 10.*

(*e*) *Nicolaus Damasc. hist. univers. apud Joseph. Antiq. lib. 15. c. 6.*

il revint ensuite à Jérusalem, & y demeura quelques jours. De là il alla dans la Samarie, & attaqua Naplouse, dont on lui avoit fermé les portes. Il démolit tout ce qu'ils avoient d'édifices sur la montagne de Jézabel, & leur Temple, (13) deux cent ans aprés qu'il eût été construit par Sanaballat le Samaritain. Il fit aussi mourir les Prêtres de Sébaste. (14) Etant allé ensuite dans l'Idumée, c'est à-dire dans la montagne de Sara, il assujetit les Iduméens, & les obligea à recevoir la circoncision, & la Loi de Moïse, & ils demeurérent dans la réligion des Juifs, jusqu'à la déstruction du second Temple. (15) Hircan envoya aussi dans tous les païs voisins, & tous les peuples se mirent sous sa

NOTES.

partie de son armée. Ce Prince aprés ses premiéres victoires contre *Phraatés*, envoya ses troupes dans les villes, pour y hyverner ; mais comme elles n'observoient aucune discipline, les peuples irritez, résolurent de les attaquer toutes en un jour, & de faire main-basse sur tout ce que l'on recontreroit. Antiochus en fut informé trop tard ; il accourut au secours de ceux qui étoient les plus proches, & ayant rencontré Phraatés avec son armée, il se battit avec beaucoup de valeur. (*a*) Mais étant abandonné des siens, il y périt ; soit qu'il ait été tué dans le combat, comme le disent la plûpart des Historiens, (*b*) ou qu'il se soit tué lui-même, (*c*) ou précipité d'un lieu élevé, (*d*) ou enfin qu'il ait été tué dans le Temple de Nannée, comme d'autres l'ont avancé. (*e*)

(13) *Alep.* Joseph dit qu'Hircan aprés la mort d'Antiochus, jugeant bien qu'il trouveroit les villes de Syrie dégarnies, attaqua *Médaba*, & la prit aprés un siége de six mois ; il prit ensuite *Samèga*, & enfin *Sichem*, & Garizim. *Alep* est l'ancienne *Bérée*, ou Chalybon ; ainsi ce ne peut être la même que *Médaba*, qui étoit au-delà du Jourdain, dans le pays de *Moab*. *Saméga* ne nous est point connuë. *Sichem* est la même que *Naplouse*, ou *Néapolis*, marquée ici dans l'Arabe.

(14) *La montagne de Jézabel, & leur Temple.* C'est la montagne de Garizim, & le Temple qui étoit sur cette montagne, où les Samaritains faisoient les actes de leur Religion, & où ils les font encore aujourd'hui. C'est apparemment par dérision qu'il l'appelle, *la montagne de Jézabel.*

(15) *Sébaste*, autrement *Samarie.* Ce fut Hérodes le Grand qui lui donna le nom de Sébaste, en l'honneur d'Auguste. (*f*)

(16) *La destruction du second Temple.* La derniére destruction du Temple de Jérusalem par les Romains. Il est appellé le second Temple, par opposition au premier bâti par Salomon, & détruit par Nabuchodonosor.

(17) *Pour renouveller avec les Romains l'ancienne alliance.* Cette alliance avoit été commencée par Judas Maccabée, (*g*) & continuée par Jonathas. (*h*)

(*a*) *Iustin. lib.* 38.
(*b*) *Iustin. ibid. Iul. Obseq. lib. de prodigiis. Ioseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 16. *Euseb. Chronic. Orosius lib* 5. *c.* 10.
(*c*) *Appian. Syr. p.* 132.
(*d*) *Ælian. l.* 10. *de Animal. c.* 34.
(*e*) *Rupert. Tuit. l.* X. *de victoria verbi c.* 6. 16. 24. *Vide Usser. ad an.* 3874.
(*f*) *Ioseph. Antiq. l.* XV. *c* 10.
(*g*) 1. *Macc.* VIII. 17.
(*h*) 1. *Macc.* XII. 1.

protection, & ils lui promirent de démeurer dans l'obéïssance & en paix. De plus, il députa vers les Romains, des Ambassadeurs, pour renouveller avec eux l'ancienne alliance. (16) Les Romains reçurent fort bien les Ambassadeurs d'Hircan, leur firent beaucoup d'honneur, & leur assignérent des places honorables; ils leurs donnérent audience, accordérent tout ce qu'ils demandoient, & firent réponse à leurs lettres en ces termes.

CHAPITRE III.

Lettre du Sénat Romain à Hircan Il prend le titre de Roi, depuis qu'il eut reçû cette lettre.

LE Consul & les trois cent vingt Sénateurs (1) de Rome, à Hircan, Roi de Juda, (2) Salut. Nous avons reçu vôtre lettre, & nous l'avons lûë avec joïe, & nous nous sommes informez auprés de vos Ambassa-

NOTES.

(1) *LE Consul, & les trois cens vingt Sénateurs.* Cette maniére de parler a du rapport à ce qu'on lit dans le premier des Maccabées, (*a*) d'un seul homme établi pour gouverner la République, & du Sénat composé de six vingt Sénateurs. Joseph (*b*) raconte ceci dans un plus plus grand détail; il dit qu'Hircan envoya à Rome Simon fils de Dosithée, Apollonius fils d'Aléxandre, & Diodore fils de Jason; ils furent reçûs, & présentez au Sénat par le Préteur Fannius, fils de Marcus, & on leur donna un Decret du Sénat, portant que Joppé & son porr, que Gazara & ses sources, & les autres lieux pris par Antiochus Sidétés, seroient rendus aux Juifs, que les troupes Syriennes ne pourroient prendre passage sur leurs terres, que tout ce qu'Antiochus avoit attenté contre eux, feroit déclaré nul, & que les Légats envoyez de la part du Sénat, feroienr tendre rour ce qu'Antiochus avoit pris, & dédommageroient les Juifs des torts qui leurs avoient érez faits. De plus, qu'on leur donneroit des lettres de récommandation aux Légats, aux Rois, & aux peuples libres, afin qu'ils pussent s'en retourner en sûreté en leur païs. On ordonna de plus, au Préteur, de fournir aux Ambassadeurs de l'argent, pour les frais de leur voyage.

(2) *A Hircan Roi de Juda.* Il dit encore ci-aprés, que depuis cette lettre, Hircan prit le titre de Roi; mais Joseph dit expressément, que ce fut Aristobule fils de Hircan, qui prit cette qualité, & qui se servit le premier du Diadéme: (*c*) & Strabon (*d*) assure que ce fut Aléxandre pere & successeur d'Aristobule.

(*a*) 1. *Macc.* VIII. 15. 16.

(*b*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. Le Décret du Sénat se trouve hors de sa place au livre XIV. c. 16. des Antiquitez. Joseph s'est mépris en l'attribuant à Jules César, & au Pontificat d'Hircan second, il regarde Hircan premier. Voyez *Usser. ad an.* 3877.

(*c*) *Joseph Antiq. l.* XIII. 18. Ὁ πρεσβύτατος Ἀριστόβουλος τὴν ἀρχὴν εἰς βασιλείαν μεταθεῖναι δόξας, ἔκρινεν γὰρ οὕτως, διάδημα πρῶτος ἐπιτίθεται. *Idem lib* XX. *c* 8. *& de Bello l.* 1. *c.* 3.

(*d*) *Strabo lib.* 16. *p.* 762.

deurs, de l'état de vos affaires ; nous avons reconnu leur dignité, leur science, leur conduite, & leur vertu, & nous leurs avons rendu l'honneur qui leur est dû, en les faisant asseoir en présence du Consul, qui a expédié leurs affaires, en ordonnant qu'on vous restituë les villes qu'Antiochus vous à ravies par force, & qu'on vous laisse le libre éxercice de vôtre réligion, qu'en un mot, tout ce qu'Antiochus avoit décerné contre vous, soit déclaré nul. Il a ordonné aussi que toutes les places qu'il avoit prises, soient renduës ; il a de plus commandé que vos Ambassadeurs seroient reçûs honorablement dans toutes les Provinces dépendantes des Romains ; Il a enfin envoyé avec eux un Ambassadeur nommé *Cneus*, chargé d'une lettre, & avec ordre de traitter avec vous en particulier.

La lettre des Romains étant renduë à Hircan, il commença à prendre le titre de Roi, n'ayant porté jusques-là, que celui de grand-Prêtre ; ainsi il réünit dans sa personne, la dignité Royale, avec la Sacerdotale, & il fut le premier qui porta le nom de Roi, dans le tems du second Temple.

CHAPITRE IV.

Siége de Samarie. Aristobule & Antigone fils d'Hircan, livrent la bataille à Antiochus Roi de Syrie, & le mettent en fuite. Hircan ayant défait Lathurus fils de Cléopatre, Reine d'Egypte, qui étoit venu au secours des Samaritains, prend Samarie.

Hircan alla au païs de Samarie, & assiégea Sébaste ; (1) les assiégez soutinrent fort long-tems, & furent réduits à la nécessité, de manger toute sorte d'animaux morts d'eux-mémes. (2) Ils aimérent mieux

NOTES.

1. *L'assiégea Sébaste.* Ce siége doit être rapporté à l'an du monde 3894. & 95. dix-sept ans aprés le renouvellement de l'alliance avec les Romains, dont on a parlé au Chapitre précédent. Samarie, autrement Sébaste, obéïssoit aux Rois de Syrie ; mais Hircan profitant des divisions qui déchiroient alors la Syrie, les deux Antiochus, l'un surnommé Grypus, & l'autre Decyzique, se faisant la guerre, se jette sur Samarie, & l'emporte malgré les efforts de la Syrie & de l'Egypte, pour la secourir.

(2) *Toutes sortes d'animaux morts d'eux mêmes.* Joseph (a) dit qu'ils se virent

(a) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 17. Εἰς τοῦτο ἀνάγκης ὑπὸ λιμοῦ προαχθῆναι τοὺς σαμαρεῖς συνέπεσεν, ὡς ἅψασθαι καὶ τῶν ἀήθων.

néanmoins s'y résoudre, que de se rendre à Hircan, dont ils craignoient les armes; attendant d'ailleurs du secours des Macédoniens, (3) & des Egyptiens, dont ils avoient imploré l'assistance. Cependant le jour du jeune solemnel arriva, (3) auquel Hircan fut obligé de se trouver au Temple, pour y offrir les sacrifices de cette solemnité. Il laissa donc pour continuer le siége, ses fils Antigone & Aristobule, & ordonna à ses troupes de leur obéir. Comme il fut parti pour Jérusalem, on vint donner avis aux deux fils d'Hircan, qu'Antiochus Roi de Syrie, (4) venoit avec une armée, au secours de Sébaste. Ils partirent de devant la ville, & ayant laissé du monde, pour continuer le siége en leur absence; ils marchérent contre Antiochus, lui livrérent la bataille, le mirent en fuite, & revinrent à Sébaste. Vers le même tems Lytras, fils de la Reine Cléopatre, (5) s'avança pour donner du secours aux Samaritains. Hircan en ayant été informé, marcha contre lui, aprés que la fête fut passée, lui donna une sanglante bataille, & lui tua une grande partie de son monde; Lytras se sauva, & les Egyptiens ne se hazardérent plus à venir au secours des Samaritains. Hircan retourna

NOTES.

forcez de manger des choses, dont les hommes n'ont point accoûtumé de manger. Les Samaritains avoient sur le sujet des alimens, les mêmes loix, & les mêmes coûtumes, que les Juifs: ils ne mangeoient d'aucun animal mort de lui-même.

(3) *Des Macédoniens.* C'est ainsi qu'il appelle ordinairement les Rois, & les soldats Grecs, tant de Syrie, que d'Egypte. Les Princes qui regnoient alors dans ces païs, étoient les successeurs d'Aléxandre Macédonien.

(4) *Le jour du jeûne solemnel.* C'est la fête de l'expiation, dans laquelle le grand-Prêtre devoit entrer dans le Sanctuaire. (*a*)

(5) *Antiochus Roi de Syrie.* C'est *Antiochus de Cyzique*: il fut chassé jusqu'à Scythopolis, dit Joseph; (*b*) & le même jour, Hircan étant seul dans le Temple, entendit une voix, qui lui apprit la victoire que ses deux fils avoient remportée

(6) *Lytras fils de Cléopatre.* C'est *Ptolémée Lathurus* Roi d'Egypte. Ce Prince amena six mille hommes, à la priére d'Antiochus de Cyzique, pour secourir Samarie; il se contenta d'abord de faire le dégât dans le pays d'Hircan, n'osant en venir à une bataille; mais aprés avoir perdu beaucoup de monde dans les rencontres, & par les embûches des ennemis, il laissa le soin de continuer la guerre à Callimandre, à Epiérates, deux de ses Généraux. Le premier s'étant exposé à un combat, fut entiérement défait; Epiérates reçut de l'argent d'Hircan, & lui livra Scythopolis; ainsi ce secours ne servit de rien aux Samaritains; la ville fut prise, aprés un an de siége. (*c*) Joseph dit que, Hircan la ruina d'une maniére si entiére, qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût jamais eu de ville, & qu'il renversa ses ruines dans les torrens.

(*a*) *Levit.* XVI. 2. 3. *& seq.*
(*b*) *Ioseph. Antiq.* XIII. *c.* 18.
(*c*) *Antiq.* XIII, 18. Πᾶσαν αὐτὴν ἠφάνισεν ἐπίκλυστον τοῖς χειμάῤῥοις ποιήσας, διασκάψας γὰρ αὐτὴν, ὥστε εἰς χαράδρας μεταπεσεῖν, τὰ σημεῖα τοῦ γενέσθαι ποτὲ πόλιν αὐτὴν ἀφείλατο.

presser

presser le siége de Sébaste, il la serra de si prés, qu'enfin il la prit de force: il fit passer au fil de l'épée, tout ce qui y restoit d'habitans, il la ravagea & la ruina de fond en comble.

CHAPITRE V.

Ptolémée Lathure se souleve contre sa mere Cléopatre. Cette Reine établit deux Juifs, Helcias, & Hananias, Généraux de ses troupes. Lathure est contraint de se sauver en Chypre.

Lathyras fils de Cléopatre, se voyant fortifié d'un puissant parti, & ayant amassé de grandes richesses, se révolta contre sa mere Cléopatre, (1) appuyé des principaux du Royaume d'Egypte. Cléopatre ayant donc fait venir deux Juifs, qui étoient demeurez attachez à ses intérêts,

NOTES.

(1) *Lathyras se révolta contre sa mere Cléopatre.* La Reine Cléopatre, épouse de Ptolémée Physcon, ayant été laissée par ce Prince en mourant, Régente du Royaume, avec celui de ses fils qu'elle auroit choisi, prit Ptolémée Lathurus, fils aîné de Physcon, & l'établit Roi conjointement avec elle. (*a*) Lathurus se voyant appuyé des principaux de l'Egypte, prétendit gouverner seul, & exclure sa mere du gouvernement; il forma une armée, & voulut se rendre maître de toute l'Egypte; mais Cléopatre le réduisit à la raison, par le secours de deux Juifs, qu'elle mit à la tête des troupes de son parti, ainsi qu'il est marqué ici. Ces derniéres circonstances de l'histoire de Cléopatre, & de Lathurus, ne sont marquées ni dans Joseph, ni dans aucun Historien, que nous sachions. On lit seulement dans Justin quelque chose, qui y peut avoir du rapport; (*b*) Il dit que Cléopatre ennuyée d'avoir pour associé au gouvernement son fils Lathurus, soûleva le peuple contre lui, & voici le stratagême dont elle usa pour cela; elle aposta quelques-uns de ses Eunuques les plus affidez, & les fit paroître dans une assemblée du peuple tout chargez de playes, & de sang, accusant Ptolémée Lathure de les avoir mis en cet état, & de l'avoir voulu tuer ellemême en trahison. Le peuple en furie voulut se jetter sur Lathure, mais ce Prince s'échappa, & se jetta dans un vaisseau qui le conduisit en Chypre. Malgré la difference de cette histoire, & de celle que nous lisons ici, je ne doute pas que ce ne soit la même quant au fond. Les partisans de Cléopatre l'ont racontée d'une maniére, & ses ennemis d'une autre.

(*a*) *Justin. lib. 39. Pausan. in Atticis. Vide Usser. ad an. 3887.*

(*b*) *Justin. l. 39. c. 4. Pausan. Attic. p. 8.*

dont l'un s'appelloit Helcias, & l'autre Hananias, elle leur donna le commandement des armées d'Egypte. Ces deux Généraux se conduisirent d'une maniére qui contenta le peuple, & gouvernerent avec beaucoup de sagesse, les affaires du Royaume. Cléopatte les envoya pour combattre Lytras, ou *Lathurus*; Ils lui livrérent la bataille, le défirent, & le mirent en fuite. Lathurus se sauva en Chypre, où il vécut avec le peu de monde, qui lui étoit démeuré attaché. (2)

NOTES.

(2) *Il se sauva en Chypre, où il vécut, &c.* Pausanias (a) assure qu'il n'y demeura pas long-tems, & que les peuples d'Egypte le firent bien-tôt revenir, & le reconnurent pour Roi, lui donnant le nom d'Aléxandre. Ussérius met cette histoire de Lathurus, rapportée dans Justin, en l'an du monde 3898. qui est celui de la mort de Jean Hircan.

(a) *Pausan. loco citato.*



CHAPITRE VI.

Trois Sectes parmi les Juifs, des Pharisiens, des Saducéens, & des Hasdanim. Hircan quitte la Secte des Pharisiens, & embrasse celle des Saducéens.

IL y avoit en ce tems-là trois Sectes parmi les Juifs; la premiere des *Pharisiens*, c'est-à-dire, *des séparez*, qui faisoient profession de vivre plus religieusement que les autres, & dont le point principal étoit d'expliquer tout ce qui est contenu dans la Loi, & de le pratiquer suivant l'exposition de leurs ancêtres. (1) La seconde Secte étoit des *Saducéens*, qui sont disciples d'un certain Docteur nommé *Sadoc*. Leur institut consistoit à ne rien admettre, que ce qui est exprimé dans le texte de l'Ecriture, & de rejetter tout ce qui ne se trouve pas dans ce texte. (2) La troisiéme Secte, est des *Hasdanim*, (3) ou de ceux qui s'appliquent à la vertu. L'Auteur du livre ne parle point de leur institut; mais on le peut en quelque maniére découvrir par leur nom, car ils s'adonnoient à l'exercice des plus excellentes vertus, choisissant dans les des deux autres Sectes, ce qu'il y a de plus sûr pour la créance, de plus assuré, & de plus incontestable.

NOTES.

(1) *Suivant l'exposition de leurs ancêtres.* Ou plûtôt suivant leurs traditions. Car on sçait que les Pharisiens joignoient au texte de la Loi, diverses traditions, qui en régloient, & modifioient l'observance.

(2) *Rejetter tout ce qui ne se trouve pas dans le texte.* Les Saducéens s'attachoient à la lettre, observoient les loix littéralement, sans admettre les additions, les modifications, les explications, que les Pharisiens faisoient passer sous le nom de traditions de leurs peres. Cette secte étoit moins nombreuse, que celle des Pharisiens, mais elle étoit suivie des premiers, & des plus riches de la nation. (*a*)

(3) *La troisiéme secte des Hasdanims.* Ce sont apparemment ceux que Joseph, & Philon ont appellez *Esséniens*, ou *Esséens*. Plusieurs savans ont prétendu que les *Assidéens*, dont il est parlé dans les Livres des Maccabées, (*b*) sont les mêmes que les *Esséniens*; (*c*) & il y a beaucoup d'apparence que les *Hasdanims* d'ici, ne sont autres que les Assidéens des Maccabées.

(*a*) *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 18.
(*b*) 1. *Macc.* II. 42. & VII. 13. & 2. *Macc.* XIV. 6.
(*c*) Voyez nôtre Commentaire sur 1. Macc. II. 42.

Hircan avoit d'abord été de la secte des Pharisiens, ensuite il passa dans celle des Saducéens, parce qu'un certain Pharisien (4) lui avoit dit, qu'il ne pouvoit pas éxercer les fonctions de grand-Prêtre, étant fils d'une captive, parce que vôtre mere, lui dit-il, a eté captive, du tems d'Antiochus, avant que vous vinssiez au monde. Ce reproche lui fut fait dans une compagnie, où se trouvoient les principaux des Pharisiens; voila ce qui obligea Hircan à passer dans le parti des Saducéens. Comme ceux-ci étoient continuellement en inimitié contre les Pharisiens, ils inspirérent ces sentimens à Hircan, & l'engagérent à faire mourir grand nombre de Pharisiens, (5) ce qui produisit entr'eux des guerres & des maux infinis, pendant une longue suite d'années.

NOTES.

(4) *Parce qu'un certain Pharisien, &c.* Voici comme Joseph raconte cette affaire. (a) Hircan ayant un jour invité à manger les principaux des Pharisiens, un d'entr'eux nommé Eléazar, lui reprocha que sa mere avoit été captive du tems d'Antiochus Epiphanes. Les autres Pharisiens qui étoient présens, n'ayant pas assez marqué à son gré, qu'ils désapprouvoient le discours d'Eléazar, Hircan outré de ce reproche, quitta le parti des Pharisiens, & se jetta dans celui des Saducéens.

(5) *Ils l'engagérent à faire mourir un grand nombre de Pharisiens.* Joseph (b) assure qu'il entreprit d'abroger les réglemens qu'ils avoient fait pour le peuple, & qu'il imposa des châtimens à ceux qui les observoient; ce qui lui attira, & à ses successeurs, la haine de ce corps redoutable, à cause de son grand nombre, & de la faveur de la populace.

(a) *Antiq* XIII. 18.

(b) *Ibid.* Τῶν Φαρισαίων ἀποςῆναι, καὶ τά τε ὑπ' αὐτῶν καταςαθέντα νόμιμα τῷ δήμῳ καταλῦσαι, καὶ τοὺς φυλάττοντας αὐτὰ κολάσαι.





CHAPITRE VII.

Mort de Jean Hircan. Il laisse trois fils, Antigone, Aristobule & Aléxandre, sans désigner aucun d'eux pour son Successeur.

Hircan eut trois fils, Antigone, Aristobule & Aléxandre. (1) Il avoit une affection particuliére pour Antigone & Aristobule ; mais il ne pouvoit souffrir Aléxandre. Il vit un jour en songe qu'Aléxandre regnéroit aprés lui, (2) ce qui lui causa beaucoup de chagrin ; c'est pourquoi il ne jugea pas à propos de donner le gouvernement avant sa mort, à aucun de ses deux fils qu'il aimoit ; il ne put pas non plus se résoudre à établir Aléxandre pour Roi, parce qu'il le haïssoit. Ainsi il laissa le Royaume, sans se déclarer sur le sujet de son successeur, afin qu'il en arrivât aprés sa mort, ce qu'il plairoit à Dieu. (3)

Or les Juifs avoient toujours conservé pour son pere, & pour ses oncles, beaucoup d'inclination, & étoient démeurez sans peine, sous leur obéissance. Leur amitié avoit continué envers Hircan, jusqu'à ce qu'il eut entrepris de mettre à mort les Pharisiens, & de faire périr plusieurs des Juifs, & d'exciter une guerre civile pour la réligion. De là, naquirent des inimitiez perpétuelles, & une suite de mal-heurs & de disgraces ;

NOTES.

(1) *Antigone, Aristobule, & Aléxandre.* Joseph (*a*) dit qu'il eut cinq fils, & qu'il mourut ayant possédé à la fois les trois principales dignitez de sa Nation, la Principauté, la dignité de grand-Prêtre, & la Prophétie.

(2) *Il vit en songe qu'Aléxandre regneroit aprés lui.* Ce grand-Prêtre fut doüé du don de prophétie, comme Joseph le remarque en plus d'un endroit. (*b*) Il ajoûte qu'il eut révélation que ses deux aînez, Aristobule, & Antigone ne regneroient pas long-tems. En effet, Aristobule étant monté sur le trône, & ayant associé son frere Antigone au gouvernement, il le fit mourir bien-tôt aprés, & mourut lui-même, n'ayant regné qu'un an ; Aléxandre son frere lui succéda.

(3) *Afin qu'il en arrivât ce qu'il plairoit à Dieu.* Il laissa en mourant le gouvernement à sa femme ; Aristobule étant monté sur le trône, la fit mettre en prison, & eut la cruauté de l'y laisser mourir de faim. (*c*)

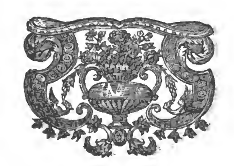
(*a*) *Joseph. de Bello lib. 1. c. 3.*
(*b*) *Ioseph. loco citato, & lib. XIII. Antiq. c. 18.*
(*c*) *Ioseph. lib. 1. de Bello c. 3.*

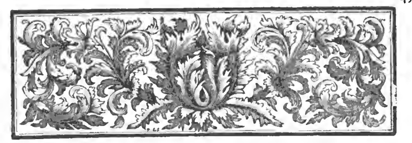
tout cela rendit Hircan odieux à plusieurs. Il mourut aprés trente-un ans de regne. (4.)

NOTES.

(4.) *Il mourut aprés trente-un an de regne.* Joseph n'est point constant dans le nombre d'années qu'il lui donne; tantôt il dit trente-un, (*a*) & tantôt trente-trois ans. (*b*) Eusébe (*c*) lit en quelques endroits vingt-neuf, & ailleurs vingt-six ans. (*d*) Sulpice Sévére suit la Chronique d'Eusébe, qui met vingt-six ans. Ussérius est pour le nombre de vingt-neuf ans. (*e*) Simon pere d'Hircan, mourut l'an des Grecs 177. vers le mois de Février de l'an 4579. de la période Julienne. Aléxandra Reine des Juifs, mourut vers le mois de Novembre de l'an 4644. de la même période. Entre ces deux espaces, il y a environ soixante-cinq ans & neuf mois. Il en faut ôter trente-sept ans pour le regne d'Aristobule, d'Aléxandre Jannée, & de la régence d'Aléxandra; & reste donc vingt-huit ans & neuf mois pour le gouvernement d'Hircan.

(*a*) *Antiq.* XIII. 19. & XX. 8.
(*b*) *De Bello lib.* I. *c.* 3.
(*c*) *Euseb. Demonstr. lib.* 8. *c.* 2. & *Ieron. ad cap.* IX. *Daniel.*
(*d*) *Euseb. in Chronico.*
(*e*) *Usser. ad an* 3898.





QUATRIE'ME LIVRE
DES MACCABÉES,
OU
DISCOURS DE JOSEPH
TOUCHANT L'EMPIRE DE LA RAISON.

PRÉFACE DE CE DISCOURS PAR JOSEPH.



YANT entrepris de prouver d'une maniére ſenſible & évidente, que la raiſon ſoutenuë de la vertu & de la piété, eſt la maîtreſſe des paſſions, je vous exhorte, autant que je puis, à donner toute vôtre attention à ce diſcours ; car d'un côté la raiſon eſt abſolument néceſſaire, pour comprendre ce que j'ai à dire, & mon diſcours a pour ſujet la loüange de la prudence, la plus excellente des vertus. Que ſi les plus ardentes paſſions, & les plus ennemies de la tempérance, je veux dire, la gourmandiſe, & l'impureté, ſont ſoumiſes à l'empire de la raiſon, ſi elle tient ſous ſes juſtes loix celles qui ſont les plus oppoſées à l'équité ; ſavoir la mauvaiſe foi, & l'injuſtice ; ſi elle ſurmonte tout ce que le trouble, la crainte, & la douleur oppoſent d'obſtacles à la générosité, & au courage : Pourquoi, me dira quelqu'un, ne ſe rend-elle pas auſſi maîtreſſe de l'oubli, & de l'ignorance, comme elle fait des autres paſſions ? Vaine & ridicule objection ! car la raiſon toute puiſſante qu'elle eſt, ne peut point ſe mettre au deſſus des foibleſſes & des défauts de la nature ; ſon empire ne s'étend que ſur les paſſions contraires à la juſtice, à la générosité, & à la tempérance ; encore ne les domine-t-elle pas en les détruiſant, mais ſeulement en n'y cédant pas.

Il me ſeroit facile de vous convaincre par pluſieurs éxemples, que la raiſon éxerce ſon empire ſur les paſſions ; mais de tous ces éxemples, je n'en vois point de plus convainquant, que celui du grand Eléazar, des ſept fréres, & de leur vertueuſe mére, qui ont ſi généreuſement répandu leur ſang, pour la défenſe de la piété & de la

réligion. Ils nous ont convaincus par le généreux mépris qu'ils ont fait des tourmens, jusqu'au dernier soupir, que la raison soutenuë de la vertu & de la piété, est la maîtresse de toutes les passions.

J'entreprens donc de loüer la vertu de ces généreux Martyrs, & de leur Sainte mére, qui sacrifiérent glorieusement leur vie, pour la défense de la piété, & mon dessein est de relever leur gloire & leur bon-heur. Ils devinrent par leur courage & par leur patience, l'objet de l'admiration, non seulement de tous les siécles, mais de leurs bourreaux mêmes; ils éteignirent dans leur propre sang, la fureur impie qui persecutoit leur nation, & demeurant victorieux du tyran, par leur force héroïque, ils eurent la gloire de procurer le repos à leur patrie. Mais il faut d'abord établir distinctement la question dont il s'agit, & commencer par poser le fait, suivant la coutume; ainsi je reprens mon premier discours, en rendant la gloire qui est dûë à la souveraine sagesse de Dieu. Il s'agit de montrer que la raison est la maîtresse des passions, & pour y parvenir, examinons ce que c'est que la raison, & que la passion; qu'elles sont les différentes espéces de passions, & si la raison les domine toutes.

La raison n'est autre chose que l'ame elle même, qui par des principes d'équité & de sagesse, régle nôtre conduite, & dirige nos actions. Or la sagesse consiste dans la connoissance des choses divines & humaines, & de leurs causes. Cette connoissance vient de l'intelligence de la loi, qui nous instruit d'une maniére utile & efficace, de toutes les choses divines & humaines. Les différentes espéces de la sagesse, sont, la prudence, la justice, la force, & la tempérance; mais la prudence est la plus souveraine & la plus relévée, & c'est par elle que la raison domine les passions. Pour les passions, elles ont deux sources principales, le plaisir, & la douleur. Leurs impressions se font sentir au corps & à l'ame; & de ces deux principes naissent plusieurs autres passions. Le desir précéde le plaisir, & la joïe le suit. La crainte précéde la douleur, & la tristesse la suit. La colére est une passion commune, qui naît du plaisir & de la douleur, comme en ont pû faire l'expérience ceux qui en ont été agitez. Il naît souvent de la volupté, une certaine habitude mauvaise, qui est comme le dangereux principe d'une infinité de passions. L'esprit se laisse emporter, à la vanité, à l'avarice, à l'opiniâtreté, & à l'envie; & le corps s'abandonne aux excés de la bouche, ou en mangeant avec trop d'avidité de toutes choses, ou même, en ne mangeant que d'une seule chose, mais avec trop de sensualité.

Le plaisir & la douleur qui touchent le corps & l'ame, étant comme deux plantes principales, dont il sort plusieurs rejettons: la raison comme un habile jardinier, purge, retranche, arrose chacune de ces plantes, & fait couler dans chacune, le suc qui lui convient; tempére & adoucit les mœurs & les passions les plus sauvages; car la raison est la guide des vertus, & la maîtresse des passions. Et premierement, remarquez, s'il vous plait, l'empire que la temperance éxerce sur les passions, par la maniére dont elle réprime les impressions qui lui sont contraires; car la temperance n'est autre chose que le domaine de la raison, sur les mauvais désirs. Or de ces désirs déreglez, les uns sont spirituels, & les autres corporels; & il me paroit évident que la raison est la maîtresse des unes & des autres; c'est par elle que nous résistons au désir désordonné qui nous porte à manger des poissons, des oiseaux, des animaux à quatre pieds, & de toute autre nourriture que la loi nous défend. Ainsi elle réduit sous les loix de la tempérance, le vice dangereux de la gourmandise, & tient en bride sous la loi de la raison, tous les appétis déreglez du goût.

Est-il étonnant aprés cela que cette même raison puisse réprimer les passions de l'ame, que la beauté des créatures y excite dans les cœurs? En effet, si le sage Joseph est loüé de sa chasteté, n'est-ce pas parce qu'il sçut vaincre & dompter la dangereuse

gereuse passion de l'amour ? Ni l'ardeur de la jeunesse, ni la vigueur de l'âge où il étoit, ne séduisirent jamais sa raison ; il la conserva dans tout son empire, & elle lui fit courageusement surmonter les attraits de la volupté. (a)

Mais la raison n'est pas seulement victorieuse des plaisirs sensuels, il n'y a aucuns desirs immodérez, ni passions, qu'elle n'assujettisse. C'est pourquoi la Loi dit : (b) *Vous ne desirerez point la femme de vôtre prochain, ni rien de ce qui lui appartient.* Car n'est-il pas visible que lorsqu'elle nous défend de desirer ces sortes de choses, elle suppose que nous pouvons réprimer par la raison les desirs, & les passions contraires à la justice ? En effet, par quelle voye celui qui est porté à la vilenie, & à la gourmandise, pourra-t-il se corriger de ce vice, si la raison ne vient à son secours, pour maîtriser ses passions ? C'est par la raison que celui qui a un penchant naturel à l'avarice, mais qui est instruit dans la Loi, réprime son avidité, prêtant non seulement sans intérêt à ceux qui sont dans le besoin, mais leur remettant même toute la dette à la septiéme année ; (c) se souvenant que la Loi lui défend de rien recüeillir ni de ses terres, ni de ses vignes, à la septiéme année. (d) Dans cette rencontre, ne surmonte-t-il pas sa passion par sa raison ? Il en est de même de toutes les autres choses que la Loi prescrit, la raison y exerce toûjours son empire sur les passions ; ainsi quelques considérations, quelque attachement que nous ayons pour nos parens, tout cela cède à l'obligation d'obéïr à la Loi, & nos complaisances ne vont jamais jusqu'à nous faire abandonner la vertu, pour les satisfaire. Quelque tendresse que nous ayons pour nos femmes, nous les corrigeons lorsqu'elles font quelque chose de contraire à nos Loix. Quelque affection que nous ayons pour nos enfans, elle ne nous empêche pas de les punir de leurs fautes. Quelque attachez que nous soyons à nos amis, nous ne laissons pas de les reprendre lorsqu'ils font mal. Et cela ne doit point paroître paradoxe, puisque la raison peut vaincre même les ressentimens, & le desir de vengeance, que nous concevons contre nos ennemis ; ainsi non seulement nous ne nous vengeons point d'eux en coupant leurs arbres fruitiers, mais si nous trouvons ce qu'ils ont perdu, nous le conservons pour le leur rendre fidellement, & nous les aidons à relever, ou leurs fardeaux, ou leurs animaux, lorsqu'ils sont tombez (e)

La raison domine encore des passions bien plus violentes, comme l'ambition, la vanité, & l'envie. Une ame qui suit les loix de la sagesse, réprime tous ces mouvemens, aussi bien que la haine ; c'est pourquoi Jacob nôtre Pere, cet homme si sage, & si modéré, reprend avec tant de force Siméon, & Lévi, du carnage qu'ils avoient fait de toute la ville des Sichémites, en leur disant ; (f) *que leur haine, & leur fureur soient maudites.* Or comment eût-il pû leur parler de la sorte, si la raison n'eût pû surmonter dans son esprit le ressentiment, & la haine qu'il devoit naturellement ressentir contre les Sichémites.

Lorsque Dieu en créant l'homme par une seule parole, lui donna le libre arbitre, il l'environna en même tems des penchans, & des passions, il établit son esprit au milieu d'elles, comme sur un trône, pour les dominer, & lui donna ensuite une loy, c'est à dire, la raison, pour les surmonter, & pour élever sur elles le regne de la tempérance, de la bonté, & de la justice. Aprés cela, comment peut-on nous

(a) *Genes.* XXXIX. 7. *& sequ.*
(b) *Exod.* XX 16.
(c) *Levit.* XXV. 10. Il confond l'année Sabbatique avec l'année du Jubilé.
(d) *Levit.* XXV. 3.
(e) *Exod.* XXXIII. 5.
(f) *Genes.* XLI. 7.

dire : si la raison est la maîtresse des passions, pourquoi ne l'est-elle pas aussi de l'oubli, & de l'ignorance ?

Cette question n'est-elle pas impertinente, & ridicule ? Car il est évident que la raison ne peut être la maîtresse des passions de l'ame, ni en suspendre les mouvemens, & les impressions ; elles ne peut surmonter que celles qui lui sont extérieures, & qui regardent le corps. Ainsi nous ne pouvons point empêcher que nous n'ayons des desirs en nous-mêmes, mais la raison peut nous garantir de leur servitude. Nous ne saurions souvent nous défendre de ressentir les mouvemens de la colére, mais nôtre ame au lieu de céder, peut les vaincre, & les réprimer par le secours de la raison. Nous ne sommes pas maîtres de détruire nos mauvaises inclinations, c'est la raison qui les combat, pour les empêcher de nous corrompre ; car la raison n'est point un instrument pour déraciner, & pour faire mourir les passions, elle sert seulement à les combattre, & à les dompter.

N'en avons-nous pas une preuve bien sensible dans la personne du Roi David, que nous voyons souffrir la soif, (a) & y résister si courageusement ? Aprés avoir poursuivi avec son armée ses ennemis durant tout le jour, & en avoir tué un grand nombre, il s'en retourna le soir dans sa tente, tout accablé de lassitude, & épuisé de sueur. Une soif violente le tourmentoit, & quoiqu'au milieu de ses troupes, qui bûvoient, & mangeoient dans le camp, quoique dans un lieu où il ne manquoit point de bonnes eaux, il la souffrit néanmoins avec courage ; & quelque pressante, & quelque importune qu'elle fût, il la surmonta par la ferme résolution qu'il avoit prise, quoiqu'assez mal-à-propos, de ne pas boire, qu'il n'eût de l'eau d'une fontaine qui étoit alors aux ennemis. Comme ses Officiers étoient affligez de la peine qu'il en enduroit, deux jeunes hommes d'entr'eux, ayant honte de laisser le Roi dans cette ardeur brûlante, prirent aussi-tôt leurs armes, & un vase, passérent les retranchemens des ennemis, & sans être apperçûs des gardes, traversérent tout leur camp, cherchérent de tout côté cette fontaine, & l'ayant trouvée, y puisérent de l'eau, & la portérent au Roi. Alors, quoique brûlant des ardeurs de la soif, l'idée de l'extrême danger où ces braves avoient exposé leur vie, lui fit regarder cette eau comme un breuvage de sang qu'on lui présentoit ; & opposant la force de sa raison à la violence de son desir, il la répandit, & l'offrit au Seigneur. Il est donc vrai, comme je viens de le dire, qu'il n'y a point de passions, pour vives, & violentes qu'elles soient, que la raison ne puisse surmonter, & dont elle ne puisse éteindre les ardeurs ; point de douleurs, quelque extrême qu'elle soit, dont elle ne puisse étouffer les sentimens ; point de passions enfin, quelques fougueuses, & quelques emportées qu'elles soient, qu'elle ne puisse terrasser, & réduire sous son pouvoir.

(a) 2. *Reg.* XXIII. 14. 15. Cette histoire est racontée dans les Livres des Rois d'une maniere fort differente de ceci. L'Auteur de cet ouvrage fait agir ici David d'une maniére peu digne de sa sagesse, en disant qu'il prit mal-à-propos, & sans raison, la forte résolution de ne pas boire d'autre eau que de celle qui étoit au pouvoir de ses ennemis. *Ἀλλά τις αὐτὸν ἀλόγως ἐπιθυμία τῦ παρὰ τοῖς πολεμίοις ὕδατος ἐπιτίθεται συνέζυγε* ; ou plûtôt, *συνέφλεγε*.

CHAPITRE PREMIER.

Séléucus envoye Apollonius à Jérusalem, pour enlever les trésors du Temple.

MAis il est tems que je vous apporte des preuves manifestes, du pouvoir de la raison, dont je viens de vous parler. Nos ancêtres joüissoient d'une profonde paix, qui étoit la récompense de leur pieté. Leur sage conduite & leur vertu avoient donné tant d'estime pour eux à Séléucus Nicanor Roi d'Asie, qu'il leur fournissoit du sien, tout l'argent nécessaire pour le service du Temple, (*a*) & qu'il avoit pris leur République, sous sa protection spéciale, lorsque quelques mauvais esprits conçurent le pernicieux dessein de ruiner cette paix & cette tranquillité : ce qui attira sur toute la nation un grand nombre de maux.

Un certain Simon, qui étoit depuis long tems ennemi d'Onias grand Sacrificateur à vie, (*b*) homme de bien & de merite, voyant l'inutilité de ses persécutions, & le peu de succés de ses calomnies contre lui, auprés de ceux de sa nation, résolut de se retirer, & de trahir sa patrie. Il alla donc trouver Apollonius Gouverneur de la Syrie, (*c*) & de la Phénicie, & lui dit : que son zéle pour les intérêts du Roi, l'obligeoit à lui déclarer qu'il y avoit dans les trésors du Temple de Jérusalem, des sommes immenses de l'argent des particuliers. Que cet argent n'ayant rien de commun avec le Temple, conviendroit fort au Roi Séléucus. (*d*) Apollonius ayant reçû cet avis par ce méchant homme, aprés l'avoir bien loüé de son zéle pour le Roi, alla aussi-tôt en donner avis à Séléucus, & par ses ordres, il marcha vers nôtre patrie avec une forte armée, accompagné du traître Simon ; étant arrivé à Jérusalem, il déclara que par ordre du Roi il venoit s'emparer de tout l'argent qui étoit dans les trésors du Temple. (*e*)

(*a*) 2. *Macc.* III. 3.

(*b*) Il remarque qu'Onias étoit Pontife à vie, parce que de son tems les souverains Pontifes, étoient amovibles, & changeoient tous les ans.

(*c*) 2. *Macc.* III. 5. De la Célésyrie, & de la Phénicie.

(*d*) *Πολλὰς ἰδιωτικῶν χρημάτων μυριάδας ἐν τοῖς ἱεροσολύμων γαζοφυλακίοις τεθησαυρίσθαι, τῷ ἱερῷ μὴ ἐπικοινωνούσας, καὶ προσήκειν ταῦτα Σελεύκῳ τῷ βασιλεῖ.* Le second des Macc. III. 6. *Εἶναι δὲ δυνατὸν ὑπὸ τὴν τοῦ βασιλέως ἐξουσίαν πεσεῖν ἅπαντα ταῦτα.* Que le Roi pouvoit aisément s'en saisir.

(*e*) Le second des Maccabées III. 7. 8. est assez different : il ne parle point de cette armée qui accompagna Apollonius, & il ne dit pas qu'Apollonius soit venu à Jérusalem ; ce fut Héliodore Intendant du Roi. *Ἡλιόδωρον τὸν ἐπὶ τῶν πραγμάτων.*

A ce diſcours, le peuple pénétré de douleur, fit tout ce qu'il put pour le détourner de ſon impie deſſein, & lui répréſenta qu'il étoit de la derniére injuſtice d'enlever les dépôts qu'on avoit confiez au tréſor ſacré. Mais Apollonius ne répondit à leurs cris, que par des menaces, & entra par force dans le Temple. Alors les Sacrificateurs, les femmes, & les enfans, eurent recours au Seigneur, & lui demandérent par de ferventes priéres, qu'il lui plût de conſerver l'honneur de ce lieu ſaint, contre les profanations d'Apollonius, qui y étoit entré avec ſes troupes, dans le deſſein d'en piller le tréſor. Leurs vœux furent éxaucez, & auſſi-tôt on vit paroître des Anges, qui deſcendoient du Ciel ſous la figure de cavaliers, revêtus d'armes éclatantes. La crainte, & la frayeur ſaiſirent cette troupe impie, & Apollonius renverſé par terre, & à demi mort, élevant ſes mains au Ciel, & le viſage baigné de ſes larmes, conjuroit les Hébreux de ne lui point refuſer leurs priéres, & de fléchir la colere de cette redoutable armée du Ciel. Onias grand Sacrificateur, touché de ſes priéres, & craignant d'ailleurs que s'il mouroit, le Roi Séléucus n'attribuât ſa mort à une ſédition, ou à une révolte, intercéda pour lui. Ainſi Apollonius conſervé miraculeuſement, ſe retira, & alla rendre compte au Roi de ce qui lui étoit arrivé.



CHAPITRE II.

Antiochus Epiphanes ſuccéde à Séléucus. Jaſon eſt établi grand-Prêtre en la place d'Onias. Martyre d'Eléazar.

LE Roy Séléucus étant mort, Antiochus ſon fils lui ſuccéda; c'étoit un Prince ſuperbe, & cruel. Il ôta la grande Sacrificature à Onias, & la donna à Jaſon frere d'Onias, qui s'étoit engagé de lui payer par an trois mille ſix cens ſoixante talens. (*a*) A peine Jaſon fut-il élevé à la dignité de grand-Prêtre, & de Prince de ſa Nation, qu'il ne ſongea plus qu'à faire des exactions ſur le peuple: Il fit bien plus; car il s'efforça de l'entraîner avec lui dans toutes ſortes de prévarications: & non content d'établir

---

(*a*) Le texte des Maccabées porte trois cens ſoixante talens d'argent pour ſa charge, & outre cela quatre-vingt talens pour un autre revenu du pays, & enfin cent cinquante talens pour avoir la liberté d'ériger un gymnaſe à Jéruſalem. 2. Macc. IV. 8. 9. Tout cela ne fait que ſix cens talens, qui eſt une ſomme bien plus modérée, & plus proportionnée aux facultez des Juifs dans ce tems-là. Si l'on veut s'en tenir au texte de cet endroit, il faudra dire que Jaſon porta ſes offres, juſqu'à trois mille ſix cens ſoixante talens, pour ne pas manquer ce qu'il deſiroit avec tant d'ardeur.

dans la capitale même de nôtre patrie, des Jeux, & des Exercices profanes, il renversa encore tout l'ordre du ministére du Temple. La Justice divine irritée de ces crimes, suscita contre ces impies Antiochus lui-même; car ce Prince informé que le bruit de sa mort s'étant répandu lorsqu'il faisoit la guerre à Ptolémée Roi d'Egypte, ceux de Jérusalem en avoient témoigné leur joye, plus qu'aucun autre peuple, (a) il marcha contre eux, mit leur ville, & leurs biens au pillage, & fit une ordonnance que quiconque d'entr'eux continuëroit à vivre suivant la Religion de leurs peres, fût puni de mort. Mais cet Edit ne produisit rien, & il eut la douleur de voir que tout ce qu'il employoit, & de menaces, & de rigueurs, étoit inutile; ensorte que des femmes mêmes avoient circoncis leurs enfans, quoiqu'elles n'ignorassent point les défenses, & qu'elles sçûssent qu'on les précipiteroit elles, & leurs enfans du haut des murailles. (b) Antiochus donc s'appercevant que le peuple méprisoit ses ordonnances, résolut de les contraindre par les tourmens à manger des viandes impures, & à abjurer le Judaïsme.

Dans cette cruelle résolution, accompagné des Principaux de sa Cour, & de tous ses soldats en armes, étant monté au lieu le plus haut de la ville, il fit assembler tous les Hébreux, & ordonna qu'on les contraignit à manger de la chair de porc, & de tout ce qui auroit été offert aux idoles, & que s'il s'en trouvoit parmi eux qui refusassent de manger de ces choses, on les fit sur le champ mourir sur la rouë. De toute cette multitude d'Hébreux, dont ils se saisirent, Eléazar fut le premier qui lui fut amené; (c) il étoit de race Sacerdotale, trés-instruit dans la Loi, vénérable par sa vieillesse, & connu de plusieurs de ceux qui approchoient le Tyran. Aussitôt qu'Antiochus le vit, il lui tint ce discours : Je vous conseille, ô Vieillard, avant d'employer contre vous la rigueur des tourmens, de manger de la chair de porc, afin que vous sauviez vôtre vie. Car j'ai compassion de vôtre vieillesse, & de vos cheveux blancs, & de ce qu'à cet âge, toûjours attaché aux pratiques superstitieuses des Juifs, vous me paroissez n'avoir pas encore acquis la vraye sagesse ; en effet, d'où vient cette horreur que vous concevez de la chair d'un animal, qui est trés-bonne, & que la nature nous a donnée pour nôtre usage ? N'y a-t-il pas de la folie à s'interdire des viandes délicieuses, lorsqu'on peut en user sans crime ? Et n'est-il pas injuste de détester comme vous faites, des dons, & des faveurs de la nature ? Mais vous me paroîtrez coupa-

(a) Voyez 2. Macc. v. 5. On y dit que Jason entra en armes à Jérusalem, & en fut chassé quelque tems avant qu'Antiochus y vint en personne.

(b) Voyez 2. Macc. vi. 10.

(c) Le second des Maccab. vi. 18. & vii. 1. & suiv. semble supposer que ce martyre d'Eléazar ne se fit pas en présence d'Antiochus, mais devant un ancien Officier envoyé de sa part d'Antioche à Jérusalem

» ble d'une bien plus grande folie, si par un faux principe d'honneur, & de-
» zéle pour la vérité, vous méprisez ma personne, & vous vous livrez
» vous-même aux tourmens. N'ouvrirez-vous point les yeux pour recon-
» noître la vanité de la prétenduë sagesse, dont vous faites profession ? &
» n'abandonnerez-vous point ces misérables raisons qui vous y retien-
» nent ? Ménagez-vous donc les faveurs dont je suis prêt de vous com-
» bler, ayez pitié vous-même de vôtre vieillesse ; & soyez assuré que s'il
» y a quelque puissance supérieure qui s'intéresse à l'observation de vos
» pratiques, & de vos Loix, elle vous pardonnera aisément tous les viole-
» mens que vous en aurez faits, puisque vous ne vous y serez porté que par
» la seule nécessité.
» Aprés ce discours d'Antiochus, Eléazar demanda qu'il lui fut permis
» de répondre, & en ayant obtenu la permission, il commença à lui parler
» ainsi: Nous sommes convaincus, Antiochus, que nous devons obéir à la Loi
» du Seigneur, & dans cette persuasion, nous ne reconnoissons point de
» plus forte nécessité, que celle qui nous est imposée de l'observer. C'est
» pourquoi rien ne sera jamais capable de nous la faire abandonner ; que si
» vous ne croyez pas que nôtre Loi soit véritablement divine, nous en
» avons une idée toute différente, & il n'est nul cas, où il nous soit permis de
» violer des régles si saintes, & si pleines de pieté. Au reste, ne vous imaginez
» pas que ce soit une petite faute, de manger des viandes impures. C'est
» également violer la Loi, de ne la pas observer dans les petites choses,
» comme dans les grandes, (a) puisque par là, elle paroît également mé-
» prisée. Vous vous raillez de la sagesse dont nous faisons profession, & vous
» traitez de folie, l'attachement raisonnable que nous y avons. C'est cette
» sagesse qui nous enseigne la tempérance, & qui nous apprend à réprimer
» les plaisirs & les cupiditez ; c'est elle qui forme en nous ces sentimens de
» générosité & de grandeur d'ame, qui nous font soutenir avec patience,
» toute sorte de peines & de difficultez. C'est elle qui nous instruit de la
» véritable justice, & du culte que nous devons au seul vrai Dieu. Si donc
» nous ne mangeons point de viandes impures, c'est que nous sommes per-
» suadez que cette Loi qui nous le défend, vient du Seigneur, & nous ne
» doutons pas que ce divin Législateur ne l'ait proportionnée aux besoins de
» la nature ; car il nous permet de manger les choses qui nous conviennent,
» & il nous défend celles qui nous sont contraires. Mais n'est-ce pas une
» violence tyrannique, de vouloir non seulement nous obliger à enfraindre
» la Loi, mais encore à manger ? Raillez vous de moi tant qu'il vous plaira ;
» nous avons promis, comme nos ancêtres, d'observer la Loi, & rien ne
» nous fera jamais violer ce religieux serment. Arrachez-moi les yeux, dé-

(a) C'est un principe des Stoïciens, dont on peut beaucoup abuser dans la Religion. | Voyez S. Jacques Epist. c. II. ℣. 10.

chirez moi les entrailles, tout vieux & tout épuisé que je suis, je veux « vous faire voir que lors qu'il s'agit de la défense de la pieté & de la réli- « gion, ma raison n'est pas jeune, ni capable de ceder aux tourmens. Pré- « parez donc des roües, allumez des feux ; tous ces objets de frayeur ne « me forceront pas d'abandonner la Loi de mes péres ; & ce n'est point « ainsi que je veux avoir compassion de ma vieillesse. Loix saintes, qui nous « instruisez, il ne m'arrivera jamais de vous être infidel. Aimable tempé- « rance, je ne vous abandonnerai jamais. Sage résolution que j'ai prise, je « ne ferai jamais rien qui vous dés-honore. Sacerdoce vénérable, je vous « révérerai toûjours. Science précieuse de la Loi, je ne vous rénoncerai « jamais. Ainsi Antiochus, je veux que mes péres me reçoivent pur & sans « tâche, & loin d'être effrayé des tourmens, dont vous me menacez, je les « mépriserai jusqu'à la mort. «

CHAPITRE III.

Continuation du martyre d'Eléazar.

A Peine Eléazar eut-il fait cette réponse aux exhortations du Tyran, que les gardes qui l'environnoient, se jettérent sur lui, comme des furieux, & l'entraînérent au lieu du supplice ; là, aprés l'avoir indignement dépoüillé, ils lui liérent les mains par derriére le dos, & le déchirérent à grands coups de foüets, pendant qu'un héraut lui crioit à pleine voix : obéissez aux ordres du Roi. Mais le généreux Eléazar, demeura sans branler, au milieu des coups, comme s'il y eut été insensible, se contentant de lever les yeux au Ciel, pendant qu'il abandonnoit son corps aux coups de foüets, qui le déchiroient ; le sang couloit de toute part, il n'étoit déja plus que plaïes & meurtrissures, lors qu'enfin le corps tout épuisé, & incapable de soûtenir plus long-tems la force des coups, il tomba par terre ; mais sans rien perdre de la vigueur & de la fermeté de son ame.

Alors un des soldats lui sauta sur le ventre, pour l'obliger à se lever ; mais il souffrit avec patience toutes ces indignitez, & n'opposa jamais, ni à la rigueur, ni à la durée de ses tourmens, que son invincible courage, qui le rendit, tout déchiré de coups qu'il étoit, le vainqueur de ses bourreaux, & qui en fit autant d'admirateurs de sa force, & de sa constance. Quelqu'uns de ceux qui accompagnoient le Roi, touchés de compassion pour sa vieillesse, s'approchérent de lui, & lui dirent dans les sentimens d'un reste de l'ancienne amitié, qu'ils conservoient pour lui : Quelle fureur, « Eléazar, vous porte à vous livrer à tant de cruels supplices ? Nous allons «

» vous donner des viandes ordinaires, faites semblant d'en manger, com-
» me si c'étoit du porc, & vous sauverez vôtre vie. (a)
» Mais le sage Eléazar répondit à cette proposition; nous sommes les en-
» fans d'Abraham, qu'il ne nous soit jamais reproché d'avoir eu recours à
» ce honteux artifice, en sorte que par une indigne foiblesse, nous ayons
» paru consentir à une action qui nous déshonoreroit. Car n'y auroit-il pas de
» la folie, si ayant vécu tous les jours de ma vie, jusqu'à une extrême vieil-
» lesse, dans l'amour de la vérité, & ayant toûjours fait consister en cela
» toute ma gloire, je commençois à present à avoir d'autres dispositions
» & à manger sans scrupule des viandes impures & que sans craindre de
» couvrir d'une éternelle infamie, ce peu de vie qui me reste, je me
» rendois volontairement, par ma lâcheté, l'objet du mépris & de la
» raillerie de tout le monde.

Ces généreux sentimens du grand Eléazar, irritérent ces impies, & voyant que la compassion qu'ils lui avoient témoignée, n'avoit rien produit sur son esprit, ils le jettérent dans le feu; leur rage peu satisfaite encore de ce supplice, ils en augmentoient la rigueur, par de cruels instrumens, dont ils le tourmentoient sur les flâmes, où il étoit couché, & par des liqueurs puantes, qu'ils lui faisoient couler dans les narrines. Le feu avoit dejà dévoré jusques à ses os, & il n'avoit plus qu'un souffle de vie, lors qu'élevant ses yeux vers le Ciel, il fit cette priére à Dieu. Seigneur, en qui je mets toute l'espérance de mon salut, vous savez que c'est pour la déf[illegible]se de vôtre Loi, que je me suis exposé à ces supplices, & à la mort. Ayez donc pitié de vôtre peuple, recevez la satisfaction que je vous offre pour lui. Faites que mon sang lui serve comme d'une victime d'expiation, & recevez ma vie pour le salut de mes freres. A peine ce saint Prêtre eut-il proféré ces paroles, qu'il rendit son esprit à Dieu.

Un pareil exemple de générosité & de courage, ne suffit-il pas pour prouver invinciblement que la raison soûtenuë de la pieté & de la vertu, est la maîtresse des passions? Car si au contraire, les passions avoient été victorieuses de la raison, comment ce généreux vieillard, nous auroit-il donné des preuves de sa tempérance, en s'abstenant des viandes impures? Maintenant donc que nous voyons si clairement en lui, que la raison domine les passions; n'avons nous pas sujet de soûtenir qu'elle a véritablement ce pouvoir? Reconnoissons donc l'empire souverain de la raison, puisque nous avons fait voir qu'elle a surmonté & la rigueur & des supplices, & les faux attraits du plaisir, sans s'y laisser entraîner.

(a) Comparez ce passage avec 2. Macc. VI. 21.

CHAPITRE



CHAPITRE IV.

Eloge du vieillard Eléazar.

LA raison de nôtre illustre pére Eléazar, semblable à un habile pilote, gouverna heureusement le vaisseau de la piété, & de la réligon, au milieu de la mer des passions qui l'agiroienr. Ni les terribles ménaces dont le Tyran essaya de l'ebranler, & qui furent comme autant de flots, qui l'agitérent, ni les supplices, donr il le fit tourmenter, ne furent jamais capables de lui faire quitter le gouvernail de la réligion & de la piété. Il se roidit contre toutes les difficultez, & conduisit heureusement son vaisseau, jusqu'au port d'une vie glorieuse & immortelle. Semblable à une place assiégée, qui toûjours attentive aux efforts des ennemis, leur oppose toute sa résistance, & renverse toutes les machines qu'ils élevenr contre elle, l'illustre Eléazar, par le seul secours de la raison, soutenuë de la piété, supporta avec force & courage, la rigueur des instrumens de son martyre, & remporta enfin, une entiére victoire sur ceux qui l'assiégeoienr, & le persécutoienr. Son ame, comme un rocher élévé & inébranlable, vit tranquillement les flots des passions, se briser contr'elle.

O bien-heureux vieillard, véritablement digne de l'honneur du Sacerdoce, vous n'avez point soüillé vos lévres sacrées ; fidel observateur de la loi, vous vous êtes abstenus des viandes impures, & vous avez donné par là, des preuves de vôtre attachemenr inviolable, aux divines paroles du Seigneur. Tels doivent être ceux qui sont honorez du Ministére sacré, toûjours prêts à répandre leur sang, & à soûtenir jusqu'à la morr, les plus furieux assauts, pour la défense de la Loi. Vous avez contribué par vos souffrances, à relever la gloire de nos Loix, & à nous affermir dans l'observation des divins préceptes. Loin d'affoiblir la religion, vous avez fait briller dans vos discours, tout ce qu'elle a de plus grand & de plus noble ; & par vos actions, vous avez efficacement confirmé la vérité & la certitude de cette divine Philosophie. Illustre & généreux vieillard, vous vous êtes élevés au dessus des tourmens les plus rigoureux ; le feu même avec toute son activité, a été obligé de céder à vôtre constance.

De même qu'autrefois, le grand-Pontife Aaron, sans craindre l'An-

ge exterminateur, (a) qui ravageoit tout le camp des Hebreux, parcourut l'encensoir à la main, toute la multitude du peuple, & arrêta le feu qui consumoit tout; ainsi Eléazar, digne descendant de ce Pontife, au milieu d'un feu qui le consumoit, ne se laissa point ébranler par la rigueur du supplice, surmonta ces flâmes dévorantes, & ne changea jamais sa religieuse résolution. Mais ce qui est en cela de plus admirable, c'est que dans cette extrême vieillesse, dans un âge, ou les organes du corps ont presque perdu toute leur vigueur, ou l'homme n'éprouve plus que foiblesses, par l'épuisement de ses forces, il ait pû par l'effort de sa raison, se renouveller & rajeunir, en quelque sorte, pour supporter tant de tourmens. O heureuse vieillesse, ô vénérables cheveux blancs, ô sage & édifiante vie, que le sceau d'une bien-heureuse mort à consommée! voilà de quelle maniére ce généreux vieillard à méprisé par un noble sentiment de pieté, les peines & les douleurs de cette vie. Ne faut-il donc pas avoüer, que la raison, soutenuë de la piété & de la vertu, domine & surmonte les passions? & c'est ce que je veux vous rendre encore plus sensible par l'éxemple de quelques jeunes enfans, qui sans autre secours que celui de cette raison, éclairée de la pieté & de la religion, ont surmonté des tourmens encore plus horribles.

CHAPITRE V.

Martyre des sept freres Maccabées.

ANtiochus confus de se voir vaincu par la constance du généreux Eléazar, qu'il n'avoit pû contraindre à manger des viandes impures; ordonna dans sa fureur qu'on lui amenât d'autres Hébreux, dans le dessein de les engager à manger des viandes impures, ou de les tourmenter, par de plus rigoureux supplices, s'ils le refusoient. A peine eut-il donné cet ordre, qu'on lui amena une femme vénérable par son âge, mere de sept fils, qui étoient avec elle; ses enfans étoient beaux, bienfaits, vigoureux, d'un air prévénant & agréable. Le Roi fut attendri en les voyant, & touché de » leur beauté, il les carressa, & les faisant approcher, il leur dit: Mes en- » fans, je ne puis que je n'admire vôtre bonne grace, & que je ne sois pré- » venu en vôtre faveur. Je ne puis refuser mon estime à un nombre de fré- » res si beaux & si bien-faits; c'est pourquoi je vous conjure de ne point » suivre le fol éxemple de celui que l'on vient de faire mourir par les sup-

(a) Num. XVI. 46. Voyez aussi 1. Cor. X. 10.

plices. Acquiescez plûtôt à ce que j'éxige de vous, & rendez vous di- «
gnes de mon affection. Si je puis punir ceux qui sont rebelles à mes vo- «
lontez, je ne suis pas moins en état de recompenser ceux qui m'obéïssent. «
Rendez vous donc à mes ordres, si vous voulez avoir part à mes faveurs : «
renoncez aux coûtumes & aux traditions de vos péres, embrassez la ma- «
niére de vivre des Grecs, & par ce changement, vous conserverez les «
beaux jours de vôtre jeunesse. Mais si vous irritez ma colére par vô- «
tre désobéïssance, vous me contraindrez à vous faire tous périr par de ri- «
goureux tourmens. Ayez donc pitié de vous, puisque moi-même, tout ir- «
rité que je suis contre vôtre nation, je ne laisse pas d'être touché de vô- «
tre âge & de vôtre beauté. Il n'y a point ici à délibérer : le sort de ceux «
qui ne m'obéïssent pas, est de mourir dans les supplices. «

Aprés avoir parlé de la sorte, il ordonna qu'on mit devant eux, tous les divers instrumens de supplice, dans la vûë de les effrayer, & de les contraindre à manger des viandes impures. Aussi tôt, ses gardes apportérent des roües, des chevalets, des instrumens à tirer avec violence, & à démettre les membres, des chaudiéres, des poiles, des gantelets de fer, des ongles de fer, des coins, & d'autres instrumens, pour serrer les membres de ceux qu'on met à la question, des soufflets pour allumer le feu. Alors, le Tyran dit : tremblez, jeunes gens, & quelle que soit vôtre résolution, la vûë d'un tel danger, ne vous excusera-t elle pas, auprés du Dieu que vous adorez, si vous violez ses Loix ? Mais eux bien loin d'être effrayez à l'aspect de ces instrumens, ou ébranlez par ces discours, ils osérent lui répondre, & par leur raison sage & éclairée, ils surmontérent enfin sa cruauté.

Mais supposons pour un moment que parmi ces freres il s'en soit trouvé quelques-uns qui ayent manqué de courage ; n'auroient-ils pas dû parler ainsi aux autres ? Misérables, & insensez que nous sommes ! le Roi «
nous prévient par des promesses avantageuses, il veut nous combler de «
bienfaits, & de récompenses, si nous lui obéïssons ; quelle folie donc «
peut nous engager dans une résolution aussi vaine, que celle que nous «
avons formée, & quel intérêt nous oblige à affronter la mort, en lui «
désobéïssant ? Ne tremblerons-nous point, mes freres, à la vûë de ces «
cruels instrumens qui sont devant nous ? La crainte des supplices dont «
on nous menace, ne fera-t-elle point d'impression sur nos esprits ? Sui- «
vrons-nous ces vains sentimens d'honneur, & de vanité, qui vont nous «
précipiter dans une mort certaine ? Ayons pitié de nôtre jeunesse, soyons «
touchez de la vieillesse de nôtre chere mere, & faisons attention aux «
rigueurs de la mort, que nous allons souffrir, si nous n'obéïssons pas. La «
Justice divine ne punira point dans la rigueur, des fautes, où la seule crain- «
te des supplices dont le Roi nous menace, nous aura fait tomber ; pour- «
quoi renoncer aux charmes de la vie, & nous priver sans raison des «

» douceurs, & des avantages de ce monde ? Cédons à la nécessité, & ne » metrons pas vainement nôtre gloire à finir nos jours par des supplices. » Si la Loi ne nous permet pas de nous donner la mort pour éviter de » crüels tourmens, pourquoi nous y exposons-nous par nôtre opiniâtre- » té, & par une téméraire fermeté, pouvant vivre tranquillement, en » obéissant au Roi ?

CHAPITRE VI.

Réponses des sept freres au Roi Antiochus.

MAis bien loin que la crainte des supplices leur fist dire, ou penser rien de semblable, ils ne firent paroitre que du mépris pour les supplices, & s'élevérent au dessus de tous les sentimens de crainte. Antiochus ne les eut pas plûtôt exhortez à manger des viandes impures, que tous d'une même voix, comme étant animez d'un même esprit, lui » firent cette généreuse réponse : Pourquoi differez vous de nous faire tour- » menter, nous sommes résolus de mourir, plûtôt que de violer les Loix de » nos peres. Car nous deshonorerions nos ancêtres, si nous méprisions par » nôtre désobéissance la Loi, & les préceptes que le Seigneur nous a don- » nez par Moyse. Cessez donc de nous exhorter à les enfreindre ; n'ayez, » point pour nous cette fausse compassion, qui n'a pour principe qu'une » véritable haine. La mort nous est bien plus douce, que cette cruelle pitié qui » veut nous conserver la vie, en nous faisant violer nos Loix. Préten- » dez-vous nous étonner par les menaces que vous nous faites des tour- » mens, & de la mort, comme si vous n'aviez pas devant vous l'exem- » ple encore tout récent du grand Eléazar ? Or si les vieillards mêmes des » Hébreux nous donnent des marques si éclatantes de leur générosité, & de » leur courage dans les supplices, qu'ils ont endurez pour la défense de la Re- » ligion, n'est-il pas plus juste que dans la force, & la vigueur de l'âge » où nous sommes, nous méprisions les tourmens, & qu'à l'exemple du » généreux Vieillard qui les a surmontez, nous affrontions hardiment la » mort. Eprouvez donc si vous pourrez faire mourir nos ames, & nous » faire abandonner la Religion, par la rigueur des tourmens. Ne vous » imaginez pas que vous puissiez nous nuire, quelque cruauté que vous » exerciez contre nous ; car nous espérons obtenir par nôtre patience dans » les tourmens, les glorieuses récompenses qui sont dûës à la vertu ; mais » pour vous, n'attendez qu'un supplice éternel, dont la Justice divine » doit punir vôtre impiété, & vanger nôtre sang.

Cette réponse si hardie étonna le Tyran ; & plus sensible encore au mépris qu'ils faisoient de ses faveurs, qu'à leur désobéissance, il entra dans une furieuse colére contre eux ; les bourreaux se saisirent donc par son ordre du plus âgé de ces freres, & aprés lui avoir arraché ses habits, ils lui liérent les mains derriére le dos, & le déchirérent à coups de foüets ; mais voyant qu'ils se fatiguoient inutilement à le frapper, ils le prirent, & le jettérent sur la roue. Etendu sur ce nouvel instrument du supplice, les forces commençant à lui manquer, & ses membres déja tous froissez, il addressa sa parole à Antiochus : O le plus infâme des Tyrans, ô le « plus indigne objet de la colere du Ciel ! ce n'est ni un homicide, ni « un impie que tu tourmente si cruellement, mais un fidéle serviteur de « Dieu, qui meurt pour la défense de sa sainte Loi. Et comme les Gardes du « Roi disoient à ce généreux Martyr ; promettez de manger de ces vian- « des, afin que l'on cesse de vous tourmenter. Il leur répondit : Non, « non, détestables Ministres, les tourmens de cette roue sont trop foi- « bles pour me faire changer de résolution. Coupez tous mes membres « consumez mes chairs par le feu, brisez tous mes os ; quelques suppli- « ces que vous employiez contre moi, je veux vous faire voir qu'il n'ap- « partient qu'aux enfans des Hébreux, de ne pouvoir être vaincus, lorsqu'ils combattent pour la piété, & la religion. «

CHAPITRE VII.

Martyre du premier, & du second des sept freres.

PEndant qu'il parloit ainsi, les bourreaux allumérent du feu sous lui, & élevérent la roue sur laquelle il étoit étendu. Cette roue étoit toute teinte du sang, qui sortoit de ses playes avec tant d'abondance, qu'il éteignoit le brasier qui étoit sous lui. Sa chair pendoit aux essieux par morceaux, ses os étoient tout rompus, & tout brisez, & cependant tous ces tourmens ne tirérent jamais ni plaintes, ni soûpirs de ce digne, & généreux fils d'Abraham ; il les supporta avec une tranquillité d'esprit, capable de faire croire que le feu ne servoit qu'à le rendre incorruptible, & insensible à la douleur ; cependant il animoit ses freres par ce discours : Imitez, mes chers freres, l'exemple que je vous donne ; ne « perdez point courage à la vûë de ce combat ; ne dégénérez point de la « générosité que vous voyez en moi ; combattez avec toute l'ardeur, & « toute l'intrépidité des plus glorieux défenseurs de la piété, & de la Re- « ligion ; & ne doutez, pas que la Providence & la justice paternelle « du Seigneur, devenuë plus favorable à nôtre nation, ne fasse en- «

» fin tomber sur ce cruel Tyran, tout le poids de sa plus redoutable ven- »geance. Il mourut en achevant ces paroles. Son invincible courage remplit d'étonnement, & d'admiration tous ceux qui furent témoins de son martyre.

Les Gardes d'Antiochus amenérent ensuite le second de ces sept freres; ils lui mirent les mains dans des gantelets de fer, armez de pointes trés-aiguës, & l'attachérent à une espéce de chevalet, comme s'ils eussent eu peur qu'il ne s'échappât par la fuite; (a) & voyant qu'ils ne pouvoient ébranler son courage, ces bourreaux plus cruels que des tigres, lui arrachérent la peau de la tête, & déchirérent sa chair jusqu'au bas du ventre, (b) avec des ongles de fer; mais le Martyr supportant avec constance toute la rigueur de ce supplice, s'écria dans les sentimens de sa » piété, & de son zéle. Qu'ils sont doux & agréables tous ces différens » supplices, qui ne répandent mon sang que pour la défense de la Loi de » nos ancêtres! Tu ne sens donc pas cruel, & infâme Tyran, dit-il à An- » tiochus, que tu es plus cruellement tourmenté que moi? Quelle dou- » leur n'as-tu pas de voir que nous triomphons de ta fureur, & de ta » cruauté, par nôtre constance, & nôtre courage? La joye, & la consola- » tion que la vertu me fait goûter, adoucissent mes maux, & mes tour- » mens, & tes impies menaces ne servent qu'à te tourmenter. Tu n'évi- » teras point, Cruel, les terribles vengeances de la Justice divine.



CHAPITRE VIII.

Martyre du troisiéme & du quatriéme des sept freres.

APrés que ce généreux Martyr eut ainsi fini sa vie, on amena le troisiéme des fréres; on lui fit toutes les plus fortes instances, pour le porter à conserver sa vie, en mangeant des viandes qu'on lui présentoit; mais il répondit à haute voix: ignorez-vous que je suis frere de ceux que vous venez de faire mourir; nous sommes sortis d'un même pere, & d'une même mere, nous avons reçû les mêmes instructions; ainsi, n'attendez pas moins de fermeté & de courage de ma part, que vous en avez trouvé dans eux. A ces paroles, si pleines d'une sainte & généreuse liberté, le Tyran transporté de fureur, lui fit démettre les pieds, & les mains, par des instrumens de torture, qui lui déboitérent tous les membres, lui

(a) Ὡς δὲ ἐκ διαφυγεῖν βούλοιτο, πρὶν βασανισθῆναι. *Ita impress. Genev. 1611. at Complut. ita legit*, ὡς δὲ ἐκ φυγεῖν βούλοιτο πρὶν βασανίζεσθαι.

(b) Ou jusqu'au menton. Ἀπὸ τῶν τενόντων ἐπισπασάμενοι μέχρι τῶν γενείων.

briférent les doigts, les bras, les cuisses; mais rien de tout cela n'étant capable de le vaincre; on lui arracha la peau & les extrémités des doigts, & on le porta sur la rouë. Alors voyant tous ses membres brisez, sa chair toute en morceaux, son sang couler de ses entrailles, avec abondance, & lui-même prêt de rendre l'esprit, il dit à Antiochus. Cruel Tyran, nous souffrons ici pour la pieté & la Loi du Seigneur, mais tu souffriras à ton tour d'éternels supplices, pour ton impieté, & pour ta cruauté. Ainsi mourut ce généreux Martyr, à l'éxemple de ses fréres, qui l'avoient précédé.

On vint aprés lui, au qûatriéme des Martyrs. On le conjura de ne point imiter la conduite de ses freres; mais il répondit à ces lâches conseillers: quelqu'ardent que soit le feu que vous allumerez pour me brûler, il ne pourra jamais me donner la moindre frayeur. La mort que mes freres ont soufferte, est une mort bien heureuse, qui les fait joüir de la vie éternelle, dont les justes sont récompensez; mais le Tyran ne doit attendre à sa mort, qu'un châtiment éternel. Je ne dégénérerai point, ni de leur pieté, ni de leur constance. Ainsi, Tyran, invente de nouveaux supplices, afin de te convaincre, que je suis véritablement frere de ceux que tu viens de tourmenter. A ces paroles, le cruel Antiochus, cet infame Tyran, transporté de fureur, ordonna qu'on coupât la langue au Martyr; mais le jeune homme sans s'émouvoir de cet ordre, lui dit: A quoi « te servira de me priver de l'organe de la parole? Dieu n'entend-t il pas « la voix intérieure de ceux qui se taisent au déhors? Voilà ma langue, « coupez hardiment, ne croyez point par-là affoiblir ma résolution. Je « verrai avec plaisir tous mes membres en morceaux, pour la gloire de « mon Dieu; mais le même Dieu te punira sévérement d'avoir coupé une « langue, que je n'employois qu'à publier ses loüanges. On lui coupa ensuite « la langue, & il expira dans les tourmens, de même que ses freres.

CHAPITRE IX.

Martyre du cinquiéme, & du sixiéme des freres Maccabées.

LE cinquiéme des freres vint alors de lui-même se présenter à Antiochus, & lui dit: Je viens de moi-même, Tyran, m'offrir à endurer « pour ma Religion, le même traitement que mes freres; je viens donner « encore un nouvel objet à ta fureur, & à ta cruauté, afin que tes cri- « mes se multipliant toûjours de plus en plus, la terrible Justice de Dieu « éclatte enfin contre toi dans toute sa fureur. Ennemi du genre humain, « Persécuteur de la vertu, par quel crime avons-nous mérité les tourmens «

» dont tu nous punis? Est-ce le culte & l'honneur que nous rendons au
» souverain Créateur de toutes choses? Est-ce l'observation de sa sainte Loi?
» Mais cet hommage que nous lui rendons, mais ce zéle pour sa Loi, ne
» mérirent-ils pas plûtôt des récompenses, que des châtimens? Lorsqu'il parloit ainsi, les bourreaux le liérent, & le conduisirent au chevalet, pour lui donner la question; lui ayant mis les pieds dans des entraves de fer, ils lui liérent violemment les reins autour d'une rouë, & lui déchirérent tous les membres par les pointes de fer en forme de scorpions, dont la rouë de cette machine étoit armée. Mais quelques violentes que fussent les douleurs dont il avoit le corps accablé, son ame conserva au milieu des supplices, toute sa tranquillité, & toute sa constance; & s'a-
» dressant à Antiochus, il lui dit: Tu ne peux, Tyran, nous faire de plus
» sensibles faveurs, que celles que tu nous fais, contre ton intention;
» puisque les supplices que nous souffrons, sont autant d'illustres travaux,
» par lesquels nous signalons nôtre constance, & nôtre attachement à la
» Religion.

Son glorieux martyre étant achevé, on amena le sixiéme des freres, qui étoit fort jeune. Antiochus lui demanda s'il ne vouloit point consentir
» à manger des viandes, pour conserver sa vie; & il répondit: Sachez que
» si je céde à mes freres pour l'âge, je ne leur céderai point en courage;
» nous avons tous reçus les mêmes principes, & les mêmes instructions,
» & c'est pour nous un devoir commun, de mourir pour la même cause.
» Ainsi si vous avez résolu de me faire souffrir les supplices, au cas que je ne
» consentisse point à manger des viandes impures, commencez à me tourmenter. A peine eut-il ainsi parlé, que les bourreaux le saisirent, & le traînérent sur la rouë; & aprés l'y avoir étendu, & avoir démis tous ses membres, ils lui enfoncérent dans le dos, dans les côtez, dans les entrailles, des broches de fer qu'ils avoient rougies au feu. Alors ce gé-
» néreux Athlete s'adressa au Tyran, & lui dit: C'est sur cette rouë que
» mes freres & moi aurons souffert courageusement tant de rudes travaux
» pour la Religion; c'est-là le théatre de nos exercices; car une conscien-
» ce pure, éclairée, & soûtenuë par la piété, ne peut jamais être vain-
» cuë. Je veux donc mourir avec mes freres; tu peux même ajoûter de
» plus grandes rigueurs contre moi. Détestable inventeur de supplices,
» cruel ennemi des serviteurs de Dieu, tu auras la confusion de voir que
» des jeunes gens comme nous, auront été victorieux de tous les efforts
» de ton injuste tyrannie. Car si tu n'as pû ébranler nôtre résolution, si tu
» n'as pû nous contraindre à manger des viandes impures, n'est-il pas vrai
» que tu as la honte d'avoir été vaincu? Le feu que tu as allumé pour nous
» brûler, nous a servi de rafraîchissement; tous les instrumens de suppli-
» ce n'ont rien eu d'affreux pour nous, & les Ministres de ta cruauté, ont
» moins paru seconder tes intentions, que soûtenir la Loi de Dieu, & nôtre

courage

C'est ce qui nous a rendus inébranlables dans nôtre résolution. A peine « eut-il proferé ces paroles, qu'on le jetta dans une chaudiére où il expira « d'une heureuse mort.



CHAPITRE X.

Martyre du septiéme des fréres Maccabées.

ON amena ensuite le plus jeune & le dernier des sept fréres. Antiochus en le voyant, fut ému de compassion, & vivement frapé d'ailleurs de l'invincible courage des autres fréres; comme il vit qu'il étoit déja lié, il le fit approcher, & lui dit d'abord, pour lui persuader d'obéir : Vous voyez la malheureuse fin de vos fréres, qui ne sont morts « par les supplices, que pour m'avoir follement désobéi. Si vous imitez « leur désobéïssance, vous devez attendre le même sort; mais si vous « vous rendez à mes volontez, vous gagnerez mon affection, & je vous « éleverai aux premieres charges de mon état. Pendant qu'il lui parloit ainsi, « il fit approcher la mere, afin que par la compassion qu'il lui marqueroit sur la perte de ses enfans, il pût l'attendrir, sur ce dernier qui lui restoit, & la disposer à le faire obéir, pour conserver sa vie. Mais cette courageuse mere, loin d'être sensible au discours du Tyran, exhorta fortement son enfant, & lui dit en Hébreu, de ne point commettre de lâcheté. Aussi-tôt le jeune enfant s'écria : deliez-moi, car j'ai quelque chose à « dire au Roi, en présence de tous ses courtisans. Les gardes tout réjoüis « de l'oüir ainsi parler, le déliérent sur le champ; mais il courut rapidement « droit à la chaudiére ardente qu'on lui déstinoit, & s'adressant à Antio- « chus, il lui dit : O le plus impie, & le plus détestable de tous les Ty- « rans, ne sçais tu pas que tous tes grands biens, toute ta puissance, ton « Royaume même, ne viennent que de Dieu, & que tu les tiens de sa « main ? & cependant tu mets à mort ses fidelles serviteurs, en leur faisant « souffrir les plus cruels supplices, pour les obliger à renoncer à la piété, & « à la vertu, dont ils font profession; ce sera pour punir ces crimes, que la « justice Divine te livrera un jour à un feu éternel, & à des supplices que « tu souffriras pendant tous les siécles. Homme plus inhumain que les « bêtes; comme si tu ignorois que les autres fussent de même condition « que toi, formez des mêmes élémens, tu fais éclater contre eux tous les « ressentimens de ta fureur, tu leur arrache impitoyablement la langue, & « ne pardonnant à aucun de leurs membres, tu les mets à mort, par les plus « affreux tourmens; Mais cette mort, ne sert qu'à manifester leur généro- «

» tité, & à relever le merite de leur pieté envers Dieu. Pour toi qui fais » mourir si indignement les défenseurs de la vertu, tu périras malheureuse- » ment. Je dois donc mourir avec mes freres, & ne point dégénérer de » leur constance. En disant ces paroles, il sauta dans la chaudiére, & » finit ainsi sa vie.

CHAPITRE XI.

Eloges des sept freres Martyrs. Reflexion sur leur généreuse mort.

POuvons nous donc considerer ces Illustres freres, & leur voir mépriser avec tant de constançe les tourmens, & la mort même, sans être persuadez que la raison soutenuë de la pieté, est la maîtresse des passions ? car si les peines & les sentimens de douleur, eussent ébranlé leur courage, & les eussent engagez à manger des viandes impures, on auroit lieu de dire qu'ils sont demeurez vaincus ; Mais puis qu'ils ont surmonté les peines, & les sentimens de douleur, avec une constance & une résolution si agréables à Dieu, ne doit-on pas reconnoître le pouvoir & l'empire de la raison sur les passions, & avoüer que dans cette rencontre elle a triomphé des passions & de la douleur ? En effet, peut-on ne pas avoüer ce grand pouvoir de la raison, en considérant que les feux les plus ardens, ne purent ébranler la fermeté & la résolution de ces glorieux Martyrs ? Semblables à des tours élevées, bâties sur le rivage de la mer, qui ne peuvent être renversées par l'impétuosité des vagues, qui viennent se briser contre leurs murs, & qui servent toûjours d'abris assûrez & tranquilles, à ceux qui entrent au port : Les généreux freres solidement fondez sur la raison, ont été comme autant de ports assûrez, où la vertu à fait éclater son empire sur les passions. Ne faisant tous ensemble qu'un même corps de gens résolus à combattre pour la réligion, ils s'exhortoient les uns les autres, à signaler leur ardeur & leur courage ; ils se disoient : puisque nous vivons en freres, mourons aussi en freres, pour la défense de la Loi. Imitons ces trois jeunes hommes, qui mépriserent tous, avec un égal courage, les flâmes de la fournaise de Babylone, (a) où on les avoit précipitez. Ne nous effrayons pas des tourmens, lorsqu'il s'agit de rendre témoignage à la vérité. L'un disoit, courage mes freres : l'autre disoit, animez vous de fermeté & de constance, jusqu'à la mort ; celui-ci disoit, souvenez vous

(a) *Dan.* III. 16. 17. *& suiv.*

de vôtre glorieuse origine ; vous êtes les enfans d'Abraham, & vous devez suivre le bel éxemple de piete que vous a donné son fils Isaac, qui consentit à être immolé, pour ne pas désobeïr aux ordres du Seigneur. (a)

C'est ainsi, que s'entraidant mutuellement les uns les autres, ils excitoient toûjours de plus en plus leur ardeur & leur générosité. Ils se disoient : sacrifions à Dieu de tout nôtre cœur, une vie que nous ne tenons que de lui, & livrons hardiment nos corps, pour la défense, & pour l'observance de nos loix. Ne craignons point celui qui ne peut tuer que nos corps ; il est un danger bien plus à craindre pour l'ame, c'est celui des peines éternelles, destinées à ceux qui auront violé les commandemens du Seigneur. Armons nous donc de constance & de fermeté, & démeurons inébranlables dans la résolution que nous avons prise, d'obéïr à ses divins commandemens. En mourant dans ces dispositions, nous ne doutons pas qu'Abraham, Isaac, Jacob, & nos autres Saints Prédécesseurs, ne nous reçoivent avec joïe, en nous félicitant de nôtre persévérance. Si quelqu'un d'eux étoit entre les mains des bourreaux, ses autres freres lui disoient : ne nous dés-honorez, pas mon frere, & ne trompez pas l'attente de ceux qui viennent de mourir avant vous. Vous n'ignorez point quels sont les beaux liens de l'amitié, dont la providence elle même a pris soin de nous unir. Descendus d'un même pere, elle a voulu encore que nous fussions conçus dans le sein d'une même mere, que nous y démeurassions durant un égal espace de tems, que nous y fussions formez d'un même sang, & animez d'un même esprit de vie, que nous fussions mis au monde aprés un même terme, nourris d'un même lait, portez dans les mêmes bras, fortifiez par un même genre de nourriture, & enfin, que nous fussions instruits & éxercés de la même sorte, dans la Loi du Seigneur.

C'est ainsi, que le souvenir de l'union qui doit regner entre des freres, leur inspiroit à tous les mêmes sentimens, & les mêmes dispositions ; & faisant attention qu'ils avoient été instruits dans la même Loi, éxercez dans les mêmes pratiques de vertu, & élevez dans la justice, ils s'en aimoient davantage ; Car cette même ardeur qu'ils se sentoient pour la vertu, fortifioit beaucoup leur union, & la leur rendoit infiniment aimable. Cette étroite amitié, que la nature & l'éducation avoient commencée en eux, la vertu & la piété la consommoient : & l'éxemple de leurs freres, qu'ils avoient vûs si cruellement tourmentez jusqu'à la mort, ne servoit qu'à leur inspirer plus de zéle & de constance dans les tourmens. Pleins de cette ardeur & de ce courage, ils méprisoient non seulement les douleurs de leurs tourmens, ils s'élévoient encore au dessus des plus tendres sentimens de l'affection fraternelle.

(a) Genes. xxii.

O la plus genereuse & la plus belle de toutes les résolutions, qui forcez la puissance même des Rois, & qui seule pouvez procurer la vraye liberté! Je ne dirai point qu'aucun de ces sept freres ne craignit pas la mort, qu'aucun d'eux ne balança à la souffrir : c'est trop peu dire, ils coururent tous avec ardeur au supplice, comme au chemin qui conduit à l'immortalité. De même que dans nos corps, les pieds & les mains obeïssent aux ordres & aux volontez de l'ame ; ainsi ces bien-heureux enfans, comme s'ils n'eussent été animez que d'une seule ame, suivoient tous les mêmes impressions de la piété, & méprisoient également une mort, qui ne devoit servir qu'à leur meriter une glorieuse immortalité. O saint nombre de sept freres, si bien unis! Car de même que le cercle des sept jours de la semaine, nous rappelle la mémoire de la création du monde ; ainsi ces sept jeunes hommes ont formé une espece de chœur, en passant par tous les tourmens, sans en appréhender la cruauté. Nous tremblons au seul récit que l'on nous fait des supplices de ces généreux enfans ; mais pour eux, ils voyoient ces supplices sans frayeur, ils entendoient les terribles menaces du Tyran, sans s'ébranler, ils supportoient les tourmens avec constance ; le feu même, & ce qui étoit encore plus terrible que les flâmes, ne les fit jamais trembler ; car si l'activité du feu est vive, elle est aussi fort prompte, puis qu'elle consume les corps en si peu de tems.

CHAPITRE XII.

Eloge de la mere des sept freres Martyrs.

NE soyons donc point étonnez, si ces généreux Martyrs ont pû surmonter par la force de leur résolution, tant de rigoureux supplices, puisque nous voyons qu'une femme seule les a tous endurez. Je parle de l'incomparable mere de ces sept Martyrs. N'éprouvoit-elle pas en elle même toutes les rigueurs des supplices, que l'on faisoit souffrir à chacun d'eux! Car ne sçait-on pas jusqu'où peut aller l'amour des meres envers leur enfans ? & qu'autant qu'elles sont attentives à les rendre heureux, autant elles sont vivement pénétrées des maux, dont elles les voyent affligez. Les animaux aussi bien que les hommes, ressentent ce penchant, pour la conservation de leurs petits, jusques là, que les abeilles mêmes, quoi-que naturellement si douces, s'arment de leur aiguillon, comme d'une épée, pour repousser les frelons, qui veulent entrer dans leurs ruches, & les poursuivent jusqu'à la mort, pour défendre leurs petits.

Mais cette généreuse mere étouffant, à l'imitation du grand Abraham,

tous les ſentimens que la tendreſſe lui inſpiroit pour ſes enfans, donna des preuves ſenſibles de ſon zéle pour la piété. Enviſageant d'une part la réligion & la pieté, & de l'autre la conſervation d'une vie fragile & périſſable, elle aima mieux qu'ils méritaſſent la gloire d'une vie eternelle devant Dieu, en répandant leur ſang pour la défenſe de la réligion, que de les voir vivre comblez des faveurs du Tyran, qu'ils n'auroient mérités qu'au dépens de la vérité & de la réligion. O de quels termes me ſervirai-je, pour décrire la force de l'amour, que les peres & meres ont naturellement pour leurs enfans; cette inclination, cette tendreſſe, qu'ils reſſentent pour ceux en qui ils ont imprimé, comme dans un raccourci merveilleux, le caractére de leur ame & de leur reſſemblance? Mais il faut avoüer que cet amour eſt d'autant plus ardent & plus vif dans les meres, qu'elles ont plus de penchant naturel à la tendreſſe, & qu'elles ſont plus ſenſibles à l'amour. Or de toutes les meres, on n'en vit jamais qui eût autant de tendreſſe pour ſes fils, qu'en avoit celle dont nous parlons; les ſoins & l'attachement qu'elle avoit toûjours eu pour chacun d'eux, aprés les avoir conçus dans ſon ſein, les douleurs & les travaux qu'elle avoit ſi ſouvent endurez, pour les mettre au monde; tout cela avoit comme imprimé depuis long-tems dans ſon cœur une affection plus vive & plus ſenſible. Mais pénétrée des hauts ſentimens de la crainte du Seigneur, elle ne fut point troublée de les voir mourir pour la réligion; ſi elle les aimoit comme ſes chers enfans; elle les chériſſoit encore plus à cauſe de leur probité, & de leur amour pour les obſervances de la Loi; car ils étoient tous ſi ſages, ſi vertueux, ſi remplis de générosité, ſi unis enſemble, ſi pénétrez de reſpect pour leur digne mere, qu'ils pratiquérent inviolablement juſqu'à la mort, les préceptes, & les inſtructions qu'elle leur avoit données. Mais quelqu'amour qu'elle ſe ſentit pour de ſi dignes & de ſi vertueux fils, les plus affreux ſupplices, dont elle les voyoit tourmenter, ne furent pas capables d'ébranler ſa conſtance; & bien loin de ſe laiſſer aller à une fauſſe tendreſſe pour eux, elle les exhortoit puiſſamment, & en particulier, & en général, à ſouffrir la mort pour la défenſe de la réligion.

O généreux ſentimens de l'amour maternel, ô ſainte & ſage tendreſſe, ô invincible inclination d'une mere envers ſes enfans! elle les voit ſucceſſivement paſſer par les tourmens & par les flâmes, ſans que ce ſpectacle ſoit capable d'ébranler, ni ſa foi, ni ſa piété. Elle voit leurs chairs rôties au feu, les doigts de leurs pieds & de leurs mains ſemez ſur la terre, leur peau arrachée de leur tête, & pendante juſque ſur le menton, qui les défigure comme des gens maſquez. O que les douleurs que vous reſſentîtes alors à la vûë de ces ſupplices, furent bien plus vives & bien plus cruelles, que celles de l'enfantement! O heureuſe mere, qui avez produit au monde de ſi dignes fruits de piété! Le premier

de vos enfans mourut à vos yeux, & vous n'en fûtes point ébranlée. Vous vîtes les supplices & les tristes regards du second, & vous y parûtes insensible. Le troisiéme eut le même sort, aussi bien que tous les autres, & quoi-que vous ressentissiez toutes les douleurs, que chacun d'eux enduroit; quoi-que vous vissiez ces chers enfans expirer devant vous, vous ne perdîtes rien néanmoins de vôtre constance. Vous regardîtes avec des yeux secs, leurs chairs consommées par le feu, ce tas affreux de mains & de têtes coupées, ces corps morts entassez les uns sur les autres; vous vîtes enfin cette sainte troupe de vos généreux enfans, expirer dans les plus cruels supplices. Rien de tout cela ne fut capable de tirer une larme de vos yeux. Les concerts les plus ravissans des syrénes, les chants les plus mélodieux des cignes, n'ont rien de si doux, qui ne céde aux plaisirs que ressentoit cette Sainte mere, entendant les cris de ses enfans, qui l'appelloient en expirant entre les mains des bourreaux.

Elle étoit, pour ainsi dire, dans son conseil, & sur son tribunal, comme un Juge qui tient dans ses mains les sorts de la vie & de la mort: elle écoutoit d'un côté les sentimens de la nature, & de la tendresse maternelle; elle voyoit de l'autre, les supplices & la mort, dont ses fils étoient ménacez; mais elle conta pour rien la conservation de la vie périssable de ses sept fils: elle fortifia & sa foi & son courage, par le souvenir des généreuses dispositions du grand Abraham, qui prefera les ordres de Dieu, à la conservation de son cher Isaac. O digne & illustre mere, qui avez si glorieusement vangé l'honneur de nôtre Loi! qui avez protégé avec tant de zéle, la pureté de la réligion, & qui avez triomphé du Tyran par les fruits de vos entrailles. O générosité sans exemple; ô patience plus qu'héroïque! Comme autrefois dans le déluge universel, l'Arche de Noë, qui portoit pour ainsi dire, le monde dans elle même, résista fortement aux flots qui la battirent pendant un si long-tems; ainsi toûjours fidelle à la Loi du Seigneur, vous avez conservé vos enfans, comme une arche flottant sur les eaux d'un déluge de passions; vous les avez garantis par vôtre courage, des flots impétueux des supplices qui s'élévoient contr'eux; vous avez surmonté généreusement les violens efforts de la tempête, qui s'étoit formée contre la piété & la réligion.

CHAPITRE XIII.

Génerosité de la mere des sept freres Maccabées.

UN si grand éxemple de fermeté & de constance dans cette pieuse mere, déja âgée, qui demeure comme insensible à la vûë de la mort de ses sept fils, ne prouve-t-il pas invinciblement, qu'une résolution saintement prise, domine sur les plus impérieuses passions. Je vous ai fait voir que non seulement les hommes ont été capables de surmonter les passions, mais qu'une femme même a pû s'élever au dessus des plus vifs sentimens, que les supplices de ses enfans excitoient dans son ame. La fureur des lions, ausquels on exposa Daniel, & l'ardeur de la fournaise, où Misaël fut jetté, avoient-ils rien de plus terrible que le feu de l'amour qui dévoroit les entrailles de cette mere, lorsqu'elle se voyoit arracher tous ses enfans, par tant de divers supplices.

Mais elle s'éleva au dessus des sentimens les plus vifs de la nature, par la force de sa résolution. Car n'est-il pas aisé de juger qu'une femme, & qu'une mere qui auroit eu moins de constance, se seroit répanduë en plaintes & en gémissemens, & auroit dit dans la violence de sa douleur: O la plus misérable, & la plus infortunée de toutes les femmes! ai-je donc mis sept enfans au monde, pour me les voir tous ravir? A quoi me sert de les avoir portez dix mois dans mon sein, & de les avoir allaitez, avec tant de soin? C'est donc en vain, mes enfans, que j'ai souffert les douleurs de tant de divers enfantemens, & que je me suis consumée dans les pénibles soins de vôtre éducation? de tous vous autres, il n'en est point de mariez, ou du moins ils n'ont point laissé de fruits de leur mariage. Je ne verrai donc point vos enfans? & je n'aurai point la douce consolation d'être appellée du nom d'Ayeule. Il faut donc qu'aprés avoir produit ce grand nombre de fils, je me voïe réduite à l'âge où je suis, à démeurer seule, & accablée de chagrin, sans qu'il en reste un seul, de qui je puisse au moins espérer l'honneur de la sépulture.

Mais qu'elle fut éloignée, cette réligieuse mere, de se consumer ainsi en regrets inutiles; jamais elle n'eut la pensée de détourner ses fils, de la résolution qu'ils avoient prise de répandre leur sang pour l'honneur de la réligion; & jamais elle ne s'attrista de leur sang répandu, pour une si juste cause. La piété & la foi, lui avoient fait un cœur de bronze à leur égard; & inéxorable à la voix de la chair & du sang, elle ne jettoit les yeux sur eux, que pour les conjurer par ses prieres, de sacrifier généreusement

leur vie, pour la défense de la réligion. Généreuse mere, qui avez donné tant de marques de courage & d'ardeur à défendre l'honneur de nos Loix, qui êtes entrée dans la carriére, avec le généreux vieillard Eléazar, & qui avez triomphé avec tant de force, de la foiblesse de vôtre sexe & de toute la puissance du Tyran; vous avez fait voir & par vos paroles & par vos actions, qu'il n'étoit point d'hommes, dont le courage ne fût inférieur au vôtre. Qu'y-a-t'il de plus fort, que la maniére admirable, dont vous parlâtes à vos enfans, lors qu'ayant été enlévée avec eux, & amenée devant le Tyran, vous vîtes les supplices d'Eleazar, ce vénérable vieillard? Mes enfans, leur dites-vous alors en Hébreu, que ce combat est glorieux! vous y êtes appellez comme lui. Soutenez donc dignement l'honneur de la nation sainte, & combattez avec force, pour la Loi de nos peres; car si un vieillard a pu soûtenir tant de douleurs & de peines pour la réligion, ne seroit-il pas honteux, que dans la force & la vigueur de l'âge où vous êtes, vous fussiez effrayez de la rigueur des supplices? Souvenez-vous que c'est Dieu qui vous a mis au monde, & qu'il est l'auteur de la vie, dont vous joüissez, qu'ainsi vous devez souffrir avec courage, pour son amour, tous les supplices dont vous êtes ménacez. Représentez vous avec quelle promptitude nôtre pere Abraham se détermina à immoler son fils Isaac, (*a*) quoi-qu'il le regardât comme devant être le pere d'un peuple nombreux. Fortifiez vous par le souvenir du généreux Isaac, qui vit sans frayeur le glaive meurtrier que son pere tenoit en main, pour l'immoler. Vous sçavez quelle fut la constance de Daniel, lorsque pour la gloire de Dieu, il fut exposé aux lyons. Vous avez devant les yeux l'éxemple d'Ananias, d'Azarias, & de Mizaël, qui furent jettez dans la fournaise de Babylone. Qu'elles preuves ne donnérent-ils pas alors de leur fermeté, de leur courage, & de leur piété envers Dieu? ayant donc une même foi avec eux, pourquoi ne feriez vous pas animez du même zéle & du même courage? Ces grands motifs de piété & de vertu, ne doivent-ils point fortifier votre zéle, & vous inspirer de la constance dans les supplices qui vous sont préparez? C'est par ces paroles si vives & si animées, que cette sainte mere exhortoit chacun de ses enfans, à souffrir glorieusement la mort, pour la défense de la réligion. C'est ainsi enfin, qu'elle leur persuada que ceux qui répandoient leur sang pour la gloire de Dieu, joüiroient de Dieu dans l'éternité, avec Abraham, Isaac, Jacob, & les autres Patriarches.

(*a*) *Genes.* xxii.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Martyre de la mere des sept freres Maccabées.

APrés que ces généreux Martyrs eurent fini glorieusement leur vie, de la maniére que nous venons de le dire ; quelqu'uns des gardes d'Antiochus lui suggerérent qu'il falloit aussi se saisir de la mere ; & la traiter comme ses enfans ; mais à peine eut elle oüi ces paroles, qu'elle se jetta elle même dans le feu, pour éviter qu'aucun de ces infames ministres ne mît la main sur elle. C'est ainsi, ô illustre mere, que vôtre courage victorieux de la puissance & de la cruauté du Tyran, rendit inutiles tous ses efforts, & tous ses mauvais desseins ; vous fistes voir la grandeur & la force de vôtre foi : vous fûtes comme un superbe édifice, fondé sur sept colomnes inébranlables, je veux dire sur vos sept enfans ; vous soûtintes avec fermeté tout le poids & toute la violence des supplices, qui fondoient sur vous, comme autant d'orages impétueux. Joüissez maintenant, de la tranquillité & du repos que vous avez mérité, par vôtre confiance en Dieu, & par vôtre constance dans les tourmens. Le bel astre de la Lune, n'éclatte point parmi les étoiles d'une lumiére aussi vive & aussi éclatante, que celle dont vous brillez aujourd'hui ; c'est cette vive lumiére de la pieté que vous avez répanduë sur vos sept enfans, & que vous avez communiquée à ces sept astres lumineux, qui vous rend si prétieuse & si glorieuse aux yeux de Dieu, & qui vous a mérité d'être affermie dans le Ciel au milieu d'eux ; car vos fils, sont des vrais fils du grand Patriarche Abraham.

Mais si je pouvois représenter, comme sur un tableau, toute la tragique histoire de ce ce glorieux martyre de la piété, qui ne frémiroit de voir une mere & sept enfans, expirer par de rigoureux supplices, pour la défense de la réligion ? Il faudroit conserver à la postérité, le souvenir de cette histoire, & graver sur les tombeaux de ces Illustres morts, ces paroles mémorables : ICI REPOSENT LES CORPS DU GRAND ELEAZARE, D'UNE VERTUEUSE MERE, ET DE SES SEPT ENFANS, QUI POUR DONNER A LA POSTERITE', DES MARQUES DE LEUR FOI ET DE LEUR CONFIANCE EN DIEU, ET POUR VANGER L'HONNEUR DE LEUR NATION, ET SOUTENIR LA VERITE' DE LA RELIGION, MOURURENT GLORIEUSEMENT, SOUS LE TYRAN ANTIOCHUS, APRE'S AVOIR ENDURE' AVEC CONSTANCE,

TOUS LES PLUS CRUELS SUPPLICES. En effet, quoi de plus divin, que ce combat de nos généreux Athlêtes ; où la vertu éprouvée par la patience, ne les anime à la victoire, que par la vuë de l'immortalité d'une vie bien-heureuse, qu'elle leur propose ? Eléazar entra le premier dans la lice, cette mere avec ses sept enfans, le suivit dans une si pénible carriére ; tous combattirent avec courage contre le Tyran : le monde fut spectateur du combat, la piété demeura victorieuse, & ceux qui l'avoient si généreusement défenduë, furent couronnez. Qui n'admireroit ces glorieux défenseurs de la réligion du Seigneur ? qui ne seroit saisi d'étonnement, en voyant leur patience & leur courage, puisque le Tyran lui même, & tous les siens en furent frappez ? Moïse dit en parlant à Dieu : (*a*) *& tous vos saints sont sous vôtre main.* C'est ainsi que ces saints Martyrs sont protégez & honorez de Dieu. Le prix du sang & de la mort de ces justes, a expié les péchez du peuple, & a servi d'heureux moyens à la providence, pour délivrer Israël de toutes les calamitez qu'il enduroit. (*b*) Car Antiochus tout étonné de voir dans ces Israëlites, tant de force & de courage à souffrir les tourmens ; au lieu de continuer la persécution, les admira & les proposant pour éxemple à ses soldats, il fit entrer dans ses troupes, un grand nombre de Juifs, pour l'aider dans les combats & dans les siéges, & s'étant retiré de Jérusalem, il attaqua & vainquit plusieurs ennemis. (*c*)

Israëlites, race d'Abraham, obéïssez toûjours à vos saintes loix, observez les avec toute la pieté & toute la fidélité qu'elle demandent de vous, & reconnoissez que la raison soutenuë de la vertu, se rend victorieuse de toutes les passions. Souvenez vous que ces généreux Martyrs, en surmontant avec courage toutes les differentes douleurs qu'ils ont souffertes, se sont attirez non seulement l'admiration des hommes, mais qu'ils ont encore mérité de joüir de Dieu, & de le posséder dans toute l'éternité. Nôtre nation ne leur fut-elle pas redevable de la paix dont elle joüit ? & ne fut-ce point par le rétablissement qu'ils procurérent de la piété & de la réligion, que nous avons été victorieux de nos ennemis. Mais le Tyran Antiochus fut châtié dés ce monde, (*d*) & il est maintenant puni en l'autre. Voyant qu'il ne pouvoit forcer les Juifs à renoncer à la réligion de leurs peres, il partit de Jérusalem avec son armée, & marcha contre les Perses, (*e*) pour leur faire la guerre.

(*a*) *Deut* XXXIII. 3.

(*b*) Voyez 2. *Macc.* VII. 38.

(*c*) Ce que dit ici l'Auteur, paroît contraire à ce que nous lisons dans les Livres des Maccabées. Antiochus persevéra dans sa haine contre les Juifs, jusqu'à ce que se voyant prés de sa fin, il fit de vaines promesses de les combler de graces, & de faveurs ; mais il n'eut pas le loisir d'éxécuter ce qu'il avoit promis. Voyez 2. *Macc.* IX.

(*d*) 2. *Macc.* IX.

(*e*) *Ἐπάγε ἀπὸ τῶν ἱεροσολύμων ἐστράτευσεν ἐπὶ Πέρσας.* Ce qui n'est pas dans l'exacte vérité. Antiochus étoit maitre des Provinces de delà l'Euphrate. Il alla d'Antioche, & non pas de Jérusalem en Perse ramasser de l'argent, pour pouvoir suffire à ses folles, & excessives dépenses.

CHAPITRE XV.

Instruction de la mere des Maccabées à ses enfans. Eloge de leur pere. Conclusion de ce discours.

L'Admirable mere de ces sept enfans, leur dit ces paroles : (*a*) Mes enfans ; j'ai passé le tems de ma virginité, avec toute la pudeur qu'on peut demander d'une fille ; je ne sortois jamais de la maison de mon pere, & me tenant éxactement dans ma chambre, je me suis préservée de toutes les embûches que l'on tend au dehors à la virginité ; jamais le serpent corrupteur n'a attenté à mon honneur. J'ai vécu dans le mariage avec toute la retenuë que doit avoir une mere de famille.

Lorsque vous commenciez à vous avancer en âge, vous perdîtes vôtre pere, il avoit vécu en homme de bien, & il mourut sans regret ; Dieu lui ayant donné d'heureux fruits de son mariage. (*b*) Il nous instruisoit, étant avec nous, de la Loy & des Prophètes : il nous mettoit souvent devant les yeux, le meurtre d'Abel par Caïn, le sacrifice d'Isaac, la prison de Joseph, le zele de Phinées, la fournaise où furent jettez Ananias, Azarias, & Misaël, & l'exemple de Daniel, qui fut jetté dans la fosse des Lyons. Il nous faisoit souvenir de ces paroles d'Isaïe : (*c*) *Quand vous seriez au milieu du feu, vous n'éprouveriez point l'ardeur de la flâme.* Il nous rapportoit ce que disoit David dans ses Pseaumes : (*d*) *Les souffrances sont le partage des justes.* Ces paroles de Salomon ; (*e*) *Le Seigneur est comme un arbre de vie, pour tous ceux qui font sa volonté.* Celle d'Ezéchiel : (*f*) *Il ranimera un jour les os desseichez.* Il nous disoit encore ces paroles si instructives, que nous lisons dans un Cantique de Moïse : (*g*) *Je suis le Seigneur, je tuë & je vivifie.* C'est ce Dieu, mes enfans, qui est vôtre vie, & qui peut seul prolonger vos jours.

Que les momens de la vie présente sont pleins d'amertume & de douleurs ! mais qu'elle source de douceurs & de consolations pour ces sept freres, vrais fils d'Abraham, lorsque le Tyran usant contr'eux de toute sa cruauté, les fit jetter dans des chaudiéres d'huile boüillante, les fit tour-

(*a*) Cette fin du Livre n'est pas liée avec ce qui précéde.

(*b*) Toutes ces particularitez ne se lisent nulle part ailleurs.

(*c*) *Isai.* XLIII. 2.

(*d*) *Psal.* XXXIII. 20.

(*e*) *Prov.* III. 18.

(*f*) *Ezech.* XXXVII. 4. 5. *& sequ.*

(*g*) *Deut.* XXXII. 39.

menter sur les chevalets, leur fit couper la langue, crever les yeux, (a) lorsqu'enfin il les fit mourir par les plus cruels supplices! La justice de Dieu venge à present, & vengera dans toute l'éternité, sur l'impie Antiochus, le sang qu'il a répandu par tant de cruautez. Et les ames pures de ces dignes fils d'Abraham & de leur bien-heureuse mere, auront le bon-heur d'être associées à la compagnie des Saints Peres, & joüiront comme eux de la gloire éternelle, dont la main de Dieu même les couronnera, à qui soit honneur & gloire, dans les siécles des siécles. *Amen.*

(a) Je ne remarque point ce supplice dans le recit de ceux des sept freres, à moins qu'on ne le comprenne dans celui par lequel on arracha à quelques-uns la peau de la téte.

TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE,

Contenuës dans les Livres des Maccabées. Le chiffre Romain désigne les pages de la Préface, & des Dissertations ; & le chiffre commun est pour le reste du Texte, & du Commentaire.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

Fin de la Table des matiéres.

ERRATA DES MACCABE'ES.

PAge ij. *ligne* 31. *Préface* Mistiléne, *lisez*, Mitiléne. *Pag.* xvij. *lig.* 31. de fabuleuse & chimérique, *lisez*, & de chimérique. *Pag.* 40. *Sommaire du Chap.* 3. *lig.* 8. sur Lysanias, *lisez*, sur Lysias. *Pag.* 76 *lig.* 15. *du Comment.* sur le bord occidental, *lisez*, sur le bord oriental. *Pag.* 104 *lig.* 13. *du Comment.* Eupator son neveu, *lisez*, cousin germain. *Pag.* 118 *ligne derniére*, la guerre contre, *lis.* la guerre contre. *Pag.* 142 *lig.* 1. *du Sommaire*, Démétrius Nicanor, *lisez*, Démétrius Soter. *Pag.* 143. *lig. dern. du Comment.* à Jonathan, *lisez*, à Jonathas. *Pag.* 179. *ligne* 1. *du Comment. juventum est*, lisez, *inventum est*. *Pag.* 230. *ligne* 5. *du Comment.* Antiochus Epiphanus, *lis.* Epiphanes. *Pag.* 271. *ligne* 9. *du Comment.* Alcime, *lis.* Lysimaque. *Pag.* 272. *lig.* 4. *du Comment.* par Alcime, *lis.* par Lysimaque. *Pag.* 306. *lig.* 4. *du Comment.* Antiochus, le grand pere, &c. *lis.* Antiochus le Grand, pere, &c. *Pag.* 318. *ligne* 15 *du Texte*, souhaites, *lis.* souhaite. *Pag.* 337. *lig.* 6. *du Comment.* l'Ere des Séleneides, *lis.* l'Ere des Séleucides. *Pag.* 383. *lig.* 10. Hippodéne, *lis* Hippodrome. *Pag.* 431. *Notes lig.* 2. Deeizique, *lis.* de Cizique.



CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ A PARIS, chez PIERRE EMERY, Quay des Augustins, entre la ruë Pavée & la ruë des Augustins, à l'Ecu de France.

OEUVRES DE MONSIEUR L'ABBE' FLEURY, ci-devant Sous-Précepteur de Sa Majesté Catholique Philippe V. Roy d'Espagne, de Monseigneur le Dauphin, & de Monseigneur le Duc de Berry.

HISTOIRE Ecclésiastique, 16. volumes, *in quarto* 96. livres.
On continuë d'imprimer la suite, & tous les volumes se vendent séparément six livres.
Catéchisme Historique, contenant en abrégé l'Histoire Sainte & la Doctrine Chrétienne, nouvelle édition, avec figures, 2. vol. *in douze* 4. l.
Abrégé dudit Catéchisme, *in douze*, en veau 1. l.
—Le même, en parchemin 15. sols.
—Le même *in seize*, en veau 10. s.
—Le même *in seize*, en parchemin 5. s.
Les Mœurs des Israëlites, *in douze* 1. l. 10. s.
Les Mœurs des Chrétiens, *in douze* 2. l.
Institution du Droit Ecclésiastique, 2. vol. *in douze* 3. l. 10. s.
Traité du choix & de la méthode des Etudes, *in douze* 2. l.
Les devoirs des Maîtres & des Domestiques, *in douze* 1. l. 10. s.
La vie de la vénérable Mere d'Arbouze, Fondatrice du Val-de-Grace, *in octavo* 2. l.
Catechisme des Fêtes & autres solemnitez de l'Eglise, *in seize*, 2. s. 6. d.
Dissertationes in sacram Scripturam, authore D. Mathæo Petitdidier, in quarto, 5. l.
Commentaire littéral sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le Révérend Pere Dom Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, 8. vol.
Tous les volumes se vendent séparément, & on continuë d'imprimer la suite.
Le Nouveau Testament de N. S. Jesus-Christ, par le R. P. Amelote, 2. volumes *in quarto*, 12. livres.
Novum Testamentum Græcum, *Parisiis*, in vingt-quatre, 2. l.
Réponse de Mr Pastel Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, à un Libelle intitulé: Suite de la Dénonciation de la Theologie de M. Habert, adressée à son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris; & à Monseigneur l'Evêque de Châlons sur Marne. Avec la Réplique à la Réponse de M. Pastel, Approbateur & Défenseur de cette Theologie.
L'Office de la Semaine Sainte, franc. lat. par M. de Marolles, *in octavo*, 4. l. 10. s.
Questions sur la Messe publique & solemnelle, ou Methode pour entrer dans le sens

Z

litteral & historique des cérémonies de la Messe, & pour en découvrir l'origine, par Demandes, & par Réponses, par M. Theraize, *in douze*, 1. l. 10. f.
Les Méditations pour tous les jours de l'année, par Abelly, 2. vol. *in douze*, 4. l.
Remarques sur la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de M. Dupin, par le R. P. Dom Mathieu Petitdidier, 3. vol. *in octavo*, 12. l.
De l'Education des Filles, par Monseigneur l'Archevêque de Cambray, *in douze*, 1. l. 10. f.
Idée générale de l'Histoire Universelle, par demandes, & par réponses, *in douze*, 2. l.
Les Memoires de Monsieur le Duc de Sully, 2. vol. *in folio*, 20. l.
Histoire Chronologique de la grande Chancelerie de France, & des autres Chancelleries du Royaume, ci-devant composée par le Sieur Tessereau, reveuë de nouveau, & considérablement augmentée de Titres, Privileges, Déclarations, & autres pieces trés-necessaires, par Messieurs les Procureurs-Syndics de la Compagnie des Secretaires du Roi, 2. vol. *in folio*, 36. l.
Le parfait Maréchal, qui enseigne à connoître la bonté, & les défauts des Chevaux, par M. de Soleysel, *in quarto*, 7. l.
La methode de dresser les Chevaux pour le manége, de M. de Neufcastel, traduit par M. de Soleysel, *in quarto*, 4. l. 10. f.
Le Maréchal methodique, par M. de la Bessiere, *in octavo*, 2. l.
Droit Canonique de France, ou Recüeil des Décisions sur les matieres beneficiales, accommodées à l'usage present, soit pour les fonctions des Ordres, ou pour la possession des Benefices, *in quarto*, 6. l.
Recüeil des Arrêts les plus remarquables donnez en la Cour de Parlement de Paris, mis au jour par M. Claude Henrys, augmenté dans cette nouvelle édition de plusieurs Questions trouvées dans les Manuscrits dudit Sieur Henrys; & revû, corrigé, & augmenté de plusieurs observations & questions nouvelles, par M. Bretonnier Avocat en Parlement, 2. vol. *in folio*, 33. l.
Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, par M. Daumat, *in folio*, 18. l.
——— Les mêmes en six vol. *in quarto*, 36. l.
Essais sur l'idée du parfait Magistrat, *in douze*, 2. l. 10. f.
Institution au Droit françois, par M. Argou, nouvelle édition, corrigée & augmentée, 2. vol. *in douze*, 4. l.
Les qualitez necessaires au Juge, *in douze*, 2. l.
Ordonnances de Loüis XIV. pour les matieres civiles, *in douze*, 1. l. 10. f.
——— Les mêmes, *in vingt-quatre*, 1. l. 10. f.
——— Pour les matieres criminelles, 1. l. 10. f.
——— Pour le Committimus, 1. l. 10. f.
——— Pour les Marchands, 1. l. 10. f.
——— Pour la Marine, 1. l. 10. f.
Procez verbal des Conferences tenuës par ordre du Roi, pour l'examen de l'Ordonnance civile & criminelle, *in quarto*, 7. l.
Le parfait Procureur, 2 vol. *in quarto*, 10. l.
Conference des nouvelles Ordonnances de Loüis XIV. par Bornier, 2. vol. *in quarto*, 12. l.

Il se trouve aussi chez le même Libraire toutes sortes de Livres, comme de Théologie, Peres de l'Eglise, Livres de Droit, & autres. 1712.

